This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

491300

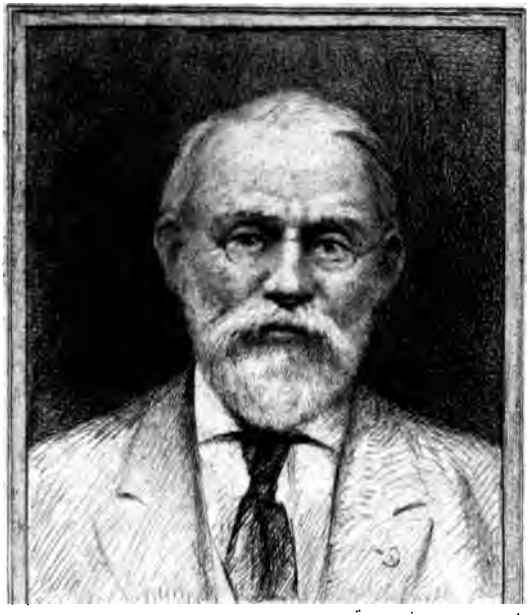

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

# ACADÉMIE D'AIX

---

## 58me SÉANCE PUBLIQUE

---

17 *Juin* 1878

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX

AIX-EN-PROVENCE
MARIUS ILLY, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
Rue du Collège, 20
1878

# ACADÉMIE D'AIX

## 58me SÉANCE PUBLIQUE

Le Lundi 17 Juin 1878, la cinquante-huitième Séance publique de l'Académie d'Aix a eu lieu, à trois heures et demie, dans la grande salle de l'Université.

M. le Premier Président, plusieurs membres de la Cour, un grand nombre de dames, de membres du clergé et de fonctionnaires de tout ordre, assistaient à cette réunion.

M. de Berluc-Perussis, président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Pour humble qu'elle soit, il n'est point de famille qui ne jette, par intervalles, un regard curieux sur son passé. Nous avons tous des ancêtres, sinon illustres, au moins gens de bien, — ce qui, j'imagine, vaut tout autant, — et nous aimons à reporter vers eux notre pensée pieuse.

L'Académie d'Aix est de ces lignées modestes, mais honorées, qui, sans nulle prétention à la gloire, ambitionnent hardiment l'estime publique. Ce n'est pas sans quelque fierté domestique que ces obscures, mais utiles sociétés de province se remémorent leurs lointaines origines, et déroulent la chaîne, quelquefois longue, de leurs devanciers. S'il est permis aux anciens de la maison d'évoquer, dans les entretiens du foyer, la légende et les traditions des aïeux, vous me pardonnerez à coup sûr, Messieurs, de vous parler aujourd'hui de la première académie aixoise. L'histoire en est attrayante et ne sera pas longue.

Je ne sais si beaucoup, dans cet auditoire, connaissent la rue Courteissade, l'une des plus tristes, des plus désertes et, il faut bien l'ajouter, des moins balayées du vieil Aix. A coup sûr, Mesdames, si haut que soient vos talons, vous n'oseriez hasarder vos brodequins à travers ce marécage; tout au plus y aurez-vous jeté, de la rue Nazareth, un regard rapide et distrait, en venant du quartier Mazarin aux cours de la Faculté des lettres. Et pourtant ce recoin, le plus ignoré de notre ville, a son histoire; cette ruelle à l'abandon devrait porter à son angle l'un des noms les plus sonores des lettres françaises. Pour ma part, je n'ai jamais pu lire au mur de l'hôtel d'Estienne ce mot de Courteissade sans me demander comment il n'est venu encore à la pensée d'aucune de nos administrations d'y substituer ce nom autrement significatif: rue Malherbe. Car c'est bien Malherbe qui vécut là, et c'est là, dans l'humble chambre du

poète pauvre, que s'assembla, dominé par cette grande figure, le premier cénacle des écrivains aixois. Si bien qu'avec quelque complaisance notre compagnie pourrait y placer orgueilleusement son berceau.

Malherbe, vous le savez, était d'une maison normande plus riche en prétentions généalogiques qu'en écus. Il quitta, à l'âge de vingt-un ans, sa famille pour s'attacher à la fortune d'un rejeton indirect des Valois, le grand-prieur Henri, duc d'Angoulème, fils naturel d'Henri II. C'était en 1576. Dès l'année suivante, le duc était envoyé en Provence pour y commander, et Malherbe l'y suivit avec le titre de premier secrétaire. Notre province était alors déchirée par la lutte des *Carcistes* et des *Razats*. A peine arrivé, le grand-prieur fut arrêté durant treize mois devant une méchante bicoque du Venaissin ; aujourd'hui encore la résistance héroïque de Ménerbes est, comme celle de Montjustin, légendaire dans nos contrées. Ce fut sans doute pendant les longueurs de ce siège que Malherbe, pour tromper les ennuis du camp, s'essaya pour la première fois dans l'art, je devrais dire dans la science du vers ; car notre poète, très-primesautier par nature, s'imposait, après la fougue du premier jet, un incroyable travail de retouches. Il voulait, enchérissant sur Horace, qu'après avoir écrit cent vers ou deux pages de prose, on les laissât reposer dix ans. Aussi, nous dit des Réaux après Balzac, « le bonhomme barbouilla une demi-rame de papier pour corriger une seule stance. »

de Meuerbes, le duc fut envoyé à Marseille comme général des galères (1578) ; nous ne savons rien du séjour de Malherbe dans cette ville ; le poète, d'ailleurs, ne devait pas tarder à appartenir à la nôtre. C'est une date mémorable, dans l'histoire politique et aussi dans l'histoire littéraire de la Provence, que celle du 25 juin 1579 ; ce jour-là, en effet, Henri d'Angoulême, nommé gouverneur de Provence, faisait son entrée solennelle dans Aix, qu'il venait pacifier, au moins pour quelques années, et à sa suite entrait parmi nous, pour devenir presque nôtre, ce jeune homme, obscur alors, que l'on devait nommer plus tard le père de la poésie française.

Un véritable renouveau allait commencer pour les lettres en Provence. Notre littérature devait se dédoubler ou plutôt se doubler. Jusqu'alors la langue maternelle seule avait eu ses poètes ; à cette heure même, le provençal retrouvait une verdeur nouvelle avec le groupe fécond et fougueux des *Arquins*. Malherbe, à côté de cette poésie nationale et qui devait être impérissable, allait créer chez nous une grande école française. Grâce à lui nous allions redevenir bi-lingues, comme aux temps de la vieille Marseille, et nous pourrions un jour, aux noms d'Arnaud Daniel, La Bellaudière, Brueys, Gros, Germain, P. Bellot, Diouloufet, d'Astros, — je ne nomme aucun vivant, pas même Mistral, — ajouter les noms glorieux de Fléchier, Massillon, Vauvenargues, Mirabeau, Thiers, Méry et tant d'autres. Privilège unique en France et peut-être au monde : notre province, à côté d'une

splendide floraison indigène, a su fournir à la grande patrie les plus éclatantes, les plus parfumées de ses fleurs.

Une calamité terrible, qui fondit sur Aix peu de mois après la venue de Malherbe, devait être le point de départ de ce mouvement des esprits. Je veux parler de ce fléau qui dura sept ans et que l'on a nommé la grande peste. Je ne sais, Messieurs, si vous avez remarqué combien ces malheurs publics, qui surprennent et déciment les peuples, exercent d'influence morale, combien ils élèvent les cœurs et tournent les esprits vers les choses de la pensée. L'auteur du *Décaméron* a été dans le vrai, en faisant naître de la peste son académie de conteurs; où sa verve corrompue l'égare, c'est lorsqu'elle occupe ses interlocuteurs des sujets étranges que l'on sait. Tout autre était la conversation épistolaire que notre Decormis, durant l'épidémie de 1720, entretenait, d'Aix, avec Saurin réfugié aux champs; tout autres encore, à la même date, les assises familières qui réunissaient, dans la banlieue de Marseille, Porrade, Eymar, Robineau et tous ces délicats esprits, pépinière prochaine de l'Académie de cette ville. Il en avait été de même lors de l'horrible invasion de 1580 qui enleva, à Aix seulement, plus de 8,000 âmes. Tandis que l'affolement était à son comble, quelques jeunes hommes, retenus à Aix par leur devoir, et Malherbe en était, nouèrent entre eux des relations graves, austères, comme l'étaient ces temps désastreux, et qui, inaugurées sous de tels auspices, devaient les lier pour la vie. Tous aimaient

les bonnes lettres. S'ils ne formaient point une académie au sens rigoureux du mot, ils furent comme une pléïade, et aujourd'hui encore leur nom fait quelque figure dans notre histoire littéraire.

Par une rencontre à noter, trois de nos jeunes amis étaient nés la même année (1553) ; c'étaient Malherbe d'abord, puis Louis Galaup de Chasteuil, un devancier de Peyresc, et César Nostradamus, le premier — en date — des historiens de la Provence. Venaient ensuite le conseiller Jean de La Cépède, plus tard premier président aux comptes, ce qui ne le détourna point des sentiers de la poésie ; François du Périer, qui écrivit des mémoires sur la Ligue, et qu'un vers de Malherbe a fait passer à la postérité ; Villeneuve La Garde, frère du premier marquis des Arcs et auteur d'écrits demeurés inédits, auxquels Malherbe accorda une approbation qu'il ne prodiguait guères ; et, pour finir, Perrache, un avocat lettré. Cette liste, on le voit, réunit fraternellement les noms les plus vieux de la province à ceux de la veille, les hauts magistrats aux modestes scribes ; c'est le propre des lettres d'effacer les distances et de confondre les rangs.

A peine cette libre association de vaillants et généreux esprits venait-elle de se former, — Malherbe était Aixois depuis deux ans tout au plus, — que notre poète devint, en quelque manière, provençal par son mariage. Et ceci nous ramène dans la rue Courteissade. Là vivaient, dans le modeste hôtel Margalet, deux filles du président de Coriolis, veuves l'une et l'autre, M^me^ de Margalet et M^me^ de Saint-Savournin. Malherbe, pré-

senté, à ce qu'il paraît, par Galaup de Chasteuil, épousa cette dernière; de cette union naquit ce fils dont on sait la mort tragique et qui, au dire d'un contemporain, rimait avec moins de correction, mais avec plus de feu que son père.

La maison Margalet, qui fut la demeure de Malherbe à partir de son mariage, devint le rendez-vous quotidien de la pléïade. On sait l'action, j'allais dire la tyrannie que le poète exerçait sur ses disciples. Ces jeunes provençaux arrivaient chez lui avec leur imagination vive, parfois égarée, leur forme alerte, mais irrégulière; Malherbe, qui déjà visait à régenter le Parnasse, redressait leurs écarts, leur apprenait son rythme savant, sa rime sévère; et je dirais, s'il était permis d'introduire une variante aux vers de Boileau :

> Enfin Malherbe vint, qui, d'abord en Provence,
> Fit sentir dans le vers une juste cadence.

La franchise, la brutalité même du maître sont légendaires. Qui ne connaît ce mot à l'emporte-pièce qu'il ne craignit pas de lancer à la face du grand-prieur? Le duc avait dit à du Périer : « Voilà un sonnet; si je dis à Malherbe qu'il est de moi, il le déclarera mauvais; dites-lui, je vous prie, qu'il est de votre façon. » Et du Périer s'étant prêté à la supercherie : — « Ce sonnet, dit Malherbe, est tout comme si M. le grand-prieur l'eut fait. » — Un président à mortier, peut-être son beau-père, ayant fait graver sur sa che-

minée une devise assez mal tournée : « C'est plus bas, fit-il en montrant la flamme qui pétillait, c'est plus bas qu'il fallait la mettre. »

Il disait tout cela d'un ton rogue, en mangeant la moitié des mots,— car il était, assurait-il, de Balbut en Balbutie, — et, malgré tout, on recherchait avidement sa critique, on la suivait avec docilité, tant on était frappé du sens droit qui se cachait sous cette enveloppe ingrate.

C'est ainsi que durant ses divers séjours en Provence, qui s'élevèrent au total à près de vingt ans, il exerça sur la génération qui l'entourait une influence considérable. On aime à se représenter la pléïade aixoise réunie dans sa chambre de la rue Courteissade, et quand les sept ou huit chaises de paille qui la meublaient étaient toutes occupées, le maître du logis criant à travers la porte aux nouveaux arrivants, comme plus tard dans sa chambre de Paris : « Il n'y a plus de chaises. » — Il faisait bon être admis à l'abandon de ces causeries. Malherbe était impitoyable pour les provençalismes ; il traitait avec quelque hauteur ce qu'il appelait le pays d'*Adiéusias*, et un jour qu'à la Cour on demandait s'il fallait dire *dépensé* ou *dépendu* : « *Dépensé* est français, dit-il ; mais *pendu*, *dépendu* et *rependu* sont excellents pour les Gascons. » Ceci se passait, notons-le, devant le gascon Henri IV.

Il serait curieux de recueillir les productions du cénacle aixois. C'est pendant ces vertes et vigoureuses années de sa jeunesse que Malherbe écrivit celles de ses pièces qui constituent le meilleur de son œuvre :

les *Stances à une dame*, un des rares morceaux où il a laissé parler son cœur ; les *Larmes de St-Pierre*, son poème le plus long ; l'ode de bienvenue à Marie de Médicis, dont les strophes finales rachètent pleinement les longueurs ; la *Victoire de la constance*, où tant de passion se mêle à un désolant scepticisme ; et surtout l'immortelle *Consolation* à du Périer, qui surnagerait dans le naufrage de l'œuvre entière.

Si, à côté des rimes du maître, nous voulions rassembler celles des élèves, chacun d'eux nous fournirait un apport abondant. Parfois nos compatriotes ne souffriraient pas trop du redoutable voisinage ; le plus souvent, l'emphase, le mauvais goût, l'incorrection perceraient tour à tour ; mais toujours on reconnaîtrait l'effort d'assimilation qui devait peu à peu conduire le génie provençal jusqu'à la langue de Vauvenargues. Ce n'est pas sans quelque attrait que nos bibliophiles feuillettent, de nos jours encore, les Psaumes de La Cépède ou de Galaup de Chasteuil, les *Larmes de Madeleine* de Nostradamus, ou le *Brelan* de Perrache. A ces livres devenus rares et fort prisés des curieux, il faut ajouter la *Lydiade* de François d'Escalis, un jeune parent de Malherbe qui s'enrôla, le dernier, mais non le moins ardent, sous sa bannière.

Tandis que Malherbe venait de créer ainsi notre école française de poésie, dont les tâtonnements même ne sont pas sans mérite, Du Vair, de son côté, nous apporta l'art de la prose ; lui aussi, réuni à Peyresc et à d'autres parlementaires lettrés, forma

comme une académie qui a laissé sa trace ; les ombrages de la Floride virent plus d'une fois de doctes et charmants entretiens.

Mais si je vous conduisais dans cette retraite pleine de souvenirs exquis, je craindrais de m'y oublier en la compagnie des vénérés et illustres maîtres de la parole. Je m'arrête donc, Messieurs, heureux d'avoir reporté vos souvenirs vers un passé glorieux et cher, mais sans oublier pourtant que, dans le présent aussi, notre ville nous offre des noms éminents à saluer. Il y a deux ans, à l'heure même où, au sein de cette compagnie, l'un des nôtres vous tenait sous le charme de sa savante et diserte parole, l'Institut l'appelait dans son sein. Et voici qu'aujourd'hui, une autre de nos illustrations, dont vous aimiez à entendre, dans ces solennelles séances, les accents si nobles et si élevés, est appelé à prendre rang dans l'épiscopat qui, depuis longtemps, réclamait le secours de son zèle d'apôtre.

Je suis l'interprète fidèle de l'Académie et le vôtre, Messieurs, en offrant à M^gr^ Boyer le témoignage des regrets profonds et aussi des respectueuses sympathies qui l'accompagneront dans le diocèse de Clermont. Tandis que nous allons, une fois encore, applaudir notre éloquent confrère, j'espérais qu'il voudrait bien reprendre,—durant cette dernière heure qu'il va passer avec nous, — le siége présidentiel où je suis si fier de lui avoir succédé ; j'aurais dû prévoir que sa modestie nous refuserait cette joie.

# COMPTE-RENDU

DES

# TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

# COMPTE-RENDU

DES

# TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

(1876-1878)

Par M. le Comte G. DE SAPORTA

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

*Pour la section des Sciences.*

MESSIEURS,

Depuis le dernier compte-rendu, bien des changements se sont accomplis au sein de l'Académie et notre compagnie a traversé elle-même des vicissitudes:

*Diversa exsilia et desertas quærere terras.*

Virg.-Ænéid., III.

Un moment errante, comme Énée, elle a réussi, non sans peine, à rencontrer un abri pour y dresser sa

tente, et, à l'exemple de ceux qui ont entrepris de longs voyages, elle aime à les raconter ; il ne lui déplaît nullement de mettre un public ami dans la confidence de ses misères, comme de ses joies ; mais, puisque j'ai parlé de changements, le premier qui s'offre à vos esprits, comme aux miens, est celui auquel je dois l'honneur périlleux de prendre devant vous la parole. Les fonctions dont je m'acquitte sont pour moi si nouvelles que, malgré la secrète complaisance qui pousse l'homme à être satisfait de lui-même, j'ai des motifs de craindre votre jugement. Ces motifs, je les puise aussi bien dans les souvenirs du passé que dans ceux d'un temps qui vient à peine de s'écouler. Lorsque, encore enfant, j'assistais aux séances publiques de l'Académie, j'éprouvais, je l'avoue, un charme véritable à écouter la voix vibrante et sympathique du secrétaire-perpétuel d'alors, le comte de Montvalon. Une parole aisée, la tradition de cette langue du dix-huitième siècle si claire et si vive, les saillies aimables, la louange gaie, distribuée largement, mais avec une variété de ton qui l'empêchait de devenir banale : telles étaient les qualités de M. de Montvalon. Ces qualités, il les conserva jusqu'à la fin, et quand M. Mouan lui succéda en 1845, on aurait pu redouter pour ce dernier un héritage aussi difficile.

Il n'en fut rien, Messieurs, et vous avez pu juger, en assistant à nos séances, des mérites de celui que je remplace. Sans chercher à imiter son prédécesseur, M. Mouan sut franchement être lui-même. Dévoué avant tout aux obligations de sa charge, ne reculant

devant aucun souci, même matériel, il demeura la tradition vivante et la personnification incontestée de l'Académie.

Après la retraite de M. Rouard, M. Mouan, appelé au gouvernement de la Bibliothèque, dut se consacrer tout entier à la direction de ce vaste établissement, qui demande tant d'acquis et des notions si spéciales.

M. Mouan trouva cependant le secret de se montrer secrétaire aussi complet qu'il était bibliothécaire érudit et consciencieux ; le cumul lui fut léger, et jamais ses collègues ne s'aperçurent d'aucune négligence dans le soin de ces mille détails qui assiègent les journées du secrétaire-perpétuel d'une Académie.

Une fois seulement, durant le cours de trente-cinq ans, M. Mouan fut « appelé à d'autres fonctions ; » je me hâte de le dire, il ne s'agissait pas de l'un de ces retraits d'emploi déguisés, hélas ! si fréquents dans le domaine de la politique ; l'Académie tenait à honneur de placer une fois à sa tête son secrétaire-perpétuel, et celui-ci, répondant à l'appel de ses collègues, attribua à leur vote la signification qu'il avait en effet, celle d'une marque spéciale de leur estime pour ses longs et loyaux services. Aussi, au commencement de cette année, lorsque M. Mouan a exprimé le désir de se démettre entièrement, l'Académie n'a consenti à satisfaire ce vœu, qu'à condition de lui décerner le titre de « secrétaire-perpétuel honoraire, » conciliant ainsi le désir qu'elle éprouvait de recourir encore à des lumières et à une expérience dont la

valeur lui était connue, avec les exigences d'un repos justement mérité.

Mais, c'est surtout dans le choix d'un successeur que l'Académie a témoigné plus vivement de l'étendue de ses regrets. En présence des difficultés qui s'opposaient à ce que M. Mouan fut simplement remplacé, elle n'a cru mieux faire que de suivre l'exemple de l'Angleterre et comme elle, à défaut d'un chancelier, elle a mis le sceau en commission.

Voilà comment, en qualité de secrétaire-perpétuel *pour la section des sciences*, j'analyserai devant vous, Messieurs, une partie seulement de nos travaux, celle qui concerne les sciences et les beaux-arts, laissant à une voix plus autorisée que la mienne, le soin de vous entretenir à son tour de ce qui tient aux lettres et à l'agriculture.

Vous me pardonnerez ces explications nécessaires ; je voudrais pouvoir aborder immédiatement ma tache ; mais avant d'apprécier utilement les travaux de l'Académie, je dois insister sur ce que l'on doit nommer son « état civil. »

Vous le savez, Messieurs, les académiciens meurent, hélas ! comme les autres, ou du moins, conformément à une parole demeurée célèbre, ils meurent « presque » tous. Pour qu'ils justifient le surnom d'immortels, qu'on leur applique parfois non sans une intention d'ironie, il faut avant tout qu'on ne dise pas d'eux ce qu'affirme le texte sacré, en parlant des morts :

*Opera enim illorum sequuntur illos.*

Apoc. XIV, 13.

Leurs ouvrages ne doivent pas suivre les vrais académiciens au fond de leur tombe ; mais combien en est-il qui puissent se promettre l'immortalité à ce prix ? Heureusement, que la postérité seule a le droit de s'en enquérir.

Depuis deux ans, nous n'avons eu à regretter la perte d'aucun de nos membres résidants ; mais quelques-uns d'entre eux ont cessé de nous appartenir à ce titre et, d'autre part, la liste des membres d'honneur s'est accrue de plusieurs noms.

M. le président de Fortis, qui nous appartenait depuis de longues années, a été nommé membre d'honneur. L'Académie a voulu offrir à l'honorable magistrat un témoignage particulier de son estime, sans renoncer à l'espoir d'attirer à ses séances celui qui continue à lui être attaché par un lien d'une nature toute spéciale.

Les regrets que nous avaient inspirés l'éloignement de M. le procureur général Beaune, enlevé l'année dernière au parquet d'Aix et appelé à diriger celui de Lyon, ont été adoucis par l'installation récente de son successeur.

Les vastes connaissances de M. Clément-Simon, ses travaux connus et déjà anciens en histoire, comme en archéologie, marquaient sa place au milieu de nous ; nous avons même l'assurance qu'il saura joindre l'activité d'un membre résidant à cette dignité calme,

à cette sérénité d'esprit et de jugement qu'il possède au plus haut degré, et qui semble devoir être le lot et comme le privilège des membres d'honneur. Il est vrai que loin de prodiguer cette qualité, nous avons eu soin de tout temps de la réserver à quelques rares sommités du clergé, de la magistrature et de l'instruction publique. Ce n'est pas uniquement à ses hautes fonctions, il faut l'avouer, que M. le recteur Zévort a dû de nous appartenir à ce même titre ; il avait à notre choix attentif des droits tout particuliers ; nous avions accueilli en lui le philosophe, l'helléniste de premier ordre, l'interprète et le traducteur d'Aristote et d'Aristophane. Par un juste retour, M. Zévort avait mis au service de nos intérêts son influence et ses démarches ; et de cet échange, tout à notre avantage, est résulté pour nous une dette de reconnaissance que je me plais à reconnaître. Pourquoi faut-il que lui aussi nous ait été enlevé par une décision récente, qui l'honore, il est vrai, puisqu'elle ouvre à son initiative féconde un champ plus vaste, en l'appelant à Bordeaux.

Au dernier instant, et sous l'impulsion de deux sentiments très contraires, je dois ouvrir une parenthèse et signaler encore une douloureuse séparation, ou plutôt une perte irréparable pour l'Académie, mais heureusement irréparable pour elle seulement et dont elle ose à peine se plaindre, tellement elle applaudit à l'évènement qui la lui impose.

M. le doyen Boyer, notre président si actif, notre confrère si assidu, dont le caractère, les lumières, la haute intelligence faisaient notre ornement et aussi

notre orgueil, vient d'être promu à l'épiscopat ; si je n'ajoute rien de plus à l'expression de nos regrets et de notre respectueuse sympathie, c'est qu'en réalité il serait trop difficile de dire une vérité qui ne revêtit pas l'apparence d'une flatterie devant celui dont vous connaissez tous, je ne dirai pas le mérite, puisqu'il s'attachait si bien à le cacher, mais pour le peindre d'un trait, l'incomparable modestie.

Les adieux de cette sorte ont leur tristesse, bien qu'ils ne soient pas irrévocables ; si la mort n'a frappé personne dans nos rangs immédiats, elle a enlevé presque inopinément, il y a moins d'un an, le plus célèbre de ceux qu'un lien direct rattachait à notre Compagnie.

L'homme dont je veux parler, orateur illustre et historien de premier ordre, politique ardent et convaincu, avait eu l'honneur de gouverner la France après ses désastres et le mérite de travailler à son relèvement. Il est à peine nécessaire de nommer M. Thiers et d'ajouter qu'il avait été dans sa jeunesse lauréat de l'un de nos concours. Les passions qui nous divisent, qu'il a lui-même partagées, et qui l'ont tour à tour attaqué, peut-être injustement, ou exalté sans mesure, ne permettent guère de porter sur lui un jugement exempt de partialité ; il vaut mieux laisser ce soin à l'histoire ; aussi, je fais seulement ici allusion à un trait de sa jeunesse, qui s'est écoulée à Aix tout entière. Chacun sait la légende de son premier succès littéraire : l'Académie d'Aix qui couronn en 1821 l'auteur, intentionnellement dédoublé, de

l'éloge de Vauvenargues, conserve dans ses archives les manuscrits originaux des deux compositions qui furent l'une et l'autre classées au premier rang.

Un de nos membres résidants les plus jeunes et les plus actifs, M. Claudio Jannet, s'était acquis une renommée de bon aloi, comme critique, comme jurisconsulte, plus encore, comme économiste et philosophe, par son étude récente sur la constitution politique et sociale des États-Unis. Il a su mettre en relief, dans cet ouvrage fort remarqué, les conséquences extrêmes et déjà fâcheuses d'une démocratie sans limite, comme sans frein. M. Claudio Jannet a été appelé à occuper une chaire à l'Université catholique de Paris, et par suite il a échangé son titre de membre résidant contre celui de correspondant.

L'éloignement de M. Jannet, la démission de M. le docteur Silbert que ses occupations professionnelles empêchaient depuis plusieurs années de prendre part à nos travaux, la nomination de M. de Fortis en qualité de membre d'honneur, portaient à trois le nombre des fauteuils dont nous pouvions disposer.

L'Académie a surtout été guidée dans ses choix par la pensée d'attirer à elle des intelligences élevées, amies de l'étude et prêtes à l'assister activement. Elle a désigné successivement M. Hippolyte Guillibert, M. Blondeau et M. Foncin.

Le premier recommandé par sa jeunesse même et par son attrait pour les occupations de l'esprit, est presque aussitôt devenu notre secrétaire annuel et déjà son concours nous paraît indispensable, telle-

ment il apporte de dévouement et de talent dans l'exercice de ses fonctions.

M. Blondeau, trois fois licencié ès-sciences, vieilli dans le professorat, chimiste distingué, micrologue versé dans l'étude difficile des organismes inférieurs ou êtres microscopiques, n'est pas inconnu à Aix où il avait commencé sa carrière, il y a plus de trente ans; l'Académie s'est empressée de s'adjoindre un savant de sa valeur, aussi remarquable par sa modestie que par l'étendue et la spécialité de ses connaissances.

M. Foncin revenu à Aix, comme M. Blondeau, après avoir rempli d'importantes fonctions, en qualité d'inspecteur d'académie et de proviseur de grands lycées, sera un de nos membres résidants les plus recommandables par son dévouement, son assiduité, ses lumières, aussi bien que par les qualités de l'esprit et du cœur qui le distinguent essentiellement.

Je suis ici un simple rapporteur ; mais je traduis les sentiments de l'Académie entière et les vôtres également, Messieurs, en faisant l'éloge justement mérité de nos nouveaux collègues.

L'Académie a admis au nombre de ses correspondants : M. Marius Réguis, médecin à Meyrargues, auquel je reviendrai bientôt ; — M. Henri Revoil, architecte de talent, restaurateur des Arènes de Nîmes et de celles d'Arles, membre de l'Académie de Marseille et auteur d'un ouvrage remarquable sur l'architecture romane du Midi de la France. M. Revoil, qui compte des amis et des parents dans notre ville, longtemps habitée par sa famille, est trop connu pour

que je cherche à attirer sur lui votre attention. — M. Azaïs, auteur de recherches sur les troubadours et de travaux linguistiques sur les idiômes romans, a été aussi proclamé membre correspondant.

Tout récemment et à-propos des fêtes latines de Montpellier données à l'occasion du bi-millénaire de la fondation d'Aix, en reconnaissance de l'accueil sympathique réservé à la délégation chargée de la représenter, l'Académie a nommé membres correspondants : M. le baron Charles de Tourtoulon, président de la Société des langues romanes, auteur de l'histoire de Jacques-le-Conquérant et de l'Etude sur la limite géographique des langues d'Oc et d'Oil ; — M. Alphonse Roque-Ferrier, secrétaire de la même société, auteur de nombreux opuscules de linguistique et directeur principal de la *Revue des langues romanes*.

En 1876, sous l'impulsion de son président, M. le doyen Boyer, l'Académie a enfin réalisé un de ses vœux les plus anciens et les plus pressants. Elle a pris possession d'un local convenable, destiné à contenir ses archives et sa bibliothèque, jusqu'alors éparses ou confusément entassées.

Grâce à cette mesure, la clarté a pu se faire sur ses souvenirs, ses richesses, ses correspondances ; le classement de ses livres lui a appris ce qu'elle possédait et les lacunes qu'elle devait s'efforcer de combler. C'est ainsi que dernièrement le ministère de l'instruction publique a complété en sa faveur la série précieuse des comptes-rendus du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, dont certaines parties sont

devenues fort rares ; et c'est ainsi également que la collection du « Journal des Savants, » dont elle possédait seulement quelques volumes, lui a été envoyée et lui sera continuée, grâce à l'intervention de l'un de ses correspondants les plus éminents, M. Charles Giraud, de l'Institut, qui se souvient de nous avoir présidé.

Le local de nos archives, malgré son exiguité, vivra désormais dans notre mémoire ; il a été notre asile pendant un an jour pour jour, du 27 février 1877 au 27 février 1878. A la première de ces dates, la reconstruction du Musée nous chassa fort inopinément de la salle affectée à nos séances. La jouissance de cette salle nous semblait acquise non sans quelque raison, puisqu'une prescription plus que trentenaire parlait en notre faveur ; mais s'avise-t-on d'argumenter contre les nécessités qui s'imposent ? Rien n'est brutal, dit-on, comme un fait : un moëllon qui tombe l'est encore davantage. L'Académie aurait dû peut-être s'ensevelir sous des ruines ; elle préféra s'incliner devant la destinée et attendre des jours meilleurs. Ces jours, je me hâte de le dire, ont lui pour elle après le terme fatidique de douze mois révolus. La municipalité d'Aix a bien voulu se rappeler que l'Académie, cette fille de la cité, avait eu son berceau dans l'Hôtel-de-Ville et qu'elle y avait longtemps siégé. Trois d'entre nous, survivants des anciens jours, se souvenaient de s'y être réunis ; ceux-là ne faisaient que reprendre des habitudes interrompues.

Je suis l'interprète des sentiments de tous mes collègues en exprimant à M. le maire Bédarride des remerciements publics pour sa courtoisie à notre égard.

L'écho de ces remerciements revient de droit à la Chambre consultative des arts et manufactures, puisqu'elle a consenti à partager fraternellement avec nous le lieu de ses réunions périodiques.

Une société devant laquelle s'ouvre tout un avenir de calme et de prospérité serait impardonnable, si elle ne justifiait par son activité les sympathies qu'elle excite. Aussi, comme pour payer sa bienvenue, la nôtre s'est-elle empressée d'achever la publication du onzième volume de ses Mémoires et, en dehors de cette publication, les travaux de ses membres, soit au sein des séances, soit au dehors, ne manquent ni d'importance ni de variété.

Vous en jugerez, Messieurs, par le court exposé que je vais vous faire et qui se trouve restreint, vous le savez déjà, aux seules sciences et aux beaux-arts.

Nous devons à notre collègue M. Plaisant plusieurs communications d'un vrai mérite : un mémoire sur la « force vive des corps, » un autre ayant pour objet l'étude des « forces motrices, accélératrices et retardatrices. » Ces deux Mémoires, dans lesquels l'auteur a condensé toutes les notions qui relèvent de la théorie du mouvement et qui en montrent les applications techniques réduites à l'état de formules, sont une preuve nouvelle de la solidité d'esprit et des profondes connaissances de leur auteur sur des matières abs-

traites et difficiles, mais d'une incontestable utilité et d'un usage, pour ainsi dire journalier, en mécanique. M. Plaisant nous a communiqué un autre travail sur la nature et les proportions des combinaisons chimiques auxquels donnent lieu les éléments qui entrent dans la composition des végétaux.

M. Plaisant a soumis encore à l'Académie plusieurs rapports sur des questions de mécanique et de météorologie. Son ardeur infatigable est égale à la sûreté de ses vues ; aussi ses collègues ont-ils souvent recours à ses lumières.

M. Beaumarchey, retenu trop souvent chez lui par une santé chancelante, nous a fait hommage de son explication abrégée de l' « Indicateur astronomique, » ainsi que d'une brochure intitulée : « Les Climats astronomiques. » L'autorité de notre collègue dans les questions qui se rattachent à la vulgarisation de l'astronomie et de la cosmographie est généralement reconnue.

M. le docteur Bourguet a rempli quelques-unes de nos séances, en nous faisant part de ses recherches et de ses observations sur les diverses branches de l'art qu'il exerce avec tant de succès. Vous avez applaudi l'an dernier à ses réflexions, spirituelles et pratiques tout à la fois, sur « l'influence que la température de l'eau exerce sur les effets du bain. » Vous aurez bientôt l'occasion de renouveler ces applaudissements, et cette circonstance me permet de ne pas insister davantage ; pourtant l'exactitude me fait un devoir de signaler plusieurs articles sur des questions

chirurgicales : dernièrement, un rapport sur « Nice-Médical, » nouvelle revue de médecine, et un autre sur « les épidémies de peste subies par la ville de Nîmes. » Ces communications ont fixé à plusieurs reprises l'attention de l'Académie sur un confrère dont elle apprécie de plus en plus le concours dévoué.

La « nomenclature franco-provençale des plantes de notre région » est un travail considérable dans lequel la synonymie et la philologie s'unissent à la botanique locale, en se donnant un mutuel appui ; il fait honneur à M. Réguis son auteur ; aussi l'Académie s'empressa-t-elle de décider son insertion, en tête du tome XI de ses Mémoires, lorsque M. Achintre lui en eut révélé les mérites et la portée dans un rapport magistral, ferme et concis, courant au but et pourtant semé de détails charmants ; ce rapport sert d'introduction à l'œuvre de notre correspondant, après avoir ouvert à celui-ci les portes de l'Académie.

Dans le vaste champ des sciences naturelles, je dois mentionner encore les travaux de deux de nos correspondants : M. Albert Falsan, de l'Académie de Lyon, et M. Philippe Matheron, de celle de Marseille.

Le premier a poursuivi de vastes recherches sur l'extension des moraines et les vestiges laissés par les anciens glaciers jusque dans les environs de Lyon.

Dernièrement, il a achevé de dresser une carte immense de la région lyonnaise, qui reproduit non seulement l'étendue géographique de tous les dépôts d'origine glaciaire, mais encore l'emplacement précis des blocs erratiques, ces monuments encore debout

d'une époque mystérieuse que l'homme a cependant traversée. M. Albert Falsan demande la préservation de ces blocs, parfois étonnants par leur masse, au nom de la science alarmée de voir la rapidité avec laquelle ils disparaissent.

M. Philippe Matheron est presque notre compatriote ; il a plus d'une fois siégé au milieu de nous ; son autorité est déjà ancienne dans la science géologique qu'il a contribué à créer dans notre pays de Provence, de concert avec un autre de nos correspondants et de nos anciens dignitaires, M. Coquand. M. Matheron, après des années de labeur, pendant lesquelles il a accumulé les découvertes et les observations, vient d'entreprendre la publication d'un grand ouvrage intitulé : « Recherches paléontologiques dans le Midi de la France, » qui renfermera des trésors de nouveautés. Cet ouvrage était vivement attendu des géologues et de tous ceux qui suivent avec intérêt les progrès incessants de la paléontologie. Un excellent accueil lui est certainement réservé.

Faut-il, Messieurs, ajouter à ce qui précède, puisque j'ai le devoir d'être complet, que j'ai publié moi-même, dans le cours des deux années qui viennent de s'écouler, un certain nombre de travaux insérés, les uns dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences, les autres dans divers recueils. Il est si ennuyeux de se mettre en scène que vous me pardonnerez de glisser sur plusieurs de ces travaux. Si je mentionne une « Etude biographique sur Adolphe Brongniart, » c'est qu'en l'écrivant j'ai payé une dette de reconnaissance

envers le savant illustre qui fut mon maître et mon initiateur. Je signale aussi une « Conférence sur les anciens climats, » donnée au congrès tenu au Hâvre par l'association française pour l'avancement des sciences, parce que l'Académie a bien voulu en insérer le texte dans le dernier volume de ses Mémoires. — Au lieu d'insister, je préfère vous rappeler une belle phrase, prononcée devant moi, il y a près de quarante ans, par M. de Tocqueville, lors de sa réception à l'Académie Française : « J'ai compris qu'il y avait quelque chose de mieux que de parler modestement de soi, c'est de n'en rien dire du tout. »

En quittant les sciences naturelles, je rencontre les beaux-arts et dans cet autre domaine vous jugerez, Messieurs, que notre société n'a manqué non plus ni d'activité ni de dévouement. Ce dévouement est du reste de longue date ; il justifiait à lui seul l'hospitalité si longtemps dispensée à l'Académie par le Musée de la ville. Notre section des beaux-arts constituait originairement le bureau de direction de l'Ecole de dessin, ainsi que M. de Berluc l'a rappelé avec tant d'à-propos dans un mémoire communiqué par lui, cette année, à la dernière réunion du Comité des sociétés savantes, tenue à la Sorbonne. Cette lecture de notre spirituel président, après avoir reçu de la section des beaux-arts un accueil des plus favorables, a été analysée dans le *Journal officiel* du mois d'avril dernier.

M. Alexis de Fonvert, un de nos membres résidants les plus constamment zélés, un de ceux dont les apti-

tudes singulièrement variées sont le plus souvent mises à profit par ses collègues, doit être placé en tête du groupe que touchent plus particulièrement les beaux-arts. Il n'en possède pas seulement l'esprit, mais il en a la pratique et les connaissances spéciales.

Dans une de nos dernières séances, M. de Fonvert a appelé l'attention de l'Académie sur la nécessité d'apposer près des œuvres d'art qui décorent un Musée des étiquettes ou pancartes explicatives qui, tout en facilitant les recherches et en aidant la mémoire de ceux qui savent, soient de nature à perfectionner l'éducation artistique des masses ignorantes, celles qui prédominent de beaucoup dans l'ensemble des visiteurs ordinaires des musées. Nous avons tout-lieu d'espérer que le vœu motivé émis par l'Académie, à la suite de cette communication, et transmis à notre municipalité sera pris par elle en sérieuse considération. L'agrandissement de nos collections et leur récente installation dans les salles nouvellement construites fournissent une occasion toute naturelle de réaliser ce progrès.

La ville d'Aix, Messieurs, souvent honorée pour le culte qu'elle a voué aux lettres, est aussi, et pardessus tout, une ville des beaux-arts. Toute ville, remarquons-le, n'a pas le droit de s'intituler ainsi, et voulut-elle se l'attribuer, elle ne pourrait y prétendre qu'à la condition de remplir deux conditions indispensables, qu'une fortune heureuse est seule maîtresse de dispenser. Ces conditions si rares, nul ne saurait nous en contester le privilège : à nous de le faire valoir.

La première est d'avoir produit autrefois et de produire encore maintenant des artistes, sinon de premier ordre, du moins assez nombreux et assez en vue pour former une élite distinguée par le talent. Il est certain qu'aujourd'hui encore et sans même recourir à ses gloires passées, la ville d'Aix s'honore, à juste titre, des peintres et des sculpteurs sortis de son sein, élevés par elle ; la statue de l'orateur Mirabeau, pour ne citer qu'un exemple, est le plus récent témoignage de cette fécondité artistique, dont nous pouvons nous vanter à bon droit.

La seconde condition est de posséder des richesses d'art, soit réunies dans un Musée, soit éparses dans des édifices publics ou chez des particuliers. A ce titre encore, la ville d'Aix, bien qu'elle ait beaucoup perdu, l'emporte sur une foule de villes de province, même plus riches et plus peuplées. Je n'ai pas besoin d'insister sur la démonstration de cette vérité.

C'est vous dire, Messieurs, que lorsque, l'année dernière, l'Académie fut invitée par le ministre des beaux-arts à procéder à un inventaire des œuvres d'art contenus dans nos édifices, elle saisit immédiatement l'étendue de la tâche qui lui incombait, tout en ne reculant pas devant son exécution ; qu'elle confia à une commission de trois membres, à la tête de laquelle M. de Fonvert fut naturellement placé.

Cette étude immense, véritable enquête, moins redoutable, mais peut-être moins stérile que les enquêtes parlementaires, se poursuit encore et ne sera pas terminée de quelque temps.

Je ne saurais vous dire tout ce que la commission a observé de particularités curieuses, d'œuvres de mérite restées dans l'ombre, de sculptures et de peintures destinées à recevoir d'une notice bien conçue le relief qui leur est dû.

Je me contenterai de deux exemples : à côté du triptique fameux, dit tableau du Roi Réné, qui figure à l'heure qu'il est parmi les joyaux de la grande Exposition, il existe d'autres peintures également sur panneaux et à fond d'or. Ces peintures si fines, si solides, si merveilleuses de conservation, sont faites pour attirer l'attention. Ce sont elles dont on s'est servi pour composer, à l'aide de leur assemblage, un second triptique; elles sont visiblement plus anciennes, peut-être même plus précieuses encore que celles du premier. J'attirerai ensuite votre attention sur la Vierge dite d'Espérance, statue intacte, revêtue de la peinture du temps, remarquable par sa pose, ses draperies, son attitude sérieuse et la sérénité de ses traits, empreints cependant d'une sorte de tristesse ; elle est représentée assise et allaitant l'Enfant-Jésus qu'elle tient relevé sur ses genoux. C'est là une œuvre de la plus belle époque du moyen-âge, qui resplendit sitôt qu'on la dépouille de l'informe tunique qui la cache, et que l'on fait abstraction du bras postiche qu'elle porte, ainsi que de la teinte de suie dont on a barbouillé ses joues.

De cet inventaire est encore née une circonstance heureuse, une sorte d'épisode dont vous devez avoir la confidence. Les œuvres d'art exercent parfois à leur heure sur ceux qui les fréquentent une sorte d'attrac-

tion irrésistible. Elles vous saisissent et vous entraînent, sans que l'on puisse échapper à leur étreinte ; impression si bien rendue par Mérimée dans son récit légendaire de la Vénus d'Ile !

C'est en cédant à un mouvement de ce genre que M. de Fonvert s'est mis un jour à étudier en archéologue et à reproduire en artiste la tapisserie célèbre qui orne le chœur de l'église métropolitaine.

L'un de nos anciens, M. de Saint-Vincens, avait consacré une notice à cette tapisserie qu'une tradition constante fait venir de Saint-Paul, de Londres (1).

D'après la notice de M. de Saint-Vincens, qui cite le registre des délibérations du chapitre métropolitain, l'acquisition aurait eu lieu à Paris, le 4 avril 1856, par les soins du chanoine Mimata et pour le prix de 1200 écus.

On remarque parmi les écussons figurés dans la bordure ceux de trois archevêques de Cantorbéry ; le plus récent est celui de William Warham, archevêque de Cantorbéry et chancelier d'Angleterre de 1506 à 1532 ; ce prélat avait été auparavant évêque de Londres. Une inscription déchiffrée par M. de Fonvert, après M. de Saint-Vincens, mais plus complètement que ne l'avait fait celui-ci, fixe à 1511 la date de la fabrication.

(1) Voy. la notice de M. de Saint-Vincens intitulée : *Mémoire sur la tapisserie du chœur de l'église cathédrale d'Aix*, par M. Fauris de Saint-Vincens. — Paris, Sajou, 1812.

Lord Donglas, comte de Buchan, avait fait des démarches auprès de M. de Saint-Vincens, après la paix d'Amiens, pour obtenir, par son intermédiaire, de M. de Cicé, archevêque d'Aix, que cette tapisserie lui fut vendue, et qu'ainsi elle fît retour à l'Angleterre.

Rien de plus pur dans la composition, dans l'expression des personnages et dans les accessoires même de l'ornementation que les scènes de cette œuvre, dont la fabrication remonte à l'aurore de la Renaissance.

A ce moment unique dans l'histoire du génie humain, entre l'art moderne à l'état de germe et celui du moyen-âge encore vivant, il se produisit une de ces combinaisons passagères, un de ces compromis auxquels le génie humain ne saurait rester longtemps fidèle, tant l'équilibre est fragile et le contrat facilement rompu ; mais les résultats d'une pareille alliance séduisent et charment d'autant plus que leur destinée est d'être plus éphémère. Ce sont des fleurs qui éblouissent à raison même de leur éclat rapidement terni.

Les portes de la métropole appartiennent à cette même ère psychologique ; filles de la même pensée, elles sont dues à la même génération d'artistes que les tapisseries, probablement flamandes, qui décorent les boiseries du chœur.

J'aurai tout dit en ajoutant que les reproductions exécutées par M. de Fonvert sont dignes de l'original par l'exactitude du dessin et du coloris, par la finesse, la naïveté et la perfection de l'ensemble et

des détails. Sans doute, qu'un jour cette production éminente, encore inachevée, accompagnée d'un texte destiné à lui servir de complément, viendra illustrer le recueil de nos Mémoires. Espérons-le : je ne puis mieux terminer ce compte-rendu que par l'expression d'un vœu dont l'accomplissement serait l'honneur de la ville et de l'Académie, et surtout de celui qui, après avoir conçu un pareil dessein, aurait eu la force de le poursuivre et le talent de l'achever.

# RAPPORT

SUR LES

# PRIX RAMBOT ET REYNIER

# RAPPORT

SUR LES

# PRIX RAMBOT & REYNIER

Par Mgr BOYER

---

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il vous reste à entendre encore un très-bref Rapport sur des actions méritoires qui doivent être, ici, l'objet d'une mention publique.

Comme vous le savez tous, notre Académie, dont les goûts intellectuels se révèlent, une fois de plus, par tout ce que nous venons d'entendre, par tout ce que vous venez d'applaudir, — l'Académie de notre chère ville d'Aix a également un rôle moral à remplir. Elle a reçu et elle a accepté de la volonté dernière de deux de ses anciens membres, l'obligation privilégiée et mille fois bénie de rechercher, dans les œuvres du cœur, cette splendeur du vrai qu'elle aime tant à admirer dans

les œuvres de l'esprit, et qui, réalisée dans la pratique de la vie, s'appelle le beau moral, c'est-à-dire le Bien. — Et non pas encore, le bien théorique, spéculatif, imaginaire, mais le bien en action, le bien réduit en actes, traduit par des actes, et, autant que possible, par des actes réitérés, multipliés, lesquels, en s'échelonnant tout le long d'une existence, y révèlent une habitude contractée, c'est-à-dire une Vertu : — la vertu de dévouement, l'habitude de l'abnégation.

Depuis vingt ans et plus, que l'Académie d'Aix se livre à cette noble recherche, elle n'a jamais eu, grâce à Dieu, que l'embarras du choix à faire entre les mérites sollicitant ses sympathies. Cette année, les mérites signalés ont été moins nombreux, peut-être ; mais l'intensité du dévouement se manifeste en quelques-uns à un degré que nous sommes heureux d'être appelés à faire connaître. En de telles révélations, il y a vraiment consolation et profit.

Il est vrai que nous n'avons à remplir, ici, que l'office de simple rapporteur ; mais, en semblable matière, les faits ont un langage que la plus belle littérature ne saurait remplacer.

## I

Entre les divers mémoires soumis au jugement de l'Académie, trois ont obtenu d'elle une décision favorable, motivée par des actes dont vous reconnaîtrez vous-même la valeur.

L'un de ces mémoires raconte l'histoire d'une vénérable fille, aujourd'hui plus que sexagénaire, dont l'âme généreuse autant que forte, révéla, dès l'époque de la première enfance, cette intelligence du devoir et cette intelligence du dévouement dont parlent nos Saints Livres..., devoir et dévouement dont la pratique parfois héroïque ne devait, chez elle, se démentir jamais.

Cette digne personne, originaire d'Aix, était l'aînée d'une famille nombreuse et peu fortunée. En cette situation, elle avait dû, et aussitôt que possible, choisir un état qui pût lui permettre de gagner sa vie. — Elle embrassa la profession de couturière en robes ; — et les documents authentiques que nous analysons ici, nous disent que, dans cette profession, la jeune fille marqua, dès la première heure, par une habileté de travail, par une dextérité de mains qui, en lui valant immédiatement confiance et clientelle, l'eussent placée, à bref délai, dans une position personnelle digne d'envie, si elle eût été économe ; mais, elle ne fut pas économe... *pour elle-même*. Insoucieuse de son avenir à elle, elle n'eût de souci que pour l'avenir des autres ; elle employa ses premières économies et toutes celles qui suivirent, à pourvoir à l'éducation, et ensuite à l'établissement de ses cinq frères. — L'un d'entre eux, en cultivant les Beaux-Arts, est parvenu, dit-on, grâce à elle, à la fortune et à la renommée ; mais un autre frère, d'une constitution maladive, demeure encore à sa charge, bien qu'il soit âgé de plus de quarante ans.

Indiquer ces choses, c'est assurément laisser entendre tout ce que dût être le dévouement de cette fille pour les auteurs de ses jours : son père et sa mère. — Le père, mort aujourd'hui, resta pendant quinze ans dans un état d'infirmité absolue ; et la voix publique affirme que ce fut à l'admirable dévouement de son admirable fille que ce père dût le prolongement de son existence durant ces quinze années. — La mère qui vit encore, est octogénaire, elle est infirme depuis sept ans, et sa fille sur laquelle l'âge et les infirmités s'appesantissent à leur tour, continue d'être pour cette mère une *Providence ;* c'est le mot du Mémoire.

Toutefois, Messieurs, que des enfants soient la Providence de leurs parents, cela, à tout prendre, est dans l'ordre : c'est le devoir.... Ce devoir, accompli dans telles et telles conditions d'abnégation et de durée, peut, il est vrai, être signalé comme un exemple utile, à certaines heures du monde surtout ! — Mais, enfin, ce dévouement-là relève des lois de la nature humaine, il repose sur la justice. Ce n'est qu'au-delà que s'ouvre pour lui le libre domaine de la charité.

Or, il était à prévoir que ce domaine allait, en effet, s'ouvrir comme une sphère d'action nouvelle, pour cette âme généreuse. — « Sous l'influence de la piété la mieux comprise et la plus vive, » — nous disent encore nos témoins, — elle se dévoua au soulagement des deux grandes infirmités de ce monde : la pauvreté et la maladie. Et, pour assurer à son zèle le succès, et lui garder cette perfection que donne au mérite l'humilité, elle en confondit l'action dans l'action com-

mune de l'une des associations les plus méritantes de notre ville, et que vous connaissez tous : l'*Association de la Sainte-Famille*.—Elle en est, à l'heure présente, l'une des plus anciennes associées.

Mais, il y avait une autre infirmité, digne entre toutes de fixer l'attention de ce cœur compatissant autant que clairvoyant, et qui la fixa : c'est l'infirmité morale dans laquelle tombent tant de pauvres filles isolées dans la foule de nos grandes villes. — Eh bien ! pour révéler d'un seul mot ce que fut ce dévouement, il suffit de citer un seul fait.

Il y a environ quarante ans, la chrétienne personne dont nous parlons, employait journellement dans son atelier de couture, une ouvrière qu'elle croyait mariée... — Il n'en était rien. — Ayant donc connu la vérité de cette triste situation, elle résolut d'y mettre ordre ; et, à force de dévouement, elle y réussit. — Le passé ainsi était réparé ; mais il restait l'avenir, à prévoir et à garantir. — Que faire et que fit-elle ? — Écoutez :

Elle commença d'abord par recueillir chez elle la pauvre fille, lui donna le logement, l'admit à sa table, au risque de compromettre sa propre réputation par une semblable intimité. Elle fit plus : elle l'associa aux fruits de son travail ; elle lui laissa la libre disposition de ce que lui rapporterait sa journée d'ouvrière, n'acceptant d'elle qu'une rétribution de 50 centimes par jour, tout juste pour enlever au bienfait le caractère de l'aumône.... Et cela, Messieurs, a duré ainsi pendant dix-huit ans ! Après quoi, la transformation morale étant définitivement assurée, l'ouvrière réhabilitée

put trouver dans la vie de famille chrétiennement constituée et dans l'accomplissement de tous les devoirs qu'elle impose, le bonheur donné par la conscience et promis par Dieu. Bonheur dont elle a joui sans mélange pendant vingt ans. Il y a deux ans à peine qu'elle est morte ; mais, en mourant, sa dernière pensée, comme sa dernière parole, a été pour bénir sa charitable protectrice qui l'avait retirée du malheur en la retirant du désordre, et dont elle allait porter le souvenir jusqu'au Ciel !...

L'Académie a pensé que ce souvenir devait demeurer quelque peu sur la terre... c'est pourquoi elle vous fait connaître le nom de cette personne vénérable, dont la vie n'a été et n'est encore qu'un long sacrifice à sa famille, aux infirmes et aux pauvres : Mlle Clarisse Chavet.

L'Académie lui décerne un prix de 500 francs. (Fraction du prix Reynier.)

## II

L'Académie a eu à connaître d'un autre dévouement qui a captivé ses sympathies, conquis toute son admiration. — C'est un dévouement qui s'exerce depuis longtemps et sans bruit, au soulagement de l'une des infirmités les plus tristes qui soient en ce monde : — le dévouement d'une sœur pour sa sœur aveugle, le dévouement de Mlle Joséphine Arnaud pour sa sœur aînée, aveugle de naissance.

Ces deux sœurs connurent vraîment tous les malheurs dès les premières heures de leur vie. — Elles perdirent leur mère alors que l'une d'elles était encore au berceau ; leur père, homme honnête, actif, intelligent, réussissait du moins par son travail, à donner au pauvre ménage le nécessaire et parfois même l'aisance, car il était maître-maçon et occupait de nombreux ouvriers. Mais, un jour, on apporta à ses filles ce père, couché sur un brancard, le corps affreusement mutilé..., un échafaudage venait de se rompre sous ses pieds, et la chûte était mortelle !

Qu'allaient devenir les pauvres orphelines, la pauvre aveugle surtout ? — Peut-être bien que pour celle-là, on eût pu trouver un refuge, un asile dans l'une de ces maisons charitables où les aveugles rencontrent, en d'autres Sœurs, avec des soins spéciaux, cette surabondance de dévouement d'autant plus grande que les motifs qui l'inspirent viennent de plus haut... — Et, en effet, des propositions furent faites en ce sens, des facilités furent offertes ; mais la plus jeune des deux sœurs refusa.

Messieurs, consentiriez-vous à vous représenter ce que fut, non pas en imagination, mais dans sa réalité sublime, une détermination semblable prise, en silence, par l'âme d'une jeune fille de vingt ans ? « Ma sœur « et moi, sommes-nous seules au monde ; — moi, en « acceptant, pour elle, l'hospitalité charitable qui lui « est offerte, je sais bien que je lui assurerai non « seulement le nécessaire, mais encore ce superflu, « — pour une telle infirmité si consolant, — qui

« consiste dans une éducation, dans une instruc-
« tion spéciales que je ne puis plus lui offrir... —
« D'autre part, par un travail plus libre, je pourrai
« ajouter encore, de loin en loin, quelques adoucis-
« sements à son existence; et puis, moi, à mon âge, en
« usant de ma liberté, je pourrai préparer aussi mon
« avenir, me créer, peut-être en temps utile, un foyer,
« une famille, avoir enfin ma part à ce qu'on appelle
« le pauvre bonheur de ce monde... — Eh ! bien,
« non. — C'est assez et c'est trop que ma sœur ne
« puisse me voir de ses yeux ; je veux au moins que
« son cœur sente le mien battre près d'elle toujours,
« toujours... Désormais, ma sœur sera ma famille,
« elle sera mon avenir ; et moi, pour elle, je serai
« tout. »

Tel fut le contrat, Messieurs ; et ce contrat tient depuis vingt-deux ans ; et les liens qui le nouent n'ont fait que se resserrer avec le temps !

Ne vous seriez-vous jamais demandé, Messieurs, pourquoi, dans l'estime générale, la privation de la vue est réputée, pour l'être humain, l'infirmité qui résume et surpasse toutes les infirmités ? Ne serait-ce pas parce que nous sentons tous que ce monde, dont nous sommes les rois, a été fait pour nos yeux..... comme, dans un autre monde, notre bonheur sera encore de voir de nos yeux le Dieu qui doit y être notre récompense ?... Ne serait-ce pas l'explication de la compatissance privilégiée que l'Homme-Dieu témoigna aux aveugles, dans son passage sur cette terre, Lui qui pouvait les guérir !

Et, en dehors même du christianisme, est-ce que la pitié pour cette infirmité-là n'a pas été comme une de ces lois du cœur qui s'imposent et se retrouvent dans toutes les civilisations ? A quoi donc la fille du vieil Œdipe, par exemple, a-t-elle dû cette renommée qui a traversé les âges, ce souvenir ému que toutes les langues ont traduit ou chanté ?

Sans doute, Antigone fut admirable pour son père..., l'eût-elle été autant pour une sœur ? — En tout cas, elle était riche, elle était princesse, elle était reine..., et elle obtint la gloire.

L'humble fille dont nous parlons ne demande encore à Dieu qu'une chose : suffire seule et jusqu'à la fin, à guider sa sœur, à la soutenir dans ses infirmités croissantes.

Ce sont les témoins discrets de ce dévouement qui en ont révélé le mystère ; et l'Académie heureuse de le divulguer, l'offre aujourd'hui à tous comme un exemple, en le couronnant.

Elle accorde le prix Rambot de 545 fr. à Mlle Josephine Arnaud.

## III

Enfin, une troisième existence fut dénoncée à l'Académie, comme ayant été tout entière consacrée à un dévouement d'un genre à part, et d'autant plus digne d'être admiré et proclamé, qu'il est plus rare, peut-être : — le dévouement du serviteur pour ses mai-

tres ; le dévouement absolu d'une pauvre fille de service, pour les deux familles auxquelles elle consacra successivement et ses soins et sa vie.

Entrée à seize ans dans l'une de ces familles, elle traversa avec elle la bonne et la mauvaise fortune, sans faiblir et jusqu'au bout. Lorsque l'infortune vint à cette famille, la domestique fut invitée à chercher ailleurs une rémunération qu'on ne pouvait plus lui offrir. Mais, elle ne chercha pas ailleurs. Elle continua son service, non seulement sans recevoir aucun gage, mais en aidant ses maîtres de ses propres ressources. Et elle fit cela pendant dix-sept ans ! c'est-à-dire jusqu'à ce que le pauvre foyer eût été dépeuplé par la mort.

A ce moment, — et il fallait s'y attendre, — bien des demandes furent adressées à l'humble et charitable fille, dont on se disputait ainsi le dévouement. Elle refusa toutes les propositions avantageuses ; et, par un libre choix, elle consentit un engagement avec de nouveaux maîtres, auxquels, durant vingt autres années, elle allait donner encore autant et plus qu'elle devait en recevoir...

De telles actions signalées à l'Académie, l'émurent profondément ; et elle statua de leur décerner une de ses plus belles couronnes. — C'était trop tard !

Le jour même où cette décision était prise, on apprenait la mort de cette personne charitable. Elle venait de s'en aller au ciel, y recevoir la récompense seule digne de couronner une telle vie.

Mais il était juste qu'un souvenir au moins fut renvoyé d'ici-bas à l'héroïque chrétienne ; et l'Académie m'a confié la douce mission d'exprimer ici ce souvenir, en proclamant publiquement le nom de cette humble personne pour qu'il demeure, parmi nous, une leçon et un exemple : — le nom de Mlle Lucie Moustier.

Tels sont, Messieurs, les actes méritoires que notre Académie a cru devoir récompenser, cette année. — Récompenser !... Est-ce bien le mot dont il convient de se servir ? Non, car l'or et les couronnes de ce monde sont impuissants à récompenser des dévouements qu'ils sont impuissants à inspirer. Et plus le dévouement se surnaturalise dans son motif, plus il étonne par ses abnégations héroïques, moins on songe à lui préparer, ici-bas, des récompenses ou des triomphes. Chaque jour, sur toute la surface de la terre, des milliers d'hommes et des milliers de femmes accomplissent, silencieusement, obscurément, des actes autrement extraordinaires ; et jamais Académie n'a pensé à leur accorder autre chose qu'une admiration silencieuse.

Mais, ici, il ne s'agit pas de la vie religieuse ; il s'agit de la vie ordinaire du monde. Et lorsque, dans cette vie du monde, au sein de l'égoïsme qui la ravage, on découvre des cœurs assez grands, des âmes assez fortes pour comprendre le devoir, s'y dévouer jusqu'à l'héroïsme et durant toute une vie, alors dans l'intérêt de tous, comme leçon et comme exemple, il peut être utile de le dire, de le faire connaître, de le pro-

clamer. — Eh ! bien, c'est ce que notre Académie a l'heureux privilège de faire, en inscrivant ainsi, chaque année, les noms de ces grandes âmes dans son Livre d'Or.

Ajouterais-je, Messieurs, qu'en recevant de l'Académie la mission d'être, aujourd'hui, pour vous, et sa plume et sa voix, je lui dois la consolation profondément sentie d'avoir pu ainsi mettre cette plume et cette voix, une fois encore, au service de la Pauvreté et de la Vertu.

On a lu :

*Le fil de la Vierge et les toiles d'araignée*, par M. Blondeau, professeur émérite de l'Université.

*Étude sur les grandes épidémies en Provence et en particulier dans la ville d'Aix*, par M. le docteur Bourguet.

*Poésies*, par MM. Mouan, Morisot et A. de Fonvert.

---

L'Académie a prorogé jusqu'au 1er mai 1879 le concours relatif à la *Rédaction d'un Traité pratique d'irrigation dans l'arrondissement d'Aix*. Aucun Mémoire ne lui a paru répondre aux vues qu'elle s'est proposé en ouvrant ce concours ; le programme et les conditions restent tels qu'ils ont été précédemment formulés dans un rapport fait en séance, le 13 juin 1876, et livré à l'impression.

---

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

(1877-1878).

*Président*..... M. de Berluc-Perussis.

*Vice-présidents*..... MM. le docteur Payan et l'abbé Cherrier.

*Secrétaires-perpétuels*... MM. le comte de Saporta (pour les sciences) et Ch. de Ribbe (pour les lettres).

*Secrét.-perp. honoraire*.. M. Mouan.

*Secrétaire annuel*..... M. Hippolyte Guillibert.

*Bibliothécaire archiviste*. M. le chanoine Boyer (*).

*Trésorier*..... M. de Garidel.

(*) Actuellement évêque d'Evarie et coadjuteur de Clermont.

## LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION

1861. Marie Buès, de la commune d'Aix.
1862. Jacques Aubrégat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.
1863. Rose Beauvois, de la commune d'Aix.
1864. Marie Antoine, de la commune des Martigues.
1865. François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.
1866. Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.
1867. Thérèse Décanis, de la commune d'Aix.
1868. Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.
1869. Émilie Massel, de la commune d'Aix.
1870. Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.
1871. Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.
1872. Françoise Baud, de la commune d'Aix.
1873. Victoire Faure, de la commune d'Aix.
1874. Marguerite-Anne Cayol, de la commune de Saint-Chamas.
1875. Élisabeth Vidal, de la commune d'Aix.
1876. Anna Michon, de la commune d'Aix.
1877. Joséphine Arnaud, de la commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de 1,000 francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.

1870. Thomas Bourrillon, de la commune du Tholonet.

— Marie Daudet, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose Barthélemy, veuve Rabel, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

— Madeleine Jacques, de la commune d'Aix.

— Cécile Roman, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis Michel, de la commune d'Aix.

— Eugénie Laurent, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

— Charlotte Sumian, veuve Paulian, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire Audier, de la commune d'Aix.

— Marguerite Gay, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie Janière, veuve Guérin, de la commune de Gardanne.

— Virginie Blanc, de la commune d'Aix.

— Julie Baudoin, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette Gueyrard, de la commune d'Aix.

— Marie Jean, épouse Michel, de la commune d'Aix.

— Julie Court, épouse Ricard, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper Théric, de la commune d'Aix.

— Marie-Victorine Deyme, de la commune d'Aix.

— Rose Lahaus, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine Last, de la commune de Meyrargues.

— Marie Dorlande, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse Chavet, de la commune d'Aix.

# ACADÉMIE D'AIX

## 59me SÉANCE PUBLIQUE

8 *Février* 1879

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

## D'AIX

AIX-EN-PROVENCE
MARIUS ILLY, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
Rue du Collége, 20
1879

# ACADÉMIE D'AIX

## 59me SÉANCE PUBLIQUE

Le Samedi 8 Février 1879, la cinquante-neuvième Séance publique de l'Académie d'Aix a eu lieu, à huit heures du soir, dans la salle des Conférences de la Faculté des Lettres.

*Cette réunion, destinée à entendre la lecture de la traduction inédite de* Mirèio *par M. le premier président Émile Rigaud, a été honorée de la présence d'un grand nombre de dames et de MM. les membres d'honneur de l'Académie.*

M. DE BERLUC-PERUSSIS, président de l'Académie, a ouvert la séance par l'allocution suivante :

MESDAMES ET MESSIEURS,

En me voyant prendre la parole, vous n'êtes pas, j'imagine, sans quelque inquiétude. On nous a promis de beaux vers, vous dites-vous tout bas, et nous voilà menacés d'un discours académique, d'un de ces morceaux qui ont le

privilège de faire reculer les plus braves. Rassurez-vous pleinement, Mesdames ; celui qui vous parle partage trop votre impatience, pour vouloir retarder de plus d'un instant la fête littéraire qui nous est promise. Mais pouvait-il ouvrir cette séance — qui tout improvisée qu'elle est, marquera dans l'histoire de notre Académie — sans remercier, d'un mot respectueux autant que reconnaissant, le haut magistrat qui veut bien descendre de son siège pour se mêler à nous, et nous donner la primeur de sa grande et belle œuvre ? Ne dois-je pas un autre merci à M. le recteur et à M. le doyen, qui en mettant si courtoisement cette salle à notre disposition, nous ont permis d'élargir le cercle de notre auditoire habituel ? Ne me faut-il pas enfin vous exprimer à vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, notre gratitude pour l'empressement avec lequel vous êtes venus à la seule annonce de cette réunion ? Et puisque notre compagnie a la chance heureuse, et qui sera grandement jalousée, d'être la marraine de la Mireille française, n'est-ce pas son devoir et son droit, au moment où sa charmante filleule va faire son entrée dans le monde, de la prendre par la main et de la présenter orgueilleusement à ses amis ?

Ce n'est pas, il est vrai, devant un public aixois qu'une traduction de notre poème national a besoin d'une présentation quelconque. Il est peu de villes où le mouvement littéraire auquel préside Frédéric Mistral, soit mieux et plus sainement compris que dans la nôtre. Cette glorieuse résurrection de la littérature romane a donné lieu, vous le savez, à deux courants contraires. Quelques-uns outrepassant la pensée du maître, poussant jusqu'à l'intolérance

la religion de la terre natale et de son doux parler, ont prétendu substituer les dialectes d'Oc à la langue officielle, et regarderaient volontiers comme un renégat de la patrie provençale celui qui, parmi nous, se hasarde à rimer en français. D'autres, étrangers — et je les plains — à ce noble et saint amour du langage maternel, ou mus par un scrupule exagéré de leur patriotisme, voudraient proscrire, au nom de notre unité politique en danger, le culte pieux et inoffensif du verbe local. — Entre ces deux opinions, l'une et l'autre excessives, il y avait naturellement place pour un tempérament sage et mesuré. Pourquoi les deux langues ne vivraient-elles pas côte à côte dans les lettres, comme elles vivent dans le peuple ? Pourquoi, lorsque nous avons en mains deux instruments merveilleux, briser l'un ou interdire l'autre ? Tandis que de deux idiomes également chers, le premier nous attache au sol paternel, et le second nous met en communion d'idées avec l'univers entier, pourquoi établir entre eux une lutte impie? Ne pouvons-nous parler celui-ci et chanter avec celui-là ? Nos pères, au temps de Strabon, étaient déjà bilingues ; c'est notre cachet distinctif, parmi les provinces de la France, c'est notre fierté justifiée, d'avoir deux littératures, et tout en produisant des chefs-d'œuvres impérissables comme *Mirèio,* d'asseoir, de temps à autre, sur l'un des quarante fauteuils, un Massillon, un Autran, un Thiers, ou un Mignet.

Ce large et tolérant esprit a toujours été celui de notre compagnie. Aussi haut que l'on remonte dans ses modestes annales, on y trouve des écrivains estimés dans l'une et l'autre langue. Dès sa fondation en 1808, l'Académie affir-

ma cette fraternelle réunion, en inscrivant le nom de Diouloufet — un félibre de la veille — à côté de ceux de MM. de Montmeyan, de Jouques, de Saint-Marc et autres ; chaque année, dans la séance solennelle de la Société, les rimes françaises de ces derniers ou de MM. Portalis, de Valori, Collomb, Roccas, Faucon, et du spirituel Viennet, alternaient avec les vers de notre populaire fabuliste. Plus tard, ce fut au tour du docteur d'Astros de se partager les sympathies du public avec le conseiller Vallet, le président Castellan et Jean Reboul lui-même.

Et ici, Messieurs, je m'arrête un instant pour remarquer au passage que la plupart de ces noms appartiennent à notre magistrature. La séance de ce soir n'est donc que la consécration d'une de nos traditions les plus constantes, et le premier président d'aujourd'hui se rattache, par une chaîne non interrompue de juristes poètes, aux anciens parlementaires qui fondèrent notre association il y a trois quarts de siècle.

Dès que le mouvement méridional, qui n'était encore qu'à l'état latent à l'époque de Diouloufet et de d'Astros, se fut accentué par la publication graduelle des *Prouvençalo*, du *Roumavàgi*, de *Mirèio* et de la *Miougrano* : dès surtout que l'école nouvelle eut apporté à la poésie provençale cette double pureté d'expression et de tendances qui sera son honneur éternel, l'Académie d'Aix, fière de songer que Mistral avait fait ses débuts dans notre ville, lui ouvrit en grande hâte ses portes. Vous avez encore présent à l'esprit, Messieurs, le souvenir de son installation et de l'éloquence élevée, autant que simple, des paroles qu'il y pro-

nonça. Son entrée parmi nous fut successivement suivie de celles de plusieurs de ses confrères en gaie science, dont l'éloge en ma bouche serait suspect autant que superflu.

De tels titres nous donnaient quelque droit, j'ose le dire, à obtenir les prémices de l'œuvre éminente qui nous est offerte aujourd'hui. Cette traduction sanctionne avec éclat la définitive alliance de nos deux langues. En même temps qu'elle va initier aux richesses de notre poésie tous ceux qui ne peuvent la goûter à la source même, elle montrera que le génie provençal, chez un poète de race, n'est nullement prisonnier de son idiôme, et que, sous le vêtement parisien comme sous la robe légère des filles d'Arles, *Mireille* garde sa grâce séduisante et sa musicale harmonie. Je ne louerai pas les strophes que nous allons entendre ; ce serait trop longtemps retarder vos propres applaudissements. Je cède donc à notre confrère d'honneur, et la parole dont j'ai suffisamment abusé, et ce fauteuil présidentiel, que je suis, en vérité, confus d'occuper auprès de lui.

M. le premier président Rigaud a donné ensuite lecture des pages suivantes, destinées à devenir la préface de sa traduction :

Il y a vingt ans environ, un jeune homme provençal publiait un poème en douze chants, écrit dans l'idiome de son pays et destiné surtout à montrer les ressources de cet idiome et à peindre les mœurs de ceux qui ont l'habitude de s'en servir.

Ce livre, écrit avec un talent qui tient du génie, a obtenu un succès prodigieux dans le monde pour lequel il avait été fait.

En même temps qu'il valait une grande renommée à son auteur, il imprimait une impulsion nouvelle au mouvement littéraire qui s'est produit en Provence dans ces derniers temps ; et qui, sans avoir la prétention ridicule qu'on lui

a prêtée, de détrôner la langue française, n'a que le but plus modeste et plus sérieux de remettre en honneur et de maintenir dans son intégrité celle que parlèrent les troubadours.

La célébrité de ce poème ne s'est pas bornée là. A la simple lumière d'une traduction littérale que l'auteur lui-même avait mise en regard du texte, il a franchi les limites du sol natal. La grande littérature française l'a applaudi par les mains de ses plus illustres représentants, et l'auteur de *Faust*, en l'introduisant sur la scène, lui a acquis une véritable popularité.

Ce n'est pas tout encore ; alors peut-être que dans la pensée de son auteur cette charmante idylle n'avait été écrite que pour les villages environnants, elle s'est envolée sur les ailes de la renommée, au-delà même de nos frontières. Ni les monts ni les mers n'ont suffi pour arrêter son essor, et l'on ne compte plus aujourd'hui le nombre des traductions en langues étrangères à l'aide desquelles elle a pénétré jusqu'aux extrémités de l'univers.

En présence de ce succès universel, qui ailleurs qu'en Provence n'avait pu avoir sa cause que dans la traduction mot à mot qui accompagnait le poème, je me suis souvent demandé quelles proportions il aurait prises si le texte lui-même avait pu être connu et apprécié.

Entre une traduction et un original il y a toujours un abîme, car le génie d'une langue lui est propre et ne saurait passer dans une autre.

Cet abîme s'élargit si, l'original étant en vers, la traduction n'est qu'en prose : car alors le langage perd le charme et l'attrait particuliers que lui donnent la mesure, la cadence et le nombre.

Enfin cet abîme devient immense si la traduction, négligeant même la construction ordinaire des phrases qu'elle emploie, s'attache avec intention à ne donner que le sens des mots et à ne reproduire que la pensée.

Ces réflexions m'ont conduit à essayer de traduire *Mireille* en vers français ; non point que j'aie ignoré qu'une traduction de ce genre ne pourrait jamais être qu'une imitation plus ou moins parfaite ; mais parce qu'il m'a semblé que pour ceux aux yeux desquels le poème original devait fatalement demeurer lettre close, il gagnerait toujours quelque chose à être reproduit dans un langage qui, sans avoir la couleur du sien, en conserverait au moins le mouvement, le rythme et l'harmonie. En d'autres termes, j'ai voulu offrir une estampe à ceux qui ne peuvent pas avoir le tableau.

S'il m'était permis de recourir à une image pour mieux expliquer ma pensée, je dirais que, rencontrant Mireille

dans les champs où elle est née et dans lesquels il faut qu'elle vive sous peine de n'être plus elle ; comprenant parfaitement l'idiome qu'elle parle et jaloux de la faire connaître à ceux qui ne le comprennent pas, j'ai pris cette gentille paysanne par la main, je l'ai revêtue du costume exigé pour paraître dans une société plus élevée, je l'ai exercée à balbutier de son mieux la seule langue qui y soit reçue, et sous ce nouvel appareil je la présente dans le monde.

Elle y réussira certainement, si ce déguisement ne lui donne pas un air trop emprunté, et si elle sait s'en servir pour laisser au moins deviner les charmes divers qu'elle réunit en sa personne.

En retour du service que je lui aurai rendu, je la prie de dire à ceux qui lui feront bon accueil, que le soin que j'ai pris d'elle ne m'a pas détourné du moindre de mes devoirs, et qu'il ne serait pas juste de me reprocher cette diversion innocente à l'austérité de mes fonctions.

L'auteur, à la suite de cette communication, a lu la traduction des deux premiers chants de *Mirèio*, que l'assistance a accueillie et interrompue par de fréquents applaudissements.

**M. le Président**, se faisant l'interprête de l'auditoire, a remercié **M. E.** Rigaud de cette attrayante lecture et exprimé le vœu que la traduction toute entière fut bientôt livrée à l'impression pour satisfaire à l'impatience du public littéraire.

# RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

**(Concours de 1879)**

Par M. le Docteur PAYAN.

MESSIEURS,

La vertu est toujours belle, toujours digne de nos respects, et une des plus douces attributions de notre Compagnie c'est de venir, chaque année, dans sa séance solennelle, lui rendre un public hommage en couronnant quelques-uns de ces actes de dévouement continu qu'elle inspire et soutient. Cet heureux privilège elle le doit, comme le savent la plupart d'entre vous, à deux éminents bienfaiteurs qui lui avaient appartenu et qui, en quittant ce monde, lui ont légué la noble mission de rechercher les belles et bonnes actions, fussent-elles les plus humbles et les plus modestes, de les dégager du voile qui les cache pour les produire au grand jour, les récompenser et les donner comme exemples. Grâces à cette touchante institution de MM. Rambot et Reynier, noms bénis dont le sou-

venir se reproduit naturellement à nous en ce jour, la solennité qui nous réunit est plus qu'un tournoi littéraire et scientifique, elle est aussi la fête de la vertu et de la charité, fête dans laquelle il nous est donné de révéler de bonnes œuvres, de signaler d'obscurs dévouements, de produire et d'honorer publiquement des vies entières de sacrifices et d'abnégation. Cette fondation date de vingt ans à peine, et quoique, d'après les intentions formelles des donateurs, elle soit circonscrite au seul arrondissement d'Aix, l'Académie a déjà décerné plus de quarante prix de vertu. Et, bien consolant spectacle ! c'est dans la classe populaire, parmi les humbles et les petits de ce monde, que se sont recrutés ces faits d'actes exceptionnellement méritoires qui ont captivé nos sympathies. Et cette statistique morale de faits vertueux ne paraît pas près de se clore, car pour le concours de l'année 1879, dont j'ai l'honneur de vous présenter le rapport, douze Mémoires en compétition de nos prix ont été soumis à l'appréciation de l'Académie. Ils contiennent presque tous de belles actions accomplies avec une rare persévérance, que nous nous plaisons à louer publiquement ici. Mais comme nos prix ne pouvaient les atteindre tous, sans que leur valeur morale et même matérielle en fut trop amoindrie, l'Académie, confirmant en cela l'avis de sa commission, a arrêté ses choix sur les trois noms qui, après sérieux examen, lui ont paru les plus méritants, et qui sont la dame veuve Ricard et la demoiselle Pauline Long pour le prix Reynier, et la demoiselle Virginie Mille pour le prix Rambot et une partie du prix Reynier.

Voici l'exposé sommaire des faits les concernant qui ont motivé la décision et les suffrages de l'Académie.

La première sur notre liste, Marie TEMPIER veuve RICARD, âgée de soixante ans, née et domiciliée à Aix, semble n'être créée que pour le dévouement et le sacrifice. C'est une femme douce, polie, douée de sentiments élevés et délicats. Mariée de bonne heure à un honnête paysan, Auguste Ricard, elle passa quelques années dans les labeurs de la vie commune, secondant, assistant son mari, partageant avec lui les peines et les douceurs de la vie de famille. Mais cette existence tranquille ne fut pas de longue durée, et bientôt surgit pour elle l'ère des pénibles épreuves. Son mari devint poitrinaire, et rien ne put enrayer la marche de l'inexorable phthisie. Il mourut après trois ans d'angoisses et de souffrances, ne léguant à sa veuve pour tout héritage que des dettes contractées pendant la maladie. Marie n'eut garde de récuser ce douloureux legs du mourant, quelque lourd qu'il fût pour elle, et, grâces à un travail opiniâtre, elle put tout acquitter fidèlement.

Marie, qui n'avait pas eu d'enfants, se trouvant dès-lors libre, eut pu facilement, en raison de ses aptitudes diverses, se créer quelque occupation qui, sans trop de peine, lui eut permis de se faire des économies pour ses vieux jours. Mais son bon cœur éloigne vite cette égoïste combinaison et lui fait comprendre qu'elle a mieux à faire, et qu'elle doit retourner dans la maison paternelle qu'elle avait quittée en se mariant. Cette maison était, en effet, devenue l'asile de la misère et des infirmités. Là se trouvait

son vieux père maladif, infirme, dorénavant incapable de subvenir par le travail, sa seule ressource, aux besoins de sa famille, et sa vieille mère qui, pliant aussi sous le poids des ans, pouvait à peine faire encore son petit ménage. Là était aussi sa propre sœur qui, dénuée d'intelligence, ne pouvait gagner sa vie. D'autre part, ses deux frères mariés et pères de famille, vivant à peine de leur travail dans les modestes fermes qu'ils tenaient à métairie, ne pouvaient venir au secours des vieux parents. C'est ce que comprend Marie, et, sacrifiant tout à l'idée d'éloigner d'eux les privations, elle se dévoue sans hésitation à prendre les lourdes charges de la maison paternelle. Elle n'a pas de revenus acquis, mais elle a la santé, et, avec la santé, la vertu, cette force des âmes généreuses, et ces deux éléments la soutiendront dans la vie de travail à laquelle elle doit se vouer pour accomplir la noble tâche qu'elle s'impose.

Elle adopte à cette fin le rude métier de lavandière, et la voilà partant tous les matins pour le lavoir chargée de sa corbeille de linge, et n'en revenant que le soir pour partager les soins du ménage, déjà lourds pour sa vieille mère. C'est ce pénible et monotone travail, qu'elle n'a plus interrompu depuis, qu'elle continue encore vaillamment malgré ses soixante ans, qui a soutenu, pendant trente années, tous les membres besogneux de cette famille. Le vieux père a pu ainsi, malgré ses infirmités, prolonger ses jours jusqu'à quatre-vingt-trois ans, toujours entouré de respects et de la plus affectueuse assistance.

Le père mort, la mère Tempier tomba dans l'enfance et devint complètement infirme. Pour parer aux difficultés de cette nouvelle complication, Marie se levait avant l'aube,

préparait de grand matin toutes choses pour la journée, afin que, pendant son absence, les soins quoique incomplets de sa peu intelligente sœur pussent suffire à la pauvre vieille pendant les heures passées au lavoir. Mais lorsque, quelques années plus tard, la mère devint plus malade, Marie ne la quitta plus, lui dispensant ses meilleurs soins jusqu'à sa dernière heure.

La veuve Ricard demeura alors chargée de la pauvre innocente, essayant de la faire travailler auprès d'elle. Elle la soigne encore avec une tendre affection. Il est même touchant de la voir toujours douce et patiente auprès de la pauvre fille bizarre et idiote. Mais c'est surtout pendant une maladie grave dont celle-ci fut atteinte qu'apparût mieux encore le dévouement de sa bonne sœur : c'était une inflammation des yeux d'une violence extrême, causant d'insupportables douleurs et menaçant de faire perdre la vue. Nuit et jour, au chevet de sa grande enfant de quarante ans, la veuve Ricard fut admirable d'attentions et de patience. Mais pendant ces longues semaines sans travail les ressources s'épuisaient. Elle persévéra néanmoins dans ses bons soins, dont la guérison fut enfin le couronnement et le prix.

Mais comme si aucune trève ne devait être laissée à ses dévouements, voilà qu'une nouvelle épreuve des plus pénibles encore vint s'appesantir sur elle en la personne de son frère. Celui-ci, fermier peu aisé dans une propriété des environs de la ville et père de trois enfants jeunes encore, fit une chûte effroyable qui le laissa estropié et perclus pendant plusieurs années. Comment, dans un pareil malheur si inopinément survenu dans ce ménage dont le pauvre

blessé était le soutien, parer aux graves difficultés de la situation faite par la grave blessure ?

Ah ! c'est ici encore que Marie fut d'un dévouement admirable, veillant à ce que le malade ne manquât d'aucun des soins qui lui étaient indispensables, se prêtant à tous les pansements nécessaires, passant à son chevet une partie de ses nuits et souvent des nuits entières, partageant son temps outre son travail habituel et l'assistance qu'elle donne à la pauvre famille, fournissant sur ses épargnes pour parer aux dépenses les plus urgentes. C'est, on peut le dire hautement, à ce précieux concours que l'infortunée famille a dû de pouvoir traverser sans effondrement cette trop longue série de jours calamiteux. Puis, quand son assistance immédiate fut moins nécessaire, afin d'alléger encore les charges du ménage si durement éprouvé, elle retira chez elle deux des enfants qu'elle entretint, et les fit élever pour les mettre en état de gagner leur vie.

Le premier, grand et fort, est retourné auprès de son père, qu'il remplace dans les travaux des champs. L'autre est encore à la charge de la veuve Ricard. Les habitués de l'église de Saint-Jean-de-Malte ont pu y remarquer un jeune accolyte, à la physionomie douce et intelligente, servant respectueusement aux fonctions de l'autel. C'est le neveu de la veuve Ricard. Les pieux enseignements de sa vertueuse tante n'ont pas été perdus pour lui.

Telle est, Messieurs, la touchante histoire de cette femme que des témoins nombreux et très-honorables de sa belle conduite ont présentée aux suffrages de l'Académie. Elle peut se résumer en ces mots : vie toute d'abnégation, de rude travail, d'un dévouement constant, usée, sacrifiée pour

mieux dire, au service d'infirmes, de malades, d'enfants d'autrui qu'elle a pris sous sa garde. Ces bonnes actions n'ont eu pour objet, il est vrai, que des membres de sa famille. Mais dans son humble position, entourée d'êtres souffrants, à l'entretien desquels elle avait à pourvoir seule par son travail et les privations qu'elle s'imposait, comment eut-elle pu répandre au-dehors quelques parcelles de sa charité ? Ah ! disons plutôt qu'en comblant pour les siens la mesure des dévouements, elle a donné un exemple moralisateur à notre société que dévorent l'indifférence et l'égoïsme, surtout dans cette classe ouvrière à laquelle elle appartient, et au sein de laquelle va s'éteignant de plus en plus l'amour de la famille. L'Académie a été donc bien inspirée en honorant une si belle conduite d'une de ses récompenses : elle lui a décerné la moitié du prix Reynier consistant en une somme de 500 francs.

La seconde moitié du prix Reynier, consistant aussi en une somme de 500 fr., a été décernée à une pauvre ouvrière, trieuse de laine, la nommée Pauline Long, âgée de cinquante ans, célibataire, née à Puyloubier, mais domiciliée à Aix depuis plus de trente ans.

Ce qui caractérise le cas de Pauline Long, c'est un dévouement affectueux et constant à son père et à sa mère affectés d'infirmités précoces, et à quatre jeunes orphelins, enfants d'un de ses frères dont l'aîné avait huit ans et le plus jeune quinze jours à peine. Leur mère étant morte des suites de couches, leur père avait été obligé par la misère de s'expatrier pour se louer comme valet de ferme.

Ces pauvres créatures se trouvaient ainsi dans le délaissement le plus complet. Mais Pauline Long n'écoutant que son bon cœur et confiante en la Providence, les retire chez elle, et, sans rien retrancher aux soins affectueux pour les auteurs de ses jours, elle devient pour ces enfants une seconde mère.

Mais pour faire face à tant de charges qui pèsent sur elle toutes à la fois, comprenez-vous à quel travail incessant de jour et de nuit la pauvre trieuse de laines a dû se dévouer ? Le père et la mère ont été à ses soins exclusifs pendant près de dix-huit ans et sont morts en la bénissant. Deux des enfants sont morts aussi ; mais il lui reste encore la charge d'une nièce de vingt ans constamment maladive, incapable d'un travail quelconque, et d'une seconde nièce incapable aussi, parce qu'elle est idiote. Elle les assiste toujours avec le dévouement le plus affectueux.

Voilà, Messieurs, en quelques mots ce qu'a fait et ce que continue encore de faire cette vertueuse fille, sans bruit, obscurément, sous l'œil de Dieu, dans son humble habitation. Quelques esprits difficiles objecteront peut-être qu'en dispensant son dévouement à des êtres qui lui sont unis par les liens du sang, elle n'a fait que remplir un devoir naturel. Mais, dirons-nous avec le respectable auteur des notes fournies sur Pauline, n'est-ce pas déjà beaucoup que l'accomplissement parfait d'un devoir, surtout quand ce devoir se présente hérissé de tant de difficultés, quand il s'impose pour un temps indéfini, quand il est accepté avec courage et résignation, et rempli avec un calme, une abnégation, une persévérance qui ne se sont jamais démentis ? Or, tel est bien le cas de Pauline Long qui, dans sa pau-

vreté, nous présente une vie riche de piété filiale, d'ardente charité, de résignation parfaite à la loi du travail et d'admirable dévouement à l'enfance pauvre et abandonnée.

Une pareille persévérance dans le bien et le sacrifice ne pouvait que toucher l'Académie. Le prix de 500 francs qu'elle lui a alloué sera pour cette fille non-seulement une récompense, un secours, mais aussi un encouragement à persévérer dans cette vie d'abnégation qui paraît devoir être son lot jusqu'à la fin de ses jours.

Enfin, Messieurs, notre principal prix de vertu a été décerné à la demoiselle Augustine-Virginie MILLE, plus connue sous le nom de Nie, demeurant au hameau des Milles, où elle a toujours résidé avec sa famille.

Virginie Mille, objet de nos distinctions, est une modeste villageoise peu fortunée, lessiveuse de profession, qui, dans l'humble sphère où s'écoulent ses jours, a su accomplir avec simplicité et comme naturellement les actes les plus variés de dévouement à ses semblables. L'exercice de la charité sous toutes ses formes est, en quelque sorte, l'essence de sa vie, et la multiplicité de ses beaux faits, qui ont pour ainsi dire commencé dès ses jeunes années, pourrait à bon droit la faire considérer comme la personnification de la bienfaisance en activité, c'est-à-dire se déversant sur toutes les misères, toutes les infortunes qui se produisent dans la localité qu'elle habite. C'est ce que démontre parfaitement le Mémoire véridique et très-bien fait qui a révélé à l'Académie cette candidature si digne de ses sympathies.

C'est en 1870, année de froids rigoureux et de la fatale

guerre, que se révéla plus spécialement le beau caractère de cette fille. Les nécessités du temps ayant appelé presque subitement sous les drapeaux tous les hommes valides au plus fort de l'hiver, grande fut par suite, aux Milles comme ailleurs, la misère dans certaines familles, par cette séparation spontanée de ceux qui en étaient les soutiens. Mais grande fut aussi la sollicitude de Virginie pour y parer dans la mesure de ses forces et de ses moyens. Comme elle connaissait toutes les infortunes, elle se multipliait, en quelque sorte, pour répandre sur elles ses consolations et ses secours. Ici, c'était une femme en couches, désolée du départ forcé de son mari, qu'elle allait visiter et assister efficacement ; là, un pauvre malade subitement délaissé aussi qu'elle entourait de soins immédiats ; ailleurs, elle donnait à ce vieillard en détresse et manquant de tout les choses les plus nécessaires. Elle abrégeait ses heures de travail habituel pour pouvoir mieux se donner aux pauvres souffrants. Et puis le soir, à son retour du lavoir, elle allait porter sur son charreton aux uns du pain et du vin, à d'autres, selon les besoins, du bois, des pommes de terre, et cela tant que les provisions ne sont pas épuisées. Comme ses frères étaient partis pour l'armée, il y avait moins de bouches dans sa maison, et la récolte n'avait pas été mauvaise. Son cœur généreux trouvait dans cette abondance relative le moyen de secourir les plus pressants besoins.

Virginie devint plus spécialement alors la Providence de toute une famille. Une de ses compagnes, blanchisseuse comme elle, avait vu partir pour le service son fils aîné, son principal soutien. Il lui restait son mari infirme et alité, une fille de quinze ans et deux enfants en bas-âge. De plus,

sa fille aînée dont le mari avait été aussi réclamé pour la guerre, étant près de s'accoucher, était venue, avec son enfant âgé de quatre ans, se réfugier chez sa mère. C'était en somme huit personnes à nourrir, et la pauvre blanchisseuse n'avait que le produit de son travail.

Or, un certain jour qu'elle avait été rendre le paquet de linge dont elle attendait le prix pour acheter le pain qui manque à la maison, et que le boulanger, à qui il est dû passablement, ne veut plus donner à crédit, il arrive qu'on ne peut la payer cette fois.

La pauvre femme s'en retourne les larmes aux yeux, le désespoir dans l'âme, et, n'osant rentrer chez elle, s'arrête chez Virginie, à laquelle en sanglottant elle fait part de sa cruelle position.

Celle-ci la console, la rassure, ranime sa confiance en la Providence, dépose, pour parer aux premiers besoins, quatre pains dans le tablier de sa compagne. Courant ensuite chez une personne charitable, à laquelle elle raconte ce qui se passe, elle en reçoit un bon de quinze kilos de pain qu'elle s'empresse de porter à la pauvre mère de famille. Puis la jeune femme s'étant accouchée, et sa mère obligée de la soigner ne pouvant pas s'occuper de ses lessives, la bonne Virginie y supplée généreusement, en consacrant à cette besogne une partie de ses nuits et en aidant à laver le linge dans le jour. Grâces à la charitable sollicitude de Virginie, se traduisant tantôt par des secours discrètement dispensés et tantôt par une assistance directe, le nécessaire ne manqua plus au pauvre ménage pendant les dix-huit mois qu'il fallut traverser pour arriver à l'expiration des mauvais jours.

Citons encore les deux faits suivants bien démonstratifs aussi de l'excellent cœur de Virginie :

PREMIER FAIT. — Une jeune fille des Milles, Marie Porte, avait perdu de bonne heure sa mère, et, à l'âge de douze ans, elle était restée, par le mariage de sa sœur aînée, seule avec son père chargée des soins de sa maison.

La pauvre fille manquant de direction, son père ne s'en occupant pas, devint d'une insouciance à faire pitié. Elle paraissait en public la chevelure en désordre, les vêtements souillés et déchirés : elle semblait personnifier la misère. De plus, à peine entrait-elle en adolescence qu'un jeune homme peu délicat, qui savait que quelques journaux de terre devaient être sa part, se faisait remarquer par ses assiduités.

La pauvre fille était perdue si, prise de compassion en la voyant si délaissée, Virginie ne lui eut tendu une main protectrice. Elle l'aborde avec douceur, cherche à réveiller en elle le sentiment de dignité personnelle, à l'occasion de sa mise plus que négligée, et sur sa réponse que, si son père ne lui refusait pas tout secours, elle ne demanderait pas mieux que d'être propre et rangée comme les autres, Virginie lui promet que, si elle veut suivre ses conseils, elle pourra bientôt, sans avoir rien à demander à son père, rivaliser avec ses compagnes. Ces propositions étant bien accueillies, Virginie se fait comme son institutrice : elle l'initie à tous les détails d'ordre et de propreté dans son ménage, lui achète des étoffes pour des vêtements convenables dont elle devra gagner le montant par son travail,

et dans ce but elle lui fait prendre l'habitude, après avoir tout ordonnancé le matin, dans sa maison, de se rendre à la rivière pour laver à ses côtés, et de venir aussi passer ses veillées chez elle pour s'y former à la couture et confectionner des objets pour son propre compte.

Marie, grâces à ces amicales attentions, devint une fille rangée, laborieuse, une ouvrière modèle. Par le fruit de son travail et ses soirées bien utilisées, elle se fit un trousseau auquel rien ne manquait. Enfin, après cinq ans d'une vie bien remplie sous la direction de Virginie, elle fut demandée en mariage par un honnête ouvrier bourrelier qui avait été témoin de sa transformation.

Virginie accompagna son amie à l'autel. Puis, après la bénédiction nuptiale : « Sois heureuse, lui dit-elle, avec le protecteur que Dieu te donne. »

Ces bons souhaits se sont accomplis. La paix et l'union n'ont jamais fait défaut au nouveau ménage, maintenant établi à Saint-Marcel, aux environs de Marseille. Marie est pieuse, rangée, mère d'un garçon de seize ans qui étudie au Petit-Séminaire de cette ville et dont les bonnes dispositions font beaucoup espérer de lui.

Et voilà comment la prudente sollicitude de Virginie a su faire d'une pauvre vagabonde en voie de perdition une vertueuse ouvrière devenue plus tard une excellente mère de famille.

SECOND FAIT. — C'était en 1870. Une famille Fesquet, composée de six personnes, le mari, la femme et quatre enfants de un à douze ans, était venue résider aux Milles, et n'avait pour vivre que les maigres émoluments du mari,

garde-champêtre. La femme était, il est vrai, une personne rangée, propre, soigneuse, élevant bien ses enfants ; mais l'insuffisance de ses ressources l'astreignait à des privations pénibles et sa santé en souffrit.

Virginie, dans le voisinage de laquelle elle restait, ne la voyant plus, en demande des nouvelles aux enfants, qui répondent qu'elle est malade. Elle s'empresse d'aller la visiter et elle comprend vite la cause du mal. Tout manquait à la pauvre femme qui ne demandait rien, mais se mourait d'inanition.

Virginie ranima son courage par de bonnes et consolantes paroles, l'assurant qu'elle ne sera pas considérée comme étrangère dans le pays. Elle va lui prendre un bon et substantiel bouillon, fait manger les enfants chez elle, cherche et trouve une occupation pour le garçon âgé de douze ans, auquel, sur sa recommandation, on donne même cinquante centimes par jour, place la fillette de huit ans chez une bienfaisante dame qui la nourrit et veut rémunérer de cinq francs le mois le petit travail qu'elle lui fait. Elle continue en même temps à dispenser à la mère les soins qui devront bientôt la mettre sur pied. Depuis ce jour Virginie ne cessa plus de s'intéresser à cette famille, lui ménageant discrètement, quand il en était besoin, des secours qui, par la délicatesse avec laquelle ils étaient offerts, ne ressemblaient pas à des aumônes.

Ajoutons que la dame Fesquet ayant mis au monde un autre enfant en 1872, c'est Virginie qui la soigna, la veillant jusqu'à une heure avancée de la nuit, préparant sa nourriture, lavant ses linges, le pur dévouement inspirant seul cette utile assistance.

Ces attentions protectrices sur cette famille ont duré cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où elle a été défricher des terres en Algérie. Des lettres en viennent chaque année à l'adresse de Virginie qui lui prouvent que la famille Pesquet, maintenant plus heureuse, n'a pas oublié les services rendus dans les mauvais jours.

Mais il est un autre genre de dévouements que je ne pourrais passer sous silence et dans lesquels a excellé Virginie, à savoir les dévouements envers nombre de pauvres malades auxquels cette généreuse fille a dispensé une assistance des plus précieuses et des plus désintéressées. Bien des gens aux Mille se rappellent encore les admirables soins qu'elle a prodigués successivement à une veuve Blanc et à une femme Barbaroux, pauvres femmes bien délaissées pendant que la phthisie pulmonaire les acheminait lentement vers la tombe. Dominant la répugnance qu'inspire une maladie pareille, peu soucieuse du danger que pouvait même avoir pour sa santé l'inspiration prolongée d'un air imprégné de miasmes tuberculeux, elle les visitait assidûment le matin et au milieu du jour pour les panser, faire leur lit, les changer de linge et leur servir ce dont elles avaient besoin, et puis, après son repas du soir, c'étaient des séances plus prolongées pour, à l'aide de nouveaux soins, adoucir autant qu'il pouvait dépendre d'elle les exacerbations nocturnes et les divers malaises qui en provenaient. Quand ensuite le mal atteignait ses dernières périodes, sa sollicitude croissait en quelque sorte en raison de sa gravité plus intense ; et c'est alors que, soutenant dans ses bras ces pauvres victimes de la phthisie pendant les longues quintes de toux, essuyant la sueur froide de leur visage,

calmant par de douces boissons l'irritation de leur poitrine, elle les encourageait d'autre part à la résignation par les consolantes paroles que sa charité lui inspirait. Une partie de la nuit se passait dans ces délicates attentions. Et puis le matin, en retournant à la rivière, elle y emportait tous les linges souillés de crachats purulents ou parfois humides encore de sueurs morbides, pour les laver elle-même, le but surnaturel de ses actes lui faisant surmonter le dégoût qui pouvait en résulter pour elle.

Et que n'a-t-elle pas fait aussi pour Célestin Dioulouf et, cet intéressant père de famille qu'un ramollissement de la moelle épinière a fait périr dans un âge peu avancé, paralysé de tous ses membres, après plusieurs années de cruelles angoisses? Représentez-vous ce malheureux perclus par la maladie, incapable de faire quelques pas sans être solidement soutenu par un bras étranger; qui, ne pouvant, depuis bientôt deux ans, rester sur son lit, était forcément assis sur son fauteuil; qu'il fallait fréquemment changer de position et même faire manger comme un enfant, ses mains paralysées se refusant à lui servir pour cet office; dont la parole était devenue incompréhensible par les progrès de la paralysie; qui ne pouvait en un mot s'aider pour rien lui-même!... Sa pauvre femme, qui avait en outre deux enfants jeunes à soigner, ne pouvait seule, malgré son admirable dévouement, suffire aux soins nécessités par une aussi pénible situation. Mais l'héroïque Virginie accourut à son aide. Elle se rendait le matin et au milieu du jour dans la maison de la douleur, pendant les moments dont elle pouvait disposer, pour seconder la mère de famille et aider au soulagement du malheureux. Elle y retournait le soir

après son repas pour y passer plusieurs heures consacrées encore aux attentions nécessitées par l'état de l'infortunée, et aussi pour donner le temps à sa pauvre femme de prendre un indispensable repos. Et ces bons soins dont l'intelligence affaiblie du malade ne pouvait apprécier le prix, n'ont cessé que lorsque la mort venant terminer cette série de souffrances, elle ferma les yeux à ce malheureux qu'elle avait si généreusement assisté jusqu'à la fin.

Et cette femme Eléonore, que des affections puerpérales chroniques ont tenue alitée des mois entiers au milieu de la plus profonde misère, quelle assistance précieuse n'a-t-elle pas aussi reçue, ainsi que son chétif nourrisson, de l'inépuisable dévouement de Virginie? Les quelques secours que la charité publique lui ménageait ne pouvaient suppléer aux soins plus immédiats que réclamait leur état, que le mari, journalier, était incapable de donner et dont voulut généreusement se charger Virginie.

Et ce qui rehausse ici le mérite de ce dévouement, c'est que cette Eléonore s'était mise quelque temps avant dans le cas de s'aliéner celle qui maintenant la venait secourir dans sa détresse. Lorsque, en effet, elle se préparait à son triste mariage, Virginie, qui connaissait son extrême pauvreté et celle non moins grande du futur mari, et qui la savait d'ailleurs habituellement maladive, inapte à un travail quelconque, bien incapable aussi d'élever une famille et même de soigner un ménage, avait cru devoir charitablement la dissuader d'un projet au-dessus de ses forces. Mais à ce conseil dicté par une pure bienveillance, Eléonore fit cette réponse impertinente : « Parce que personne n'a voulu de « toi, tu voudrais m'empêcher de me marier ; mais je n'ai

« que faire de ton conseil : je me marierai quand même,
« et mon mari me nourrira. »

Le mariage se fit en effet, et l'on vint rester dans le voisinage de Virginie. C'était la misère unie à la misère, plus l'état maladif de la femme. Un enfant naquit la première année de cette union. La mère resta de longs jours alitée, et comme tout manquait autour d'elle, c'est Virginie qui, charitablement oublieuse de l'insolente riposte qui lui avait été faite, se dévoua à lui dispenser une assistance dont elle ne pouvait se passer. Elle visitait plusieurs fois par jour la mère et l'enfant, les pansait, les appropriait, leur donnait ce dont ils avaient besoin, suppléant chez l'enfant par une alimentation appropriée à l'insuffisance du lait maternel. Plus tard le pauvre enfant ayant été atteint du carreau et de toutes les incommodités qui accompagnent cette grave maladie, Virginie porta sa sollicitude sur le petit souffreteux, veillant sur sa propreté, l'emportant chez elle aux heures de ses repas pour lui donner la nourriture convenable, le retournant ensuite à sa mère bien repu et reconforté. On peut dire sans exagération que c'est à la continuité de ses bons soins que ce chétif enfant a dû d'être conservé à la vie et rendu à la santé.

Enfin trois ans plus tard un second enfant étant né, que la charité dut cette fois mettre en nourrice à cause de la mauvaise santé de la mère, celle-ci fut par suite obligée de garder le lit pendant plusieurs mois, et c'est Virginie encore qui, comme la première fois, lui ménagea ses soins assidus, lava gratuitement tous les linges salis et veilla sur le premier enfant dont la mère ne pouvait guère s'occuper.

Laissez-moi ajouter encore le trait suivant qui, dans sa simplicité, fait bien connaître la confiance que Virginie inspirait à l'infortune et comment elle savait y correspondre : Un vieillard bien pauvre, assisté par la charité publique, fut atteint, en décembre 1878, d'une bronchite des plus graves. On crut qu'il allait mourir et on lui administra les derniers sacrements. Voilà pourtant que d'une voix éteinte il supplie qu'on aille lui chercher Virginie. « Si elle vient à mon aide, dit-il, je ne mourrai pas. » On hésite à lui donner cette satisfaction, parce qu'on savait Virginie occupée à d'autres malades même dans sa famille. Mais comme il insiste, on va aviser celle-ci du désir du vieillard. Elle s'empresse, malgré le mauvais temps et la distance de se rendre auprès du malheureux : elle le réchauffe, lui fait prendre une bienfaisante boisson qu'elle lui avait apportée, l'encourage par les plus consolantes paroles, puis, après avoir disposé tout ce qu'il faudra pour la nuit, elle le quitte en lui promettant de le revoir le lendemain. Il fut ainsi visité pendant dix jours, et chaque fois avec quelque petite provision propre à faciliter le rétablissement. Le pauvre vieux reconforté au moral et au physique par ces bienveillantes attentions, vit son mal disparaître graduellement. Revenu à la santé, il remerciait après Dieu la bonne Virginie de son rétablissement inespéré.

Tous ces faits auxquels d'autres pourraient être ajoutés, nous montrent Virginie toujours prête à se dévouer aux pauvres malades, à leur dispenser les soins de tout genre sans que les affections les plus rebutantes, les pansements les plus répugnants apportent jamais du ralentissement à

son zèle. Heureuse quand elle peut consoler une douleur, calmer une souffrance, sécher une larme, porter un rayon d'espérance sur une âme affaissée sous le poids du mal, elle est, par la multiplicité de ses dévouements, comme une providence pour les malheureux de la localité qu'elle habite.

Mais comment, direz-vous, Virginie peut-elle concilier de pareils actes de bienfaisance avec des occupations journalières ? Ah ! c'est qu'elle est possédée de l'esprit de charité, et que, comme la foi, la charité opère des prodiges. Soutenue par cette force surhumaine, elle peut, ainsi que nous l'avons vu précédemment, en visitant ces chers malades le matin avant d'aller à son travail, au milieu du jour en venant prendre son repas et puis le soir dans des visites plus prolongées qui durent, quand il le faut, une bonne partie de la nuit, leur rendre d'inappréciables services. Que de fois ne l'a-t-on pas vue le soir, après avoir fait coucher sa vieille mère, sortir doucement de sa demeure, retourner dans l'asile de la douleur pour, s'oubliant elle-même, consacrer aux malheureux souffrants les heures qu'elle dérobait à son sommeil ?

Un si beau dévouement, un si beau caractère ne saurait manquer aux devoirs de la piété filiale, et tout lepays témoigne des prodiges de tendresse avec lesquels Virginie soutint son vieux père pendant les cinq ans de maladie qui ont précédé son trépas. On admire encore les attentions délicates dont elle entoure la vieillesse et les infirmités de sa vertueuse mère.

Virginie a donc toujours mené de front, dans sa vie si bien remplie, le labeur quotidien et la pratique de la charité, et ces belles actions lui ont valu l'estime de tous. Aussi,

lorsque quelques témoins et admirateurs de ses dévouements divers ont songé à présenter son nom à l'Académie pour un prix de vertu, tous ses compatriotes, et leur vénéré pasteur en tête, ont encouragé et vivement applaudi cette démarche. Notre Académie, juste appréciatrice d'une conduite si digne, a été heureuse d'accueillir les vœux de toute une population, et elle a décerné à Virginie Mille la plus haute récompense qu'elle eût encore donnée : à savoir la totalité du prix Rambot, plus une partie restée disponible du prix Reynier, faisant le tout une somme de 1,045 francs.

Tels sont les faits méritants que l'Académie a cru devoir couronner en 1879. C'est avec bonheur qu'elle ajoute à la glorieuse liste des précédents lauréats les trois modestes noms dont nous venons d'esquisser les belles actions accomplies sous les auspices de la vertu et de la charité, sources fécondes des héroïques dévouements.

# ACADÉMIE D'AIX

—

## 60me SÉANCE PUBLIQUE

—

22 Juin 1880

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS & BELLES-LETTRES D'AIX

AIX-EN-PROVENCE
MARIUS ILLY, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
Rue du Collège, 20
1880

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS & BELLES-LETTRES D'AIX

AIX-EN-PROVENCE
MARIUS ILLY, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
Rue du Collège, 20
1880

# ACADÉMIE D'AIX

## 60me SÉANCE PUBLIQUE

Le Mardi 22 Juin 1880, la soixantième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à trois heures, dans la grande salle de la Faculté des Lettres.

M. MORISOT, vice-président de l'Académie, *a ouvert la séance par le discours suivant :*

MESDAMES ET MESSIEURS,

Quand, l'année dernière, j'acceptais, non sans quelque résistance — mes bienveillants confrères le savent — la vice-présidence de cette Académie, je croyais n'accepter qu'une douce et flatteuse sinécure. J'aurais, énergiquement, décliné le titre qui m'était décerné, si j'avais pu prévoir

que des circonstances déplorables m'imposeraient brusquement, plus tard, l'honneur de présider la solennité qui nous rassemble, et même de vous adresser la parole. J'ai trop conscience de ma faiblesse, et je garde un souvenir trop profond des éloquents discours qui ont ouvert jusqu'ici nos dernières réunions, pour qu'il m'eût été possible de me résigner à courir le danger que j'affronte aujourd'hui, par convenance et par respect pour les traditions de la Compagnie. Quel sujet puis-je traiter devant vous qui ne soit, je le crains bien, au-dessus de mes forces ?

M. le président Laurin, à l'affliction duquel nous prenons une si vive part, et que je vais si mal remplacer, vous aurait emportés dans les hautes régions de la pensée ; je devrai, moi, par prudence, raser le sol et effleurer le gazon. Permettez-moi, Messieurs, de vous entretenir, un instant et sans apprêt, de l'amour des livres — des vieux livres — et aussi des bibliophiles. On n'exprime bien que les sentiments qu'on a éprouvés ; puisse-t-il être également vrai que nous parlons un peu mieux, ou un peu moins mal, des choses que nous aimons !

L'amour des livres, Messieurs, l'amour des vieux livres, des livres à riche reliure, des livres armoriés, avec envoi signé d'un nom célèbre, royalement ou pauvrement vêtus ; cet amour est, généralement, assez moqué, je ne me le dissimule pas. Je viens, ici même, de provoquer, en le nommant, de gracieux et fins sourires. Les bibliophiles passent pour des intelligences étroites, bornées ou vieillies. Peu s'en faut qu'on ne les assimile aux collectionneurs de ces miniatures dont nous décorons les enveloppes de nos lettres. Et pourtant, Messieurs, je connais des esprits supé-

rieurs atteints de cette petite maladie, peu contagieuse, heureusement pour les bibliophiles. L'auteur de l'*Histoire des princes de Condé*, le vaillant et glorieux soldat de nos guerres d'Afrique ; M. Firmin Didot, le grand typographe, poète à ses heures ; MM. Cousin, de Sacy, Jules Janin, de l'Académie Française ; Charles Giraud, de l'Institut, pour ne citer que les chefs d'une petite armée d'amateurs éclairés, ont été ou sont encore passionnés pour ces précieuses reliques du passé, que le temps dévorerait bien vite sans leur culte fervent.

Laissez-moi vous dire tout d'abord, Mesdames et Messieurs, pourquoi les hommes éminents que je viens de nommer sont curieux des belles reliures. Elles sont, à leurs yeux, autant de pages de l'histoire de l'art national. Le beau se manifeste sous mille formes diverses. Voyez cette reliure de Duseuil, cette autre non moins splendide de Le Gascon ! Toutes ces dorures sont au petit fer. Comme les compartiments qui ornent les plats du volume, sont heureusement combinés, et comme ils sont simples dans leur richesse ! C'était la belle époque du grand siècle. Le bon goût, un goût parfait rayonne alors dans les produits de l'industrie et des arts, comme dans les œuvres de Racine, de Lafontaine, de Boileau..... — L'art du relieur se soutint pendant le XVIII^e^ siècle avec les Padeloup et les Derome ; mais il se corrompit à l'époque de la Révolution et tomba, pour assez longtemps, dans une lourde et plate vulgarité. La réaction n'a commencé que de nos jours. MM. Bauzonnet, Chambolle, Lortic, Cusin, ces princes de la reliure, s'efforcent, non sans succès, de la ramener à l'élégante sévérité des deux derniers siècles.

— Mais ces livres-ci sont sordides, en haillons ; quels attraits peuvent-ils avoir pour un amateur? — Et d'abord, Messieurs, ils peuvent devenir et deviendront beaux. Ils seront bientôt drapés de pourpre et d'or. Ensuite, ils portent les noms de Larochefoucauld, de Molière, de Boileau, de Racine.... Ce sont, tout simplement, des éditions originales ! Cette édition de Boileau est celle de 1701, dont il a corrigé lui-même les épreuves, surveillé l'impression, et qu'il appelait son édition favorite. Voici le Molière de 1666 avec un frontispice gravé par Chauveau, où figure le portrait de l'inimitable comique et celui d'Armande Béjart qu'il vient d'épouser. On devine, à première vue, que « le pauvre homme » aura bientôt à se repentir d'avoir uni ses neuf lustres aux seize printemps de la petite comédienne. — Ce volume, si maltraité par les lecteurs, est aux armes de Bossuet. — Cet autre porte sur sa garde deux lignes d'envoi tracées par Fénelon. Ils ont été touchés, feuilletés par ces immortels écrivains ! Ah ! vous comprenez maintenant, Mesdames et Messieurs, pourquoi nous recueillons pieusement ces divins naufragés. Laissez-nous, laissez-nous les porter à nos lèvres, et veuillez nous pardonner cette filiale et naïve tendresse !

Le bibliophile, Messieurs, cherche encore dans les éditions originales des jouissances d'une autre sorte. Elles rajeunissent pour lui nos grands maîtres, à qui elles rendent la fraîcheur de la nouveauté. Telle alliance de mots, aujourd'hui usée, lui paraît créée d'hier. Telle métaphore, telle fleur de rhétorique, maintenant fanée, lui semble à peine épanouie et tout humide encore de la rosée du matin. Ces éditions rendent le bibliophile contemporain de leur

première publication. Elles le font vivre avec Bossuet et l'austère Montausier, avec Fénelon et l'aimable duc de Bourgogne, avec Larochefoucauld et sa chaste amie M^me^ de Lafayette.

Le bibliophile demande mieux que des émotions et du plaisir à ses vieux livres, Messieurs : il y étudie et y suit avec un intérêt souverain les variations et de l'orthographe et de la langue française. Il y voit notre bel idiome s'y dépouiller lentement de ce caractère synthétique et vague qu'il devait au latin, pour arriver par une analyse instinctive, au mot unique, à l'expression nette et précise. Puis-je éclairer ma pensée par deux exemples seulement ? Dans Bossuet, le dessin d'un tableau s'orthographie comme dessein, projet, résolution arrêtée. Oppresser y signifie encore, à la fois, écraser et *opprimer*. Ainsi de vingt mots dont l'acception complexe est allée se dédoublant peu à peu avant d'arriver jusqu'à nous.

Les éditions originales, Messieurs, sont une école à un autre point de vue encore. Nous assistons, grâce à elles, au travail de l'écrivain, à ses retours, à ses corrections répétées. Les variantes que nous rencontrons dans les éditions successives d'un même ouvrage, sont un sujet d'inépuisables réflexions pour un lecteur attentif. Elles nous montrent tout ce qu'il faut de consciencieux labeur et de sévérité dans le goût, pour passer à la postérité ! Ouvrons la première édition du Télémaque (1699), qui fut arrêtée par ordre supérieur à la 208^e^ page, et comparons-la aux diétions qui suivirent. Que de suppressions, que de changements dictés par le respect des lois de la langue ou par le sentiment de l'harmonie ! — Les deux premières éditions

de notre Vauvenargues offrent un attrait aussi piquant et sont peut-être plus instructives encore. A la prière du moraliste, Voltaire avait relu soigneusement l'*Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, et il y avait souligné, biffé ou annoté nombre de passages qui lui avaient semblé peu liés ou manquant de justesse. Vauvenargues, Messieurs, fut docile, mais avec quelle noble indépendance! Il modifia, supprima ou maintint le premier texte, sans subir d'autre despotisme que celui de la raison et du goût.

Le nom de Voltaire rappelle une édition des Pensées de Pascal, inséparable de celles qui l'ont précédée ou suivie, et que les bibliophiles tiennent à posséder. Voltaire la donna en 1776. Croirait-on qu'il n'a pas craint d'altérer, de mutiler de moitié ce beau livre dans l'intérêt d'un système dont il aurait voulu, dit M. Renouard, faire de Pascal un apôtre! — Et les disciples ont eu la loyauté du maître : Condorcet fit réimprimer, deux ans après, le Pascal de Voltaire avec de nouveaux commentaires et avec les mêmes altérations.

Dois-je ajouter, Messieurs, que nos vieilles éditions, quand elles n'instruisent pas directement, sont l'occasion d'une foule de recherches intéressantes, de petites découvertes curieuses, d'utiles études qu'on n'aurait point faites sans elles. Les livres *armoriés* rendent nécessaire la connaissance du blason, les livres *imagés* celle des gravures...

Voilà, Messieurs, bien sommairement, les fruits de l'amour des vieux livres. Les bibliophiles ont-ils besoin d'une plus ample justification? J'ai dit les bibliophiles. Je ne parle pas de ces amateurs qui cherchent et collectionnent par désœuvrement, ni de ceux qui achètent pour revendre

et pour qui une heureuse emplète ou une trouvaille bénie n'est qu'une très-bonne affaire. Hors du temple les profanateurs, les ennuyés et les marchands !

Je m'arrête, Messieurs, il est temps de mettre fin à ce pâle et futile discours. Eut-il été excellent, vous n'en auriez pas moins hâte d'entendre les rapports sur les prix de vertu qui doivent être lus devant vous, parce que vous mettez à bon droit, vous particulièrement, Mesdames, les actes au-dessus des paroles. Le plus beau discours ne vaut pas une action vertueuse, si commune qu'elle puisse être. L'homme de bien l'emporte, incomparablement, sur le sculpteur, le peintre, l'orateur et le poète ; c'est le premier des artistes, car il réalise en sa personne le beau moral, la loi de Dieu, et la fait vivre et agir sous nos yeux qu'il charme, en même temps qu'il entraîne nos cœurs attendris.

# ÉLOGE

DE

# M. MOUAN

ANCIEN SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL

PAR

M. Charles de RIBBE

*Secrétaire-perpétuel pour la Section des Lettres.*

MESSIEURS,

Les Académies de province ont été instituées pour entretenir en elles et autour d'elles, par leur initiative et par leurs exemples, le feu sacré d'un travail libre et désintéressé, sans lequel une société, de plus en plus entraînée à la recherche exclusive de la richesse, perdrait le ressort de la vie intellectuelle. Là ne se borne pas leur action, et elles

ont un autre rôle non moins utile : à elles il appartient de conserver, dans le milieu qui leur est propre, les bonnes traditions et l'esprit de respect où sont un des éléments nécessaires de la vie morale du pays.

De cette double pensée, de ce double besoin, est née au commencement de ce siècle notre Académie, continuatrice de l'ancienne Société d'agriculture de Provence.

C'était en 1808. Après de longues perturbations, des gens de bien d'origines très diverses, de fidèles Provençaux voulurent se rapprocher au nom des lettres, des sciences et des arts, et, renouant la chaîne des temps, ils s'unirent sur un terrain dont l'exploration s'offrait à eux comme une œuvre de patriotisme. — Rechercher les traces qu'une civilisation vingt fois séculaire a laissées empreintes dans notre sol, étudier notre pays sous ses aspects les plus variés, en retracer les monuments, l'histoire, les coutumes, les institutions, les conditions d'existence dans le passé, s'initier à ses intérêts dans le présent, enfin travailler au progrès de son agriculture, tel fut leur programme. Cette inspiration fut commune aux Fauris de Saint-Vincens, aux Portalis, aux Emeric-David, aux Gibelin, aux Dubreuil, aux Fonscolombe.... Ils la transmirent à leurs successeurs ; et il me suffira de citer après eux, et avec eux, les Roux-Alphéran, les Rouchon-Guigues, pour marquer la filiation intellectuelle et le pouvoir de la tradition, auxquels nous devons d'avoir trouvé à notre tour des maîtres et des modèles. Hommes de labeur et de conscience, s'il en fut, portant au dedans d'eux-mêmes une flamme, qui, de leur cabinet de travail et du foyer de famille où elle s'alimentait,

se répandait au dehors, et (permettez-moi de le dire, car j'en ai ressenti les effets) agissait puissamment sur la jeunesse, leur mémoire est restée vivante parmi nous. Tant que la vieille Provence n'aura pas été complètement détruite, aussi longtemps que la ville d'Aix n'aura pas renié ce qui a fait son honneur et sa gloire, les fruits de leurs patriotiques études ne perdront rien de leur saveur et de leur valeur.

Voilà, Messieurs, quels ont été nos devanciers : ils réalisent pour nous l'idée du respect. Tous, dans cette noble phalange, n'ont pas brillé du même éclat ; mais tous, formés à une semblable école, nous ont appris à nous pénétrer du même esprit. Un d'entre eux, le vénéré M. Mouan, en représentait naguère encore, dans nos rangs, les qualités foncières : l'intégrité, la simplicité, la droiture, la conscience pure et délicate, la bonhomie aimable... Grâce à lui, nous n'avions nul besoin de compulser les registres ou les cartons dépositaires de nos traditions. Ne possédions-nous pas en lui, dans ses souvenirs, des archives bien plus précieuses ? L'histoire de l'Académie, nul ne la connaissait comme lui, il la savait par cœur, et nous n'avions qu'à l'écouter, pour recueillir à son sujet un trésor d'anecdotes.

Aussi, lorsque la mort est venue nous l'enlever [1] et nous priver de sa douce société, nous sommes-nous sentis frappés dans la meilleure partie de nous-mêmes.

---

(1) M. Mouan est mort à Aix, le 31 octobre 1879.

A la place où je suis aujourd'hui, M. Mouan avait coutume de parler de ses confrères avec une bienveillance qui ne s'épuisait jamais ; uniquement occupé des autres, il s'oubliait toujours. Maintenant qu'il n'est plus, n'est-ce pas justice qu'une fois, au moins, nous disions ce qu'il était pour nous et ce que dérobait aux yeux du public la modestie de son caractère ?

Il était entré dans notre Académie le 13 mars 1833. Pendant quarante-six ans, il en fut un des membres les plus actifs ; et, pendant trente-deux ans, il eut l'honneur de la servir, de se consacrer entièrement à elle comme secrétaire-perpétuel. Tout est si mobile, de notre temps, qu'une telle fidélité semble presque un phénomène. Elle était d'autant plus méritoire, chez M. Mouan, que ses fonctions à la Bibliothèque Méjanes lui créaient des devoirs et un assujettissement de tous les instants. Combien, dans sa position, eussent fini par être quelque peu las de la charge, si flatteuse qu'elle pût être, dont nous lui laissions depuis longtemps le fardeau ! Pour lui, il la remplissait simplement et sans bruit ; il était heureux de s'en faire en quelque sorte l'esclave.

Dans quarante-six ans, il n'a pas manqué peut-être dix fois à nos séances hebdomadaires. Il était ponctuel à nous y convoquer, il s'y montrait le vigilant observateur des règlements. Toujours le plus exact, toujours invariablement le premier, attentif à ce qui s'y disait pour en rédiger les procès-verbaux, il analysait les communications de ses

confrères avec la conscience qu'il portait dans les siennes propres.

C'est ainsi que, de 1846 à 1878, il fut le gardien de notre institution, et, pour tout résumer en un mot, notre régulateur. Tel il était dans nos séances privées, tel il se manifestait dans des séances publiques semblables à celle que nous tenons à cette heure. Il s'y faisait notre annaliste et notre historiographe, s'attachant chaque année, dans ses rapports, à présenter le tableau de l'ensemble de nos actes et de nos œuvres, s'appliquant à mettre en relief la part prise par l'Académie dans le mouvement d'études provençales dont elle est un des foyers. En lui, nous avions un interprète non moins attentif et autorisé auprès de nos confrères du dehors. Il aimait à signaler leurs travaux, à rendre compte de leurs recherches et de leurs découvertes. Il entretenait une correspondance très-étendue avec de nombreuses sociétés savantes. Jamais, je le répète, son zèle ne se ralentit ; et son bon vouloir n'était égalé que par sa bonne grâce, quand il s'agissait de venir en aide aux intérêts de son pays et de seconder les progrès de la science.

En 1873, pour couronner sa carrière active, nous lui fîmes une surprise qui le ravit. Tous, d'une voix unanime et par acclamation, nous l'élevâmes au fauteuil de la présidence. Jusqu'alors, il n'avait été qu'au second rang, il s'y était volontairement enchaîné ; à nous de rompre cette chaîne : l'Académie en prit l'initiative, en le plaçant à sa tête. Nous avions bien gardé notre secret, et je crois encore le voir tout ému de nos suffrages. Devenu de la sorte notre président, il ne cessa pas d'être notre secrétaire-

perpétuel ; et, en réunissant les deux titres, dans lesquels se concentrent les honneurs académiques, il y trouva un nouveau motif pour redoubler de dévouement.

Peu après sa sortie de la présidence, en 1878, un besoin absolu de repos le força à se démettre de son ancienne charge qu'il avait reprise, et nous eûmes le plaisir de lui en conférer l'honorariat. Les années commençaient à s'appesantir sur lui ; mais son assiduité et son application continuèrent à être, dans la vieillesse, ce qu'elles avaient été dès sa jeunesse : elles nous servaient d'exemples. Jusqu'à la fin, le travail fut pour M. Mouan un des grands maîtres de la vie, une des sources les plus pures et les plus sûres du bonheur.

Vous l'avez connu, estimé et honoré avec nous, Messieurs, cet érudit si plein d'urbanité et d'obligeance ; ce bon citoyen d'Aix, plein d'une inviolable affection pour sa ville natale, et dont une des œuvres importantes sera d'avoir classé ses archives ; ce père de famille excellent, dont la figure et la manière d'être rappelaient les sereines existences des savants d'autrefois. Beaucoup ont eu à recourir à lui, pour s'orienter dans notre bibliothèque Méjanes. Quel n'était pas son empressement à les éclairer de ses connaissances en bibliographie, à les mettre sur la voie ! De précieux manuscrits étaient confiés à ses sollicitudes. Il avait concouru plus que personne à en dresser le catalogue, il avait publié sur ceux qui concernent la ville d'Arles un travail particulièrement détaillé, il avait la clé des difficultés qu'ils pouvaient présenter. Là encore, il ne

pensait qu'à faire fructifier le dépôt dont il avait la garde, et il s'oubliait lui-même.

Ses études personnelles sur l'histoire de Provence se recommandent par des mérites solides ; elles traduisent bien les qualités que je viens de dépeindre.

Avant tout, il voulait être vrai ; il avait sous ce rapport les scrupules de l'âme la plus délicate, et il s'inspirait directement des textes, sans y mêler la passion et en écartant les artifices de la forme. Quand on le consulte, on peut être assuré de l'exactitude des faits. D'ailleurs, comme il n'avançait rien sans preuves, et que ces preuves sont notées par lui au bas des pages, ou dans des appendices, on ne manque jamais des indications nécessaires pour une vérification.

Son goût le porta à composer une série de biographies. Quelques physionomies remarquables lui permirent de mettre en scène les institutions ou les évènements auxquels elles étaient identifiées.

En racontant la fondation de l'hôpital d'Aix, faite au XVI^e^ siècle par Jacques de La Roque, il rappela les innombrables établissements charitables ouverts dans notre ville à tous les genres de souffrance et de misère. Un autre personnage de la même époque, Honoré du Laurens, appartenant à une de ces familles typiques dont une des grandes joies de ma vie est d'avoir pu, presque sous leur dictée, écrire l'histoire intime, ce vaillant avocat-général qui, après avoir été une des gloires du Parlement de Provence, devint un des plus saints archevêques du diocèse d'Embrun, lui apparaissait comme l'incarnation de l'esprit de sacrifice par lequel, dans les crises politiques ou sociales,

se relèvent et se sauvent les peuples. Au XVII[e] siècle, le président Jacques de Gaufridi l'attirait et le captivait ; et, en esquissant sa figure, il faisait assister ses lecteurs aux épreuves subies par la magistrature parlementaire, sous le pouvoir absolu de Richelieu et de Mazarin.

Je ne veux pas énumérer toutes les notices que nous a laissées M. Mouan. Une d'elles demande une mention spéciale ; elle a été la conclusion et pour ainsi dire l'épanouissement de son œuvre, elle en exprime le suc.

Notre confrère avait formé une intéressante galerie, dans laquelle avaient pris place plusieurs de nos illustrations provençales ; mais ses trouvailles étaient étrangères à notre temps et ne pouvaient qu'éveiller la curiosité de quelques amis de l'antiquité. Il avait goûté de douces jouissances dans les labeurs de l'érudition et dans un commerce assidu avec la tradition. Il lui restait à tracer le portrait vivant et complet de l'érudit selon son cœur, dans lequel cette tradition rajeunie serait offerte comme un enseignement actuel. Et il nous donna la biographie d'un de nos contemporains les plus justement populaires, de M. Roux-Alphéran, cet auteur aujourd'hui presque légendaire des *Rues d'Aix*, qui, sans chercher la célébrité, l'avait trouvée à l'âge où elle se perd souvent pour ceux qui l'ont trop tôt conquise. M. Mouan le considère, il le montre dans le cadre qui lui convient, dans ce milieu recueilli où les vertus de famille préparent et font présager les vertus publiques ; il nous dit le secret des existences vraiment fécondes et profitables pour le pays, comme le fut la sienne. On sent, en le lisant, à quel point il s'incorpore à son modèle ; et, sans

qu'il le veuille, lorsqu'il met tant de complaisance à nous en entretenir, il nous révèle son propre idéal.

« Pendant plus d'un siècle, écrivait-il, M. Roux-Alphéran a appliqué sans relâche ses facultés intellectuelles à exhumer, à classer et à faire connaître à ses concitoyens les divers documents qui concourent à rehausser la gloire du sol natal. Nulle pensée n'a pu le détourner d'un travail, objet de sa prédilection ; nulle considération ne le fit dévier de la route qu'il s'était tracée et qu'il poursuivit jusqu'au bout. La modération, la sérénité de son âme, une régularité parfaite dans la conduite, toutes ces qualités lui valurent le privilège d'atteindre de longs jours et de les ennoblir par les purs exercices de l'intelligence. »

Enfin, voici le trait essentiel de l'éloge :

« Jamais la moindre idée d'ambition ne germa dans son esprit ; il était content de trouver dans ses études une source abondante de joies. *L'affection et le respect qu'on lui portait remplissaient ses désirs.* »

Je n'irai pas plus loin, Messieurs. Le beau mot par lequel M. Mouan caractérisait en M. Roux-Alphéran l'homme des vieilles mœurs, le peint également lui-même, et c'est là un des meilleurs enseignements que lui aussi nous ait transmis. Pourrions-nous trop nous inspirer de ses exemples ? Ah ! plût à Dieu que tous, dans notre sphère, nous missions, sinon toute notre ambition, du moins un peu, à mériter l'affection et le respect ! Notre société,

que la Providence a comblée de tant d'éléments de bonheur, ne serait pas au fond si souffrante.

Les lignes que je viens de consacrer à notre vénéré secrétaire-perpétuel ne sont pas la biographie à laquelle il a droit ; elles sont la simple expression des sentiments de l'Académie pour sa mémoire, qui nous sera toujours particulièrement chère ; et heureux serais-je, si, chargé avec mon excellent et savant confrère, M. de Saporta, de continuer sa tâche, j'avais pu faire que cet hommage fût digne de lui.

# RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

## RAMBOT ET REYNIER

PAR M. FONCIN.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Je suis chargé par l'Académie de vous faire connaître les prix de vertu décernés en 1880. Les prix de vertu ! Quel thême fécond en développements intéressants et moralisateurs ! La vertu a mille aspects : elle est la force, la constance, l'empire sur soi-même, l'amour du sacrifice ; elle est aussi la source inépuisable de nos meilleurs sentiments. Après la satisfaction intime, profonde qui naît en nous de la pratique même de la vertu, il n'en est pas de plus douce, de plus fortifiante, de plus salutaire à l'âme que celle de la rechercher, de la trouver là où elle se cache, de la mettre en lumière, de la glorifier aux yeux de tous. Mais, pour ne pas fatiguer votre bienveillante attention, je dois m'interdire de rentrer dans le domaine si heureusement exploré déjà par mon honorable et savant confrère M. Payan, et

sans autre préambule je passe à l'exposé rapide des faits qui ont motivé la décision de l'Académie à l'égard des trois lauréats couronnés cette année.

Six mémoires avaient été soumis à son appréciation ; quelques-uns ont dû être écartés ; parce que, bien que relatant des actions dignes d'éloges et d'encouragements, ils ne présentaient pas les caractères d'abnégation, de dévouement ou d'efforts persévérants et longtemps soutenus qui constituent le véritable sacrifice.

Parmi les trois qu'elle a retenus, celui qui lui a paru mériter le premier rang, s'applique à Mlle Anaïs Bonfillon, née à Allauch et presque aussitôt transplantée au domaine du Seuil, près de Puyricard, où le père était berger, la mère journalière.

Mlle Anaïs Bonfillon n'a que trente-quatre ans. Mais quels prodiges d'activité, de courage, de dévouement persévérant, de prévoyance, elle a su accomplir pendant cette première phase relativement courte de sa vie ! Tout d'abord un peu d'aisance règne dans le ménage ; quelques économies même sont placées à la caisse d'épargne. Mais l'épreuve ne tarde pas à l'atteindre. Le père devient asthmatique ; depuis vingt-cinq ans, il est hors d'état de travailler. Le manque de salaire, les frais de maladie épuisent bientôt les économies mises en réserve. A peine sortie de l'enfance, la courageuse fille cherche à y suppléer, en remplaçant le père dans ses occupations de berger, et la voilà qui, après avoir vaqué pendant le jour aux soins du ménage ou aux travaux des champs, se condamne, elle si jeune, à errer solitaire-

ment à travers les collines pendant une grande partie des nuits, pour veiller à la garde du troupeau paternel.

Plus tard, le chagrin de cette situation altère peu à peu la raison de la mère : elle devient tout à fait folle. N'allez pas croire que le courage de la jeune fille s'en abat, et que, pour alléger les charges qui pèsent désormais sur elle uniquement, elle va demander aux œuvres hospitalières de recueillir la pauvre folle ; ce serait méconnaître la tendresse qui distingue cette âme vaillante. Loin de là, elle redouble d'activité, d'énergie pour suffire à sa lourde tâche et trouve encore dans son travail accumulé le moyen de faire quelques économies. Cependant son frère plus jeune grandissait à ses côtés et l'aidait un peu à subvenir aux besoins de la famille ; mais atteint par la conscription, il tire un mauvais numéro ; elle lui achète un remplaçant du fruit de ses épargnes. Sacrifice inutile, hélas ! car voilà que bientôt la guerre désastreuse de 1870 éclate comme un coup de foudre et réclame sous les drapeaux la présence de tous les hommes valides. Le frère part donc, laissant sa sœur sans autres ressources que son travail et son courage. Elle suffit à tout. Enfin quelque temps après, le retour du frère ramène un peu d'aisance, et après avoir servi quelques années comme valet de ferme, il peut prendre en son nom la direction d'un petit domaine où il donne asile à tous les siens.

Une fille si laborieuse, si dévouée, si économe ne pouvait manquer d'attirer sur elle l'attention de quelque honnête cultivateur qui eut été heureux d'en faire sa femme. D'après les véridiques témoignages qui nous ont été transmis, l'occasion s'est en effet présentée pour elle de conclure un

mariage avantageux où elle pouvait espérer les joies du foyer domestique. Mais, pour y consentir, il eut fallu laisser à des soins étrangers ce père infirme, cette mère folle, d'autant plus chérie qu'elle lui coûtait plus de sollicitude. L'âme d'élite que nous connaissons, n'a pas de pareilles défaillances ; elle n'a jamais pu envisager la pensée d'un tel abandon, sans qu'il lui eut paru une forfaiture. Ainsi elle a mis le dernier sceau à tous ses autres mérites.

Vous le voyez, Mesdames, Messieurs, cette vie si simple où nous ne cherchions que la vertu, nous offre encore l'intérêt d'un véritable drame où le caractère touchant de l'héroïne, l'action soutenue dans la vaillance qui ne fléchit jamais, l'heureux dénouement, tout nous apporte à l'âme les plus douces, les plus pures émotions.

Honneur donc à M^lle^ Bonfillon ! Que son exemple apprenne aux plus humbles, aux plus deshérités de la fortune comment la force morale, le labeur incessant inspirés par l'esprit de famille, la sage prévoyance dans l'économie, qui sait se composer un trésor des plus minces épargnes, aplanissent tous les obstacles, et dans le combat sans trêve pour l'existence fournissent au dévouement filial des armes assurées de vaincre !

L'Académie, en témoignage du haut prix qu'elle attache à cet ensemble de vertus modestes, décerne à M^lle^ Bonfillon la totalité du prix Rambot de 545 francs.

Mesdames, Messieurs, quoique la vertu soit une, ses manifestations, je l'indiquais plus haut, peuvent être multiples et diverses. C'est ainsi qu'à côté du spectacle de l'énergie humaine, luttant toujours contre des difficultés

sans cesse renaissantes et en triomphant toujours, j'ai à vous offrir maintenant dans la personne de Mlle Lucie Daumas l'exemple d'une pauvre fille, dont toute la longue vie se résume dans l'exercice d'une charité sans limites, unie à une piété fervente et à une abnégation qu'aucun sacrifice ne lasse.

Lucie Daumas a soixante-onze ans et elle n'est arrivée dans cet âge avancé qu'à un état de gêne, presque de dénûment ; parce que s'oubliant elle-même, elle ne s'est jamais préoccupée que des besoins des autres. Elle est née à l'hospice d'Aix ; elle est sans parents, ou plutôt de bonne heure elle s'est formé une famille de tous les malheureux qui se succèdent et viennent chercher un soulagement à leurs souffrances dans cet asile des misères humaines, et nous la voyons pendant trente-cinq ans prodiguer à tous indistinctement ses secours et ses consolations, sans jamais compter avec la fatigue, sans jamais se laisser rebuter par les taches les plus répugnantes. C'est là le témoignage que lui rendent les administrateurs des hospices dans une attestation des plus flatteuses pour les soins qu'elle a donnés aux malades.

Cependant un jour vient où sa charité, ainsi répandue et comme éparpillée sur tous ces lits de douleur, ne suffit plus à son cœur aimant, où la tendresse qui déborde en elle, a besoin de s'épancher, en se concentrant sur un être de prédilection. La Providence semble le lui envoyer dans la personne d'une petite fille qu'une pauvre mère vient de mettre au monde sur un lit d'hôpital. En même temps qu'elle en est la marraine, elle en devient la bienfaitrice infatigable. De ce jour elle se donne à elle sans réserve, et,

par amour pour sa filleule, elle répand ses bienfaits non-seulement sur celle-ci, mais encore sur tous ceux qui lui touchent de près, sur des gens qui ne lui sont rien et envers qui elle n'a d'autres obligations que celles que lui dicte son cœur. C'est ainsi qu'elle pourvoit à la subsistance de deux autres enfants de la veuve Isnard, la mère de sa fille adoptive ; que plus tard elle paie le loyer de cette dernière, lorsque devenue infirme avec l'âge, elle n'est plus en état de subvenir aux premières nécessités de la vie.

Cependant, pour être à même de remplir avec plus d'efficacité son rôle de seconde mère, en gagnant de plus forts gages, elle quitte l'hospice qui lui était cher, où elle avait passé sa jeunesse à faire le bien : elle se met au service. Dès-lors toutes ses épargnes sont employées à nourrir, à vêtir sa filleule, à payer pour elle les frais d'école, d'apprentissage ; puis elle la marie à vingt-un ans, et prend à sa charge toutes les dépenses qu'occasionnent le mariage et l'installation du jeune couple. Mais le mari était valétudinaire et peu actif ; la rémunération de son travail ne suffit bientôt plus à couvrir les dépenses du ménage, et la gêne ne tarde pas à se faire sentir. Ici encore la bienfaisante marraine devient la Providence de tous : elle se charge de l'entretien des trois enfants issus de ce mariage, paie les mois de nourrice, retire les effets engagés au Mont-de-Piété et sauve de la misère toute cette famille.

Avons-nous besoin d'ajouter que, pendant sa longue carrière, ses œuvres de charité ne firent jamais tort à l'accomplissement de ses autres devoirs et ne l'empêchèrent pas d'être une servante fidèle, active, soigneuse, toujours

empressée à complaire à ses maîtres, qui font à l'envi l'éloge de ses bonnes qualités ?

Aussi l'Académie honorant en Mlle Lucie Daumas le désintéressement dans le dévouement charitable porté jusqu'à l'exaltation, disons le mot, jusqu'à la passion, lui réserve-t-elle une partie du prix Reynier fixée à 300 francs.

Le troisième lauréat dont j'ai encore à vous entretenir nous offre un nouvel exemple de la piété filiale. Mlle Cécile Lapierre la représente dans ce qu'elle a de plus délicat, de plus tendre et rehaussée par une incomparable résignation.

Mlle Lapierre, âgée aujourd'hui de quarante-sept ans, ne semblait pas destinée par sa naissance à connaître les dures privations qui plus tard sont devenues son lot. Elle appartenait à une famille modeste, mais relativement aisée ; ses parents l'idolâtraient, comme s'ils pressentaient déjà les trésors de tendresse et de dévouement que renfermait le cœur de leur fille. Atteinte dès son plus bas âge d'une cécité presque complète, elle ne leur en était que plus chère ; et pour lui rendre la vue, ils n'épargnèrent aucun sacrifice : soins, traitements, opérations, tout ce que l'art médical peut imaginer et appliquer, fut mis en œuvre à grands frais. Bref, ils s'y ruinèrent et malheureusement sans atteindre leur but. Leurs ressources épuisées, il fallut recourir aux emprunts ; la gêne devint extrême. Pour comble d'infortune, la mère tomba malade et perdit à peu près l'usage de ses facultés intellectuelles ; pendant quinze ans qu'elle vécut encore, elle ne fut plus qu'une charge pour les siens. Le père à son tour, vieilli avant l'âge, devint

bientôt infirme et depuis plusieurs années, tombé dans l'enfance, il ne reconnaît même plus sa fille. Que pouvait le travail d'une malheureuse aveugle pour subvenir à tant de besoins, pour soulager tant de misère ? Certes, les soins attentifs, les démonstrations les plus affectueuses que suggéraient à la fille sa tendresse reconnaissante et son angélique piété, ne manquèrent jamais aux deux vieillards. Mais ce n'était pas assez ; la vie matérielle a d'autres exigences. C'en était donc fait de la pauvre famille, si la Providence, en qui elle eut toujours une foi si vive, ne lui eût suscité un secours. Deux personnes bienfaisantes léguèrent à Mlle Lapierre une somme d'environ 10,000 francs dont elle employa une partie, soit à soigner sa mère malade, soit à payer les dettes contractées dans la pauvreté. Cependant ce prélèvement laissait encore disponible, après la mort de la mère, un capital dont le revenu s'élève à 400 francs. Jusqu'ici néanmoins, de quelque pieuse et tendre sollicitude qu'elle entourât ses parents, Mlle Lapierre ne faisait que remplir strictement son devoir ; elle ne pouvait s'y dérober sans faillir ; car la piété filiale, ne l'oublions pas et proclamons-le bien haut, la piété filiale est un devoir, le premier de tous pour les enfants, à quelque rang de la société qu'ils appartiennent, et la réprobation universelle, autant que le remords de la conscience, sera toujours le juste châtiment de quiconque le déserte. Mais il est des circonstances où ce devoir dépasse les obligations communes, où il peut devenir vertu : c'est lorsqu'il est porté jusqu'au sacrifice, jusqu'à l'immolation de soi-même. C'est le cas de Mlle Lapierre. Quel emploi pouvait-elle faire de ces 400 francs de revenu, somme évidemment insuffisante pour l'en-

tretien de deux infirmes qui, l'un et l'autre, sont hors d'état de chercher dans le travail les moyens de parer aux plus pressantes nécessités de la vie ? Elle eut pu faire partager au vieillard sa propre détresse dont ils auraient souffert ensemble. Il eut été naturel encore de demander à la charité publique un asile pour les derniers jours de celui-ci et de se réserver la jouissance de son modique revenu. Qui eut osé l'en blâmer ? Sa malheureuse cécité n'eut-elle pas paru une excuse suffisante ? Mais non, sa délicate fierté s'est toujours révoltée à l'idée, ou de faire pâtir avec elle ce père bien-aimé qui s'était ruiné pour essayer de la guérir, ou de le confiner dans un de ces asiles ouverts seulement aux vieillards sans famille. Elle a mieux aimé souffrir seule, et elle consacre la presque totalité de son revenu à payer la pension de son père dans la communauté de Saint-Jean-de-Dieu, à Marseille, ne s'en réservant qu'une très-minime part, à peine suffisante pour les frais de son loyer ; satisfaite d'acquitter ainsi la dette de la reconnaissance filiale, d'assurer au prix de son bien-être celui de ce père vénéré, jusqu'à la fin de sa vie ; et pour ses propres besoins, s'en remettant à la Providence qui l'a déjà secourue si opportunément dans sa détresse. Quelle leçon pour tant d'enfants ingrats chez qui le culte de la jouissance égoïste l'emporte trop souvent sur la fidélité au grand précepte social et chrétien tout à la fois, qui nous commande à tous d'honorer, d'aimer, d'assister nos proches !

L'Académie, dont je suis l'interprète, loue hautement Mlle Lapierre et de son renoncement héroïque et de sa pieuse résignation, et comme témoignage de sa sympa-

thique approbation, elle lui attribue une autre part de 300 francs dans le prix Reynier.

Mesdames, Messieurs, la totalité du prix Reynier étant de 1000 francs, il resterait encore 400 francs à distribuer pour des actes vertueux. Ce n'est pas sans motif que l'Académie a décidé de les garder en réserve cette année ; elle n'a pas voulu uniquement établir ainsi une juste proportionnalité de récompense entre les mérites de personnes couronnées. Elle a encore un autre but, c'est celui d'entrer désormais plus complètement dans la pensée du généreux testateur, qui s'est proposé non seulement d'exciter l'émulation dans les actes de désintéressement, de dévouement, d'abnégation, de sacrifice, mais encore d'encourager la bonne éducation des enfants. Une des clauses de son legs porte expressément qu'une partie en sera attribuée aux pères et aux mères qui, par leurs bons exemples autant que par une discipline bien entendue et surtout par une direction toute chrétienne, auront su faire de leurs enfants des gens probes, honnêtes, laborieux, utiles à eux-mêmes et à la patrie. Nous faisons donc appel à toutes les personnes de bonne volonté, pour qu'elles nous aident à rechercher et à découvrir ces familles, et nous mettent ainsi à même de remplir à leur égard les libérales intentions du vénéré philanthrope, et nous recevrons avec reconnaissance tous les Mémoires bien circonstanciés et dûment revêtus d'attestations honorables qui nous seront adressés à cet effet.

On a lu :

*Lettre de Pline sur l'Éloquence*, par M. A. TAVERNIER père.

*Pièces de vers*, par M. A. DE FONVERT.

*Trois Fleurs*, poésie, par M. MORISOT.

*Sonnets*, par le Baron de SAINT-MARC.

# TABLEAU

DES

# MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

## AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

## d'Aix.

—

### MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

Garidel (de) Léon, doyen, officier d'Académie, 29 mars 1836.

Tavernier Adolphe-Alexandre, avocat, docteur en droit, ancien bâtonnier, 14 juin 1840.

Maurin (l'abbé) Elzéar-François, ancien aumônier du Chapitre, 30 novembre 1841.

Payan Pierre-Scipion, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine, 29 mars 1842.

Bonafous ✻ O. ✻ Norbert, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, 18 décembre 1849.

Feraud-Giraud ✻ Louis-Joseph-Delphin, conseiller à la Cour de Cassation, 10 février 1857.

Ribbe (de) ✻ Charles, 10 février 1857.

Sauteron-Séranon (de) Jules, avocat, ancien bâtonnier, lauréat de l'Institut, 9 février 1858.

Reinaud de Fonvert Alexis, membre de la commission des Musées, 16 mars 1858.

Espieux (l'abbé) Jacques-Auguste, chanoine, 30 novembre 1858.

Gaut ✻ Jean-Baptiste, conservateur de la Bibliothèque d'Aix, 19 février 1863.

Bourguet Eugène, docteur en médecine, inspecteur des Eaux thermales, lauréat de l'Académie de médecine, 20 février 1866.

Saporta (marquis de) ✻ Gaston, correspondant de l'Institut, 17 avril 1866.

Achintre Joseph-Frédéric, professeur émérite de l'Université, 13 mai 1867.

Morisot Jean-Baptiste, professeur émérite de l'Université, officier d'Académie, 3 juin 1867.

Reynald ✻ Hermile, doyen de la Faculté des Lettres, lauréat de l'Académie Française, 28 mars 1870.

Plaisant ✻ Thomas, ingénieur chargé des travaux de l'École d'Arts et Métiers, en retraite, 5 février 1872.

Laurin Auguste, licencié ès-lettres, professeur à la Faculté de Droit, 4 mars 1872.

Cherrier (l'abbé) Joseph-Auguste, docteur en Théologie, aumônier de l'École d'Arts et Métiers, 15 avril 1872.

Berluc-Perussis (de) ✻ Léon, 24 janvier 1865 (rang du 7 décembre 1875).

Guillibert ✻ Hippolyte-Jean-Baptiste-Marie-Félix, avocat à la Cour d'appel, 15 janvier 1878.

Foncin ✻, inspecteur honoraire d'Académie, 27 février 1878.

Renoux (l'abbé), chanoine-doyen de la Faculté de Théologie, 21 janvier 1879.

Vidal François, sous-bibliothécaire d'Aix, 21 janvier 1879.

Tavernier Eugène, conseiller à la Cour d'Appel, 4 février 1879.

Deligne Albert, ingénieur des mines, professeur à l'École d'Arts et Métiers, 4 février 1879.

Meyronnet de Saint-Marc (baron de) Philippe, 2 mars 1880.

Chavernac Félix, docteur en médecine, 9 mars 1880.

Salve (de) ✻ Ernest, recteur honoraire de l'Université, 4 mai 1880.

N...

---

## MEMBRES HONORAIRES

MM.

Méry Louis, ancien professeur à la Faculté des Lettres, 7 décembre 1852 (rang de 1876).

Beaumarchey Louis, professeur émérite de l'Université, 13 janvier 1874 (rang de 1879).

Gibert Joseph-Marc, directeur honoraire du Musée, 7 décembre 1852 (rang de 1880).

---

## MEMBRES D'HONNEUR

MM.

Regaud C. ✱ ✱, premier président de la Cour d'appel d'Aix, 16 mai 1859.

Segaud ✱, premier président de la Cour d'appel de Montpellier, 16 avril 1860.

Roux ✱ ✱ Pascal, ancien maire d'Aix, 21 décembre 1866.

Vieille O. ✱, recteur de l'Académie universitaire de Dijon, 1er mars 1869.

Braune ✱ ✱, ancien procureur général à Lyon, professeur à l'Institut catholique de Lyon, 25 janvier 1876.

Forcade (Mgr) ✱, archevêque d'Aix, Arles et Embrun, Primat, 6 juin 1876.

Zévort C. ✱, ancien recteur de l'Académie universitaire d'Aix, 27 février 1877.

Clément-Simon, ✱ C. ✱, ancien procureur général près la Cour d'appel d'Aix, 19 février 1878.

Bourget ✱, recteur de l'Académie universitaire d'Aix, 7 janvier 1879.

Demontzey, conservateur des forêts à Aix, 11 mars 1879.

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

( 1880-1881 )

*Président* . . . . . M. LAURIN.

*Vice-Président* . . . . M. MORISOT.

*Secrétaires-perpétuels.* MM. le marquis DE SAPORTA ✻ (pour les Sciences) et Charles DE RIBBE ✻ (pour les Lettres).

*Secrétaire annuel* . . . M. GUILLIBERT ✻.

*Archiviste.* . . . . . M. DE BERLUC-PERUSSIS ✻.

*Trésorier* . . . . . M. DE GARIDEL.

1871-1872. Polycarpe JAUFFRET et Françoise JAUFFRET, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise BAUD, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire FAURE, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne CAYOL, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth VIDAL, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna MICHON, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine ARNAUD, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs BONFILLON, de la commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de 1,000 francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.

» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.

» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.

» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.

» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1871-1872. Polycarpe JAUFFRET et Françoise JAUFFRET, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise BAUD, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire FAURE, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne CAYOL, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth VIDAL, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna MICHON, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine ARNAUD, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs BONFILLON, de la commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de 1,000 francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.

» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.

» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.

» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.

» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.

» Virginie BLANC, de la commune d'Aix.

» Julie BAUDOIN, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette GUEYRARD, de la commune d'Aix.

» Marie JEAN, épouse MICHEL, de la commune d'Aix.

» Julie COURT, épouse RICARD, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper THÉRIC, de la commune d'Aix.

» Marie-Victorine DEYME, de la commune d'Aix.

» Rose LAHAUS, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine LAST, de la commune de Meyrargues.

» Marie DORLANDE, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse CHAVET, de la commune d'Aix.

1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

» Veuve RICARD, née TEMPIER, de la commune d'Aix.

» Pauline LONG, de la commune d'Aix.

1880. Lucie DAUMAS, de la commune d'Aix.

» Cécile LAPIERRE, de la commune d'Aix.

# ACADÉMIE D'AIX

—

## 61me SÉANCE PUBLIQUE

—

27 Mai 1881

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS & BELLES-LETTRES

## D'AIX

AIX-EN-PROVENCE
MARIUS ILLY, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
Rue Manuel, 20
1881

# ACADÉMIE D'AIX

## 61me SÉANCE PUBLIQUE

*Le Vendredi 27 Mai 1881, la soixante-unième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à trois heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres.*

M. le premier président E. Rigaud, membre d'honneur de l'Académie, M. le Procureur général, M. le Major de la place, un grand nombre de dames, de membres du clergé et de fonctionnaires de tout ordre, assistaient à cette réunion.

M. Laurin, licencié ès-lettres, professeur à la Faculté de Droit, président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :

Mesdames,
Messieurs,

Le 9 mars 1779, l'illustre Portalis inaugurait, comme assesseur de la municipalité d'Aix, les séances de la Société d'Agriculture récemment fondée en cette ville, par un discours que Brillon nous a conservé, et où se retrouve l'élégance un peu froide et solennelle des écrivains du XVIIIe

siècle. Cette Académie est donc plus que centenaire ; c'est une longévité, qui a été son œuvre, avant d'être celle du temps, dont elle a dès lors le droit de se montrer fière, et c'est avec une satisfaction légitime qu'elle convie aujourd'hui le public à son *baptême d'or*. Cent ans, c'est beaucoup, même dans la vie d'une institution, et la stabilité est un genre de mérite que nous ne connaissons plus guère. Quoi qu'il en soit, il m'a paru intéressant, en cette occasion, de faire un retour rapide vers un passé déjà lointain et peut-être un peu oublié, de rappeler dans quelles conditions cette Académie s'est fondée, quel mandat lui a été d'abord conféré, quels vœux ont été formés pour elle et quel horoscope a été tiré sur ses destinées par le futur auteur du Concordat et du Code civil, par l'éminent homme d'Etat, qui, en présidant à sa naissance, se faisait sans le savoir, son parrain devant la Postérité. Ce court historique ne sera pas pour nous sans enseignement, ni même sans quelque consolation ; il démontrera aux plus sceptiques que nous n'avons pas laissé péricliter en nos mains l'œuvre de nos pères, et que, si notre modeste patrimoine d'origine est devenu le capital littéraire et scientifique d'aujourd'hui, c'est aux *acquets* des générations nouvelles que cela est dû. *Sursum corda*, tel devra être, je pense, notre sentiment à tous, à la suite de cette exposition.

C'est en 1762 que l'idée de créer à Aix une Société d'Agriculture reçut un commencement d'exécution ; un projet de règlement fut même arrêté, et l'article 8 disposait, entre autres choses inutiles à reproduire, que la Société *porterait ses vues sur tout ce qui peut faire obstacle*

*à l'abondance et l'accroissement*. Pour comprendre le sens un peu caché de cette phraséologie, et se rendre un compte exact des sentiments qui animaient, peut-être à leur insu, les promoteurs de l'entreprise, il faut savoir quelle était la situation générale des esprits à cette époque. Sous l'action des écrits des publicistes de tout ordre, mais notamment des économistes, les réformes dans toutes les branches de l'administration étaient, pour ainsi dire, à l'ordre du jour ; du domaine des idées, dont elles avaient complètement pris possession, elles n'aspiraient qu'à entrer dans celui des faits. Tous les problèmes étaient discutés, toutes les institutions, du haut en bas de l'échelle sociale, remises en cause ; l'agitation intellectuelle en un mot était extrême, agitation pacifique, il est vrai, agitation légale, mais significative néanmoins, et, disons le mot, redoutable par les conséquences qu'elle pouvait produire, et qu'elle produisit en effet. On sait aujourd'hui quelles causes avaient déterminé ce mouvement général de l'opinion. Les misères de la fin du règne de Louis XIV, les scandales de la Régence, les dissipations de la Cour de Louis XV, les revers de la politique extérieure, l'intolérable oppression des charges publiques sans cesse croissantes, avaient ouvert les yeux de tous sur les dangers d'un pouvoir sans contrôle, d'un pouvoir trônant, en quelque sorte, dans sa majesté solitaire sur l'universel nivellement. On s'était demandé si un pareil état de choses n'appelait pas un prompt remède, et il y avait eu, sans concert, comme un assaut général des esprits à l'encontre de l'œuvre commune. C'est le moment où Vauban, l'âme la plus patriotique qui fut jamais, écrivait ses *Oisivetés*, et donnait un si triste pendant au

navrant portrait que La Bruyère, en pleines splendeurs de Versailles, avait fait du paysan français ; c'était le moment aussi où Quesnay, Adam Smith, et toute l'école économique faisaient la guerre aux restrictions qui entravaient sous toutes ses faces la liberté industrielle ou commerciale, et proclamaient le fameux *laissez faire, laissez passer*. C'était le moment enfin où Montesquieu, dans un ouvrage immortel, également remarquable par la sévère précision de la forme et la rigueur mathématique des idées, établissait les règles du gouvernement représentatif, et posait les bases de la réforme politique, comme d'autres celles des réformes économiques et sociales. A la suite de tout cela, un immense réveil de l'opinion s'était produit ; on sentait qu'à défaut du pouvoir qui ne faisait rien, il fallait faire quelque chose ; on voulait ressusciter l'ancienne vie provinciale, prendre en main soi-même ses propres affaires, provoquer les fondations utiles, développer enfin par tous les moyens, et au prix des plus grands sacrifices, la richesse et le bien-être du pays.

A côté de cette première indication, il convient, pour restituer à l'œuvre dont s'agit, sa signification entière, d'en placer une autre. Le relâchement extrême qui s'était produit dans les mœurs, et dont l'exemple partait malheureusement de si haut, les inconvénients de cette vie de Cour si frivole et si dissipée, les ruines matérielles et morales qui en étaient la conséquence, avaient, par une réaction bienfaisante, tourné de nouveau les esprits vers la vie des champs, vers les travaux agricoles, et, puisque j'ai parlé de ruines matérielles et morales, vers les réparations matérielles et morales qu'on y trouvait. La nature ! mais,

depuis les éloquentes, et un peu déclamatoires tirades de J.-J. Rousseau, depuis les charmantes idylles de Bernardin de Saint-Pierre, il n'était plus question que d'elle ; et on n'en était plus au cas et à la disposition d'esprit de M. de Buffon, l'homme aux manchettes historiques, demandant hautainement sa voiture en pleine audition de *Paul et Virginie*. Par une suite forcée de ceci, on s'était repris de goût pour l'économie rurale, et rien de ce qui touchait aux progrès de l'agriculture, au développement de la force productive du sol du pays, ne passait inaperçu et ne laissait qui que ce soit indifférent.

C'est, Messieurs, sous l'empire de ces idées qu'inconsciemment peut-être, mais très certainement ont agi les fondateurs de la Société d'Aix. Les hommes modestes et distingués, qui ont été mêlés à cette entreprise, qui ont consenti, pour la faire aboutir, des sacrifices que d'autres ne faisaient pas, ont été mus avant tout par un profond attachement pour leur pays natal ; ils ont voulu avant tout en servir les intérêts. Mais, dans le choix et la poursuite de leur but, ils ont été forcément aussi les hommes de leur temps et payé leur tribut aux idées courantes. On ne s'expliquerait pas sans cela que, dans une ville comme celle-ci, capitale de la province, siège du Parlement et d'autres compagnies judiciaires éminentes, lieu de résidence de tant de lettrés et d'érudits, patrie des Peyresc, des Fabrot, des Tournefort et des Vauvenargues, on eut sollicité simplement la création, ainsi que l'appelle Brillon, d'un *Bureau d'Agriculture*, alors que Marseille était dotée à la même époque d'une Académie.

Il suffit du reste de relire la harangue de Portalis, pour y découvrir, sous une forme un peu vague, avec les apparences de lieux communs élégamment développés, la trace de ces préoccupations et de ce sentiment général de l'opinion publique. « L'émulation, dit Portalis, la faveur publique, les encouragements n'ont d'abord été prodigués qu'aux talents, à l'industrie et aux lettres. On abandonnait les arts nécessaires à une pratique aveugle, *on négligeait les richesses réelles de la France pour leur préférer des richesses de convention ; on était plus jaloux de ce qui pouvait orner la société que de ce qui pouvait servir les hommes.* Il a fallu du temps pour nous éclairer sur nos vrais intérêts, *pour nous rappeler à la nature...* pour rétablir un juste équilibre entre les institutions agréables et les institutions utiles, ou ce qui est mieux, pour assigner à chacun son véritable rang. » Le culte des lettres et des arts devenu une *richesse de convention*, les Académies qui lui servent de sanctuaire qualifiées d'*institutions agréables* par celui qui écrivit plus tard le *Discours préliminaire sur le Code civil*, l'un des morceaux les plus achevés de la littérature juridique, cela aurait de quoi étonner, s'il ne fallait voir là la trace de cette réaction contre les beaux esprits de l'école de Voltaire, qui avaient réduit la composition littéraire ou poétique à un simple jeu de l'esprit, à un simple amusement de la Ville et de la Cour. Et ailleurs : « N'envions point à la capitale ces corps académiques, ces institutions brillantes qui ont produit des chefs-d'œuvre. Les beaux-arts ne peuvent fleurir que dans les grandes villes, *où un grand luxe corrompt les mœurs et forme le goût.* » N'y a-t-il pas dans ce trait final quelque chose qui rappelle Jean-

Jacques, et cette opposition d'idées ne fait-elle pas involontairement penser au fameux discours, couronné par l'Académie de Dijon, qui inaugura d'une façon à la fois si brillante et si bruyante la carrière littéraire de Rousseau ?

Plus d'un siècle s'est écoulé, Messieurs, sur cet épisode de notre histoire locale ; ce sont là aujourd'hui choses d'antan, et la neige des années a recouvert depuis longtemps déjà cette floraison primitive ; hommes et choses sont également morts. La Société d'Agriculture, emportée par la Révolution, comme le reste, est ressuscitée en 1808 sous le nom de *Société des Amis des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, nom qui se transforma, quelques années plus tard, en celui d'*Académie*. Notre vocable s'est donc considérablement agrandi et avec lui, il n'est que juste de le dire, notre domaine intellectuel ; il y a place chez nous pour toutes les aptitudes, comme toutes les bonnes volontés, et la science de l'homme peut y être représentée dans toutes ses dépendances. Mon Dieu ! il est un peu de mode, je le sais, de railler les Académies de province ; le gros public qui, ici comme ailleurs, n'aperçoit que les sommets, qui n'aime que l'éclat et le bruit, s'en est tiré par des mots ou par des quolibets ; il admet bien qu'il y ait des degrés dans le mérite, mais il n'en veut pas dans l'immortalité. A être mandarin, il faut l'être de première classe, sinon point. Ce sont là, Messieurs, des plaisanteries inoffensives qui ne doivent pas nous empêcher de rester les apôtres convaincus et dévoués de la science ; ce mandat, l'Académie, dans sa carrière déjà séculaire, n'y a jamais manqué. Elle n'a pas sans doute, comme le soleil de Lefranc de Pompignan, *versé des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs ;*

mais, pour parler en simple prose, elle a très-exactement et très-honorablement rempli le programme de son institution ; et aux incrédules et aux indifférents elle pourrait citer les noms si méritants des Saint-Vincens, des Fonscolombe, des Rouchon, des Rouard, des Mouan et de tant d'autres qui ont silencieusement travaillé et vécu dans son sein, et l'ont faite telle qu'elle est. Ah ! Messieurs, si les convenances ne me fermaient pas la bouche, si je pouvais parler des vivants comme ils le méritent, si je pouvais dire tout ce qu'il y a dans cette Académie de passion désintéressée pour la science, d'union dans la recherche du vrai, de liberté dans les opinions ! Cela n'est pas malheureusement en mon pouvoir ; La Bruyère seul a pu, sans tomber dans la flatterie, apprécier, dans son discours académique, en quelques mots auxquels la postérité n'a eu rien à changer, ses immortels contemporains. Mais, c'était La Bruyère, et les hommes qu'il louait s'appelaient Corneille, Racine et Bossuet. Mes confrères, pas plus que moi, je pense, ne voudraient de la comparaison. Mais, j'y réfléchis, au lieu de parler de ceux qui m'entourent à la troisième personne, j'aime mieux les laisser parler eux-mêmes à la première, et faire, sans le savoir, leur propre éloge ; cela vaudra infiniment mieux et pour le public et pour eux.

# COMPTE-RENDU

DES

# TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

(SECTION DES LETTRES)

1876-1879

Par M. Hipp. GUILLIBERT, Secrétaire.

L'histoire des sociétés est celle des institutions qui les régissent. Si l'on se rend compte des mœurs d'un peuple par l'étude de sa législation, on suit la marche intellectuelle des groupes sociaux qui le composent par la création et le développement de ses corps savants. Les lois réfléchissent davantage les besoins et les intérêts matériels d'une nation ; les académies en manifestent les aspirations plus élevées ; elles sont l'expansion de ces goûts supérieurs qui nous poussent à la recherche de la vérité et du beau et impriment ainsi à l'humanité son essor continu.

Cet examen comparatif chez les anciens comme auprès des peuples modernes présenterait un intéressant tableau

du progrès intellectuel à travers les âges, par l'histoire des associations vouées au culte des sciences, des lettres et des arts. Dans un cadre plus restreint, combien il serait curieux de faire ressortir l'éclat et le renom qu'une province, une cité doivent à celles de leurs institutions qui ont mis en honneur les choses de l'esprit.

Un tel domaine fut de tout temps l'apanage de notre antique capitale de la Provence : c'est le plus durable fleuron de sa couronne, et encore de nos jours notre chère cité se flatte d'être surnommée « l'Athènes du Midi. » Nous pouvons, Messieurs, légitimement revendiquer pour l'Académie — qui l'an dernier a célébré son centenaire — une large part du concours apporté par les corps savants de notre cité à sa traditionnelle renommée de savoir et de bon goût. Nos relations avec les sociétés académiques de France et de l'étranger ont porté au loin la réputation de ses érudits et de ses lettrés ; elles ont fait aussi connaître les œuvres de leurs prédécesseurs, elles ne cessent de mettre en lumière les documents historiques, les richesses d'archéologie, les curiosités et les trésors de l'art et de la science qui abondent autour de nous.

Nous sommes en correspondance avec plus de cent quarante corps savants ; et nous sommes fiers pour la ville d'Aix de l'accueil si flatteur fait hors de France à son Académie par l'Université de Norvège, l'Institut de Genève, les Académies des Etats-Unis d'Amérique, du Brésil, de Belgique et de Russie.

Aussi mon premier soin, en venant vous rendre compte de la partie littéraire de nos travaux, sera-t-il de réitérer aux sociétés savantes qui correspondent avec nous et veulent

bien échanger leurs publications avec les nôtres, tous nos remercîments, en leur disant l'attrait et l'intérêt que nous offrent leurs œuvres dans les domaines divers de leur spécialité. Le résumé succinct et complet qui nous en est présenté par M. le Président au début de chacune de nos réunions hebdomadaires, nous fait apprécier dès la réception de ces volumes la valeur des documents qu'ils renferment, et nous met à même de connaître régulièrement les sources nouvelles de la science où peuvent s'alimenter avec fruit nos études et nos recherches particulières.

Ces relations avec le monde savant ne sont pas un des moindres charmes de notre vie académique. Elles nous permettent de suivre sans relâche le développement des hautes lettres, elles nous encouragent à apporter à ce mouvement notre part utile de coopération, et, nous dégageant des vulgarités d'une littérature courante et malsaine qui voudrait tout envahir au détriment du culte des vraies belles-lettres, nous élèvent dans les milieux sereins où l'histoire et la philosophie, l'archéologie, la poésie et l'éloquence se disputent avec les sciences et les beaux-arts, l'économie sociale et les grands problèmes de l'agriculture, le soin jaloux de captiver nos intelligences, d'éclairer et charmer nos esprits.

Des rapports d'une même nature, constituant des liens non moins agréables, existent entre nous et nos honorables correspondants regnicoles et étrangers. Plusieurs d'entre eux, et non pas les moins éminents, veulent bien nous initier à leurs savantes et curieuses recherches par des communications dont ils nous réservent la primeur ; tous ont répondu à notre désir de posséder l'ensemble de leurs publications

littéraires et scientifiques. Les uns et les autres savent déjà nos sentiments de gratitude et d'estime.

Nous conservons à nos successeurs les avantages d'un aussi précieux commerce par le classement vigilant et parfaitement ordonné dans nos archives et notre bibliothèque des importants ouvrages et des publications spéciales qui nous sont ainsi adressés et offerts par le ministère de l'instruction publique, par les sociétés savantes, par nos membres actifs et correspondants. Notre fonds de livre est plus riche qu'on ne peut le supposer ; on y rencontre des collections enviées de maints bibliophiles, et que vainement on demanderait à nos bibliothèques publiques. Nos archives possèdent des documents historiques du plus haut intérêt pour notre ville. Pourquoi faut-il que nos trop faibles ressources budgétaires ne répondent pas à notre désir de faire connaître par une publication spéciale toutes ces richesses en cataloguant la suite de nos ouvrages, de nos revues et annales académiques ! Jusqu'à des temps meilleurs, nous devons nous borner à l'impression des procès-verbaux de nos séances publiques annuelles et des volumes de nos mémoires. Le tome XII est actuellement sous-presse, il sera distribué avant peu. Nous pouvons augurer de la faveur avec laquelle il sera accueilli par le succès du volume précédent.

Depuis que l'Académie, pour remplacer son ancien et regretté secrétaire-perpétuel M. Mouan a, suivant la pittoresque expression de l'un de ses successeurs, le marquis de Saporta, « mis le sceau en commission, » le rapport annuel de nos travaux comprend alternativement la section des sciences et celle des lettres. J'ai à vous entretenir de cette seconde section, ma mission devant se borner à vous

rappeler très-succinctement les sujets historiques, archéologiques et littéraires dont notre Compagnie s'est occupée depuis le précédent compte-rendu.

L'Académie a continué à se faire représenter par plusieurs de ses membres à la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les lectures de M. de Berluc-Pérussis sur « deux des premiers quarante de l'Académie Française, Laugier de Porchères et Arbaud de Porchères, » et la « Capitainerie de la ville et de la Haute-Provence, » et de M. Reynald sur le « Bouclier d'Etat et de justice du baron de Lisola » une des raretés bibliographiques de notre Méjanes, ont été fort remarquées.

Le projet de célébration du bi-millénaire de la fondation d'Aix a été accueilli par nous tous avec un légitime empressement. L'Académie a vivement regretté que le programme des grandes assises historiques, préparé par l'un de ses membres et publié par la Société française d'archéologie, n'ait pas été mis à exécution. Ces concours sur les sujets multiples, que notre cité, la première d'origine romaine dans les Gaules, offre à l'étude des érudits et des docteurs dans toutes les branches du savoir, auraient eu un immense retentissement chez les peuples de race latine. Ils auraient donné aux fêtes publiques qui se seraient célébrées en même temps un éclat dont la ville d'Aix eût durant de longues années ressenti les heureux effets. L'Académie a voté une médaille d'or pour les concours de langues romanes ouverts à Montpellier aux fêtes latines et coïncidant avec notre bi-millénaire ; elle s'est fait représenter par une délégation de plusieurs de ses membres à cette solennité littéraire internationale, qui dans le plan général de la célé-

bration du bi-millénaire, devait clore la série des fêtes organisées en l'honneur de la fondation d'Aix. Notre prix a été décerné à M. Brunet, du felibrige, pour son recueil très-complet de nos proverbes provençaux.

A l'occasion de ce congrès des lettres néo-latines, M. le sénateur Vasile Alessandri, le poète national de Roumanie, et lauréat du grand prix du Chant des Latins, a bien voulu exprimer à l'Académie d'Aix ses sympathies et ses remercîments pour les encouragements donnés par notre Compagnie à tout ce qui touche à la littérature et à la langue des pays de race latine et de même origine.

C'est aussi pour marquer ces mêmes sentiments que l'Académie, dont plusieurs membres ont largement contribué au développement de l'Ecole moderne félibréenne, a souscrit à l'œuvre capitale du Felibrige, vrai monument de rénovation de notre langue-mère provençale, le grand Dictionnaire Provençal-Français, de Frédéric Mistral.

Ai-je besoin de rappeler à vos esprits, d'où le souvenir n'en sera pas de sitôt effacé, la séance solennelle dans laquelle l'Académie recevait les primeurs de la Mireille française de M. le premier président Rigaud? Comme nous le disait si justement M. le président de Berluc : « Cette traduction a sanctionné avec éclat la définitive alliance de deux langues. En même temps qu'elle a initié aux richesses de notre poésie ceux qui ne peuvent la goûter à la source même, elle a montré que le génie provençal chez un poète de race n'est nullement prisonnier de son idiôme et que sous le vêtement parisien comme sous la robe légère des filles d'Arles, *Mireille* garde sa grâce séduisante et sa musicale harmonie. » L'œuvre de notre confrère d'honneur,

M. Rigaud, n'a pas peu contribué à répandre au loin, et dans des régions où les langues néo-romanes sont presque inconnues, les beautés, les richesses, les ressources merveilleuses de notre littérature provençale et du génie de nos poètes. Une preuve nouvelle nous en est fournie d'hier. Au Salon qui vient de s'ouvrir à Paris une toile d'un maître de valeur, le peintre Louis Deschamps, représente la scène du chant sixième de *Mireille*, où Vincent blessé, étendu sur une table de la ferme, reçoit les soins de son amie éplorée ; ce tableau porte comme inscription, sur un cartouche en marbre, la strophe française du traducteur éminent de *Mireio*.

Les Sociétés académiques n'ont point pour unique mission de cultiver les choses de l'esprit, de développer les idées morales, de donner l'essor aux études scientifiques, littéraires, artistiques, elles doivent aussi veiller à la conservation de tous les monuments, œuvres de nos anciens ou sites remarquables de la nature auxquels se rattachent des souvenirs précieux pour l'histoire et l'art de notre pays, et qui concourent de la sorte au progrès du bien public. Elles sont plus spécialement les intermédiaires naturels entre l'autorité supérieure gouvernementale et la partie éclairée des populations pour protéger contre l'ignorance et le vandalisme, le mauvais goût ou l'indifférence et la manie d'alignement qui ne se manifestent que trop souvent à notre époque, les édifices civils et religieux qu'il importe à l'intérêt général de sauver de la ruine, de la démolition ou d'une désastreuse restauration. C'est pourquoi lorsqu'il s'est agi ces dernières années de dégrader par la construction d'un barrage industriel le site remarquable de la Fon-

taine de Vaucluse, l'Académie, au rapport de M. Bonafous, le doyen de la Faculté des Lettres, saisit-elle M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, ainsi que les autorités administratives de Vaucluse, de sa protestation, et demanda-t-elle d'empêcher une pareille dévastation au nom des souvenirs poétiques naguère fêtés aux pieds même du rocher légendaire par la France et l'Italie réunies, et de maintenir à l'immortelle Fontaine le cachet de grandeur, le pittoresque aspect que lui a donnés la nature.

A plus forte raison, l'Académie est-elle restée dans son rôle et a-t-elle rempli son devoir, en concourant tout récemment à la conservation d'un monument historique cher à tant de titres à la population d'Aix [1].

Après vous avoir parlé de ce que j'appellerai la vie extérieure et publique de notre Compagnie, il me reste à vous dire quelques mots de ses travaux intérieurs. Je dois vous signaler d'abord les mutations survenues parmi les membres de la section des Lettres.

Les départs de Mgr Boyer, élevé à la dignité épiscopale, de M. le conseiller de Payan-Dumoulin, admis sur sa demande à la retraite, et de M. Lescouvé, nommé premier président à Limoges, ont laissé vacants trois fauteuils de membres actifs résidants [2]. L'Académie a choisi pour les occuper M. le chanoine Renoux, doyen de la Faculté de Théologie, M. F. Vidal, provençaliste de mérite, et M. Eugène Tavernier, conseiller à la Cour ; un nouveau membre

---

(1) L'ancienne Tour de l'Horloge, place de l'Hôtel-de-Ville.

(2) V. compte-rendu précédent — 58e séance publique.

de la classe des Lettres, M. le baron de Meyronnet Saint-Marc a été désigné pour succéder à feu M. le marquis de Saporta, de la section des Sciences. Vous me permettrez ici d'empiéter sur le terrain du compte-rendu de l'année prochaine pour rendre dès aujourd'hui hommage à la mémoire de l'éminent marquis de Saporta et dire publiquement les regrets profonds que sa perte a causés à la Compagnie. M. Adolphe de Saporta appartenait à l'Académie depuis le 17 avril 1833 ; son goût pour les sciences naturelles et son talent d'observation l'avaient classé parmi les entomologistes les plus distingués de son temps. Il continuait parmi nous les traditions de son savant beau-père, M. de Fonscolombe. Si ses aptitudes spéciales, ses études sur les insectes et papillons, ses essais d'acclimatation, ses cultures de plantes rares l'avaient fait remarquer comme homme de science, combien sa nature droite et sereine, la justesse de son esprit, la noblesse de son cœur, sa bienveillance exquise pour les personnes, sa tolérance pour les idées, sa foi à ses principes lui avaient attiré l'estime, l'affection, le respect de tous ceux qui eurent la bonne fortune de l'approcher. L'Académie qui pendant près de cinquante années avait apprécié ces rares qualités d'intelligence et de cœur a ressenti vivement le deuil occasionné par la mort de cet homme supérieur. Par un rare privilège de race, la science est en quelque sorte héréditaire dans la famille de notre regretté confrère. M. de Saporta a eu la satisfaction et le légitime orgueil d'applaudir avec nous et le monde savant aux remarquables découvertes de son fils, notre éminent secrétaire-perpétuel pour les Sciences. L'Académie sera toujours fière

d'honorer parmi ses membres de si hautes et nobles traditions de science et de vertus sociables.

Elle ne pouvait mieux faire que de donner comme successeurs aux honorables et savants confrères qui nous quittaient les nouveaux collaborateurs que j'ai tantôt nommés. Le savoir, le mérite de chacun d'eux, leurs publications diverses, l'élévation de leurs sentiments, l'estime universelle dont ils jouissent, les recommandaient depuis longtemps à notre choix : nous apprécions chaque jour davantage l'utile concours qu'ils apportent à nos travaux.

L'inscription sur le tableau de nos membres correspondants, des confrères qui cessaient d'habiter Aix, ne nous a permis d'admettre à ce titre envié qu'un seul des candidats présentés.

M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, l'un des coopérateurs les plus érudits de la grande et officielle publication des documents inédits sur l'*Histoire de France*, avait en quelque sorte conquis droit de cité parmi nous par ses ouvrages sur des célébrités provençales et surtout par sa vaste et si consciencieuse étude des correspondants de Peiresc. La mission littéraire qu'à cette occasion il a remplie à Aix, nous a permis d'apprécier les hautes qualités qui marquent chez lui le lettré serviable et distingué, l'homme de cœur autant que le savant. M. Tamizey de Larroque a bien voulu réserver pour nos Mémoires plusieurs de ses récentes biographies des correspondants de Peiresc.

Les lectures et communications faites en nos séances privées ont été aussi variées qu'attrayantes.

Notre regretté secrétaire-perpétuel honoraire, M. Mouan, dont l'éloge, prononcé à la dernière séance publique, était

applaudi de tous, n'a cessé jusqu'à la fin de sa vie, entièrement consacrée au culte des lettres, de prendre part à nos travaux. Ses dernières lectures ont eu pour objet les publications offertes à l'Académie par M. Michel, secrétaire de l'Académie du Gard, sur le roi Papegay et la Compagnie des arquebusiers de Nîmes, et par MM. Mougins de Roquefort et le colonel Gazan sur une inscription grecque découverte à Antibes et provenant du temple de Vénus de cette colonie marseillaise. Nous en conservons un religieux souvenir.

Des études de critique littéraire d'un haut intérêt nous ont été présentées par M. A. Tavernier père sur la philosophie de Victor Cousin, sur madame de Lambert, sur l'empereur Julien l'Apostat, sur la veuve du dernier Stuart, la comtesse d'Albany; sur Amédée Thierry, l'auteur des vies de sainte Paule et de saint Jérôme, et enfin sur la poésie d'Alfred de Musset que vous applaudirez dans quelques instants.

M. Charles de Ribbe, l'éminent publiciste des livres de famille et de la vie domestique, nous a communiqué en les accompagnant de considérations d'un ordre élevé une série de curieux documents sur la comptabilité d'un ancien paysan des Basses-Alpes, sur la poésie rurale au XVI^e^ siècle, sur des livres de raison de familles florentines et d'une famille protestante au XVII^e^ siècle, sur les archives municipales d'Auriol et enfin une étude sur le livre de famille de Louis de Vento, marquis des Pennes, dont vous allez à cette séance même apprécier tout l'attrait.

La description de la vallée de la Durance et de ses affluents, la peinture des mœurs de ses riverains en mon-

tagne, ont été de la part de M. de Séranon l'objet d'un travail consciencieux, complet et très-goûté.

M. le docteur Bourguet nous a fait connaître des détails historiques émouvants dans deux études remarquables sur les anciennes épidémies de Provence et la peste à Nîmes.

Notre savant secrétaire-perpétuel des sciences, M. de Saporta, à qui le domaine littéraire est loin d'être étranger, nous a au plus haut point intéressés par l'analyse des études, recherches et découvertes faites sous la direction de M. Guimet, de Lyon, sur les anciennes religions d'Orient, les cultes du Japon, de la Chine et des Indes, sur les usages des Hébreux, les croyances et les rites des premiers peuples Egyptiens. Ses aperçus sur l'histoire des Académies de province par M. Francisque Bouillet et leur affiliation à l'Institut méritent aussi une mention spéciale de notre part.

M. Morisot, dans une étude de critique historique fort goûtée, a relevé l'erreur généralement commise dans la désignation des titres de comte et de marquis attribués inversement à deux de nos illustrations provençales : Mirabeau et Vauvenargues.

L'existence du prétendu communisme de Sparte, d'après M. Fustel de Coulanges, les inductions à tirer sur le colonat romain d'une inscription latine récemment découverte, ont été de la part de notre honorable président, M. Laurin, l'objet d'examens critiques et d'observations judicieuses très-remarqués.

M. le conseiller Eugène Tavernier nous a fait connaître un personnage historique assez ignoré de nos jours et dont les entreprises eurent un grand retentissement au XIV$^{e}$ siècle, le roi Giannino, prétendant au trône de France

sous le titre de Jean Ier. Cette savante étude, accompagnée de documents puisés aux sources, permet d'élucider les divers problèmes relatifs à l'existence de ce prétendu fils de Louis-le-Hutin.

La poésie a de tout temps occupé une place d'honneur parmi nos travaux académiques. N'est-elle pas à juste titre la reine des lettres et comme le luth perpétuel des plus nobles aspirations de l'homme. A défaut des monts sacrés du Pinde et des grottes de l'Hélicon, les muses de l'éloquence et de la poésie ont cherché un abri et trouvé d'harmonieux échos au sein des Académies et des Sociétés savantes. Le ciel de Provence nous donne en plus le privilège d'être bi-lingues de naissance. Aussi depuis sa fondation notre Compagnie a-t-elle constamment fêté et applaudi nos deux muses sœurs française et provençale.

De gracieuses idylles, d'élégants portraits de fleurs, des fables par M. Morisot, des contes et récits pleins d'humour et de verve par M. de Fonvert, des poésies diverses de l'inépuisable M. Gaut, des sonnets finement ciselés, et un poème dramatique, *le Mauvais œil*, d'un saisissant effet, par le baron de Saint-Marc, composent notre gerbe française.

Les poésies des maîtres de la pléiade félibréenne, de M. de Berluc-Perussis, de M. Gaut, le doyen aixois des poètes provençaux, et de M. Vidal, un felibre et un philologue, forment le tribut provençal.

D'aussi fructueuses et brillantes productions sont de nature à ne pas nous décourager sur l'état présent et avenir du culte de l'idéal et du bien. Et si à cette heure trop tourmentée par des tendances positivistes, il est malheureuse-

ment des esprits qui ne comprennent pas les jouissances que procurent les belles-lettres, combien plus nombreux parmi les natures distinguées demeurent ceux qui goûtent à leur commerce des satisfactions élevées et des avantages de plus en plus sensibles. Nos séances publiques nous en apportent chaque année un témoignage nouveau ; la faveur avec laquelle elles sont accueillies est une preuve flatteuse pour tous ici de ces goûts intellectuels, éclairés et supérieurs.

Le public d'élite qui a bien voulu répondre à notre invitation, et dont j'aurai désiré moins longtemps occuper l'attention bienveillante, oubliera, je l'espère, l'aridité réglementaire de ce rapport, grâce à l'attrait et au charme que lui réservent les autres lectures de notre programme.

# RAPPORT

SUR LES

# PRIX RAMBOT & REYNIER

**Par M. le Chanoine RENOUX**

---

MESSIEURS,

Fidèle à ses traditions les plus chères, l'Académie d'Aix décerne aujourd'hui ses prix annuels de vertu : cette tâche, qui lui a été imposée par des hommes généreux, elle se fait un devoir de l'accomplir scrupuleusement ; du reste l'occasion ne lui fait jamais défaut : elle n'a que l'embarras du choix parmi les actes vertueux soumis à son appréciation. Il est remarquable que les mémoires qui renferment l'exposé de ces bonnes actions lui viennent de tous les côtés : ces actes de vertu se produisent un peu partout, dans toutes les conditions, même les plus modestes. La morale en effet n'appartient pas à quelques privilégiés, elle est l'apanage

de tous : ce n'est pas une science abstraite, obscure, et d'un abord difficile ; elle est au contraire facile, populaire et accessible à tous. Je vais plus loin et je dis que la morale a atteint dès le premier jour toute sa perfection ; avec la naissance du Christianisme, elle a fait tout son progrès ; les autres sciences gagnent chaque jour un terrain nouveau ; elles élargissent leur domaine et multiplient leurs explorations ; Dieu sait quel sera le terme de leurs progrès ! Il faut s'en féliciter, Messieurs, car, en définitive, ce sera pour le bien de la vérité. Mais la conscience morale ne pouvait rester dans l'obscurité ; elle est la maîtresse de la vie humaine ; Dieu y a pourvu en l'éclairant de sa lumière.

En voulez-vous la preuve ? Lisez l'Évangile qui renferme la science morale ; ce livre n'est-il pas la perfection du genre ? Aujourd'hui comme au premier jour, il est lu, commenté et admiré de tout homme sincère. Dans le siècle dernier on a débattu longtemps cette question fameuse : si les ouvrages modernes valaient mieux que les anciens, si les tragédies de Racine étaient plus belles que celles de Sophocle, ou si Boileau l'emportait sur Horace ; il n'y a pas bien longtemps un jeune docteur la traitait encore en Sorbonne ; c'est vous dire qu'elle n'est pas près de finir ; mais ce qu'on ne discutera jamais, c'est l'incontestable supériorité de l'Évangile ; c'est un vieux livre, qui a toute la fraîcheur et l'intérêt de la nouveauté, et qui, à tout jamais, sera mis bien au-dessus des anciens et des modernes.

Ne soyez pas surpris, Messieurs, si nous trouvons parmi les peuples chrétiens, et jusques dans les conditions les plus obscures, d'admirables vertus ; c'est que l'Évangile et sa

lumière y ont pénétré, pour y faire éclore les fleurs les plus belles et les plus variées.

L'Académie reçoit avec un égal empressement les recommandations et les mémoires d'où qu'ils lui viennent, et elle répartit ses faveurs avec la plus impartiale équité ; quand son choix est fixé, elle proclame en public le nom de ses lauréats avec le prix qu'il leur destine. Assurément elle n'a pas la prétention de récompenser dignement la sagesse humaine ; Dieu seul en a le pouvoir : c'est, du moins, à titre d'encouragement. C'est pour faire briller des vertus qui sans cela resteraient cachées sous le voile de la modestie ; c'est enfin, et pourquoi ne le dirais-je pas, pour offrir de nobles exemples à notre imitation. Vous savez quel est sur le cœur humain la puissance d'un exemple salutaire ; il nous émeut et nous porte vivement au bien et à la pratique de l'honneur. On dit que les lauriers de Miltiade tenaient en éveil le jeune Thémistocle ; nous serions trop heureux si ces modestes couronnes allaient éveiller parmi nos semblables une émulation généreuse.

Plus d'un malin critique a été tenté de contester l'utilité d'une Académie ; pour la nôtre et pour bien d'autres c'est une insinuation injuste ; j'en ai pour garant les travaux de nos éminents collègues. Mais avec ce rôle moralisateur qu'on lui a donné, qu'elle a accepté de grand cœur et qu'elle accomplit chaque année avec une fidélité dont vous êtes les témoins, sa défense est complète. Espérons, c'est mon vœu le plus cher, que ce beau rôle ira en grandissant : de nobles âmes voudront s'y associer ; et l'Académie, en multipliant ses prix, sera heureuse de contribuer

à propager dans notre chère Provence tout à la fois le culte du beau et la pratique du bien.

Ce que je viens de vous dire, Messieurs, s'applique à merveille au contenu des mémoires dont j'ai l'honneur de vous entretenir : il ne s'agit pas, cette fois, de ces traits d'héroïque dévoûment qui donnent tant de gloire à leurs auteurs, mais qui sont d'une si difficile imitation : on sauve la vie d'un malheureux qui se noie ou qui tombe dans les flammes, au péril de la sienne : Honneur à un tel courage ! Pour mon humble part je n'oserais blâmer ceux qui ne se sentiraient que la force de crier au secours. Les faits que je vais vous signaler sont d'une autre nature ; l'Académie couronne aujourd'hui, et pour la première fois peut-être, des vertus plus modestes, plus communes, si vous voulez, mais qui nous ont paru du prix le plus rare ; je veux parler des vertus de la famille, de l'éducation des enfants, en un mot de ces devoirs du foyer domestique qui en font l'honneur et la stabilité.

Voilà, Messieurs, la sagesse vraiment populaire, commune à tous, à la portée de tous, et qui en définitive fait la dignité et le bonheur de la vie humaine.

J'admire, disait un homme d'esprit, les chemins hardis que le génie de l'homme s'est frayé dans le sable du désert, à travers le vaste Océan, et jusques dans la plaine de l'air ; mais ce que j'aime le plus, ce que j'adore, pour ainsi dire, ce sont les grandes routes. Et pourquoi ? Parce que tout le monde peut y passer.

Mais ces vertus domestiques ne sont pas seulement des vertus morales et religieuses, ce sont aussi des vertus patriotiques : elles inspirent à l'enfance et plus tard à la

jeunesse des sentiments nobles et élevés, l'amour de la gloire, de la patrie et de l'honneur : elles servent de lien aux sociétés naissantes, fondent les États et préparent leur grandeur. Et nul de vous, Messieurs, ne me contredira, si je dis que cette sève vigoureuse qui anime ce grand corps, ce puissant État, qui est notre commune patrie, — c'est aux racines mêmes qu'elle puise sa sève la plus généreuse.

Notre Académie a été donc bien inspirée en couronnant des vertus si méritantes ; l'exemple qu'elle vous présente aujourd'hui est digne de cette distinction. — En voici l'esquisse fidèle :

Il y a une douzaine d'années une famille du nom de BARDEY, originaire de la Franche-Comté, vint s'établir à Aix ; elle a habité successivement sur les paroisses du Faubourg, du Saint-Esprit, et elle est fixée aujourd'hui sur celle de Saint-Jean-de-Malte : elle se compose du père, de la mère et de sept enfants dont l'aîné est âgé de seize ans ; tous ceux qui ont été en rapport avec cette famille intéressante ont été frappés de l'ordre qui règne dans son intérieur, de la décence de ses habitudes, de l'honnêteté de ses sentiments, de la soumission et du respect des enfants envers leurs parents, de l'affection réciproque des époux, en un mot de l'esprit de paix et d'union qui relie entre eux, comme en un même tout, les membres qui la composent.

J'ai voulu, à mon tour, chargé de faire ce rapport, voir de mes yeux, et j'ai senti qu'il y avait là une famille modèle, pratiquant toutes les vertus, et pénétrée de l'esprit vraiment chrétien.

Le chef de cette maison est un honnête ouvrier qui aime le travail, mais qui aime aussi ses devoirs religieux et sociaux ; il ne se contente pas de débiter de belles maximes, d'excellents conseils, il y joint l'exemple, ce qui vaut mieux, et il fait le premier ce qu'il prescrit aux autres ; surtout il exerce sur ses enfants cette active vigilance qui les met à l'abri de tout contact vicieux ; pour plus de précaution et afin de ne pas les perdre de vue, il les mène avec lui à l'ouvrage, choisissant avec soin les chantiers où ils puissent tous être réunis ; il ne craint même pas d'accepter les travaux les plus éloignés, pourvu qu'il ne soit pas séparé des siens. Ce qu'il y a d'admirable dans la conduite de cet homme excellent, c'est qu'au milieu des plus rudes labeurs de son existence, jamais aucune plainte, aucun murmure ne sort de sa bouche. Il ne demande à Dieu que de pouvoir suffire à sa tâche, et de fournir à sa famille le moyen de vivre.

Puis arrive le dimanche : ce jour est un bienfait pour l'ouvrier ; mais il peut être un écueil ; malheur à lui s'il est tenté de chercher le repos dans l'ivresse des plaisirs ; Bardey ne cède pas à ces mauvais penchants : avec lui on va aux offices de l'église, puis on vaque à d'honnêtes loisirs ; deux des garçons passent une partie de la journée à l'Œuvre de la Jeunesse : ainsi la soirée arrive qui réunit toute la famille autour d'une table modeste ; le repas achevé, on fait une lecture instructive, on s'ébat innocemment ou l'on cause peut-être aussi des absents ; car l'un des garçons manque à l'appel : doué d'une vive intelligence, il a été placé dans une école apostolique aux frais d'une personne

charitable, et il s'y fait remarquer par sa docilité et ses progrès.

Je ne vous ai rien dit encore, Messieurs, de l'épouse ; elle mérite, elle aussi, de figurer dans ce charmant tableau d'intérieur : la femme Bardey seconde admirablement son mari ; elle a une de ces physionomies respirant tout à la fois le sourire et la dignité ; entrez dans son modeste séjour, vous ne verrez ni le luxe du superflu, ni des meubles recherchés, mais vous serez frappé de l'ordre et de la propreté qui reluit partout, la propreté qui supplée si bien à l'éclat de l'or !

Son rôle ne se borne pas à ces soins domestiques : vous le comprenez ; elle est mère et elle comprend à merveille les devoirs que ce titre sacré lui impose : c'est à elle que revient, comme de meilleure part, l'éducation de ses petites filles : l'école forme leur jeune intelligence, mais au retour les voilà qui se groupent sous le regard, disons mieux, sous l'aile maternelle ; et là tout est profit pour ces enfants si chers : petites leçons de morale, reproches affectueux, sages avertissements, tout cela fait à propos, se grave dans leur flexible mémoire ; et c'est ainsi que ces jeunes fleurs croissent et embellissent à ce souffle si pur. — Oh ! Messieurs, le dirais-je une fois de plus, y a-t-il ici-bas une voix plus persuasive que la voix d'une mère ? Quel écho profond n'éveille-t-elle pas en nous, et quels souvenirs ineffaçables n'y imprime-t-elle pas ? Toujours on l'a ainsi compris : les anciens eux-mêmes avaient senti cette autorité irrésistible ; c'est dans le gynécée, dans ce sanctuaire domestique que les jeunes filles étaient élevées loin du regard du monde, sous la vigilance de leur mère ; seulement cette sorte de

captivité, poussée à l'excès, devint funeste, et, comme tous les excès, amena un retour ; bientôt les murs du gynécée ne furent plus assez épais pour empêcher l'entrée d'une chanson d'Anacréon ou d'une épithalame de Catulle qui venait troubler le cœur de ces jeunes recluses.

Aujourd'hui le foyer chrétien a remplacé le gynécée antique ; il y a chez lui la même sollicitude et la même tendresse, mais plus d'air et de liberté ; il y a surtout cet enseignement religieux qui éclaire et qui échauffe, qui, pareil au plus précieux des arômes, conserve la vertu, prolonge l'innocence et ajoute son parfum aux grâces naturelles du jeune âge.

Ce n'est pas, Messieurs, un pur idéal que je peins à vos yeux ; il se réalise tous les jours parmi nous ; si nous cherchions bien dans les rues de nos villes et de nos campagnes, nous trouverions plus d'un exemple pareil à celui que je viens de vous offrir, et que nous n'avons découvert que par un heureux hasard. Seulement ces familles vraiment honnêtes se dérobent aux regards du monde et vivent satisfaites de leur tranquille médiocrité.

L'Académie a voulu témoigner aujourd'hui sa haute estime pour ces vertus cachées, et décerne à la famille Bardey, qui les met si bien en pratique, le prix entier légué par M. Reynier, la somme de 1,000 francs.

Le second mémoire qui a été distingué par l'Académie lui est venu des Milles : ici la scène change : au lieu d'un intérieur de paix et de bonheur, nous avons le spectacle d'une famille frappée de deuil.

Il y a quelques années vivaient dans cette commune deux jeunes filles, qui avaient perdu leur père et mère, et se trouvaient orphelines ; recueillies par une tante germaine elles trouvaient auprès d'elle un abri tutélaire ; Justine, l'aînée, rendue sérieuse de bonne heure par le malheur et par l'exemple de sa tante, devint bien vite un modèle de sagesse au milieu de ses peines naissantes : elle entourait de soins les plus tendres sa jeune sœur Marie, incapable encore de suffire à ses besoins. A l'âge de vingt-trois ans elle épousa Célestin Diouloufet, de Calas ; ce jeune homme, sage et laborieux, n'avait pour toute richesse que son amour du travail et la force de ses bras.

Le jeune ménage se fixa aux Milles ; les commencements furent heureux ; tout souriait aux jeunes époux ; une famille naissante égayait leur foyer. Il me semblait, Messieurs, en lisant ces premières lignes du mémoire, que j'allais vous présenter un tableau qui eut fait le pendant du premier. Mais, hélas ! ces jours de bonheur devaient être courts. Célestin Diouloufet ressentit les premiers symptômes d'une longue et douloureuse maladie : une paralysie générale produite par le ramollissement de la moëlle épinière ; sa jeune femme comprit tout de suite la gravité du mal et l'étendue du sacrifice que Dieu exigeait d'elle.

S'oubliant complétement, elle se dévoua tout entière aux soins de son cher malade. Ni les occupations de la journée, ni les veilles prolongées de la nuit, rien ne put lasser son courage ; mais, c'était peu pour elle que de se prodiguer, de donner des potions et des remèdes ; où elle fut vraiment admirable, c'est dans les circonstances pénibles au milieu desquelles elle eut tant à souffrir.

Le mal s'est aggravé pour son malheureux époux ; le pauvre Diouloufet est couché, désormais sans espoir, sur un lit de souffrance ; il sent son état, et il se désole ; quelquefois même cédant à une sorte d'égarement douloureux, il s'en prend à sa femme de son mal, et s'il en avait le pouvoir, il lèverait la main pour la frapper. Justine se contente d'opposer à ce délire une douceur encore plus grande, jusqu'à ce que l'infortuné, revenu à lui et fondant en larmes, demande mille pardons à sa généreuse compagne.

Un autre jour c'est une scène peut-être plus touchante encore : Diouloufet est fatigué de souffrir, et il veut en finir avec la vie : il déclare qu'il veut se lever et aller au champ, se traîner jusques sur les bords de la rivière pour se jeter à l'eau et y terminer ses souffrances. Sa femme semble vouloir répondre à ses désirs ; elle prend le malheureux sous son bras, lui met un bâton dans la main et l'engage à faire quelques pas autour du jardin ; entre temps elle laisse tomber dans ce cœur désespéré quelques paroles de tendresse, et peu à peu l'on revient sinon guéri au moins consolé.

Malgré les soins affectueux dont il était entouré, Diouloufet devait succomber ; il mourut après quatre ans de maladie, fortifié par les secours de la religion.

Mais là ne s'arrêta pas le dévoûment admirable de Justine : elle avait, avons-nous dit, une sœur cadette qui devint languissante à son tour et peu après gravement malade ; cette pauvre jeune fille était atteinte de ce mal terrible qui fait, hélas ! tant de victimes ; sa sœur vint s'installer près d'elle, chez leur tante, pour la soigner de plus près.

Vous connaissez, Messieurs, les bizarres caprices des pauvres poitrinaires ; il leur faut, pour tromper le mal, des bijoux, des modes, des parures nouvelles ; Justine n'épargna rien, malgré sa pauvreté, pour contenter ces envies maladives. — Mais vaines sollicitudes ! la mort vint frapper de nouveau et ravir la jeune fille.

Que vous semble, Messieurs, de ces deuils répétés, de ces deux victimes jeunes encore enlevées coup sur coup ; je me rappelle involontairement ce vers du poète : *Vive pius, moriere tamen :* soyez honnête, remplissez tous les nobles devoirs, soyez jeune et vaillant, la mort n'en frappera pas moins. — Ce n'est point là assurément une plainte amère contre la Souveraine Bonté ; ce n'est, hélas ! que l'aveu sincère des tristes réalités de la vie : — mais heureux ceux, oserais-je dire en terminant, qui, à ces heures cruelles pour tous, au milieu des vicissitudes d'un mal sans remède, ont à leur chevet un de ces anges de consolation qui nous prodiguent leurs soins les plus affectueux et murmurent tout bas à notre oreille ces paroles d'espérance et d'amour qui relèvent et fortifient.

Justine Diouloufet a rempli ce devoir avec la plus touchante fidélité, le pays tout entier lui a rendu cet hommage, et l'Académie, en preuve de sa vive sympathie, lui décerne le prix Rambot, la somme de 545 francs.

On a lu :

*La Poésie d'Alfred de Musset,* par M. A. TAVERNIER père ;

*Le marquis des Pennes et les premiers essais d'inoculation en Provence,* par M. Charles DE RIBBE ;

*Un Raphaël moderne et son aventure,* par M. Alexis DE FONVERT ;

*Sonnets,* par M. le baron DE SAINT-MARC.

## BUREAU DE L'ACADÉMIE

(1881-1882)

—

*Président*..... M. Laurin.

*Vice-Président*..... M. Morisot.

*Secrétaires-perpétuels*. MM. le Marquis de Saporta ✻ (pour les Sciences) et Charles de Ribbe ✻ (pour les Lettres).

*Secrétaire annuel*.... M. Guillibert ✻.

*Archiviste*..... M. de Berluc-Perussis ✻.

*Trésorier*..... M. de Garidel.

# LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION

---

1861-1862. Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862-1863. Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863-1864. Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864-1865. Marie Antoine, de la commune des Martigues.

1865-1866. François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866-1867. Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867-1868. Thérèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868-1869. Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869-1870. Émilie Massel, de la commune d'Aix.

1870-1871. Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871-1872. Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.

» Virginie BLANC, de la commune d'Aix.

» Julie BAUDOIN, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette GUEYRARD, de la commune d'Aix.

» Marie JEAN, épouse MICHEL, de la commune d'Aix.

» Julie COURT, épouse RICARD, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper THÉRIC, de la commune d'Aix.

» Marie-Victorine DEYME, de la commune d'Aix.

» Rose LAHAUS, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine LAST, de la commune de Meyrargues.

» Marie DORLANDE, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse CHAVET, de la commune d'Aix.

1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

» Veuve RICARD, née TEMPIER, de la commune d'Aix

» Pauline LONG, de la commune d'Aix.

1880. Lucie DAUMAS, de la commune d'Aix.

» Cécile LAPIERRE, de la commune d'Aix

1881. Lucien BARDET, de la commune d'Aix.

# ACADÉMIE D'AIX

—

## 62me SÉANCE PUBLIQUE

—

17 JUIN 1882

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS & BELLES-LETTRES

## D'AIX

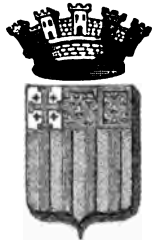

AIX-EN-PROVENCE
MARIUS ILLY ET J. BRUN, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE,
RUE MANUEL, 28
1882

# ACADÉMIE D'AIX

## 62me SÉANCE PUBLIQUE

*Le Samedi 17 Juin 1882, la soixante-deuxième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à trois heures, dans la grande salle de l'Université.*

M. le premier président E. Rigaud, M. le recteur Bourget, M. le conservateur des forêts Demontzey, membres d'honneur de l'Académie, M. le Procureur général, un grand nombre de dames, de membres du Clergé, de la Magistrature et de l'Université assistaient à cette réunion.

M. le Marquis DE SAPORTA, correspondant de l'Institut, président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

A l'exemple des personnes âgées dont les regards se replient complaisamment en arrière, l'Académie recherche les vestiges de son passé. Installée de nouveau dans cette

salle où elle siégea tant de fois, alors que plus jeune elle cédait plus facilement qu'à l'heure présente au charme des illusions, elle y retrouve l'image de ses réunions d'autrefois, elle remonte le cours des âges et se plaît à faire revivre les hommes qui l'ont honorée et dont elle garde pieusement la mémoire.

C'est donc avec une double pensée de reconnaissance et de souvenir que j'ouvre aujourd'hui cette séance, et par une heureuse coïncidence, celui que j'ai le devoir de remercier de l'hospitalité qui nous est rendue est en même temps celui que notre compagnie s'est associé récemment à titre de confrère ; elle me confie la mission de l'accueillir en son nom. — L'Académie répond par une réception exceptionnelle à une circonstance également exceptionnelle. Non-seulement le choix qu'elle a fait de M. le doyen Jourdan comble le vide laissé par un autre doyen, M. Norbert Bonafous, mais il atteste une fois de plus l'étroite solidarité qui a toujours existé entre l'Académie d'Aix et le haut enseignement qui jette sur cette ville un si grand éclat. De tout temps nos prédécesseurs se sont efforcés de la maintenir et d'en resserrer les nœuds.

Si la réception en séance publique de M. le doyen Jourdan est exceptionnelle, elle n'est cependant inusitée. Le 7 juin 1821, dans cette même salle, l'abbé Roman recevait en séance publique M. Jaufret, secrétaire général de la Faculté de droit. Vous voyez que les échanges de cordial accueil entre la Faculté de droit et l'Académie remontent à des temps déjà anciens ; mais n'est-ce pas celle-ci qui a le plus à s'en louer ; n'a-t-elle pas retiré des juristes éminents qu'elle a possédés un de ses plus grands lustres.

Sans parler des doyens et des professeurs, dont un grand nombre ont figuré parmi ses membres résidants, à partir du doyen Bernard, un de nos fondateurs, le nom de M. Charles Giraud qui présida les séances publiques des années 1838 et 1839 vient naturellement se placer ici. Fixé plus tard à Paris, membre de l'Institut, ministre un moment, esprit fin, pénétrant, à la fois souple et brillant, alliant la philosophie à l'érudition historique, M. Charles Giraud resta fidèle à ses souvenirs de jeunesse et protégea jusqu'à la fin l'Académie d'Aix qui, de son côté, avait souvent recours à ses bons offices. En 1861 et 1862 un autre professeur de droit, ensuite doyen, fit également entendre sa voix et inaugura la période des récompenses décernées aux actions vertueuses.

Pourquoi faut-il que de pareilles mentions soient le plus souvent suivies des témoignages de regret qu'entraîne la perte d'intelligences ayant eu leur temps de notoriété et leur jour de prééminence. La destinée humaine est ainsi faite, qu'elle laisse à chaque instant des épaves le long du chemin qu'elle parcourt. Ceux dont nous recherchons les paroles nous ont quitté ; il ne reste d'eux qu'un écho déjà lointain, et pourtant cet écho que nous recueillons c'est leur pensée, seule partie réellement immortelle qui survive, puisqu'elle émane directement de l'âme.

Je ne puis écarter ces réflexions au moment où, organe de mes collègues, je viens vous entretenir de M. Bonafous, ancien doyen de la Faculté des lettres et notre confrère assidu durant tant d'années. Une voix autorisée prononcera bientôt son éloge ; elle appréciera les mérites d'une longue carrière ; je ne veux retenir ici que ce qui concerne plus

particulièrement l'Académie, et parmi ses œuvres choisir celles qui rentrent dans le cercle étroit de mes aptitudes.

M. Bonafous fut élu membre résidant par l'Académie en décembre 1849. Il succédait à M. le recteur Desfougères. Sa réception eut lieu en même temps que celle de M. Lafaye, son collègue à la Faculté des lettres, le 15 janvier suivant, sous la présidence de notre digne confrère, M. de Garidel.

Dans son discours, le récipiendaire s'attacha, si l'on s'en rapporte aux paroles très succinctes du procès-verbal, à faire ressortir *la nécessité de l'émancipation intellectuelle de la province*. Rapidement apprécié de ses collègues pour ses qualités aimables, son esprit à la fois vif, pétillant, lucide, sachant frapper juste et parfois éluder une difficulté par une saillie, maître dans l'art de bien dire et habile à couvrir d'une forme attrayante l'exposé le plus aride, M. Bonafous s'était créé à l'Académie une situation privilégiée. Aussi fut-il bien vite appelé au bureau : secrétaire annuel en 1852, vice-président en 1854, président en 1857-58, il prononça en cette qualité le discours d'ouverture de la trente-neuvième séance publique. Ce discours a quelque chose d'humouristique dans la forme. Spirituel et court, ce qui est un double mérite, il contient l'éloge de la ville d'Aix, non pas banal, mais tracé à l'aide d'un trait hardi qui transfère à notre ville le rôle attribué à nos puissants voisins par les écrivains de l'antiquité

*Sedes ac magistra studiorum.*

Le tableau d'Aix, transformé et agrandi, au commencement du XX^e^ siècle est, de sa part, une sorte de vision

prophétique : le canal du Verdon exécuté, le chemin de fer direct, le prolongement des boulevards, le collège érigé en lycée, l'Institut choisissant au sein de l'Académie plusieurs de ses membres, tels sont les rêves d'avenir que M. Bonafous évoquait alors dans un élan patriotique ; il a suffi d'un peu plus de vingt ans pour les réaliser.

Il y avait chez l'honorable doyen un mélange heureux de qualités rarement associées. A l'érudition littéraire, à la connaissance des textes s'alliaient chez lui la verve, l'art des couleurs, aux goûts classiques s'ajoutaient les tendances scientifiques ; le naturaliste doublait en lui le poète, et l'agriculteur ne se séparait pas du philologue.

Plusieurs hommes et tous charmants coexistaient donc en M. Bonafous ; loin de se nuire ni de se confondre, chacun d'eux se montrait à son heure, se suppléant, s'il le fallait, se dérobant aussi, lorsque c'était nécessaire ou seulement convenable. Personne, en effet, n'eut mieux que lui le sentiment des convenances en toutes choses ; ménageur de ses forces, il savait les déployer à propos, dès qu'il s'agissait d'atteindre un but utile ou un résultat désirable. Avec quelle vivacité, avec quel mordant, plein de naturel, ne se fit-il pas le défenseur de la fontaine de Vaucluse, qu'une spéculation industrielle menaçait d'anéantir. Mais puisqu'au lieu de m'étendre, je dois glaner les épis tombés d'une moisson si riche, je dirai quelques mots de deux productions très-différentes de M. Bonafous qui témoignent à la fois de la souplesse de son talent et de l'étendue de ses connaissances ; l'une est sa traduction en vers français du poème des *Jardins de Columelle,* l'autre sa notice sur le *Dacus oleæ* ou mouche de l'olivier.

Je ne crois pas qu'après M. Bonafous la tache de traduire en vers le poème de Columelle soit reprise par personne. Cette traduction restera donc classique ; elle a d'ailleurs le mérite de l'exactitude réunie à l'élégance ; un peu lâche parfois, elle coule toujours abondante, rendant les tournures et jusqu'aux défauts de l'auteur latin, parfois avec un rare bonheur. Il n'est pas facile d'habiller en rimes françaises certains préceptes agricoles, associés constamment à des rites mythologiques, d'enseigner, par exemple, que les navets se sèment après les fêtes de Vulcain, vers le mois de septembre ; nous dirions avant la Saint-Michel.

> Déjà le Dieu boiteux, selon l'antique usage,
> Des Romains a reçu le solennel hommage,
> Alors quand tu verras sous le ciel suspendus
> Les nuages par toi si longtemps attendus,
> Hâte-toi de semer sur la terre endurcie
> Et navets d'Amiterne et raves de Murcie.

C'est ce que l'on fait encore près de nous, dans le territoire d'Auriol ; on prépare le sol et on sème les navets, mais je dois le dire sans se fier entièrement aux pluies de la fin d'août, ni même à celles de septembre ; si l'on comptait trop sur elles, on s'exposerait à bien des déconvenues. Columelle n'en dit rien ; mais les nuées étaient peut-être plus ponctuelles de son temps, ou Vulcain plus puissant pour les arrêter. Le poète latin qui ne doute pas de leur venue, dit tout cela en quatre vers ; M. Bonafous, moins convaincu, hésite davantage, il lui en faut six ; mais si l'on s'attache à la difficulté de rendre les noms propres et à

l'obscurité de certains termes, on trouvera en définitive qu'il a accompli un vrai tour de force.

C'est d'ailleurs une singulière horticulture que celle de Columelle. Les plantes pour lui les plus précieuses, celles sur la culture desquelles il accumule le plus de préceptes sont généralement des herbes odorantes : le cumin *(Cuminum)*, la rue *(Ruta)*, le coriandre *(Coriandra)*, le cerfeuil *(Chærophyllum)*, la menthe *(Menta, Marrubium)*, le fenouil *(Anethum)*, la sarriète *(Satureia)*, le basilic *(Ocymum)* et bien d'autres occupent une place d'honneur ; cultivées sans doute à titre de condiments, il est difficile à nos palais modernes d'en concevoir l'importance. Columelle recommande surtout de semer avec soin le basilic

> ..... Dans un terrain meuble et bien arrosé,
> Sous le poids d'un rouleau lentement promené.

Il redoute pour les jeunes semis le ravage des insectes. — Écoutons d'abord le latin :

> ..... *Gravibus densate cylindris,*
> *Exurat sata ne resoluti pulveris æstus,*
> *Parvulus aut pulex irrepens dente lacessat,*
> *Neu formicæ rapax populari semina possit.*

Et dans la traduction :

> Pour que d'un sol poudreux la chaleur dévorante
> N'arrête pas l'essor de tes jeunes semis ;
> Et que les pucerons, les rapaces fourmis,
> Sillonnant en tout sens la glèbe soulevée,
> Ne pillent pas la graine encore non germée.

C'est d'une louable exactitude ; mais que de peine à prendre pour se procurer une ample récolte de basilic ! Qu'en

ferions-nous maintenant, le pot unique destiné à l'échoppe du savetier une fois mis de côté.

Il existe des choux, des salades, des céléris, des artichauts et même des asperges dans le potage de Columelle ; mais, hélas ! les asperges sont comparées à des fils et ne se montrent qu'après la moisson, l'artichaut est hérissé d'épines, et quant aux choux il n'est pas question de leur grosseur. Il n'est guère qu'une sorte de légumes dont la description dénote la présence d'une race horticole perfectionnée ; encore c'est une des moins recherchées pour notre table moderne, bien qu'elle n'en soit pas absente. Je veux parler de

La *bette* aux verts cheveux, à la jambe d'ivoire.

En latin :

..... *Folio viridis, pede candida beta.*

On ne saurait mieux dire.

Si l'on interroge le verger, même pénurie de beaux fruits, en dehors des figues et des raisins. — Il n'en est pas autrement des fleurs. Les roses inspirent, il est vrai, au poète un charmant passage. Les lis, les narcisses, les violettes, le muflier, le quarantin sont désignés, mais rien dans ses préceptes n'engage à grouper ces fleurs en plate-bande. Le parterre n'a pas de nom ; une foule de plantes sauvages énumérées sans motif n'ajoutent rien à la richesse de la flore. D'ailleurs, les anciens n'éprouvaient pas vis-à-vis de certaines nuances l'impression qu'elles exercent sur notre œil. Chose singulière, ils paraissent n'avoir eu qu'une faible notion du bleu. Il n'est pas question du bluet parmi les fleurs de Columelle ; tout est rapporté au rouge, au

pourpre, au jaune. Les *Crocus* ou safrans, les violiers, les renoncules sont mentionnés à raison de leur teinte dorée, les lis pour leur blancheur, les roses et le grenadier à cause du rouge de leurs fleurs. Mais dès qu'on interroge la gamme bleue, les indications cessent d'être précises. Les violettes sont citées pour leur pâleur :

*Pallet humi viola*..... Colum.
*Pallentes violas*..... Virg.

Il y a bien dans Columelle : *Cæruleos hyacinthos ;* mais c'est là sans doute le muscari qui est plutôt violet que bleu. Le *Cæruleum mare* des poètes anciens n'est pas la mer bleue, le limpide azur des nôtres ; c'est plutôt, dans leur pensée, cette couleur d'un violet sombre qui rappelle la pourpre et que revêt la surface des flots sous un ciel très lumineux et surtout vers le soir. — L'œil de l'homme aurait donc subi une sorte d'éducation à travers les siècles ; il verrait mieux et autrement qu'autrefois : de là, la faveur croissante et les conquêtes de l'horticulture, science totalement moderne. Mais si nos jardins ont décuplé leur richesse, en revanche notre agriculture, en transformant les végétaux utiles, a multiplié aussi les moyens d'attaque que les petits animaux possèdent pour détruire ce que nous cherchons à sauvegarder. C'est de leur part la lutte pour l'existence, soutenue à notre détriment par des ennemis souvent invisibles, et notre olivier, l'arbre de Provence par excellence, le premier de tous, comme l'appelle Pline, n'est pas plus exempt de fléaux que les autres végétaux améliorés par l'homme.

Le *Dacus oleæ* ou mouche de l'olivier avait été décrit et nommé par Hippolyte Boyer de Fonscolombe ; ce naturaliste aussi éminent que modeste en avait connu les mœurs et observé les métamorphoses. Il avait même indiqué la marche à suivre pour en arrêter les ravages, presque toujours intermittents, dans un mémoire adressé vers 1843 à l'Académie d'Oneille ; mais celle-ci garda le manuscrit sans décerner le prix. Il m'appartient moins qu'à personne de médire des Académies, celle d'Oneille avait donc, il faut le croire, d'excellents motifs pour agir comme elle le fit. Il est au moins certain que M. Bonafous, en exécutant son travail, répondait à son insu aux vues persévérantes d'un de ses confrères, alors enlevé à la science et auquel il ne manque pas de payer un juste tribut d'éloges au début de son mémoire. Le *Dacus* ronge la chair de l'olive à l'état de larve, puis la quitte pour entrer en chrysalide et se changer en mouche. Dans ce dernier état, elle voltige et pond ses œufs, qu'elle introduit un à un dans chacun des fruits qu'elle pique de son dard. C'est à l'état de chrysalide que l'insecte passe l'hiver à l'abri d'une coque soyeuse pour reprendre sa première apparence au retour de la chaleur. M. Bonafous a décrit avec soin les métamorphoses plusieurs fois renouvelées du *Dacus* pendant la belle saison. Quinze jours suffisent à l'une de ces générations et les essaims volants étendent et propagent le fléau. La mouche arrive d'Italie ; les vents du sud-est la répandent, et la vraie cause de sa multiplication tient à la funeste habitude de laisser les olives attendre sur les arbres jusqu'au printemps le moment de la cueillette, usage constant de la région des Alpes-Maritimes et des contrées génoises limitrophes.

Ces conclusions décisives, qui furent celles de M. Bonafous, avaient été formulées auparavant par Boyer de Fonscolombe. Les deux savants arrivèrent au même résultat pratique sans s'être concertés ; la vérité est là, effectivement, mais comment convaincre des populations gouvernées par des préjugés séculaires, à peu près insurmontables. Dans ce cas, le prophète parle toujours dans le désert ; Ninive pourra bien être détruite, mais certainement elle ne se convertira pas. — On dit au savant d'être pratique, mais le silence ou le dénigrement sont le plus souvent le seul lot réservé à ses efforts les plus consciencieux.

Est-il permis cependant d'exprimer une réflexion morose dans un moment où la foule se presse autour de notre brillant récipiendaire. L'Académie doit à son occasion enregistrer une série de triomphes ; une meilleure fortune semble lui sourire. Parfois menacée, indigente comme l'est le plus souvent la vraie science, elle a eu, je puis le dire, la main heureuse dans ses choix récents qui viennent d'obtenir la sanction la plus haute et la plus flatteuse ; elle en est trop justement fière pour ne pas s'en vanter ici. — M. le professeur Deligne qu'elle s'était associée, malgré sa jeunesse, vient d'être appelé à la direction supérieure de notre Ecole des Arts-et-Métiers. — M. Demontzey, l'éminent forestier, membre d'honneur depuis trois ans, un des rares Conservateurs des forêts qui ait siégé dans notre compagnie, vient d'être nommé correspondant de l'Institut, dans la section d'Economie rurale de l'Académie des Sciences. C'est pour lui une distinction d'autant plus flatteuse qu'il est le premier de son corps à l'avoir obtenue.

A quelques jours de distance, il en a été de même pour M. le doyen Jourdan. A peine l'avions-nous élu que l'Académie des Sciences morales, qui l'avait couronné à plusieurs reprises, l'inscrivait au nombre de ses correspondants.

Vous le voyez, c'est une émulation et une lutte qui pourraient bien un jour tourner à notre désavantage. Nous en sommes réduits à faire des vœux pour que notre nouveau collègue s'arrête dans cette voie de succès. Notre égoïsme modéré souhaite au moins une étape assez longue pour ne pas nous enlever trop vite une conquête dont nous estimons le prix, mais en ce moment surtout, comprenant votre juste impatience de l'entendre et de l'applaudir, j'ai hâte de lui transmettre la parole.

M. Alfred JOURDAN, doyen de la Faculté de Droit d'Aix, correspondant de l'Institut, nommé membre résidant en remplacement de M. Norbert BONAFOUS, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Les discours académiques passent pour n'être pas des modèles de sincérité. Le reproche vise deux points essentiels : l'expression obligée, dit-on, de la reconnaissance du récipiendaire pour la distinction dont il est l'objet, et l'éloge, non moins obligé, de celui auquel il succède. Ce jugement est pour le moins irréfléchi. On y confond trop souvent la franchise avec la rudesse, la justice avec la sévérité ; la bienveillance y est taxée de coupable faiblesse. Mais je ne m'arrêterai pas à discuter ces reproches ; je ferai mieux, je leur donnerai, en ce qui me concerne, un double et irréfutable démenti.

Comment ne serais-je pas flatté de me voir associé par vous au culte désintéressé que vous rendez aux lettres, aux

arts, aux sciences? Et, si le choix dont vous m'avez honoré est par lui-même un don considérable, combien la valeur n'en est-elle pas rehaussée par les procédés délicats dont vous avez usé à mon égard? Vous m'avez donné pour promoteur, pour parrain, le vénérable doyen de la Faculté de théologie, pour lequel vous connaissiez sans doute mon affectueuse estime. C'est par un vote unanime que vous avez accueilli sa proposition. Avec une bonne grâce et une courtoisie parfaites, votre éminent président s'est empressé d'usurper, m'a-t-il écrit, les fonctions de secrétaire perpétuel afin d'être le premier à me souhaiter la bienvenue. Ajouterai-je que, par une violation flagrante des règles de toute justice, qui témoignait clairement du désir que vous aviez de m'admettre dans vos rangs, vous avez confié l'appréciation de mes titres, non pas seulement à un collègue dont la bienveillance m'était acquise, mais à un de mes plus chers amis, que son ferme esprit et son jugement si droit ne devaient pas mettre à l'abri des défaillances de l'amitié?

S'il n'y a rien de banal dans l'expression de ma reconnaissance, il n'en sera pas autrement du juste tribut de regrets que je dois à mon prédécesseur, M. le doyen Bonafous. Ma tâche est ici facile : je vous raconterai simplement sa vie et son œuvre qui le loueront mieux que je ne saurais le faire.

Né à Albi le 6 juin 1809, Norbert-Alexandre Bonafous fut élevé au petit-séminaire de cette ville. Après avoir suivi quelque temps les cours du grand-séminaire, en 1830, à l'âge de 21 ans, il entra dans l'Université comme maître d'études à Cahors. Il revint bientôt à Albi comme régent

de huitième. Sans appui et, j'imagine, sans grandes ressources..... il était le treizième de quatorze enfants..... il partit pour Paris où il passa quatre ans comme maître d'études. Je vous laisse à penser ce qu'a dû être le labeur de ces quatre années, pendant lesquelles, n'ayant d'autre distraction que la surveillance de la salle d'études et de la cour, du réfectoire et du dortoir, M. Bonafous conquit sa licence et, bientôt après, son agrégation dans un concours où il eut, entre autres, pour rivaux M. Egger et M. Martin, doyen actuel de la Faculté des lettres de Rennes. Il ne fit guère que passer à Clermont comme professeur de seconde, à Albi comme professeur de rhétorique, et nous le trouvons, en 1838, professeur de rhétorique à Marseille. En 1845 il soutenait ses thèses pour le doctorat. En 1846 il fut nommé professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres d'Aix récemment créée. Lorsque M. Fortoul, le premier doyen de la nouvelle Faculté, abandonna sans retour l'enseignement pour la politique, M. Bonafous le remplaça provisoirement dans la chaire de littérature française jusqu'au moment où elle fut occupée, pour trop peu de temps, hélas ! par M. Prévost-Paradol, dont le brillant et douloureux souvenir est resté cher à plus d'un d'entre nous. M. Bonafous reprit alors l'enseignement de la littérature ancienne qu'il ne quitta qu'en 1879 pour aller vivre dans la retraite à Salon, après cinquante années de service dans l'Université. Il avait résigné en même temps les fonctions de doyen dont il avait été revêtu en 1867, à la mort de M. Lafaye qui faisait, comme lui, partie de cette pléïade de maîtres distingués que la Faculté des lettres d'Aix avait demandés, en 1846, au lycée de Marseille.

J'ai à vous dire maintenant, avec un peu plus de détails, comment, par quels travaux, a été remplie la vie de M. Bonafous ; mais le simple cadre que je viens de vous en tracer ne vaut-il pas tous les éloges ? Ces humbles débuts, ce labeur obstiné, tous ces grades conquis, toutes ces positions enlevées successivement, n'est-ce point là un salutaire et fortifiant exemple pour la jeunesse en quête des moyens de parvenir ? Il n'y en a qu'un d'avouable : le travail qui ne trompe jamais complètement nos espérances, car il porte en lui-même sa récompense comme l'accomplissement de tout devoir.

Les premiers travaux écrits de M. Bonafous ont été ses thèses pour le doctorat. Ces exercices académiques n'étaient pas autrefois ce qu'ils sont devenus depuis. C'étaient bien réellement des thèses, c'est-à-dire de simples propositions destinées à fournir la matière d'une argumentation. Cela tenait en quelques lignes, dans une page : vous en voyez d'élégants spécimens appendus aux murs de cette salle. M. Bonafous est entré un des premiers dans cette voie, de faire d'une thèse de doctorat une œuvre considérable par le choix du sujet et par les développements avec lesquels il est traité.

Le professeur de rhétorique du lycée de Marseille, le savant humaniste, qui allait bientôt occuper la chaire de littérature ancienne à la Faculté des lettres d'Aix, ne pouvait mieux faire que de choisir pour sujet de sa thèse latine la vie et les œuvres d'Ange Politien qui a joué un rôle si brillant dans la Renaissance en Italie à la fin du XV$^{e}$ siècle. Arrivé à Florence à l'âge de quinze ans, au moment où Laurent-le-Magnifique succédait à son père,

Pierre de Médicis, Politien ne survécut que peu de temps à son illustre protecteur et ami. Il est l'expression la plus complète de ce règne éclatant. A seize ans, dans un poème héroïque en vers italiens, auquel l'Arioste et le Tasse n'ont pas dédaigné d'emprunter plus d'un passage, il célèbre le triomphe remporté dans des jeux équestres par Julien, frère de Laurent. — Bientôt après, il compose des poésies grecques dont Pic de la Mirandole disait que Politien semblait les avoir écrites dans sa langue maternelle. — Ses contemporains l'ont placé à côté de Dante et de Pétrarque pour ses poésies lyriques en langue vulgaire, ses *canti carnascialeschi* ou *ballattete,* et sa charmante ballade des roses :

Quando la rosa ogni sua foglia spande,
Prima che sua bellezza sia fugita.....
..... Fanciulle.....
Cogliam la bella rosa del giardino.

semble avoir inspiré les poètes qui, depuis Ronsard jusqu'à Lamartine, ont redit sur tous les tons : *Cueillons, cueillons la rose au printemps de la vie !*

Le temps n'a rien enlevé de leur fraîcheur aux poésies latines de Politien. « A force de goût, dit M. Villemain, Po-« litien était naturalisé Romain du temps d'Auguste. On « ne distinguerait pas ses vers de la poésie de Virgile ; ils « en ont le tour libre, le mouvement et l'harmonie. » On cite surtout son *Rusticus,* tableau de la vie champêtre ; et Rabelais raconte ainsi une promenade de Gargantua et de son précepteur Ponocrates : « Encore qu'icelle journée « fut passée sans livres et lectures, point elle n'était passée

« sans profit ; car, en beau pré, ils recolaient par cœur « quelques plaisants vers de l'*Agriculture* de Virgile, de « Hésiode, du *Rustique* de Politian. »

En 1472, à la requête de François de Gonzague, évêque de Mantoue, qui fêtait dans sa ville épiscopale sa promotion au cardinalat, il composa en quelques jours et fit représenter son *Orphée*, qui est considéré comme le premier drame régulier en langue italienne. Il était alors âgé de dix-huit ans, et il écrivit à un de ses amis qu'il avait eu grand peur que cette pièce improvisée ne fût traitée par les spectateurs comme Orphée lui-même l'avait été par les bacchantes. Il n'en fut rien.

Le 26 avril 1478, Politien se trouvait dans la cathédrale de Florence au moment où éclata la conjuration des Pazzi. Julien y fut tué ; Laurent, blessé, n'échappa que par miracle aux assassins. Politien nous a laissé de ce tragique événement une narration latine qui, par son énergique concision, rappelle tout-à-fait la manière de Salluste, et qui est la source à laquelle ont puisé tous les historiens de Florence. Il est vrai que Alfieri en a tiré le sujet de la plus glaciale de ses tragédies, et n'a pas craint de nous présenter l'entreprise des Pazzi et de leurs tristes complices, l'archevêque Salviati et le pape Sixte IV, comme une ardente aspiration à la liberté et à la régénération de l'Italie.

Politien fit partie de l'ambassade que Laurent envoya à Rome pour complimenter Innocent VIII sur son élévation au pontificat. Le pape, qui lui fit le plus gracieux accueil, lui ayant demandé de traduire en latin quelque historien grec des empereurs romains, il fit choix d'Hérodien. Cette

traduction excita l'admiration du monde savant. L'envie s'en mêla, et on fit courir le bruit qu'il l'avait trouvée toute faite dans les papiers du fameux Grégoire de Citta di Castello. Il l'avait, en réalité, composée et dictée à un secrétaire en se promenant sous les ombrages de sa chère villa de Fiésoles, qu'il devait à la munificence de son ami Laurent de Médicis, et qu'il a célébrée dans des vers charmants :

*O vatum pretiosa quies, o gaudia solis*
*Nota piis.....*

Nous possédons la lettre par laquelle Innocent VIII remercie Politien de l'envoi de sa traduction. Le pape lui faisait remettre en même temps 200 écus d'or, afin, dit-il, de lui mieux assurer les loisirs nécessaires à la continuation de si nobles travaux.

On n'aurait qu'une idée incomplète de cette prodigieuse activité intellectuelle, si on oubliait que Politien dirigeait l'éducation des enfants de Laurent, parmi lesquels était Jean de Médicis qui fut Léon X, et qu'il a été le professeur le plus brillant de l'Académie florentine. Il y éclipsa les Grecs eux-mêmes, les Lascaris, les Argyropole, les Demétrius Chalcondyle, dans ses leçons sur Homère, sur Platon et sur Aristote. Il fut sans rival dans l'enseignement des lettres latines. Il enseigna même le droit romain, dont il a contribué à restituer les textes. Le plus illustre de ses disciples a été Michel-Ange, qu'il instruisit dans les lettres et dans l'histoire et auquel il indiquait même des sujets que le grand sculpteur exécuta, tel que le combat des Cen-

tatures, en bas-relief, qui se voit encore aujourd'hui dans la casa Buonarotti, à Florence.

Dans cette étude sur Ange Politien, M. Bonafous a fait preuve à la fois d'une abondante et ingénieuse érudition, et d'un sentiment littéraire très-vif. Il a traité ce sujet *con amore*. Politien n'est pas seulement pour lui le type du lettré : c'est son héros, et il s'est attaché à le défendre contre certaines accusations, sans doute calomnieuses, d'impiété, d'athéisme et d'immoralité. Il rappelle, à ce propos, que Politien, vers la fin de sa vie, était entré dans les ordres ; qu'il était à la veille d'être fait cardinal, et qu'il voulut mourir revêtu de l'habit monastique. Cette mort, plus ou moins édifiante, ne m'est pas un sûr garant de sa vie. C'est d'ailleurs prendre trop de soin de la gloire des hommes qui ont fait la renaissance. Princes, seigneurs et condottieri ; lettrés et artistes ; papes, cardinaux et moines, ils ont eu, avant tout, la religion de l'art. C'étaient des délicats, mais en matière d'art bien plus que de religion et de morale ; et, pour ne rappeler que le cas le plus véniel du cardinal Bembo, ce virgilien, ce cicéronien, ne pouvait se résoudre à lire lui-même son bréviaire dont le latin l'offensait cruellement ; il le faisait très-exactement lire à son intention par son chapelain.

M. Bonafous avait pris pour sujet de sa thèse française le roman de l'*Astrée*, par Honoré d'Urfé. Il y revint plus tard, alors qu'il faisait l'intérim de la chaire de littérature française, et les leçons orales que j'ai entendues ont heureusement complété le travail écrit, qui est déjà une œuvre considérable. L'*Astrée*, d'Honoré d'Urfé ! Il n'y a pas d'autre exemple d'une aussi extraordinaire disproportion

entre le mérite d'un auteur et de son livre considérés en eux-mêmes et l'influence qu'ils ont exercée. On ne lit plus l'*Astrée*, et il est impossible de la raconter, comme cela résulte du simple titre de l'ouvrage : L'*Astrée de messire Honoré d'Urfé, où, par plusieurs histoires et sous personnages de bergers et d'autres, sont déduits les divers effets de l'honneste amitié*. L'honneste amitié, c'est le parfait amour, et, si nous voulions mettre le titre de l'*Astrée* en style moderne, nous dirions : *Traité théorique et pratique du parfait amour*. Quels sont donc les théoriciens et les praticiens de cette honneste amitié ou parfait amour? C'est un peuple étrange de bergers et de bergères, de princes, de chevaliers et de nobles dames, de nymphes et de druides, qui vivent ou du moins se rencontrent habituellement sur les bords, désormais célèbres, du Lignon, une petite rivière du Forez qui, après une course de quelques lieues, va se jeter dans la Loire. Le frontispice de la première édition de l'*Astrée* représente les deux illustres amants, Astrée et Céladon, en habits de berger : une pluie de flammes tombe sur Astrée, une pluie de cœurs tombe sur Céladon. C'est bien cela! des flammes et des cœurs, une subtile analyse des purs éléments dont se compose cette flamme, voilà le roman. Ce parfait amour est fait de passion contenue, de timides désirs, de tendresse, de muette adoration, de délicatesses infinies de l'esprit et du cœur, de soumission, de respect, de crainte, d'espérance et de désespoir, de jalousie et de confiance absolue, de fidélité et de constance à toute épreuve : l'absence, le temps, la mort même n'y peuvent rien ; la passion est un feu terrestre qui peut s'éteindre faute d'aliment, l'amour est une flamme divine qui trouve

dans l'âme un aliment immortel comme elle ; et le vrai héros du roman me paraît être bien moins le berger Céladon, l'heureux amant d'Astrée, que l'infortuné Tyrcis qui, fidèle à la mémoire de sa chère Cléon, repousse obstinément l'amour que lui offre de si bonne grâce l'aimable bergère Laonice, et obtient d'un singulier tribunal un jugement en forme qui déclare que l'amour est éternel par essence, qu'il survit à la personne aimée, et, par ces motifs, enjoint à Laonice de cesser ses entreprises sur le cœur de Tyrcis.

Ce livre fait penser à ces officines dans lesquelles, par des procédés de distillation perfectionnés, on tire des fleurs ces parfums exquis qualifiés triple et quadruple extrait : c'est ici un triple et quadruple extrait, une quintessence de cette fleur suave, l'amour. Malheureusement ce précieux extrait n'est pas renfermé dans un flacon de cristal, dans quelque mignon coffret ; il est répandu à travers huit ou dix gros volumes ! Nous ne les lisons plus ; c'est à peine si quelques curieux les feuillettent encore d'une main distraite, et cependant ils ont fait les délices de trois générations de rares et charmants esprits, du XVII^e^ siècle, de ce siècle d'Henri IV et de Richelieu, de Saint-François de Sales et de Saint-Vincent de Paule, de Pascal et de Descartes, qu'il convient de distinguer du siècle de Louis XIV proprement dit, auquel il est supérieur en plus d'un point, c'est-à-dire comme la religion l'est à l'intolérance, l'amour à la galanterie, les grands caractères aux grands talents. — Quelle prodigieuse fortune que celle de l'*Astrée* ! Henri IV, qui n'aimait pas l'auteur, lequel avait tenu jusqu'au bout pour la Ligue, en a fait, dès son apparition, c'est-à-dire vers la fin de sa vie, sa lecture favorite. Saint-François de

Sales avait en grande estime et le livre et l'auteur avec lequel il fut lié d'amitié. Patru en savait par cœur les trois premiers volumes. L'évêque d'Avranches, Huet, le porte aux nues. En 1624, peu de temps avant sa mort, Honoré d'Urfé reçut d'Allemagne une lettre signée de quarante-huit princes et princesses, seigneurs et nobles dames qui avaient formé une *académie des vrais amants,* dont chaque membre portait un nom emprunté à l'*Astrée*, et qui le suppliaient de vouloir bien entrer dans leur académie, en prenant pour lui-même le nom de Céladon qui lui avait été réservé. Chez le cardinal de Retz on jouait au *jeu de l'Astrée,* qui consistait à poser des questions auxquelles on ne pouvait répondre qu'en possédant à fond les personnages et la géographie de l'*Astrée,* son histoire et sa mythologie. Dans son livre, *l'Esprit de saint François de Sales*, Pierre le Camus, évêque de Belley, a consigné en termes émus, comme un évènement mémorable, la mort d'Honoré d'Urfé : « C'est à cette heure que je puis dire : *Terras Astræa* « *reliquit !* La mémoire de ce seigneur, qui m'est douce « comme l'épanchement d'un parfum, me sera en éter- « nelle bénédiction. » Segrais rapporte que pendant un demi-siècle le sujet de la plupart des pièces de théâtre fut tiré de la célèbre pastorale de d'Urfé, et qu'une dame de ses amies ne disait pas autrement que *aller à la pastorale* pour *aller à la comédie*. Enfin, au XVIII^e^ siècle, Fontenelle, qui n'était pas précisément fait pour goûter les grâces naïves de la pastorale, s'attendrissait au souvenir de l'*Astrée* et lui devait une de ses meilleures inspirations poétiques :

Quand je lis d'Amadis les faits inimitables,
Tant de châteaux forcés, de géants pourfendus,
De chevaliers occis, d'enchanteurs confondus,
Je n'ai point de regrets que ce soit là des fables.
Mais quand je lis l'*Astrée*, où, dans un doux repos,
L'amour occupe seul de plus charmants héros,
Où l'amour seul de leur destin décide,
Où la sagesse même a l'air si peu rigide,
Qu'on trouve de l'amour un zélé partisan
Jusque dans Adamas, le souverain druide,
Dieux ! que je suis fâché que ce soit un roman !

J'irais vous habiter, agréable contrée,
Où je croirais que les esprits
Et de Céladon et d'Astrée
Iraient encore errants, des mêmes feux épris ;
Où le charme secret que produit leur présence
Ferait sentir à tous les cœurs
Le mépris des vaines grandeurs
Et les plaisirs de l'innocence !

O rives du Lignon ! ô plaines du Forez !
Lieux consacrés aux amours les plus tendres
Montbrison, Marcilly, noms toujours pleins d'attraits,
Que n'êtes-vous peuplés d'Hylas et de Sylvandres !

Entraîné par son sujet, et subissant peut-être, à son insu, le charme étrange que ce livre a exercé sur les contemporains, M. Bonafous me paraît avoir apprécié avec indulgence le mérite littéraire de l'Astrée. Mais là n'est pas la question ; il s'agit bien moins de la valeur littéraire de l'œuvre que de sa valeur historique. L'*Astrée* est plus qu'un

livre, c'est un évènement. C'est aussi un traité de morale : il s'agissait de faire de l'amour une vertu, et on n'en était pas là vers la fin du XVI^e^ siècle. Ces hommes et ces femmes qui avaient vu de près la cour immonde des derniers Valois ; les gens de la saint Barthélemy ; ces reîtres, ces lansquenets, ces soudards, huguenots ou catholiques, qui s'étaient forgé des cœurs impitoyables au feu impie des guerres de religion, les plus détestables des guerres civiles ; tout ce monde, qui alliait une certaine élégance extérieure à la grossièreté des mœurs et à la dureté des âmes, était plus disposé à ressentir les ardeurs de la passion, qu'à goûter les douceurs du parfait amour. Honoré d'Urfé, le ligueur intraitable, fut d'abord l'homme de son temps, et rien ne faisait prévoir en lui un des principaux ouvriers de la régénération sociale. Il avait épousé par intérêt une fort belle, mais très-désagréable personne, avec laquelle il vécut mal. Dans les derniers temps de la Ligue, il subit une courte captivité à Usson, en Auvergne, où Marguerite de Valois, la première femme d'Henri IV, avait été exilée. La reine, paraît-il, aurait témoigné quelque tendresse à son compagnon d'infortune. Il n'y a rien de bien pastoral dans tout cela.

Quelque admirateur qu'il soit d'Honoré d'Urfé, M. Bonafous s'est justement abstenu de lui attribuer la gloire exclusive d'avoir ouvert une ère nouvelle de la société polie. « Honoré d'Urfé, dit-il, comprit l'heureuse réforme com- « mencée à l'hôtel de Rambouillet, et il voulut s'y asso- « cier. » Est-ce là toute la vérité ? Et M. Bonafous a-t-il tout à fait raison d'ajouter que « les galanteries d'Henri IV « n'étaient pas faites pour ramener dans cette société cor- « rompue la décence et la vertu qui en avaient été ban-

« nies ? » — Je ne le pense pas. Il y a, dans Henri IV, autre chose que le *vert galant* et le *batailleur*. Batailleur, il ne le fut que par nécessité ; par son amour de la paix, qu'il acheta toutes les fois qu'il le put, par sa bonté, son humanité, sa tolérance, il mit en honneur des vertus inconnues à cet âge de fer des guerres de religion ; il prépara ainsi le terrain sur lequel devaient fleurir d'autres vertus. Il fut le héros et le martyr de cette tolérance dont le chancelier de l'Hôpital n'avait été que l'impuissant apôtre. Ce *vert galant* a offert un assez parfait modèle de l'*honneste amitié ;* il a eu son *Astrée*, et mieux encore, dans cette vertueuse et charmante M^me^ de Guercheville, qui le repoussa si fermement et avec tant de grâce, que sa passion s'exalta en un pur amour et une respectueuse adoration, et qu'il lui écrivait, la veille d'une bataille : « Si je meurs bien « vous puis-je assurer que ma pénultième pensée sera à « vous et ma dernière à Dieu, auquel je vous recommande « et moi aussi. »

C'est venir de loin que passer de l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé à la rhétorique d'Aristote ; et ce n'est pas sans quelque terreur que j'aborde l'œuvre capitale de M. Bonafous, la traduction de la rhétorique d'Aristote. Que vous en dirais-je en effet ? Vous n'attendez pas de moi une analyse de ce traité célèbre ; et, quant à apprécier le mérite de la traduction, ce qui exigerait une comparaison entre la version française et le texte grec : *excusez-moi, Messieurs, je ne sais pas le grec !....* ou je le sais si peu que ce n'est vraiment pas la peine d'en parler. Je ne puis être ici qu'un écho. J'ai néanmoins essayé de me rendre compte dans une certaine mesure du jugement que j'ai dû accepter tout fait

des mains de plus habiles que moi. — Il en est d'une traduction comme d'un portrait. Sans connaître l'original, on peut dire : voilà une bonne peinture ; on dit même quelquefois : voilà un portrait qui doit être ressemblant ! c'est ce que j'ai cru pouvoir me dire en lisant la traduction de M. Bonafous : cela est bien écrit ; cette traduction doit être ressemblante, fidèle. — D'autre part, en considérant certains originaux, textes ou personnages, on peut apprécier la difficulté qu'en présentera la traduction ou la peinture. A cet égard, il m'a semblé que le texte d'Aristote a quelque chose de particulièrement rébarbatif, sans compter qu'il est souvent mal établi. Une autre cause de difficultés, dont les profanes en grec peuvent à meilleur titre se permettre l'appréciation, tient à la conception générale de l'œuvre d'Aristote. Ce livre n'est pas tout à fait ce que, dans nos idées modernes, promettrait un traité de rhétorique. Il contient en réalité un triple traité : un traité de logique, un traité de philosophie morale et un traité de politique. Tout cela donne lieu à de regrettables confusions au milieu desquelles la véritable pensée du grand philosophe nous échappe parfois. Ne discute-t-on pas encore aujourd'hui la question de savoir quel est le véritable objet du Gorgias de Platon, qui traite aussi de la rhétorique. Dans la rhétorique et l'éloquence se résumait, chez les Grecs, toute la politique, toute la science du gouvernement. Le libre génie grec ne s'accomodait ni d'un droit positif certain, ni d'une constitution politique immuable. Tout dépendait de la volonté mobile du peuple constamment assemblé sur la place publique, avec lequel Phidias à la tribune discutait les plans de sa Minerve chryséléphantine et que les orateurs

politiques agitaient au gré de leurs passions. Mais un grand artiste et un grand orateur, un Phidias et un Périclès ne font pas à eux seuls une constitution. Là fut, pour Athènes, une source de gloire et de malheurs.

La traduction de la rhétorique d'Aristote demeurera pour attester le mérite de M. Bonafous comme helléniste et comme écrivain. Ses études sur Ange Politien et sur l'Astrée sont citées partout et demeureront aussi comme sources précieuses d'informations sur la renaissance des lettres à Florence au XV^e^ siècle, et sur cette autre renaissance morale et sociale qui marqua, en France, les premières années du XVII^e^ siècle. Il m'a donc semblé que ma principale tâche était de consigner ici ce qui était surtout propre à faire connaître l'homme à ceux qui ne l'ont pas connu, et en conserver le souvenir pour le temps où ceux qui l'ont connu et aimé auront disparu. Si j'ai rappelé ce qu'il a fait, ce qu'il a écrit, c'est pour mieux faire comprendre ce qu'il a été. A défaut du portrait achevé que j'aurais voulu pouvoir vous offrir, permettez-moi d'ajouter quelques traits à une imparfaite ébauche.

Rien ne nous aide mieux à pénétrer dans l'esprit et le caractère d'un homme que la connaissance de l'idéal qu'il a conçu et dont il a poursuivi dans une certaine mesure la réalisation. Eh bien ! Messieurs, un examen attentif de l'étude sur Ange Politien ne laisse aucun doute sur ce point, que l'illustre Florentin a été, en tant que lettré, une sorte d'idéal pour M. Bonafous ; pour le traducteur d'Aristote ; pour le professeur qui, pendant les 33 années de son enseignement à la Faculté des lettres, a embrassé l'histoire des littératures grecque, latine et française ;

pour l'humaniste qui commentait si agréablement les odes d'Horace ; qui savait le grec autant qu'homme du monde, et non seulement le grec d'Homère, mais encore le grec des héros modernes, les Botzaris et les Kanaris ; pour ce philhellène que la colonie grecque de Marseille revendiquait comme un des siens ; pour ce français qui parlait l'italien comme un toscan et qui, à l'Académie des Arcades, à Rome, reçut ce compliment, nuancé de malice, qu'il parlait trop bien l'italien ; pour ce gascon qui parlait le provençal comme vous et moi et mieux encore ; pour l'aimable poète qui a raillé les travers de son temps avec verve et sans fiel, et a chanté en vers sincères les douceurs de la vie champêtre, et qui, dans sa villa de Saint-Norbert, à Salon, a bien souvent pensé à Politien dans sa villa de Fiésoles. Ajouterai-je que, comme son modèle, M. Bonafous n'était pas étranger à la science des lois ? Il s'était fait inscrire à notre Faculté et était bachelier en droit.

A l'honneur de M. Bonafous, j'insiste sur ce trait de ressemblance avec Politien : ce lettré a réellement aimé les lettres et les champs [1], qui n'ont pas été seulement pour lui *une admirable matière à mettre en vers latins*. La chose est plus rare qu'on ne le pense. Combien j'en ai connus qui s'écriaient à tout propos avec Virgile :

(1) M. Bonafous n'a pas seulement aimé les champs comme un agréable séjour ; il s'occupait très-sérieusement d'économie rurale, tant pratique que théorique, ainsi que l'attestent sa *Notice sur le Dacus oleæ, vulgairement connu sous le nom de Mouche de l'Olivier, et sur les moyens de détruire cet insecte malfaisant*, et sa *Traduction du poème des jardins de Columelle, enrichie de notes et d'une flore spéciale*. M. le marquis de Saporta, président de l'Académie, a apprécié les travaux de M. Bonafous, agronome, avec sa haute compétence en tout ce qui touche aux sciences naturelles.

« Foin de la gloire ! ô les ruisseaux et les bois ! les « sommets des monts foulés par les pieds nus des jeunes « vierges ! »

*Flumina amem silvasque inglorius !.....*

Qui répétaient avec Horace : « O ma maison des champs, « quand te reverrai-je ? Quand pourrai-je, partageant « mon temps entre mes vieux livres et le sommeil ou un « repos exempt de soins, m'enivrer du doux oubli d'une « vie agitée ? »

*O rus, quando ego te aspiciam, quandoque licebit,*
*Nunc veterum libris, nunc somno et inertibus horis,*
*Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ ?*

Mais vienne le jour où il semble que leurs vœux sont comblés : les voilà déchargés de tous soins, de tous soucis importuns ! La fortune inconstante ou le simple cours du temps leur ont fait ces loisirs désirés....., et il se trouve que tout cela n'était qu'un vain décor, derrière lequel on ne découvre que désenchantement et amertume. Au bord des ondes transparentes, on regrette les ruisseaux boueux des villes ; et les lettres, les muses, ces divines consolatrices, sont impuissantes à leur verser l'oubli.

Tel ne fut pas M. Bonafous. Lorsque l'heure de la retraite eût sonné pour lui, il s'en alla aux champs, il y emporta ses livres, sa gaieté et y trouva le bonheur. Il se l'y était préparé de longue main. Il retournait au beau pays où il avait rencontré la compagne fidèle et dévouée de sa vie, issue elle-même d'une famille dans laquelle le goût des

lettres est traditionnel ; elle est, pour n'en citer qu'un, la petite nièce de cet abbé Expilly, dont les immenses travaux en géographie, en statistique, en économie politique sont toujours consultés avec fruit, et qui, pour parler la langue du temps où il a vécu, portait un nom si connu dans la république des lettres, au XVIII^e^ siècle.

J'ai vu la maison des champs où M. Bonafous a vécu heureux et fini comme un sage, et, en la voyant, je me suis dit : c'est bien cela ! Son souvenir est empreint partout ; ses livres favoris sont restés à la place où il les a quittés pour ne plus les reprendre, ouverts à la dernière page qu'il a lue. Sa maison est devenue un temple où on rend un culte pieux à sa mémoire. Il l'a mérité, car lui-même a eu le culte du foyer. Les amis, les collègues, les confrères de M. Bonafous, qui jouissaient de son commerce si facile et si doux, de son esprit, de sa gaieté que rendait plus piquante une apparente gravité, pouvaient se demander s'il n'était pas prodigue de tout cela pour le monde, et s'il lui en restait assez dans le cercle étroit de la famille. C'est bien là, au contraire, qu'il fallait le voir ; là était son triomphe. Arrivé au chapitre XIII du livre II de la rhétorique d'Aristote, M. Bonafous n'a dû traduire qu'en protestant le triste tableau que le philosophe a tracé de la vieillesse : « Les vieillards sont chagrins ; ils n'aiment ni « la plaisanterie ni le rire ; l'humeur chagrine étant le « contraire de l'humeur enjouée. » A ce compte, M. Bonafous, qui commençait à être âgé, était bien décidé à ne jamais devenir vieux, et il pensait, avec Platon et avec Rabelais, que rire est le propre de l'homme. Aussi a-t-on ri dans cet heureux coin du monde, à Saint-Norbert de

Salon ! Là, sa conversation était un feu d'artifice qui ne finissait pas, et sa belle humeur éclatait en folle gaieté. Son cabinet d'étude n'était pas un sanctuaire redouté. Il n'était pas de ceux que chagrinent les moindres bruits du dehors, la chanson d'un passant, les piailleries aiguës des oiseaux qui se chamaillent, les cris joyeux des enfants tapageurs. Il était toujours disposé à prendre sa part de toute joie.

Le monde a pu goûter les vives saillies de son esprit, ses alexandrins magistralement arrondis, mais il eut surtout l'éloquence et la poésie intime du foyer. Il y a quatre ans, presque à pareil jour, le 17 juillet 1878, on lui rappelait doucement que c'était là une date, un anniversaire à célébrer en famille, une *cinquantaine*, puisqu'il faut l'appeler par son nom ; et lui, qui venait d'entrer dans sa soixante-dixième année, répondait non pas seulement en vers plus ou moins bien tournés, mais avec une délicatesse charmante, il répondait :

Non, non, tu n'as pas cinquante ans.....
Tu comptes encor par printemps !

Qu'importe l'acte de baptême
De mil huit cent vingt-huit,
Lorsque, sur ta personne même,
C'est une autre date qui luit ?

En voyant ton riant visage,
Ton pas léger, ton œil si vif,
La finesse de ton corsage,
Et ton rire franc et naïf,

On te croira longtemps encore,
Malgré les outrages du temps,
Fille d'un mari qui t'adore,
Et sœur de tes propres enfants.

C'est en vain que juillet ramène
Ce jour. Puisqu'il en est ainsi,
Remettons à vingt ans d'ici
La véritable cinquantaine!

Messieurs, on ne choisit, à l'Académie, ni son prédécesseur, ni son successeur. Si un pareil choix était possible, de part et d'autre, rien n'eût été plus conforme à mes goûts, à toutes mes préférences, que d'avoir à vous raconter une vie simple, calme, heureuse; toute remplie par l'étude et par les affections de famille, étrangère aux agitations de la politique, et dont les seules épreuves ont été une lutte patiente pour conquérir, avec l'estime publique, une position honorable, et quelques souffrances physiques courageusement supportées. Qu'il me soit permis de croire aussi que M. Bonafous n'eût pas trop regretté que sa succession académique dût échoir à un collègue affectionné, chez lequel il aurait pu souhaiter plus de compétence pour apprécier dignement quelques-uns de ses travaux, mais qui, ayant été pendant trente ans le témoin de sa vie, pourrait en porter le témoignage qu'il désirait le plus. Je suis d'autant mieux autorisé à le penser ainsi, que le fils aîné de celui dont nous honorons aujourd'hui la mémoire, qui suit avec distinction la voie que lui a tracée son père, voulait bien m'écrire, il y a peu de jours : « Je suis

« heureux de savoir la mémoire de mon père dans de si « bonnes mains, et ma mère partagera certainement ma « joie. » L'un et l'autre ont sans doute trop présumé de moi ; mais qu'importe après tout ? Si en effet, comme je l'espère, comme c'était la ferme croyance de M. Bonafous, la mort ne rompt qu'en apparence les liens les plus chers, il agréera ces efforts d'une voix qui lui fut connue, mais rien ne sera plus doux à l'âme de notre regretté confrère que la publique expression de ces sentiments de piété filiale et conjugale.

M. le Président a répondu en ces termes :

MONSIEUR,

Un de mes prédécesseurs à l'Académie, le vôtre aussi à la Faculté de droit, remarquait à cette même place que le classement des illustrations de la littérature française semblait soumis à une sorte de distribution régionale : au nord, de Caen à Mâcon, les poètes depuis Malherbe jusqu'à Lamartine ; au midi, d'une mer à l'autre, les juristes, les orateurs politiques et les économistes. Bien que de nos jours la poésie ait paru s'étendre davantage vers nos contrées et que Mistral, reprenant le vieil idiôme, ait doté la Provence d'une gloire de plus, il reste pourtant une grande part de vérité dans l'assertion de M. Cabantous. On dirait que les aptitudes à la science du droit sont plus particulièrement l'apa-

nage des Français du Midi. On explique avec quelque raison cette tendance par le maintien du droit écrit et par conséquent d'une législation directement empruntée à celle des Romains, plus encore par la puissante personalité des villes qui dans nos pays étaient demeurées en plein moyen-âge des municipes à peine transformés.

Il semble, Monsieur, que vous soyez un exemple frappant de cette transmission, par la race et par le milieu, des qualités de l'esprit qui font le juriste, en le poussant irrésistiblement vers l'étude des bases fondamentales sur lesquelles tout législateur doit élever son édifice, s'il ne veut s'exposer à le voir crouler presque aussitôt après avoir essayé de le construire.

Originaire de Fréjus, de cette ville restée antique au milieu de ses ruines encore debout, *vetere et illustri Forojuliensium coloniæ ortus*, à l'exemple d'Agricola, vous avez puisé le goût de ce qui est romain dans les objets même sur lesquels vos premiers regards se sont arrêtés, et que ce soit en vous la race même, c'est-à-dire l'hérédité prolongée, ou bien l'habitude, autre force aussi puissante que la première, ou bien enfin l'exemple d'un père parvenu aux fonctions administratives les plus élevées, c'est vers l'étude des lois que vos penchants ont dû nécessairement vous entraîner. — Homme du Midi, mais aspirant avant tout à vous perfectionner, c'est au nord que vous avez demandé avec raison le complément de ce qui pouvait vous manquer. Heureuse la France, si à l'époque où vous suiviez les cours de l'université d'Heidelberg, un plus grand nombre de nos compatriotes eussent obéi à la même pensée que vous et vu de près l'Allemagne et les Allemands. Non-

seulement ils auraient profité de ce que présente de vraiment supérieur la science et la méthode de ces peuples, mais ils auraient connu leur application, leur discipline ; ils auraient enfin compris tout ce que leurs préjugés même et leurs convoitises avaient dès lors de redoutable pour l'avenir de notre pays. Mais qui songeait, il y a trente ans, aux orages d'outre-Rhin, prêts à fondre sur nous ; à peine quelque observateur subtil en aurait-il perçu les premiers signes avant-coureurs. — Après Heidelberg, vous avez visité Berlin, non pas en touriste, mais en étudiant-philosophe dont le talent mûrit par la comparaison des hommes et de leurs œuvres, par l'acquisition patiente de notions peu répandues en France à cette date. Nous sommes en 1848, au moment des crises subites et passagères ; rien ne vous détourne du chemin que vous vous êtes tracé. Docteur de la Faculté d'Aix, après avoir été licencié de celle de Paris, bientôt marié, fixé à Aix un peu plus tard en 1854, vous atteignez enfin, dix ans après, le but de vos longs efforts. Agrégé à la suite du concours de 1864, chargé du cours de droit romain, titulaire de cette chaire à partir de 1868, vous avez conquis par degrés successifs, comme un homme de votre valeur devait le faire, une situation à laquelle vous avait conduit le plus honorable des noviciats. Aussi ne s'est-on jamais étonné de vous y voir arriver jeune encore, alors même qu'on ne pouvait savoir que pour vous cette arrivée était seulement le début d'une carrière destinée à devenir de plus en plus féconde.

Chez vous, Monsieur, le professeur de droit romain, ingénieux et disert, devait faire place à l'économiste ; mais là encore, ce n'est pas au moyen d'une métamorphose

subite que le passage a eu lieu. Chargé depuis 1873 d'un cours d'économie politique à la Faculté des sciences de Marseille, vous vous étiez acquis des droits incontestables à la chaire de cet enseignement, fondée depuis cinq ans à la Faculté d'Aix. Les distinctions flatteuses qui sont venues vous y trouver sont des témoignages de votre valeur que l'Académie, en vous choisissant, a accueillis comme autant de titres dont elle a droit maintenant de se glorifier.

Les faits que je viens de préciser rendent moins difficile l'appréciation qu'il me reste à faire du caractère de vos œuvres. Ce qui me frappe d'abord en vous, c'est la tournure philosophique de votre esprit, quel que soit le sujet que vous abordiez ; qu'il s'agisse de l'hypothèque, du rôle de l'État vis-à-vis de l'épargne, des éléments constitutifs des sociétés humaines, de la limite respective des droits et des devoirs, vous ramenez tout à un principe supérieur, source et origine des éléments que vous analysez. Rattaché par vous à un point fixé, le lecteur ne s'égare jamais ; vous le conduisez graduellement au but et ce but vous le reliez au point de départ par une série de développements enchaînés dont la clef est entre vos mains.

Prenons l'exemple le plus aride, celui de l'hypothèque : le principe supérieur est ici le contrat qui suppose le crédit, par conséquent la bonne foi qui, chez l'homme, dépend d'un instinct de haute moralité. L'hypothèque est un gage, mais les gages qui attestent la confiance des contractants l'un vis-à-vis de l'autre sont de deux sortes, personnels ou réels ; ils reposent sur les personnes aussi bien que sur les choses. Vous expliquez pourquoi le gage au moyen des personnes a dû être préféré à l'origine, bien que celui qui

repose sur les choses ne fut pas inconnu. Vous faites comprendre ensuite comment celui-ci a dû naître, se développer et prévaloir, à mesure que par l'accroissement des richesses le gage sur les choses devenait la plus sûre, la plus commode des garanties. Mais le gage sur les choses, c'est l'hypothèque, et dès-lors quoi de plus naturel que de perfectionner, de mettre à la portée de chacun un moyen qui, après avoir obtenu la préférence, a constamment tendu à se substituer à l'autre. Du gage sur les personnes il reste la caution ; elle avait d'abord prévalu, mais maintenant, bien que l'on exige une caution dans certains cas, ce n'est pas par elle que l'on protège le plus souvent les droits des femmes, des mineurs, des créanciers de toute nature. La caution est restée à l'état de garantie individuelle ; au contraire, les actes hypothécaires sont devenus par la force des choses un des principaux éléments de notre organisation économique, le baromètre le plus sûr de la richesse publique, le plus puissant facteur de la mobilité du capital au sein de nos sociétés modernes.

Comment passer en revue la série entière de vos ouvrages, conçus d'après un plan où la raison morale domine toujours en souveraine. L'idée du juste et du vrai, de ce qui est dû à soi-même et aux autres, cette notion qui rehausse le sens intime de l'homme, lui trace des règles et lui découvre la raison d'être des limites où s'arrête le droit, ne vous abandonne jamais. C'est pour vous un élément indispensable de toute législation, de même que sans lui il n'est pas de saine philosophie, et qu'il forme l'essence de la doctrine religieuse.

Bien que porté par la nature même de votre esprit vers les spéculations métaphysiques et cédant parfois à ce penchant ordinaire chez ceux qui ont beaucoup médité, vous avez su pourtant demeurer Français par le ton, par la clarté de l'exposition et la simplicité du style, soutenu que vous étiez par l'élévation d'une pensée toujours égale, en pleine possession d'elle-même et du but qu'elle poursuit sans défaillance ni découragement.

Votre *Traité sur les règles fondamentales du droit français*, couronné par l'Institut en 1878, n'est qu'un exposé, un manuel raisonné, au moyen duquel tout homme du monde, le plus étranger même à la science juridique, peut se rendre compte des motifs que s'est proposé le législateur. Que de limpidité dans ce volume où la trame de nos Codes décomposés a passé dans une prose vivante, ornée de toutes les grâces dont un discoureur aimable peut la revêtir.

A tout autre il eut semblé, Monsieur, que la carrière avait été parcourue avec honneur ; pour vous cependant ce n'était, à proprement parler, qu'un début. Nous venons de considérer le juriste ; mais du juriste se dégage l'économiste, et celui-ci fortifié de patientes études, armé de toutes pièces pour le bon combat, va maintenant déployer ses ressources. L'esprit philosophique dont je vous ai loué a été pour vous un germe fécond qui, produisant ses fruits, vous a permis d'aborder sans peine les problèmes les plus ardus de l'organisme social. — Les sociétés politiques sont aussi anciennes que le monde, mais à l'état d'ébauche ; d'abord simples, comme des êtres primitifs et rudimentaires, à l'exemple de ces derniers, elles sont allées en se

compliquant ; aux rouages élémentaires, graduellement perfectionnés, sont venus s'ajouter dans les temps modernes une foule de ressorts nouveaux, répondant aux intérêts pressants de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, répondant surtout à cette mêlée de peuples, multipliant les relations et les richessès, qui caractérise la civilisation contemporaine. Au fond, rien de moins confus que le fonctionnement de ce vaste ensemble. En y regardant de près, on reconnaît et l'on détermine les lois qui président à la mise en jeu des forces sociales, aussi rigoureuses que celles de la gravitation. Il existe autant de cycles économiques partiels que de groupements d'intérêts collectifs, et ceux-ci répondent à chacune des sources de production, d'échange ou de consommation, où les hommes viennent puiser tour à tour et d'où résulte, en définitive, la richesse.

Par le fait, il s'agit non pas d'un seul, mais de plusieurs mécanismes, marchant à part, cependant reliés entr'eux et dépendant d'un moteur unique. La main de l'économiste doit être bien expérimentée et son esprit bien ferme pour soumettre à l'analyse un pareil engrenage. Mais si la tache de l'économiste est difficile, combien plus le devient celle du philosophe, aux yeux de qui la morale ne cesse jamais d'être un phare sur lequel il faut se guider. — Où cesse l'intérêt bien entendu, où commence l'égoïsme et la fraude ? Le profit est l'âme du commerce et de l'industrie, le mobile de l'activité humaine. Pourtant le bien-être et finalement le luxe entraînent souvent les sociétés au-delà de toute mesure. La production illimitée appelle la jouissance sans limite, et ainsi se trouvent justifiés les appels

de ceux qui réclament contre les plaisirs prodigués aux uns et refusés aux autres. La pauvreté qui, aux yeux du moraliste et du chrétien, passe pour une vertu, est pour l'économiste un adversaire à combattre par tous les moyens possibles. La fécondité de l'industrie, les échanges multipliés, les moyens de transport embrassant la surface entière du monde semblent proscrire de plus en plus les existences simples et frugales ; cependant les peuples isolés et primitifs ne connaissent pas les extrêmes de misère et de dégradation dont souffre actuellement l'Angleterre. Que de questions touchant à la fois à l'ordre moral et l'ordre économique, que chacun d'eux serait tenté de résoudre en sens contraire ! Toutes ces questions sont loin d'être solubles, mais pour un esprit élevé, il n'en est pas qui ne soit abordable, dont les éléments au moins ne soient susceptibles d'être exposés de bonne foi, et c'est ce que vous n'avez pas manqué de faire, Monsieur, avec une sûreté de jugement et une ampleur de vues auxquelles je me plais à rendre hommage.

Votre cours d'économie politique n'est pas, vous vous en défendez avec raison, un traité dogmatique des principes de cette science. C'est une discussion vivante, un exposé analytique des éléments qu'elle renferme ; et du choc même de ces éléments déterminés avec soin, dégagés des obscurités qui pourraient en dérober les contours, vous faites sortir les principes, comme une conséquence nécessaire de ce qui constitue la base des sociétés humaines. A vos yeux, l'économie politique n'est pas au nombre des sciences exactes ; elle n'est pas un art non plus, elle est plutôt une science d'observation au même titre que la physiologie, par exemple. Certains facteurs irréductibles, comme la richesse, la

production qui en est la source, la consommation qui en procure l'emploi, le travail qui recueille ou transforme les matières premières, l'échange qui féconde le travail, l'épargne qui engendre le capital, l'argent ou le signe qui facilite la transmission des objets, tous ces facteurs si souvent en lutte, plus souvent harmonieusement combinés, ont cependant leur raison d'être ; ils ont leurs limites et reconnaissent leurs lois respectives. C'est à déterminer ces lois que sont consacrés les chapitres de votre cours. Il est impossible, après l'avoir lu, de conserver le moindre dédain à l'encontre d'une science qui pénètre si avant dans les secrets du mécanisme, moteur de nos sociétés, pour en rechercher la structure et en décrire le jeu. Assurément, peu de dissentiments auront à se produire entre des esprits sérieux à l'occasion des grandes lignes divisoires dont vous avez fait choix pour faire voir comment se produit et se distribue la richesse, ce qui fait l'épargne et comment celle-ci devient le capital ; quand vous définissez le rôle de l'Etat, cette limite délicate de protection éclairée qui ne doit rien enlever à la liberté des transactions et qui respecte scrupuleusement le droit de propriété, base inébranlable de tout ordre humain, vous ne trouverez assurément aucun contradicteur sensé.

Tout au plus quelques esprits chagrins ou enclins à la critique s'aviseront-ils de regretter qu'en économie politique la richesse et la jouissance du bien-être matériel, que nous ne sommes que trop portés à estimer au-delà de leur valeur réelle, tiennent une place si exclusive ; mais il est aisé de répondre à ceux-là que la science économique n'est pas tout en ce monde, en dépit de son incontestable autorité. Comme toute science, elle reconnaît des limites et par bien

des points que vous-même avez touchés avec un tact parfait, elle confine à la morale, elle confine à la religion et doit leur céder le pas, lorsqu'il s'agit d'abnégation, de pauvreté voulue, de cet esprit de sacrifice et de dévouement que rien ne remplace chez un peuple et dont l'absence entraînerait promptement la mort de ce peuple, fût-elle en contradiction apparente avec les lois de l'économie politique. Et puis, il faut bien le dire, ces facteurs principaux, ces éléments fondamentaux que nous nous flattons de connaître et de définir, ne nous échappent-ils pas dans l'expression de leurs dernières conséquences ? Nous les considérons un à un et séparément : richesse, épargne, salaire, signe monétaire, nous nous flattons de les analyser rigoureusement ; mais, déjà complexes par eux-mêmes, ils nous échappent surtout par suite des connexions multipliées qui les rattachent ensemble. De tant de contacts et du choc répétés de tant d'intérêts sortiront inévitablement des réactions dont le sens se dérobe à notre perspicacité ; les éléments qui contribuent à la grandeur ou à la décadence d'une nation varient à l'infini, non seulement selon la race, mais selon le climat, selon le sol et la situation géographique, enfin selon les mœurs qui sont eux-mêmes l'expression directe du milieu, de la race et des circonstances combinés. Dès lors, comment prévoir ce qu'il adviendra de l'application de ces règles prétendues inflexibles que l'on impose parfois au nom de l'économie politique. Les mesures les plus hautement réclamées conduisent le plus souvent à des résultats dont les contemporains ne se doutent pas ou qu'ils repousseraient s'ils pouvaient les entrevoir. Rien, en effet, n'est [illegible] ici-bas et vous-même l'avez proclamé en affirmant

que l'économie politique n'était pas au rang des sciences exactes.

Il est facile de suivre et de retrouver, dans les appréciations de l'histoire, la trace de cette confusion d'idées qui nous porte, ignorant que nous sommes de la vraie cause des évènements, à les expliquer par des mobiles dont l'insuffisance saute aux yeux, lorsqu'on y regarde de près. Comme il faut s'en prendre à quelqu'un de ce qui arrive ici-bas, on s'en prend aux hommes, on accuse leurs vices, on attaque une prétendue décadence morale dont on exagère naturellement les traits. — Est-il besoin cependant d'invoquer la corruption, parce que les côtés défectueux d'une organisation politique déjà ancienne finissent par se faire jour et arrêtent son fonctionnement? Serait-il plus juste de taxer d'imprévoyance ceux qui de loin et dès l'abord n'ont pas saisi les inconvénients futurs des institutions qu'ils fondaient ou développaient? Mais une pareille perspicacité, réellement supérieure aux lumières ordinaires de l'humanité, manque à la plupart des hommes d'Etat qui regardent surtout le présent.

Il en fut ainsi à la fin de l'Empire romain ; l'édifice était toujours considéré comme une merveille ; sa grandeur paraissait prodigieuse, sa durée hors de toute atteinte. Il suffit pourtant de l'insurrection décidément triomphante des corps de milice auxiliaires et d'un concours de circonstances fâcheuses subitement combinées (car l'invasion des Barbares n'est pas autre chose) pour consommer sa ruine, M. Fustel de Coulanges a démontré que ce fut au grand étonnement des contemporains qui ne pouvaient la croire ni complète ni définitive. — Qui sait ce qui sortira

de notre état social, à la suite du développement énorme des forces productrices et de la science appliquée, que notre temps a vu surgir. Nous sommes loin de la République spartiate rêvée par les premiers réformateurs ; que promet à l'Europe de l'avenir cette association singulière d'armements formidables et de richesses mobilières, de capitaux accumulés qui caractérise notre époque ? Le secret de cet avenir est du domaine de l'économie politique ; mais comment le discerner sûrement, comment saisir les conséquences lointaines d'un tel ensemble de combinaisons ? Peut-on prédire à un moment donné la terminaison d'une partie d'échecs dont toutes les pièces se trouvent engagées à la fois dans une mêlée confuse en apparence et cependant soumise à des règles certaines ? — L'économiste comme vous, Monsieur, spectateur de cette partie où le bonheur des générations futures se trouve en jeu, peut au moins, par ses conseils, écarter ou faire choisir certaines combinaisons qui lui paraîtraient devoir être ou promptement funestes ou complétement favorables. C'est là une influence, considérable par elle-même, qu'il vous est donné d'exercer pour notre plus grand avantage ; je m'incline devant elle, heureux pour ma part d'une intervention dont je suis prêt à reconnaître les bienfaits.

# RAPPORT

SUR LES

# PRIX RAMBOT & REYNIER

Par M. DE SALVE

Recteur honoraire.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Un des caractères de la civilisation est de marquer ses étapes, à travers le temps, par des institutions qui protègent de plus en plus le faible en sauvegardant davantage sa dignité personnelle. Aujourd'hui, depuis la crèche jusqu'aux hospices pour les vieillards, les insensés, les aveugles, les sourds-muets, de nombreux établissements s'ouvrent à la plupart des misères humaines. Au nombre de ces créations philantropiques dont la société ancienne, peu com-

patissante à la faiblesse, ne pouvait avoir souci, il convient de classer les prix de vertu qui ont pour but [1] *de récompenser, de mettre en évidence et de proposer en exemple les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à l'enfance pauvre et abandonnée.* Un intérêt moral de premier ordre doit porter à encourager la vertu ainsi définie, et l'émulation ne saurait être trop fortement excitée dans ce sens.

Je n'ai pas à faire ici l'éloge de M. Rambot qui, le premier, nous a légué cette mission ; mais, au sein de cette compagnie où il s'était fait une place honorable, dans la ville d'Aix qu'il affectionnait, et à laquelle il a laissé un jardin public dont toutes les mères comprennent l'utilité, je ne saurais trouver que sympathie en rappelant que M. Rambot était à la fois un érudit, un savant et, par dessus tout, un homme de cœur et de bien. Il a publié en effet une étude sur la richesse publique en France qui a mérité les suffrages de l'Institut, et le premier il a signalé l'application de la pression atmosphérique au transport direct des dépêches. Ses legs à l'Académie et à la ville d'Aix attestent ses sentiments de bienfaisance ; mille détails prouveraient que c'était un homme de cœur ; j'en choisis un, peu connu, dans sa vie intime. Un jour, il y a bien longtemps, je l'accompagnais à Paris dans une administration publique où il avait un renseignement à demander. Le bureau était encore ouvert, mais l'horloge sonnait et fixait la limite fatale du temps accordé au public. L'employé, plus préoccupé de ses aises que du désir d'être

(1) Legs de MM. G. Rambot et E. Reynier.

utile, lui refusa toute explication et, j'ai regret de le dire, le fit grossièrement. M. Rambot aurait pu se plaindre, il sortit sans proférer une seule parole, et, comme je lui exprimais ma surprise de son impassibilité : « Mon cher « ami, me dit-il, il m'est arrivé, dans ma jeunesse, de « tuer un homme en duel à la suite d'une querelle trop « futile et je n'ai jamais oublié l'impression que je res- « sentis en voyant à mes pieds un de mes semblables tué « par moi sans nécessité. Toutes les fois que je me sens « porté à la colère, ce souvenir m'arrête. » Plus tard il est revenu avec moi sur le même sujet et je ne serais pas surpris que ses regrets eussent inspiré quelques-unes de ses dispositions testamentaires, notamment celles relatives aux prix de vertu. Pour les âmes d'élite l'expérience de la vie est une leçon perpétuelle de modération et de bienveillance. Honneur à M. Rambot pour sa fondation pieuse, à M. Reynier qui a noblement marché sur ses traces et à tous ceux qui les imiteront ! Que leur nom soit béni et leur mémoire conservée !

Il me paraît d'autant plus opportun, Messieurs, de louer de tels actes que, de nos jours, une importance peut-être excessive est donnée à la force aveugle, qu'elle s'appelle nombre ou matière. « Le monde maintenant aime les forts, « disait, il y a quelques jours, M. Renan à l'Académie « Française [1], il est toujours porté à croire que les forts ont « raison. Le faible, au contraire, aux yeux d'une opinion « basse, est d'avance condamné ; on s'expose à paraître « singulièrement attardé en prenant sa défense. »

(1) Réponse au discours de réception de M. Cherbuliez.

La science elle-même semble conspirer en faveur du fort. Dans un système devenu rapidement célèbre et dont l'auteur vient de mourir récemment, la vie n'est qu'un combat dans lequel la victoire est l'attribut du fort et où le faible disparaît, n'ayant eu d'autre rôle peut-être que de servir à aiguiser les armes de son ennemi. Appliqué à l'homme, ce système ne tend à rien moins qu'à supprimer toute bienfaisance, tout secours à l'impotent. De quel droit violer une loi naturelle pour disputer à la misère et aux maladies ce triste résidu humain d'infirmités physiques et mentales qui arrête notre développement ?

Un des disciples [1] du maître va plus loin encore et refuse tout droit au mariage et à la reproduction « à tous les faibles de corps et d'esprit, aux insouciants, à ceux qui « semblent voués par état à une abjecte pauvreté et qui « nous menacent d'un nombre toujours croissant d'imbéciles, de paresseux et de criminels. »

C'est en effet par ces interdictions que, pour être conséquent, on devra aider la sélection naturelle et faciliter le transformisme dans l'espèce humaine.

Si une telle doctrine pouvait prévaloir elle aurait bientôt éteint dans le cœur humain tout germe de générosité pour n'y laisser que des pensées d'égoïsme. Heureusement il n'en est point ainsi et les faits que je vais avoir l'honneur de vous exposer témoignent que, dans l'arrondissement d'Aix en particulier, le seul admis à concourir, le dévouement, l'esprit de sacrifice et de bienfaisance n'ont pas disparu et ne sont même pas en décadence. Ces exemples consolent l'âme,

(1) Spencer — E. Caro; *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1875.

la retrempent et la fortifient ; elles lui font comprendre que si la lutte pour l'existence est fatale dans certains cas, le secours au faible et au malheureux est une loi sociale qui répond à un besoin de notre nature et procure à la conscience une de ses plus délicates satisfactions.

L'Académie avait à répartir cette année, outre les sommes dont elle dispose ordinairement, un reliquat de 400 fr. qui n'avait pas été prélevé en 1880 sur le prix Reynier ; elle a décidé qu'elle décernerait quatre récompenses et a arrêté ses choix comme il suit, parmi sept propositions, toutes dignes d'intérêt.

## I

Prix Rambot, de 545 fr., décerné au sieur Jean-Laurent Franc, patron-pêcheur à Martigues, pour nombreux sauvetages et actes de dévouement.

Le canal qui, de Port-de-Bouc à Martigues, réunit la Méditerranée à l'étang de Berre, se divise près de Martigues en plusieurs branches d'inégale profondeur et forme le quartier maritime qui, par sa disposition et l'insouciance des habitants, est le théâtre d'accidents fréquents. C'est là qu'habite, dans une très modeste aisance, la famille Franc, connue parmi les marins par les matelots qu'elle a fournis à nos flottes de guerre, depuis le premier Empire jusqu'à la prise d'Alger.

Marin lui-même, énergique et intrépide, familiarisé dès son enfance à tous les hasards de la mer, Jean-Laurent Franc est toujours présent lorsqu'il y a un coup de main à donner et surtout un service à rendre ou quelqu'un à sauver. Dans cette nature généreuse et sympathique le dévouement est spontané, sans hésitation, ni calcul. « Franc, « nous écrit M. le commissaire de l'Inscription maritime, « est prédisposé aux bonnes actions par caractère ; il accom- « plit depuis son enfance et sans esprit de retour personnel « une série d'actes méritoires que sa modestie lui fait « laisser dans l'oubli. »

A l'âge de seize ans, mousse sur un bâtiment de commerce, il sauvait, dans le port de Marseille, un de ses camarades tombé à l'eau au milieu de la nuit.

En 1874 il put saisir et enlever dans le canal Saint-Sébastien, à Martigues, un enfant de sept à huit ans, qui allait disparaître sous une barque. — Quatre ans plus tard il retira du même canal une jeune femme qui s'était jetée à l'eau pour sauver son enfant.

Il y a deux ans un canot remorqueur de la Compagnie des Salins du Midi chavira en rade de Port-de-Bouc. Il était monté par trois hommes et l'un d'eux, qui ne savait pas nager, se trouvait en danger de mort, lorsque Franc le recueillit sur sa barque *la Marguerite*.

Ces quatre sauvetages ont été opérés du quai ou de l'intérieur d'un bateau et n'ont pas exposé la vie de Franc ; il n'en est pas de même des suivants où il a dû se jeter à l'eau et courir de réels dangers.

En 1853, à l'âge de quatorze ans, mousse sur *le Paraclet*, il sauvait, dans le port de Marseille, un autre mousse

tombé entre deux navires. Il commençait par-là la série non interrompue et sans doute encore inachevée de ses actes de dévouement.

En 1855 il retira du canal du Roi, à Martigues, un enfant de deux ans, déjà emporté par le courant. A seize ans Franc avait donc déjà sauvé trois enfants ; ils vivent encore tous les trois : deux sont devenus patrons-pêcheurs à Martigues, le troisième commande un brick. Pour apprécier de pareils actes il est bon de remarquer qu'ils sont souvent accomplis au milieu d'une population qui en acclame sans doute le héros, mais qui l'a laissé agir seul.

En 1874 et 1875 Franc retira de l'eau trois enfants de quatre à sept ans qui se noyaient : l'un d'eux avait déjà disparu sous un grand bâteau de commerce et un autre était entraîné au loin dans le canal Saint-Sébastien. Ce dernier sauvetage, signalé à l'administration, valut à son auteur une médaille d'argent de deuxième classe, la seule qu'il ait encore obtenue.

Il y a peu d'années le brick *Alix* se trouvait en perdition sur la passe de Port-de-Bouc ; Franc, monté sur la *Marguerite*, vint à son secours et le dégagea. Le commandant du brick a déclaré bien des fois qu'il devait à Franc la conservation de son navire et il lui a offert une récompense ; mais celui-ci l'a refusée.

En 1872, 73, 78, Franc s'est fait remarquer par son intrépidité et son mépris du danger dans trois incendies qui ont éclaté à Martigues. La distinction dont il est l'objet aujourd'hui stimulera sa nature généreuse et le poussera à de nouveaux traits de dévouement.

## II

Première partie du prix Reynier, d'une valeur de 550 fr., accordée à Mlle Pélagie Aillaud, receveuse des postes à Rognac, pour désintéressement, soins donnés à des enfants pauvres et à un estropié.

La famille de Mlle Aillaud, originaire de Saint-Jurs, est établie à Champtercier, près de Digne, depuis environ quarante ans ; le père, ancien juge de paix, âgé de quatre-vingts ans, y passe encore une partie de l'année.

A vingt-deux ans Mlle Aillaud fut admise au cours normal de Gap ; elle y resta deux ans et fut ensuite nommée institutrice à l'Escale ; peu après elle entra dans l'administration des postes et obtint le bureau de Rognac qu'elle occupe depuis vingt-un ans, bien vue des habitants et estimée de ses chefs.

A ses débuts elle gagnait 800 fr. ; c'était une fortune et elle s'empressa d'en faire profiter deux de ses sœurs qu'elle appela auprès d'elle ; elle prépara l'une au cours normal de Gap et paya sa pension, 360 fr. la première année et 220 fr. chacune des deux autres. Cette sœur, après avoir passé plusieurs années dans l'enseignement public, est entrée dans l'administration des postes et dirige le bureau de Fuveau.

La seconde s'est mariée ; elle est morte, ainsi que son mari, il y a peu d'années, laissant un fils dans la plus extrême misère ; la receveuse de Rognac a recueilli l'orphe-

lin, l'a fait instruire et dépense actuellement 60 fr. par mois pour lui faire suivre, comme externe, les cours du lycée de Marseille. Il est douloureux d'avoir à ajouter que cet enfant, âgé de seize ans, n'est pas digne des sacrifices que s'impose sa tante.

Après que ses deux premières sœurs se furent éloignées d'elle, Mlle Aillaud en fit venir une troisième qu'elle garda plusieurs années.

Un de ses frères est mort, il y a six ans, d'une cruelle maladie qui a nécessité des soins longs et onéreux ; elle assure avoir dépensé pour lui, en consultations ou remèdes, plus de 1,800 fr.; après sa mort elle a gardé trois ans un de ses enfants, pour l'envoyer à l'école.

Outre le neveu qu'elle tient au lycée de Marseille, elle en a auprès d'elle un autre âgé de douze ans, qui répond mieux à ses soins, suit bien l'école de Rognac et vient de faire sa première communion.

Elle pourvoit aux dépenses de son vieux père et a acheté 1,200 fr. une petite maison pour le recevoir commodément une partie de l'année. Il semble que Mlle Aillaud ait payé largement ainsi son tribut aux besoins de sa famille et aux condescendances de son cœur ; elle ne l'a pas pensé.

Une de ses sœurs avait épousé un nommé Bertrand, déjà père d'un enfant estropié, incapable de tout travail manuel. Il y a un an cet enfant est devenu orphelin et s'est trouvé plongé dans le plus absolu dénuement. Ses parents ont refusé de se charger de lui et voulaient l'envoyer dans un hospice ; Mlle Aillaud s'y est opposée, l'a pris chez elle et pourvoit à tous ses besoins. Il est intelligent, lit et écrit bien ; c'est lui qui, dans un sentiment de reconnaissance, a

rédigé la demande parvenue à l'Académie en faveur de Mlle Aillaud. Lorsque celle-ci en fut instruite elle en parut très mécontente et en fit à l'infirme de vifs reproches. Celui-ci lui répondit doucement : « Si je vous avais pré-
« venue vous n'auriez jamais consenti et je regardais comme
« un devoir de faire connaître, autant que je le pouvais,
« le bien que vous faites. »

On doit se demander avec quelles ressources Mlle Aillaud peut se montrer si généreuse et si secourable. Son traitement fixe, depuis quelques mois, est de 1,400 fr.; elle touche en outre 240 fr. pour frais de régie et 396 fr. pour service de nuit, c'est-à-dire en totalité 2,036 fr.; c'est pour elle l'opulence, le luxe n'ayant jamais compté dans ses préoccupations. L'eau, des légumes, quelques poissons communs composent son régime d'anachorète ; depuis quelques années, pour ses hôtes plus que pour elle, elle y a ajouté une petite ration de viande deux fois par semaine. Ses voisins, qui ont appris à la connaître, lui donnent quelques fruits et elle vit ainsi, active et contente, sans souci de douceurs ignorées. Ses principes d'économie domestique se résument en une pratique très simple en théorie, plus difficile dans l'application : au commencement de l'année elle calcule ce qu'elle veut et doit économiser chaque mois et, en recevant son traitement mensuel, elle commence par mettre cette somme de côté. Avec ce qui lui reste elle vit comme elle peut. Grâce à une bonne santé et à une volonté énergique, elle a toujours pu sauvegarder l'épargne prévue. Naturellement prédisposée à toutes les abnégations, elle ne vit que pour les autres et sa bienfaisance n'est limitée que par ses ressources.

## III

Deuxième partie du prix Reynier, consistant en une somme de 450 fr. accordée à Mlle Marie Bastard, blanchisseuse, née à Aix et demeurant rue Jacques de la Roque, n° 24, pour soins et dévouement à une pauvre femme infirme.

Mlle Bastard a recueilli et entretenu, tant qu'ils ont eu besoin d'elle, plusieurs de ses neveux, privés de leur mère.

Il y a vingt ans, Mlle Mille perdit sa mère et, déjà impotente, se trouva dans la situation la plus menacée ; heureusement elle rencontra dans la pauvre demeure de Mlle Bastard, sa voisine, un asile, des ressources et des soins qui, depuis, ne lui ont jamais fait défaut. A l'origine de cette communauté de vie, Mlle Mille pouvait se rendre utile par quelques courses et quelques soins de ménage ; mais ses infirmités se sont aggravées peu à peu et, depuis huit ou dix ans, elle est incapable de manger, de se coucher et de pourvoir aux moindres soins de propreté sans le secours de son amie.

Il y a trois mois, Mlle Mille se blessa gravement dans une chûte ; on conseillait à Mlle Bastard de l'envoyer à l'hôpital, elle s'y refusa et redoubla de soins envers sa malheureuse pupille.

Une pauvre femme tomba malade, il y a quelques années, dans la maison habitée par Mlle Bastard ; celle-ci la soigna pendant plusieurs semaines et ne cessa de s'occuper d'elle que lorsqu'elle fut réclamée par une sœur.

Mlle Bastard gagne environ 1 fr. par jour et, malgré l'aide de voisins charitables, on comprend qu'elle ne puisse suffire aux charges de son double ménage ; elle a dû contracter des dettes. L'Académie accomplit un pieux devoir en récompensant et faisant connaître sa conduite.

## IV

Reliquat du prix Reynier, consistant en une somme de 400 fr. accordée à Mme Thérèse Bonnet, veuve Martel, blanchisseuse, née à Aix et demeurant rue de Jouques, n° 2, pour soins donnés à des enfants pauvres et à une femme infirme.

Mme veuve Martel est la digne émule de sa voisine, Mlle Bastard ; elle n'a d'autres ressources que son travail journalier et en retire de 75 centimes à 1 fr. 25.

Elle a entretenu pendant onze ans un de ses neveux ; elle l'a envoyé sept ans à l'école ; elle a payé cinq ans l'écolage et les frais de surveillance, entre les classes, pour ne pas l'abandonner dans la rue.

Mme Martel a logé, soigné et nourri quatorze ans une de ses amies, Mlle Eléonore Moutte, morte il y a un an. Celle-ci, boiteuse et souffrante, cherchait dans le principe à se rendre utile ; mais elle ne tarda pas à devenir asthmatique, impotente et se trouva impropre à tout service pendant les quatre dernières années de sa vie.

Avant d'entrer chez Mme Martel, Mlle Moutte avait déposé une petite somme chez une amie et placé 100 ou 200 fr.

à la Caisse d'épargne ; l'amie infidèle emporta le dépôt et l'argent de la Caisse d'épargne fut promptement absorbé par les frais de maladie. C'est donc seulement à l'aide de son travail et des secours irréguliers des voisins que M^me^ Martel a dû suffire aux exigences de son œuvre charitable.

Les cœurs qui renferment des trésors de dévouement spontané comme celui de Franc, le loyal marin, ou de charité patiente et continue comme ceux de M^mes^ Aillaud, Bastard et Martel, ne comprendront jamais que la terre puisse n'être considérée que comme l'arène d'une lutte homicide et sans merci. Leur vie entière est une protestation contre une telle interprétation de nos devoirs et de nos droits réciproques.

On a lu :

*Des Fleurs*, poésies, par M. MORISOT.

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

( 1882-1883 )

*Président*..... M. le marquis DE SAPORTA ✻.

*Vice-Président*..... M. le doyen RENOUX.

*Secrétaire-perpétuel*.. M. Charles DE RIBBE ✻.

*Secrétaire*..... M. GUILLIBERT ✻.

*Archiviste*..... M. DE BERLUC-PERUSSIS ✻.

*Trésorier*..... M. DE GARIDEL.

# LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

## DEPUIS SON INSTITUTION

---

1861-1862. Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862-1863. Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863-1864. Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864-1865. Marie Antoine, de la commune de Martigues.

1865-1866. François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866-1867. Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867-1868. Thérèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868-1869. Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869-1870. Émilie Massel, de la commune d'Aix.

1870-1871. Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871-1872. Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise Baud, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire Faure, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne Cayol, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth Vidal, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna Michon, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine Arnaud, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie Mille, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs Bonfillon, de la commune d'Aix.

1880-1881. Justine Michel, veuve Diouloufet, du hameau des Milles, commune d'Aix.

1881-1882. Jean-Laurent Franc, de la commune de Martigues.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de 1,000 francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.

1870 Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.

— Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871 Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

— Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.

— Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872 Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.

— Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

— Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873 Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.

— Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874 Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.

— Virginie Blanc, de la commune d'Aix.

— Julie Baudoin, de la commune de Cornillon.

1875 Augustine-Henriette Gueyrard, de la commune d'Aix

— Marie Jean, épouse Michel, de la commune d'Aix.

— Julie Court, épouse Ricard, de la commune de Jouques.

1876 Antoine-Prosper Théric, de la commune d'Aix.

— Marie-Victorine Deyme, de la commune d'Aix.

— Rose Lahaus, de la commune d'Aix.

1877 Madeleine Last, de la commune de Meyrargues.

— Marie Dorlande, de la commune d'Aix.

1878 Clarisse Chavet, de la commune d'Aix.

1879 Virginie Mille, de la commune d'Aix.

— Veuve Ricard, née Tempier, de la commune d'Aix.

— Pauline Long, de la commune d'Aix.

1880 Lucie Daumas, de la commune d'Aix.

— Cécile Lapierre, de la commune d'Aix.

1881 Lucien Bardey, de la commune d'Aix.

1882 Pélagie Aillaud, de la commune de Rognac.

— Marie Bastard, de la commune d'Aix.

— Thérèse Bonnet, veuve Martel, de la commune d'Aix.

# ACADÉMIE D'AIX

—

## 63me SÉANCE PUBLIQUE

—

23 JUIN 1883

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS & BELLES-LETTRES

## D'AIX

AIX-EN-PROVENCE

MARIUS ILLY ET J. BRUN, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

RUE MANUEL, 20

1883

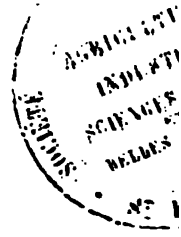

# ACADÉMIE D'AIX

## 63me SÉANCE PUBLIQUE

*Le Samedi* 23 *Juin* 1883, *la soixante-troisième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à trois heures, dans la grande salle de l'Université, à la Faculté de Droit.*

M. le premier président E. Rigaud, membre d'honneur de l'Académie ; un grand nombre de dames, de membres du Clergé, de la Magistrature, de l'Université et de l'Armée assistaient à cette réunion.

M. de Séranon, ancien président de l'Académie, a, en empêchement de MM. les président et vice-président, en grand deuil, ouvert la séance par le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Académie d'Aix a été tellement éprouvée, depuis quelques mois, de tant de côtés à la fois que, si elle n'avait dû obéir à la loi de son règlement, elle aurait volontiers renoncé à cette solennité littéraire, chaque année honorée de votre présence. Puisqu'il ne lui est point possible — de

se concentrer dans ses regrets, à l'occasion des pertes qu'elle a faites — de garder le silence, en présence de la douleur de ceux qui sont, en ce moment, les directeurs de ses travaux, — permettez à l'un de ses anciens d'ouvrir cette séance par quelques réflexions sur un sujet qui lui a paru digne de cette assemblée d'élite, mais qu'il ne lui sera pas donné de traiter avec l'art qu'il exigerait.

Qui de nous, Messieurs, n'a été, maintefois, frappé à la vue de tous les efforts que les hommes font pour chercher, au dehors, les diversions qui semblent leur être aussi nécessaires que l'air qu'ils respirent. D'où vient qu'ils ne peuvent se tenir en eux-mêmes et qu'il leur faut le bruit, le mouvement, l'agitation, comme s'ils redoutaient, pour eux, le calme, le repos et la vie intérieure ?

Dans un des chapitres de ses *Pensées*[1] Pascal se place en présence de ce phénomène psychologique et, pour l'expliquer, il lui applique l'observation de son sévère et superbe génie. Je ne saurai mieux faire que de renvoyer ceux qui se préoccupent de ce problème intéressant à cette lecture, qui ne saurait être trop méditée et qui ouvre, devant nous, les horizons les plus larges et les plus lumineux.

De ses considérations, pourtant, il résulte que, si les hommes sont ainsi portés à chercher l'agitation et le divertissement au dehors, cela vient du sentiment qu'ils ont de leurs misères continuelles. « C'est une peine insupportable pour l'homme, dit-il, de vivre avec soi et de penser à soi. »

(1) Chap. VII. Misère de l'homme.

Et tristement, il ajoute : « Ce divertissement nous trompe, nous amuse et nous fait arriver insensiblement à la mort. »

Ce qui a toujours été vrai de l'agitation perpétuelle de notre esprit, du besoin qu'il a de se détourner de lui-même, au contact des choses extérieures, l'est plus encore de nos jours, et se manifeste, sous nos yeux, d'une manière plus évidente, encore, que dans le passé.

La vie humaine, en effet, s'est presque transformée, par des causes diverses, et l'on peut affirmer qu'elle a considérablement perdu du calme relatif que, jadis, elle avait. En ces temps, que nous pouvons encore saisir du regard et où nous pénétrons, du moins, par le souvenir, l'existence humaine s'écoulait, presque tout entière, à l'ombre du clocher, en face des paysages qu'on n'avait jamais perdus de vue, sous les yeux de ceux qui étaient vos concitoyens et souvent vos amis. Le pays natal avait d'autant plus de charmes qu'on n'en connaissait pas d'autre. C'était, dans cet horizon borné, qu'il fallait circonscrire ses rêves, ses espérances et ses labeurs. La tombe, alors, était près du berceau et l'homme jouissait d'un repos que, presque rien de factice, ne troublait.

Qu'il en est autrement aujourd'hui et qu'est-il besoin de détailler les signes de cette différence ! Non seulement nous n'appartenons plus au pays, où notre existence a commencé, mais c'est à peine si notre patrie nous possède et l'on peut même, plus justement dire que, nous montant en tout au régime des chemins de fer, c'est au monde entier que nous donnons notre vie. Ainsi l'homme ne tient plus en place et il est sollicité, à l'extérieur, de tous les côtés à

la fois. Plaisirs, fêtes, mouvement, agitations de toute sorte, il se livre à tout, excepté à lui-même, comme s'il voulait échapper par là à la vue de sa propre misère.

Mais, à ce train de vie, que gagne-t-il ? Les diversions ont beau se multiplier devant lui, l'ennui et la lassitude les suivent de bien près ! L'étourdissement de tout ce bruit ne l'enivre que du vin le plus grossier. Que ce soient les distractions du monde, l'éclat des fêtes, les intrigues de la politique, le mouvement des voyages, sans autre but que de se déplacer, les mirages de l'ambition, le trompe-l'œil du luxe et de la vanité, tout a un lendemain et ce lendemain nous fait sentir, plus vivement encore, la vanité de toutes ces choses futiles et mensongères.

Quand on y regarde de près, on est bien vite convaincu que l'homme n'est, à ce jeu-là, que la dupe de ses illusions. Il s'abuse, mais il ne se satisfait point. Rien ne le captive, d'une manière durable et persistante, et, toujours en quête de nouvelles diversions, nouvel Hahasvérus il ne trouve jamais un toit pour reposer sa tête. Montaigne, au surplus, avec son bon sens pratique, n'en a-t-il pas fait la remarque : « Peu de choses, dit-il, nous disvertit et destourne, car peu de choses nous tient[1]. » Et Pascal n'ajoute-t-il pas, de son côté : « C'est une consolation bien misérable que celle du divertissement puisqu'elle va, non pas à guérir le mal, mais à le cacher simplement pour un peu de temps, et qu'en le cachant on ne pense pas à le guérir véritablement. »

(1) *Essais*, liv. III, chap. IV.

Mais, où trouver la guérison à ce mal dont, tous, nous souffrons ? Pascal encore s'en préoccupe et il formule ainsi son opinion : « Quand je me suis mis à considérer les diverses agitations des hommes, j'ai souvent dit que tout leur malheur venait de ne pas savoir se tenir en repos dans une chambre. »

N'en déplaise au penseur de génie, le conseil est trop absolu et trop empreint des rigueurs de ces doctrines jansénistes, qui ne s'alliaient pas, toujours, avec les conditions de l'existence humaine, avec celles des nécessités sociales. Il n'est pas donné à tous, en effet, pour échapper aux stériles agitations de la vie, de faire comme les solitaires de Port-Royal et la détermination des Arnault, des Nicolle, des Racine et de tant d'autres, non moins illustres, n'est pas à proposer, comme un modèle, à ceux qui n'ont pas les visées si hautes et les dégoûts si profonds.

Il y a, cependant, dans ce monde, bien des esprits tempérés, qui souffrent des troubles de l'âme et qui ne trouvent pas l'apaisement dans cette agitation continuelle, que l'on recherche tant de nos jours et qui ne laisse pourtant que le vide autour d'elle. Pour eux il est des règles à suivre, une hygiène à observer qui peuvent leur procurer la santé intérieure, dans la mesure du possible, et auxquelles ils doivent s'attacher, s'ils ne veulent pas succomber sous le poids d'une écrasante lassitude.

Sans doute, il n'y a pas lieu d'imiter ces populations asiatiques qui gardent, même, l'immobilité du corps, de crainte de troubler le repos de l'esprit. L'homme est fait pour l'activité et pour la lutte et il doit tremper son carac-

tère pour les rudes combats de la vie. Mais, qu'il se dépense dans un mouvement perpétuel, sans but et sans portée, qu'il émiette ses forces à chaque instant, c'est là que se trouve l'abus et que se manifeste l'oubli de notre destinée véritable.

Avant tout l'homme doit s'appartenir et ne pas appartenir aux autres, en des choses mensongères et inutiles. Il lui convient donc de s'aménager, sagement, pour le train du voyage. C'est ce qui faisait dire, justement, à Montaigne, dont vous me permettrez encore de citer l'opinion : « Il se fault réserver une arrière-boutique, toute nostre, toute franche, en laquelle nous establissions notre vraye liberté et principale solitude. » — Et il ajoutait : « Retirez-vous en vous ; mais préparez, premièrement, de vous y recevoir ; ce serait folie de vous fier à vous-mesmes, si vous ne savez vous gouverner [1]. »

Le devoir de l'homme est donc de se gouverner et il doit le faire relativement à ses idées, à ses désirs, à ses actions ou à ses habitudes. Il faut qu'il prenne bien des précautions contre lui-même, s'il ne veut pas être entraîné, comme une feuille, sous le souffle de la tempête. C'est par là, seulement, qu'il pourra s'affranchir, dans une certaine mesure au moins, des agitations de son esprit et qu'il se donnera la paix intérieure, qui est la seule vraie condition du bonheur possible ici-bas.

Qu'il n'espère pas, d'abord, trouver cette paix intérieure dans ces idées de scepticisme et de matérialisme qui dessè-

(1) *Essais*, liv. Ier, chap. XXXVIII.

chent le cœur, décolorent la vie et tarissent la source des espérances qui consolent et qui fortifient. La religion est la grande puissance de réconciliation de l'homme avec lui-même et bien malheureux sont ceux qui n'en comprennent pas les bienfaits et qui n'en écoutent pas les enseignements.

Les novateurs modernes affirment, d'autre part, que multiplier les désirs de l'homme, c'est accroître ses jouissances. Comme si la réalité pouvait toujours se placer à côté du désir et comme si, partout, il n'y avait pas loin de la coupe aux lèvres ! Mais, la modération des désirs n'est-elle pas la vraie cause du repos et de la tranquillité de l'esprit — et ceux, qui ne l'ont pas incarnée, en quelque sorte, en eux-mêmes, ne sont-ils pas le jouet de toutes les inquiétudes de l'âme et les victimes certaines des illusions les plus dangereuses et les plus perfides.

Gouverner ses actions, c'est le propre du sage, mais, à cet égard, il n'y a pas lieu de trop demander à l'homme et il faut faire la part de ses imperfections et de ses faiblesses. Pourtant, celui qui connaît le prix de l'étude et du travail et qui s'astreint à leur pratique réconfortante, voit s'éloigner, momentanément au moins, ces inquiétudes, mortelles même à ceux qui, dans la richesse ou l'opulence, viven dans l'oisiveté.

Et ici, dans cette réunion où nous sommes groupés par un lien commun, celui de l'amour des sciences, des belles-lettres et des arts, pourrions-nous oublier que c'est, dans ce commerce intime avec les sources du vrai et du beau, que l'homme trouve le meilleur apaisement à ses agitations

intérieures et ses satisfactions les plus élevées et les plus délicates.

Quelle force ne puise-t-il pas encore, dans des habitudes, sagement préparées et énergiquement suivies. La pauvre vie humaine ne se compose que d'habitudes, revenant avec la régularité des saisons et en formant, en quelque sorte, toute la trame. C'est à les bien choisir qu'il faut s'appliquer, et, quand elles deviennent votre règle, un grand progrès est accompli pour la tranquillité de la vie intérieure.

M. de Chateaubriand fait dire à René que, s'il croyait encore au bonheur sur la terre, il le rencontrerait dans l'habitude. Mme de Staël écrivait, à son tour, qu'une journée, régulièrement divisée, n'est jamais longue, et Mme Rolland trouvait, dans le goût de la règle, la force de passer, dans la sérénité, ses derniers jours de prison.

Un fin esprit de notre temps, M. Doudan, faisait remarquer, à cet égard, dans une de ses lettres, que le retour régulier des mêmes travaux, des mêmes soins, a quelque chose de l'agrément des vers et de la rime, et il ajoutait judicieusement : « L'âme, toujours agitée, à proportion des facultés qui l'animent, a peut-être besoin de ce rhytme qui berce doucement les inquiétudes de la vie. »

Et, parmi ces habitudes auxquelles la vie doit se soumettre, pour s'éviter bien des tourments, en est-il de plus douces, par exemple, que celles qui s'attachent au foyer de la famille ! Quel apaisement n'y trouve-t-on pas et combien les forces s'y retrempent, pour continuer le voyage ! Je parle, bien entendu, de la famille, raisonnablement ordonnée, et comme l'un de nos plus autorisés collègues,

M. Ch. de Ribbe, nous en a montré les types admirables, dans des ouvrages d'une telle portée sociale que les plus grands esprits leur ont rendu hommage.

Enfin, Messieurs, et devant me circonscrire dans un cadre restreint, qui aurait pu pourtant être agrandi, je n'aurai garde d'oublier ce que la recherche et l'habitude des grands spectacles de la nature procurent d'apaisement aux agitations de notre âme.

Ceux qui, par une belle matinée de printemps, ont gravi une montagne, d'où les horizons s'étendent à l'infini, peuvent en rendre témoignage et connaissent l'influence bienfaisante des paysages qu'ils admiraient. Le silence qui vous entoure, l'immensité où plonge votre regard, les mélodieuses harmonies des forêts, tout réagit sur vous, comme par un effet intérieur, et le calme des solitudes, où vous êtes, devient, en quelque sorte, le calme de votre propre esprit. L'âme semble sortir alors comme d'une prison, pour s'envoler, affranchie et heureuse, vers la lumière et vers la liberté.

Pauvre nature humaine, si agitée et si fragile, elle a besoin d'être soignée, pour ne pas succomber sous les coups de la vie et sous ceux de notre destinée misérable. C'est bien assez de ceux qu'elle ne peut éviter ; qu'elle s'épargne, au moins, les tourments qui lui viennent des fausses conceptions, d'une action désordonnée, de désirs sans limites et d'habitudes sans modération et sans règles. Qu'elle s'affranchisse, par sa volonté et sa raison, de ces inquiétudes mortelles de l'esprit, qui ne font qu'aggraver son supplice.

Elle le doit, d'autant plus, que l'époque, où nous vivons, semble faite pour irriter tous les désirs, exciter toutes les agitations, et, à cet égard, permettez-moi, Messieurs, quelques dernières observations qui rentreront, je l'espère, dans le sujet que j'effleure devant vous.

Il est très beau, sans doute, de voir la puissance de l'homme, sur les forces de la nature, s'augmenter à tel point que, par de nouvelles conquêtes, elle a pu agrandir les conditions du bien-être et des sensualités dont on se préoccupe tant de nos jours. Et pourtant on se demande, avec effroi, si la foi scientifique, qui tend à remplacer la foi religieuse, remplira toutes nos aspirations et si elle sera suffisante pour apaiser les tourments de notre esprit.

Il est très beau encore de verser à flots, comme on le dit, l'instruction dans nos sociétés modernes ; et pourtant, si elle ne fait rien pour la tranquillité intérieure de l'homme, si elle n'a d'autre visée que sa situation matérielle, si elle ne s'occupe pas de sa santé morale, si elle paganise les âmes, si elle excite, chez l'homme, toutes les énergies du corps à côté de tous les appétits des sens, si elle développe tout enfin, excepté l'âme et le cœur, on se demande, avec une réelle inquiétude, ce que deviendront les sociétés futures, faites de cette chair et pétries de cette boue !

Ne les voit-on pas, du reste, presque comme si elles avaient paru, ces générations, formées dans ce moule, dures, calculatrices, implacables dans le combat de la vie ; ne les voit-on pas, vivant sans idéal et désenchantées avant même d'avoir vécu.

Qu'on ne s'y trompe pas ; cela est inconnu des foules qui vivent, au jour le jour, et qui se laissent aller, au cours de la vie, dans l'insouciance et l'oubli, — mais il se creuse, dans l'âme humaine, des vides effrayants !

Michelet, malgré ses vifs entraînements pour les idées nouvelles, n'était pas sans s'en préoccuper. « Le cœur se serre, disait-il, quand on voit que, dans ce progrès de toutes choses, la force morale n'a point augmenté [1]. » Et, presqu'en même temps que lui, un grand poète, qui a éprouvé toutes les douleurs de l'esprit, toutes celles du doute qu'il maudissait du reste, n'a-t-il pas appelé cette époque : le siècle de l'épuisement moral. Ce poète, vous l'avez tous nommé, c'est A. de Musset.

Quel autre temps que le nôtre eut pu voir, en effet, l'éclosion d'œuvres assombries, telles que celles, par exemple, d'Hartman, de Leopardi, de Schaupenhoer ! Tout récemment encore, un Anglais, M. Malloch, n'a-t-il pas publié un livre, dont le titre indique, à lui seul, ce qu'il contient : *La vie vaut-elle la peine d'être vécue ?* A son tour, un jeune philosophe français, M. J. Sourry, dans un livre remarqué [2], n'a-t-il pas écrit, comme pour faire écho à ces cris de désespoir, que la religion du progrès n'était qu'une horrible mystification. Il montre, sous les plus noires couleurs, l'époque, éloignée ou prochaine, où tout ce qui vit, sur la terre, retournera, avec l'homme, à la poussière. Selon lui l'éternel repos de la mort règnera, alors, sur la terre solitaire. Privé d'atmosphère et de vie, comme la lune, son

(1) *Histoire de France*, t. II, p. 622.
(2) *Philosophie naturelle.*

globe désert continuera de tourner autour d'un pâle soleil. L'homme et sa civilisation, ajoute-t-il avec une sombre mélancolie, ses efforts, ses arts et ses sciences, tout cela aura été !

Ces traits, et bien d'autres qui auraient pu se joindre à ceux-ci, mettent à nu les tourments et les douleurs de l'esprit humain, à notre époque ; ils ont une signification qui ne peut échapper à aucune intelligence sérieuse et attentive.

Le christianisme s'était efforcé de créer le bonheur individuel, autant que possible, et ceux mêmes qui se sont abreuvés aux sources du doute et des négations en ont reconnu la douce influence sur la vie humaine. C'est ainsi que M. Renan a pu dire récemment, dans les effusions de ses confidences au public : « Comme un cercle enchanté, le catholicisme embrasse la vie entière avec tant de force que, quand on est privé de lui, tout semble fade et triste [1]. » C'est au passé, singulièrement altéré du reste, que les âmes doivent d'être encore soutenues, et, à ce sujet, voici un nouvel aveu, du même écrivain, fait dans une des dernières séances de l'Académie française : « Nous vivons encore d'une ombre, dit-il, du parfum d'un vase vide ; après nous on vivra de l'ombre d'une ombre. »

Ho ! Messieurs, si l'homme, dans sa misère, dans ses troubles intérieurs, dans ses tourments de toute sorte, n'avait été conduit, par le progrès qu'à voir s'agrandir, devant lui, le cercle de ses inquiétudes et de ses douleurs,

(2) Souvenirs d'enfance et de jeunesse. — *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 novembre 1882.

se résignerait-il à une telle destinée et courberait-il, facilement, la tête devant elle? Non, sans doute; il voudrait une autre atmosphère que celle qu'il respire, d'autres horizons que ceux qu'on lui montre, une vie moins embarrassée et moins orageuse que celle qui lui est faite. Il soupirerait, peut-être, après sa délivrance morale et il réclamerait, à grands cris, cette paix de l'esprit, sans laquelle sa vie est trop lourde et son âme trop accablée?

Pourrai-je mieux faire, à cet égard, que de rappeler ici ce très beau passage d'un des écrits de M. de Montalembert, ce grand écrivain qui a aimé, passionnément, deux choses, qui s'allient si bien entre elles, la religion et la vraie liberté :

« Les nations chrétiennes, dit-il, ont laissé détrôner leur mère. Sa couronne de fleurs lui a été arrachée et on l'a trempée, dans l'acide du raisonnement, jusqu'à ce que chaque feuille en soit tombée, flétrie et perdue... Et cependant elle a laissé, dans le monde, un vide que rien ne saurait combler. Ce ne sont pas seulement les âmes, restées fidèles, qui pleurent ses malheurs, ce sont toutes les âmes, non encore souillées, qui demandent à respirer un autre air que celui qui est devenu mortel par son absence ; ce sont toutes celles qui n'ont pas perdu le sentiment de leur dignité et de leur immortelle origine qui demandent à y être ramenées ; ce sont surtout les âmes tristes qui cherchent partout, en vain, un remède à leur tristesse, une explication à leur désenchantement, qui ne trouvent partout que la place, vide et saignante, des anciennes croyances et qui ne veulent et ne peuvent pas être consolées.

« Nous le croyons fermement, ajoute-t-il, un jour viendra où l'humanité demandera à sortir du désert qu'on lui a fait. Elle demandera qu'on lui répète les chants de son berceau ; elle voudra respirer les parfums de sa jeunesse, approcher ses lèvres altérées du sein de sa mère, afin de goûter encore, avant de mourir, ce lait si doux et si pur dont son âme a été abreuvée [1]. »

Vous me saurez gré, sans doute, Messieurs, quelque longue qu'ait été cette citation, de vous avoir placé sous l'impression de ces magnifiques pensées et de ce style merveilleux. Quand on parle des agitations de l'esprit, de l'inanité des diversions extérieures pour les calmer, quand on voit le tableau des souffrances morales qui s'étendent au lieu de se restreindre, il est bon d'entendre ce doux et noble langage dont les accents vous soutiennent et vous fortifient.

Nos sociétés modernes semblent n'avoir qu'une seule préoccupation, celle des intérêts matériels. Sans doute, ils sont pour beaucoup, dans la vie de ce monde, et les efforts faits pour les satisfaire ne peuvent qu'être encouragés. Mais, à côté de ces besoins, commandés par la nature physique, il y en a d'autres, qui tiennent à notre nature morale, et qui sont, pour le moins, aussi impérieux. Tout l'or de la terre ne rendra pas l'homme véritablement heureux, si son âme n'est satisfaite dans ses aspirations élevées. Et comme l'âme a ses souffrances, bien cruelles parfois, si tout les irrite et si rien ne les soulage, quelques soient les diver-

(1) Introduction à l'*Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie*.

sions et les agitations extérieures, il est à craindre que l'équilibre de nos facultés ne soit rompu, au grand préjudice de notre tranquillité intérieure.

Je me suis permis de signaler, ici, cette situation. Je l'ai fait, au nom d'une Académie, qui tient à honneur de ne renier aucune de ses vieilles traditions ; je l'ai fait, devant une assemblée, à qui rien de ce qui est l'homme n'est étranger. Si grande qu'ait été ma témérité d'aborder un pareil sujet, quelle qu'ait été encore mon impuissance à le développer comme il méritait, si quelques vérités utiles sont sorties de cette étude, j'en ai la confiance, Mesdames et Messieurs, votre bienveillance m'aura tout pardonné.

# RAPPORT

SUR

# LES PRIX DE VERTU RAMBOT & REYNIER

Par M. J.-B. GAUT

---

MESDAMES, MESSIEURS,

En abordant, avec hésitation, ce rapport sur les prix de vertu académiques, je crois utile de me poser et de poser la question suivante à l'auditoire bénévole, dont j'invoque l'indulgence dès le début :

Qu'est-ce que la vertu ?

Cette question n'est pas aussi indiscrète et aussi paradoxale qu'elle pourrait en avoir l'air. Combien de braves gens sont vertueux toute leur vie, par nature, sans s'en douter ni s'en vanter, comme M. Josse était orfèvre sans

le savoir, qui seraient bien en peine de définir la vertu. Combien d'autres, qui se déguisent en vertueux avec la plus habile et la plus audacieuse effronterie, se trouveraient également fort embarrassés pour expliquer le masque fallacieux dont ils couvrent leur visage.

Pour les vrais comme pour les faux vertueux, il n'est donc pas hors de propos de formuler quelques définitions de la vertu... avant de la couronner.

Le mot vertu vient du mot latin *virtus*, dérivé lui-même du vocable *vir*, qui signifie homme fort et courageux. Il n'y a pas, en effet, de vertu sans force d'âme et sans courage. Mais sans remonter aux Grecs et aux Romains, sans recourir aux étrangers, ne cherchons nos démonstrations que dans notre langue et notre pays.

Un dictionnaire dit que la vertu est une disposition de l'âme qui éloigne du mal. Il aurait dû compléter la pensée en ajoutant : et qui pousse au bien.

La vertu est qualité plaisante et gaye, écrit Montaigne.

La vertu est une habitude de vivre selon la raison, affirme Bossuet.

Il n'y a pas de vertu sans force, assure Vauvenargues, et le chemin du vice est la lâcheté.

La vertu peut se définir l'équilibre des affections, au dire de Proudhon.

Lacordaire soutient que la vertu est si difficile, qu'on l'a appelée la force par excellence.

Les poètes ont aussi défini poétiquement la vertu. Ecoutez :

La solide vertu n'admet pas de faiblesse. (Corneille).

Il faut de par le monde une vertu traitable. (Molière).

La vertu se contente et vit à peu de frais. (Boileau).

De toutes ces appréciations, de toutes ces explications plus ou moins nettes ne se dégage rien de précis. La définition de la vertu reste vague et à demi-voilée dans les nuages de la pensée. Aucune formule mathématique ne descend en langue de feu du nimbe où elle reste dans le clair-obscur.

Les matérialistes (il faut signaler toutes les opinions) prétendent que la vertu est la résultante d'une disposition physique particulière, un équilibre des forces organiques, pondérées de manière à produire le bien et le beau, un arrangement de cerveau, un aménagement du cœur et des viscères dont le fonctionnement régulier donne naissance à la vertu. Pour ces gens-là, ce n'est qu'une affaire de tempérament. La vertu est rabaissée au rôle d'une machine bien montée, une montre, une serinette, une boîte à musique.

Ceci est une négation et non une définition. Cependant tout n'est pas complètement paradoxal dans cette assertion audacieuse. Si les matérialistes sont les nihilistes de la morale, quelques spiritualistes sont aussi trop exclusivement... spiritualistes, et, trop souvent, ils ne tiennent pas assez compte de l'action et de la réaction continuelles et mutuelles de l'esprit sur le corps.

L'esprit et le corps sont deux associés dans le commerce de la vie. L'un pense, combine, est le moteur de l'association. L'autre agit, exécute les mouvements imprimés à la machine, sans dualisme, avec harmonie et unité d'action. Il y a spontanéité, simultanéité et solidarité entre eux, et ils se complètent l'un l'autre. De ces rapports incessants nais-

sent une influence réciproque, une connexité obligée, qui les rend indispensables l'un de l'autre.

Pour nous, la vertu est quelque chose de complexe, participant des deux essences qui forment la nature humaine, des effluves de l'âme et du jeu de l'organisme. C'est, à la fois, une inspiration et une action combinées, dont la collaboration assidue produit des merveilles morales, se traduisant en faits matériels non moins merveilleux.

La vertu a fait l'admiration de tous les peuples et de toutes les époques ; elle a été préconisée par les écrivains et chantée par les poètes de tous les siècles.

A Rome, le temple de la Vertu déifiée était érigé à côté de celui de l'Honneur, qui lui servait de péristyle et de vestibule. Il fallait traverser l'un pour accéder au sanctuaire de l'autre.

La vertu, qui est une dans son essence, est multiple dans ses manifestations, qui sont au nombre de trois principales : la vertu guerrière, la vertu civile et la vertu privée. Les deux premières sont héroïques ; l'autre est simplement humaine et n'en a pas moins de mérite, au contraire.

La vertu est représentée allégoriquement avec une longue robe blanche, assise sur un cube, pour marquer qu'elle est inébranlable, tenant à la main une palme comme les martyrs, une branche de laurier comme les triomphateurs, ou une pique comme Minerve, ou un sceptre comme une dominatrice. Lucien la peint mélancolique, affligée, indignée des iniquités qui la poursuivent.

Raphaël place la vertu sur des nuées s'élevant jusqu'au ciel, une main sur la poitrine, qui est le siège de la force et

des nobles inspirations, un sceptre dans l'autre main, emblême de sa puissance.

On représente aussi la vertu en amazone armée, ou en Hercule avec sa massue.

La vertu héroïque est personnifiée par une femme brandissant une lance de la main droite, tenant une branche de laurier dans la main gauche et appuyée contre un laurier où sont suspendus des trophées et des couronnes.

Le grand peintre français Poussin donne à la vertu les traits d'une femme aussi belle que modeste, vêtue avec la plus grande simplicité d'une robe qui traîne, avec la chevelure flottante à peine retenue par un bandeau. Elle montre un rocher escarpé, à la cime ardue, symbole du travail pénible mais glorieux.

Cette dernière allégorie est celle de la vertu privée, qui fait seule l'objet de ce rapport, la vertu héroïque se trouvant dans des sphères inaccessibles à notre faible vue et dans un milieu autre que celui soumis à nos modestes investigations.

On se demande pourquoi les poètes et les allégoristes, habituellement si ingénieux, n'ont pas eu l'idée de peindre la vertu privée au milieu des attributs du travail, qui sont les instruments de sa gloire, des occupations domestiques, son apanage, le front ceint de l'auréole de la modestie et ayant aux épaules les ailes repliées de l'ange du foyer, avec la devise de la matrone antique : Elle vécut chaste, elle garda la maison, elle fila de la laine, ainsi modifiée pour la matrone chrétienne : Elle vécut d'abnégation et de dévouement, elle garda et soigna les siens, elle fit le charme et le bonheur de son entourage par sa simplicité et son activité

infatigable. On aurait pu, en un mot, personnifier la vertu privée par une Pénélope moderne, ne défaisant pas, la nuit, la toile qu'elle avait tissée le jour, mais, au contraire, ajoutant sans cesse de nouveaux fils à sa trame méritoire.

La pensée de fonder et de décerner des prix de vertu est toute récente. Un philantrope du siècle dernier en a eu l'heureuse initiative et il donna à l'Académie Française la mission de les attribuer. S'il n'est pas consolant de dire que M. de Montyon n'a guère eu d'imitateurs, notre ville est glorieuse qu'il s'en soit trouvé deux dans ses murs, et notre Académie peut être fière d'être la seule en France, avec l'Académie Française, investie d'un pareil mandat de confiance, et d'avoir dans ses attributions le privilège de couronner la vertu.

Cependant, l'impartialité nous force à dire que la floraison de la vertu n'a pas été fort abondante, cette année-ci, dans l'arrondissement d'Aix.

Une des causes de cette pénurie a son origine dans l'erreur accréditée chez bien des gens que les prix Rambot et Reynier sont des secours pécuniaires destinés aux malheureux qui mènent une bonne conduite, d'après l'axiome de Boileau :

La vertu sans argent est un meuble inutile !

Les deux bienfaiteurs aixois tenaient trop en honneur la vertu pour la réduire à l'aumône. Il est donc nécessaire de dissiper le malentendu et de faire disparaître ce préjugé. La vertu et l'indigence sont loin d'être synonymes. Il y a une démarcation bien prononcée entre elles. Les indigents doivent prendre le chemin du Bureau de bienfaisance ; les

vertueux n'ont qu'à se présenter au seuil de l'Académie, toujours prête à leur ouvrir les bras et à les couronner de ses mains maternelles.

Nous disions que la vertu tenait peu de place et faisait peu de bruit sous le portique de l'Académie. Ce n'est point là une raison pour se lamenter outre mesure sur notre temps et notre société, suspendre nos lyres détendues aux saules des bords de l'Arc. Il en est des vertus comme de bien d'autres choses : les années se suivent et ne se ressemblent pas. On aurait une meilleure récolte, sans doute, si la vertu n'était pas si modeste. Il y a des vertueux comme des pauvres honteux. Il faut aller chercher ces violettes sous l'herbe où elles se révèlent par leur parfum. Mais on n'a pas toujours le flair assez subtil pour les découvrir. Il faut alors une circonstance fortuite, qui révèle au soleil ces fleurs morales, se cachant derrière les saules, mais sans le désir d'être vues, à l'inverse de la nymphe des Bucoliques de Virgile.

La commission dont j'ai l'honneur d'être l'organe a examiné les vertus proposées à l'Académie. Les unes n'étaient que des prétextes déguisés pour solliciter des subsides ; les autres apparaissaient en quelque sorte comme des ombres de vertu. Elles ont été écartées, et trois mémoires seulement nous ont paru dignes des couronnes académiques.

Un examen rapide des titres des trois lauréats sur lesquels se sont portés nos suffrages justifiera la décision de l'Académie.

# I

Alexandrine-Florence Durand est une enfant de l'hospice de Marseille, et elle semble avoir puisé dans l'abandon, le dénuement et l'humilité de son berceau, la source de cette énergie de dévouement, de cette puissance d'abnégation dont sa vie offre le spectacle consolant et si méritoire. En effet, son existence intime n'est qu'une immolation volontaire à l'humanité et à la famille.

Mise en nourrice dans les Alpes, cette pauvre créature, issue de la démoralisation des grandes villes, sortit de son isolement et de son abandon, car elle trouva dans celle qui lui donna le sein, une seconde, une vraie mère par le cœur. A l'âge de huit ans, elle perdit malheureusement cette honnête femme, et pour lui faire gagner sa vie, on l'utilisa alors en lui faisant garder les troupeaux dans la montagne. Là, tout parla à sa jeune imagination. Le silence et la solitude alpestres firent naître dans son âme tendre de précoces méditations et la trempèrent dans l'air vif et fortifiant des grandes altitudes.

Alexandrine fut arrachée à cette vie de la nature pour être livrée à celle des cités. Les principes chrétiens qu'elle avait reçus assurèrent ses pas dans sa nouvelle position. Elle entra au service à Aix, et fut placée dans une famille qui s'intéressa à elle et se l'attacha, comme elle-même se dévoua à cette famille. Elle soigna, pendant six ans, sa maîtresse, M^me^ Carrière, atteinte d'une maladie incurable,

avec une sollicitude filiale, une patience angélique, un empressement aussi intelligent, aussi assidu que délicat.

La jeune servante fut recherchée en mariage par un honnête journalier, Victor Durand, qui l'épousa et lui donna son nom. Une nouvelle vie commença alors pour Alexandrine, la plus longue, la plus obscure, la plus obstinée au travail, son gagne-pain. Elle se multiplia, se partageant entre ses devoirs de famille, les occupations de son ménage, les soins à son mari et à un enfant issu de son mariage. Elle ne continua pas moins à soigner avec le même dévouement Mme Carrière, de plus en plus malade. Celle-ci mourut, trois ans après, sans même lui laisser un souvenir. La reconnaissance est une fleur humaine qui s'épanouit trop rarement dans les âmes.

Alexandrine venait d'être une seconde fois mère, lorsque son mari tomba d'un échafaudage et se blessa assez grièvement à la main pour rester six mois sans travail. La femme laborieuse et dévouée devint l'unique ressource de la famille. Elle se multiplia, pourvut à tout, en redoublant d'activité, de prévoyance et de sollicitude, mais au prix de quelles fatigues et de quels efforts incessants !

Alexandrine devint la garde-malade obligée, la sœur de charité de tout ce qui souffrait autour d'elle et dans le cercle de ses relations. On la trouve à tous les chevets ; elle a un baume pour toutes les douleurs. Lorsqu'on ne fait pas appel à son dévouement, son dévouement s'offre lui-même. Elle provoque toutes les bonnes œuvres et a l'initiative de toutes les sollicitudes.

Une personne qui s'est intéressé au mariage d'Alexandrine fait une longue maladie. La voilà assidue, pendant un

an, auprès de son lit, lui prodigant les soins intelligents et délicats dont son cœur a le trésor. Attachée, comme garde-malade, le jour, à une femme âgée, ancienne domestique, elle passe les nuits auprès d'elle, sans aucune rétribution, et cela pendant de longs mois. Même dévouement continu, pendant plus de six mois, pour son propriétaire, qu'une longue et douloureuse affection retient dans sa chambre. Elle allaite simultanément son quatrième enfant et en soigne un autre, atteint des fièvres typhoïdes, car l'union de notre héroïne a été heureuse et féconde, et quatre bijoux vivants, comme disait Cornélie, sont l'ornement de son foyer.

La vie d'Alexandrine Durand n'est qu'une longue suite d'assistance, de charité, d'abnégation de toute nature, dont il est impossible de faire l'énumération, rehaussée par une simplicité naïve et une modestie de violette qui ne se révèle que par ses émanations embaumées. Le devoir et le sacrifice sont une seconde nature pour cette femme de bien. Il faut encore ajouter à son actif toutes les vertus domestiques, la tendresse conjugale et maternelle, l'ordre et l'économie qui font les bons ménages, les soins intelligents, moraux et matériels pour les enfants, les exemples, l'éducation morale et religieuse qu'elle leur donne avec une sollicitude et une persévérance qui ne se démentent jamais.

L'Académie a reconnu chez Alexandrine-Florence Durand l'amour inné de la vertu, l'apostolat du bien, le dévouement à l'humanité et à la famille, se traduisant en tout temps et en tout lieu sous toutes les formes et par toutes sortes de manifestations. On ne saurait trop proclamer et encourager de tels exemples, pour qu'ils propagent la bonne contagion.

Aussi, à l'unanimité, notre Compagnie a-t-elle décerné à Alexandrine-Florence Durand la plus belle couronne dont elle dispose, celle du prix Rambot (545 fr.)

Les deux autres *lauréats* sont douées de vertus qui, pour être moins éclatantes, n'en sont pas moins méritoires et dignes de la distinction et de la récompense qu'elles ont conquises.

## II

Virginie CASTINEL, veuve COULON, au quartier des Pinchinats, territoire d'Aix, est une honnête journalière, n'ayant, pour vivre, que le travail de ses mains. Le travail et le bien se sont partagés sa vie. Dévouement continuel aux siens et aux autres, voilà sa devise.

Pendant cinq ans, elle a soigné sa belle-mère à moitié paralysée, atteinte d'aliénation mentale avec intermittence d'accès furieux. Il fallait la garder constamment, la surveiller le jour et la veiller la nuit. Les infirmités dégoûtantes, les détails repoussants, les vociférations, les injures, les menaces et même les mauvais traitements, rien ne la rebutait. A chaque redoublement de violence de la pauvre folle, Virginie redoublait d'attentions empressées et de dévouement. Une mère n'aurait pas eu plus de sollicitude pour son enfant. Elle n'a jamais voulu consentir à ce que cette malheureuse quittât la maison et fut enfermée dans un asile, comme on l'y engageait. Aussi a-t-elle été elle-même victime de son abnégation. Elle s'est alitée, le jour

de la mort de sa belle-mère, et une longue maladie a été le couronnement de sa vie de sacrifice.

Cette cruelle épreuve, loin de décourager Virginie, ne lui a donné que plus d'ardeur pour le bien. Elle s'est vouée, avec plus d'énergie, à sa famille et à tous ceux qui souffraient, surtout après son veuvage. Elle reporte sur les siens la vive affection qu'elle avait éprouvée pour son mari ; la sœur de celui-ci, orpheline, est restée pendant onze ans à sa charge, et elle lui a servi de mère. Personne n'avait besoin de secours ou d'aide, au quartier des Pinchinats, sans que Virginie ne fut là, toute à tous, prodiguant ses soins et ses consolations autour d'elle, veillant les malades, remplissant, en un mot, le rôle d'un ange, toujours prêt à abriter les douleurs de son aile protectrice.

Nous allons entrer, maintenant, dans une atmosphère plus sereine, et assister au spectacle fortifiant du dévouement familial dans sa pureté et sa simplicité natives.

## III

Marie Gouiran, de Jouques, perdit, en 1859, sa sœur Hélène Gouiran, épouse de Laty, berger, homme d'une intelligence peu développée et tout à fait illettré. Hélène Gouiran était à la tête d'une grande ferme qu'elle faisait prospérer grâce à son habile gestion. Qu'allait devenir cette exploitation agricole, privée de celle qui la dirigeait et lui donnait la vie? Hélène laissait aussi cinq enfants en bas-âge,

trois garçons et deux filles. Quel sort attendait ces cinq orphelins, abandonnés à des soins inintelligents et mercenaires, n'ayant pour tout appui qu'un père impuissant à les diriger comme il était impuissant à diriger ses affaires?

Marie Gouiran accourut et sauva la situation, en se vouant entièrement et d'une manière absolue à cette famille, dont elle devint la Providence. Elle apporta la consolation et sécha les larmes dans cette maison désolée. Elle continua à y faire régner l'ordre, le travail et l'activité qui la distinguaient. Elle donna une seconde mère aux enfants, et eut pour eux les mêmes soins délicats, la même tendresse que leur véritable mère, cultiva leur intelligence, développa leurs forces et leur donna surtout une bonne éducation morale et religieuse. Elle en fit, en un mot, des hommes et des femmes capables d'être utiles à leur famille et à la société. Mais ce qui n'est pas ordinaire, chez le sexe féminin, Marie Gouiran se mit résolument à la tête de la métairie; elle en continua et en augmenta la prospérité, grâce à son habile direction et aux améliorations qu'elle introduisit dans l'exploitation rurale. Ce dévouement et cette intelligence portent aujourd'hui leurs fruits. Les cinq enfants sont tous dans l'aisance, mariés et occupent d'honorables positions. Ils peuvent dire, avec orgueil et gratitude, en voyant leur situation actuelle : Voilà l'œuvre de notre tante! C'est une belle œuvre, en effet, doublée d'une bonne action, dont Marie Gouiran a lieu d'être justement fière en ce monde, et qui lui sera comptée dans l'autre par la puissance et la bonté infinie qui pèse tout au tribunal de son éternelle justice.

En récompense de leur acte méritoire de vertu et de dévouement, l'Académie a attribué à Virginie Castinel, veuve Coulon, et à Marie Gouiran, une fraction de 400 francs à chacune, prise sur les 1,000 francs du prix Reynier.

L'Académie ose espérer que l'opinion publique ratifiera cette décision, car Corneille l'a dit avec beaucoup de raison :

L'estime et le respect sont les justes tributs
Qu'aux plus fiers ennemis arrachent les vertus !

On a lu :

*Éloge de Lamartine*, sonnets, par M. le baron DE SAINT-MARC ;

*Le Nickel*, par M. DELIGNE, directeur de l'École d'Arts-et-Métiers ;

*Poésies*, par M. MORISOT.

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

(1883-1884)

*Président* ..... M. le Marquis DE SAPORTA, ✻.

*Vice-Président* ..... M. le Doyen RENOUX.

*Secrétaire perpétuel* .... M. Charles DE RIBBE, ✻.

*Secrétaire annuel*..... M. GUILLIBERT, ✻.

*Archiviste* ..... M. DE BERLUC-PERUSSIS, ✻.

*Trésorier*..... M. DE GARIDEL.

# LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

## DEPUIS SON INSTITUTION

---

1861-1862. Marie BUÈS, de la commune d'Aix.

1862-1863. Jacques AUBREGAT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863-1864. Rose BEAUVOIS, de la commune d'Aix.

1864-1865. Marie ANTOINE, de la commune de Martigues.

1865-1866. François-Gaspard TEISSIER, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866-1867. Époux GIRAUD, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867-1868. Thérèse DÉCANIS, de la commune d'Aix.

1868-1869. Marie BLANC, épouse BARBIER, de la commune d'Istres.

1869-1870. Émilie MASSEL, de la commune d'Aix.

1870-1871. Thérèse BAUDILLON, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871-1872. Polycarpe JAUFFRET et Françoise JAUFFRET, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise Baud, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire Faure, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne Cayol, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth Vidal, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna Michon, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine Arnaud, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie Mille, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs Bonfillon, de la commune d'Aix.

1880-1881. Justine Michel, veuve Dioulouffet, du hameau des Milles, commune d'Aix.

1881-1882. Alexandrine Durand, de la commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

*D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de* 1,000 *fr., doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.*

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.

» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.

» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.

» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.

» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.

1872-1873. Françoise Baud, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire Faure, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne Cayol, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth Vidal, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna Michon, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine Arnaud, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie Mille, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs Bonfillon, de la commune d'Aix.

1880-1881. Justine Michel, veuve Diouloufet, du hameau des Milles, commune d'Aix.

1881-1882. Alexandrine Durand, de la commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

*D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de 1,000 fr., doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.*

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.

» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.

» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.

» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.

» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.

» Virginie Blanc, de la commune d'Aix.

» Julie Baudoin, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette Gueyrard, de la commune d'Aix.

» Marie Jean, épouse Michel, de la commune d'Aix.

» Julie Court, épouse Ricard, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper Théric, de la commune d'Aix.

» Marie-Victorine Deyme, de la commune d'Aix.

» Rose Lahaus, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine Last, de la commune de Meyrargues.

» Marie Dorlande, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse Chavet, de la commune d'Aix.

1879. Virginie Mille, de la commune d'Aix.

» Veuve Ricard, née Tempier, de la commune d'Aix.

» Pauline Long, de la commune d'Aix.

1880. Lucie Daumas, de la commune d'Aix.

» Cécile Lapierre, de la commune d'Aix.

1881. Lucien Bardey, de la commune d'Aix.

1882. Virginie Castinel, veuve Coulon, de la commune d'Aix.

» Marie Gouiran, de la commune de Jouques.

# ACADÉMIE D'AIX

—

## 64me SÉANCE PUBLIQUE

—

14 Juin 1884

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

## ET BELLES-LETTRES

## D'AIX

AIX-EN-PROVENCE
ILLY ET BRUN, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
*Rue Manuel*, 20
1884

# ACADÉMIE D'AIX

## 64me SÉANCE PUBLIQUE

*Le Samedi 14 Juin 1884, la soixante-quatrième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à trois heures, dans la grande salle de l'Université, à la Faculté de Droit.*

Un grand nombre de dames, plusieurs membres du clergé, de l'Université, de la magistrature et du barreau, des lauréats des prix de vertu et de nombreux amis les accompagnant, assistaient à cette réunion.

M. DE SÉRANON, avocat, président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESDAMES ET MESSIEURS,

Permettez-moi de reporter un instant votre pensée vers des contrées où se trouvent encore des vestiges importants de cette civilisation artistique et brillante que la Grèce avait fait luire sur le monde antique et dont, à son très grand honneur, le souvenir ne s'effacera jamais.

La Grèce et l'Italie méridionale sont sœurs par leur

voisinage, leur climat, les productions de leur sol et, avant tout, par la place que les deux nations ont occupée au milieu des sociétés humaines. Leur histoire est glorieuse à des titres divers. L'oubli ne les a point enveloppées et l'on ne cesse encore d'admirer, chez l'une comme chez l'autre, les traces toujours vivantes de leur passé, plein d'éclat et de grandeur.

A raison de leur rapprochement et des ressemblances qui existent entre les deux pays, il était naturel que la Grèce, si merveilleusement douée pour fonder des colonies, vint en établir de nombreuses dans la partie méridionale de l'Italie.

Il ne faut pas en chercher la trace au-dessus de Parthenope, la Naples d'aujourd'hui ; si on en retrouvait quelqu'une, au nord de cette ligne frontière, elle s'y serait comme égarée. Mais, en dessous, ces colonies jonchaient le sol de leur marque éclatante et elles y étaient même si multipliées qu'une portion de cette partie de l'Italie, qui va finir au détroit de Messine, se nommait : *la grande Grèce.*

Les populations grecques, arrivant en Italie, s'établissaient principalement sur les rivages de la mer ; souvent des groupes se détachaient des colonies primitives pour aller fonder ailleurs des villes restant reliées au tronc primitif.

Ces colonies abondaient également en Sicile, qui paraissait être la contrée de leurs plus vives préférences. Ce pays, au sol tourmenté et montagneux, dominé par l'Etna, offrait bien des sites qui devaient les tenter. Elles y retrouvaient

toujours la nature brillante et féconde de la patrie qu'elles avaient quittées.

Elles y avaient créé des villes puissantes et superbes, rivalisant de luxe et de magnificence avec celles de la mère-patrie. C'était, entr'autres, Palerme, Agrigente, Syracuse, la plus riche et la plus florissante de toutes, Segeste, Messine, Tauromenion dont nous vous parlerons bientôt davantage ; d'autres encore s'entremêlant avec des colonies d'une origine différente, parmi lesquelles se trouvaient surtout celles des Carthaginois, trop rapprochés de la vieille Trinacria pour ne pas y avoir pénétré en nombre.

Combien encore étaient renommées et superbes les cités de *la grande Grèce*. C'était, pour n'en citer que quelques-unes, Tarente, Metaponte et Héraclée; Sybaris dont le nom seul indique quelles étaient les mœurs de ses habitants ; non loin encore Crotone, la rivale de cette dernière, Crotone renommée par la beauté et la force corporelle de ses habitants ; au-dessous de celle-ci Blanduse, Elée célèbre par son école de philosophie, Locres, Reggio et tant d'autres dont le nom est même perdu.

Toutes ces villes étaient écloses au souffle de la Grèce. Elles se touchaient avec leur esprit politique différent, qui les rendait souvent hostiles les unes aux autres ; toutes pourtant rivalisant d'amour pour les arts et la philosophie ; vivant d'une vie élégante et sensuelle lorsque Rome ne connaissait encore que la rudesse et la simplicité de son premier âge ; perdant leurs propres forces dans des habitudes de mollesse extrême, dans les divisions intestines et disparaissant de la scène du monde pour aller se fondre dans la grande unité romaine, en ne laissant après elles

que quelques traces de leur existence brillante, mais éphémère.

L'une d'elles serait pourtant encore conservée sous l'épaisse couche de limon qui la recouvre comme d'un linceul. Sybaris, en effet, fut vaincue un jour par Crotone, et celle-ci n'imagina rien de mieux, pour faire disparaître sa rivale, que de détourner sur elle le fleuve Crattis. Ses alluvions la recouvrent maintenant tout entière. Un membre de l'Institut, M. Lenormand, en aurait retrouvé, il y a peu de temps, l'emplacement et il demande qu'on y fasse des fouilles qui, selon lui, renouvelleraient et dépasseraient même les merveilleuses découvertes de Pompéï.

Que de souvenirs sont attachés à l'existence de ces villes aujourd'hui disparues ! Que d'hommes célèbres ont également passé par là ! Zeuxis, le grand peintre du coloris, de la perfection des détails, serait né, d'après la tradition, à Héraclée ; il aurait même pris à Crotone des modèles pour son magnifique tableau de *l'enlèvement d'Hélène ;* Pythagore, Charondas, Parménide, Architas y étaient renommés comme philosophes ou législateurs ; le divin Platon serait même venu, dans cette belle contrée, pour étudier sous la direction du dernier de ces maîtres.

On retrouve, dans l'Italie méridionale, bien des traces du passage des Grecs. Ces traces sont de nature différente : elles subsistent encore dans la langue qu'on continue de parler dans quelques villages de cette région ; elles apparaissent toujours avec ce type de beauté souveraine que Zeuxis avait copié dans ses tableaux, reproduits par quelques-unes des fresques de Pompeï ; les femmes continuent

à s'y vêtir de costumes aux couleurs éclatantes, comme on les aime encore en Grèce ; on les rencontre toujours portant des fardeaux sur la tête, avec l'harmonieuse attitude des canéphores antiques ; enfin on y conserve ces danses particulières et cadencées dont la représentation est si intéressante sur ces vases superbes que l'on admire dans les musées.

Mais les témoignages les plus manifestes de l'invasion grecque dans cette contrée consistent dans les débris de monuments remontant à cette époque. Les plus fameux de ces monuments sont les superbes temples de Pœstum qu'avaient construits des Grecs venant de Sybaris. De la colonie qu'ils avaient fondée, sur ce point jadis tant vanté, il ne reste plus que les trois temples qui sont encore debout au milieu d'un pays désert.

Quoiqu'il en soit de ces vestiges des temps passés, en l'état d'abandon où se trouve surtout *la grande Grèce,* de la part des voyageurs, des artistes ou des archéologues, faute de fil conducteur dans cette contrée, elle parle plus aux souvenirs et à l'imagination qu'à l'esprit qui ne s'y arrête sur rien de fixe et de précis.

Mais ses admirables perspectives, découvertes le long de ses rivages ou du haut de ses grandes montagnes, les charmants paysages de ses vallées irrégulières et profondes, ses côtes étincelantes de lumière, d'une grande tristesse ou d'un éclat incomparable, séduisent le regard et procurent à l'âme d'ineffables ravissements.

Il me serait impossible d'oublier les journées de prin-

temps passées, tout à fait à la pointe de l'Italie, au milieu d'une nature revenant à la vie, avec une vigueur et une fraîcheur que je n'ai rencontrées nulle part. Il y avait là, dans ces vallées sauvages des Apennins, le bourdonnement continuel des insectes, des chants d'oiseaux qui ne cessaient pas, des senteurs embaumées s'échappant des orangers couverts de leur blanche et riche parure, des tapis de fleurs partout et une luxuriante végétation, à laquelle les feux du ciel n'avaient point enlevé son éclat.

C'était, dans ce qu'elle avait de plus divin, l'hymne céleste de la création adressé à son créateur et chanté de tous les côtés à la fois. De ces sites ravissants j'apercevais presque, à travers l'espace, la contrée où Théocrite avait composé ses charmantes bucoliques, empreintes d'un sentiment si vif et si vrai de la nature, et placé au milieu de ses enchantements, je sentais mieux encore le délicieux attrait de ces tableaux que la poésie a ornés de ses plus riantes couleurs.

Un jour encore j'avais été conduit dans une petite ville, Palmi, que son admirable situation signale à tous ceux qui s'arrêtent dans cette partie de l'Italie. Rien ne peut reproduire l'éblouissant spectacle dont on y jouit. De la terrasse d'un jardin public, qui surplombe la mer à une grande hauteur, le regard plonge, presqu'au-dessous de soi, sur l'entrée du canal de Messine ; il embrasse, à une faible distance, une partie de la Sicile que domine l'Etna, avec son élévation de plus de trois mille mètres ; l'Etna jetant dans les airs ses panaches épais et floconneux de fumée, parfois rougie par les flammes que le monstre rejette de son cratère ; il s'arrête, en face, à l'horison, sur

les nombreuses îles Lipari qui le découpent de leurs lignes bleuâtres et variées et, entre celles-ci, il distingue particulièrement le Stromboli qui ne cesse de vomir des flammes et du feu. A droite encore l'œil se perd sur les côtes occidentales et accidentées de la Calabre, sur lesquelles ma pensée allait chercher, non loin de là, ce lieu funeste du Pizzo, où l'un des héros de l'épopée impériale vint trouver une mort obscure et misérable [1].

Ce spectacle avait une telle beauté qu'il était impossible de le regarder sans enthousiasme. En le contemplant je ne pouvais pourtant m'empêcher de songer à cette brillante civilisation qui, à plus de deux mille ans de distance, s'était développée dans cette superbe contrée. Elle avait péri cependant, et, devant ces paysages qui n'ont point changé, je me disais que ceux, dont la trace était effacée, avaient joui comme nous de ces tableaux enchanteurs. Ceux-ci restent pourtant toujours les mêmes et, par le saisissant contraste qu'ils présentent entre la stabilité de la nature et la mobilité de la vie des peuples, ils nous font mieux sentir la vanité et la fragilité des œuvres humaines. Il y avait donc là, tout à la fois, un magnifique spectacle et un sévère enseignement.

Relativement aux vestiges de l'antiquité, que l'on retrouve dans cette contrée, il y a une remarque à faire, sur laquelle vous me permettrez d'arrêter un instant votre attention.

Les monuments que l'art grec a laissés dans l'Italie

(1) Murat, roi de Naples.

méridionale sont généralement situés en des lieux élevés et d'où les perspectives sont les plus étendues et les plus variées. Ce n'était pas par un simple hasard qu'ils se trouvaient ainsi placés, et cette disposition était le résultat d'une combinaison savante et réfléchie.

Les Grecs, en effet, cherchaient à satisfaire, par tous les moyens possibles, les aspirations de leur nature délicate et artistique. Aussi, aimaient-ils plonger leurs regards dans les horisons reculés ou les égarer sur les paysages les plus frais et les plus souriants. C'est ainsi que le temple de Minerve se trouvait à Athènes, sur le cap Sunium, d'où la vue embrassait le vaste et imposant panorama de la mer. C'était là que Platon enseignait ses disciples ; le maître avait voulu s'inspirer, pour ses leçons, de la grandeur du spectacle qui s'offrait à ses regards.

Cette observation n'a pas échappé à M. de Châteaubriand, et voici ce qu'il dit dans une des pages de son *Itinéraire :*

« Les Grecs n'excellaient pas moins dans le choix des « sites de leurs édifices que dans l'architecture de ces « édifices mêmes. La pluspart des promontoires du Pélo- « ponèse, de l'Attique, de l'Ionie et des îles de l'Archipel, « étaient marqués par des temples, des trophées ou des « tombeaux. Ces monuments, environnés de bois et de « rochers, vus dans tous les accidents de la lumière, tantôt « au milieu des nuages et de la foudre, tantôt éclairés « par la lune, par le soleil couchant, par l'aurore, « devaient rendre les côtes de la Grèce d'une incomparable « beauté [1]. »

(1) 1re partie ; *Voyage de la Grèce.*

Il en était de même en Sicile comme dans *la grande Grèce;* là aussi les sites les plus pittoresques, et d'où la vue se dégageait le mieux, étaient ceux que les nouveaux colons avaient choisis pour y construire leurs monuments.

Le temple de la Concorde à Agrigente, ceux de Segeste et d'autres encore se voient toujours sur des points culminants. C'était sur le sommet de l'Enna, au cœur même de la Sicile, d'où le regard s'étend à l'infini, qu'avait été élevé un temple magnifique à Cérès, la protectrice de l'île. N'était-ce pas encore sur le mont Eryx, à l'ouest de la Sicile et dominant les profondeurs de la mer, que se trouvait le temple de Vénus Erycine que Pausanias comparait, pour la beauté et la richesse, à celui de Paphos.

Mais il y a en Sicile un endroit où la justesse de cette observation se vérifie d'une manière saisissante par l'état de conservation d'un monument que les Grecs y ont laissé. Je veux, Mesdames et Messieurs, vous en parler plus spécialement et avec quelques détails qui ne lasseront pas, je l'espère, votre bienveillante attention.

Entre Messine et Catane, sur les pentes abruptes et déchirées de la montagne, se trouve une petite ville que l'on nomme : Taormine et qui est bâtie sur l'emplacement du Tauromenion des anciens. Une colonie grecque avait choisi ce lieu pour y fonder un établissement. Elle aurait pu se fixer sur la plage, mais celle-ci est extrêmement resserrée par la chûte de la montagne ; des nécessités de défense lui firent préférer, sans doute encore, les escarpements qui dominent la mer. C'est à un endroit où

existaient quelques nivellements naturels du sol qu'elle vint bâtir la ville qui devait l'abriter.

Tous ces Grecs, qui émigraient de leur pays, apportaient avec eux les traditions et les habitudes de la mère-patrie. Bien qu'en étant éloignés, ils voulaient ainsi la rappeler autour d'eux et en retrouver toujours le souffle, le rayonnement et la vie. C'est ainsi que partout où ils s'établissaient ils restaient surtout fidèles au goût des représentations scéniques qui, pour eux, étaient plus qu'une distraction, mais qui faisaient même partie de leur culte.

Les Grecs de Tauromenion firent donc comme c'était l'usage et ils construisirent un théâtre d'une superbe forme architecturale et qui pouvait contenir 7,000 spectateurs ; ceux d'Arles et d'Orange, à côté de nous, n'en contenaient que 6,800 [1].

Le théâtre de Taormine est encore merveilleusement conservé, et c'est un des plus intéressants monuments de ce genre que l'on puisse voir. Il est au surplus fréquemment visité et principalement les Anglais et les Allemands en font le but d'un pèlerinage artistique ; on y rencontre fréquemment de jeunes filles, de ces deux nations, amenées là par leurs parents, assises sur un gradin renversé et dessinant sur leur album quelque partie de ce magnifique théâtre. Il est arrivé même, et cela s'était réalisé peu de jours avant mon passage sur ce point de la Sicile, que des voyageurs y ont amené des acteurs ainsi qu'un orches-

(1) *Conférence sur les théâtres antiques d'Orange*, par M. Revoil, correspondant de l'Institut. — 1883.

tre afin de s'assurer que les effets d'acoustique pouvaient encore s'y produire dans toute leur étendue.

S'il n'y avait là qu'un théâtre ancien, il ne serait certainement pas l'objet d'une si vive curiosité. Il reproduit en effet les formes invariables de ces sortes de monuments, et il n'y a de ce côté, aucune surprise à éprouver.

C'est toujours le demi-cercle, avec ses assises successives de gradins, en face duquel se trouvait la scène coupant, par sa ligne droite, l'espace semi-circulaire réservé au public. Il y a plusieurs théâtres qui rendent parfaitement compte de ce genre de constructions, et ceux de Pompéï, celui d'Arles, surtout celui d'Orange, sont de nature à satisfaire amplement la curiosité de tous ceux qui s'intéressent aux œuvres de l'art.

Mais, ce qui fait l'attrait exceptionnel du théâtre de Taormine, c'est sa situation admirable, unique au monde. Elle a été choisie avec un rare discernement et une incomparable délicatesse artistique. Tout y a été disposé pour multiplier les surprises du regard. Ici, plus que partout ailleurs, les Grecs de l'ancienne Tauromenion sont restés fidèles à leur règle sur l'art de profiter d'un site naturel pour en faire valoir tous les aspects, toutes les perspectives, et ils sont arrivés à produire des effets magiques de vue, de couleur et de lumière.

A l'est de cette petite ville se trouve une saillie de la montagne ayant, sur une certaine longueur, un nivellement naturel. Une des pentes de cette partie de la montagne incline vers l'ouest et forme, en un espace restreint,

comme une espèce d'amphithéâtre naturel. C'est là que fut construit le théâtre de la ville grecque.

La partie circulaire en pente fut utilisée pour l'établissement des rangées de gradins destinés aux spectateurs. Ces gradins ont été enlevés, sans doute pour être utilisés ailleurs. L'herbe croît à l'endroit où ils étaient placés. Malgré leur disparition on se rend parfaitement compte de leur superposition sur un terrain naturellement disposé pour les recevoir.

L'arête semi-circulaire de la montagne fut couronnée par un portique couvert ; son mur extérieur est coupé par des arcades, très rapprochées les unes des autres et donnant passage à la vue du côté opposé à la scène. En cas de pluie les spectateurs pouvaient s'abriter sous ce portique et, pendant les intermèdes, ils venaient s'y promener.

Cette galerie a un long développement et elle est fort bien conservée. Les arcades sont intactes ; le pavage n'a pas bougé. On la parcourt encore, dans toute sa longueur, sans difficulté et sans obstacles, si ce n'est ceux provenant des fragments de maçonnerie qui se sont parfois détachés de la voûte.

Dans le bas de l'amphithéâtre se trouvent la scène ainsi que les parties qui lui étaient accessoires et telles au surplus qu'on les rencontre partout. A Taormine pourtant la scène est très relevée, pour correspondre à la hauteur de l'hémicycle ; de plus elle est fermée par un mur dans lequel sont percées, de distance en distance, de hautes et grandes arcades, à travers lesquelles la vue se perd dans différentes directions.

C'est dans la combinaison de ces arcades de la scène, de celles aussi qui existent dans la galerie supérieure, que l'on sent l'art délicat des constructeurs de ce monument et le goût du peuple pour qui il avait été fait.

Par l'ouverture des grandes arcades de la scène le regard plonge, à gauche, dans les profondeurs de la mer. A droite il s'égare sur le terrain accidenté et tourmenté de la Sicile, aux tons si chauds et si colorés ; il trouve, non loin de là, dominant la contrée, de sa hauteur imposante, l'Etna, toujours couronné de fumée et de feu.

Entre les arcades, moins élevées mais beaucoup plus nombreuses de la galerie supérieure, l'œil plonge soit vers la douce mer Ionienne, soit sur les pentes de l'île où les arbres ne cachent pas les mille accidents de terrain qui s'y rencontrent et qui donnent, à ce coin de terre, une physionomie si intéressante et si variée. En face et dans le lointain se développent ces longs rivages, qu'abritent l'Aspromonte et la Scilla, et où se trouvaient, quand le théâtre de Taormine était en honneur, les villes brillantes et luxueuses de la *grande Grèce*.

Il y avait et il y a maintenant encore, dans chacune de ces arcades, comme l'encadrement d'un ravissant paysage, différent de celui d'à côté, et dont le pinceau du peintre le plus habile ne pourrait rendre l'éclat, la variété et la couleur.

Le théâtre de Taormine était donc, par sa situation naturelle, par les artifices de sa construction, destiné à exercer, sur les spectateurs qui s'y réunissaient, toutes les séductions de la vue et toutes les fascinations du regard.

C'est par là surtout, par ces combinaisons multipliées, que les Grecs recherchaient avec un discernement incomparable, et dont nous pouvons encore nous rendre un compte exact, que ce théâtre présente toujours un intérêt exceptionnel et considérable.

Ce fut en présence de ces merveilleux tableaux de la nature que résonnèrent dans ce lieu, les vers harmonieux des tragiques grecs, Eschyle, Sophocle et Euripide, celui-ci considéré surtout comme le grand peintre du cœur humain et dont le talent excellait à émouvoir les spectateurs.

C'est là qu'on entendit les supplications d'Iphigénie ou d'Antigone, les plaintes touchantes de Philoctète, les malédictions d'Œdipe contre son fils, les lamentations d'Andromaque, le chœur de Euménides ; c'est là peut-être encore que d'austères censeurs préférèrent les carrières à l'obligation d'applaudir les pièces de Denis de Syracuse.

Dans ce théâtre les foules, attentives et émues, s'impressionnèrent des situations dramatiques qui abondent dans ces pièces conservées à notre admiration ; pièces immortelles où les vrais sentiments du cœur humain, l'amour paternel, maternel ou fraternel, la piété filiale, l'amour conjugal, la haine fraternelle, l'amour, la pitié envers les morts, sont si merveilleusement exprimés.

Les émotions qu'elles excitaient étaient là certainement aussi vives qu'à Athènes; à Athènes ou le chœur des Euménides, acharnées contre Oreste, hâtait, disait-on, la délivrance des femmes enceintes; à Athènes où, lorsque la Mérope d'Euripide levait la hâche pour immoler Téléphonte, les spectateurs frémissaient d'impatience et d'effroi dans la

crainte que Narbas n'arrivât pas à temps pour préserver l'innocence en danger.

Et dans ce beau théâtre de Tauromenion les cœurs ont dû, autant et plus que partout ailleurs, palpiter de ces émotions indicibles. L'un des grands auteurs tragiques, que nous avons nommés, le premier en origine et en gloire, Eschyle, vaincu par Sophocle, abandonna Athènes et se retira en Sicile, à la cour d'Hieron. C'est là qu'il mourut, écrasé, dit-on, par une tortue tombée du bec d'un aigle, et tant y était grande sa renommée, que les auteurs allaient déclamer leurs vers sur son tombeau avant de les produire en public.

A toutes ces représentations des grands tragiques grecs, la nature servait donc de décor et quel plus beau décor que celui dont jouissaient les spectateurs ! Quelle délicatesse d'esprit et de goût ils devaient avoir pour se ménager ainsi des satisfactions de tous les genres, et combien, à cet égard, ils étaient mieux partagés que nous.

N'est-ce pas à Taormine, plus que partout ailleurs, qu'il y a lieu de se souvenir de ce charmant passage de l'un des écrits de M. Saint-Marc Girardin qui trouve ici naturellement sa place :

« Le théâtre antique, dit-il, n'était pas une salle ren-
« fermée, éclairée par la lueur des quinquets, où l'on vient
« passer, le soir, une heure ou deux, dans de petites
« niches en bois ; où le héros tragique, quand il parle du
« soleil, lève les yeux vers un lustre plus ou moins bien
« allumé, et quand il invoque le ciel, regarde au plafond

« de bois peint, ou bien, au-dessous du plafond, la dernière « galerie pleine de spectateurs tumultueux et débraillés.

« Le théâtre antique était placé sur le penchant d'un « coteau, avec le ciel pour plafond, les montagnes et la « mer pour décoration.

« Quand Ajax, sur un pareil théâtre, saluait, pour la « dernière fois, le soleil et la douce clarté du jour, le soleil « brillait vraiment au haut des cieux et éclairait le visage « mourant du héros et les regards attendris des spectateurs.

« — Salamine, sol sacré de ma terre natale » — s'écriait « Ajax ! et tous les spectateurs pouvaient voir Salamine et « son golfe glorieux.

« — Belle et glorieuse Athènes, douce sœur de ma « patrie » — disait le héros et non seulement il disait cela « dans Athènes, mais Athènes était tout entière sous ses « yeux.

« Et tout cela dans un pays où l'art et la nature ont une « beauté et une grâce qui n'a jamais besoin des ménage- « ments du demi-jour ; douce vue, aspects chéris qui « deviez, en effet, rendre la vie plus regrettable aux « mourants [1]. »

Il est impossible, en visitant le théâtre de Taormine, de ne pas songer à toutes ces choses, qui sont celles de l'antiquité grecque, si remplie des délicatesses du goût, de l'esprit et des arts.

C'est ainsi qu'il n'est pas nécessaire d'aller à Athènes, à Sparte ou à Corinthe, pour en retrouver la civilisation et

(1) Cours de littérature dramatique t. Ier, ch. II.

l'éclat. On en rencontre toujours le souvenir et les vestiges, soit en Sicile, soit également dans cette vaste contrée qui jadis, et pour en marquer l'origine et le caractère, se nommait : *la grande Grèce.*

Tandis que, dans les autres parties de l'Italie, l'intérêt du voyageur se porte de tant de côtés à la fois, ici il ne s'éveille qu'au sujet de la Grèce. Son souvenir, les monuments que ses colonies y ont laissés, joints aux grands paysages de la nature, font en réalité le véritable attrait d'une excursion dans l'Italie méridionale.

C'est peu, sans doute, et c'est beaucoup encore, car retrouver, en cette contrée, les traces d'une telle civilisation, c'est avoir presque devant soi, tant sont grandes les ressemblances entre les deux pays, la patrie elle-même de ce peuple merveilleux qui fut, dans le monde antique, le grand initiateur à la vie intellectuelle et artistique.

Grâce même à quelques illusions, qu'on ne devrait point écarter, si elles venaient hanter votre esprit, on pourrait facilement, en parcourant ce pays, se croire transporté dans la Grèce elle-même et on s'y répèterait volontiers ces vers si connus et si souvent chantés :

Oui, je fus Grec ; Pythagore a raison ;
De Phidias, j'encensais les merveilles,
De l'Illissus, j'ai vu les bords fleurir ;
J'ai, sur l'Hymète, éveillé les abeilles.

Et peut-être, en contemplant ce pays, aux aspects si brillants et si colorés, serait-on tenté encore d'ajouter avec le poëte :

C'est là, c'est là que je voudrai mourir (1).

(1) Béranger ; *le Voyage imaginaire.*

Vous avez bien voulu, Mesdames et Messieurs, v
intéresser un instant, non pas à un discours académiq
mais à une description rapide d'une superbe contr
remplie de brillants souvenirs, et d'un monument qui
est un des plus beaux ornements.

Ma confiance en votre bienveillance ne pouvait au surp
être trompée. Ce n'est jamais en vain, en effet, que dev
un auditoire tel que celui que nous rencontrons ici cha
année, on parle de ces grandes choses, qui remuent toujo
les cœurs et excitent l'imagination — ces grandes cho
que vous sentez si bien et qui sont : les beautés de la nat
et les merveilles de l'art.

# RAPPORT

SUR LES

# PRIX RAMBOT & REYNIER

**Par M. le Chanoine CHERRIER**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le prix de vertu est un prix de victoire, dans la lutte contre la souffrance qui est une lugubre souveraine, et contre l'égoïsme qui est une redoutable tendance. A ce titre, le prix de vertu honore et la mémoire de ceux qui l'ont fondé, et la vaillance de ceux qui savent le mériter.

Les heureux du paganisme s'occupaient peu des souffrances physiques et morales de l'humanité. Retirés aussi loin que possible des régions où se consume l'immense majorité de notre race endolorie, ils ne voyaient qu'eux-mêmes. Le patricien refusait l'éducation à l'esclave. Le spartiate allait froidement à la chasse des ilotes. Le gémissement de

tant de malheureux ne venait à leurs oreilles que comme un instrument raffiné ou un assaisonnement plus délicat de leurs plaisirs. — Codrus a tout perdu, dit Juvénal. Il a faim, il est nu, et, malgré ses supplications, il n'obtiendra de personne un asile et du pain : *Nemo cibo, nemo hospitio tectoque jurabit* (Sat. III, v. 208).

Grâce au sentiment de fraternité qui est sorti du Christianisme, l'attention est désormais éveillée sur la grandeur des maux qui foisonnent de toutes parts. Le monde qui jouit de la fortune et de la science s'intéresse au monde qui ignore et qui pleure. Le riche est convaincu que les larmes du pauvre essuyées par des mains pures et dévouées peuvent retomber sur son cœur pour l'ennoblir et le purifier. Il croit au mal et au malheur. Et, pour coopérer à leur soulagement et à leur destruction, autant que la Providence peut le permettre, il fonde des récompenses à la valeur déployée, par des âmes d'élite, dans des sacrifices intimes, lointains ou silencieux.

A cette haute inspiration ont obéi nos fondateurs : Rambot et Reynier. Hommage à ces hommes de générosité éminente ! Citoyens d'une société qui a du sang chrétien dans les artères, ils ressemblent à ces arbres qui, dans une terre corrompue, trouvent une sève qui leur fait pousser vers le ciel une tige droite, des rameaux verdoyants et féconds.

— Récompenser la victoire sur la misère, n'est-ce pas récompenser la victoire sur l'égoïsme ? Le devoir, c'est se vaincre. Et, se vaincre, c'est resserrer les instincts natifs dans le cercle de plus en plus étroit des bonnes actions. Quand la passion demande une satisfaction de sensua-

lisme ou de cupidité, si la volonté répond en versant l'or dans le sein fraternel de l'infortune, c'est plus que la résistance, c'est la victoire de l'âme tout entière, sur l'égoïsme perpétuellement en révolte.

Mais, à cette victoire il faut un mobile et une récompense. « Toute activité libre, dit S. Augustin, est un mouvement naturel et légitime vers la félicité entrevue. »

Or l'idée de vertu associée à l'idée de félicité sous le nom de « satisfaction du devoir accompli » ne constitue pas un mobile et une récompense accessibles et suffisants à tous les esprits. Cette idée n'est qu'une idolâtrie de l'homme, dans l'illusion magnanime des stoïciens. L'âme n'est pas faite pour être elle-même son orbite et son terme. Le devoir, si généreusement accompli qu'il soit, n'est pas la fin dernière de notre vie. Il en est la règle. Le désintéressement, si parfait que vous le supposiez, ne peut jamais l'être plus que dans l'Homme-Dieu qui n'a pas dit : « Bienheureux ceux qui pleurent ! » Sans ajouter immédiatement : « parce qu'ils seront consolés. » « La vertu, dit S. Thomas, est le mouvement de la vie qui a Dieu pour principe, pour centre et pour fin. »

Cependant, Dieu à qui appartiennent le jugement et le secret du prix final réservé à la vertu, se plaît à lui accorder dès maintenant, dans l'estime des sages, et dans la jouissance des biens présents, des adoucissements imprévus et des compensations anticipées. C'est, à la fois, un signe qui atteste un gouvernement supérieur dans les choses d'ici-bas, et un gage inespéré qui dore l'horizon de l'avenir, comme les soleils d'hiver qui donnent, pendant les jours de

servante rigoureuse, l'idée et l'espérance de la chaleur plus suave d'un beau printemps.

Tels les prix aujourd'hui décernés. Nous pouvons les regarder comme des agents secondaires de cette sagesse providentielle qui met le bien en relief et prépare de salutaires enseignements à ceux qui, se laissant prendre aux apparences, seraient tentés de regarder ce monde comme un palais inachevé dont les pierres brutes et les marbres précieux gisent épars, sous les yeux d'un architecte indifférent ou maladroit.

Ce sont « des prix d'argent. » Sans doute. Mais ils sont enveloppés d'un diplôme d'honneur qui devient un blason. Le parchemin académique est précieusement conservé. Il est encadré. Il est transmis de famille en famille, comme un titre de noblesse qui apprend à honorer les grands souvenirs, en perpétuant les beaux exemples. L'homme, d'ailleurs, n'est pas tout esprit. Il a un corps, enfant de Dieu comme l'âme dont il est l'organe et le compagnon. Est-ce que la vertu ne fera rien pour le nourrir et alléger ses douleurs?... Vertu, tige sacrée des biens qui ne meurent pas, tu auras pitié des besoins terrestres à satisfaire. En prenant pour toi la couronne qui est la gloire de la conscience, tu donneras l'or aux mains qui ont la noble habitude de l'employer au bien, sans faste et sans parcimonie.

Au fait, c'est un des signes les plus infaillibles de la vertu que la diminution progressive des besoins du corps. Quelques sages du vieux temps, par un de ces hasards du cœur qui sont, après la parole divine, la grande lumière du monde, ont prophétisé, à leur façon, le langage évangélique : *Bienheureux les pauvres !* Dociles à la raison qui s'unit à

l'expérience pour montrer, dans l'abondance, un principe vivace de corruption, ils ont méprisé l'argent au point de produire des héros, ne pouvant produire des saints:

La vertu que vous saluerez, dans nos lauréats, vous apparaîtra plus belle que la vertu antique. Fruit spontané de la nature transfigurée par la croix, vous la verrez semblable à la sagesse de Dieu qui l'inspire, pénétrant partout, poussant à l'ombre de la cabane du pauvre, aussi bien, si ce n'est mieux, que dans le jardin des rois.

La voici d'abord personnifiée dans Joséphine Finaud, sous la forme la plus séduisante du dévouement à l'infortune.

Joséphine est née à Ginasservis, département du Var. A dix ans, elle est en service, dans une maison patriarcale. Dix francs par mois! C'est, pour elle, un trésor qu'elle envoie pieusement à sa mère. Un jour, elle apprend que la chaumière et le champ qui l'ont vue naître, vont être expropriés, pour une dette de cinquante francs. « Voici la somme, dit-elle, arrivant à l'improviste. Tout est sauvé. »

Le malheur, satellite prédestiné des grands noms, entre soudain chez les maîtres de Joséphine. Cette pauvre enfant, élevée à la rude école de l'indigence, comprend alors le peu que vaut l'argent dans la question du bonheur. D'un coup d'œil, elle mesure la désolation humaine sous sa forme la plus humiliante et la plus dramatique. Son rôle est tracé. Elle servira, avec un dévouement prodigue, ceux qu'elle voit exposés à toutes les menaces de l'avenir. Ses deux maîtresses, grandes jeunes filles tenues aux lois de l'étiquette, en sont à ne pouvoir compléter leur costume de

deuil. Un seul châle couvre alternativement ces épaules ployées sous le poids de l'infortune et du chagrin. « Mesdemoiselles, voici qui a été envoyé par une personne qui nous est inconnue. » C'est un châle payé par les deux bourses réunies de Joséphine et de sa compagne de service. — « Si tu veux, dit-elle à son amie, nous servirons gratuitement. — Volontiers » — Et les voilà toutes deux plus prévenantes que jamais.

D'autres détresses viennent s'ouvrir discrètement à Joséphine. « Nous n'avons ni feu, ni pain, ni vêtement, lui dit une pauvre femme. » En deux heures, la charité ingénieuse a fait merveille. Longtemps après, la pauvre femme ainsi secourue entend parler, en voyage, du village de Ginasservis. « Montrez-le moi, dit-elle, les larmes aux yeux. C'est le pays natal de celle qui nous a sauvé la vie. »

Aux maîtresses si rudement éprouvées une seule servante suffit. Joséphine sort et entre dans une famille connue par l'éclat du nom et l'opulence des revenus. Les gages sont beaux. Ils doivent être scrupuleusement gardés et capitalisés.

Pendant vingt-huit ans, Joséphine travaille avec cette joie qui va jusqu'à l'oubli du temps et de soi-même. Pour le cœur qui fait bien, les années coulent avec le charme de ce fleuve enchanteur qui, dit-on, ôtait la mémoire.

Après vingt-huit ans, capital et intérêts se sont évanouis. — Joséphine, qui a le goût des bonnes œuvres et non le goût des spéculations, sent renaître, en elle, une sensibilité plus active aux maux intimes dont elle est témoin. Elle parle de ses maîtres avec la plus affectueuse estime. « A tout

prix, dit-elle, il faut sauver le reste de leur ancienne aisance. Ils souffrent plus que nous qui avons toujours été pauvres. »

La voilà qui emprunte pour prévenir ou arrêter des catastrophes domestiques. A sa vertu sans tache, l'argent se confie sans soupçon. Des sommes considérables, 500 fr., 1,500 fr., sont apportées à la grande dame à qui les revers ont enlevé tout crédit.

Comme tous ceux qui aiment à obliger, Joséphine est quelquefois trompée. Mais peu importe ! Le sacrifice une fois fait, le visage de personne ne lui est importun. La seule question, pour elle, c'est la quantité de bonheur qu'elle procure aux autres en donnant à propos, et qu'elle savoure en travaillant sans murmure, pour répondre aux engagements de son bon cœur.

Un pareil dévouement crée à Joséphine une influence qui est un véritable apostolat.

Voici des familles dont l'honneur n'est abrité que de la légalité civile. Joséphine, par ses attentions délicates, fait accepter la consécration religieuse. Papiers, vêtements, chaussures, honoraires, dîner de réjouissance, tout est prévu. — On la voit, dès l'aube, préparant de ses mains, ou courant acheter de ses deniers, des habits de laine pour les vieillards, les femmes, les nouveaux nés. Elle sait, par cœur, toutes les familles en souffrance.

Dans les réunions, Joséphine sait tenir tête, par la séduction de sa parole, à tous les préjugés, à toutes les contradictions. Elle a présents à la mémoire, en vers, en prose, en sentences, sous forme oratoire, des raisonnements et des répliques du plus piquant à-propos. Surtout, elle confirme le discours par les actes.

Un jour, dans la voiture publique de Châteaurenard à Avignon, Joséphine fait l'apologie de sa foi devant des parleurs demi-savants. La diligence s'arrête. « Bonne femme, dit Joséphine, à une paysanne courbée sous le poids d'un grand sac de légumes, prenez place avec nous. » — Merci, je n'ai point d'argent. — « Je paie, pour vous, l'aller et le retour. » La paysanne revint joyeusement en voiture. Joséphine revint à pied.

Ainsi apparaît la vertu facile et candide, dans une humble femme qui n'a ni un grain de science, ni un atôme de littérature. Joséphine sait à peine lire. Mais son ignorance est si savante, sa simplicité si éclairée, sa bonté si féconde en secrètes inspirations, que les natures les plus rocheuses ne savent pas lui résister. Et, quand on lui dit : « Tu vois à quelle pauvreté t'a réduite ton obligeance pour des gens qui ont disparu, » elle répond avec un accent qui trahit la sincérité de l'affection et la persévérance du respect : « Mes maîtres étaient si bons ! Entre eux et nous, la distance du rang ne se laissait apercevoir que par la distinction des manières et la supériorité du malheur. »

Un dernier trait. Joséphine entre enfin chez une dame riche et généreuse. C'est la tranquillité assurée. Un matin, elle apprend la maladie et l'abandon d'une de ses anciennes amies. Vite, elle renonce à son poste, au risque de se trouver, un jour, sans pain, pour aller soigner la malade, jusqu'à son dernier moment.

En accordant le prix Rambot, 545 fr. augmenté d'une réserve de 200 fr., à Joséphine Finaud, l'Académie couronne le type rare et parfait de la servante toujours parée

de douceur, de sourire et de bonté, qui se fait une joie d'accorder plus que le droit et d'observer plus que le devoir.

Camille-Louise NOUVERON est née à Aix. Orpheline, elle a été élevée à l'institution de charité de l'hospice Saint-Jacques. C'est dans cet asile, magnifiquement ouvert aux portes de notre cité par la charité des anciens jours, qu'elle a reçu les premières leçons de générosité et admiré les premiers modèles d'abnégation fidèlement reproduits, plus tard, dans sa conduite.

A douze ans, l'orpheline est placée dans un pensionnat où elle se fait remarquer par sa piété et sa fidélité au travail. Ce qui perce dans son caractère, c'est un amour spécial et précoce pour les plus jeunes enfants dont elle est la « petite mère » par ses affectueuses prévoyances.

A vingt-cinq ans, Louise est mère de famille. Mais, triste est le foyer du travailleur où la maladie donne subitement rendez-vous à la misère. Pour y jeter un rayon de soleil, il n'y a que le cœur maternel, chef-d'œuvre de Dieu par la vivacité et l'énergie de ses sentiments. Louise est une de ces femmes qui savent, en tant qu'elles sont mères, exciter la sympathie et captiver l'admiration.

« L'amour, est-il écrit, est fort comme la mort. » Si cela est vrai de l'amour en général, c'est bien plus vrai de l'amour maternel. Il est plus fort que la mort, puisqu'il donne le courage de la braver avec un enthousiasme que le temps ne peut refroidir. Quelle mère n'a exposé sa santé et sa vie pour sauver la santé et la vie de ses enfants ?

Louise Nouveron, pour assurer le pain de chaque jour, accepte les responsabilités si délicates de cette maternité secondaire qui, avec le lait, donne aux enfants étrangers, les tendresses du berceau et la sollicitude de la première éducation.

Deux petites filles, deux sœurs, sont successivement confiées à Louise. La rétribution convenue est d'abord fidèlement acquittée. Un jour la mère part pour Suez. Et, dès ce moment, la dette sacrée des mois de nourrice est à peu près oubliée.

Mais si une femme oublie ses enfants, Dieu n'oublie jamais les siens. Les deux petites délaissées conservent leur place chaude au foyer pauvre et désolé de l'ouvrier Nouveron. On les voit, comme les filles de la maison, pendues à la mamelle, caressées sur les genoux, comblées de ces délicatesses maternelles qui révèlent le dévouement décidé à tous les sacrifices.

Deux enfants de plus à la table de l'indigence aggravée par la maladie, c'est beaucoup. Cependant, le cœur de Louise ne plaît à dilater plus amplement ses ailes. Les quatre petits anges qui se disent naïvement « ma sœur » et s'aiment à l'avenant, se trouvent rapprochées et comme égalisées dans une parfaite communauté de privations, de joies et d'alarmes.

Cela dure depuis seize ans. Les adoptées de 1868 ont grandi. L'aînée a obtenu naguère, le brevet d'institutrice. La seconde s'exerce au travail de lingère. Bientôt, elle trouvera, au bout de ses doigts, cette aisance modeste que la Providence ne refuse jamais à l'ouvrière laborieuse et humble dans ses goûts. Toutes deux ont reçu de Louise

Nouveron, avec l'aliment du corps et de l'esprit, la vie de l'âme, c'est-à-dire des armes pour lutter, et un flambeau pour se conduire.

Au prix de quels sacrifices ont été obtenus ces beaux résultats? Louise Nouveron n'a de ressources que celles de son emploi d'aide surveillante dans une école maternelle. Crèche! Salle d'asile! Deux mots qui sont synonymes de précautions tendres et de vigilance assidue à l'enfance réunie en légion. Il y a du mérite, à coup sûr, à intéresser tout un petit peuple, pendant de longues heures, par des exercices mimiques et des évolutions pittoresques souvent renouvelés. C'est le rôle des directrices. Mais remplacer les mères quelquefois déplorablement négligentes, quelquefois forcées de passer les journées loin du foyer; suppléer les mères dans les soins intimes, et souvent répugnants qu'exigent l'hygiène et la morale, c'est le rôle de Louise Nouveron.

Pourtant, à ses fatigues professionnelles bien modestement rétribuées, Louise Nouveron sait joindre les soins minutieux de l'entretien et de l'éducation de ses filles. Si le sommeil est court et la détresse pressante; si le logement est froid et le repas plus que frugal; si les contrariétés, les jalousies, les critiques viennent encore augmenter les âpretés quotidiennes, aucune plainte ne se fait entendre. Louise apprend à la jeunesse attristée de ses épreuves maternelles, comment les habitudes d'une vie forte et endurante sont la meilleure initiation à un avenir qu'il faut préparer dans le labeur, dans la souffrance, et dans l'honneur à tout prix conservé.

A Louise Nouveron l'Académie décerne la première fraction du prix Reynier : 400 fr.

Voici, dans un cadre plus restreint, et sous des traits aussi aimables, une existence vouée à la belle œuvre que Reynier désigne à ses libéralités en disant : « Récompense à la bonne éducation des enfants. »

A l'homme de former des savants. A la mère de former des sages. La Providence toujours magnifique donne à chaque enfant le plus parfait gouverneur. Elle le place sous l'égide de sa mère : elle le confie, en naissant, au seul amour qui soit toujours fidèle et au seul dévouement qui ne finisse qu'avec la vie.

Marguerite Beroni est cette mère assise près d'un berceau, présidant au développement de l'enfance, et travaillant, sans le savoir, à la régénération sociale. Originaire d'Italie, terre ensoleillée où se conservent, au contact du prêtre, les croyances fortes et la piété chaleureuse, Marguerite habite Aix depuis plus de vingt ans. Elle y est mariée. Elle y est connue par sa droiture de caractère et sa fidélité aux devoirs qui s'imposent à la femme perpétuellement aux prises avec les chagrins et la pauvreté.

Marguerite Beroni a quatre fils. Rien n'est épargné pour leur garantir les convictions religieuses, base de toute morale publique ou privée. Ce que veut cette femme de trempe vigoureuse, c'est l'éducation chrétienne, sans restriction et sans petitesse, avec ses principes consolateurs, ses préceptes rigoureux, ses vertus solides et ses espérances compensatrices. L'école qu'elle préfère est celle où

marchent de front, la science et la religion, la grammaire et le catéchisme. Heureuse alliance, dans une simple femme, du sens commun avec le sens chrétien qui en agrandit les vues ! M. Le Play appelle cette logique, dictée par la nature et confirmée par l'expérience : « la fidélité à la coutume. » L'esprit religieux et unitaire des Romains la traduisait par ce mot révélateur : *A jove principium !* Tout part de l'idée de Dieu.

Marguerite est longtemps seule à comprendre le caractère essentiellement religieux de l'éducation. Son mari, travailleur assidu, sans fixité dans les idées, est livré à la triste influence de ces bouges populaires où l'athéïsme figure, avec les petits verres, au tableau des consommations. Il ne voit, dans la religion, qu'une formule de convenance ou un hors-d'œuvre exigé par les esprits rétrogrades. Un mot va changer ces funestes dispositions.

La fièvre typhoïde qui lui a déjà ravi deux fils met le troisième à l'agonie. « Parce que tu ne veux pas de Dieu, « lui dit sa femme en pleurant, tu vois comment il te prend « tes enfants !.. » — « S'il guérit, dit le père, je serai « sobre et chrétien pour toujours. » — Le malade guérit. Le père tint parole, et il veilla désormais à ce que la religion non seulement fut mêlée à l'éducation de ses enfants, mais à ce qu'elle la pénétrât tout entière.

A quinze ans, l'enfant quitte l'école chrétienne. L'avenir est là, commandant le nécessaire et dangereux apprentissage de la vie. Alors, la tâche d'une mère devient plus solennelle et plus difficile.

Quiconque, dans la formation de la jeunesse, méconnaît le péril du mal de l'âme et du mal du corps qui en

est le châtiment, bâtit sur le néant. Il y a, dans la Société, des germes de corruption, comme il y a, dans l'air, des principes de mort. Il ne faut pas les nier. Il faut les combattre, et les combattre avec la certitude qu'on ne les arrachera jamais du sol où nous vivons. Sur ce point, tous les intérêts, toutes les opinions, toutes les libertés peuvent donner leur avis. Il faut convenir, toutefois, que la civilisation tant vantée ne sortira jamais du chaos. Le progrès moral, dans la justice et la fraternité, est un ciel où l'on n'arrive pas, comme dans le chef-d'œuvre du Dante, en traversant les enfers.

Quelle simplicité dans la solution donnée à ces hauts problèmes par une bonne mère ! Aux dangers de la vie d'atelier où la candeur devient un piège, Marguerite Beroni oppose la préservation de l'Œuvre du patronage des jeunes apprentis.

Vous connaissez, à Aix, la Société Saint-Joseph qui groupe, chaque dimanche, la jeunesse ouvrière et chrétienne. Là, prêtres et laïques s'associent aux amusements et aux libres ébats. Entre tous, règne cette familiarité cordiale qui attire les jeunes âmes et les confond dans une sympathie instinctive qui est comme la loi des affinités morales.

Ernest Beroni, ouvrier peintre, est un de ces adolescents exemplaires, ami de l'ordre et des idées sérieuses, bravant avec une égale facilité les fatigues du métier et les combats de la vertu.

Deux frères plus jeunes fréquentent encore l'école libre. Leur bonne tenue, leur habitude de l'obéissance sont les meilleurs signes de l'influence d'une mère qui s'entend à

diriger les premiers pas et à former les premières mœurs d'où dépend l'intégrité morale de l'âge mûr.

Saintes et profondes impressions du cœur maternel! Elles forment le beau et religieux côté de l'âme : elles préparent un peu de poésie dans l'existence si tourmentée du travailleur : elles survivent à tous les déboires. Si, quelque jour, elles paraissent voilées ou endormies, le souvenir de la mère suffit à les faire revivre. Et nul ne peut dire l'énergie de vertu et de persévérance que nous pouvons y puiser.

A Marguerite Beroni, l'Académie décerne la deuxième fraction du prix Reynier : 300 fr.

Florine Girard se recommande aux suffrages de l'Académie par un ensemble de qualités qui répandent autour d'elle, comme les flots d'un air salubre et embaumé. Les sentiments élevés, les paroles sages, les actions bienfaisantes dont sa vie est remplie, se condensent en ces deux mots qui disent beaucoup : « Esprit de famille supérieurement entendu et pratiqué. »

L'esprit de famille est la première atmosphère morale que nous respirons. Il importe que toute vapeur délétère et contagieuse en soit bannie.

C'est vous, Mesdames, qui donnez à la maison l'air vital des croyances vraies et des habitudes légitimes. Florine Girard mérite une place honorable dans vos rangs.

A trente-deux ans, Florine perd son mari qui lui laisse trois enfants, et une situation commerciale peu florissante. Sans fortune, sans crédit, cette mère courageuse et de santé

délicate, se met résolument à l'œuvre. Ce qu'elle veut, d'abord, c'est sauver l'honneur en désintéressant les créanciers. Certes, il est dur de se vouer ainsi à une vie laborieuse et traversée, quand s'ouvrait un avenir souriant d'espérance. Mais quelle intrépidité dans une âme qui regarde plus haut que ce monde et qui y trouve la conséquence ultérieure de la justice voulue et pratiquée ! La jeune veuve est radieuse de porter un nom sans tâche et d'apprendre à ses enfants, que le premier acte d'une conscience haute et droite, est le respect de la parole et de la signature donnée.

Cet enseignement de l'adversité est heureusement adouci par l'enseignement du cœur. Florine Girard est le premier éducateur de ses enfants, qu'elle tient pour sa plus noble propriété. Elle les forme par l'autorité, le conseil et l'exemple. Tout absorbée qu'elle est par le travail, elle remplit cette tâche difficile et asservissante avec la conscience ferme de ses droits et de ses devoirs.

Avec quelle surprise les génies de l'antiquité verraient la femme chrétienne résoudre si facilement les problèmes qui les ont fait pâlir ! Platon, le plus sage de tous, avait rêvé une république où les enfants ne devaient pas connaître leur mère. La patrie seule avait le droit de les élever pour les faire tels que Dieu a fait les animaux, libres, vigoureux et conquérants. Cette utopie parut impraticable, à cause de sa perfection. « Pour nous, dit Aimé Martin, elle est impraticable à cause de son immoralité. » « Les nations grecque et romaine, dit M^me^ de Staël, ont disparu à cause de ce qu'il y avait de barbare dans leurs institutions. » (Considérer la Rev. t. I, 4.) Nous couronnons aujourd'hui

des vertus maternelles que le monde ancien eut regardées comme un défi à ses lois. Entre la société moderne et la société de Sparte, il y a l'Évangile.

Ce droit maternel qui ne veut pas mutiler la nature, en séparant l'intelligence de la conscience, a le privilège de favoriser simultanément, dans la jeunesse, les principes d'honnêteté sévère et la libre inclination vers telle ou telle vocation libérale ou positive.

Florine Girard a un fils que la passion du bien porte à la carrière religieuse. Elle a une jeune fille placée dans une famille honorable qu'elle édifie par la régularité de sa conduite.

A ses neveux devenus ses enfants adoptifs, elle fait donner l'instruction religieuse qui développe le sens moral et l'instruction primaire qui embellit, sans les troubler, les goûts et les aptitudes des enfants d'ouvriers, pour les positions tranquilles.

A sa vieille mère frappée d'un mal grave et opiniâtre, elle a préparé, à force de soins persévérants, la consolation de mourir bercée dans les douces caresses de la famille et de la religion.

A son père, vieillard de 84 ans, elle a rendu la fraîcheur des croyances. Elle l'aide à vivre ses derniers jours, se faisant son ange terrestre, pour l'aimer et le soigner, en lui prodiguant les conseils respectueux et les charmes consolateurs de la piété filiale. C'est l'esprit de famille avec son feu semblable au feu de l'encens qui, ne brûlant que pour le ciel, parfume agréablement la terre.

A Florine Girard, l'Académie décerne la troisième fraction du prix Reynier : 300 francs.

« Je commence à m'apercevoir, dit Byron dans ses mémoires, que dans ce monde damné, il n'y a de bon que la vertu. » Cette parole traduit, je l'espère, les sentiments de cette assemblée qui donne à l'Académie l'honneur de sa présence et l'encouragement de ses sympathies. Elle s'applique heureusement aussi à ces cœurs humbles et grands qui sont la gloire de ceux que l'on appelle les petits et les pauvres. Vaincre le mal par le bien ; atténuer la souffrance par le dévouement ; éveiller et former la conscience, cette sentinelle infatigable qui veille dans la nuit profonde et qui ne meurt jamais dans les âmes les plus égarées, voilà vraiment ce qu'il y a de bon dans le monde. C'est l'œuvre qui révèle, dans nos cités, dans nos hameaux, un peuple qui garde les nobles traditions de foi chrétienne et de générosité française. C'est ce peuple, préservé par la femme forte, qui répandra, malgré le savoir superficiel et la soif des jouissances, l'enseignement austère de la vertu, la seule chose qui soit, aux temps douloureux et sombres, un témoignage et une espérance.

On a lu :

*Poésies,* par M. MORISOT ;

*Documents inédits sur un fait du règne de Louis XIV,* par M. LAURIN ;

*Lou Veloucipedo,* par M. VIDAL.

# LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

## DEPUIS SON INSTITUTION

---

1861-1862. Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862-1863. Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863-1864. Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864-1865. Marie Antoine, de la commune de Martigues.

1865-1866. François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866-1867. Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867-1868. Thérèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868-1869. Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869-1870. Émilie Massel, de la commune d'Aix.

1870-1871. Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871-1872. Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise BARD, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire FABRE, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne CAYOL, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth VIDAL, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna MICHON, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine ARNAUD, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs BONFILLON, de la commune d'Aix.

1880-1881. Justine MICHEL, veuve DIOULOUFET, du hameau des Milles, commune d'Aix.

1881-1882. Jean-Laurent FRANC, de la commune de Martigues.

1882-1883. Alexandrine DURAND, de la commune d'Aix.

1883-1884. Joséphine FINAUD, de la commune de Trets.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

*D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de* **1,000** *francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.*

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.

» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.

» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.

» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.

» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.

» Virginie BLANC, de la commune d'Aix.

» Julie BAUDOIN, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette GUEYRARD, de la commune d'Aix.

» Marie JEAN, épouse MICHEL, de la commune d'Aix.

» Julie COURT, épouse RICARD, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper THÉRIC, de la commune d'Aix.

» Marie-Victorine DEYME, de la commune d'Aix.

» Rose LAHAUS, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine LAST, de la commune de Meyrargues.

» Marie DORLANDE, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse CHAVET, de la commune d'Aix.

1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

» Veuve RICARD, née TEMPIER, de la commune d'Aix.

» Pauline LONG, de la commune d'Aix.

1880. Lucie DAUMAS, de la commune d'Aix.

» Cécile LAPIERRE, de la commune d'Aix.

1881. Lucien BARDEY, de la commune d'Aix.

1882. Pélagie AILLAUD, de la commune de Rognac.

» Marie BASTARD, de la commune d'Aix.

» Thérèse BONNET, veuve MARTEL, de la commune d'Aix.

1883. Virginie CASTINEL, veuve COULON, de la commune d'Aix.

» Marie GOUIRAN, de la commune de Jouques.

1884. Camille-Louise NOUVERON, de la commune d'Aix.

» Florine MICHEL, veuve GIRARD, de la commune d'Aix.

» Marguerite RASTEL, épouse BERONI, de la commune d'Aix.

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

—

| | |
|---|---|
| *Président*..... | M. de Séranon. |
| *Vice-Président*..... | M. Deligne ✠. |
| *Secrétaires perpétuels*. | MM. le Marquis de Saporta ✠ (pour les Sciences), et Charles de Ribbe ✠. (pour les lettres). |
| *Secrétaire annuel*.... | M. Guillibert ✠ ✠. |
| *Archiviste*..... | M. de Berluc-Perussis ✠ O. ✠. |
| *Trésorier*..... | M. de Garidel ✠. |

# TABLEAU

DES

# MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

## AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

## d'Aix.

—

### MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

Garidel (de) Léon, doyen, officier d'Académie, 29 mars 1836.

Maurin (l'abbé) Elzéar-François, ancien aumônier du Chapitre, 30 novembre 1841.

Feraud-Giraud O. ✠ Louis-Joseph-Delphin, conseiller à la Cour de Cassation, 10 février 1857.

Ribbe (de) ✠ Charles, 10 février 1857.

Sauteron-Séranon (de) Jules, avocat, ancien bâtonnier, lauréat de l'Institut, 9 février 1858.

Reinaud de Fonvert Alexis, membre de la commission des Musées, 16 mars 1858.

Espieux (l'abbé) Jacques-Augustin, chanoine, 30 novembre 1858.

Gaut ✻ Jean-Baptiste, conservateur de la Bibliothèque d'Aix, 19 février 1863.

Berluc-Perussis (de) ✻ O. ✠ Léon, 24 janvier 1865.

Bourguet Eugène, docteur en médecine, inspecteur des Eaux thermales, correspondt de l'Académie de médecine, 20 février 1866.

Saporta (marquis de) ✻ Gaston, correspondant de l'Institut, 17 avril 1866.

Achintre Joseph-Frédéric, professeur émérite de l'Université, 13 mai 1867.

Morisot Jean-Baptiste, professeur émérite de l'Université, licencié ès-lettres, officier de l'Instruction publique, 3 juin 1867.

Laurin Auguste, licencié ès-lettres, professeur à la Faculté de Droit, officier de l'Instruction publique, 4 mars 1872.

Cherrier (l'abbé) Joseph-Auguste, docteur en Théologie, 15 avril 1872.

Guillibert ✻ ✠ Hippolyte-Jean-Baptiste-Marie-Félix, avocat à la Cour d'appel, bâtonnier de l'ordre, 15 janvier 1878.

Foncin ✻, inspecteur honoraire d'Académie, 27 février 1878.

Vidal ✻ François, sous-bibliothécaire d'Aix, 21 janvier 1879.

Tavernier Eugène, ancien conseiller à la Cour d'appel, 4 février 1879.

Deligne ✻ Albert, ingénieur des mines, directeur de l'École d'Arts et Métiers, 4 février 1879.

Meyronnet de Saint-Marc (baron de) ✻ Philippe, 2 mars 1880.

Chavernac Félix, docteur en médecine, lauréat de l'Académie de médecine, 9 mars 1880.

Salve (de) O. ✻ C. ✻ ✠ Ernest, recteur honoraire de l'Université, 4 mai 1880.

Jourdan ✻ Alfred, doyen de la Faculté de Droit, officier de l'Instruction publique, correspondant de l'Institut, 18 avril 1882.

Dorlhac de Borne ✻ Alphonse, directeur honoraire de l'École Normale, 6 avril 1883.

Mouravit Gustave, notaire, 8 février 1884.

Soubrat Charles, ancien conseiller à la Cour, 15 février 1884.

Guibal Georges, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, 15 février 1884.

Figuières (l'abbé) Charles, chanoine, professeur à la Faculté de Théologie, 25 avril 1884.

---

**MEMBRE HONORAIRE.**

M. Gibert Joseph-Marc, directeur honoraire du Musée, 7 décembre 1852 (rang de 1880).

---

## MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

MIGNET G. C. ✻, de l'Académie Française.

RIGAUD C. ✻ G. O. ✻, ancien premier président de la Cour d'appel d'Aix, 16 mai 1859.

ROUX ✻ ✻ Pascal, ancien maire d'Aix, 21 décembre 1866.

VIEILLE O. ✻, ancien recteur de l'Académie universitaire d'Aix, 1er mars 1869.

BEAUNE ✻ ✻, ancien procureur général à Aix, professeur à l'Institut catholique de Lyon, 25 janvier 1876.

FORCADE (Mgr) ✻, archevêque d'Aix, Arles et Embrun, Primat métropolitain, 6 juin 1876.

ZÉVORT C. ✻, ancien recteur de l'Académie universitaire d'Aix, 27 février 1877.

CLÉMENT-SIMON ✻ C. ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel d'Aix, 19 février 1878.

BOURGET ✻, ancien recteur de l'Académie universitaire d'Aix, 7 janvier 1879.

DEMONTZEY ✻ ✻, inspecteur général des forêts, ancien conservateur à Aix, correspondant de l'Institut, 11 mars 1879.

## MEMBRES ASSOCIÉS RÉGIONAUX.

MM.

Rostan Louis, ancien conseiller général et correspondant du Ministère, à Saint-Maximin (Var), 1er mars 1853.

Matheron ✻, ingénieur à Marseille, 21 décembre 1866.

Revoil O ✻, ancien architecte diocésain, correspondant de l'Institut, à Nîmes, 27 février 1877.

Marion ✻, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, 24 mai 1881.

Forbin d'Oppède (marquis de), château de Saint-Marcel, près Marseille, 19 décembre 1882.

Barthélemy, docteur en médecine, président de la Société de Statistique, et du comité médical, de Marseille, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 19 décembre 1882.

Mazel, membre de la Commission départementale contre le phylloxéra, à Marseille, 19 décembre 1882.

Clapiers (marquis de), président honoraire de la Société d'Horticulture de Marseille, ancien conseiller général, 19 décembre 1882.

Eysseric Saint-Marcel, ancien magistrat et conseiller général, inspecteur départemental de la Société d'Archéologie, Sisteron (B.-A.), 19 décembre 1882.

Plauchud Eugène, président de l'Athénée à Forcalquier (B.-A.), officier d'Académie, pharmacien chimiste de 1re classe, etc., 19 décembre 1882.

Raynaud, sous-archiviste des Bouches-du-Rhône, 19 décembre 1882.

Carné (vicomte de) ✻ Olivier, lieutenant de vaisseau, membre de l'Académie de Marseille, 19 décembre 1882.

Sarrazin O ✻ Jules, médecin principal de l'armée en retraite, 5 janvier 1883.

Faucher (de) Paul, membre de la Société Française d'Archéologie, inspecteur des Archives départementales, Bollène (Vaucluse), 5 janvier 1883.

Jessé-Charleval (marquis de) directeur de la *Revue de Marseille et de Provence*, 5 janvier 1883.

Jessé-Charleval (vicomte de) ✻ Antoine, ancien maire, membre de l'Académie de Marseille, 5 janvier 1883.

Rey Gonzague (de) membre et lauréat de sociétés savantes, à Marseille, 5 janvier 1883.

Arbaud Paul, bibliophile, château de Rousset, près Gréoulx (Basses-Alpes), 5 janvier 1883.

Terris (de) ✻ Jules, notaire à Avignon, membre et lauréat de sociétés savantes, 5 janvier 1883.

Aubanel ✻ O ✻ Théodore, à Avignon, 5 janvier 1883.

Chailan O. ✻ C. ✠ Alfred, président de l'Ecole félibréenne de la mer, à Marseille, 5 janvier 1883.

Sigaud de Bresc (de) Louis, membre du conseil général et de l'Académie du Var, château de Bresc (Var), 12 janvier 1883.

Guigou Just, docteur en droit, doyen de la Faculté libre de Droit, à Marseille, 12 janvier 1883.

Aube Frédéric, notaire au Luc, membre de la Société d'Archéologie, etc., 12 janvier 1883.

Roux Jules-Charles ✻, président de la Société Artistique de Marseille, 12 janvier 1883.

Gantelmi d'Ille (de) O ✠ ✻ Charles, membre des Sociétés Académiques des Basses-Alpes, secrétaire de la Société Historique

de Provence, etc., château de Saint-Clément (B.-A.), 12 janvier 1883.

Isnard, archiviste des Basses-Alpes, ancien élève de l'école des chartes, à Digne, 12 janvier 1883.

Ollivier, docteur en médecine, conseiller général, président de la Société scientifique et littéraire de Digne (B.-A.), 12 janvier 1883.

Mireur, archiviste du département du Var, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Draguignan, 19 janvier 1883.

Sardou, président de la Société des Lettres de Nice (A.-M.), 19 janvier 1883.

Agard Michel, directeur de la Compagnie des Salins du Midi, à Marseille, 19 janvier 1883.

Bonhomme (l'abbé), chanoine à Riez (B.-A.), 9 février 1883.

Pannescorse Ferdinand, membre de l'Académie du Var, à Draguignan, 9 février 1883.

Gimon Louis, notaire à Salon, 9 février 1883.

Vauzelles (de) Ludovic, conseiller honoraire, à Hyères (Var), 9 février 1883.

Brun, architecte, inspecteur de la Société française d'archéologie, vice-président de la Société des Lettres de Nice, 9 février 1883.

Blanc Edmond, bibliothécaire de la ville de Nice, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 16 février 1883.

Reveillé de Beauregard, secrétaire de la Société de statistique de Marseille, 16 février 1883.

Bernard Albin, receveur de l'Enregistrement, à Aups, 16 février 1883.

Pons Lucien, conseiller à la Cour de Grenoble, ancien avocat à la Cour d'Aix, 16 février 1883.

Bernard Charles, avocat général à Dijon, ancien avocat à la Cour d'Aix, 16 février 1883.

Clappier ✠ Félix, ancien procureur général, près Tarascon (B.-du-R.), 16 mars 1883.

Pelissier (l'abbé) curé-doyen à Manosque, 6 avril 1883.

Joannis (marquis de), membre de sociétés savantes, l'Isle-sur-Sorgues (Vaucluse), 2 mai 1884.

---

La liste des Membres correspondants, celle des Académies et Sociétés correspondantes de France et de l'étranger seront publiées dans le prochain Bulletin.

# ACADÉMIE D'AIX

—

## 65me SÉANCE PUBLIQUE

—

13 Juin 1885

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

## ET BELLES-LETTRES

## D'AIX

AIX-EN-PROVENCE
ILLY ET J. BRUN, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Rue Manuel, 20
1885

# ACADÉMIE D'AIX.

## 65me SÉANCE PUBLIQUE

*Le Samedi* 13 *Juin* 1885, *la soixante-cinquième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à trois heures, dans la grande salle de l'Université, à la Faculté de Droit.*

M. le professeur Gautier, maire d'Aix, un grand nombre de dames, des membres du clergé, de l'Université, de la magistrature, du barreau et de l'armée, les lauréats des prix de vertu et de nombreux amis les accompagnant, assistaient à cette réunion.

M. DE SÉRANON, avocat, président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Le goût et l'habitude des voyages se sont considérablement développés de notre temps, par les facilités qu'ils ont de se satisfaire. A voir les hommes, toujours prêts à se mettre en route, il semble qu'ils ne peuvent plus tenir

en place et qu'il leur faut, comme pour s'étourdir, l'agitation sans trêve et sans repos.

Pour un rien on part ; un objet de mode à essayer, une pièce de théâtre à voir, un ami à visiter, un achat à faire, une commission à remplir, tout devient prétexte à déplacements et la vapeur des locomotives emporte, sans doute, beaucoup de gens qui s'éloignent pour affaires, plusieurs voulant s'instruire par les voyages, mais un grand nombre aussi qui auraient pu rester tranquillement dans leurs demeures, pour le peu qu'ils vont faire hors de chez eux.

Il n'y a pas là, pourtant, un simple caprice, particulier aux générations actuelles, mais un besoin de notre nature, inquiète et capricieuse. Ce besoin a existé de tous les temps ; peut-être s'est-il étendu dans le nôtre, s'est-il même vulgarisé, mais, comme il n'est pas nouveau, il n'y a pas à prévoir qu'il nous abandonne jamais.

Je voudrai vous conduire un instant, aujourd'hui, à la suite d'un homme qui porte un des grands noms de la littérature française, et qui a été, il y a trois siècles, infatigable dans ses excursions lointaines. Avec lui nous verrons ce qu'étaient les voyages, à cette époque éloignée ; nous serons, de plus, en compagnie d'un esprit distingué qui prêtait, à cet exercice, les hautes facultés dont il était doué, et qui nous expliquera son goût de prédilection par des observations dont nous reconnaîtrons, souvent, la finesse et l'exactitude.

Cet homme dont je veux vous parler, au point de vue de cette étude, est : MONTAIGNE [1].

Il avait fort aimé les voyages et il les avait beaucoup pratiqués. A une époque où ils étaient très difficiles, il avait parcouru plusieurs des états de l'Europe. Rome l'avait particulièrement attiré, à cause des souvenirs de son histoire dont il était pénétré.

Mais si l'Italie avait été le but préféré de ses voyages, il avait visité encore presque tous les bains fameux de la chrétienté. Son état de santé n'était que le prétexte du séjour qu'il y avait fait. Il ne se faisait, en effet, aucune illusion sur leur efficacité, mais il les recherchait surtout parce qu'ils étaient établis, le plus souvent, dans des lieux agréables et qu'on y trouvait parfois d'excellentes compagnies.

Il citait, comme ayant eu ses préférences, les bains de Banières, ceux de Plombières, de Bade, de Lucques et spécialement, dans cette localité, le *Bagno della villa*, qui existe encore, de nos jours, sous cette même dénomination.

Montaigne, qui parle si souvent de ses voyages dans

(1) Sans donner les annotations successives et justificatives des observations relevées dans cette étude, nous indiquons, comme en ayant été la base :

Le *Journal des voyages de Montaigne*, publié par Querlon (in-4°, 1774) ;

Et, dans les *Essais*, notamment : liv. I^er^, chapitres 38 et 40 ; liv. II, chap. 5, 13, 22, 26 et 37 ; liv. III, chap. 9, 12 et 13.

Nous ajoutons que ce discours n'est que le cadre d'un travail beaucoup plus développé que nous avons écrit sur cet intéressant sujet.

ses *Essais*, avait dû, chaque fois qu'il les avait effectués, en noter les détails. Ces relations sont perdues pour nous. Pourtant, près de deux cents ans après la mort du célèbre écrivain, on retrouva, par hasard, dans les combles du château qu'il avait habité, le journal d'un voyage qu'il avait commencé le 27 juin 1580, et qu'il ne termina que dix-sept mois après, soit le 30 novembre 1581.

Il était parti de sa demeure, dans le Périgord, se dirigeant vers le nord-est de la France. Il était entré dans la Suisse et ensuite dans la Bavière. De Munich il descendit en Italie, en passant par Trente et par Inspruck, et il n'arriva à Rome que cinq mois après son départ, ayant fait des haltes diverses, notamment à Plombières et à Bade.

Il trouvait, dans ces villes d'eaux, nombreuse et brillante compagnie. C'est ainsi qu'à Bade, dans l'hôtel où il était logé, il n'y avait pas moins de trois cents bouches à nourrir par jour. Les murailles, disait-il encore, étaient toutes revêtues d'écussons de gentilshommes.

L'installation des hôtels était parfois confortable et luxueuse. A Châlons, par exemple, il était logé *à la Couronne* qui est, disait-il, un beau logis, où on sert en vaisselle d'argent, et la pluspart des lits et couvertes sont de soie.

Il avait remarqué que les hôtelleries étaient moins bonnes en Italie qu'en Allemagne, mais elles étaient moins chères d'un tiers. A Plombières, se trouvant au meilleur hôtel, il n'y payait que quinze sols par jour. Un de ses compagnons de route, M. de Cazalis, le quitta à Padoue et

s'y établit pour sept écus par mois, trouvant, à ce prix, bon logement et excellente nourriture.

De Rome, Montaigne fit diverses excursions et, entre autres, à la fin d'avril 1581, il vint à Lucques et s'établit au *Bagno della villa*. Il ne se borna pas à y prendre les eaux et il s'y procura toutes les distractions du temps.

Ainsi, il donnait des bals sur la place publique, auxquels il conviait les dames, les gentilshommes et les personnes de toute condition. A cette occasion, il offrait des prix aux danseurs et danseuses, suivant leurs mérites dans cet exercice. Il en multipliait même le nombre, sans écraser trop sa bourse pour cela. Dix-neuf de ces prix ne lui revenaient en tout qu'à six écus.

Ils consistaient en des écharpes, des fichus, des objets de même nature. Comme nous le voyons encore à nos fêtes de village, ces prix étaient suspendus à un cercle en bois que l'on portait et promenait au bout d'un long bâton. La distribution s'en faisait avec une certaine solennité, et c'était par les mains des dames qu'ils arrivaient à ceux qui en étaient gratifiés.

L'orchestre de ces bals se composait de cinq musiciens, jouant du fifre ; on ne s'en contenterait guère aujourd'hui. Montaigne les nourrissait tout le jour et leur donnait un écu, à se répartir entre tous. A la fin de la journée, il invitait tout le monde, de quelque condition qu'il fût, à souper et il en était quitte, disait-il, pour plusieurs pièces de veau et quelques paires de poulets.

Comment Montaigne effectuait-il ses longs et nombreux

voyages ? Il n'y employait ni le coche ni la litière, qui ne lui convenaient pas, et c'était à cheval qu'il les faisait. Son usage alors était, du reste, très pratiqué. Les personnes riches s'en servaient dans les rues de Paris ; les plus grandes dames se rendaient, aux cérémonies religieuses, sur des haquenées blanches et les magistrats allaient, au palais, montés sur des mules. Quant aux voyages, ils avaient lieu souvent ainsi et, suivant les nécessités, avec une rapidité relative.

L'histoire nous apprend, en effet, que lorsque don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, fut appelé, en 1576, par Philippe II, son frère naturel, au gouvernement des Pays-Bas, il fit, en sept jours, à cheval, le trajet d'Irun à Paris.

Quant à Montaigne, il effectuait ses journées de voyage, à l'espagnole, d'une traite et n'aimant pas les haltes, à la précipitée, pour prendre un repas. Il savait pourtant ménager ses chevaux, les faisait souvent abreuver et, grâce au régime auquel il les soumettait, il n'en avait jamais perdu. Lors des chaleurs excessives, il ne se mettait, du reste, en route qu'à la fin de la journée et il voyageait alors du soleil couchant au soleil levant.

Parfois, pourtant, et quand le chemin était trop rude et trop difficile, il recourait aux moyens exceptionnels de locomotion. C'est ainsi que, revenant d'Italie à Bordeaux, dont il avait été nommé maire, à son insu et contre son gré, il franchit le Mont-Cénis, moitié à cheval et moitié sur une chaise. Celle-ci était portée par quatre hommes, qui la soutenaient sur leurs épaules et qui étaient relayés,

de distance en distance, par quatre autres. Pour ce service, il leur donna en tout deux écus, à se partager entr'eux.

Quand il entreprenait un voyage, Montaigne avait, sans doute, un but déterminé, mais, pour y arriver, il ne suivait pas un itinéraire tracé d'avance. S'il faisait laid à droite, il allait à gauche ; s'il avait laissé, en arrière, quelque chose d'intéressant à voir, il retournait sur ses pas et, ainsi, il ne négligeait rien pour se distraire ou pour s'instruire.

Il voulait encore, dans ses voyages, tenir un certain rang ; mais il n'employait pourtant, à ses dépenses, que l'écume et la réserve de ses ressources, ne voulant pas que le plaisir de promener vint troubler sa tranquillité d'esprit, qui était, on le sait, la grande préoccupation de sa vie.

A son départ, il craignait toujours de ne pas emporter assez d'argent avec lui ; mais, comme il l'avoue, plus il s'était chargé de monnaie, plus aussi il s'était chargé de craintes, et il n'était tranquille que lorsqu'il avait, sous les yeux, ce qu'il appelait : *sa boîte,* c'est-à-dire sa caisse.

Au demeurant, il s'en remettait aveuglément, à son intendant, du soin de ses dépenses. Il aimait mieux, déclarait-il, entendre dire, au bout de deux mois, qu'il avait dépensé quatre cents écus, que d'avoir les oreilles battues, tous les soirs, de trois, cinq, sept.

En pays étrangers, il se faisait comprendre comme il pouvait et, au surplus, il était ingénieux pour se tirer d'embarras, surtout en Italie. Il engageait un de ses amis, qui se rendait à Rome, d'employer simplement, sans recherche, les premiers mots qui lui viendraient à la bouche, latins, français, espagnols ou gascons et il l'assurait qu'en

ajoutant la terminaison italienne, il ne manquerait jamais ainsi de se faire comprendre.

Montaigne aurait aimé avoir, avec lui, des compagnons de voyage ; seulement, il reconnaissait la difficulté d'en trouver de bons, dont les mœurs, les habitudes, la manière de voir fussent conformes aux siennes. Aussi, croyait-il, qu'il valait mieux encore être seul qu'en compagnie ennuyeuse.

L'auteur des *Essais* possédait toutes les qualités de corps et d'esprit pour voyager et pour bien voyager.

Malgré le mal cruel dont il souffrait et qu'il appelait : *sa cholique* [1], il était fort, vigoureux et supportait très bien la fatigue. Il pouvait rester, à cheval, huit et dix heures par jour et il ne se lassait jamais de promener.

Le changement d'air et de climat lui était indifférent. S'il tachait, parfois, d'éviter la chaleur d'un soleil trop poignant, il n'aimait pas, pourtant, se servir des ombrelles dont les Italiens, disait-il, usent depuis longtemps et qui, ajoutait-il, chargent plus les bras qu'elles ne déchargent la tête.

Toute nourriture, encore, lui était bonne et il n'avait faim que lorsqu'il était à table. Peu lui importait, également, de coucher sur la dure ; de même, il ne tenait pas au luxe des appartements, et il ne demandait, autour de lui, que le calme et la tranquillité.

Comme il avait une instruction solide et étendue, son

(1) Ce mal était : *la pierre*, dont il parle bien souvent dans les *Essais*.

esprit étant aussi porté à l'observation, il profitait largement de tout ce qu'il voyait. Il se moquait beaucoup de ces hommes, qui ne se mettaient en route que pour se mettre en mouvement et qui ne savaient rien voir et rien observer. Leur nombre était grand, alors comme toujours, et Montaigne leur décochait ce trait si vif et d'un tour d'expression si moderne : « La pluspart des voyageurs, disait-il, ne prennent l'aller que pour le venir. »

Il ne se moquait, pas moins, de ceux qui n'étaient préoccupés que de détails insignifiants et sans portée. Il raillait, par exemple, les voyageurs, allant en Italie, pour en rapporter, disait-il, à la mode de notre noblesse française, combien de pas à Santa-Rotonda (le Panthéon sans doute), ou la richesse des caleçons de la signora Livia.

Il ne ménageait point encore ceux qui se préoccupent fort de savoir combien le visage de Néron, découvert dans une vieille ruine, est plus long ou plus large que celui d'une médaille connue. Tout cela, suivant lui, était puérilité et il s'irritait, presque, de ce que les gentilshommes, de son temps, s'inquiétassent peu de connaître les mœurs, les idées, les coutumes des nations qu'ils visitaient et, comme il le disait, de ne pas frotter et limer leur cervelle contre celle d'autrui.

Quant à lui, il interrogeait beaucoup les personnes qu'il rencontrait, voulant étudier, par lui-même, tout ce qui se rapportait à la vie des peuples chez qui il se trouvait. Il se considérait, au surplus, chez eux, non comme un étranger, mais comme s'il leur appartenait. Il ne comprenait pas ceux, qui semblent être hors de leur élément

quand ils se trouvent hors de leur village, et qui se tiennent à leurs usages, où qu'ils aillent.

En ce qui le concernait, il ne voyageait pas, ainsi qu'il le disait, pour chercher des Gascons en Sicile. J'en ai assez au logis, ajoutait-il ; je cherche plutôt des Grecs et plutôt des Persans. C'est là où je me prête et où je m'emploie.

Il était servi, pour le but qu'il se proposait ainsi, par une grande aptitude au savoir vivre. C'était ce qu'il nommait : la science de l'entre-gent, et elle lui paraissait la plus utile de toutes. A cet égard sa politesse était très grande et il prodiguait, en été surtout, ce qu'il appelait : les bonnetades (nous dirions : les coups de chapeaux), n'en recevant jamais, de quelque qualité d'hommes que ce fut, sans les rendre.

Quant à sa civilité, elle était toute en dehors, et il se donnait facilement crédit aux premières rencontres. Il reconnaissait qu'en pays étrangers il en avait tiré des faveurs singulières et rares.

Il peut être intéressant de se demander, maintenant, quels étaient les motifs qui poussaient Montaigne à effectuer ces voyages, dans un temps où ils étaient si difficiles et même si périlleux.

Ces motifs étaient de diverse nature ; ils venaient soit du fond de la nature humaine, soit de la sienne propre, que je ne vous proposerai pas tout à fait comme un modèle à suivre, soit enfin des circonstances au milieu desquelles il vivait.

L'amour du changement, cette soif de curiosité qui est

en nous et que nous ne pouvons jamais satisfaire, entraient certainement, pour beaucoup, dans ses déterminations à s'en aller en pays étrangers ; il y était encore entraîné par le grand désir qu'il avait de s'instruire et c'étaient là, déjà, de puissants stimulants qui le poussaient au dehors.

Mais d'autres motifs, inspirés par son sentiment personnel, agissaient sur son esprit et dictaient ses résolutions. Il les a analysés avec une grande finesse et il les a fait connaître avec une rare franchise.

A la différence de son père il n'avait pas l'amour du toit domestique, bien qu'il sentît, comme un autre, l'agrément de commander chez soi, fut-ce même dans une grange, et d'être obéi des siens. Il trouvait que, rester au logis, était un plaisir trop languissant et il prisait plus les choses étrangères que celles qu'il avait à sa portée.

D'autre part, sa grande tendance était de se mettre partout en repos. Toute la gloire, disait-il, que je prétends de ma vie, c'est de l'avoir vécue tranquille. Il y avait sacrifié ses devoirs essentiels et il a exposé sa mémoire à des reproches qui ne sont pas sans fondement.

Être chez soi, c'était, selon lui, avoir trop près de soi les misères ou les exigences des autres. Tout lui pesait ; les querelles des voisins, les usurpations sur ses champs et encore, disait-il, ce sont les saisons qui ne conviennent pas aux récoltes, et si l'une sert aux vignes, elle nuit par contre aux blés.

Quand il était en voyage, des malheurs réels lui seraient arrivés, qu'il les aurait moins ressentis que les plus petits ennuis alors qu'il aurait été chez lui. A ce sujet il disait

finement : absent, je sentirai moins la ruine d'une tour, que, présent, la ruine d'une ardoise.

Il considérait, d'autre part, la direction de sa maison comme une chose délicate, difficile et qui ne causait pas moins de tourments que le gouvernement d'un Etat. Il n'en prenait, au demeurant, qu'une part très restreinte et, à en juger par ce qu'il en dit, son administration n'avait pas dû être très brillante et très soignée.

Ce qui lui pesait encore, quand il était chez lui, c'était de répondre, vis-à-vis de ceux qui venaient le visiter, de tout ce qui l'entourait. A ses yeux, la plus sotte contenance d'un gentilhomme était de le voir empêché du train de sa maison, parler à l'oreille d'un de ses valets, en menacer un autre du regard.

Il trouvait que, dans sa demeure, il y avait toujours quelque chose allant de travers. C'était là ce qu'il appelait des gouttières ordinaires, des épines domestiques et il en était ulcéré. Aussi cherchait-il à les éviter tant qu'il pouvait, et n'aimait-il guère, par exemple, retenir les visiteurs. Il reconnaissait, à cet égard, que si, d'aventure, il en avait arrêté quelqu'un chez lui, ç'avait été plutôt par sa cuisine que par son bon accueil.

En s'éloignant de sa maison, il n'avait plus le fardeau de rien et il recouvrait cette tranquillité d'esprit, dont vous penserez qu'il était un peu trop jaloux. Il s'affranchissait ainsi de ces inquiétudes qu'il n'aimait pas et qu'il laissait volontiers aux autres. Si un valet se bat chez autrui, disait-il, si un plat se verse, vous n'en faites que rire et vous dormez, pendant que monsieur ordonne tout pour le traitement du lendemain. Avouons qu'il est impossible

de pousser plus loin ce travers de notre nature que l'on nomme : l'égoïsme.

Indépendamment de ces sentiments personnels, qui le poussaient aux voyages, Montaigne s'y laissait encore entraîner à cause des guerres religieuses qui avaient fait, de la France, à cette époque, un vaste champ de combats. Né en 1533 et mort en 1592, il avait été le témoin de ces luttes intestines qui, commencées en 1559, ne se terminèrent qu'en 1598, à la paix de Vervins.

Son château se trouvait à cinq lieues de Bergerac, près de la Dordogne, et, suivant l'expression qui se trouve dans les *Essais*, au moyau de tous les troubles civils de France.

Par tempérament et par calcul il restait à l'écart de ces luttes intestines et il ne cherchait qu'à vivre. Bien qu'il tînt pour la religion catholique, qu'il eût même, chez lui, une chapelle où se célébrait le culte, il ne prenait parti ni pour les uns, ni pour les autres. Il était de la race de ces hommes, que l'on rencontre toujours, qui ne s'occupent de rien, et à ce titre il était devenu suspect à tous.

Au surplus il n'employait aucune précaution contre les dangers qui l'enveloppaient et il se confiait à sa fortune. Sa maison, quoique fortifiée pour le temps où elle avait été construite, n'avait reçu aucune défense de plus. Il n'en avait jamais ôté ni vaisselle d'argent, ni titres, ni tapisseries. Sa seule garde était un portier qui ne servait pas tant à protéger sa porte qu'à donner plus décemment

l'accès de sa demeure. Je n'ai, disait-il, d'autres sentinelles que celles que les astres font pour moi.

Cette attitude était réfléchie de sa part. Il estimait, en effet, que la défense et la défiance provoquaient l'attaque. Toute garde, répétait-il, porte visage de guerre. Sa maison avait été ainsi, à peu près, préservée, et il considérait qu'il était extraordinaire qu'elle eût été exempte de sang et de pillage.

Mais, qu'il le voulut ou non, il était impossible qu'il fut à l'abri des agitations et des dangers qui l'enveloppaient comme d'un cercle de feu. La vie, en effet, était rude à cette époque et les périls existaient de tous les côtés. Les ennemis étaient au dehors ; souvent aussi on les avait, à côté de soi, dans sa propre demeure. Les guerres civiles, remarquait-il, ont cela de pire, par rapport aux autres guerres, qu'elles vous mettent en danger, même dans votre propre maison.

Il avait eu, sous ce rapport, bien des perplexités et souvent, après avoir dit son pater nôtre, il s'était couché, imaginant qu'on le trahirait et l'assommerait cette même nuit.

D'autres fois, il s'était trouvé dans de périlleuses aventures : un jour, il perdit hommes et chevaux dans une rencontre ; un page, qu'il avait ramené d'Italie, fut même tué à ses côtés. Une autre fois, se fiant à une trêve, qui venait d'être proclamée, il se mit en route. Mais, son départ étant connu, des cavalcades se lancèrent à sa poursuite. L'une l'ayant atteint, il fut chargé par quinze à vingt gentilshommes, masqués et suivis par une troupe à leur service. Il fut pris, amené dans l'épais d'une forêt, dé-

monté, dévalisé et on l'amenait prisonnier, lorsque le chef de la bande, revenant à de meilleurs sentiments, fit cesser sa captivité. On lui rendit même ses bagages et jusqu'à sa boîte qui renfermait son argent. Le meilleur présent qu'ils me firent, ajoute-t-il, ce fut ma liberté.

Il n'en était pas moins vrai que cet état était triste à supporter. Montaigne faisait observer, à cet égard, que, depuis trente années, tout homme devait s'attendre au renversement de sa fortune et à perdre la vie.

Avec une pareille existence, de telles aventures et le caractère que nous connaissons à l'auteur des *Essais*, on s'explique qu'il aima à quitter la France, devenue le théâtre de ces guerres civiles. Il échappait ainsi, momentanément du moins, à l'étreinte douloureuse de ces inquiétudes et de ces périls de tous les instants.

Ses amis lui demandaient souvent le motif de ses voyages? Il leur répondait : qu'il savait bien ce qu'il fuyait, mais non pas ce qu'il cherchait.

Ils lui disaient, en outre, que les autres peuples ne valaient pas mieux que celui qu'il quittait. Il leur répondait encore que cela était difficile, qu'au surplus il y avait toujours avantage à changer un mauvais état contre un état incertain et que les maux d'autrui ne piquaient pas autant que les nôtres.

Montaigne avait, au surplus, une riposte toujours prête pour combattre les objections qui lui étaient faites sur ses nombreux voyages. A ceux, par exemple, qui lui remontraient que, marié, chef de famille, il était singulier qu'il

s'éloignât des siens et de la direction de ses affaires, il répondait : qu'il avait mis sa maison sur un pied à se passer de lui, que la garde qu'y exerçait sa femme, et sur laquelle il se reposait, le rassurait entièrement.

Il s'était marié en 1565, à l'âge de 32 ans, et le choix de sa compagne avait été fait suivant son goût et ses idées [1].

A cet égard, il estimait que la science la plus utile pour une mère de famille était celle du ménage, seul douaire, disait-il, qui sert à sauver ou ruiner nos maisons. Il voyait avec peine, en plusieurs ménages, ainsi qu'il le remarque, monsieur revenir, vers midi, maussade et tout marmiteux du tracas des affaires, alors que madame était encore occupée à s'attiffer et se coiffer dans son cabinet. Cela, selon lui, ne convenait qu'aux reines et encore il en doutait.

Au point de vue des affections de famille il ne trouvait aucun inconvénient à quitter le toit domestique ; selon lui, il y avait même avantage. Comme tous, pourtant, il éprouvait du chagrin à s'éloigner des siens et il mettait le pied à l'étrier d'un visage morne et contristé. Mais, par un raisonnement dont je ne défendrai pas l'exactitude, il jugeait que l'intelligence conjugale se refroidissait par une trop continuelle assistance. Chacun sent par expérience, disait-il, que la continuation de se voir ne peut représenter

(1) Il avait épousé, le 22 septembre de cette année 1565, Françoise de Lachassagne ; diverses lettres d'elle, postérieures à la mort de son mari, publiées par M. J. Delpit, dans le t. II des *Tablettes des bibliophiles de Guyenne*, qui m'a été communiqué par mon savant collègue, M. Mouravit, montrent la fermeté de caractère et d'esprit de celle qui, comme le dit M. Delpit, « appartient à cette classe hors ligne des femmes, qui pensent, sentent et savent. »

le plaisir, que l'on sent, à se déprendre et reprendre à secousses. Ces interruptions, ajoutait-il, me remplissent d'une amour récente envers les miens et me redonnent l'usage de ma maison plus doux.

Mais, à votre âge, lui disait-on encore, vous ne reviendrez jamais d'une si longue traversée. Il répondait : si je redoutais de mourir en autre lieu que celui de ma naissance, à peine sortirai-je hors de France ; je ne sortirai même pas, sans effroi, hors de ma paroisse.

La mort, du reste, l'effrayait peu et peu lui importait le lieu où elle dut le frapper. Si j'avais à choisir, disait-il encore, ce serait plutôt à cheval que dans un lit que je la voudrai, hors de ma maison et loin des miens. Il y a plus de crève-cœur, ajoutait-il, que de consolations à prendre congé de ses amis et des siens et j'oublierai volontiers ce grand et éternel adieu.

Quoiqu'il en soit, le moment arriva où l'auteur des *Essais* dut mettre fin à cette pratique des voyages, qui avait tenu une si large place dans son existence. Il y renonça à regret sans doute, mais vaincu par la nécessité. Je n'ai pas été, disait-il, des plus faibles en cet exercice, mais j'en quitte la matière. Il nous essaye trop pour durer longtemps.

MESDAMES, MESSIEURS,

Cette étude nous a montré, très en raccourci, ce qu'étaient les voyages il y a trois siècles ; de plus, nous avons pu nous en rendre compte en suivant, quelques

instants, un voyageur intrépide et doué de facultés supérieures.

Celui qui a été le sujet de cette étude avait fait, à cheval, les traversées les plus longues, les plus difficiles et les plus périlleuses.

Il ne soupçonnait certainement pas alors que, trois cents ans après lui, les hommes de ce temps-ci auraient, à leur service, la vapeur pour les entraîner dans l'espace.

Qu'eût-il dit s'il les avait vu se plaindre? Qu'on allait trop lentement; que les bouillottes étaient refroidies; que les banquettes n'étaient pas suffisamment larges et spacieuses et qu'il manquait enfin bien des aises autour de soi.

Il en eut ri; il les aurait raillés et, peut-être, non sans raison.

Il ne fallait pas, en effet, tant de commodités à ces hommes d'autrefois. Ils étaient plus solides, plus aguerris que nous. L'anémie leur était inconnue et ils n'entendaient pas parler, alors, de cette grande névrose qui agite, dit-on, les générations actuelles, ni, non plus, de ces maux exceptionnels qui trahissent une constitution débilitée et amollie.

Montaigne ne redoutait donc point les fatigues de ces longs et pénibles voyages, mais il examinait encore, avec attention, les lieux qu'il parcourait et il n'en manquait aucun d'intéressant. De plus, il étudiait les mœurs, les coutumes des peuples qu'il visitait. Il observait également les hommes qu'il rencontrait, et, pour ne rien omettre, il s'observait lui-même et se soumettait à une délicate et savante analyse.

Après l'avoir ainsi suivi, dans cet exercice qu'il avait beaucoup aimé, dont il avait su tirer un grand profit pour son instruction, on peut, en terminant et comme conclusion de ce travail, dire, avec lui et de lui encore, que :

*Lorsqu'il se mettait en voyage, il ne prenait pas simplement l'aller pour le venir.*

Et maintenant, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de revenir plus près de nous et de vous associer à une des joies de cette docte société, dont vous voulez bien être, chaque année, les auditeurs bienveillants et assidus.

L'Académie d'Aix a eu la bonne fortune de faire, en la compagnie du meilleur des hommes, un voyage d'une durée exceptionnelle.

Ce voyage n'a pas duré moins de cinquante ans.

Pendant tout ce temps, notre Société a eu, auprès d'elle, le compagnon le plus courtois, le plus fidèle, le plus dévoué et lui faisant le mieux oublier les fatigues de la route.

Nous fêtons aujourd'hui ces longs et charmants souvenirs ; ce soir même, cette fête s'achèvera dans un banquet de famille, où nous serons tous heureux de nous grouper autour du vénéré collègue, à qui nous avons donné le titre de président honoraire.

Tous les vœux que, dans cette circonstance, nous faisons pour lui, peuvent se résumer par un mot de notre langue provençale.

Vous me permettrez de le prononcer, en terminant, et, nous adressant à celui qui est l'objet de ces vœux, nous lui dirons avec un sentiment que vous partagerez tous :

M. de Garidel, *longo maï*.

Oui, très digne et très honoré collègue, soyez encore longtemps au milieu de nous.

---

M. DE GARIDEL demande la parole et s'exprime en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MES CHERS CONFRÈRES,

Je suis touché jusqu'au fond du cœur de la pensée que vous avez eue de me faire l'honneur de célébrer avec solennité mon cinquantenaire comme membre de l'Académie, et de vos sentiments à mon égard exprimés d'une manière si aimable.

Veuillez en agréer mes remercîments, comme aussi du titre de président honoraire que, par une exception bien flatteuse, vous avez daigné me conférer.

Permettez-moi de vous dire à mon tour, et je suis

heureux de le faire devant cette assemblée aussi nombreuse que distinguée, qu'ils ont eu de grands charmes pour moi pendant ma longue carrière académique, mes rapports fréquents avec des confrères pleins de savoir et de mérite, s'étant à divers titres signalés par leurs travaux et par leurs ouvrages, que j'y ai beaucoup gagné, et que j'ai gardé un bien doux souvenir de la bienveillance dont ils m'ont toujours honoré.

Vous venez, mes chers confrères, de resserrer plus fortement encore les liens existants entre nous, et mon cœur en éprouve un vif sentiment de reconnaissance ; je dois cependant vous exprimer mes regrets de ce que mon âge et mes infirmités ne me permettent plus de m'associer, autant que je le voudrais, à vos travaux et d'assister assidûment comme autrefois à vos séances, mais je serai toujours avec vous d'esprit et de cœur, je vous le promets, et mes sentiments pour l'Académie et pour les honorables confrères avec lesquels je suis fier d'en faire partie, ne s'éteindront qu'avec moi.

Ces paroles sont vivement applaudies.

Aussitôt M. le président remet à M. le président honoraire de Garidel un diplôme dressé et artistiquement enluminé par l'un des honorables membres de la Compagnie, M. A. de Fonvert.

Ce diplôme, signé par tous les Académiciens, porte l'inscription suivante :

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX,

VOULANT DONNER A SON VÉNÉRÉ DOYEN MONSIEUR AUGUSTIN-JOACHIM-LÉON DE **GARIDEL**,

*Licencié en Droit, Officier d'Académie, Président à la Caisse d'Épargne, ancien Conseiller municipal,*

A l'occasion du cinquantième Anniversaire de son Élection à l'Académie,

Un témoignage de respectueux attachement et de profonde gratitude pour les services qu'il a rendus à la Compagnie,

En participant durant un demi-siècle à l'administration de la Société

En qualité de Secrétaire (1836-37), de Vice-Président (1837-39), de Trésorier (1844-85) et de Président (1849-52),

A DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, DE CONFÉRER A MONSIEUR DE **GARIDEL** LE TITRE DE PRÉSIDENT HONORAIRE DE L'ACADÉMIE

Et de lui en délivrer solennellement le Diplôme.

Fait en la salle des Séances, à l'Hôtel-de-Ville, le 8 Juin 1885.

M. de Garidel reçoit ce gage de l'affection et de l'estime de ses confrères, au milieu des applaudissements réitérés de l'assemblée.

# RAPPORT

SUR

# LES PRIX DE VERTU RAMBOT & REYNIER

PAR M. EUGÈNE TAVERNIER

---

MESSIEURS,

Elle est allégorique cette ballade où Schiller nous montre un homme intrépide, s'élançant dans la profondeur des eaux. Il ne franchit d'abord que la limite où les rayons du soleil arrivent encore. Il remonte au-dessus des vagues pour respirer, revoir le jour et réparer ses forces ; aussi est-il récompensé de ses efforts. Il revient à la douce lumière du ciel, rapportant sur le rivage la coupe d'or. Mais son ambition s'enhardit. Pour obtenir aussi l'anneau d'or que le roi lui promet, il veut aller au fond des mers et atteindre les cavernes où séjournent les monstres de

l'abîme. Plongé dans les ténèbres, rien ne peut plus le vivifier ; sa vigueur l'abandonne ; il meurt victime de son imprudence et de son orgueil.

Des commentateurs autorisés, interprêtant la pensée du poëte, ont dit : L'art, comme la mer de la ballade, a ses limites qu'on ne peut dépasser sans péril. Au-delà de la coupe, le chercheur téméraire qui prétend sonder les mystères de ces profondeurs, s'enfonce dans la nuit, disparaît et périt. L'art n'inscrira pas son œuvre sur le livre de vie ; comme lui, elle est vouée à la mort.

La solennité qui nous réunit, Messieurs, me permettrait peut-être de trouver dans ce *lied* comme le symbole de la double mission qui nous est confiée. Par ses travaux, l'Académie recherche l'utile, le vrai, le beau. Grâce à la libéralité de nos donateurs, M. Rambot et M. Reynier, elle couronne la vertu. Mieux inspirée que le roi de la Ballade, elle ne décerne pas l'anneau à l'explorateur téméraire et orgueilleux ; elle le réserve aux humbles qui l'ont conquise par une vie entière de dévoûment et de sacrifices.

Avec la coupe d'or, elle répand dans le monde des sciences et des lettres ces œuvres qu'un souffle spiritualiste et chrétien anime toujours : notre esthétique ne sépare jamais le beau de la morale. L'anneau d'or, nous le remettons aujourd'hui à la vertu cachée et modeste, éclairée par le divin rayon.

Mais pourquoi venir dévoiler ce qui, par son essence, ne vit que de silence et d'obscurité ? Et puis qui a mission, dans ce monde, pour récompenser la vertu ? Quel serait le juge, l'arbitre assez pur, assez digne, assez éclairé pour sonder les replis cachés de la conscience, discerner le mo-

bile et l'intention ? D'ailleurs que d'actes d'un ordre supérieur qui ne seront jamais connus ici-bas ! Il n'appartient qu'à Dieu de récompenser la vertu. Lui seul peut le faire dans la plénitude de sa miséricordieuse justice, et les rémunérer toutes suivant leur vrai mérite.

Oui, la vertu n'a pas besoin d'être signalée pour produire son effet. Dès qu'elle naît, elle opère et dans celui qui la conçoit et dans ceux qui en sont l'objet ; mais elle a droit à nos hommages, et l'hommage que nous lui rendons est surtout salutaire pour nous. L'exemple est doué d'une fécondité puissante qui, mieux qu'une éloquente leçon, nous encourage et nous pousse à bien faire. La vertu, proclamée hautement, gardera tous ses charmes ; en même temps elle opposera à la contagion du mal l'influence qu'elle acquiert en se répandant, en se faisant connaître. Car, en divulguant le bien, on le propage, on le communique plus directement, on le multiplie. Aussi, le sentiment public ne se trompe-t-il pas quand il applaudit à l'idée élevée qui a fondé les prix de vertu ? Ceux qui ont légué à l'Académie le soin de les distribuer ont droit à notre gratitude. Leur œuvre est de celles qui favorisent le mieux le développement moral dans la société.

Dans quel temps surtout est-il plus nécessaire qu'aujourd'hui de rendre hommage à la vertu, de la publier avec toute la solennité désirable, de retracer ces modèles qui opposent comme une digue aux flots des mauvaises passions qui nous envahissent ? Loin de moi la pensée de désespérer de l'avenir. L'esprit de désintéressement, de sacrifice, sous ces mille aspects, mais de tout temps il a pris naissance spontanément sur notre sol, et les germes

généreux forment comme l'essence de notre terre de France. L'heure est cependant pleine d'anxiété : les convoitises sont déchaînées, ardentes pour détruire ; la haine semble vouloir triompher de la charité ; le respect des choses saintes est livré à de rudes assauts ; la religion est insultée, ses représentants les plus augustes bafoués. Le mal prend un caractère effrayant. On réhabilite théoriquement tous les vices. Notre littérature s'inspire de principes malsains, insensés, où le bon sens, le goût autant que la morale ont à souffrir de la témérité de nos poëtes, de nos romanciers et de la complicité des lecteurs : le théâtre étale pour les absoudre et les glorifier les misères morales les plus honteuses. Les mœurs suivent ce courant corrupteur, et le frein légal lui-même se relâche.

Ils avaient sans doute pressenti cette invasion funeste, nos dignes concitoyens, quand ils établissaient des prix en faveur des actes inspirés par l'idée religieuse. M. Reynier, plus explicite encore, réservait expressément une partie de la récompense pour les pères et les mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire, ajoute-t-il, *d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.*

En chargeant notre Compagnie du soin de perpétuer leurs fondations, les donateurs se sont, de plus, bien rendu compte du lien qui unit les œuvres de l'esprit avec les actes modestes que nous livrons à la lumière. Ils ont compris que l'inspiration chrétienne qui produit ces vertus et le côté moral qui en révèle la grandeur, atteignent toujours, dépassent quelquefois le niveau des créations intellectuelles les plus remarquées.

Huit mémoires ont été présentés ; trois seulement sont

couronnés. Les cinq qui ne peuvent cette année recevoir de récompense signalent toutefois des actes dignes de l'attention et de la sympathie de notre Compagnie : c'est du bon grain semé en bonne terre. Sans préjuger la décision ultérieure, on peut affirmer que si ces candidats persistent dans la voie choisie par eux, ils atteindront plus tard le but. Nos prévisions se réaliseront, sans nul doute. En attendant, l'Académie est heureuse de leur donner un public témoignage d'encouragement.

C'est la constance dans le bien, la vie entière consacrée au service de la charité et au dévoûment des malheureux, à l'éducation chrétienne de la famille, à l'instruction religieuse des enfants délaissés, ce sont ces grandes vertus que nous couronnons encore cette année.

La lutte incessante contre le sentiment personnel, le sacrifice librement cherché et accepté comme une condition essentielle de l'existence, le besoin de se dévouer à toute heure, cet élan intime qui surmonte les fatigues, les répugnances instinctives, qui modifie et transforme la nature humaine portée à la jouissance, au repos, le bonheur d'être en communication avec la souffrance d'autrui pour essayer de la calmer ; tels sont les mobiles qui ont guidé nos lauréats.

Si, de plus, celui qui s'immole ainsi est déjà lui-même dans une situation précaire, obligé à plus d'efforts, à plus de soins pour gagner sa vie et assurer le pain des siens, alors, Messieurs, vous vous trouvez devant des âmes d'élite, supérieures. On s'incline devant elles, on les admire avec attendrissement et émotion ; on serait heureux de les rencontrer sur son chemin. Plus heureux encore sommes-

nous quand nous pouvons, comme aujourd'hui, vous les faire connaître et les récompenser.

### Véronique FLORY.

Véronique Flory est née à Cabris (Alpes-Maritimes). Ses parents, d'honnêtes cultivateurs, l'élevèrent pieusement et lui donnèrent de bonne heure le goût de la charité. Sa conduite exemplaire lui permit, à dix ans, de faire sa première communion avant l'âge prescrit par la coutume de l'Église. Peu de temps après, elle fut appelée auprès de son oncle, M. Tuaire, pharmacien à Marseille. Elle fut vite appréciée par son oncle et M^me^ Tuaire qui l'aimèrent comme leur fille. Un établissement avantageux se présenta pour elle, mais elle ne voulut pas se marier pour se consacrer tout entière à sa famille d'adoption et aux œuvres de charité.

En 1850 M. et M^me^ Tuaire ayant quitté Marseille, Véronique les suivit à Aix. A cette époque, elle perdit successivement son père et sa mère ; elle renonça à sa part du modeste héritage laissé par ses parents et l'abandonna à son frère.

A mesure que son oncle et sa tante avançaient en âge, Véronique redoublait de soins affectueux envers eux. Bientôt la maladie de M. Tuaire vint donner un nouvel essor à son dévoûment ; M^me^ Tuaire, elle aussi, vit sa santé s'affaiblir : les infirmités de ces deux vieillards, loin de lasser son zèle, rendirent ses attentions plus prévenantes,

son affection plus délicate. L'état de santé de M. et Mme Tuaire s'aggravant, Véronique passait près d'eux ses nuits sans sommeil comme ses jours. Jamais elle ne laissait échapper une plainte. Son visage souriant cherchait à combattre les tristesses de ses chers infirmes ; elle adoucissait leurs souffrances par la sérénité de son âme. Elle trouvait encore le temps, au milieu de ses douloureuses préoccupations, de venir au secours des autres membres de sa famille.

M. et Mme Tuaire ne furent point ingrats. A leur mort, Véronique recueillit leur succession qui lui assurait le pain pour ses vieux jours.

Un ami de son oncle, M. X..., de Marseille, qui avait été témoin de la conduite de Véronique, la pria, après la mort de sa tante, de venir soigner sa femme infirme. Véronique n'hésite pas à accepter ce nouveau devoir. Pendant deux ans elle prodigua à Mme X... ses soins affectueux et intelligents. Comme chez les époux Tuaire, on appréciait son dévoûment exemplaire, on la regardait comme l'enfant de la maison ; elle avait l'intention, puisqu'elle le pouvait maintenant, de ne plus quitter cette famille où son zéle pour la malade pouvait s'exercer. Elle y serait restée, sans nul doute ; mais une de ses tantes au service est frappée de paralysie. Véronique n'hésite pas à s'éloigner d'une maison si hospitalière, où elle était heureuse. Sacrifiant aussi l'avenir (car M. et Mme X... lui promettaient une part de leur succession), elle revint à Aix, emmenant avec elle sa tante, la pauvre paralytique, la recueillant dans sa demeure. Pendant plusieurs années, et jusqu'à la mort de sa tante, Véronique adoucit par sa tendresse et son activité

infatigable les rigueurs de son état. Mais veiller constamment auprès de la pauvre infirme ne suffit pas à sa nature vaillante. Elle recueille en même temps chez elle la fille de son frère, enfant chétive dont la vie est menacée. Elle a à combattre chez cette enfant l'influence de la maladie et d'une constitution affaiblie ; en même temps, elle l'élève pieusement et lui apprend un état ; elle l'initie à ses bonnes œuvres, et parvient à faire d'elle une habile ouvrière, capable de gagner sa vie et de faire du bien autour d'elle.

Ses revenus qui lui suffisent à peine, sont loin de lui permettre de satisfaire à ses désirs charitables. Aussi travaille-t-elle de ses mains comme ouvrière afin d'augmenter ses ressources qu'elle répand en bienfaits.

Depuis la mort de sa tante, et quoique sa nièce, délicate de santé, absorbe une grande partie de ses instants, elle consacre plus de temps encore à ses pauvres, et ils sont nombreux.

Il serait trop long d'énumérer les familles qu'elle secourt, les enfants de la ville et de la campagne à qui elle apprend le cathéchisme et qu'elle instruit de ses leçons et de ses exemples. Quand des personnes qui s'intéressent à elle lui disent : « Mais vous vous dépouillez, vous manquerez à « votre tour du plus strict nécessaire ; vous avez tort « d'user ainsi vos forces par ces actes multipliés et inces- « sants qui compromettent votre santé. » — « Que voulez- « vous, répond-elle ! puisque je ne suis pas assez riche « pour faire la charité avec mon argent, il faut bien que « je la fasse avec mes mains, » oubliant qu'elle met tout au service de ceux qui souffrent, son argent et sa peine.

Véronique, quand les récoltes sont mauvaises (et cela se reproduit presque chaque année), abandonne à son fermier sa part du revenu d'une propriété qu'elle possède à Gardanne. Providence de la contrée, elle est aimée et vénérée de tous comme une sainte. Quand ses voisins de campagne sont souffrants, elle est leur garde-malade : elle fait elle-même leur ménage et confectionne des layettes pour les petits enfants. Si ses ressources sont épuisées, elle va alors quêter pour les pauvres et leur distribue avec intelligence les vieux vêtements qu'elle a reçus.

Afin de réserver aux indigents l'argent qu'elle dépenserait pour se rendre d'Aix à Gardanne, elle fait le trajet à pied, même dans les brûlantes journées d'été.

Lors de la dernière épidémie cholérique, on lui proposa de louer, à un prix avantageux, sa maison de campagne. Restée à Aix pour secourir les malades, elle refusa, disant qu'elle la réservait à des personnes sans ressources qui y trouveraient un abri si le fléau devenait plus menaçant.

Un jour, une dame d'Aix qui sait la vie de Véronique, l'interrogeant : « Seriez-vous contente si vous obteniez un prix de vertu ? » — Elle répondit naïvement : « Mais je n'ai rien fait de bien, je n'ai aucun mérite. »

Une pauvre femme âgée, infirme, dont le fils est presque idiot, habite, à Gardanne, près de sa petite propriété. Véronique a pour ses voisins intéressants des attentions toutes particulières. Chaque jour, quand elle est à la campagne, elle leur apporte des aliments pour le repas du matin. Si la malade ne peut s'habiller, Véronique l'aide dans tous les détails de sa toilette. Rien ne la rebute. Malgré ses efforts personnels pour soulager tant d'infor-

tunes, cette famille manque souvent de pain. Elle s'adresse alors à M. le curé, à M. le maire et obtient d'eux des secours qui atténuent leur misère.

Aujourd'hui que l'Académie la couronne, Véronique souffre sans doute du bruit fait autour de son humble existence. Mais toutefois, j'en suis sûr, son âme rayonne de joie et de contentement, car il est un désir qu'elle n'a pu encore réaliser : elle voudrait depuis longtemps acheter à ses pauvres voisins une charrette et un mulet. Le vœu de Véronique va s'accomplir. Le prix que nous lui décernons servira, je ne crains pas de me tromper, à acheter pour eux l'attelage rustique ; Véronique opèrera ce prodige, car, comme les fées, elle a une baguette magique, et sa baguette à elle c'est son cœur.

L'Académie attribue à Véronique Flory le prix Rambot de 545 francs.

### Époux MICHEL.

Suivant l'intention de M. Reynier, une part du legs qu'il a fait à l'Académie est réservée à récompenser l'éducation chrétienne. Plus que toute autre, cette vertu a un caractère éminemment social. Son influence s'exerce sur les peuples dans de telles conditions qu'on peut, sans exagération, dire qu'elle est la source d'où dérive la fécondité, l'activité et la civilisation d'un pays. Les nations sont prospères, lorsque la puissance paternelle, jouissant de la plé-

nitude de sa liberté, s'inspire du sentiment religieux qui est la première assise de la morale.

Par l'éducation chrétienne, les nouvelles générations obéissant à la loi de Dieu, savent que l'âme immortelle doit régner en souveraine sur l'élément inférieur de notre être. Elles s'habituent de bonne heure à réprimer leurs passions : l'idée du devoir les anime et les conduit dans le droit chemin de la vie. Les espérances éternelles les soutiennent : la soumission aux commandements religieux, loin d'entraver leur liberté, leur donne alors cette fière indépendance qu'elles puisent dans la dignité morale, et sans laquelle il n'y a pas de grand peuple. L'expérience démontre que le christianisme avec sa sublime morale peut, mieux que l'indifférence religieuse et l'athéïsme, former des fils vertueux qui seront un jour de bons serviteurs de leur pays. Fidèles à l'antique devise : *Pro Deo et Patria*, les époux Michel ont su élever des chrétiens et des soldats.

Noël-Léon Michel est né à Aix, le 25 décembre 1819. Dès son jeune âge, il s'est livré au travail, et dans les diverses situations modestes où il s'est trouvé jusqu'à son mariage, sa conduite privée a toujours été exemplaire.

En 1859, il s'est marié à Aix avec Marie Augustine, née à Saint-Chamas, le 21 février 1833. Ils exercent dans notre ville un commerce d'épicerie au détail qui ne leur rapporte que de légers bénéfices ; huit enfants sont nés de leur union. Pour leur donner une éducation chrétienne, ils ont connu les privations, les sacrifices. Dieu leur a toutefois épargné le plus cruel. Ils n'ont pas connu la douleur de perdre un enfant. Tous les huit, cinq garçons et trois filles, sont pleins de vie. L'affection a veillé sur la

santé du corps et de l'âme de chacun. Le plus jeune, âgé de sept ans, est encore élève chez les frères des écoles chrétiennes, ces admirables instituteurs du peuple, qui ont aussi donné l'instruction aux quatre autres fils Michel.

Grâce à une vigilance exceptionnelle, à une sage direction, à une discipline inspirée par l'affection, aux exemples qu'ils avaient sous les yeux, tous, les garçons comme les filles, à l'exception du plus jeune, ont une situation modeste, mais honorable. Ils exercent différents états, et ils se signalent par l'assiduité au travail et par des habitudes morales et pieuses.

Les patrons qui les emploient ont tous à se louer de leur conduite. Le fils ainé, âgé de 25 ans, a terminé son service militaire actif : il était caporal. Le second est, en qualité de sergent, encore sous les drapeaux. Ils n'ont jamais oublié, loin du foyer paternel, les sages conseils qu'ils y avaient reçus.

Pour aguerrir son *Emile*, Rousseau prend soin de lui présenter des animaux laids et repoussants. Mieux inspiré, Michel a su faire de ses fils des hommes en leur montrant le crucifix.

Le mémoire présenté en faveur des époux Michel est bien éloquent dans sa brièveté. C'est un simple exposé de faits. Ici les actes parlent mieux que tous les commentaires. J'aurais pu me borner à vous le lire : vous auriez été saisi d'une respectueuse émotion. Le mémoire n'a rien exagéré : il contient même une lacune que l'on me permettra de combler. Le fait que je vais rappeler est à ma connaissance personnelle. Il me semble de nature à montrer sous un nouveau jour les sentiments généreux de ces époux

chrétiens. En dehors même du cercle de la famille, ils étendaient l'influence bénie exercée par eux.

Au quatrième étage de la maison qu'ils habitent, vivait une pauvre ouvrière âgée, Mlle Marguery. Elle était atteinte d'un mal moral, d'une mélancolie noire qui la rongeait. Elle avait travaillé autrefois dans quelques familles honorables de la ville où, à cause de ses qualités au-dessus de sa condition, on l'accueillait avec une sympathie toute particulière, et je me souviens encore de l'époque déjà bien éloignée où elle venait à la maison paternelle. Malade, infirme, elle avait été longtemps secourue par des personnes qui m'étaient chères. Depuis, la mort et l'éloignement de ses bienfaiteurs l'avaient réduite au plus affreux dénûment. Elle avait, dans son malheur, plus besoin encore d'affection que de pain. Pendant de longues années, les époux Michel l'ont soutenue, entourée de soins délicats. On lui donnait des aliments en même temps que de bonnes et cordiales paroles. Elle partageait quelquefois leur repas, s'asseyait à leur foyer ; elle était de la famille.

Et cette sollicitude, ces attentions n'ont pris fin qu'à sa mort.

Un sentiment de réserve m'a empêché de faire connaître, au sein de la commission des prix de vertu, cette page de la vie des époux Michel. J'aurais craint de communiquer à mes confrères un peu de cette émotion qui me gagne, quand je revois dans mon esprit ce monde de ma première enfance où Mlle Marguery eut sa place.

Le rapporteur est plus libre aujourd'hui, et c'est avec bonheur qu'il répare, sur ce point, l'oubli du mémoire.

L'Académie attribue aux époux Michel la première part du prix Reynier, 600 fr.

### Marie HERMITTE.

Comme Mlle Flory, Marie Hermitte a consacré sa vie à secourir l'infortune, à instruire les enfants pauvres, à soigner les malades, à penser leurs plaies rebutantes. Quoique le devoir et la piété filiale la retiennent chez elle, quoiqu'elle n'ait pour vivre que le produit de son travail, elle sait encore trouver le temps de se consacrer aux malheureux et de leur partager ses modiques ressources.

Née à Niozelles (Basses-Alpes), elle profita de bonne heure de l'éducation chrétienne qu'elle reçut de ses parents, humbles cultivateurs. Dès l'âge de quinze ans, elle était l'auxiliaire du curé du village, elle faisait le catéchisme aux pauvres enfants abandonnés. Ce digne ecclésiastique écrivait à un religieux d'Aix, au moment où Marie venait se mettre au service, dans notre ville : « C'est mieux qu'une paroissienne édifiante, c'est un excellent vicaire que je perds. »

Servante dans une maison honorable, elle abandonne bientôt cette situation pour appeler près d'elle sa mère frappée d'une maladie cruelle et incurable. Depuis quinze ans, elle prodigue ses tendres soins à sa mère torturée par des douleurs affreuses et incessantes. Son mal ne lui laisse aucun répit : elle ne connaît plus le sommeil, et Marie la veille toutes les nuits. Les soins qu'elle donne à sa mère suffi-

raient à absorber ses forces et son courage : mais quoique celle-ci soit l'objet de sa continuelle attention, elle est ingénieuse à trouver encore le temps d'aller exercer son activité intelligente auprès des familles malheureuses.

Pendant trois ans, elle va journellement chez la femme Escale, atteinte comme sa mère de paralysie. Cette pauvre malade est couverte de plaies suppurantes qui éloignent d'elle bien des mains amies. Marie surmonte sa répugnance, panse et lave les plaies. La maison est dans les larmes, les enfants Escale, sans Marie, seraient privés des soins indispensables. Elle s'occupe d'eux, les exhorte, les encourage et les instruit.

La famille Vincent a éprouvé aussi les bienfaits de son inépuisable charité. Comme chez les Escale, maladie repoussante de la mère, misère dans la maison, nécessité de venir en aide aux enfants, de les encourager et de les instruire. Marie Hermitte suffit à toutes les charges qu'elle s'est volontairement imposée. La femme Vincent est atteinte d'un cancer qui fait de tels ravages, que le linge, les vêtements, le lit même de la malade sont un objet de dégoût pour tous, même pour ses enfants. Marie seule ne suit que l'inspiration de son cœur généreux, elle sacrifie son linge, et quand le sien est épuisé elle va quêter pour obtenir ce qui est nécessaire.

Les soins affectueux de Marie pour la femme Vincent ont duré jusqu'à la mort de celle-ci. Marie était sa sœur de charité, son bon ange.

La mère d'un sculpteur distingué de notre ville était réduite, on le sait, à l'extrême misère ; de plus, vers la fin de sa vie, elle avait perdu l'usage de ses membres. C'est

encore Marie Hermitte qui a adouci les angoisses de ses dernières années. Tous les jours elle venait l'habiller, lui apportait quelques aliments préférés et lui rendait les services qu'une mère donne à son enfant.

On se demande comment une pauvre fille, ayant besoin de son temps pour gagner son pain et celui de sa mère, absorbé par la maladie de celle-ci, peut ainsi multiplier ses nombreux actes de charité. L'héroïque vertu de Marie a résolu ce problème. Aussi, autour d'elle s'il y a quelque souffrance á soulager, c'est à Marie Hermitte qu'on a recours. Elle est la providence des malades et des pauvres petits enfants.

Nous ne pouvions, Messieurs, avec plus de justice, réserver à une nature si exceptionnellement généreuse, une part du prix Reynier.

L'Académie attribue à M^lle^ Hermitte la deuxième part du prix Reynier, soit 400 fr.

Les vertus dont nous vous avons entretenus constituent des habitudes qui s'harmonisent avec les nécessités de tous les jours. Elles infusent sans bruit, mais d'une manière constante, cet élément vital sans lequel le corps social s'épuiserait. Nous en avons tous besoin dans quelque situation que nous soyons placés. Leur enseignement est plus éloquent encore parce que ceux qui nous l'apportent vivent dans une condition modeste. Ces exemples, en même temps qu'ils nous soutiennent nous donnent aussi quelquefois le courage de les imiter.

Si nous avions toujours sous nos yeux le tableau qui nous est offert aujourd'hui, un grand apaisement se ferait

parmi nous. Rien ne rapproche les divers éléments qui constituent une nation comme la charité. C'est le lien solide et sûr qui unit le pauvre au riche. Vainement des esprits aigris cherchent-ils à surexciter l'antagonisme social. Les classes supérieures leur répondent en multipliant les œuvres qui viennent en aide à la misère. Elles tiennent à honneur d'en avoir l'initiative, de les alimenter et de les soutenir par leurs souscriptions pieuses et de les faire prospérer par leur zèle. Ce principe de régénération réagira contre l'autre courant qui voudrait nous entraîner.

L'homme qui aime bien son pays, n'y a jamais froid, dit un proverbe au Canada où la rigueur de l'hiver est excessive. Malgré les heures tristes que nous traversons, n'ayons jamais froid au cœur pour la France. Aimons notre pays comme une mère, avec d'autant plus d'ardeur qu'elle a été plus éprouvée. Tant d'éléments divers présagent d'ailleurs son relèvement. L'héroïsme, l'abnégation, le courage, l'honneur, cette vertu éminemment française, nous les rencontrons tous les jours autour de nous. La force morale, aidée et soutenue par le sentiment religieux, elle se manifeste dans notre pays sous mille formes. Ce spectacle doit nous donner confiance. Ne nous laissons pas abattre et ne désespérons pas. Cette légion encore nombreuse de natures saintes, héroïques et généreuses, c'est la réserve de la France.

On a lu :

*Un jeune poète de Provence, Paul Reynier*, par M. MOURAVIT ;

*Magali*, ses traductions et imitations (lecture provençale), par M. F. VIDAL ;

*Les deux Rossignols*, poésie, par M. le baron de SAINT-MARC.

# CINQUANTENAIRE ACADÉMIQUE

DE

## M. DE GARIDEL

Le soir de la séance publique, l'Académie s'est réunie en un banquet pour fêter plus intimément son honorable doyen.

Un menu de circonstance, lithographié d'après un dessin de M. de Magallon, rappelait, au milieu d'une ornementation du meilleur goût, les œuvres de M. de Garidel, ses services comme académicien et comme citoyen d'Aix ; il portait aussi la double liste des membres de la Compagnie en 1836 et en 1885, à cinquante années d'intervalle.

Au dessert, M. de Séranon a porté la santé de l'honorable doyen, qui a répondu par les paroles suivantes :

MES CHERS CONFRÈRES,

Je suis trop ému pour pouvoir exprimer autrement que par quelques mots les sentiments que j'éprouve :

Profonde reconnaissance pour les témoignages d'estime

et de sympathie dont vous me faites l'honneur de me combler et qui m'attachent à vous plus que jamais ;

Vifs regrets de ne pouvoir plus prendre qu'une faible part à vos travaux et me réunir que rarement à vous dans vos séances hebdomadaires ;

Vœux ardents pour la prospérité de notre chère Académie et pour qu'elle conserve toujours sa réputation si bien établie.

Voici mon toast :

A l'Académie d'Aix et à tous les honorables confrères avec lesquels je suis fier d'en faire partie, comme j'ai été heureux de pouvoir le déclarer, il y a quelques heures, devant un public d'élite.

M. L. de Berluc-Perussis, ancien président, archiviste de l'Académie, s'est ensuite levé et s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

La fête cordiale qui nous réunit sera une date dans notre humble histoire. L'un des nôtres, l'un des plus chers, assiste aujourd'hui, pour la cinquantième fois, à la clôture annuelle de nos travaux. A cette occasion, vous m'avez chargé, comme gardien de vos archives, de rechercher dans vos procès-verbaux les états de services de notre vénéré doyen, que sa modestie par trop chrétienne s'est toujours plue à nous taire.

De cette exploration à travers les vieux registres des Montvallon et des Mouan, est sorti ce fait unique, je gage, dans les annales des académies présentes et passées, que M. Léon de Garidel a été, durant tout ce demi-siècle, non seulement l'un des fidèles et des assidus de notre œuvre, mais encore, si je puis ainsi parler, son administrateur perpétuel ; car, sans interruption appréciable, il a constamment rempli quelqu'une des charges du bureau académique.

Élu au fauteuil d'Henricy le 29 mars 1836 [1], il fut nommé secrétaire de la Compagnie dès le 15 juin suivant et obtint en cette qualité le rétablissement de la subvention départementale supprimée en 1830. Puis il devint vice-président, de décembre 1837 au 16 juillet 1839. Les années 1840 à 1843 sont les seules où nous ne le voyons pas figurer parmi les officiers de la Société ; encore venait-il officieusement en aide au trésorier, si bien que, le 27 février 1844, l'Académie l'élisait trésorier en titre. Depuis cette lointaine date jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire depuis plus de quarante-un ans, nous le voyons gérer avec sa merveilleuse sagesse notre petite fortune. M. de Garidel a cumulé cette charge avec celle de président, du 10 juillet 1849 au 6 juillet 1852. Au cours de sa présidence, qui

(1) Le discours de réception prononcé par M. de Garidel en 1836 et la réponse du président d'Astros étaient demeurés inédits. L'Académie a eu l'heureuse pensée de les faire autographier, à l'occasion du cinquantenaire de 1885, en une plaquette qui restera comme un précieux souvenir de la fête. (Aix, lith. Martin, in-8° de pages, avec frontispice illustré).

fut exceptionnellement longue et remplie [1]; il installa des sociétaires éminents, Castagne, le doyen Pons, Lafaye et Norbert Bonafous.

Je vous conduirais trop loin, Messieurs, si j'ajoutais à ce rapide *curriculum* le relevé des travaux personnels de notre savant confrère. Tout aussi bien, nul n'ignore ici que, sans répudier, certes, la chère intimité des classiques, il a des premiers inauguré, et avec passion, l'étude comparative des langues modernes. Auteur d'une étude sur la Renaissance dans le Midi [2], il nous a fait connaître, en outre, divers auteurs allemands et portugais, Meissner [3], Burger [4], Kœrner [5], Andrada [6], en même temps qu'il

(1) C'est le cas de signaler ici le discours présidentiel que M. de Garidel prononça à la séance publique de 1852, sur « les avantages d'une éducation basée sur l'étude de l'antiquité, » et qui a été imprimé dans le Compte-Rendu de cette séance (Aix, 1852, pages 3–26).

(2) *Fragment sur la renaissance des lettres dans le Midi de la France*, lu à la séance publique de 1840 et demeuré inédit.

(3) Traduction complète de *Masaniello*, de Meissner, lue dans les séances particulières de l'Académie et non encore imprimée. La publication de cet ouvrage aurait à l'heure actuelle un rare mérite d'à-propos.

(4) *Essai sur la vie et les ouvrages de Burger*, suivi de la traduction de sa ballade de *Lénore (les morts vont vite)*; lu à la séance publique de 1837, et demeuré inédit.

(5) *Théodore Kœrner ou le Tyrtée allemand*, suivi de la traduction de l'*Épée*; lu à la séance publique de 1838, et publié dans les *Mémoires de l'Académie*, t. IV (1840), pages 429–451.

(6) Traduction partielle de la *Vie de D. Juan de Castro*, de Jacinto Freire de Andrada, lue dans les séances particulières de la Compagnie, et non imprimée.

entretenait l'Institut littéraire d'Aix d'Irving [1] et de Klopstock [2].

Il fut un temps, Messieurs, où de tels services [3], rendus avec tant de persévérance désintéressée, auraient valu à celui qui les a accumulés ainsi quelque éclatante récompense officielle. Mais l'esprit élevé à qui, en ce moment, nous faisons cortège de nos affectueux hommages les préfèrera assurément à toute autre distinction. Cette fête fraternelle, par sa simplicité même, n'est pas sans revêtir une manière de grandeur ou, à tout le moins, une haute signification. Notre Académie est une famille qui, en un temps où tout change, où l'on oublie vite, garde le culte de son foyer, vénère ses anciens, a fierté de ses modèles. Elle demeure si éloignée des mouvantes choses du jour, si recueillie dans ses traditions studieuses, si conforme à elle-même, que l'élu d'il y a cinquante ans la retrouve, *immota in motu*, telle, j'en suis sûr, qu'elle était au jour de son installation.

(1) *Noël dans la vieille Angleterre*, étude traduite en partie d'*Irving*, dont une première ébauche avait paru dans le *Visiteur des Familles chrétiennes* (Aix, 1830), et qui fut insérée dans les *Annales religieuses, philosophiques et littéraires*, t. I (Aix, 1837), pages 217-222.

(2) *Klopstock considéré comme poète lyrique*, étude suivie de la traduction de son ode *à l'Être présent partout ;* lue en séance publique de l'Institut religieux, et publiée dans les *Annales* précitées, t. II (Aix, 1838), pages 313-349.

(3) Ajoutons-y la participation de M. de Garidel aux assises scientifiques de Provence et au congrès archéologique de France, tenus à Aix en 1855, et dont il présida la séance de clôture comme représentant de la municipalité et de l'Académie. Quelques années plus tard (1866), il fut trésorier général du congrès scientifique de France, réuni dans la même ville, et concourut grandement à son succès.

Oui, cher doyen et président, jetez les yeux autour de vous. Sommes-nous, dites-moi à 1836 ou à 1885? Ne revoyez-vous pas, assis à vos côtés, sous les traits de leurs fils, de leurs petits-fils, de leurs neveux, ces vieux amis qui vous ouvrirent leurs rangs, les trois Fonscolombe [1], le marquis de Saporta [2], le doyen Bernard [3], le président Castellan [4], Armand de Robineau-Beaulieu [5]? L'institut, qui fut représenté à votre réception par Louis de Freycinet [6], ne l'est-il pas encore à cette réunion, et doublement [7] ?

D'Astros, qui vous installa, n'a-t-il pas parmi nous des continuateurs [8] qui ont voulu chanter votre cinquantenaire? Aujourd'hui comme alors, des magistrats, des membres de toutes les Facultés vous font un sympathique entourage. Enfin, il me sera pardonné d'ajouter que si, au nombre de vos confrères de la première heure, se trouvait Isidore

(1) L'aîné des trois frères, Hippolyte, parrain de M. de Garidel à l'Académie, y est représenté aujourd'hui par le marquis de Saporta, son petit-fils, et le plus jeune, Charles, par le baron de Saint-Marc, son fils.

(2) Père du secrétaire-perpétuel actuel de l'Académie.

(3) Aïeul de M. Hipp. Guillibert, secrétaire actuel de l'Académie.

(4) Oncle de M. le conseiller Eugène Tavernier ; fut l'un des commissaires chargés de présenter un rapport sur la candidature de M. de Garidel.

(5) Grand-oncle de M. Paul Arbaud.

(6) Le célèbre voyageur était à cette époque en mission scientifique dans la ville d'Aix, dont il étudiait les eaux thermales, et il assistait aux séances de l'Académie, qui l'avait reçu avec solennité au nombre de ses associés-correspondants.

(7) Deux membres de l'Académie, MM. le marquis de Saporta et le doyen Alfred Jourdan, sont aujourd'hui correspondants, l'un de l'Académie des sciences, l'autre de celle des sciences morales et politiques.

(8) MM. J.-B. Gaut et F. Vidal, majoraux du Félibrige.

de Montmeyan [1], dont la mère était sœur de la vôtre, le confrère qui vous salue en ce moment d'un cœur ému appartient, par sa mère aussi, à la même famille. Bref, rien n'est changé autour de vous, et vous, cher doyen, moins que personne, vous invariable dans votre sereine et puissante jeunesse d'esprit, et qui justifiez si étonnamment cette devise de notre commune ascendance : *Et sub nive viret.*

Le marquis de Saporta, secrétaire perpétuel des sciences, correspondant de l'Institut, M. Laurin, ancien président, M. le docteur Chavernac portent tour à tour la santé de M. de Garidel.

M. de Gantelmi d'Ille, associé régional des Basses-Alpes, prend la parole au nom de l'Athénée de Forcalquier dont M. de Garidel fait partie, et qui lui a donné mission de témoigner ses sentiments unanimes de sympathie respectueuse à notre doyen [2].

M. de Séranon boit ensuite aux plus jeunes membres de l'Académie qui sont son avenir, aux associés régionaux et aux membres correspondants.

(1) Ancien secrétaire-perpétuel de l'Académie, fils de l'un de ses fondateurs et présidents.

(2) Le toast de M. d'Ille a été publié dans le *Journal de Forcalquier et de la Haute-Provence*, du 21 juin 1885.

Puis la parole est aux poètes. Des toasts sont adressés à M. de Garidel [1].

En vers français, par MM. de Fouvert, J.-B. Gaut et le baron de Saint-Marc ;

Et en vers provençaux, par M. F. Vidal, félibre majoral.

Sont communiqués

Une lettre de M. le secrétaire-perpétuel Ch. de Ribbe, retenu à Paris comme membre du bureau du Congrès des Unions de la Paix sociale ;

Des poésies provençales de M. F. Mistral, correspondant de l'Académie, président du Félibrige ;

De M. Louis Maurel, président des Félibres de Forcalquier ;

De M. G. de Rey, associé régional, parent de M. de Garidel.

M. le président répond en provençal et porte la santé des Félibres et de leur illustre chef.

M. le secrétaire Hipp. Guillibert a clos la série des toasts par des triolets en l'honneur de M. de Garidel, le héros de cette fête sans précédents dans les annales de l'Académie.

(1) Ces poésies seront publiées en une brochure spéciale.

# LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

## DEPUIS SON INSTITUTION

---

1861-1862. Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862-1863. Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863-1864. Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864-1865. Marie Antoine, de la commune de Martigues.

1865-1866. François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866-1867. Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867-1868. Térèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868-1869. Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869-1870. Émilie Massel, de la commune d'Aix.

1870-1871. Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871-1872. Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise Baud, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire FAURE, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne CAYOL, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth VIDAL, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna MICHON, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine ARNAUD, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs BONFILLON, de la commune d'Aix.

1880-1881. Justine MICHEL, veuve DIOULOUFET, du hameau des Milles, commune d'Aix.

1881-1882. Jean-Laurent FRANC, de la commune de Martigues.

1882-1883. Alexandrine DURAND, de la commune d'Aix.

1883-1884. Joséphine FINAUD, de la commune de Trets.

1884-1885. Véronique FLORY, de la commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

*D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de* **1,000** *francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.*

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.

» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.

» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.

» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.

» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.

» Virginie BLANC, de la commune d'Aix.

» Julie BAUDOIN, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette GUEYRARD, de la commune d'Aix.

» Marie JEAN, épouse MICHEL, de la commune d'Aix.

» Julie COURT, épouse RICARD, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper THÉRIC, de la commune d'Aix.

» Marie-Victorine DEYME, de la commune d'Aix.

» Rose LAHAUS, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine LAST, de la commune de Meyrargues.

» Marie DORLANDE, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse CHAVET, de la commune d'Aix.

1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

» Veuve RICARD, née TEMPIER, de la commune d'Aix.

» Pauline LONG, de la commune d'Aix

1880. Lucien DAUMAS, de la commune d'Aix.

» Cécile LAPIERRE, de la commune d'Aix.

1881. Lucien BARDEY, de la commune d'Aix.

1882. Pélagie AILLAUD, de la commune de Rognac.

» Marie BASTARD, de la commune d'Aix.

» Thérèse BONNET, veuve MARTEL, de la commune d'Aix.

1883. Virginie CASTINEL, veuve COULON, de la commune d'Aix.

» Marie GOUIRAN, de la commune de Jouques.

1884 Camille-Louise NOUVERON, de la commune d'Aix.

» Florine MICHEL, veuve GIRARD, de la commune d'Aix.

» Marguerite RASTEL, épouse BERONI, de la commune d'Aix.

1885. Époux MICHEL, de la commune d'Aix.

» Marie HERMITTE, de la commune d'Aix.

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

*Président honoraire..* M. DE GARIDEL ✠.

| | |
|---|---|
| *Président*..... | M. de SÉRANON. |
| *Vice-Président*..... | M. DELIGNE ❋ ✠. |
| *Secrétaires perpétuels.* | MM. le Marquis DE SAPORTA ❋ (pour les sciences), et Charles DE RIBBE ❋ (pour les lettres). |
| *Secrétaire annuel*.... | M. GUILLIBERT ❋ O. ✠. |
| *Archiviste*..... | M. DE BERLUC-PERUSSIS ❋ O. ✠. |
| *Trésorier*..... | M. DE GARIDEL ✠. |

# ACADÉMIE D'AIX

—

## 66me SÉANCE PUBLIQUE

—

26 Juin 1886

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

## ET BELLES-LETTRES

## D'AIX

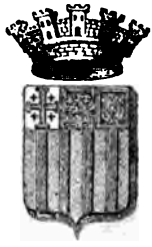

AIX-EN-PROVENCE
ILLY ET J. BRUN, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Rue Manuel, 20
1886

# ACADÉMIE D'AIX

## 66me SÉANCE PUBLIQUE

*Le Samedi 26 Juin 1886, la soixante-sixième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à trois heures, dans la grande salle de l'Université, à la Faculté de Droit.*

Un grand nombre de dames, des membres du clergé, de l'Université, de la magistrature et du barreau, les lauréats des prix de vertu et de nombreux amis les accompagnant, assistaient à cette réunion.

M. le conseiller Eugène TAVERNIER, président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Le culte des ancêtres est inné chez tous les peuples. Ce sentiment, qui découle de la loi naturelle, est plus ou moins développé, suivant le degré de moralité, mais on le retrouve à tous les âges de l'histoire. C'est que le respect des aïeux correspond à ce qu'il y a de plus généreux dans le cœur humain. La piété filiale, la reconnaissance, l'esprit de famille, le patriotisme, tout contribue à l'inspirer. Parmi ces figures d'ancê-

tres, s'il en est quelques-unes qui se soient plus particulièrement illustrées au service du pays, on les révère davantage encore. Avec un légitime orgueil, on aime à se rappeler les hauts faits de leur vie, leur grandeur morale, leur génie civilisateur comme leur valeur militaire, non pour satisfaire un vain sentiment d'amour-propre et d'égoïsme, mais comme d'éloquents exemples, qui vous encouragent à marcher sur leurs traces et à imiter leurs vertus.

La solennité qui nous réunit aujourd'hui me semble une occasion favorable pour vous entretenir d'un de nos éminents concitoyens qui a jeté un vif éclat dans les lettres, dans la diplomatie, dans la magistrature et dans le gouvernement de notre pays ; un homme d'État qui, pendant sa longue carrière, a été mêlé à tous les évènements de la fin du siècle dernier et de la première moitié du nôtre, dont l'enfance s'est écoulée à Aix, dont l'adolescence a vu le sombre et lugubre drame de la Terreur, à Lyon et à Paris, qui a connu les jours de l'exil et qui, à la rude école de nos malheurs publics, a de bonne heure acquis cette maturité d'esprit s'unissant à la vivacité et aux charmes sympathiques de la jeunesse. L'Institut, le Palais du Luxembourg, où il siégea durant de longues années, la Cour de cassation, qu'il présida pendant trente-sept ans, ont retenti de l'éloge de son nom lorsque la mort éteignit cette voix qui s'était fait entendre dans ces enceintes privilégiées où était

réunie l'élite de la France et où il brillait au premier rang. Aujourd'hui, l'Académie lui consacre aussi un souvenir, un hommage. Elle le doit, car il a été des nôtres. Il m'a semblé que je ne pouvais mieux choisir le sujet de notre entretien annuel qu'en consacrant quelques instants à la mémoire de M. le Comte Portalis.

Dès la réorganisation de notre compagnie, en 1809, alors qu'il était conseiller d'État, il avait tenu à nous appartenir. Pendant deux ans, il siégea parmi nos prédécesseurs. Président de notre société, il a laissé dans nos archives, dans nos annales, des traces lumineuses de son passage, que nous sommes fiers aujourd'hui de rappeler. J'aurais voulu qu'une voix plus autorisée fût chargée de cette mission ; j'ai pensé qu'au moins, en associant à cet hommage le public distingué qui assiste à cette réunion, je relèverais l'insuffisance de ma parole par la solennité de l'assemblée.

Pour les hommes dont la vie a été si noblement remplie, le meilleur moyen d'honorer leur souvenir serait encore de raconter sans commentaire les actes qu'ils ont accomplis ; mon embarras naît seul de la multiplicité des évènements auxquels le comte Portalis a été mêlé et auxquels il a pris part. Ses travaux, ils sont considérables et nombreux, je ne saurais les apprécier comme ils méritent de l'être, j'aurais même de la peine à les énoncer tous. Il faudra donc me borner à indiquer certains traits de cette noble figure et si, malgré mon vif désir d'être bref,

j'abuse de vos instants, vous voudrez bien me le pardonner. Le sujet est si vaste. Il y aura bien des lacunes dans ces quelques pages sur le Comte Portalis et ma crainte est double en ce moment : je vous dérobe un temps précieux et retarde votre plaisir d'entendre ceux qui vont parler après moi, je serai nécessairement incomplet, quand j'aurais voulu, à défaut d'autre mérite, ne rien négliger pour faire mieux connaître celui qui sut donner un nouveau lustre à un nom déjà si grand.

Le 8 mai 1813, dans cette salle de l'Université, à cette place, M. le Comte Portalis présidait la séance publique de notre Société académique ; le cours de ce récit nous dira par suite de quelles circonstances, après avoir rempli déjà de bien hautes fonctions, il se trouvait, à 35 ans, dans la plénitude de sa vaste intelligence, retiré dans sa ville natale.

Charles Portalis * naquit à Aix en 1778, dans un milieu exceptionnellement privilégié : sa mère était la sœur de Siméon ; son père, Etienne Portalis, avocat éminent comme Siméon, s'était mesuré avec éclat dans les luttes judiciaires contre Beaumarchais et Mirabeau. Administrateur de la province **, ses hautes facultés avaient été appréciées par Necker, qui voulait l'appeler à Paris comme Directeur-Général des pays

---

* L'acte de baptême ne porte que les prénoms de Joseph-Marie ; celui de Charles, qui fut pris dans l'exil, a été gardé de préférence.

** Pendant deux ans, il avait rempli les fonctions de Consul et d'Assesseur.

d'Etats. Le fils puisa dans sa famille toutes les aspirations élevées : l'esprit religieux, les traditions d'honneur et de vertu. Son père déposa dans sa jeune âme le germe de toutes ses aptitudes.

Etienne Portalis, doué d'un admirable talent de parole, avait, un des premiers, tenté d'appliquer les grands principes du droit naturel et du droit public à la jurisprudence. Dans un siècle où la philosophie avait voulu saper la religion, il avait gardé sa vive foi de chrétien éclairée par les lumières d'une haute raison et par des connaissances approfondies sur les questions de métaphysique, de morale et de gouvernement. Il avait lutté avec courage dans divers écrits et contre les préjugés anti-sociaux et irreligieux de son temps et contre les empiètements du pouvoir royal, à propos des édits du 8 mai 1788, qui mutilaient la puissance des Parlements. Consulté par le gouvernement, il avait réclamé avec énergie la contribution de tous les ordres aux subsides exigés pour le service de l'État. On trouve dans ces différents travaux sur l'origine et l'exercice de la puissance publique des considérations où se révèlent la puissante argumentation de l'homme d'État et aussi ce caractère de modération et de sagesse dont il ne se départit jamais.

Tout enfant, Charles travaillait dans le cabinet de son père et sous sa direction, et quand les clients arrivaient, il se blotissait dans la corbeille aux papiers. Il aimait à raconter qu'à cette époque M^me^ de Mirabeau, qui était jolie, mais bossue, l'avait pris sur ses genoux ; l'enfant s'était endormi au cours des dis-

cussions sur son procès : « *Petit !* » lui dit-elle, « *réveille-toi, nonobstant appel.* »

C'est dans le cabinet de son père qu'à l'âge où bien des enfants apprennent encore à lire, il choisissait Tacite dans un rayon de la bibliothèque et le lisait couramment. « *Laissez-le faire,* » disait son père, « *il rapetisse Tacite, il le met à sa taille.* »

A dix ans, il analysait l'*Esprit des Lois*, que lui expliquait et que lui commentait son père. Il avait encore toutes les grâces séduisantes de l'enfance et déjà une disposition naturelle à la réflexion et un amour excessif pour l'étude. Une correspondance inédite * avec son jeune cousin Paul d'Astros (qui sera plus tard l'illustre confesseur de la Foi et un jour cardinal-archevêque de Toulouse) nous traduit, avec une candeur charmante, la tendre amitié qu'il éprouve pour le fils d'une sœur de son père.

Dans ses souvenirs intimes, le comte Portalis a rappelé ses sentiments : « *Nous étions,* » dit-il, « *dès « notre adolescence intimement liés ensemble. C'était « celui de mes jeunes amis qui m'était le plus cher. « Il m'aimait avec une tendresse toute fraternelle et « qui se manifestait de la manière la plus touchante. « Toutes les années, pendant les deux mois que mon « père venait avec sa famille dans sa maison de cam- « pagne des Pradeaux, à l'époque des vacances, d'As-*

* Cette correspondance nous a été gracieusement communiquée par la famille d'Astros.

« *tros venait me joindre ; nous comptions les jours*
« *qui précédaient notre réunion ; quand il arrivait,*
« *nous nous jetions avec transport dans les bras l'un*
« *de l'autre et ce n'était jamais sans verser de déli-*
« *cieuses larmes. Là, nous étions inséparables ; nous*
« *faisions souvent, en compagnie de mon père, de*
« *longues promenades. Nous employions un temps qui*
« *s'écoulait trop vite, au gré de nos désirs, en lec-*
« *tures instructives et intéressantes et quelquefois*
« *nous composions ensemble des pièces de vers ou des*
« *proverbes.* »

La tourmente révolutionnaire s'annonçait. Malgré les services rendus par Portalis à la cause du droit et de la justice, malgré son ardeur à défendre les libertés de la province et les intérêts légitimes des classes populaires, l'ancien Assesseur d'Aix dut, vers la fin de 1790, se retirer dans sa terre des Pradeaux pour se livrer plus spécialement à l'éducation de son fils et à la préparation d'un *Traité sur les Sociétés politiques.*

Dans l'été de 1791, d'Astros revint aux Pradeaux avec le bon et savant abbé Castellan, et ce fut ce dernier qui prépara Charles à sa première communion. Elle eut lieu dans une petite chapelle dépendant de la maison de campagne de son oncle, M. Portalis des Lukets, le curé de la paroisse étant un prêtre constitutionnel.

Mais la famille Portalis n'était plus en sûreté en Provence. Elle dut se diriger vers Lyon, où Portalis comptait de nombreux amis. On peut suivre dans

les lettres de Charles à Paul d'Astros, avec toutes les étapes de cette vie errante, l'épanouissement d'un esprit vif, gracieux, aimable et déjà sérieux. Qu'ils sont ravissants, ces sentiments purs et pieux exprimés si naïvement! Charles a treize ans. A côté d'un trait piquant, à propos d'une tâche d'encre échappée au cours de sa lettre *, on trouve des dissertations savantes sur un texte de Pline, inexactement rapporté par Cazaubon.

La nécessité des temps et la crainte d'une infidélité du courrier imposent à cette correspondance beaucoup de réserve, et pourtant on y est frappé du ton d'enjouement de celui qui écrit. Ce ton indique le ressort de cette jeune âme. Charles n'est pas accablé et atterré par les spectacles effrayants dont il sent pourtant tout le danger pour les siens et pour lui. A Lyon, où son père s'est réfugié avec sa famille, il est témoin du siège et de la prise de la ville, avec ses quarante villages sonnant le tocsin. Expulsés de Lyon par le décret de la Convention, ils se dirigent vers Villefranche, où ils voient arrêter et fusiller sous leurs yeux un jeune homme qui servait de secrétaire à Portalis. Celui-ci songe alors à se retirer à Paris ; il espère qu'il y sera inconnu et qu'il pourra vivre oublié avec les siens, dont il ne s'est jamais séparé ;

---

* Nous ne résistons pas au plaisir de le citer : « *Je viens d'établir mon écri-* « *toire dans le milieu de mon papier ; tu reconnais là ton cousin. Il scelle la* « *présente du grand sceau de son étourderie.* »

mais à peine arrivé dans cette ville, il est, sur la dénonciation des commissaires lyonnais, arrêté le 31 décembre 1793. Alors le jeune Charles (il a quinze ans à peine) n'a plus qu'une pensée : sauver son père. La prison, à cette heure, c'était l'échafaud à brève échéance. Que d'efforts, que de soins, que de démarches pour arracher à une mort certaine son père qui a osé, à Lyon, protester contre le crime du 21 janvier. La Providence lui réserva un secours inespéré. A Aix, son père s'était intéressé vivement au fils d'un maître de danse, nommé Desvieux. Ce jeune homme, entraîné dans la faction qui terrorisait la France, était alors membre de la commune de Paris, président d'un tribunal et ami de Robespierre. A l'aide d'un tel appui, Charles Portalis obtient que son père sera transféré dans une maison de santé et, grâce à Desvieux, le dossier le concernant est placé sous les innombrables documents qui encombrent le bureau de Fouquier-Tinville ; différer le jugement, gagner du temps, c'était peut-être gagner la vie !

Tous les jours, pendant six mois, Charles suivait avec une anxiété fiévreuse les séances de la Convention, espérant toujours qu'au milieu des violences du régime de la Terreur, une éclaircie se produirait qui rendrait son père à la liberté.

Enfin le 9 thermidor amena la chûte de Robespierre, et Charles put croire son père délivré ; mais les rivalités entre jacobins, qui provoquèrent cette mémorable journée, n'avaient pu amener le règne

de la justice et des lois ; une détente se produisait, l'œuvre tyrannique et passionnée de la Convention n'était pas terminée. Plus de cinq mois s'écoulèrent encore, et Portalis ne dut sa liberté qu'aux vives et nombreuses instances de Durand-Maillane et de Legendre et surtout au dévouement de son fils.

Les épreuves de toute nature étaient venues assaillir le jeune Portalis ; il les avait supportées héroïquement. Aux angoisses de son cœur, s'ajoutait le dénûment le plus complet ; les ressources de la famille étaient épuisées ; la cherté des subsistances obligeait sa mère et lui à ne se nourrir que de pommes de terre, et encore l'unique serviteur qui les avait suivis, mesurait-il parcimonieusement ces aliments, et trouvait qu'on en consommait trop.

Pendant ce temps, l'intelligence du jeune Charles se développait avec le malheur. Point de cours où aller s'instruire. La Révolution avait tout détruit et les établissements d'instruction étaient fermés. Il est vrai que les évènements terribles qui se déroulaient sous ses yeux étaient un haut enseignement dont le jeune Portalis ne perdait pas le fruit. Tous les jours, à ses heures de loisir, il se rendait sur les quais de la Seine pour lire les livres qui y étaient, alors comme à présent, étalés en plein vent. Il passait de longues heures debout, exposé aux intempéries des saisons, choisissant les livres préférés et les lisant avec une attention et une suite telles, qu'il marquait d'un signet l'endroit où il avait dû s'arrêter. Souvent, le lendemain, il cherchait vainement le livre commencé ;

il n'avait pu l'acheter ; un autre, plus fortuné que lui, le lui avait ravi.

A peine sorti de prison, Portalis reprit ses fonctions d'avocat à Paris ; *son premier mot*, a dit Sainte-Beuve, *fut un cri d'humanité*. Au commencement de 1795, dans une brochure éloquente, il réclama la révision des jugements prononcés par les tribunaux révolutionnaires et la restitution des biens confisqués aux victimes.

Charles vit les journées de Prairial et de Vendémiaire, et, malgré les agitations sanglantes qui précédèrent le Directoire, il achevait son éducation, dirigé par son père et le suivant dans tous ses travaux. Son âme se fortifiait encore au milieu des dangers qui l'entouraient, « J'avais, » dit-il, en parlant de cette époque, « la hardiesse que donne l'inexpérience. »

L'attention de tout ce qui était honnête et intelligent dans Paris s'était fixée sur Étienne Portalis. Les élections pour les nouveaux conseils législatifs allaient avoir lieu.

Le 29 vendémiaire, an IV, Charles écrit à d'Astros :

« *J'ai une nouvelle singulière à te donner ; mais* « *une nouvelle aussi surprenante pour toi que pour* « *moi, aussi inattendue que la foudre — fasse le* « *ciel qu'elle soit moins fatale ! — papa a été nommé,* « *hier, député du département de la Seine au pro-* « *chain Corps législatif. Tu le connais assez pour* « *juger de sa surprise et de son étonnement ; comme*

« *il n'a aucune part à sa nomination, comme il n'a* « *ni prôneurs, ni intrigants à ses ordres, il a été* « *bien fondé à regarder cet évènement comme un* « *mandat impératif de la Providence pour combattre* « *au poste d'honneur. Il s'est soumis avec résigna-* « *tion à ses ordres, et sa conscience, qui le guidera* « *toujours, lui laisse concevoir l'espoir de pouvoir* « *être utile précisément par sa constance à ne jamais* « *dévier des principes, et son ferme propos est de ne* « *jamais s'écarter un instant de la route que lui* « *tracent la religion et la vertu.* »

Noble programme du père, résumé par le fils, et auquel, tous les deux furent toujours fidèles.

Le département du Var, en même temps que Paris, avait choisi Portalis pour député : on sait son rôle brillant et courageux au Conseil des Anciens ; toutes les mesures réparatrices eurent en lui un éloquent défenseur ; toutes les lois iniques encore en vigueur furent combattues et, quelques-unes, grâce à son intervention et à l'ascendant qu'il avait su prendre dans l'assemblée, furent rapportées ou suspendues. Signalons parmi celles-ci la loi sur la déportation des prêtres réfractaires, celle sur la confiscation des biens des fils d'émigrés, et encore le succès éclatant qui couronna ses efforts dans l'affaire des émigrés naufragés à Calais. Président du Conseil des Anciens, il représentait les opinions sages et modérées que le pays partageait : on avait soif d'ordre et de justice. Par des entraves apportées au libre choix des élec-

tions, les conventionnels avaient voulu, contre le vœu de la nation, se perpétuer au pouvoir : l'opinion publique, par deux manifestations successives, avait fait connaître qu'elle entendait revenir à des lois constitutionnelles et civiles, puisant leur source dans la morale et dans le sentiment religieux.

Charles achevait, pendant ce temps, son éducation : trois fois par semaine il traversait Paris, dès six heures du matin, pour suivre des leçons de physique et d'anglais. Son père, dont la vue s'affaiblissait, l'associait plus directement encore à ses travaux.

Mais le Directoire, voyant le pouvoir s'échapper, par le libre élan de la volonté du pays, de ses mains corrompues et incapables, ne craignit pas, pour maintenir son autorité chancelante, de recourir aux mesures violentes, iniques et contraires aux lois qui l'avaient établi.

L'attentat du 18 fructidor vint décimer la représentation nationale dans ce qu'elle avait de plus éclairé, de plus honnête, et prouva, une fois encore, que ces singuliers apôtres de la liberté n'étaient que les agents d'un despotisme contempteur de toutes les lois. Portalis fut compris parmi les membres des deux Conseils qui devaient être déportés.

Il n'avait pourtant pas conspiré et son opposition aux actes du gouvernement avait toujours été légale. Les lettres de Charles à son cousin qui précédèrent fructidor confirmeraient de nouveau ce fait. Le pressentiment de Charles Portalis se réalisait : imprévue et fatale comme la foudre, la proscription frappait

le grand citoyen qui n'avait pas émigré sous la Terreur. Ceux qui le proscrivaient croyaient l'éloigner à tout jamais de la France, et trois ans après il devait revenir comme législateur de son pays, principal coopérateur des deux plus beaux titres de gloire du Consulat, la réorganisation et la réforme de nos lois civiles, et la pacification religieuse. Les pouvoirs publics qui exilent les grands citoyens, croient qu'il leur est donné de détourner l'État des destinées qui lui sont réservées. Mais Dieu veille sur ces têtes précieuses qu'il garde, malgré leur exil momentané, pour pacifier un jour leur pays et lui assurer le règne des lois justes et réparatrices. La Providence a de ces heureux retours que l'histoire doit retenir comme un enseignement et aussi comme une espérance.

A la faveur d'un déguisement, grâce à l'intervention du ministre de Danemark qui lui remit un passe-port, et à l'amitié dévouée de quelques personnes, Portalis put, avec son fils, sortir de France : ils se dirigèrent vers la Suisse. A Bâle, l'ancien Assesseur de Provence reçut une lettre pressante de Necker, qui lui offrait un asile à Coppet : il crut devoir décliner cette offre bienveillante, Coppet étant trop voisin de la France.

Il séjourna quelques mois à Zurich, où il se lia avec Lavater et l'aimable M. Mester. Par suite de la révolution qui survint à Berne, le père et le fils durent se retirer dans le Brisgau, où ils vécurent dans la douce intimité de Delile, de Mallet-Dupan et du poète Jacobi. Ils s'apprêtaient à partir pour Venise, lorsque le général Mathieu-Dumas, collègue

de Portalis aux Conseils, et proscrit de fructidor comme lui, lui écrivit du château d'Emckendorff (dans le Holstein) où il était réfugié chez le comte de Reventlau, ancien ambassadeur de Danemark, à Londres et à Berlin, pour l'engager à venir le rejoindre.

Le châtelain d'Emckendorff joignait ses généreuses instances à la prière de Mathieu-Dumas, et réclamait l'honneur de recevoir chez lui le courageux défenseur des persécutés de la Révolution. Charles Portalis déguisé en jockey, son père caché au fond de la voiture, ils arrivèrent, après mille difficultés et mille dangers, sous des noms supposés à Emckendorff, en mai 1798. Pour tous les hôtes du château, et ils étaient nombreux, Portalis et son fils étaient MM. d'Alzymont. Le comte de Reventlau, Mathieu-Dumas et Quatremère de Quincy (un autre réfugié) savaient seuls leur véritable nom.

Dans sa Notice sur son père, dans ses *Souvenirs intimes*, dans ses lettres à sa mère restée à Paris pour y surveiller les intérêts de ses chers proscrits, Charles Portalis a raconté les charmes de ce séjour, où la grâce, l'esprit, et le cœur du comte et de la comtesse leur firent supporter les douleurs de l'exil. Le château était le rendez-vous des illustrations de l'Allemagne qui y venaient jouir de l'hospitalité du comte. Woss, Nieburh, les deux Stolberg, Klopstock, s'y trouvaient réunis avec l'élite des philosophes et des érudits allemands.

Nous retrouvons pourtant dans deux lettres écrites à cette époque par Charles, à son cousin d'Astros, un sen-

timent de tristesse causé par l'exil et l'éloignement de ceux qu'il a laissés en France. Il annonce à son cher Paul, le travail qu'il prépare pour l'académie de Stockholm et dont nous parlerons. Il dépeint l'état de l'esprit religieux en Allemagne et les effets de la présence des nombreux exilés de la Révolution, sur la propagation de la foi catholique.

Les esprits les plus éclairés encore dissidents sont travaillés par le désir de se rapprocher des dogmes et de l'unité du catholicisme *. Le comte de Reventlau, la comtesse, un esprit supérieur par les qualités du cœur et de l'intelligence, subissant l'influence de leurs hôtes proscrits, sont, eux aussi, ébranlés et désirent être convaincus.

Charles Portalis prie l'abbé d'Astros (car son cousin est déjà revêtu du caractère sacerdotal) de lui venir en aide dans cette mission pieuse : il a recours à sa science théologique et à sa raison si ferme et si droite; il lui adresse plusieurs feuilles d'objections en le priant d'y répondre. Sans nommer ses hôtes, il les indique, et l'on sent l'admiration sympathique qu'ils lui ont inspirée. Il lui fait part (avec quelle réserve et quelle délicatesse !) d'un sentiment naissant pour la jeune nièce et pupille du comte de Reventlau : « *Une tendre*

---

* Quelques années après, Schlegel lui-même, dans une lettre datée de Berne à Mathieu de Montmorency, exprimait la même pensée et désirait cette unité ; il paraissait croire à une réunion future de toutes les communions chrétiennes. Voir *Mme de Stael. Coppet et Weimar*, par Mme Lenormant et Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. 2, p. 300.

« *amitié me lie à une jeune personne que la comtesse* « *élève et dont les qualités aimables, dont l'inno-* « *cence et la pureté t'enchanteraient..... J'aime et* « *je suis aimé.* » La jeune comtesse Ina de Holk, digne rejeton d'une famille illustre, dont Schiller a parlé dans sa *Guerre de trente ans* et dans *Wallenstein*, lui inspire bientôt un si tendre attachement, que, même dans l'exil, l'union qui devait assurer leur bonheur, fut projetée : elle se réalisa deux ans après, à Dresde, où l'abbé Labre (le frère du saint que l'église a mis sur ses autels) bénit leur mariage.

La comtesse Ina ne tarda pas à embrasser le catholicisme. Elle abjura, à Paris, entre les mains de l'abbé d'Astros qui l'avait instruite avec un zèle éclairé et tant de dévoûment « par des conférences sérieuses et approfondies *. »

Le travail de Charles Portalis sur *le Devoir de l'Historien*, fut couronné par l'Académie royale de Stockholm : ce mémoire ouvre la série de ces nombreux travaux que le fils de Portalis l'*Ancien* a publiés, et pourtant ses œuvres imprimées ne comprennent qu'une partie de celles qu'il a produites.

On s'étonne en le lisant, de l'élévation des aperçus, de la science des faits historiques indiqués, de la justesse de l'expression et des considérations philosophiques de ce jeune homme de 21 ans. On peut y

* *Souvenirs* par le comte Portalis.

trouver parfois quelque défaut de méthode, et un peu trop de solennité dans le style ; mais on est frappé d'un jugement si profond, et si exact, sur les conditions essentielles de l'historien.

Les pensées abondent dans cet écrit en même temps qu'une érudition surprenante ; les évènements les moins connus sont rappelés à propos pour confirmer sa dissertation. Avant M. Guizot, avant M. Mignet, il énonce la nécessité de bien apprécier les idées et les mœurs d'une époque pour juger sainement les actes du passé. « *Vous apprendrez à les séparer* « (les grands hommes) *des erreurs et des préjugés de* « *leur temps et vous saurez quelle est, dans chacune* « *de leurs actions, la part de la sagesse, de la magna-* « *nimité ou des circonstances.* »

Comme le feront, après lui, Augustin Thierry, Thiers, de Barante et Taine (pour ne nommer que les plus illustres) le jeune Portalis indique la vraie voie à suivre : c'est dans les histoires particulières, dans les détails biographiques, dans les chroniques du temps, que l'historien doit rechercher les traits épars qui caractérisent le génie d'un siècle et d'une nation. « C'est surtout dans les auteurs contemporains qu'il faut puiser tout ce qui concerne l'esprit général d'un siècle et s'il faut se défier même des panégyristes flatteurs et des dédicaces ampoulées pour la vérité des faits, on peut s'en rapporter à eux pour la peinture des mœurs. Mais, pour l'enchaînement des faits, il faut placer moins de confiance dans les contem-

porains... c'est la mort qui place les hommes dans leur point de perspective ; on voit mal ce qu'on voit de trop près. »

A ceux qui auraient été surpris de trouver dans cet écrit tant de profondeur, un style si élevé, alors surtout que le jeune Portalis avait à peine achevé son éducation au milieu de la crise révolutionnaire, le père aurait pu répéter ce que M. d'Andilly disait à ceux qui s'étonnaient que le jeune Arnaud eût écrit, encore adolescent, un ouvrage remarqué : « Il « me semble qu'il n'avait, pour cela, qu'à parler la « langue de la maison. » Portalis père était plus modeste ; il n'aurait pas reproduit le mot de M. d'Andilly ; mais nous, sans exagération, nous pouvons, je crois, le rappeler ici à propos.

C'est à Emckendorff qu'Etienne Portalis dicta à son fils son grand ouvrage sur l'*Usage et l'abus de l'Esprit philosophique*, écrit surprenant autant par sa haute portée sociale que par la date où il était composé. Portalis devançait Chateaubriand et M^me^ de Staël dans la rénovation religieuse et littéraire dont le début du siècle allait être témoin. Spiritualiste et chrétien, l'auteur démontre, à l'aide de l'expérience de l'histoire générale entrevue avec une modération sereine et un haut sentiment d'équité, la nécessité de la foi religieuse pour diriger l'esprit humain ; il expose avec autorité la marche de celui-ci, ses progrès, ses écarts, suivant qu'il est guidé par elle ou qu'il s'en éloigne.

Le 18 brumaire vint rouvrir la France à nos exilés d'Emckendorff. A peine rentré dans son pays, Portalis

l'*Ancien* devient un des principaux coopérateurs de ce régime de reconstitution sociale qui, sous le nom du *Consulat*, restera comme une époque justement mémorable et glorieuse de nos annales. « Ces quatre « années, » a dit avec raison un homme d'État éminent dont les Souvenirs viennent d'être récemment publiés, « sont, avec les dix années du règne d'Henri IV, « la meilleure, la plus noble partie de l'histoire de « France *. » Ajoutons que Portalis en fut la plus pure et la plus haute illustration civile.

Pendant que son père préparait, par ses immortels travaux, la réforme de nos lois, Charles, dès les premiers jours du Consulat, était entré dans la diplomatie. Attaché d'ambassade, auprès de Joseph Bonaparte plénipotentiaire aux congrès de Lunéville et d'Amiens, c'est lui qui porta à Paris ce mémorable traité qui semblait devoir pacifier la France en lui assurant pour jamais les frontières du Rhin et des Alpes. Successivement secrétaire d'ambassade à Londres et à Berlin, ministre plénipotentiaire à Ratisbonne, il avait montré, par ses rares aptitudes, que son père lui avait transmis, avec son nom, ses remarquables facultés.

En 1805, Étienne Portalis, qui avait été nommé Ministre des cultes, fut atteint de cécité complète. L'Empereur, malgré cette cruelle infirmité, ne voulut pas se priver de son concours, et pour aider le père

* Souvenirs de feu M. le Duc Victor de Broglie. 1886.

dans les difficiles questions de son administration, il rappela Charles de Ratisbonne. Celui-ci fut nommé *Secrétaire-Général du Ministère des cultes.* Dès qu'il avait été chargé de la direction des affaires ecclésiastiques, au lendemain de la conclusion du Concordat, Portalis père avait attaché près de lui son neveu, l'abbé d'Astros, en qualité de chef de son cabinet. Celui-ci lui avait prêté un puissant secours dans le choix difficile du personnel ecclésiastique ; c'était un saint prêtre, versé dans tous les grands litiges théologiques du temps. Pour réorganiser le culte, ramener la concorde et l'union dans l'Église de France, partagée entre les prêtres constitutionnels et les réfractaires (on nommait encore ainsi ceux qui, malgré la persécution, étaient restés fidèles à l'obéissance du Souverain Pontife), il avait fallu investir ou confirmer dans les diocèses, dans les paroisses, des chefs irréprochables par la doctrine et les mœurs. Tout n'était pas encore terminé lorsque Charles fut placé près de son père pour le seconder. L'abbé d'Astros avait été choisi par l'archevêque de Paris comme vicaire-général, mais Charles, dans ses nouvelles fonctions, put encore recourir à la haute expérience de son cousin, qui était toujours l'ami des premières années. Charles fut ainsi, jusqu'à la mort du grand Ministre, survenue en 1807, l'intelligent et actif collaborateur de son père.

La mort de Portalis l'Ancien fut un deuil public ; l'Europe entière s'associa aux manifestations sympathiques qui signalèrent ses funérailles. Pour le fils,

cette perte fut une crise terrible dont il ressentit toute la vie l'impression douloureuse.

L'Empereur, qui avait voulu, pour récompenser ses services, créer duc son Ministre, nomma, peu de temps après, le fils *Comte* de l'empire, l'appela aux fonctions de Conseiller d'État avec la direction de l'imprimerie et de la librairie.

Si Napoléon se montra si généreux, c'est qu'il avait une double dette à payer : l'une à la mémoire du père, l'autre au mérite personnel du fils.

Mais les beaux jours du Consulat étaient passés depuis longtemps. Napoléon avait oublié les sentiments de respectueuse déférence que le général Bonaparte avait manifestés au vicaire du Christ. Les états du Saint-Père étaient envahis par les troupes françaises et Pie VII était violemment arraché de Rome. Prisonnier à Savone, l'auguste représentant de la grande force morale et religieuse subissait des outrages odieux. Usant de son droit incontestable, et de plus appliquant les principes du Concordat, qui garantissait la liberté de son autorité spirituelle, il avait dû refuser l'institution canonique aux nouveaux évêques, nommés sans son assentiment. Le cardinal Maury, malgré la résistance du Saint-Père, appelé par l'Empereur à l'archevêché de Paris, avait été chargé, comme vicaire capitulaire et contrairement à l'avis de l'abbé d'Astros, de l'administration du diocèse. C'est pour empêcher cette violation indirecte de son droit de nomination que, de sa prison de Savone, Pie VII, par un bref dont copie avait été adressée à M. l'abbé d'Astros,

interdisait au cardinal Maury la direction du diocèse de Paris et le rappelait à Monte-Fiascone, dont il était archevêque.

Le 1er janvier 1811, pendant que l'Empereur recevait le clergé de Paris aux Tuileries, l'abbé d'Astros, en habits sacerdotaux, avait été arrêté, soupçonné d'avoir reçu la lettre pontificale. Par des manœuvres déloyales, on lui surprit le secret de ses relations avec Pie VII et l'aveu de la communication du bref faite par lui au Comte Portalis. Après son interrogatoire, il avait été conduit à Vincennes.

Quelques jours après, en séance publique, le Comte Portalis était brutalement chassé de la salle du Conseil d'État par Napoléon. Les mémoires du temps ont gardé l'impression que cet acte de violence sans égale produisit dans l'assemblée. M. Pasquier et M. Regnaud-Saint-Jean-d'Angély, malgré leur généreuse intervention au milieu du Conseil, ne parvinrent pas à apaiser la colère froide et quelque peu voulue de l'Empereur. Le jour même, le Comte Portalis était destitué de tous ses emplois et recevait l'ordre de se retirer à quarante lieues de Paris. Napoléon ne pouvait lui pardonner de n'avoir pas trahi l'amitié et la confiance de son cousin. Malgré ses titres et ses fonctions, Charles Portalis ne savait pas être délateur. Dans cette délicate conjoncture, il avait tenu la seule conduite digne d'un homme d'honneur. — La veille de Noël (24 décembre 1810), suivant les vieux usages provençaux, il avait prié l'abbé d'As-

tros au repas de famille ; avant de se mettre à table, son cousin lui avait confidentiellement communiqué le bref. Le Comte l'engagea vivement à le tenir secret ; d'autre part, quelques jours après, sans nommer celui qui en avait reçu copie, il avait averti de l'existence du bref son ami et collègue au Conseil d'État, M. Pasquier, préfet de police. L'Empereur sut tout cela ; il fut inexorable.

Les jours d'épreuves recommençaient. Comme son père, le fils était victime de la violence et de l'injustice. Mais la Provence était distante de Paris de plus de quarante lieues ; on pouvait donc aller demander à la terre natale, au pays aimé, l'asile qui consolerait de la disgrâce et qui ferait oublier tout ce que l'on perdait. — Un trait peint la sérénité et la grandeur d'âme du Comte Portalis au moment où, quittant Paris, il se dirige vers Aix. Il s'est arrêté quelques jours à Auxerre (1811). Un soir, un de ses amis de Paris, désirant vivement le voir, se présente dans cette ville, à la porte de son appartement. Cet ami entend des éclats de rire si joyeux, si bruyants, qu'il croit d'abord s'être trompé sur l'indication donnée ; il est introduit, le Comte Portalis lisait à sa femme et à ses deux enfants le *Bourgeois gentilhomme*.

Notre ville accueillit avec une vive sympathie le Comte Portalis : disons-le à l'honneur de nos concitoyens, on sut toujours ici compatir au malheur et à l'injustice.

Il fut bientôt entouré de l'élite de la population. Notre société académique, dont il faisait déjà partie

comme membre honoraire, le reçut avec l'empressement dû à son mérite et à sa situation ; il siégeait ici en fort bonne compagnie, à côté de M. d'Arbaud-Jouques, de M. le président Fauris de Saint-Vincens, qu'il appelle, dans un de ses écrits, « *le Peyresc moderne*, » de MM. de Fonscolombe, de Montmeyan, d'Arlatan, de Montvallon, Dioulouffet, Émeric-David, Gibelin, de l'abbé Castellan, Bernard, etc..., Fontanes, Siméon, le baron de Bonstetten, appartenaient aussi, comme membres honoraires, à notre société.

Quand il faisait encore partie du Conseil d'État, le comte Portalis annonçait déjà à nos confrères un travail sur des vers provençaux du XIII^e^ siècle ; il avait ainsi signalé, dès cette époque, son amour et son culte pour la langue provençale.

A peine arrivé à Aix, il se fait remarquer par son assiduité à nos séances ; on put voir, à la multiplicité de ses communications, que le travail incessant était un des besoins impérieux de son intelligence. Il réorganise les sections de notre compagnie, rédige ses règlements ; un des articles proposés par lui et favorablement accueilli, porte que « le comité de littérature demeure spécialement chargé de la préparation d'un *Lexique provençal.* » C'est lui qui pose les questions pour les concours d'agriculture, de sciences et de lettres. Quelle variété dans les sujets dont il entretient notre société ! Ce sont des rapports sur les travaux agricoles, des mémoires de sciences naturelles, à propos de nos sources thermales : une

étude du climat et de son influence sur le goût et l'imagination des hommes, une lettre à Chateaubriand sur les paysages des montagnes, des recherches intéressantes sur Malachie d'Inguimbert, évêque de Carpentras, un roman de chevalerie en vers français, un voyage en Suisse, contenant une notice sur Lavater, des épigrammes en vers : divers fragments sur l'*origine de la langue française ; l'influence des grands évènements du XV^e^ siècle sur la littérature ; un mémoire sur le tableau littéraire du XVIII^e^ siècle.* Ces derniers fragments font partie de l'*Essai sur l'origine de la Littérature française et de la Philosophie,* que le Comte Portalis publia plus tard comme *Introduction* à l'ouvrage de son père, dont nous avons parlé et qui était resté inédit. Quand parurent, en 1820, ces travaux des deux Portalis, ils furent traduits dans la plupart des langues étrangères ; leur succès fut considérable et ils sont restés au nombre des écrits les plus remarquables qu'ait produit notre siècle. L'*Essai* du Comte Portalis est la digne préface de ce livre que le père, presque aveugle, dictait à son fils pendant son exil d'Emckendorff, et c'était dans sa retraite d'Aix que le fils préparait l'introduction qui devait l'annoncer au public et le compléter. Des juges autorisés ont trouvé plus de profondeur encore dans l'œuvre du fils ; et, Messieurs, c'est notre compagnie qui a vu naître en sa primeur cette vaste composition, admirable synthèse où l'auteur a parcouru d'un regard qui rappelle celui de l'aigle de Meaux, l'ensemble de l'histoire de l'esprit humain.

Nommé président de notre compagnie (le 4 mai 1812), par sa haute direction, il sut lui donner une importance nouvelle. Il comprenait la mission des académies de province, et son discours *sur leur utilité*, lu dans la séance du 15 décembre 1812, produisit un tel effet, que nos confrères voulaient en ordonner sur le champ la publication ; on délibéra aussitôt qu'il serait inséré dans le premier volume de nos *Mémoires* en préparation ; il y figure et c'est un des titres d'honneur de notre académie. M. Mignet l'a signalé tout particulièrement dans sa *Notice* lue à l'Institut. J'indiquerai seulement dans cet écrit la partie considérable consacrée à la littérature provençale. L'érudition du Comte Portalis sur ce point égale le culte qu'il a pour le vieil idiome maternel ; il veut qu'on l'étudie, qu'on le remette en honneur, et pour cela il en énumère les nombreux et riches monuments enfouis encore dans les bibliothèques de France et de l'étranger, connus seulement par quelques rares chercheurs. Avant Raynouard, notre président a rappelé tous les titres de la littérature méridionale ; il est le glorieux ancêtre de notre renaissance. Il a compris, comme plus tard Nodier et Littré, l'importance de cette étude au point de vue de la langue française ; il veut que notre Compagnie prenne l'initiative de cette rénovation. Il est temps de réparer l'oubli regrettable dont le provençal a été trop longtemps victime. « *Tels les Syracusains,* » ajoute-t-il, « *inattentifs, laissaient, ensevelis sous les ronces et* « *les buissons, avec le tombeau d'Archimède, les plus*

« *beaux souvenirs de leurs gloires nationales.* » Les sceptiques n'auront plus le droit de sourire de notre enthousiasme pour la langue de nos pères ; ils comprendront peut-être mieux maintenant notre admiration pour le réveil surprenant de la muse provençale.

Mais il faut se hâter, alors qu'il nous serait si doux d'insister sur les moindres particularités du séjour de notre président au milieu de nos prédécesseurs. Mentionnons toutefois, dans le dernier discours qu'il prononça, le 8 mai 1813, dans cette salle, avec quel bonheur d'expressions il remonta au berceau de notre académie et rappela les paroles de son père, Assesseur de Provence, à la première séance publique du bureau d'agriculture, créé sous son administration.

La disgrâce du comte Portalis allait finir. Vers le milieu de 1813, il put retourner à Paris ; il courut y rejoindre sa mère, qui ne l'avait pas suivi en Provence. Avant son départ d'Aix, M. le président Fauris de Saint-Vincens lui exprima les vifs regrets de notre société académique et les siens de le voir s'éloigner.

Le Comte Portalis promit à ses sympathiques confrères, qui lui avaient fait oublier les tristesses de la disgrâce, de continuer ses communications et de correspondre toujours avec eux. Il fut fidèle à cet engagement ; nous retrouvons, en effet, jusqu'en 1857,

les traces de son souvenir : c'est l'envoi à l'Académie de son dernier travail lu à l'Institut *.

Souvent, parvenu aux situations les plus élevées, il aimait à redire que les deux années passées en Provence, à Aix, avaient été les plus heureuses de sa vie, et il était sincère.

Quelques mois après son retour à Paris, le Comte Molé, que l'Empereur venait d'appeler au ministère de la justice, parvint à obtenir pour son ancien collègue au Conseil d'État, son ami le Comte Portalis, la réparation de l'injuste mesure dont il avait été si longtemps victime ; ces deux intelligences étaient faites pour se comprendre et pour s'apprécier ; leur esprit était de la même famille ; ce qui les unissait encore c'étaient les souvenirs communs de leurs premières années. Tous les deux avaient vu les jours de la Terreur ; tous les deux ils avaient voulu sauver leur père détenu dans les prisons de Paris ; moins heureux que le comte Portalis, le comte Molé n'avait pu malgré tous ses efforts arracher le sien de l'échafaud. Le Grand Juge eut assez d'ascendant sur Napoléon, dont l'étoile pâlissait alors, pour faire nommer son ami Premier Président de la Cour d'Angers (décembre 1813).

---

* *De la Guerre considérée dans ses rapports avec les destinées du genre humain*, extrait du compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques. Brochure de 46 pages, imp. à Paris, 1856. — Dissertation savante sur la philosophie du droit de la guerre. Le comte Portalis réfute, par une argumentation vigoureuse pleine de verve, malgré ses 78 ans, cette opinion de Joseph de Maistre, que *la guerre est un instrument du règne de la Providence divine*.

La Providence rapprochait encore le comte Portalis de son cousin d'Astros qui, avec les autres prisonniers d'État, de Vincennes avait été transféré, d'abord à Saumur, en dernier lieu à Angers. Peu de temps s'écoula, et le gouvernement provisoire de 1814 transmettait au Premier Président l'ordre de mise en liberté du vicaire-général de Paris. Les deux parents, les deux amis se retrouvaient, et singulière et heureuse conjoncture, celui qui avait partagé la persécution infligée avec tant de rigueur au saint confesseur de la foi, venait lui-même ouvrir les portes de sa prison, et avec toute l'autorité de ses hautes fonctions, mettait fin à une détention injuste qui avait duré plus de trois ans.

Je m'étais proposé, Mesdames, Messieurs, de rappeler certaines périodes de la vie du comte Portalis ; le désir de ne pas abuser plus longtemps de votre bienveillante attention m'impose l'obligation de négliger la plus longue et aussi la plus brillante partie de sa carrière politique et judiciaire, son ambassade à Rome (en 1817), qu'il accomplit dans des conditions délicates et avec un plein succès ; le rôle important qu'il remplit à la Chambre des pairs dans tous les grands débats de la Restauration et au début du gouvernement de juillet, ses éloquents discours, ses rapports lumineux dans les questions de politique intérieure, étrangère et d'administration civile et religieuse ; la part considérable qu'il prit comme Garde des sceaux et ministre des affaires étrangères dans

le cabinet du 5 janvier 1828 où, collaborateur de M. de Martignac, il démontra, par une direction éclairée et habile, l'accord harmonieux de l'antique monarchie avec nos libertés modernes ; ses travaux de l'Institut qui le délassaient de ses fatigues des Chambres et du Palais ; enfin l'influence prépondérante qu'il exerça sur la jurisprudence de la France par sa supériorité justement reconnue dans l'interprétation des lois, durant trente-sept ans qu'il siégea comme Premier Président de la Cour de cassation.

Rien n'égalait l'honnêteté de son caractère, si ce n'est sa modestie ; bienveillant envers tous, il avait pour les siens une affection très vive, il ne se séparait jamais d'eux ; il n'avait quitté sa femme, qui fit, durant près de quarante ans, le charme et le bonheur de sa vie, que quatre jours, pour assister au sacre du roi Charles X. Il aimait les voyages et il n'était jamais plus joyeux qu'entre deux relais de poste. Charitable, généreux, et très hospitalier, il accueillait avec une cordiale aménité ses compatriotes, même les plus humbles ; il se plaisait surtout aux réunions intimes, et pour distraire les siens, il ne croyait pas manquer de dignité en prenant part aux jeux de son entourage.

Un jour, après des bouts-rimés auxquels il savait donner une tournure piquante et originale, on pose sur des petits cartons que l'on distribue à tous les assistants cette question : *Croyez-vous à la vertu des femmes ?* Le jeu consistait à écrire la réponse ; le

carton du Comte Portalis contenait ces mots : *J'ai la Foi, l'Espérance et la Charité.*

C'était un grand esprit, a dit de lui M. Cousin. Dans l'éloge de M. le baron Mounier * à la chambre des pairs (28 juin 1844), le comte Portalis s'exprimait ainsi : « *On ne saurait séparer leurs mémoires (celle « du père, celle du fils), ce serait trahir à la fois la « vérité et la reconnaissance d'un fils qui rappor- « tait, avec la plus touchante simplicité et une par- « faite abnégation de lui-même, toutes les belles qua- « lités qui le distinguaient, aux tendres et généreuses « inspirations paternelles.* » Ces belles paroles, nous pouvons les appliquer aussi à Portalis l'*Ancien* et à son fils.

Comme son père, le comte est écrivain, philosophe, jurisconsulte, orateur. La même foi religieuse les anime. Persuadés que pour ramener l'ordre et la paix dans les lois, il faut les rétablir dans les doctrines, tous les deux au début de leur carrière publique, ils se

---

* Le fils aîné du comte Portalis, le vicomte Frédéric avait épousé la fille du baron Mounier, Mlle Adrienne; M. Mignet, dans sa *Notice*, en parlant de Mme la vicomtesse Frédéric a dit : *elle ne quittait jamais son beau-père, et par son aimable esprit et les soins dévoués de sa filiale affection, elle a répandu tant de charme et de si grandes douceurs sur sa vieillesse.*

Nous devons à Mme la vicomtesse Portalis l'expression de notre gratitude et nos vifs remerciments pour la bienveillante communication qu'elle nous a faite de ses *Notes inédites* sur le comte Portalis. Ces *Notes* sont précieuses par les détails peu connus qu'elles renferment ; elles indiquent avec le style naturel, facile et élevé de celle qui les a écrites, et aussi le sentiment ému qui les a dictées, que l'auteur est, par sa haute intelligence et par son noble cœur, comme par la parenté, de la famille des Mounier et des Portalis. Bien des traits relevés par nous ont été puisés dans ces *Notes inédites*.

sont efforcés par leurs écrits d'éclairer l'opinion en combattant les préjugés, les erreurs philosophiques. Ils ont compris, également, que deux conditions sont nécessaires, dans toute société, pour la maintenir et la développer : s'inspirer de l'enseignement du passé, et ne point rester indifférent aux aspirations du présent, unir dans un accord fécond les traditions aux réformes utiles. Ils sont, l'un et l'autre, remontés aux sources du droit; ils en ont recherché et trouvé les origines, en le faisant découler de cette loi morale, innée chez l'homme, antérieure à toute promulgation, qui vient de Dieu, et qui doit être l'inspiratrice et comme l'âme de toute législation civile et politique. Ce principe fait connaître l'harmonie admirable qui règne dans l'ensemble des sciences morales.

Pour l'intelligence éclairée qui sait le découvrir, le lien qui les rassemble fait mieux sentir l'inspiration qui doit présider au gouvernement des peuples; de cette union, naît aussi une force qui aide à résoudre les problèmes résultant des intérêts divers également respectables. L'antagonisme des organes sociaux n'est que le produit de l'ignorance, de l'erreur, des passions. Le philosophe, dans le silence de la méditation perçoit clairement les causes du mal et il en trouve le remède dans les rapports nécessaires des principes bienfaisants de justice et d'humanité qui se concilient tous. — Mais l'homme d'État rencontre des difficultés souvent insurmontables quand il veut réaliser ses conceptions intellectuelles, alors même qu'il voit le vrai. L'application de ces vérités

morales demande un esprit perspicace et vigoureux qui sache rétablir ou maintenir dans le domaine de la législation les éléments essentiels sans lesquels il n'y a point de civilisation ; ce n'est pas tout encore. Il faut aussi tenir compte des tendances prédominantes, des exigences légitimes de l'opinion et des vrais besoins du pays. Si cette mission est toujours difficile, aux heures troublées des sociétés elle est souvent périlleuse, et le succès ne la couronne pas toujours. Ce fut l'honneur des deux Portalis d'avoir atteint le but ; ils surent mettre dans nos lois, le premier en les renouvelant, le second en les interprétant, cette force morale qui est la vie des nations.

Dans l'ensemble si élevé, si juste de leurs théories sociales, dans l'esprit si éminemment chrétien qui a inspiré leurs écrits, leurs discours, leurs actes, on peut toutefois regretter qu'ils aient fait tous les deux une part trop prépondérante à l'État, dans certaines questions, notamment dans celles d'association religieuse et d'enseignement. Les principes de la liberté de conscience et de l'autorité paternelle, antérieurs à toute loi positive, doivent en ces matières dominer la législation, et ne sauraient s'incliner devant la raison d'État. La tyrannie d'un seul ou de plusieurs ne peut jamais prévaloir en droit contre la justice, et c'est trop s'exposer à voir violer ces grands préceptes protecteurs que de les livrer à l'arbitraire des gouvernements, quels qu'ils soient. L'excuse des deux Portalis (comme celle de Fénélon qui, lui aussi, avait

proclamé cette direction nécessaire dans l'éducation des peuples, fut qu'ils ne séparaient pas l'intervention de l'État des conditions religieuses indispensables à toute société. Le respect dont était alors entourée la religion, son autorité morale reconnue, ne leur avaient pas permis d'apercevoir toutes les conséquences de leurs théories, le jour où les gouvernements répudieraient les traditions chrétiennes de la France *.

Oui, le Comte Portalis a été le continuateur et l'éloquent disciple de son père, mais ne craignons pas de diminuer la gloire de Portalis l'Ancien en rendant pleine justice au fils. Dans la région des idées, dans ses conceptions sur la philosophie du droit et de l'histoire, il plane plus haut que son père ; sa parole a le nombre, l'ampleur, la vivacité, la vigueur du député du Conseil des Anciens. Moins séduisant peut-être, il n'a pas au même degré ce charme qui entraîne, mais il l'emporte par la science, la profondeur des vues, la rectitude et la logique du raisonnement.

On peut expliquer ces différences qui donnent au Comte Portalis un caractère de puissante originalité : nos discordes civiles, au milieu desquelles il avait grandi, n'altérèrent point sa brillante imagination,

---

* Avant les lois qui ont si gravement modifié l'esprit religieux de notre éducation nationale, il y a quarante ans, M. Tavernier père, président de l'Académie, dans son discours à la séance publique du 20 juin 1846, avait, à propos de Portalis l'ancien, dont il rappelait avec admiration la grande et illustre figure, formulé sur ce point les mêmes réserves. Voir Séance publique de l'Académie 1846, imprimé, Aix.

mais la poussèrent et la maintinrent dans une direction sérieuse et quelque peu austère. Elle fut ainsi préservée de ces entraînements, de ces illusions, de ces écarts, disons le mot, qui sont le signe d'une intelligence moins bien pondérée, moins réfléchie, mais que nous retrouvons volontiers, à certains moments, dans un grand esprit, parce qu'ils nous rappellent ce que nous aimons toujours, plus encore quand nous l'avons perdue, la jeunesse. Et cependant, singulier contraste chez le Comte Portalis : si son esprit eût de bonne heure sa pleine maturité, son cœur, bon et aimant, resta, jusqu'à son dernier jour, jeune par la fraîcheur et la vivacité de ses sentiments*.

Notre ville a élevé une statue à son père ; elle se fait gloire aussi d'avoir donné le jour au fils. Heureuses les familles qui peuvent compter parmi les illustrations de leur maison deux hommes aussi éminents par leurs talents, par leurs vertus. L'Académie d'Aix a sa part dans ce patrimoine d'honneur. Portalis l'Ancien fut le créateur de notre compagnie ; le comte Portalis nous a appartenu ; c'est grâce à sa haute intervention et sous son Ministère que notre Académie a été légalement reconstituée et reconnue **. Mais plus

* Le comte Portalis est mort à Passy le 5 août 1858. Le mois d'août était comme fatal pour les Portalis : son père était mort le 25 août 1807, sa mère, sept ans après, le 25 août 1814 ; il avait perdu sa femme en août 1838 et son fils aîné le même mois en 1846. Aussi redoutait-il le retour de ce mois funeste et attendait-il qu'il fut passé pour entreprendre, en compagnie de ses enfants et de ses petits-enfants, ses nombreux voyages.

** Ordonnance Royale du 5 avril 1829.

heureux encore les États qui ont vu leurs destinées confiées un instant à la direction de ces nobles esprits. La trace de leur passage dans les conseils de la nation et au pouvoir reste éclatante et pure au milieu de nos bouleversements sociaux.

Quoique des théories déjà combattues, mais renouvelées aujourd'hui, semblent vouloir détruire les effets de leur mission réparatrice, le sceau de leur œuvre a laissé de vives empreintes au cœur de la France, et malgré des éclipses momentanées, les principes de paix sociale et religieuse, proclamés par eux, triompheront toujours. L'avenir du pays est à ce prix.

# COMPTE-RENDU

DES

# TRAVAUX SCIENTIFIQUES DE L'ACADÉMIE

**Pendant les Années 1879-1886**

Par le Marquis DE SAPORTA

*Secrétaire perpétuel pour les Sciences.*

MESSIEURS,

La vie des corps savants, semblable en cela à la vie des individus, se compose d'alternatives heureuses ou tristes ; elle est sujette à des accidents et à des contrastes ; souvent active ou même pressée, elle est exposée aussi à des langueurs, à des mécomptes, à des intermittences dont la raison d'être échappe parfois à l'analyse, mais qui tiennent surtout aux effets plus ou moins prononcés de ce renouvellement perpétuel qui infuse un sang nouveau, destiné à réparer les pertes que la mort ou l'éloignement nous condamne à subir ; mais ces crises partielles, plus ou moins vite conjurées, ne sauraient se réaliser sans

exiger des efforts ni arracher des plaintes dont vous allez entendre l'écho affaibli et dont le récit ne vous laissera certainement pas insensibles.

Si mon examen devait s'étendre à tous les actes de l'Académie, dans le cours des huit années qui se sont écoulées depuis le dernier compte-rendu, je reculerais à coup sûr devant une tache au-dessus de mes forces et je cèderais la place à l'un de ces auteurs, s'il en existe parmi nous, dont « la fertile plume, » en donnant à l'image de Boileau une tournure moderne, a le don de marcher à la vapeur ; mais il se trouve que mon rôle et mes fonctions sont restreints aux côtés scientifique et artistique de nos travaux et, dans ces limites déjà bien vastes, il m'est permis de me mouvoir avec moins de peine et surtout de moins risquer de lasser votre bienveillante attention, au moment où elle m'est aussi indispensable que votre indulgence même. Mon désir est d'être à la fois bref et clair, et pourtant j'ai à vous dire bien des choses en peu de mots. Que n'ai-je le pouvoir de recourir à cette langue turque, dont Molière seul avait le secret et qui possédait justement à ses yeux le mérite de ces deux qualités réunies !

Faut-il me justifier auprès de vous et de mes confrères du reproche d'avoir laissé passer des années sans remplir ma tache ? Mes excuses ne sont que trop légitimes : honoré de la présidence, il m'était impossible de cumuler deux fonctions et frappé ensuite d'une façon irréparable, il me fallut bien ajourner le rapport que je vous présente aujourd'hui.

Dans le cours de la période que j'ai à parcourir et qui s'étend de janvier 1879 à mai 1886, les pertes éprouvées par l'Académie ont atteint les plus assidus et les plus laborieux. Cette réflexion est surtout applicable à M. Plaisant, ancien professeur à l'école des Arts-et-Métiers, dont la vieillesse, au milieu même de cruelles infirmités, fut consacrée tout entière à l'étude des problèmes les plus ardus de physique, de mécanique, d'agriculture et de météorologie. L'Académie n'a pas oublié ses communications relatives au *rôle de la chaleur latente considérée comme véhicule de l'eau à travers l'atmosphère*, à *la chaleur moléculaire*, aux *orages*, celles sur *l'origine de la terre végétale*, enfin sur la *question des céréales*, encore ouverte sous nos yeux et dont l'agriculture française réclame en vain la solution. M. Plaisant, lorsqu'il communiqua à l'Académie le manuscrit de ce dernier travail, touchait au terme de sa carrière. Dans une lettre touchante, il adressa un dernier adieu à ses confrères et légua à sa mort, en 1883, ses livres de science et ses manuscrits à l'Académie, dont ils vinrent enrichir les archives. — En 1879, c'est mon père, dont je ne saurais ni faire l'éloge, ni passer le nom sous silence ; en 1881, c'est M. Beaumarchey, dont les connaissances en géographie étaient estimées ; à la fin de cette même année, c'est M. Coquand, géologue remarquable, un des premiers explorateurs de la région provençale, ancien membre résidant ; en 1882, c'est M. le docteur Payan qui furent enlevés à notre estime et à nos regrets.

Ici, Messieurs, un nom vient naturellement s'inscrire, c'est celui d'Émile Arnaud ; il avait fait ses preuves de naturaliste et d'académicien sur un théâtre plus restreint et non sans éclat, lorsque nous l'accueillîmes, en 1881, en qualité de membre résidant, comptant sur un long avenir, mais trompés deux ans plus tard dans nos espérances par une mort prématurée. M. Émile Arnaud a laissé, dans les diverses branches de la géologie et de la paléoethnie, des écrits ; il a poursuivi des recherches et opéré des découvertes qui lui survivront. Une des algues fossiles les plus remarquables dont on ait encore connaissance a été recueillie par lui aux environs de Bonnieux (Vaucluse). Esprit ouvert, libéral et chercheur, il avait longtemps dirigé, avec un plein succès, la Société littéraire et scientifique d'Apt, dont il était l'âme. Pourquoi faut-il qu'après avoir pris droit de cité à Aix et à l'Académie, il leur ait été sitôt enlevé ! Nous ne saurions assez le déplorer et l'excellent éloge qu'en a fait M. Mouravit, en lui succédant, n'est qu'une consolation incomplète, bien qu'au milieu de nos regrets nous devions nous proclamer heureux d'avoir rempli le vide scientifique laissé par M. Arnaud par un mérite littéraire à coup sûr équivalent.

M. le recteur Bourget, reçu membre honoraire en 1879, ainsi que M. Demontzey, conservateur des forêts, n'ont fait, pour ainsi dire, que traverser nos séances. Nous avons apprécié chez le premier des connaissances de l'ordre le plus élevé dans le domaine des sciences exactes et physiques. Le second venait

d'acquérir une éminente notoriété par ses travaux sur le reboisement des Basses-Alpes. Paris nous les a bientôt enviés l'un et l'autre ; mais s'il nous les a ravis, c'est pour les placer sur un théâtre plus en rapport avec leur supériorité respective. D'un côté, l'ouvrage de M. Demontzey sur le reboisement et le gazonnement des montagnes est devenu classique et, de l'autre, nous ne saurions oublier ni ce que l'instruction publique doit à M. Bourget, ni la part qui revient à M. Paul Bourget, son fils, romancier charmant, esprit délicat, ouvert aux choses de l'art, dans la conservation de la Tour de l'Horloge, un instant menacée et que tous les Aixois de cœur s'unirent pour sauvegarder.

Tant de pertes et de regrets successifs ont eu cependant une compensation dans l'acquisition, faite par l'Académie en 1879, de M. Deligne, directeur de l'école des Arts-et-Métiers, dont vous avez applaudi plus d'une fois la parole aussi élégante qu'autorisée. M. Deligne, chose rare assurément, a tenu plus encore que ce qu'on était en droit d'attendre d'un passé déjà brillant. Non seulement il a prêté son concours à plusieurs de nos séances publiques, mais ses communications ont été du nombre de celles dont on se souvient, tellement elles touchent à ce que la science a de moins accessible. Je citerai de lui une étude sur les courants atmosphériques en Provence, question entièrement neuve, qui ne saurait être l'objet de trop d'attention de la part des météorologistes ; une autre sur la thermodynamique qui trace l'histo-

rique et proclame la formule de l'équivalence complète de la chaleur et du travail mécanique, équivalence dont il est possible d'entrevoir les applications utiles et dont le soleil, source universelle de chaleur, de lumière et de mouvement, est l'exemple le plus éclatant. Nous devons encore à M. Deligne une formule générale des lois astronomiques, des recherches sur le nickel, enfin un rapport sur les titres académiques de M. de Salve dont la justesse et la portée nous permirent d'apprécier à l'avance un collègue qui, bientôt, a pris soin lui-même de nous confirmer dans l'opinion que nous avions conçue de son talent en nous traçant un tableau trop réel des souffrances de l'agriculture et plus tard en nous initiant à l'histoire de l'Association philotechnique, société fondée à Paris, en mars 1848, avec le concours de M. de Salve et dans le but de favoriser l'instruction gratuite des adultes, principalement des ouvriers. Née d'une pensée généreuse, cette société est maintenant assez puissante pour compter deux cents cours ouverts et disposer d'un budget de 40,000 francs, appliqués à l'extension croissante de l'enseignement pratique et professionnel. Telle est la portée d'une idée féconde, secondée par des hommes de conviction, poursuivant un but utile en dehors de tout préjugé de parti.

J'ai dit que l'éloge du regrettable M. Émile Arnaud était sorti de la plume habile de M. Mouravit ; c'est à M. de Magalon qu'échut la tache d'apprécier la vie et les œuvres de M. Plaisant. En appelant M. de Magalon, l'Académie a songé aux arts, toujours repré-

sentés chez elle par des hommes de vrai mérite. Graveur distingué, M. de Magalon, à l'exemple de ce philosophe qui prouva le mouvement en se contentant de marcher, a payé sa bienvenue en exécutant pour ses collègues une œuvre originale : c'est une eau-forte qui représente la place de l'Hôtel-de-Ville avec cette Tour de l'Horloge sauvée naguère par l'Académie. — Mais après nous avoir séduit par ses dons, le nouvel élu a si bien su nous convaincre de ses nombreuses qualités, de son ordre et de son dévouement par exemple, que nous n'avons pas hésité à lui confier le soin de nos archives ; elles ne pouvaient être en de meilleures mains et l'absence de notre archiviste titulaire, M. de Berluc-Perussis, se fait ainsi moins vivement sentir. Sans M. de Magalon, à quelle détresse aurions-nous été réduits ! Mais avec lui, avec le concours permanent de notre secrétaire annuel, tous deux luttant de zèle, toujours au premier rang, ne ménageant ni leur temps, ni leurs forces, nous pouvons goûter des loisirs exempts de remords ; sachons du moins être reconnaissants envers ceux qui nous les procurent.

C'est à M. Dorlhac de Borne qu'est échu le fauteuil demeuré vide par la mort de M. Payan. Là encore nous pouvons nous féliciter du choix en considérant les titres si légitimes de l'ancien et éminent directeur de l'École normale. Réparer les pertes de notre société par des adjonctions de cet ordre, c'est enrichir son capital et accroître la valeur de ses actions. Ce langage emprunté au monde des finances, en dehors de

son actualité, a le mérite de traduire exactement ma pensée.

Sur le double terrain de la science et des beaux-arts, nous sommes redevables à M. de Fonvert, ce vétéran des luttes académiques, de deux communications qui témoignent de la souplesse de son esprit et de l'étendue de son érudition : l'une était relative à des notions et à des hypothèses préhistoriques, exposées par celui qui vous parle et que M. de Fonvert sut analyser et définir en utilisant ses connaissances spéciales en géographie ; l'autre développait avec un grand sens et dans un esprit pratique des études sur les musées et les écoles d'art industriel à l'étranger. Ce n'est pas l'Académie seule qui eût profité de ce travail ; il aurait été applicable à notre musée et à notre école de dessin, si une mesure qu'il ne m'est permis moins qu'à personne d'apprécier ici n'avait exclu son auteur de la commission administrative dont il faisait partie depuis quarante ans et à laquelle ses avis étaient destinés.

M. le docteur Bourguet, que sa modestie exagérée a seule empêché de recevoir les honneurs de la présidence, nous a communiqué un travail plein de curieux détails et d'une portée sérieuse sur une épidémie convulsive observée dans une localité de notre département ; mais son œuvre principale a eu pour objet l'examen de ces épidémies qui, de siècle en siècle, prélèvent une dîme sur les populations. Leur marche, leurs effets, leur mode d'extension et de propagation, ont été analysés par M. Bourguet ; de là

deux études qui sont venues prendre place dans les Mémoires de l'Académie. La première est un historique des anciennes épidémies, puisé aux meilleures sources et présentant le tableau des effets terribles de la peste à Aix et en Provence du XIV[e] au XVIII[e] siècle. De nos jours, le choléra a remplacé la peste. La seconde étude de M. Bourguet a pour objet : « Le Choléra dans l'arrondissement d'Aix en 1884 et 1885. » C'est une recherche consciencieuse du mode probable de propagation de cette cruelle maladie. L'auteur, appuyé sur les notions d'une exacte statistique, repousse par des raisons péremptoires la propagation directe ou transmission et ses conclusions sont favorables, au contraire, à la propagation par l'atmosphère, c'est-à-dire à l'ancienne notion épidémique. Une distinction à laquelle l'Académie entière a applaudi de concert avec les nombreux amis, je puis dire avec l'universalité de ceux qui le connaissent, est venue couronner la longue et honorable carrière médicale du docteur Bourguet. Sa nomination dans la Légion-d'Honneur n'a surpris personne ; depuis longtemps la pensée de nous tous l'avait décoré.

Je dois encore, sans sot orgueil ni fausse modestie, ajouter au tableau qui vient d'être tracé la mention de ce que j'ai moi-même publié. En janvier 1879, j'ai présenté à mes confrères un volume illustré, intitulé : *Le Monde des Plantes avant l'apparition de l'Homme*, dont M. Charles Vogt a donné une traduction allemande en 1881. J'ai exposé dans cet ouvrage les théories relatives aux changements successifs

éprouvés anciennement par la végétation et déroulé l'histoire abrégée de ses évolutions. La principale difficulté à surmonter consistait à résumer, dans un petit nombre de pages, une longue suite d'évènements et de phénomènes, sans rien omettre d'essentiel. Le succès relatif de l'œuvre semble attester que je n'ai pas entièrement échoué dans ce que j'avais entrepris ; mais les auteurs sont tellement sujets à se faire illusion, que la mienne est excusable dans tous les cas.

J'ai continué à insérer divers articles dans la *Revue des Deux-Mondes* ; le plus récent a eu pour objet : *la Provence primitive*, c'est-à-dire le tableau des vicissitudes du sol que nous habitons, un récit de la façon lente et progressive, non exempte de retours et d'intermittences répétées, avec laquelle notre région provençale s'est constituée dans le cours infini des âges, sans oublier les plantes et les animaux qui l'ont peuplée bien avant l'homme et se sont succédé à sa surface.

Faut-il dire encore que je me suis trouvé engagé dans une polémique dont une portion du monde savant, celui du moins que la paléontologie intéresse, s'est récemment ému ? Il s'agissait de décider si les fossiles marins observés dans les plus anciennes couches déposées au fond des océans primitifs étaient des algues ou simplement des apparences dues à des vestiges de progression, en un mot des traces d'animaux inférieurs moulées en relief à l'aide du sédiment superposé. Le savant suédois qui a soulevé l'orage et dont je suis loin de partager l'opinion

tranchée, voulait exclure, en se basant sur certaines expériences, toute une catégorie de fossiles, dans laquelle j'ai cru de mon côté reconnaître des algues véritables. C'est effectivement ce que j'ai cherché à démontrer dans deux mémoires successifs, publiés à Paris et illustrés de nombreuses planches : *A propos des Algues fossiles* et *les Organismes problématiques des anciennes mers.* Le problème est ardu et présente encore bien des côtés obscurs ; mais j'ai eu du moins la satisfaction de voir mon opinion appuyée non seulement en France, mais plus loin, en Portugal, par M. Delgado, et jusqu'en Amérique, d'où me sont parvenus des documents et des adhésions.

Messieurs, si le vieux monde n'a cessé de se transformer, notre Académie elle-même a suivi cette loi générale ; elle a modifié son règlement et élargi le cadre de sa constitution, en admettant, comme pour ouvrir à ses destinées une ère nouvelle, une catégorie d'associés régionaux, choisis par elle dans l'étendue des départements qui se rattachent à l'ancienne Provence. Ces associés se trouvent ainsi étroitement unis à nos travaux, à nos aspirations, à l'impulsion affaiblie et cependant réelle que notre cité imprime encore à la région dont elle a été la capitale et dont elle reste le centre géographique. Aussi avons-nous accueilli avec un empressement ému et salué de nos acclamations les hommes éminents et sympathiques qui répondirent à notre appel et dont les titres furent l'objet d'autant de rapports que nous avions de scrutins individuels à émettre avant de les proclamer. Il

me serait impossible, Messieurs, de passer devant vous la revue de nos associés régionaux ; il me faudrait, en les nommant, apprécier leurs travaux et le modeste cadre de mon rapport n'y suffirait pas ; je tiens d'ailleurs à ne pas franchir mon domaine spécial, celui des sciences, des arts et par extension de l'agriculture. — C'est comme agriculteur et horticulteur émérite, sans insister sur ses qualités d'érudit et de bibliophile, que nous avons accueilli le marquis de Clapiers, porteur d'un nom toujours cher à la ville d'Aix, dont il rappelle une des gloires ; Henry Révoil, correspondant de l'Institut, architecte et archéologue, est aussi un Aixois d'origine. C'est encore à titre d'Aixois et après avoir désespéré de vaincre directement sa modestie, que M. Paul Arbaud est devenu notre associé. M. Eugène Plauchut, à Forcalquier ; les docteurs Barthélemy et Sarrazin, à Marseille, représentent la chimie et les sciences médicales ; M. Philippe Matheron, depuis des années notre correspondant, personnifie avec éclat la géologie dans les Bouches-du-Rhône ; M. F. Panescorse la représente dans le Var. Les beaux-arts ont le droit de revendiquer, à Marseille, M. Jules-Charles Roux, président de la Société artistique, qui a su se faire applaudir dernièrement aux réunions de la Sorbonne et dont le rapport sur le canal projeté de Panama n'est oublié d'aucun de nous. Avant de m'arrêter, je citerai en dernier lieu un de nos compatriotes, M. Marion, professeur à la Faculté des sciences de Marseille et membre de l'Académie de cette ville, dont

les travaux de zoologie, de paléontologie et les découvertes d'exploration sous-marine, auraient droit à des développements si ces travaux et ces découvertes n'avaient été récemment, de ma part, l'objet d'une étude que l'Académie a bien voulu accueillir et qui va prendre place dans le volume de ses Mémoires en voie de publication.

Si M. Marion, enfant du pays, est une de ces gloires naissantes dont l'Académie est en droit d'attendre le plein épanouissement, s'il représente, pour mieux dire, cette aurore de la célébrité dont les rayons paraissaient si doux à Vauvenargues, par un contraste dont vous saisirez le charme, le soleil qui s'incline vers le couchant, la vieillesse demeurée active et toujours éclairée des dons de l'intelligence devait, à plus forte raison, attirer nos hommages. Vous devinez, Messieurs, que je fais allusion au cinquantenaire de notre vénéré trésorier, de notre président d'honneur, M. de Garidel. Après tant de tristesses énumérées, c'est un anniversaire joyeux, plein des plus douces émotions, dont j'inscris le souvenir. La gaîté la plus franche, l'intimité la plus complète, la poésie contribuant à rehausser l'éclat de la réunion, ont marqué le banquet qui couronna, l'an dernier, à pareille époque, cette fête de famille. Celui qui en fut l'objet n'a pas certainement oublié cette date du 8 juin ; puisse-t-elle revenir après dix ans et nous retrouver fidèles au rendez-vous.

L'Académie, je le rappelle en terminant, avait été fière, en 1883, d'acclamer M. Mignet en qualité de

membre d'honneur, aussitôt que son nouveau règlement l'eût autorisée à décerner ce titre. Elle considérait en lui l'écrivain de premier ordre, l'historien fécond, toujours égal à lui-même, dont les années n'avaient pu amortir l'activité et qui ne s'était jamais proposé d'autre but que la recherche de la vérité puisée aux sources les plus sûres. D'autres raconteront ce que fut Mignet, enlevé à notre admiration sitôt après le gracieux accueil réservé par lui au diplôme qui lui avait été offert. Ils loueront, mieux que je ne saurais le faire, cette plume exercée, ce style orné, mais limpide et concis dans son élégante simplicité ; mon intention est seulement de rappeler l'illustration projetée par lui sur notre cité et à laquelle l'Académie, heureusement inspirée, voulut adresser un hommage délicat avant l'heure, hélas ! trop rapprochée où elle se joignit au cortège qui l'accompagna à sa dernière demeure.

C'est sur cette pensée à l'honneur d'Aix, fertile de tout temps en hommes célèbres dans les lettres, dans les arts, dans les sciences, triple couronne qu'on ne saurait lui enlever, trésor où puiseront les générations futures, que je termine ce rapport dont le mot de la fin, malgré tout et en dépit de bien des présages, sera encore l'espérance.

# RAPPORT

SUR LES

# PRIX DE VERTU RAMBOT & REYNIER

Par M. le Baron de MEYRONNET SAINT-MARC

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Un des attraits de cette séance est la distribution des prix de vertu. Nous sommes, je crois, une des rares Académies de province qui suivent dans cette voie l'exemple donné par l'Académie Française. Hélas! la ressemblance, en ce qui me concerne du moins, s'arrête là et quand je lis les discours prononcés dans ces occasions solennelles, où l'esprit est semé à pleine main par les immortels, je me sens pris d'un grand découragement.

Aussi sans chercher à vous faire un discours pour lequel il me manquerait tant de qualités essentielles, je tâcherai seulement d'être court autant que possible,

ce qui est presque toujours un élément de succès ; je ferai ensuite mes efforts pour être clair et je vous assure enfin que je serai impartial, ce dont vous pourrez juger vous-mêmes, car je vais mettre sous vos yeux toutes les pièces, tous les éléments, sur lesquels nous avons basé nos choix pour la distribution des prix de vertu aux différents candidats.

Napoléon III, dans une phrase restée célèbre, avait dit : « Il faut rassurer les bons et faire trembler les méchants. » Il partageait ainsi le peuple en deux classes bien différentes l'une de l'autre. Ces deux parties se subdivisaient elles-mêmes en une foule de groupes dont la bonté, ou la méchanceté, pour me servir de l'expression citée plus haut, était d'autant plus forte qu'elle se rapprochait du type initial.

C'est d'une de ces subdivisions que j'ai à vous parler. Il y a en effet dans le camp des bons, non seulement les bons qui forment la masse des citoyens qu'on pourrait appeler les bons sans phrase, mais encore les mous, les presqu'indifférents dont le nombre forme un groupe considérable. Par contre, il y a les zélés composant une autre division, moins nombreuse que celle que je viens de citer, mais plus importante par la qualité des personnes qui en font partie. De ce dernier groupe lui-même se détachent certaines personnalités d'une vertu éminente dont le mérite brille à tous les yeux, comme on voit dans le ciel, par une belle nuit, certains astres resplendir au milieu des autres étoiles dont ils font pâlir l'éclat.

Mais avant de parler de vertu, peut-être faudrait-il tout d'abord nous entendre sur la signification de ce mot. Avant l'ère chrétienne, vertu signifiait courage et accomplissement des devoirs de citoyens. Après l'avènement du Christ, la vertu comprenait l'abnégation, le sacrifice, la charité ; mots nouveaux que les païens ne pouvaient comprendre. Quand le Christ apparut sur la terre, le monde était divisé en maîtres et en esclaves. En ces moments la vie des esclaves ne comptait qu'autant qu'elle pouvait rapporter à leur maître. En faisant des chrétiens un peuple de frères, le Christ créa le respect de la vie humaine.

Avec une croyance en Jupiter affaiblie, un Olympe rempli de dieux, dont les philosophes et les lettrés ne pouvaient s'empêcher de rire, la notion des devoirs, autres que ceux qui importaient à la sécurité ou aux avantages personnels, soit à l'indépendance de la patrie, cette notion, dis-je, était complètement absente de l'esprit des peuples anciens.

Cela était alors ainsi incontestablement et, s'il en est autrement aujourd'hui parmi les peuples envahis par l'athéïsme moderne, cela tient à ce que ces peuples ont dans leur passé, dans leur histoire, dans leurs livres et leurs souvenirs, dans la vue de ce qui se passe autour d'eux et même au milieu d'eux, un christianisme latent qui les fait agir à leur insu.

La vertu est un effort produit pour l'accomplissement d'un devoir. Si cette définition est vraie, un

homme sans Dieu n'ayant pas de devoirs, n'a que des intérêts ; il ne peut donc être vertueux dans le sens que nous attachons en ce moment à ce mot ; et cela se comprend, car cet homme n'a aucun intérêt à faire cet effort que nous qualifions de vertu. Les conséquences à tirer de ceci se présentent facilement à l'esprit. Il en résulte qu'on ne peut être vertueux si l'on ne croit en Dieu et que si, malgré cette négation, on a la prétention de l'être, c'est qu'on a en soi sans s'en douter, ou quoiqu'on s'en doute, une éducation morale qui tient aux principes chrétiens qu'on a reçus et que les anciens ne pouvaient avoir. De là vient la différence qui existe entre un athée de nos jours et un sceptique du temps de l'empire Romain. Aussi, ne fût-ce que par reconnaissance pour les vertus qu'ils découvrent autour d'eux, ou en eux-mêmes, les philosophes de notre temps auraient dû respecter mieux la divine figure du Christ.

C'est au christianisme, en effet, qu'est dû l'épanouissement des vertus, que les mémoires envoyés à l'Académie mettent en lumière. J'ai lu avec une émotion profonde, que je voudrais faire pénétrer jusqu'à vos cœurs, ces récits des actes qu'ont voulu honorer Messieurs Rambot et Reynier. Ces deux hommes de bien, par l'institution des prix de vertu, qui portent leur nom, n'ont pas voulu récompenser la vertu, cela leur eût été impossible, mais la placer en évidence, la faire briller aux yeux, en donner le spectacle à tous, pour exciter par ces beaux exemples une noble émulation.

Nous avons deux prix à donner et dix mémoires nous ont été présentés. Je puis vous dire, Messieurs, notre joie de voir tant d'actes héroïques, et notre douleur de ne pouvoir les glorifier tous devant vous ; mais je vous tairai les attentions scrupuleuses, les soins minutieux, les discussions approfondies qu'il nous a fallu pour fixer définitivement les choix de l'Académie.

Un mot encore avant de vous les faire connaître : mot de félicitation et de regret. Félicitations pour les personnes que les mémoires envoyés nous font apprécier, et dont nous aurions voulu dévoiler ici les actes d'abnégation et de dévouement dignes d'éloges ; regrets pour ceux que, malgré leur mérite, nous n'avons pu comprendre, en cette présente année du moins, dans le nombre restreint des privilégiés qui vont remporter un prix de vertu.

Mlle Louise Joye est née au quartier de Luynes, dans la banlieue d'Aix. Dès sa plus tendre enfance elle se laisse attendrir par les misères d'autrui. A l'âge de onze ans, allant au catéchisme de sa paroisse, elle donne plusieurs fois le dîner qu'elle porte dans son petit panier, à des enfants plus pauvres qu'elle qui n'ont rien à manger, et elle retourne le soir chez ses parents sans avoir pris aucune nourriture dans la journée.

Devenue jeune fille, elle apprend qu'une de ses compagnes est atteinte d'une phthisie pulmonaire ;

elle court chez elle, la soigne, la veille et ne la quitte que lorsqu'elle est guérie.

Une épidémie de petite vérole arrive dans le pays, Louise se multiplie pour porter partout des secours. Quelque temps après, espérant pouvoir faire plus encore et rendre des services plus considérables, elle entre comme novice au couvent de Saint-Thomas-de-Villeneuve et s'adonne, dans les hôpitaux, aux soins les plus rebutants et aux malades dont les affections sont contagieuses. Elle vivait là depuis trois ans, selon ses désirs ardents de charité et de grande piété, quand ses parents, devenus vieux, l'appellent auprès d'eux. Louise n'hésite pas à obéir à leur voix. Elle quitte le couvent et il n'est pas de soins, de bonnes paroles, de délicates attentions qu'elle ne mette en œuvre pour adoucir les derniers jours de ces bons vieillards que la maladie rend parfois inquiets et exigeants.

Mais Louise ne s'en tient pas là. Il n'est pas une infortune qu'elle ne cherche à soulager aussitôt qu'elle en est instruite.

Ici, un homme a un cancer au visage, ses chairs tombent en pourriture et sa famille l'abandonne. Louise va le voir tous les jours, panse ses plaies et lui fait prendre sa nourriture.

Là, un enfant a été pris de convulsions affreuses, on appelle Louise qui, pendant deux jours, le berce dans ses bras et par son dévouement incessant l'arrache à la mort.

Une femme a un cancer intérieur, elle est sans

aucune famille, Louise lui fournit les remèdes et des soins plus précieux encore.

Que vous dirais-je de plus, Messieurs ?

Un petit garçon a la petite vérole ; une petite fille des attaques nerveuses ; une vieille femme est atteinte du choléra ; deux dames étrangères, dans une maison qu'elles ont louée, sont attaquées de la fièvre typhoïde ; une pauvre femme est couverte de pustules ; un homme a été écrasé par une charrette ; deux malheureux ont des accès de folie ; à tous Louise porte des consolations et des secours, pour tous elle se dévoue. Elle surmonte les répugnances de la nature, s'expose au péril avec les fous, à la mort avec les contagieux ; mais rien ne l'arrête et dans le pays on l'appelle avec raison la sœur de charité. Sœur de charité ! Ah ! Messieurs ! ce surnom n'est-il pas à lui seul une révélation de son mérite et le plus beau titre de gloire. Il faudrait des volumes pour tout raconter, mais ce que j'en ai dit n'est-il pas suffisant pour qu'on ne soit pas étonné en voyant l'Académie décerner à Louise Joye le prix Rambot de 545 francs ?

La famille Recordier habitait Aix et se composait, en 1870, du père, de la mère et de cinq enfants, dont deux garçons et trois filles. L'aîné des fils était marié au loin et ne pouvait être d'aucun secours pour sa famille, à laquelle le père, la mère et la sœur aînée, Virginie, assuraient l'existence par un labeur assidu.

Tout-à-coup une épidémie de petite vérole survient à Aix. La plus jeune des filles, âgée de douze ans, en est atteinte. Quinze jours après, la mère et sa seconde fille sont prises par le fléau. C'est à ce moment que Virginie, qui a vingt ans, commence cette vie d'abnégation et de sacrifices qu'elle n'a plus quittée depuis. La contagion éloigne tout le monde de la maison. La mère meurt la première, après avoir reçu tous les secours de la religion. Le même jour, le second fils, âgé de huit ans, se met au lit, atteint de la même affection. Quelques jours après, le père tombe aussi malade et Virginie reste seule, vaillante et dévouée pour porter ses secours et ses consolations d'un lit à l'autre. Pendant vingt-un jours et vingt-une nuits elle ne se couche pas et ne met pas le pied hors de cette chambre pestiférée. Sa santé en souffre cruellement, mais elle reste à son poste jusqu'au bout, c'est-à-dire pendant près de trois mois ; car ce n'est qu'après ce laps de temps écoulé que ses frères et ses sœurs entrent en convalescence.

Le père de cette malheureuse famille, seul, ne peut se remettre et sept mois après il rend son âme à Dieu, léguant ses enfants à leur sœur aînée, Virginie, qui, à dater de ce moment, sera pour eux comme le père le plus vigilant et la mère la plus dévouée. Il fallait pourvoir à la subsistance, à l'entretien et à l'éducation de ces trois enfants qu'elle a adoptés dans son cœur. Virginie, pour atteindre ce but, donnera au travail ses jours et une partie de

ses nuits. Elle refuse de se marier pour pouvoir se dévouer toute entière et les prodiges qu'elle accomplit pour remplir la triple mission qu'elle s'est donnée sont inouïs. Heureusement ses enfants, car je crois qu'on peut les appeler ainsi, répondent à ses soins : probes, honnêtes, laborieux et religieux, l'un va être bientôt jardinier, l'autre se destine à l'enseignement.

Elle-même, maintenant qu'elle a plus de repos, a repris son état de couturière, dans les limites que sa santé, ébranlée par tant de fatigues, le lui permet. Elle suffit ainsi, quoiqu'avec peine, peut-être, aux nécessités de la vie.

Le prix Reynier, Messieurs, doit, par une clause spéciale, récompenser l'éducation chrétienne donnée par les pères et mères à leurs enfants. Virginie Recordier, par son dévouement admirable, par l'excellente et chrétienne éducation qu'elle a donnée à ses frères et à ses sœurs, devenus ses enfants, a été jugée digne par l'Académie d'obtenir la première partie du prix Reynier se montant à 400 francs.

Louise Sauvat est une élève de l'Orphelinat Notre-Dame. Elle puisa, dans cette sainte maison, les principes de religion et de vertu qui ont guidé toute sa vie, l'ont fortifiée dans ses dures épreuves et qu'elle a implantés à son tour dans le cœur de ses enfants.

Mariée à un honnête homme, nommé Moustier, elle commençait à jouir d'un bonheur qu'augmentait

la naissance d'un fils, lorsque la mort de son mari vint la plonger dans la douleur. C'est dans l'espoir d'assurer l'avenir de l'orphelin qu'elle consentit plus tard à se remarier.

Mais Pélissier, son second mari, était un homme indigne d'elle, qui lui donnait plus de coups que d'argent pour l'aider à élever les sept enfants qu'elle eut de lui. Trois sur ce nombre, seulement, ont survécu, les autres sont morts de maladies, d'épuisement ou de mauvais traitements de la part de leur père quand il rentrait au logis après avoir laissé une partie de sa raison au cabaret.

Un peu de repos allait être cependant donné à cette malheureuse famille. Pélissier étant parti pour mener une vie errante, le tribunal prononça contre lui une séparation de corps et le condamna à faire à sa femme une pension que celle-ci refusa, parce qu'elle ignorait la provenance de l'argent qui devait lui être remis. Consacrant désormais tout son temps et ses pensées à ses enfants, elle les élève, dès leur plus jeune âge, dans les principes les plus sévères de la foi chrétienne.

La pauvre femme s'épuise peu à peu cependant à la peine. Nourrir et élever trois garçons, c'est trop pour ses forces, mais elle travaille avec courage et confiance en Dieu qui ne l'abandonnera pas.

Ses fils, sont dignes, en effet, de toute la peine qu'elle s'est donnée, et on remarque leur sagesse. L'aîné, malheureusement presque toujours malade, est un modèle de douceur et dans les intervalles de

repos que lui laisse sa maladie, il se donne tout à sa famille. Les deux autres sont des sujets parfaits et on les cite chez les Frères de la doctrine chrétienne parmi les meilleurs élèves.

Pour récompenser cette chrétienne éducation donnée à ses enfants, l'Académie a désigné Mme Louise Pélissier pour la deuxième partie du prix Reynier se montant à 300 francs.

Louise Guyot est la fille d'un entrepreneur dont les travaux nombreux, exécutés avec probité et habileté, faisaient régner une grande aisance dans sa famille. Louise, fille unique, élevée comme une personne qui devait être riche un jour, vit à vingt ans un avenir de bonheur ouvert devant elle. C'était le malheur, au contraire, qui frappait à sa porte. Une spéculation malheureuse, des calculs approximatifs qui se trouvèrent faux, ébranlent la fortune de l'entrepreneur. Son crédit est atteint. Le manque de travail amène ensuite la gêne. Les économies disparaissent peu à peu et la misère approche lentement, mais sûrement. Louise comprend aussitôt son devoir. Elle commence par vendre son petit mobilier et tout ce qui pouvait lui rappeler le luxe dans lequel elle a été élevée ; elle ne conserve pas le plus petit bijou et se met résolûment au travail. Dès l'aube naissante elle court à l'atelier, où elle se fait remarquer par son travail et sa bonne conduite.

Cependant la mère de Louise est accablée par le spectacle de sa ruine et ses facultés mentales se troublent. Louise, pour parer à ce nouveau malheur, prend sur ses heures de sommeil pour l'entretien du ménage. Mais ce n'était pas assez d'épreuves et l'infortune de cette famille devait être complète. Le père est tout-à-coup immobilisé sur sa couche par un rhumatisme douloureux. Le courage de Louise ne faiblit pas. Par sa piété et sa douceur, elle amène la résignation dans le cœur de son père ; par ses soins incessants, elle calme la folie de sa mère ; par son travail assidu, elle subvient à tous deux.

Cependant peu à peu, avec les années, la croix de Louise devient moins lourde à porter et alors celle qui semblait pouvoir à peine remplir sa tache trouve encore le moyen de soulager d'autres infortunes. Une femme, nommée Bossi, est atteinte d'un cancer; Louise va la soigner et la panser. Une autre personne est abandonnée de tous à cause d'une maladie d'un caractère repoussant ; Louise lui donne pendant de longs mois tous les soins répugnants que son état exige.

Un jour, une mère de famille ayant été frappée subitement d'aliénation mentale est conduite à l'hospice, sa fille reste à la charge de son père qui l'abandonne. Louise recueille l'enfant, la fait élever chrétiennement aux Sœurs de la Retraite d'Aix, pendant trois ans, et depuis qu'elle est sortie de cette pension, elle la garde auprès d'elle. Enfin son zèle s'exerce jusque sur les petits enfants qui fréquentent le caté-

chisme du Saint-Esprit, auxquels elle donne toute espèce de secours spirituels et matériels.

Je n'en dirai pas davantage. Cette admirable conduite, ce dévouement persévérant et de tous les instants, ont fait juger Louise Guyot digne d'obtenir de l'Académie la troisième partie du prix Reynier de 300 francs.

MESSIEURS,

Je suis arrivé au terme de la tache que l'Académie m'avait confiée. Après l'exposé des faits, dont j'aurais voulu mieux faire ressortir la grandeur et la beauté, que pourrais-je dire encore qui ne risque d'en affaiblir l'enseignement ?

Le spectacle de la vertu est de tous le plus émouvant et celui qui porte les fruits les meilleurs et les plus abondants. En vain des pessimistes nous montreront les plaies, parfois navrantes, que le siècle présent étale à nos yeux ; nous leur répondrons qu'on ne doit pas désespérer d'un temps qui est capable de produire de pareils actes de vertu.

On a lu :

*Sonnets*, par M. L. de Berluc-Perussis.

# LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

## DEPUIS SON INSTITUTION

---

1861-1862. Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862-1863. Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863-1864. Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864-1865. Marie Antoine, de la commune de Martigues.

1865-1866. François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866-1867. Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867-1868. Térèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868-1869. Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869-1870. Émilie Massel, de la commune d'Aix.

1870-1871. Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871-1872. Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise Baud, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire Faure, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne CAYOL, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth VIDAL, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna MICHON, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine ARNAUD, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs BONFILLON, de la commune d'Aix.

1880-1881. Justine MICHEL, veuve DIOULOUFET, du hameau des Milles, commune d'Aix.

1881-1882. Jean-Laurent FRANC, de la commune de Martigues.

1882-1883. Alexandrine DURAND, de la commune d'Aix.

1883-1884. Joséphine FINAUD, de la commune de Trets.

1884-1885. Véronique FLORY, de la commune d'Aix.

1885-1886. Louise JOYE, du hameau de Luynes, commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

*D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de* **1,000** *francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.*

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.
» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.
1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.
» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.
» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.
1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.
» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.
» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.
1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.
» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie Janière, veuve Guérin, de la commune de Gardanne.

» Virginie Blanc, de la commune d'Aix.

» Julie Baudoin, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette Gueyrard, de la commune d'Aix.

» Marie Jean, épouse Michel, de la commune d'Aix.

» Julie Court, épouse Ricard, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper Théric, de la commune d'Aix.

» Marie-Victorine Deyme, de la commune d'Aix.

» Rose Lahaus, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine Last, de la commune de Meyrargues.

» Marie Dorlande, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse Chavet, de la commune d'Aix.

1879. Virginie Mille, de la commune d'Aix.

» Veuve Ricard, née Tempier, de la commune d'Aix.

» Pauline Long, de la commune d'Aix

1880. Lucien Daumas, de la commune d'Aix.

» Cécile Lapierre, de la commune d'Aix.

1881. Lucien Bardey, de la commune d'Aix.

1882. Pélagie Aillaud, de la commune de Rognac.

» Marie Bastard, de la commune d'Aix.

» Thérèse Bonnet, veuve Martel, de la commune d'Aix.

1883. Virginie CASTINEL, veuve COULON, de la commune d'Aix.

» Marie GOUIRAN, de la commune de Jouques.

1884 Camille-Louise NOUVERON, de la commune d'Aix.

» Florine MICHEL, veuve GIRARD, de la commune d'Aix.

» Marguerite RASTEL, épouse BERONI, de la commune d'Aix.

1885. Époux MICHEL, de la commune d'Aix.

» Marie HERMITTE, de la commune d'Aix.

1886. Virginie RECORDIER, de la commune d'Aix.

» Louise SAUVAT, épouse PÉLISSIER, de la commune d'Aix.

» Louise GUYOT, de la commune d'Aix.

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

*Président honoraire*..... M. DE GARIDEL ✠.

*Président*..... M. Eugène TAVERNIER.

*Vice-Président*..... M. DE SALVE ✲.

*Secrétaires perpétuels*. MM. le Marquis DE SAPORTA ✲ ✲ (pour les sciences), et Charles DE RIBBE ✲ (pour les lettres).

*Secrétaire annuel*.... M. Hipp. GUILLIBERT ✲ O. ✠.

*Archiviste*..... M. DE BERLUC-PERUSSIS ✲ O. ✠.

*Archiviste adjoint*.... M. DE MAGALLON C. O. ✲ ✠ ✲.

*Trésorier*..... M. DE GARIDEL ✠.

# ACADÉMIE D'AIX

—

## 67me SÉANCE PUBLIQUE

—

18 Juin 1887

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

## D'AIX

AIX-EN-PROVENCE

ILLY ET J. BRUN, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Rue Manuel, 20

1887

# ACADÉMIE D'AIX

## 67me SÉANCE PUBLIQUE

Le Samedi 18 Juin 1887, la soixante-septième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à trois heures, dans la grande salle de l'Université, à la Faculté de Droit.

Un grand nombre de dames, des membres du clergé, de l'Université, de la magistrature et du barreau, les lauréats des prix de vertu et de nombreux amis les accompagnant, assistaient à cette réunion.

M. le conseiller Eugène TAVERNIER, président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Venir aujourd'hui encore vous parler, au nom de l'Académie, est un honneur dont je sens tout le danger. Dans nos séances hebdomadaires, le concours sympathique de nos confrères donne un caractère d'intimité à nos études

qui facilite ma tâche habituelle. Le Président bénéficie ainsi, dans une certaine mesure, des efforts de chacun, et de l'illustration particulière de quelques-uns d'entre nous. Mais captiver un instant la société d'élite qui assiste à cette réunion, est un devoir autrement ardu pour moi. Cet entretien, il devrait être en harmonie avec le goût éclairé de l'auditoire. Saurais-je tout au moins le rendre attrayant, en sollicitant votre attention, et ne pas lasser votre patience ? J'aurais donc lieu de redouter ce privilège de ma charge, si l'empressement que vous mettez à vous rendre dans cette enceinte, pour vous associer à nos travaux, ne me prouvait pas votre bienveillance : j'en ai besoin de nouveau cette année, elle me soutiendra, je l'espère ; et si le sujet que j'ai choisi a la bonne fortune de ne pas vous déplaire, j'aurais alors déjà surmonté l'obstacle qui m'effraye le plus, car je devrais à ce choix, d'avoir pu éveiller votre intérêt, et de me faire écouter de vous, sans vous fatiguer trop longtemps.

Le XVIII^e^ siècle a vu se dérouler devant notre Parlement de Provence des procès célèbres qui ont ému et passionné l'opinion. Celui de Beaumarchais notamment, après une longue période d'années, n'est pas effacé de la mémoire de nos concitoyens. C'est à Aix que vinrent se terminer, dans le sens des prétentions légitimes de l'auteur du *Barbier de Séville*, ses longs débats avec le comte de la Blache.

Des plumes autorisées ont rappelé les circonstances de cet arrêt mémorable, et le récit que j'en reproduirais serait loin d'exciter votre curiosité. J'ai pensé toutefois pouvoir rattacher à ce souvenir des annales de notre

ancien Parlement, une aventure de Beaumarchais, dont les nombreuses péripéties n'ont été révélées que plus d'un demi-siècle après sa mort.

La seconde mission secrète de M. de Ronac (c'est le pseudonyme sous lequel il voyageait, Ronac est l'anagramme de Caron son nom de famille) et son excursion en Allemagne, Beaumarchais les a entreprises surtout pour obtenir de la faveur royale la révision des deux décisions judiciaires qui le frappaient et le déshonoraient. On verra par la suite de cette étude, quels singuliers moyens furent employés par lui, pour se relever de l'état de déchéance légale dans lequel il était tombé.

Après le résultat de sa mission, on s'étonnera sans doute de la générosité excessive de Louis XVI qui, par des lettres-patentes flatteuses, facilita la révision de ces deux arrêts et assura la réhabilitation de son envoyé secret. Pour justifier le Roi d'un acte qu'on pourrait reprocher à sa faiblesse, quelques mots suffiront. Si le Lieutenant-Général de police, M. de Sartines, l'ami de Beaumarchais, n'ignora aucune des circonstances que nous allons exposer, Louis XVI ne dût les connaître qu'imparfaitement.

D'ailleurs les deux condamnations encourues avaient été prononcées par le Parlement Maupeou, et le jeune Roi venait, au début de son règne, de rétablir les anciens Parlements brisés par le ministre de Louis XV.

Le nouveau Roi préludait ainsi, par cette mesure de haute sagesse, aux utiles réformes qu'il projetait, et manifestait avec autorité son intention de rétablir, en son intégrité, la justice atteinte par Maupeou dans son principe essentiel, l'indépendance. Beaumarchais dont la popularité

grandissait depuis ses mémoires contre Goëzman, devenait l'instigateur de la politique du gouvernement dans les affaires des colonies anglaises d'Amérique; il était l'ami des ministres Sartines [1] et Maurepas. La volonté du Roi fut d'ailleurs plusieurs fois impuissante vis-à-vis d'un homme qu'il n'estimait pas. Il céda peut-être alors à la pression de l'opinion et des ministres. Plus tard, la représentation du *Mariage de Figaro*, à laquelle Louis XVI s'opposa si longtemps, prouva que Beaumarchais avait su mieux vouloir que le Roi.

Les faits peu connus que nous allons raconter, nous les avons puisés dans des documents publiés par deux érudits Autrichiens, dont la sincérité ne saurait être suspectée. M. d'Arneth et M. Bettelheim [2] ont établi leur récit sur les pièces officielles conservées aux archives d'Etat à Vienne.

---

(1) Quand Beaumarchais obtint ses lettres de relief et sa réhabilitation, le lieutenant-général de police, M. de Sartines était devenu ministre de la marine.

(2) V. *Marie-Antoinette. — Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, publiée avec une introduction et des notes, par M. le chevalier Alfred d'Arneth, directeur des archives de la maison impériale et de l'Etat d'Autriche et M. A. Geffroy, professeur à la faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut. (Paris, Didot, 1874, 3 vol. grand in-8°.— Déjà, M. A. d'Arneth avait publié, en allemand, à Vienne sous ce titre : *Beaumarchais und Sonnenfels* (1868, Wilhelm Braumuller), les principales pièces officielles déposées aux archives d'Etat d'Autriche, relatives au voyage de Beaumarchais en Allemagne.

V. *Beaumarchais en Allemagne*, de M. Paul Huot. (Paris, librairie internationale 1869, publié avec l'autorisation de M. d'Arneth.) Cet ouvrage reproduit les documents officiels cités par M. le directeur des archives impériales avec la traduction des principales pièces allemandes.

V. aussi *Beaumarchais*. Eine Biographie, von Anton Bettelheim, Francfurth $^{A}/_{M}$ Literarische Anstalt Rütten-Loening 1886. Cet ouvrage a fait l'objet d'un intéressant article de M. Valbert dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er février 1886.

M. de Loménie, dans son remarquable livre *Beaumarchais et son temps*, a ignoré ces importantes révélations, mises au jour ultérieurement ; elles auraient sans doute modifié son appréciation trop favorable sur cet épisode de la vie de l'auteur de *Figaro*.

Quoique la première mission secrète de Beaumarchais eut pleinement réussi, il n'avait pu en recueillir le fruit. Chargé, en effet, par Louis XV, grâce à l'entremise de La Borde, valet de chambre du Roi, d'aller opérer la destruction à Londres des *Mémoires secrets d'une femme publique*, l'œuvre immonde du gazetier cuirassé Morande, sur la Dubarry, il avait su mériter la gratitude et la bienveillance du Roi qui allait l'en récompenser. Mais à son retour à Paris, alors qu'il va recevoir le prix de son zèle, Louis XV meurt.

Le nouveau souverain ne pouvait avoir pour le négociateur habile de la Dubarry la même reconnaissance que le feu Roi. Beaumarchais comprit qu'il lui fallait une autre occasion pour gagner la faveur royale. Les circonstances le servirent à souhait. A peine Louis XVI est-il devenu Roi, que Beaumarchais signale à M. de Sartines, lieutenant-général de police, un libelle infâme contre Marie-Antoinette. Sous ce titre de : *Avis à la Branche Espagnole* [1],

---

(1) M. d'Arneth dans *Beaumarchais und Sonnenfels*, donne un résumé du libelle dont le vrai titre est : *Dissertation extraite d'un plus grand ouvrage ou avis important à la branche espagnole sur ses droits à la couronne de France*, à défaut d'héritiers, et qui peut mesme être très utile à toute la famille de Bourbon, surtout au roi Louis XVI. (G. A. à Paris MDCCLXXIV). — C'est un exposé de la situation politique de la France à la mort de Louis XV. L'auteur recherche quels seraient les droits de la branche espagnole à défaut d'héritier direct de la couronne. Après des insinuations les plus perfides et les

on calomniait la vertu de la nouvelle reine, on nommait le complice de manœuvres criminelles qui devaient déshonorer la maison royale. La jeune et belle reine trouvait sur sa route, au début du règne, même autour de son palais, des ennemis plus cruels encore qu'à la fin ses bourreaux [1].

Beaumarchais fait connaître à Sartines ce pamphlet ; il s'offre de retourner en Angleterre pour découvrir l'auteur, traiter avec lui et avec l'éditeur qui l'a publié à Londres, et détruire l'édition. Avant de partir pour l'Angleterre, il réclame de Sartines un ordre écrit du Roi. On le lui refuse d'abord, mais arrivé à Londres, il insiste auprès de Sartines, lui signalant les difficultés de l'entreprise qui seront surmontées sûrement par l'écrit royal, dont il dicte lui-même les termes. Beaumarchais avait quitté Paris le 26 juin 1774, et le 10 juillet Louis XVI remet à Sartines pour son envoyé l'écrit suivant rédigé d'avance par Beaumarchais.

« Le sieur de Beaumarchais, chargé de mes ordres secrets, partira pour sa destination le plus tôt qu'il lui sera

---

plus infâmes contre Marie-Thérèse et Marie-Antoinette, il désigne Choiseul comme l'instrument du plan criminel qu'il dénonce. A l'exception du duc d'Aiguillon et de Maurepas, tous les personnages politiques du jour sont l'objet des attaques violentes du libelliste.

(1) La *Dauphine* qu'on outrageait ainsi (car le libelle paraissait à la mort du Roi Louis XV et avait été écrit avant que Marie-Antoinette ne fut Reine) était celle dont Burke disait après l'avoir aperçue à Versailles : « Sûrement jamais vision plus céleste n'apparut dans cet orbite qu'elle semblait à peine toucher, elle était ainsi que l'étoile du matin, brillante de santé, de bonheur et de gloire. » Il admire cette *chasteté de l'honneur* qui rayonne chez la Dauphine (Burke, Réflexions sur la Révolution de France, Londres, 1er novembre 1790, traduit de l'anglais sur la troisième édition, Paris, Laurent fils). On sait maintenant, grâce à la correspondance de Marie-Thérèse et de Mercy, que la Dauphine refusa toujours, malgré les conseils et les instances de sa mère, d'adresser la parole à la Dubarry.

possible, la *discrétion* et la vivacité qu'il mettra dans leur exécution, sont la preuve la plus agréable qu'il puisse me donner de son zèle pour mon service. Signé : Louis. »

Beaumarchais enchâsse la note royale dans une boîte d'or ovale, grande et plate, en forme de lentille, qu'il suspend avec une chaînette d'or à son cou.

Ce fut comme un talisman, car sans faire usage de cet écrit (il avait prétendu pourtant que cet ordre était indispensable pour le succès de sa mission), il termine aussitôt l'affaire à Londres. L'auteur est inconnu : un certain juif vénitien, Guillaume Angelucci, se faisant appeler à Londres Hatkinson, en a donné deux éditions, l'une à Londres, l'autre à Amsterdam. L'édition anglaise est détruite. Beaumarchais donne à Angelucci rendez-vous à Amsterdam ; ils se retrouvent tous deux dans cette ville. Beaumarchais remet au juif 1,400 livres sterling; on brûle l'édition hollandaise, et Angelucci s'engage par écrit (la convention existe encore à Vienne), à renoncer à toute nouvelle publication du libelle. Le marché à peine conclu, Beaumarchais apprend qu'Angelucci, emportant un exemplaire de *l'Avis*, est parti pour Nuremberg où il va en faire imprimer une nouvelle édition. Il écrit à Sartines : « Malheur à l'abominable homme qui me force à faire 3 ou 400 lieues de plus, quand je croyais aller me reposer. Si je le trouve en chemin, je le dépouille de ce papier, et je le tue pour prix des chagrins qu'il me cause. »

Ici commence la vraie difficulté de mon récit ; voulant être précis et complet, j'aurai besoin d'examiner de nombreuses pièces. Il me faudra dégager des divers écrits de

Beaumarchais et de ses dépositions officielles devant les magistrats impériaux son plan audacieux, plus compliqué qu'aucune de ses pièces de théâtre. Pour mieux caractériser sa conduite il sera nécessaire aussi de faire ressortir et ses différents systèmes et ses variations ; de là l'obligation de revenir sur certains détails. Avec son art habile, Beaumarchais a su, dans le *Mariage de Figaro*, malgré l'*imbroglio* des situations, faire briller un esprit incomparable qui éblouit, il est vrai, mais qui n'a rien d'obscur. Ici le grand artiste, quoiqu'il fasse preuve d'une imagination et d'une effronterie surprenantes, se contredit comme un écolier pris en faute et n'aboutit qu'à mettre de la confusion dans ce qu'il prétend si bien expliquer.

Pour peu qu'on ait feuilleté dans les œuvres de Beaumarchais sa correspondance, on a sans doute lu sa dramatique lettre à son ami R. (Nous savons maintenant quel était cet ami, c'était le président de Roudil chargé pendant son absence de surveiller ses affaires) [1]. Il lui raconte, trois jours après l'événement, en lui écrivant dans le bâteau pendant qu'il descend le Danube, la fameuse attaque de deux brigands dans la forêt de Neustadt où il a failli périr. Beaumarchais lutta avec la valeur d'un héros de l'Arioste. Il n'est point fait dans cette lettre mention d'Angelucci, Beaumarchais ne saurait trahir sa mission secrète. Nous rapprocherons bientôt certaines particularités qu'il conte à son ami des déclarations faites par M. de Ronac quelques jours auparavant à Nuremberg.

---

(1) Beaumarchais nous l'apprend dans une note remise le 25 août 1774 à M. Sonnenfels, reproduite par M. d'Arneth.

Mais à Sartines, mais au Roi, l'envoyé secret n'aura rien à dissimuler. Voici son récit tel qu'il résulte de ses lettres au Lieutenant Général de police et d'un mémoire au Roi.

Recherchant Angelucci qui l'a indignement trompé, il parcourt l'Allemagne pour l'atteindre avant Nuremberg. Arrivé dans la forêt de Neustadt, à quelques lieues de Nuremberg, il rencontre l'éditeur infidèle sur un petit cheval. Angelucci, reconnaissant Beaumarchais au fond de sa chaise de poste, s'enfuit dans le bois. Beaumarchais le poursuit son pistolet à la main, le saisit par la botte, le fait tomber de son cheval et s'empare de l'exemplaire de *l'Avis*. Angelucci lui demande grâce. Beaumarchais lui laisse même une partie des billets qu'il lui avait comptés à Amsterdam et que le juif avait encore sur lui !

A peine Angelucci s'éloignait-il, que les deux brigands (ceux dont il a parlé à Roudil) entrent en scène. Le premier, avec un grand couteau, veut le détrousser ou le tuer. Beaumarchais décharge sur lui son arme, mais l'amorce ne prend pas : le brigand le terrasse alors par derrière et lui porte à la poitrine un coup de couteau qui vient heureusement s'émousser contre le médaillon d'or contenant l'ordre royal, et lui fait au menton une grave blessure. Beaumarchais désarme l'agresseur, le terrasse à son tour, et se fait, en lui enlevant son couteau, une autre blessure à la main. Il allait le garotter, lorsque le second brigand qui avait fui d'abord revient accompagné d'autres malfaiteurs. Le péril était extrême, mais son domestique, inquiet de ne pas voir revenir son maître, arrive à son secours, et le son du cor du postillon disperse les brigands.

L'état de ses blessures est sérieux, car il dit à Sartines (24 août) : « je rendais le sang par la bouche, par la joue, par la main gauche. »

Examinons maintenant les dépositions officielles faites devant les autorités de Nuremberg par M. de Ronac. (Nous n'avons pas oublié que le passeport de Beaumarchais est sous ce nom, et de plus M. de Ronac est qualifié de gentilhomme français). Et d'abord signalons que Ronac ne s'arrête pas à Neustadt, petite ville rapprochée du bois où il vient d'être assailli, pour porter plainte et se faire soigner. A Nuremberg même, où il arrive dans la soirée, c'est sur l'initiative de l'aubergiste que M. de Fezer, officier de l'administration de la poste, reçoit sa déclaration. Là, il ne s'agit plus que de deux brigands, rien de la première rencontre, et ces deux brigands se nomment l'un Angelucci, l'autre Hatkinson, car ils se sont ainsi appelés l'un l'autre pendant la lutte avec Ronac. Quelle vraisemblance ! Le premier, monté sur un cheval, a mis pied à terre, s'est précipité sur lui et lui a porté un coup de couteau-poignard dans la poitrine ; mais le coup a été amorti par le médaillon. Ronac donne les deux signalements très précis. Le premier agresseur porte des cheveux noirs, sous une perruque blonde et ronde : en général l'air et la tournure d'un juif. C'est celui que son camarade, en l'appelant, a nommé Angelucci. Le second, Hatkinson, pendant la lutte de Ronac avec le premier, avait voulu intervenir, mais Ronac l'a terrassé. Dans ses dépêches expédiées en France, Beaumarchais prétend que c'est lui au contraire qui a été jeté à terre. Il se garde bien

d'indiquer à Nuremberg une circonstance que l'état de son costume aurait démentie : suivait le signalement d'Hatkinson, aussi très détaillé ; retenons seulement que ce dernier a la veste bleue.

M. de Fezer prie M. de Ronac de se rendre avec lui à la direction supérieure de la poste, pour venir déposer de ce fait. Mais Ronac prétexte l'urgence de son voyage, et s'excuse. Toutefois, malgré ce refus, il se voit obligé d'aller devant le bourgmestre. Il y renouvelle sa déposition ; il recommande à ce magistrat d'exercer une grande surveillance pour qu'on recherche Angelucci et Hatkinson, et d'aviser Sa Majesté Impériale qui apprendrait avec un vif intérêt leur arrestation.

Au lieu de gagner rapidement Vienne par la voie de la poste, il choisit une autre route plus longue qui lui permettra, dira-t-il dans ses lettres à Roudil et à Sartines, de mieux supporter les douleurs et le malaise causé par ses blessures. Celles qu'il a laissé entrevoir à Nuremberg sont des plus légères, de simples éraflures. Voguant sur le Danube, son imagination ordinaire l'emporte : il dit à Sartines qu'il rendait le sang par la bouche ; avec Roudil il est plus explicite encore, « sa blessure au menton est très profonde, celle de la main s'enfonce dans le pouce et va jusqu'à l'os. Au moment de sa lutte avec les brigands, le sang ruisselant de son visage aveuglait celui qui était placé sous lui. Il a l'intention de se faire soigner à Ratisbonne, où on lui a assuré qu'il trouverait plus de secours qu'à Nuremberg. » — M. de Ronac, vous êtes fort mal renseigné, car à Nuremberg, il y a trois fois plus d'habitants qu'à Ratisbonne.

Enfin, M. de Ronac arrive à Vienne ; il vient solliciter l'audience de l'Impératrice Marie-Thérèse. S'il est bien inspiré, sachant tous les moyens d'information dont dispose la police autrichienne, il sera plus circonspect. Sa suffisance et sa fatuité qui lui avaient nui déjà auprès de Mesdames de France le serviront mal encore cette fois. Le motif de l'audience, il l'énonce dans une lettre du 20 août à l'Impératrice. « J'ai couru, nuit et jour, pour venir communiquer à Sa Majesté des choses qui intéressent votre honneur et qui vous touchent jusqu'au fond du cœur. » Et la discrétion, M. de Ronac? Ce mot est écrit dans l'ordre royal à vous confié, et c'est vous qui l'avez même dicté à Louis XVI. « Outrageusement blessé par des brigands près de Neustadt, ajoute-t-il, il veut entretenir sans témoin Marie-Thérèse. » L'Impératrice confie au comte de Seilern le soin de voir M. de Ronac. Appelé chez le comte, Ronac s'y rend quelques heures après, ayant dû, lui dit-il, « différer sa visite à cause d'un certain crachement de sang qui lui survient assez souvent depuis l'accident arrivé près de Neustadt. » Il raconte à M. de Seilern l'aventure des brigands, le coup mortel reçu, mais merveilleusement détourné. Il lui confie l'autographe royal pour le remettre à Marie-Thérèse.

Le même jour, l'Impératrice reçoit à Schœnbrünn M. de Ronac ; le comte de Seilern était présent à l'audience. Ronac raconte les faits que nous connaissons déjà, sa mission, le libelle, la trahison d'Angelucci, sa rencontre avec lui près de Neustadt. « Les brigands seuls de la forêt avaient empêché Ronac de s'assurer de sa personne et de l'arrêter. » C'est une nouvelle circonstance, différente

du récit à Sartines et au Roi, où les brigands n'interviennent que lorsque Beaumarchais a laissé partir Angelucci. Ici l'intervention des brigands est la seule cause de la fuite du juif. Ronac prie Marie-Thérèse de le faire rechercher, non seulement à Nuremberg où il va publier une nouvelle édition du libelle, mais encore à Venise, son pays. Enfin, M. de Ronac ose proposer à l'Impératrice de faire réimprimer à Vienne le pamphlet, en supprimant ce qu'il y avait contre la Reine, sa fille. De cette façon, « on éviterait les inspirations fâcheuses que le jeune Roi, de mœurs rigides, pourrait concevoir contre la Reine. » Ronac lit à Marie-Thérèse la brochure. Sans hésitation, l'Impératrice refuse. Ronac lui remet, sur son désir, en communication l'exemplaire du libelle. Le comte de Seilern a rédigé sur cette entrevue une note conservée aux archives d'État.

D'ordre de Marie-Thérèse, l'affaire est renvoyée au prince de Kaunitz, chancelier d'État, dont la perspicacité et le haut mérite étaient appréciés par la souveraine. Les rapports et les actes d'information des autorités de Neustadt et de Nuremberg, relatifs à la prétendue attaque des brigands, n'étaient point encore parvenus à Vienne. La grande pénétration du chancelier, avant même qu'il ait pris connaissance de l'écrit royal, lui fait pressentir une intrigue coupable. Il devine Beaumarchais dans M. de Ronac. Kaunitz a été ambassadeur à Paris, à l'époque où la faveur de Mesdames commençait à faire sortir le jeune Caron de son obscurité. Les mémoires contre Goëzman, il ne les ignore point, et Kaunitz n'a pas confiance en celui qui a voulu corrompre son juge, alors même que le juge était méprisable. Pour lui, Beaumarchais est un vil intrigant qui

vient de trahir le mandat confié. Les propositions faites à l'Impératrice de modifier le libelle, en le réimprimant, aggravent sa situation. Beaumarchais veut donc même tromper le Roi. Aussi, en présence de tant de circonstances suspectes, le chancelier d'État n'hésite pas à s'assurer de sa personne.

Sur l'ordre de Kaunitz (le 22 août), un secrétaire de la régence de la Basse-Autriche, accompagné de deux officiers et de huit grenadiers, vient signifier à M. de Ronac qu'il est prisonnier d'État. Les scellés sont mis sur ses papiers ; sa cassette et le médaillon lui sont enlevés, et il est gardé à vue dans son appartement. Beaumarchais protesta vivement, et son attitude ne manqua pas de dignité. Il affecte de croire qu'on se trompe sur son identité, mais Kaunitz a d'autant moins hésité à employer cette mesure de rigueur, que Beaumarchais lui a semblé plus suspect encore que M. de Ronac. *Le prisonnier,* malgré son irritation, conserve assez d'empire sur lui pour écrire un long mémoire à l'Impératrice. Comme il le lui a assuré dans ses deux audiences (il en avait obtenu une seconde la veille, 21 août), « il répond sur sa tête que jamais un feuillet du libelle ne verra le jour. Il s'est assuré, par les soins les plus exacts, de pouvoir arriver à ce but. » Il renouvelle la proposition de réimprimer *l'Avis*, en supprimant la partie relative à sa fille. L'attaque des brigands est rappelée. « N'est-ce pas, dit-il, en m'enfonçant dans la forêt de Neustadt pour acheter au péril de ma vie les derniers exemplaires échappés à ma vigilance, que j'ai été poignardé par des scélérats..... Un miracle, une protection déclarée

du ciel m'a sauvé la vie et j'y ai recouvré tous les *débris* de l'ouvrage. »

Dans sa réclusion chez lui, il adresse dans la même journée (24 août) trois lettres au comte de Seilern. Il veut qu'on s'informe auprès du bourgmestre de Nuremberg si on n'aurait pas arrêté près de cette ville l'un des hommes dont M. de Ronac, blessé par les voleurs, a donné le signalement. « Ce ne sont point, dit-il, les voleurs qui m'intéressent, mais c'est Angelucci-Hatkinson, l'éditeur infidèle, qu'il importe d'arrêter. » La mise en surveillance fait perdre à Beaumarchais le fil de sa trame. Malgré son habileté, il oublie qu'il a déclaré à M. de Fezer et au bourgmestre que des deux brigands un s'appelle Angelucci, l'autre Hatkinson. Angelucci et Hatkinson dont il a, à Nuremberg, précisé les deux signalements, ce n'est plus qu'un seul homme ayant deux noms, Angelucci-Hatkinson. Beaumarchais réclame de M. de Seilern un commissaire inquisiteur [1], devant lequel il puisse librement se justifier, et lui fait remettre une lettre ouverte pour M. de Sartines. Nous connaissons déjà ce qu'il a écrit au Lieutenant Général de police, nous n'y reviendrons pas. Remarquons toutefois que, dans cette lettre, il garde le silence sur la proposition faite à l'Impératrice de modifier le libelle.

Le jour même où Beaumarchais écrivait cette nouvelle lettre à Sartines (24 août), arrivait de Nuremberg à Vienne le rapport du conseiller aulique de Wels, administrateur des postes, daté du 18 août. « Le fait de l'attaque serait

---

(1) On le lui accorda. C'était Sonnenfels, conseiller de la régence d'Autriche.

resté inconnu, disait M. de Weis, si quelqu'un de l'hôtel au Coq Rouge n'avait envoyé chercher M. de Fezer pour recevoir la déclaration de M. de Ronac. On avait à l'hôtellerie offert d'envoyer un chirurgien. M. de Ronac s'y était refusé ; il s'était borné à appliquer au menton un morceau de taffetas d'Angleterre (Englisches Pflaster). Pour la blessure au doigt, il avait seulement écarté un peu la bande qui l'entourait. M. l'officier de poste Huttel, délégué pour parcourir la route avec le signalement des voleurs donné par M. de Ronac, a appris le lendemain à Neustadt que l'officier du bailliage de cette ville, le jour même de la prétendue agression, avait reçu la déposition du postillon. Ce dernier, interrogé de nouveau par M. Huttel, a confirmé complétement sa première déclaration. » C'est le témoin important dont Beaumarchais a parlé plusieurs fois, c'est lui qui aurait sonné du cor et fait fuir les brigands ; il aurait vu passer aussi sur la route, d'après Beaumarchais, le coquin à la veste bleue.

Nous l'avons trop négligé, ce postillon observateur : faisons enfin connaissance avec lui. Jean-Georges Dratz a conduit aujourd'hui 14 août M. de Ronac, du relai de Langelfeld à Emkirschen. Il connait bien la route, car il la fait tous les jours avec ses chevaux de poste. La petite ville de Neustadt est située entre les deux stations qu'il dessert. Il revient d'Emkirschen où il a laissé M. de Ronac continuer sa route vers Nuremberg. Il est 6 heures du soir ; en repassant à Neustadt, il s'arrête chez l'officier du bailliage de cette ville et vient lui raconter l'évènement de la journée qui l'a fort étonné.

Il a conduit, dit-il à l'officier, cette après-midi en voiture particulière, un voyageur accompagné d'un domestique qui parle allemand. Il ne sait si ce seigneur jouit bien de sa raison. Un peu avant Diebach, village entre Langelfeld et Neustadt, Dratz en se retournant sur son siége a vu que le voyageur s'était levé pour chercher dans le caisson de la voiture une trousse de voyage ; il y a pris un miroir et un rasoir que lui, déposant, a vus très distinctement, parce qu'il a ralenti le pas des chevaux jusqu'à ce que le voyageur se soit rassis. Il ne comprenait pas que l'étranger voulut se raser en route. Après avoir dépassé Diebach, dans le bois de Liechtenholtz, le voyageur est descendu de voiture, un jonc d'Espagne à la main et s'est dirigé vers la hauteur du bois, l'avertissant par son domestique de continuer sa route. Dratz ne s'est pas expliqué pourquoi l'étranger s'enfonçait si loin, n'ayant pas d'arme à feu pour s'amuser à tirer. Le déposant voulait arrêter les chevaux, mais le domestique lui intima l'ordre de continuer, ce qu'il fit au petit pas jusque vers l'extrémité du bois. Ils ont attendu, le domestique et lui, une demi-heure environ. Après ce temps, Dratz vit, traversant la route, trois compagnons charpentiers, leurs hâches sur l'épaule et leurs paquets sur le dos, et aussitôt le voyageur parut un mouchoir blanc enveloppant sa main. En arrivant vers eux, il dit au domestique (celui-ci l'a répété au déposant) qu'il avait vu des brigands. On ne lui avait rien pris, et Dratz n'a aperçu ni à sa main ni sur sa personne rien d'extraordinaire. Près de l'hôpital, à Neustadt, le postillon a observé des taches de sang au mouchoir blanc ; l'étranger en avait légèrement aussi au côté gauche du cou et à sa cravate. Le voyageur

lui dit qu'on avait tiré sur lui. Dratz avait voulu revenir au bailliage pour faire sa déclaration ; l'étranger s'y était opposé et avait donné l'ordre d'aller jusqu'à Emkirschen. Là le voyageur avait dit au maître de poste qu'il avait été attaqué par des brigands, sans vouloir faire sa déposition ; il était parti promptement pour Nuremberg. Il lui paraissait que ce seigneur avait dû se faire lui-même les blessures avec son rasoir. Dratz n'a aperçu aucune personne suspecte traversant la route et n'a pas entendu de coup de feu. Le voyageur n'a voulu montrer ses blessures ni à lui ni au maître de poste d'Emkirschen. Ce qui se voyait au cou était sans importance, une légère déchirure (Risslein), une petite incision (Schnittlein) qui saignait légèrement [1].

Ainsi donc tout le plan de Beaumarchais était déjoué devant cette déclaration si complète. L'aventurier audacieux qui avait un moment trompé Marie-Thérèse et Sartines était démasqué par la naïve déposition d'un postillon honnête ; pour le malheur de Beaumarchais, Dratz avait de bons yeux.

Pauvre Beaumarchais-Figaro, le rasoir à la main, tu as voulu régenter le monde, réformer les abus et faire ta fortune en persiffiant les princes, les grands, les magistrats et l'ordre social tout entier. Le postillon de Langelfeld, avec ton rasoir de la forêt de Neustadt, vient de te donner le coup de grâce. Le voilà le *Figaro* du monologue faisant tous les métiers pour vivre, voulant laisser la honte au

---

(1) D'Arneth, *Beaumarchais und Sonnenfels* ; Bettelheim, *Beaumarchais, Eine biographie*, page 294.

milieu du chemin, mais l'emportant avec lui dans sa chaise de poste.

Après l'arrivée de ces documents, Kaunitz expédia à Paris un courrier (28 août) porteur de dépêches à M. de Mercy, ambassadeur à Paris. Le chancelier lui faisait connaître cette affaire. « L'attaque des brigands est une fable, dit-il, la poursuite d'Angelucci un vrai roman. » En examinant l'attitude de Beaumarchais vis-à-vis de l'Impératrice, Kaunitz pense que peut-être il est l'auteur du libelle. Ce soupçon se confirmerait, dit-il à Mercy, si Beaumarchais avait été le premier directement ou indirectement à dénoncer au Roi l'existence de l'*avis à la branche espagnole*. M. de Mercy devait exposer à M. de Sartines que si on s'était assuré, à Vienne, de la personne de Beaumarchais, c'était seulement dans l'intérêt du Roi qui déciderait du sort de son envoyé secret.

Le 17 septembre le courrier revenait à Vienne. Le comte de Mercy disait au chancelier que Sartines avait ajouté peu de foi au récit de l'attaque des brigands. Beaumarchais avait en effet dépassé les termes de sa mission : il s'était souvent montré léger et étourdi, jamais infâme. Sartines avait appris de Beaumarchais l'existence du libelle, et Beaumarchais s'était offert de lui-même pour aller détruire l'édition. Un instant dans l'entrevue entre Mercy et Sartines, celui-ci avoue à l'ambassadeur qu'il se pourrait que, dans le but de s'assurer un meilleur sort, pour se soustraire aux embarras de sa situation actuelle, Beaumarchais eut eu recours à un moyen désespéré et composé l'*avis*. Puis Sartines ajoute : « Beaumarchais est un cerveau brûlé, un esprit ardent, mais je n'ai jamais trouvé chez lui ni astuce,

ni improbité. » Le Lieutenant Général priait M. de Mercy, au nom du Roi, d'obtenir de S. M. Impériale l'élargissement du prisonnier, sans lui restituer toutefois ses papiers qu'on expédierait en France par une voie sûre. Beaumarchais fut aussitôt remis en liberté et s'empressa de revenir à Paris.

Tout ce dossier accablant, resté longtemps inédit, se trouve aux archives d'État à Vienne [1]. Il a dû exister aussi dans nos archives secrètes. Car Mercy l'avait communiqué tout entier à Sartines. Beaumarchais dut à l'amitié de ce dernier de ne pas être déshonoré par sa publication. L'amour-propre et l'intérêt même du lieutenant général de police exigeaient aussi ce silence. Si Kaunitz, avec son coup-d'œil d'homme d'Etat éclairé, avait dès l'abord entrevu la vérité, Sartines, dupé par Beaumarchais, aurait, en la divulguant, avoué sa propre légèreté. Quelle humiliation pour un lieutenant général de police !

Dans la question du libelle Angelucci, en dehors des graves soupçons qui semblent accuser Beaumarchais de

---

(1) M. E. Drumont, dans *la France juive*, t. 1, page 266, malgré M. d'Arneth (le livre de M. Bettelheim n'a paru en Allemagne qu'après *la France juive*) persiste à croire comme M. de Loménie (dans *Beaumarchais et son temps*, publié avant les documents d'Arneth) à l'existence d'Angelucci et veut justifier Beaumarchais. Il ne craint pas de dire que la plume de M. d'Arneth est *calomniatrice*. Il trouve aussi que les *quelques documents* publiés à Vienne par M. d'Arneth sont d'une *authenticité contestable*. Et ceux publiés à Paris, trois volumes grand in-8°, en collaboration avec M. Geffroy ? M Drumont n'en parle pas. Où trouvera-t-on la vérité historique, si elle n'est pas là ? L'autorité légitime qui s'attache au mérite personnel de M. d'Arneth, sa qualité officielle (directeur des archives de la maison impériale et de l'Etat d'Autriche) et la source authentique et incontestable à laquelle il a puisé, donnent aux documents publiés par lui un caractère de véracité qui défie toute critique.

l'avoir écrit, et les circonstances que j'ai racontées me dispensent d'insister sur ce point [1], il demeure aujourd'hui évidemment établi qu'Angelucci-Hatkinson n'a jamais existé. Personne en dehors de Beaumarchais n'a connu ce juif rusé. On ne retrouve son nom nulle part : M. Bettelheim a compulsé les archives de police à Londres, en Hollande et à Venise. A Nuremberg, on ne l'a jamais aperçu pas plus qu'à Londres. Il y a seulement pour établir son existence, la convention en due forme que M. de Ronac a rédigée et préparée de concert avec Hatkinson-Angelucci. Beaumarchais paraît avoir, non seulement écrit cette convention, mais l'avoir signée pour les deux contractants. La preuve, M. Bettelheim nous la donne [2]. Parmi les papiers de Beaumarchais saisis à Vienne et mis sous scellés, on a trouvé plusieurs brouillons du traité, et des experts en écriture ont constaté que Beaumarchais a essayé de sa propre main de contrefaire le nom d'Hatkinson. L'écrivain autrichien, dont les recherches savantes ont complété le travail de M. d'Arneth assure qu'il a lui-même pu voir sur plusieurs projets l'existence des premières lettres du mot Hatkinson imitées par Beaumarchais [3].

---

(1) V. dans *Le Correspondant*, nos des 10 et 25 août 1873, deux articles de M. de Larochèterie sur Marie-Antoinette. « On connaît, dit l'auteur de ce travail, l'histoire de ce pamphlet que Beaumarchais avait été chargé de détruire et qu'il avait probablement inventé. »

(2) Eine Biographie, loc. cit., page 329.

(3) Et cependant quels soins scrupuleux et quelle délicatesse de la part de Beaumarchais, au retour de sa mission, pour ne pas exiger du Roi une rémunération pécuniaire exagérée. Il écrit de Paris à Sartines, le 26 novembre 1774, qu'il est un *étourdi*, que dans la note de ses frais pour cette affaire, il a porté en trop 200 louis qu'il s'empresse de restituer. « Le Roi est

Aujourd'hui donc l'assertion du prince de Ligne se trouve pleinement confirmée, il avait dit que *cet assassinat*, de Beaumarchais, était une singulière mystification. La Harpe, le chevalier d'Eon, M. de Lauraguais n'y avaient vu qu'un conte, un roman, une aventure de moulin à vent. Ainsi, malgré le silence de Sartines, la vérité avait été pressentie; d'autres personnes considérables durent la connaître tout entière, notamment Malesherbes et Mirabeau. On s'explique alors le ton de mépris dont ils usèrent vis-à-vis de Beaumarchais ; le premier dans une lettre à lui adressée où il refuse d'intervenir en sa faveur, faisant allusion, en 1790, à des faits remontant à quinze ans : Mirabeau, dans son deuxième mémoire au sujet de l'affaire des *Eaux de Paris* où Beaumarchais était victime de ses premières attaques et n'avait rien à se reprocher [1].

---

trop volé, dit-il, de toute part pour que je veuille augmenter le nombre de mes serviteurs infidèles. » (Œuvres complètes de Beaumarchais, avec introduction par Edouard Fournier. Paris, Laplace, Sanchez et Cie, 1876, page 644.

(1) Nous trouvons reproduite dans l'ouvrage de M. Bettelheim, loc. cit., page 230, cette lettre de Malesherbes publiée déjà dans l'*Amateur d'Autographes*, 20 septembre 1863, n° 90. On y lit notamment ces lignes : « Vous n'avez pas oublié les fâcheuses affaires dans lesquelles vous étiez impliqué, et dont il a fallu que je prisse connaissance pour chercher de vous en tirer.... Puisque vous m'avez obligé de vous dire ma façon de penser en termes si clairs, vous sentez aussi qu'il ne peut plus y avoir de relations entre vous et moi. Ne vous donnez plus la peine de m'écrire, non seulement je ne vous répondrais pas, mais je ne lirais plus vos lettres. »

Quant à Mirabeau, ses relations avec le ministre Calonne avaient pu lui permettre de savoir ce que contenait le dossier *Angelucci ;* d'autre part, à sa sortie de Vincennes où son père le fit détenir pendant quarante-deux mois, Mirabeau demeura assez longtemps en pension chez son ami Boucher, secrétaire de police. Ce renseignement résulte d'une lettre du marquis de Mirabeau à Longo, du 4 septembre 1781. Boucher ne devait pas ignorer l'affaire du libelle Mirabeau ne la connut-il pas par lui dans tous ses détails? Quoiqu'il en soit on comprend la prudence extrême de Beaumarchais en cette

Dix ans se sont écoulés depuis l'aventure de Neustadt. Un soir du mois de mars 1785, Beaumarchais, à la gracieuse invitation de Marie-Antoinette, s'est rendu à Trianon. Il assiste, dans la société intime de la Reine à la représentation du *Barbier de Séville*. Marie-Antoinette remplissait le rôle de Rosine, le comte d'Artois, Figaro, M. de Vaudreuil, Almaviva. Quels ne durent pas être sa confusion intérieure et ses remords? Quelle rougeur, malgré son assurance, ne dut pas colorer son front, lorsque à la scène VI^me^ du dernier acte, il entendit la Reine dire ces mots de Rosine au comte Almaviva? « Non, non, grâce pour lui, mon cœur est si plein que la vengeance ne peut y trouver place [1]. »

---

circonstance, s'il a craint de voir révéler par le futur tribun un acte qui le déshonorait. Car lui, jouteur intrépide à la plume acérée, qui avait contribué puissamment à détruire le Parlement Maupeou et qui avait eu raison de tous ses adversaires, oublia qu'il pouvait se mesurer avec les plus redoutables champions ; il recula devant une réplique et ne répondit pas aux allusions de Mirabeau. Plus tard même, il se rapprocha de celui qui l'avait si violemment invectivé.

(1) M. Charles de Loménie dans une lettre du 8 mai 1885, à M. A. Bettelheim (loc. cit., page 328), lui fait connaître l'opinion de son père, après les travaux de M. d'Arneth « S'il est *à peu près* prouvé, dit-il, que l'histoire de la forêt de Neustadt est une fiction romanesque, il n'est nullement prouvé que cette fiction se rattache à toute une entreprise malhonnête de fabrication de libelle..... C'est en se fondant sur le sentiment de la principale intéressée, c'est-à-dire de Marie-Antoinette, sentiment exprimé dans une lettre à Marie-Thérèse, que mon père repoussait cette accusation. » La correspondance de Marie-Thérèse et de Mercy (notamment t. II, pages 224, 230, 232, de l'édition d'Arneth et Geffroy) détruit les assertions de M. de Loménie, car elle est *remplie de détails*, ainsi que l'a fait si judicieusement remarquer M. de Larocheterie. (Livraisons du *Correspondant*, des 10 et 25 août 1873), *sur cet incident mystérieux que l'impératrice qualifie d'horreurs*. (V. aussi Bettelheim, loc. cit., pages 313, 322, 323). La lettre de Marie-Antoinette à sa mère ne prouve donc rien contre les faits reprochés à Beaumarchais. Elle indiquerait seulement que la Reine n'a pas connu toute la vérité, ou plutôt que la générosité excessive de son cœur n'a pas voulu croire à tant d'infamie.

Si Beaumarchais n'était pas l'auteur du libelle, le rôle joué par lui ne le rendait-il pas le complice moral de cette odieuse calomnie ? La calomnie, Beaumarchais plus que personne en connaissait les effets, lui qui les avait si remarquablement définis. L'infortunée Marie-Antoinette la connut dès la mort de Louis XV, elle la subit jusqu'à l'échafaud. On a même essayé de flétrir sa mémoire que le martyre aurait dû protéger. Aujourd'hui grâce aux documents authentiques publiés en France et à l'étranger, la vertu de cette belle et sympathique Reine de France brille d'un éclat incontesté. Les écrivains hostiles au principe monarchique, que la passion n'égare pas, ont même rendu justice à Marie-Antoinette. Son trépas héroïque, qui rappelle par la haute résignation et la sérénité, l'attitude des premiers chrétiens allant au supplice, est le signe d'une vie pure. Une femme, Reine fut-elle, ne se prépare à une pareille mort que par le scrupuleux accomplissement de ses devoirs d'épouse et de mère [1].

Quoique Beaumarchais, dans sa vie accidentée, ait parcouru tant de carrières diverses, il se rattache, par ses écrits, à ces audacieux novateurs qui, sous prétexte d'améliorer les institutions dans le gouvernement et de supprimer des abus trop réels, jetèrent, avec le prestige de leur esprit, le mépris et l'outrage sur la religion et la morale.

---

(1) Lamartine a rendu un hommage d'autant plus significatif à la vertu de Marie-Antoinette, qu'il ne s'est pas contenté d'effacer un mot regrettable échappé à sa plume dans l'*Histoire des Girondins*. Dans la *Critique* de son livre, faite par lui-même, il a voulu en historien honnête rétracter et condamner hautement une expression qui dans sa concision outrageait la vérité plus encore que la Reine.

Les hommes d'Etat les plus honnêtes n'échappèrent pas tous à ce courant funeste. La philosophie, perdant le vrai sens de son acception, devint synonyme d'incrédulité et de licence. De là, les meilleures intentions paralysées. La société, déjà chancelante, fut ébranlée dans ses fondements essentiels. Des utopistes imprudents oubliaient que la législation d'un grand peuple n'est pas l'œuvre d'un jour et ne se règle pas avec des abstractions et des systèmes préconçus. Une des conditions primordiales du vrai progrès est de tenir compte, en leur faisant subir les modifications que le temps nécessite, des éléments qui ont constitué le pays et qui ont leurs racines dans le passé. Ces liens qui rattachent les périodes écoulées au présent ne sauraient être brisés violemment sans compromettre l'avenir. Ces penseurs préparaient inconsciemment le bouleversement général qui allait tout emporter. Plusieurs de ceux qui l'avaient préparé ne devaient pas tarder à en être victimes ; et quand il fallut plus tard reconstituer le pays, on dut revenir à ces principes conservateurs et régénérateurs de la vie sociale, combattus par le XVIII^e^ siècle avec tant d'acharnement, qui seuls donnèrent de l'efficacité aux vœux légitimes et aux réformes nécessaires réclamés par le bon sens de la nation dans les cahiers de 89.

Ces réformes, quelques rares esprits supérieurs, résistant aux passions de leur temps, les avaient courageusement revendiquées, sans vouloir cependant faire table rase des traditions séculaires d'où l'unité et la grandeur de la France étaient sorties. L'heure était venue où le vieil arbre devait être émondé pour lui donner plus de vigueur et le rajeunir ; mais en le déracinant, on le détruisait, et avec

lui tout ce qui vivait encore de sain et de généreux à son ombre tutélaire.

Beaumarchais a sa part dans cette œuvre de destruction. Après avoir exploité les vices, les passions de son temps, bénéficié aussi des abus de l'ancien régime, il était mal venu à se poser en redresseur de torts. Il a flagellé les courtisans d'alors, et nul n'en a essayé le métier avec plus de succès. La noblesse, il l'a fustigée de ses coups insolents ; il a voulu toutefois être gentilhomme. La vénalité des charges privilégiées, la répartition trop inégale des taxes publiques, la faveur et le caprice des souverains dénaturèrent, il est vrai, et faussèrent l'application du principe élevé et éminemment moral qui avait constitué la noblesse. Mais quoiqu'on dise, en se plaçant à un point de vue général, les services rendus au pays par les ancêtres, l'illustration du père obligeant, comme un lien d'honneur de plus, le fils au devoir, à la vertu, seront toujours des motifs de considération. Dans tout pays civilisé, n'importe le régime politique, en France plus qu'ailleurs encore, un nom rappelant les hauts faits des aïeux et noblement porté sera toujours une force sociale. Beaumarchais, cédant à un sentiment de vanité trop commun autrefois comme aujourd'hui, avait quitté le nom plébéien de son père. Il était en règle toutefois ; il pouvait (c'est lui-même qui le disait spirituellement) montrer la quittance qui l'avait anobli. Ce souvenir personnel l'irrita d'autant plus, qu'on le raviva bien souvent en lui faisant sentir qu'il n'était pas gentilhomme de race. Il eut aussi des démêlés avec des grands seigneurs dont la morgue excessive, en l'humiliant, firent naître en son esprit le désir de

se venger un jour. Ainsi s'explique la rancune qui déborde dans ses diatribes contre le second ordre de l'Etat.

Toute institution humaine a son côté vulnérable ; depuis, les petits ont bien vengé les grands. Avant Beaumarchais, Corneille, Molière, Boileau (je ne parle que des poètes) avaient peint dans leurs œuvres immortelles les ridicules, les vanités et les défaillances de l'aristocratie. Molière avait dit dans le *Festin de Pierre*, devant Louis XIV : « Non, non, la naissance n'est rien où la vertu n'est pas. » Mais c'est Don Louis qui apostrophe ainsi son fils Don Juan, et la scène, comme le mot, a plus de grandeur encore. Point de fiel, point de haine, point de jalousie chez ces maîtres du XVII[e] siècle que nous admirons. Ce haut sentiment de dignité, cette élévation morale, cet art qui plane dans des sphères sereines, tout en observant et décrivant les travers humains, Beaumarchais ne les connut jamais.

Les contrastes abondent chez lui : avec une gaîté surprenante, une bonhomie communicative, un charme attrayant dans sa personne et son esprit, il a les défauts de l'intrigant et de l'aventurier. Les grâces légères de ses comédies trahissent, surtout dans *le Mariage de Figaro*, un caractère aigri et ombrageux. Les maximes désolantes prêtées à Figaro, à Basile, mettent trop au jour ses sentiments personnels et son scepticisme à l'endroit de tout ce qui est grand et généreux [1].

---

(1) Déjà dans *le Barbier de Séville* où, moins dogmatique que dans *le Mariage*, il ne jette encore que quelques saillies de sarcasme contre les rangs élevés de la hiérarchie sociale, il fait hautement sa profession de foi. Pour lui, le plaisir tient lieu de devoir et de vertu, l'argent ou plutôt l'or est la seule puissance et l'intérêt le seul mobile.

Quelques-uns de ses écrits le maintiendront toujours au rang des écrivains remarquables du XVIII[e] siècle, malgré quelques incorrections et certaines expressions triviales qu'explique l'instruction plus que sommaire reçue par le jeune Caron. Ses mémoires, ceux du procès Goëzman, Voltaire semble avoir regretté de ne les avoir point écrits ; Bernardin de Saint-Pierre y a deviné un émule de Molière ; Rousseau les admirait aussi. Dans la société éclairée où ils parurent, on les recherchait et les lisait avec tant d'empressement et d'avidité que le libraire ne pouvait suffire à l'impatience du lecteur : ils eurent un grand retentissement, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. On y retrouve encore aujourd'hui, sauf dans quelques parties où l'intérêt d'actualité a disparu, ce qui en fit alors le succès ; la verve mordante et ironique, la variété des tons, la souplesse, l'audace, tout le mouvement d'une action passionnée et comique.

*Le Barbier de Séville, le Mariage de Figaro* n'ont point subi les injures du temps : ils restent pleins d'entrain, de jeunesse, d'originalité et de fraîcheur. Le spectateur, captivé par la sympathie de certains personnages, par les

---

« Je n'emploierai point pour vous rassurer les grandes phrases d'honneur et de dévoûment dont on abuse à la journée ; je n'ai qu'un mot . mon intérêt vous répond de moi, pesez tout à cette balance. — En occupant les gens de leur propre intérêt, on les empêche de nuire à l'intérêt d'autrui. De l'or, mon Dieu, de l'or, c'est le nerf de l'intrigue. » *(Barbier de Séville,* acte 1[er], scènes IV et VI).

Et à l'acte suivant (scène VIII), Basile dit . « Oui, vous avez lésiné sur les frais, et dans l'harmonie du bon ordre, un mariage inégal, un jugement inique, un passe-droit évident sont des dissonnances qu'on doit toujours préparer et sauver par l'accord parfait de l'or. »

saillies étincelantes du dialogue, oublie quelques mots d'un goût douteux et le défaut de vraisemblance des situations. Ébloui et charmé, tout en condamnant l'immoralité de *la Folle journée* et les trop longues invectives du monologue [1], il est tenté d'avoir une excessive indulgence pour le coupable qui a su si bien le séduire.

Vers la fin de ce XVIII[e] siècle corrompu et frivole, où l'esprit tenait malheureusement lieu de vertu et de croyance, Beaumarchais reste une des brillantes expressions de la société intellectuelle de notre pays. Mais l'auteur de *Figaro* a cru que la puissance de l'argent, les succès littéraires, les honneurs, les titres suffisaient pour acquérir et mériter l'estime. Il s'est trompé : il a oublié que pour obtenir

---

(1) Avant même la Terreur et son exil à Hambourg, Beaumarchais, dans une lettre au sieur Florence, de la Comédie Française (le 9 novembre 1789), à propos du *Charles IX*, de Chénier, exprimait le danger de la représentation de cette pièce. « En me recherchant, dit-il, sur sa moralité, je l'ai trouvée plus que douteuse. En ce moment de licence effrénée, où le peuple a beaucoup moins besoin d'être excité que contenu, ces barbares excès, à quelque parti qu'on les prête, me semblent dangereux à présenter au peuple et propres à justifier les siens à ses yeux... .. Nous avons plus besoin d'être consolés par le tableau des vertus de nos ancêtres qu'effrayés par celui de nos vices et de nos crimes (Loménie, t. 2, page 437). » Ne songeait-il pas, en adressant cette lettre, aux funestes effets des diatribes du *Mariage de Figaro ?* ne regrettait-il pas d'avoir oublié, pour acquérir une popularité malsaine, ces paroles d'une haute sagesse, où l'on retrouve comme un écho de Montesquieu, qu'il écrivait dans sa *Réponse ingénue* (Mémoire contre le comte de La Blache). « Si dans une monarchie on retranchait les rangs intermédiaires entre le peuple et le Roi, il y aurait trop loin du monarque aux sujets ; bientôt on n'y verrait qu'un despote et des esclaves. » (OEuvres de Beaumarchais, t. 4, page 156, édition Ledoux. Paris, 1821).

[illegible] considération, si recherchée par lui, il faut surtout [illegible].

---

[illegible], en répondant à M. L. de Loménie, lors de sa réception à [illegible] Française, nous paraît avoir sainement apprécié le caractère de [illegible] : « Il manquera toujours à sa mémoire, dit-il, cette fleur d'es- [illegible] ne remplacent ni la renommée, ni la popularité, ni la gloire, et [illegible] tout simplement la considération. »

# COMPTE-RENDU

DES

# TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

*(Section des Lettres)*

**1880-1887**

Par M. Hipp. GUILLIBERT,

SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Le coup-d'œil rapide que nous avons à jeter sur l'ensemble des travaux littéraires de l'Académie, pendant ces dernières années, nous permettra de constater une fois de plus et la vitalité de notre Compagnie et la place honorable qu'elle occupe dans le monde lettré.

Ce n'est pas sans une satisfaction vive que, malgré les agitations et les appétits qui dominent dans tous les milieux, l'on voit une série d'hommes de valeur se soustraire à ces courants fâcheux et venir chercher dans la sérénité des hautes études et le culte des lettres l'aliment nécessaire

aux aspirations élevées de l'intelligence et du cœur. L'âme humaine a des droits supérieurs, dont il serait puéril de méconnaître l'autorité et l'influence féconde. Une nation grandit plus par le développement de ses forces intellectuelles que par l'extension de sa vie matérielle. Sans doute, ces deux éléments sont l'un et l'autre indispensables à la prospérité d'un peuple ; mais ne pas mettre au premier rang l'activité morale, les occupations de l'esprit, c'est abaisser le niveau général en toutes choses et marcher vers la décadence.

Les sociétés savantes, en favorisant, d'une manière continue, le mouvement littéraire, font œuvre de relèvement social ; elles aident puissamment ainsi au bien-être de la nation. L'étude de leurs travaux réconforte pleinement et fait envisager l'avenir avec plus de confiance. Nous allons esquisser la part contributive de l'Académie d'Aix à cet heureux mouvement.

Les questions élaborées à la réunion annuelle des sociétés savantes à la Sorbonne sont fixées, depuis un certain temps, dans un programme arrêté d'avance d'après les propositions demandées à toutes les Académies. Nous avons eu, à différentes reprises, la bonne fortune de voir accueillir les sujets émanés de notre initiative.

A l'occasion de projets de lois touchant à de graves intérêts, nos avis et nos vœux ont été plusieurs fois sollicités. Sur le rapport de la commission de législation et d'économie sociale, nous avons adhéré à la pétition des Chambres syndicales de Paris contre la loi de responsabilité des patrons ; nous nous sommes, d'autre part, unis au vœu

émis par la Société nationale des antiquaires de France, pour mieux assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire continental et colonial.

Dès le mois de janvier 1882, l'Académie se préoccupant de la question, que l'on agitait déjà, du transfert à Marseille de la Faculté de droit d'Aix, délibérait en ces termes :

« L'Académie proteste à l'unanimité contre un projet « qui n'aurait pas seulement pour résultat de nuire aux « intérêts matériels de la ville d'Aix, mais aussi d'éloigner « la jeunesse du centre d'études où se conservent, depuis « des siècles, les traditions de science, de travail et de « moralité qui furent de tout temps l'apanage de l'antique « Université d'Aix. » Vous pensez si cette protestation a été renouvelée avec plus de force, lorsque, l'été dernier, nous fûmes menacés sérieusement et comme à l'improviste de voir ce funeste projet sortir à effet.

Nos rapports avec les Sociétés savantes correspondantes continuent à être actifs et fructueux. L'échange des publications nous fait connaître les travaux remarquables auxquels participent en France et à l'étranger des auteurs de talent, des chercheurs érudits ; il nous offre le moyen de porter au loin le renom littéraire, artistique et scientifique de la vieille capitale de Provence.

Ne pouvant vous entretenir des cent cinquante Sociétés avec qui nous sommes en relations, je me contenterai de leur renouveler publiquement nos sentiments de reconnaissance, de haute estime et de bonne confraternité.

Le fond de notre Bibliothèque s'enrichit aussi, chaque jour, des œuvres d'un grand nombre de nos associés régio-

naux et correspondants. Avant de vous signaler les études remarquables que nous devons à ces honorables collaborateurs, j'ai à cœur d'offrir l'hommage d'un pieux souvenir à ceux d'entre eux que nous avons eu le regret de perdre : M. Charles Giraud, de l'Institut, ancien professeur de droit à Aix, le plus ancien de nos membres correspondants, qui avait été reçu à l'Académie le 28 mai 1825 ; un autre membre de l'Institut non moins éminent, M. Egger, ancien président du congrès scientifique d'Aix ; le marquis de Clapiers, si unanimement regretté en Provence, et plus récemment M. Beluze, dont la fin prématurée a transformé en tristesse la joie que venait d'éprouver l'Académie à le recevoir comme associé.

Notre Compagnie a toujours tenu à honneur de compter dans son rang plusieurs membres de l'Institut. Tandis que la mort nous enlevait deux d'entre eux, MM. Giraud et Egger, l'Institut lui-même compensait ces vides en appelant dans son sein, au titre de correspondant, deux de nos membres, M. Demontzey, à l'Académie des sciences ; M. le doyen Jourdan, à l'Académie des sciences morales et politiques. Cette haute distinction nous dispense de tout commentaire sur la valeur des travaux de ces deux honorables confrères.

Les recherches historiques de M. Tamizey de Larroque, de l'Institut, sur les Correspondants de Peyresc, ont été publiées et remarquées dans nos Mémoires. Il en a été de même de l'Étude numismatique du roi René et de sa famille, par M. Gustave Vallier, de Grenoble, et de la Monographie des monnaies de René d'Anjou, par M. Laugier, conservateur du Musée des médailles à Marseille.

Nous avons reçu de M. Plauchud, président de l'Athénée de Forcalquier, diverses poésies et une Étude sur la Durance et ses forces motrices à propos d'électricité ; de M. G. de Rey, une Monographie de la famille provençale les Rome d'Ardène, et une Histoire agiographique complète de l'Église de Marseille, et de M. l'abbé Féraud, l'Histoire de la ville de Riez. M. de Gantelmi d'Ille nous a communiqué ses Recherches sur l'abbaye de Volx, sur la chapelle romane de Notre-Dame de Baulis ; il nous a offert son beau volume des Fêtes latines internationales et son Étude des œuvres méridionales contemporaines.

Nous devons à M. Ludovic de Vauzelles un nouveau recueil de poésies françaises ; à M. Révoil, correspondant de l'Institut, une publication sur le théâtre antique d'Orange ; à M. Roque-Ferrier, le romanisant par excellence, plusieurs publications sur les langues romanes et sur les anciens poètes languedociens. Enfin M. Gustave Chailan a bien voulu offrir à la Compagnie les œuvres provençales du poète Fortuné Chailan, son père, éditées par ses soins, en un livre superbement illustré et relié ; notre honorable confrère y a joint le volume de ses poésies et études personnelles.

L'idée latine, l'union de races et le groupement d'intérêts qu'elle comporte ne pouvaient qu'être favorablement accueillis par l'Académie. Aussi, applaudissions-nous avec un vrai plaisir les poésies provençales de l'auteur *di Piado de la Princesso,* notre honoré correspondant étranger, le prince Bonaparte-Wyse, et les pièces si françaises « *Spes ultima* et les *Dernières Cartouches* » de l'éminent poète

du Canada, M. le député Fréchette. Dans ce même ordre d'idées, nous avons inscrit au premier rang des notabilités littéraires, avec lesquelles nous correspondons à l'étranger, le nom du grand homme d'État roumain, qui depuis lors a été envoyé comme ambassadeur de son pays en France, le chantre national du peuple latin d'Orient, Son Excellence M. Vasile Alecsandri, ministre de Roumanie à Paris.

Le mouvement néo-latin, qui va toujours s'accentuant depuis ces dernières années, a trouvé une cause naturelle de développement dans la Renaissance provençale et l'œuvre si brillante et féconde de la plëïade félibréenne. Dès son origine, aux premiers jours de sa formation, l'Académie avait pressenti les bienfaits de l'étude et de la vulgarisation de notre idiôme maternel, notre deuxième langue nationale : le provençal. Nos fondateurs, les poëtes Diouloufet et d'Astros, dont nos anciens Mémoires ont publié les vers provençaux, sont les précurseurs de nos félibres contemporains. La Compagnie n'a eu garde de s'écarter de semblables errements. Les chefs illustres de l'École provençale comptent parmi ses membres. Pourquoi faut-il qu'une pensée de deuil vienne ici nous attrister ! Aubanel, l'immortel félibre de l'amour, nous a été ravi le 3 novembre dernier ; il appartenait à l'Académie au titre d'associé régional. Sa mort nous a profondément émus, et c'est un des nôtres qui a déposé sur la tombe du grand poëte provençal ces larmes d'adieux :

Nosti cor soun din li lagremo.....

. . . . . .

L'ausiren plus la vouas valènto
Di trefouliment de l'amour,

Di poutoun su li caro ardènto,
Di pantai d'or e di coumbour ;

Car, fugissènt quest mounde terne,
S'es devesti doù viei terrun ;
E, s'aubourant din lou clarun,
A Dieù canto soun inne eterne.

Nos cœurs sont dans les larmes..... — Nous ne l'entendrons plus la voix vibrante — des tressaillements de l'amour, — des baisers sur les visages en feu, — des rêves d'or et des grands émois ; — car, fuyant ce monde assombri, — il s'est dévêtu de sa dépouille terrestre ; — et, s'élevant dans la clarté, — il chante à Dieu son hymne éternel.

L'étude des lettres provençales a été l'objet de communications importantes de la part de nos membres résidants.

M. le président Tavernier a consacré plusieurs séances à des entretiens sur la renaissance provençale et à l'analyse des œuvres de Roumanille. M. de Séranon, à propos du poème de Nerto, rappelait le vœu depuis longtemps formulé de voir un fauteuil du palais Mazarin attribué à Mistral. M. F. Vidal nous a vivement intéressés par ses recherches sur Magali, ses traductions, ses imitations, et par son travail linguistique sur les analogies du Provençal et du Roumain.

Ne croyez pas, Messieurs, que la poésie française ait été délaissée parmi nous ; elle ne cesse de fleurir au sein de la Compagnie et après vous avoir dit que nos poètes habituels : MM. Morisot, de Fonvert, de Meyronnet-Saint-Marc, Dorlhac de Borne, M. le premier président Rigaud, nous ont communiqué d'heureux poèmes, sonnets,

épîtres, fables ou contes, j'ai la satisfaction de vous apprendre que nous comptons, je crois, un fervent nouveau de la muse, en la personne de notre ancien président M. de Seranon. Ses poésies « un songe, deux ombres, un nid » nous font espérer que notre honorable confrère donnera libre essor à son inspiration.

L'histoire de l'instruction en Provence et de l'Université d'Aix nous a été présentée dans un cadre excellent par M. le docteur Chavernac. Nous devons aussi à notre érudit confrère des communications sur les châteaux du roi René, sur les cachets des oculistes romains, et sur les démêlés de Cherbonière, huissier au Parlement de Provence, avec un professeur de la Faculté de Paris.

M. de Saporta, que ses découvertes scientifiques ne détournent point de ses goûts littéraires, a donné à la Compagnie la primeur d'une lettre inédite de Mme de Sévigné et de divers détails sur le chevalier de Perrin, qui ont, depuis lors, été publiés dans la *Revue des Deux Mondes*. Il nous a fait également connaître une correspondance inédite des présidents de Saint-Vincens ; il a en outre rendu compte de publications sur les différentes religions de la Chine et sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Aeria.

Les lectures de M. le chanoine Figuières sur le magnétisme et les miracles évangéliques et sur le jurisconsulte Roaldés, ami de Cujas et auteur d'un discours célèbre sur la vigne ;

Celle de M. Laurin, sur le bombardement d'Alger en 1682, d'après les lettres adressées aux échevins de Mar-

seille par le Père Levacher, missionnaire et consul de France ;

Les notices de M. le recteur de Salve, sur le pape Benoît XIII et le cardinal de Salva, sur l'origine et les mœurs du village grec de Cargèse, en Corse, et sur l'association phylotechnique de France ;

L'étude sur les légendes de M. de Saint-Marc ; celle de M. le chanoine Cherrier sur la Croix de Lorraine ;

L'analyse de l'œuvre poétique du jeune Reynier, par M. Mouravit ;

L'aperçu philosophique de M. Dorlhac de Borne sur le sentiment religieux ; un exposé historique et critique de la vie de Mme de Maintenon, par M. Eugène Tavernier, d'après les dernières publications concernant cette femme célèbre, ont donné à nos séances hebdomadaires un attrait aussi intéressant que varié.

Les récits de voyage, le goût des excursions nous ont valu des communications, de la part de M. de Séranon, Notes et impressions de voyages en Italie et en Hongrie ; de la part de M. Guibal, Ascension à Monte-Rotondo, et de la part de M. F. Vidal, Excursion à Notre-Dame des Anges et excursion à Sainte-Victoire.

M. de Ribbe, grâce à ses recherches dans les livres de raison, a découvert des lettres inédites des trois prêtres de Provence qui fondèrent la première mission au Tonkin au XVIIe siècle. Ses lectures à ce sujet, celles sur divers livres de famille, nous ont non moins intéressés que les travaux de M. L. de Berluc-Perussis, sur les fauconniers de d'Arcussia, sur Louise Labé, la belle lyonnaise, sur le relèvement de la langue française au Canada, sur un visionnaire

[illegible] de 1618, et sur une page d'histoire du [illegible]

Nous devons aussi mentionner un travail de ce dernier qui devait être particulièrement applaudi par l'Académie, [illegible] l'histoire des trente fauteuils de la Compagnie, ou le [illegible] des membres qui ont successivement occupé chacun [illegible] fauteuils. La publication de cette étude n'intéressera pas que l'Académie, c'est le résumé historique du monde savant, à Aix, au XIX^e^ siècle.

M. le doyen Jourdan nous a présenté des aperçus d'un haut intérêt sur l'histoire de l'économie sociale.

Les travaux historiques relatifs à l'église monumentale de Saint-Maximin, d'après les recherches de M. Cortès, ont été analysés par M. Deligne; notre honorable associé régional M. L. de Bresc nous a fait connaître les chefs-d'œuvres artistiques de cette basilique, d'après les dessins et la description de M. M. Rostan.

La mission donnée par le gouvernement à M. Vachon sur « les musées et les écoles d'art industriel, et la situation des industries artistiques en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Italie et en Russie, » a donné l'occasion à M. de Fonvert de présenter une étude et formuler des vœux qui méritent à tous égards de fixer notre attention. La facilité des relations internationales a donné un essor artistique bien marqué à la fabrication d'une foule d'objets. La supériorité des produits s'acquiert désormais par le bon goût et le travail d'art qu'ils présentent. La fabrication française avait depuis longtemps le premier rang à cet égard. C'est pourquoi dans les principaux états de l'Europe des écoles d'art industriel avec musées-annexes ont été

créés en vue de former, par un enseignement à la fois professionnel et artistique, des ouvriers intelligents, vrais ouvriers d'art industriel.

L'honorable M. de Fonvert, à qui le musée d'Aix doit de si utiles améliorations, a exprimé le vœu, que nous partageons tous, de voir créer en France un enseignement semblable à celui déjà établi chez nos voisins, et plus particulièrement d'annexer à notre école de dessin d'Aix un musée de modèles, un laboratoire et des ateliers pour former des ouvriers capables et de goût, plutôt que des élèves de peinture qui végètent souvent sans profit pour eux ni pour l'art.

Pour être complet dans l'aride analyse qui m'est imposée, je dois vous dire que j'ai fait des lectures et communications relatives au droit international dans les Pays hors chrétienté, à l'économie sociale, aux livres de raison des communes et à l'histoire de l'organisation judiciaire dans les premières années de la Révolution.

Il me reste à vous faire connaître les mutations survenues parmi nos membres actifs, dont M. le secrétaire perpétuel des sciences m'a, l'année dernière, réservé le soin de vous entretenir.

Les pertes douloureuses éprouvées par la section des lettres, durant ces dernières années, ont frappé d'abord quatre de nos très regrettés confrères appartenant à l'enseignement supérieur universitaire, M. Bonafous, doyen de la Faculté des lettres, son successeur au décanat M. le professeur Reynald, M. l'abbé Renoux, doyen de la Faculté de théologie et M. Méry, professeur honoraire de la

Faculté des lettres. Les éloges de ces membres éminents de l'Université prononcés, soit dans cette enceinte même aux séances de rentrée des Facultés, soit à nos séances d'installation de leurs successeurs, ont fait éclater les regrets causés par d'aussi grandes pertes. Nous avons ressenti des sentiments non moins vifs en perdant nos vénérés confrères MM. Tavernier père et l'abbé Maurin. Ils comptaient dans la Compagnie depuis 1840 et 1841. Leur souvenir demeure parmi nous, il vivra longtemps dans nos cœurs.

Il n'a pas moins fallu, pour compenser de tels vides, que les choix que vous avez faits; je puis dire qu'ils ont été unanimement ratifiés par notre monde lettré.

M. Bonafous a eu pour successeur M. Jourdan, l'éminent doyen de la Faculté de droit, qui un mois après sa réception parmi nous était nommé correspondant de l'Institut.

Le fauteuil de M. Reynald a été donné à M. le professeur Guibal. La récente étude de M. Guibal sur Mirabeau et la Provence en 1789, aurait classé son auteur parmi nos meilleurs historiens, si déjà ses publications antérieures, aussi savantes qu'impartiales, ne lui avaient fait occuper ce rang privilégié.

M. le chanoine Figuières, ancien professeur-doyen de théologie, était naturellement désigné pour remplacer M. le doyen, chanoine Renoux. Nous ne pouvons que regretter la suppression d'une partie essentielle de l'enseignement supérieur et la perte d'une Faculté dont les chaires, et particulièrement celle de M. l'abbé Figuières, étaient occupées avec autant de mérite et de distinction.

Les vastes connaissances littéraires de M. le conseiller Soubrat, ses publications spéciales sur le droit, son titre de président du Comice agricole, s'imposaient à nos votes lorsque nous avons eu à nommer un successeur au regretté M. Tavernier père.

Enfin qui de nous ignore le talent d'écrivain, le savoir d'érudit et d'historien, la réputation d'orateur sacré de M. l'abbé Marbot; le fauteuil de M. l'abbé Maurin lui a été unanimement attribué. Vous me permettrez, en qualité de l'un des parrains de cette candidature, de me réjouir plus encore d'avoir vu ce choix de la Compagnie accueilli de toute part avec faveur.

En terminant, je ne puis oublier qu'à l'issue même de notre séance vont commencer les solennités du 4me Centenaire de l'union de la Provence à la France (par l'ouverture de l'exposition artistique provençale). Une date historique aussi mémorable, aussi patriotique, devait être dignement célébrée dans notre ancienne capitale de Provence. Des membres de l'Académie ont apporté leur concours empressé à l'organisation des fêtes littéraires historiques et artistiques du Centenaire. Les commissions qui sont chargées des concours de droit, d'archéologie, d'histoire, de poésie et des sciences, sont présidées chacune par un de nos honorables collègues. La plupart d'entre nous font en outre partie du comité général ou des commissions spéciales.

C'était bien en 1887 que devait se célébrer le 4me Centenaire de notre union définitive à la France. La charte de l'union n'est pas, comme on le répète générale-

ment et à tort, le testament de Charles III, mais l'édit d'octobre 1486, sollicité par les États de Provence du mois d'août précédent, et ratifié par l'assemblée solennelle et générale de toutes les communautés du pays d'avril 1487. Le pacte d'union de la Provence et de la France a donc été définitivement scellé en 1487. Nous nous sommes librement unis et nous l'avons été comme *un principal à un principal, sans être aulcunement subalternés.*.

Et laissez-moi ajouter, puisque les circonstances m'ont fait être le promoteur de l'idée de notre Centenaire Franco-Provençal, qu'en le fêtant j'ai eu surtout en vue de célébrer ce double sentiment que nous tous Provençaux, gardons profondément gravé dans nos cœurs, comme depuis quatre siècles il existait chez nos pères : l'amour ardent de notre sol natal, la Provence ; l'amour passionné de notre mère-patrie, la France.

# RAPPORT

SUR LES

# PRIX DE VERTU RAMBOT & REYNIER

Par M. Jules DE MAGALLON

« Le talent de bien dire serait peu de chose, s'il ne conduisait les hommes à bien faire. »

M. DE TOCQUEVILLE, à l'Académie Française.

*Le 12 Juillet* 1847.

---

MESDAMES ET MESSIEURS,

Grâce aux libéralités intelligentes de deux hommes de cœur qui surent donner à leur fortune une noble destination, l'Académie d'Aix, dont je suis, en ce moment, l'humble interprète, possède le rare et précieux privilége de clore, chaque année, ses intéressants travaux, par une chose qui vaut encore mieux que les Belles-Lettres, les Sciences et les Beaux-Arts.

Récompenser la vertu, autant du moins que cela appartient à l'homme, la signaler à l'attention de tous, afin

qu'elle produise une noble émulation à bien faire, tel fut le but élevé et moral que se proposèrent MM. Rambot et Reynier, en instituant les prix dont la distribution donne, à la solennité de ce jour, un si touchant intérêt.

Aussi, après les nobles et belles paroles que vous venez d'entendre et dont il me peine de venir troubler la douce impression, votre assemblée, où se presse l'élite de la cité, voudra bien, malgré l'insuffisance du rapporteur, accorder une attention, également soutenue, au récit des actes de dévoûment qui ont déterminé les choix de l'Académie.

Treize mémoires nous ont été présentés, cette année, la plus part appuyés d'attestations nombreuses et dignes de toute confiance. L'Académie aurait voulu pouvoir faire davantage. Elle a dû se borner à couronner quatre candidats dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir quelques instants et dont vous applaudirez sûrement les hauts mérites.

## I

Rose Laurent est née dans le département de Vaucluse; c'est là que, bien jeune encore, elle prélude à cette vie de dévoûment qui continuera à être celle de son choix pendant les longues années de son séjour dans notre ville. Déjà, à Valréas, âgée de neuf ans à peine, employée dans une filature, elle se fait la jeune garde-malade, pleine d'attentions délicates, d'une pauvre femme atteinte de la gangrène; passe ses nuits auprès d'elle, tout en soignant sa propre mère dont elle était l'unique soutien.

Venue à Aix, depuis vingt-cinq ans, elle a su y trouver de fréquentes et, nous pourrions dire, d'incessantes occasions d'exercer son active charité. Le nombre de ceux auxquels elle a rendu d'importants services est considérable et il en est, malheureusement, plusieurs que la discrétion ne nous permet pas de nommer.

Cette admirable fille entoure de soins si dévoués, et surtout si patients, une dame Combe, habitant sur la place des Prêcheurs, que celle-ci, aigrie par d'amères souffrances, ne veut personne autre pour l'assister que Rose Laurent dont l'invincible mansuétude a subjugué son cœur.

Rose Laurent soigne, dans le quartier Saint-Jean, une femme âgée, frappée d'une maladie repoussante et contagieuse.

Près de là encore, la femme Maurice, que son mari a lâchement abandonnée, a un enfant de trois ans, dont la tête est horriblement purulente : Rose Laurent soigne l'enfant et assiste la mère.

Pour faire ces choses admirables, de pauvres ressources sont certes bien insuffisantes. Qu'à cela ne tienne !... Rose Laurent se fait la mendiante pour de plus pauvres qu'elle, et des âmes généreuses, qu'ont ému un pareil dévoûment, répondent à son appel.

Pendant dix années, Rose Laurent se fait la Providence d'un intérieur malheureux, bien connu de nous tous. Au milieu de ses nuits sans sommeil, tenant entre ses bras sa maîtresse malade, Rose est cruellement grondée et rebutée : rien ne la décourage ! Aussi, disait naguères un homme de cœur et de beaucoup d'esprit que l'Académie s'honore de compter parmi ses membres, le plus beau titre de Rose

[illegible] apporte à l'histoire.

[illegible] une grande constance. [illegible] Rose [illegible] Samson de [illegible].

[illegible]

[illegible] prix de l'Académie a mission d'accorder [illegible] [illegible] par M. Berger a nom de famille, selon les dispositions de [illegible] sont être réservée pour [illegible] [illegible] [illegible]

mérites, si grandement utiles, d'un de ces foyers chrétiens *où*, selon la forte parole d'un de nos confrères, *se maintient la saine et vivace tradition des fortes éducations de jadis.*

Les époux Decoris, qui exploitent, depuis plus de six ans, la ferme de Brégançon, dépendant de la terre du Grand-Saint-Jean, répondent bien vraiment au vœu de l'honorable M. Reynier. Je l'ai personnellement constaté dans la visite que j'ai cru devoir faire à ce ménage afin de m'acquitter le mieux possible de la mission qui m'a été confiée.

L'Académie d'Aix a toujours eu, en particulière affection, les choses de l'Agriculture. C'est donc avec satisfaction que notre Compagnie rencontre chez les Decoris, qu'elle a trouvés dignes de son intérêt, une famille d'agriculteurs modèles. Le rapport, soumis à notre examen, dit, avec raison : *Lorsque la campagne est devenue si ingrate pour les cultivateurs, n'y a-t-il pas une sorte d'héroïsme à rester fidèle à ce poste déserté ?... à y maintenir ses enfants ?... à combattre sans cesse contre le courant du siècle ?...*

Le voiturier, qui fait le courrier de Rognes, me conduisait, il y a quelques jours, à la ferme de Brégançon ; il ne connaissait pas le but de ma visite et voici ce qu'il me dit, je vous livre ses paroles : *Vous allez, Monsieur, chez les Decoris ; ce sont de bien bons cultivateurs, fort renommés, dans le pays, pour la manière dont ils tracent leurs sillons au labour.* Puis après il ajouta : *C'est un ménage modèle ; les enfants très obéissants ; ce sont de bien bons chrétiens.* La veille, j'avais recueilli les mêmes

excellents témoignages de la bouche du vénérable curé de Puyricard.

La famille *Decoris* se compose du père, de la mère et de sept enfants ; deux aînés sont morts en bas âge. Il y a maintenant là cinq vigoureux garçons, une fillette de cinq ans et un nourrisson de six mois.

*Decoris le berger* a dix huit ans et demi ; un accident survenu à l'un de ses pieds, dans son enfance, lui a rendu la marche pénible, les travaux des champs trop fatigants : aussi, il est voué aux soins des troupeaux et il emploie ses loisirs à des œuvres qui réclament plus d'adresse que de force : il taille les arbres ou les greffe, cueille les fruits, répare les divers objets de l'outillage. *Etienne* a dix-sept ans, il est admirable dans ses fonctions de muletier, qu'il exerce depuis plusieurs années ; son activité et son bon sens ont toujours été au dessus de son âge. Il est renommé à l'entour (on l'a vu tout à l'heure) pour son talent à diriger la charrue sur un sillon droit et profond. *Paul* et [illegible] sont des aides infatigables pour tous les travaux, et [illegible] qui a été longtemps le commissionnaire de sa mère entre la maison et les champs, est devenu, à dix ans, un [illegible] à l'exemple de ses frères. *Thérèse* n'a que [illegible] ans et demi et déjà elle est dressée aux petits [illegible] du ménage [illegible] qu'aux soins maternels auprès de [illegible] nourrisson de six mois.

[illegible] bons visages, dit, avec raison, le [illegible] nous [illegible] constaté nous même et en sommes [illegible] bons visages, épanouis. [illegible] dans la mo-

deste demeure et les mains s'empressent à serrer la vôtre, tandis que les chapeaux sont tenus respectueusement contre la poitrine, détail assez caractéristique pour être cité. Si l'instruction est élémentaire chez ces enfants, il y a là surtout, ce qui vaut mieux encore, les principes de cette éducation chrétienne, dont chaque jour fait mieux ressortir l'incontestable nécessité. M. Reynier l'avait compris ainsi et les évènements ont montré depuis combien il avait raison. En effet, dans ces lieux de douce concorde, jamais n'est entendu le blasphême, cet abominable désordre qui rend possible toutes les insubordinations. La mère est pleine de déférence envers le mari, chef de la maison. Les enfants, à leur tour, que ne *gâtent* pas de coupables concessions, savent obéir.

Dans son discours du 22 juin 1880, notre honorable confrère, M. Foncin, a des paroles qui s'appliquent bien à la famille Decoris, lorsqu'il désigne les pères et les mères *qui, par leurs bons exemples,* dit-il, *autant que par une discipline bien entendue, et surtout par une direction toute chrétienne, savent faire, de leurs enfants, des gens probes, honnêtes, laborieux, utiles à eux-mêmes et à la patrie.*

Que de faits intéressants, Messieurs, il y aurait à raconter sur cet intérieur Decoris, où l'ordonnance de toute chose est vraiment admirable et nous a charmé. Notre éminent secrétaire perpétuel, M. de Ribbe, trouverait là matière à un nouveau chapitre pour ses bons et beaux livres sur la famille.

Un jour le père Decoris veut récompenser magnifiquement ses jeunes collaborateurs qui ont été très ardents au travail, comme l'avaient demandé les circonstances ;

c'est fête à Saint-Cannat ; Louis Decoris remet à ses fils 40 sous et leur dit de bien aller se régaler. Le soir, les braves enfants reviennent avec 20 sous d'économie, qu'ils rendent à leur père, et deux cigares à son intention pour qu'il ait sa part sans doute au régal.

Les fermiers de Brégançon subissent volontiers la douce influence des vertus, hautement pratiquées, dans la demeure seigneuriale dont ils dépendent. L'on voit bien que, pour eux, selon une belle parole, *le maître n'est pas l'ennemi !* Que la France serait heureuse s'il en était partout ainsi !

La femme Decoris est d'une admirable bonté. Mille faits révèlent l'excellence de son cœur. A la mort d'une belle-sœur, le veuf ne trouve pas utile de mettre une croix sur la tombe de sa femme. Les époux Decoris font cet acte de foi et paient de leur argent cette preuve d'affection donnée à une chrétienne qui fut leur parente.

La ferme de Brégançon est fréquemment visitée par les ouvriers de passage ; toujours ils y reçoivent, ou du pain ou quelque aliment et bien souvent l'hospitalité de nuit. Quelqu'accident survient-il dans la contrée... Y a-t-il quelque part un besoin de secours, aussitôt arrive l'assistance empressée du père et de la mère Decoris, donnant ainsi à leurs enfants de salutaires exemples.

La bonne éducation chrétienne, honnête et laborieuse, si pratiquement enseignée par les fermiers de Brégançon, décide l'Académie à décerner *aux époux Louis Decoris la première partie du prix Reynier, soit* 600 *francs.*

Cette distinction méritée et par laquelle nous réalisons si complètement le vœu de M. Reynier, aura sûrement,

dans la contrée de Puyricard, où les Decoris sont très aimés, une salutaire influence.

Enfin, les 400 francs restants du prix Reynier ont été divisés en deux parts égales, pour récompenser deux vies de dévoûment, qui ont de la ressemblance sur certains points et dont chacune revêt cependant un caractère particulier.

## III

Anaïs Valbelle est l'activité fiévreuse dans le dévoûment. Elle va, cette frêle jeune fille, d'un malade à l'autre.

Bien jeune, elle perd sa mère et se trouve chargée de subvenir aux besoins d'un père, souvent sans travail, d'une jeune sœur maladive et d'une tante infirme. Obligée de séjourner à la demeure, qui est un véritable hôpital, Anaïs confectionne des blouses, travail peu lucratif, qui lui permet au moins de rester près des siens.

Plus libre de son temps ensuite, elle ajoute à toutes ses sollicitudes, les soins à donner à une dame Rey, habitant rue Bellegarde, atteinte d'un cancer et ayant une fille poitrinaire. Elle panse tous les jours les plaies de la pauvre malade et, après sa mort, elle continue à prodiguer ses soins à la fille.

Une autre jeune poitrinaire, Clarisse Bernard, habitant également rue Bellegarde, élevée à l'Orphelinat des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, a été, pour Anaïs Valbelle, le sujet d'un long et admirable dévoûment.

Une demoiselle Pradier, Cours 17, est paralysée ; Anaïs lui consacre ses nuits, après son rude travail de la journée.

Enfin, une dame Décome et sa tante, toutes deux paralytiques, logées rue des Gantiers, et diverses autres malades, dans sa propre maison, sont assistées de la manière la plus admirable par Anaïs qui, malgré tant de travaux, trouve encore le temps, sacristine à la Madeleine, de soigner sa pieuse chapelle de la congrégation.

Anaïs Valbelle a eu, pendant dix-huit mois, son père malade à ne pas le quitter d'un instant, car il passait fréquemment à l'état d'agonie, de sorte que la malheureuse a éprouvé plusieurs fois les angoisses de la cruelle séparation. La voilà maintenant cette pauvre fille tout-à-fait orpheline et bien affaiblie.

Le mémoire relatif à Anaïs contient de chaleureuses attestations et entr'autres quelques excellentes lignes de M^me^ la supérieure des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

L'Académie décerne *à M^lle^ Anaïs Valbelle la deuxième partie du prix Reynier, soit* 200 *francs.*

## IV

Baptistine Rougier a un autre caractéristique de dévoûment. Pour elle, c'est la persistance des soins donnés à une même famille pendant près de quarante ans. Tout entière à cette œuvre admirable, elle refuse les offres répétées de positions avantageuses.

Baptistine ne consent pas à quitter ses premiers maîtres, malheureux et malades, maîtres qu'elle a commencé à

servir à l'âge de quatorze ans et qu'elle veut assister de toutes les manières et jusques à la fin.

Il serait bon de pouvoir entrer dans quelques détails plus précis. Baptistine Rougier, par un sentiment de délicatesse qui l'honore, m'a supplié de ne pas en dire davantage. Cependant nous pouvons et nous devons affirmer que l'énergie de Baptistine a été soumise à de rudes épreuves : elle a été vraiment la servante dévouée jusques à l'héroïsme et à la complète abnégation d'elle-même. Voilà les fruits de la piété profonde !

M. Adolphe Tavernier, qui a grandement honoré l'Académie par son noble caractère et ses travaux, dans son rapport sur les prix de vertu, en 1873, s'est plu à exalter le mérite de la servante fidèle et dévouée ; il y a là une page admirable qui est toute l'histoire de Baptistine Rougier.

M. de Ribbe, dans son rapport de 1862, avait appelé ce dévoûment de la servante : *La vertu pratique la plus prolongée, la plus éprouvée et la moins obligatoire, dans la plus humble des conditions.*

Ce sont là aussi les appréciations de l'Académie tout entière qui, admirant le long dévoûment, si désintéressé, de *M^lle^ Baptistine Rougier, lui décerne la troisième partie du prix Reynier, soit 200 francs.*

MESDAMES ET MESSIEURS,

En terminant ce rapport, où nous avons essayé de mettre en lumière le dévoûment de quelques âmes d'élite, je me sens pressé d'évoquer ici le souvenir, bien doulou-

reux, il est vrai, mais glorieux aussi, de ce héros de la Charité chrétienne que notre Compagnie s'était attaché, comme membre associé régional, le 7 juin 1886, et que la mort nous a ravi le 15 mars de cette année 1887.

M. Paul Besson, ancien député, a été vraiment l'interprète de tous, lorsque, sur la tombe de M. Beluze, il a dit :

« Qui pourra retracer les qualités de son esprit et les « vertus de son cœur, les dons de toutes sortes dont « Dieu l'avait favorisé, et qu'une vie de dévoûment admi- « rable avait développés à un degré éminent. »

. . . . . .

« Qui dira les misères secrètes qu'il a secourues ! Qui « dira les trésors qu'il a versés dans le sein des pauvres ! « A l'exemple de Saint-Vincent-de-Paul, il donnait son bien « et, par-dessus son bien, il se donnait lui-même. »

C'est être toujours dans le cœur de mon sujet, ce me semble, et c'est en toute justice, qu'après avoir redit ce que de pauvres filles, de modestes travailleurs ont réalisé dans le domaine du bien, je rappelle aussi le souvenir aimé de ce regretté confrère dont le nom doit être placé au premier rang, lorsque l'on parle de vertu et de dévoûment.

Un pays où se rencontre, à tous les degrés de l'échelle sociale, en haut comme en bas, de si belles vies, de si persistantes abnégations, ne saurait périr : il y a là une consolation et un motif d'espérer.

On a lu :

*Sonnets*, par M. le baron de SAINT-MARC ;

*Poésie provençale*, par M. A. de FONVERT.

# LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

## DEPUIS SON INSTITUTION

---

1861-1862. Marie BUÈS, de la commune d'Aix.

1862-1863. Jacques AUBREGAT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863-1864. Rose BEAUVOIS, de la commune d'Aix.

1864-1865. Marie ANTOINE, de la commune de Martigues.

1865-1866. François-Gaspard TEISSIER, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866-1867. Époux GIRAUD, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867-1868. Térèse DÉCANIS, de la commune d'Aix.

1868-1869. Marie BLANC, épouse BARBIER, de la commune d'Istres.

1869-1870. Émilie MASSEL, de la commune d'Aix.

1870-1871. Thérèse BAUDILLON, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871-1872. Polycarpe JAUFFRET et Françoise JAUFFRET, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise BAUD, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire FAURE, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne Cayol, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth Vidal, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna Michon, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine Arnaud, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie Mille, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs Bonfillon, de la commune d'Aix.

1880-1881. Justine Michel, veuve Dioulouffet, du hameau des Milles, commune d'Aix.

1881-1882. Jean-Laurent Franc, de la commune de Martigues.

1882-1883. Alexandrine Durand, de la commune d'Aix.

1883-1884. Joséphine Finaud, de la commune de Trets.

1884-1885. Véronique Flory, de la commune d'Aix.

1885-1886. Louise Joye, du hameau de Luynes, commune d'Aix.

1886-1887. Rose Laurent, de la commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

*D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de* **1,000** *francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.*

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.

» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.

» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.

» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.

» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.

» Virginie BLANC, de la commune d'Aix.

» Julie BAUDOIN, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette GUEYRARD, de la commune d'Aix.

» Marie JEAN, épouse MICHEL, de la commune d'Aix.

» Julie COURT, épouse RICARD, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper THÉRIC, de la commune d'Aix.

» Marie-Victorine DEYME, de la commune d'Aix.

» Rose LAHAUS, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine LAST, de la commune de Meyrargues.

» Marie DORLANDE, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse CHAVET, de la commune d'Aix.

1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

» Veuve RICARD, née TEMPIER, de la commune d'Aix.

» Pauline LONG, de la commune d'Aix.

1880. Lucien DAUMAS, de la commune d'Aix.

» Cécile LAPIERRE, de la commune d'Aix.

1881. Lucien BARDEY, de la commune d'Aix.

1882. Pélagie AILLAUD, de la commune de Rognac.

» Marie BASTARD, de la commune d'Aix.

» Thérèse BONNET, veuve MARTEL, de la commune d'Aix.

1883. Virginie CASTINEL, veuve COULON, de la commune d'Aix.

» Marie GOUIRAN, de la commune de Jouques.

1884 Camille-Louise NOUVERON, de la commune d'Aix.

» Florine MICHEL, veuve GIRARD, de la commune d'Aix.

» Marguerite RASTEL, épouse BERONI, de la commune d'Aix.

1885. Époux MICHEL, de la commune d'Aix.

» Marie HERMITTE, de la commune d'Aix.

1886. Virginie RECORDIER, de la commune d'Aix.

» Louise SAUVAT, épouse PÉLISSIER, de la commune d'Aix.

» Louise GUYOT, de la commune d'Aix.

1887. Époux Louis DECORIS, de la section de Puyricard, commune d'Aix.

» Anaïs VALBELLE, de la commune d'Aix.

» Baptistine ROUGIER, de la commune d'Aix.

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

| | |
|---|---|
| *Président*..... | M. Eugène Tavernier. |
| *Vice-Président*..... | M. le Baron de Saint-Marc ✻. |
| *Secrétaires perpétuels*. | MM. le Marquis de Saporta ✻ (pour les sciences), et Charles de Ribbe ✻ (pour les lettres). |
| *Secrétaire annuel*.... | M. Hipp. Guillibert ✻ O. ✠. |
| *Archiviste*..... | M. de Berluc-Perussis ✻ O. ✠. |
| *Archiviste adjoint*.... | M. de Magallon C. ✠ O. ✻. |
| *Trésorier*..... | M. Mouravit. |

# ACADÉMIE D'AIX

---

## 68me SÉANCE PUBLIQUE

—

23 Juin 1888

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

## D'AIX

AIX-EN-PROVENCE
ILLY-BRUN, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Rue Manuel, 20
1888

# ACADÉMIE D'AIX

## 68me SÉANCE PUBLIQUE

Le Samedi 23 Juin 1888, la soixante-huitième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue à quatre heures, dans la grande salle de l'Université, à la Faculté de Droit.

M. le premier président E. Rigaud, membre d'honneur de l'Académie, un très-grand nombre de dames, des membres du clergé, de la magistrature, de l'Université et de l'armée, les lauréats des prix de vertu, assistaient à cette réunion.

M. Ch. DE RIBBE, président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :

### *MADELEINE DES PORCELLETS*

**Comtesse de ROCHEFORT**

ET SON JOURNAL

(1689)

MESDAMES ET MESSIEURS,

J'avais à cœur de vous offrir un sujet qui fut digne de cette solennité académique, et dont le genre d'intérêt s'harmonisât avec l'hommage spécial que nous voulons

rendre aujourd'hui à une vie toute de charité et d'abnégation.

Ce sujet de choix, une heureuse rencontre me l'a fourni, en me mettant en main le très-curieux journal inédit de la comtesse de Rochefort.

Lorsque le texte original m'en fut communiqué à Avignon par un aimable savant, M. Coulondres, au premier abord, le jugeant sur son titre, je m'attendis à de piquantes confidences, à des révélations intimes, d'un ordre en tout cas très-différent de celles auxquelles m'avaient habitué nos vieux livres de raison [1]. — *Journal de ce que j'ay fait, depuis le 17 may 1689, jour où partit M. le comte de Rochefort.* — Une personne si brillamment titrée, que pouvait-elle venir nous dire sur ses faits et gestes ? Une grande dame du temps de Louis XIV, de quoi avait-elle pu dresser une sorte de chronique, sinon des choses, des affaires, des nouvelles du monde ? N'allions-nous pas trouver à Rochefort ce faste et ces prodigalités d'une vie mondaine, à l'image de celle que M^me^ de Grignan, par exemple, menait en son beau château, et à propos de laquelle M^me^ de Sévigné sermona souvent sa fille.

Il y a plus : je me demandais si la grande dame, dont il s'agissait, n'aurait pas été quelque peu parente d'une autre du même nom, alors dans tout son éclat, la maré-

---

(1) *Une Famille au XVI^me^ siècle*, 3^me^ édit. ; un vol. in-18, Tours, Alfred Mame, 1879 — *Les Familles et la Société en France, avant la Révolution, d'après des documents originaux*, 4^me^ édition revue et augmentée ; 2 vol. in-18 (id., ibid.) — *La Vie domestique, ses modèles et ses règles*, 3^me^ édit. ; 2 vol in-18, Paris, Balkenweck, 1877

chale de Rochefort, et dont Saint-Simon nous a laissé un de ces portraits à l'emporte-pièce, comme il excellait à les graver : « Elle était belle, encore plus piquante, toute faite pour la cour, pour les galanteries, pour les intrigues, l'esprit du monde à force d'en être, et toute la bassesse nécessaire pour être de tout et en quelque sorte que ce fût. »

A quel point ne me trompais-je pas sur l'auteur de notre manuscrit ? et quelle grave injure n'allais-je pas commettre envers une noble femme, si digne au contraire d'être estimée et même admirée ? Ce que la comtesse de Rochefort fut dans sa famille, elle ne devait pas tarder à nous l'apprendre, de façon à nous édifier pleinement sur son compte ; essentiellement provençale, cette famille n'avait aucun rapport avec son homonyme du nord de la France, et les femmes n'y ressemblaient en rien à celles que Saint-Simon a si fort malmenées et que Bussy-Rabutin mit scandaleusement en scène dans son *Histoire amoureuse des Gaules*. Non, notre journal n'était pas une œuvre de scandale ; ce qu'il nous réservait, c'était tout à l'opposé un spectacle d'édification. Au commencement et à la fin, c'était presque la confession d'une jeune femme, se reprochant d'avoir trop sacrifié à des plaisirs mondains, si permis qu'ils pussent être, sa règle intérieure et la règle de sa maison, d'avoir trop cédé au courant du siècle. Pour le reste, nous avions sous les yeux, tracé jour par jour, le détail de ses efforts, de son labeur, pour se réformer, pour relever autour d'elle ce que son manque d'ordre, ajouté

aux dettes de son mari, avait fâcheusement compromis. Point de rêveries, rien que des faits consignés avec une remarquable netteté ; aucun agrément dans la forme, mais, dans le fond, un sentiment du devoir dont la simple expression est pénétrante. Il se dégage de là un parfum de vertu que de belles phrases n'eussent pas à ce point rendu sensible.

Le document est peut-être unique en son genre. C'est, en quelque sorte, une épreuve photographique où viennent se fixer, avec l'œuvre accomplie par la comtesse de Rochefort à son foyer, l'état économique, le mode d'existence de cette partie de la noblesse qui, sous Louis XIV, n'avait pas complétement déserté les champs. Je me propose de le publier, en lui consacrant prochainement une étude où, dans le cadre de la province, la société de l'époque se manifestera sous un aspect que nous ont laissé ignorer Saint-Simon et La Bruyère. Permettez-moi de vous en donner une très-rapide esquisse.

## I.

Situé de l'autre côté du Rhône, et à une douzaine de kilomètres d'Avignon, Rochefort n'est plus qu'une petite commune du département du Gard. Au moyen-âge, il était le siége d'une importante baronnie. Posé comme une sentinelle, aux abords d'un des principaux passages du Rhône, son château commandait à tout un massif montagneux, où s'échelonnaient de nombreux villages : Pujaut, Estezargues, Domasan, Fournès, et, un peu plus haut, Tavel, Saint-

Hilaire, Valleguières. Là se trouvaient des forêts, dans lesquelles, comme dans celles de Provence, on chassait le cerf encore au XVI^me^ siècle, et qui, jusqu'à la fin du XVII^me^, purent nourrir le chevreuil.

Si nous ne devions nous borner, intéressante serait à retracer l'histoire de ce coin de terre. Primitivement possédé par les comtes de Toulouse, puis cédé aux rois de France et inféodé par Philippe-le-Bel à un Sabran, des mariages le transmirent d'abord aux comtes des Baux, aux Alleman de Monfrin, ensuite aux la Baume-Suze. Mais de tels détails d'érudition nous entraîneraient fort loin, et, sans nous y attarder, nous arrivons à Henri des Porcellets, marquis d'Ubaye, qui en devint acquéreur en 1668.

Peu de familles provençales sont d'une illustration plus ancienne que celle des Porcellets ; et, pour peu, ce dont Dieu nous garde ! que nous voulussions fouiller dans leur généalogie, quelle moisson de souvenirs ne pourrions-nous pas recueillir à leur sujet ! Il nous faudrait les montrer, dès le XI^me^ siècle, ayant la seigneurie du vieux bourg d'Arles, lequel leur avait même emprunté leur nom ; nous aurions à les suivre, soit aux Croisades, soit à Naples et en Sicile, où l'un d'eux, Guillaume, fut le seul Français épargné dans le massacre organisé par Jean de Procida, soit dans les divers pays à travers lesquels ils s'essaimèrent. En eux, est le type d'une de ces fortes races féodales qui, joignant à l'esprit de gouvernement la pratique du bon ordre domestique, surent maintenir leur premier lustre, lorsque tant d'autres tombaient dans la pauvreté et presque la misère. Au XV^me^ siècle, le roi René, assure-t-on, ne

jugeait digne d'eux que le nom de grands : — « *La grandeur des Porcellets.* » disait-il. — Deux cents ans après, cette grandeur n'avait pas fléchi, du moins quant à leur fortune territoriale. Pour nous en tenir à celui d'entre eux qui nous occupe, Henri, marquis d'Ubaye, notons qu'il possédait à lui seul une vingtaine de fiefs. Aussi, lorsqu'en 1668 il acquit Rochefort, put-il s'enorgueillir d'être un des plus puissants propriétaires fonciers qui fût au loin.

En cette même année 1668, son fils unique, François-Joseph, épousait à Paris Marie-Rose de Crussol d'Uzès. C'était un des plus nobles et des plus riches partis de France ; et puis, le roi, la reine, la famille royale ne lui avaient-ils pas fait un suprême honneur, celui de signer au contrat ! Mais ces beaux jours avaient eu un triste lendemain. Bientôt, en 1672, la campagne de Hollande s'étant ouverte, ce fils unique était tué devant Zutphen, sans laisser de postérité.

Restaient à Henri deux filles : la première nommée MADELEINE, et l'autre, LOUISE. Dix années s'écoulèrent, et, le 5 août 1683, Madeleine, ayant rang d'aînée, portait Rochefort en dot à André de Brancas.

La comtesse de Rochefort, auteur de notre journal, la voilà, non seulement avec son vrai nom, mais avec son génie en quelque sorte héréditaire.

Voilà comment Madeleine des Porcellets, prenant la place de son frère, se trouva représenter une des branches de sa famille, branche, disons-le en passant, ayant son établis-

sement à Beaucaire et y ayant marqué avec éclat. Et qui épousait-elle en la personne d'un Brancas ? Le descendant d'une autre grande famille, non moins brillante que celle des Porcellets, à ses débuts, lorsqu'elle vint d'Italie au XIVe siècle, mais qui s'était successivement appauvrie, au point d'inspirer presque de la compassion à Saint-Simon, écrivant de son contemporain, le marquis de Brancas-Cereste, maréchal de France, qu'il était « l'aîné de quinze frères ou sœurs, avec 7 ou 8,000 francs de rente entre eux tous. »

Dès son mariage avec Madeleine, André de Brancas prit le titre de comte de Rochefort. Comment usa-t-il de sa dot ?

Très-discret se montre là-dessus notre journal ; mais à un sanglant reproche que Madeleine entendra émettre contre la conduite de son mari, lorsque viendront pour elle les jours d'épreuve, il est impossible de se méprendre sur la cause première des dettes dont il était criblé, après cinq ans de mariage. Continuant son existence de garçon, il s'était dépensé et prodigué à tout, hormis au soin de ses propriétés, à la conduite de ses affaires. Le mal du temps était le jeu, et un jeu effréné. Sans doute, il avait été joueur, et joueur malheureux. Quoiqu'il en soit, il résulte de notre journal qu'en 1689 le jeune ménage en était presque aux derniers expédients.

Hélas ! il n'était pas le seul dans ce cas. Certes, Louis XIV a été un grand roi ; mais la vérité, qui est le devoir absolu de l'historien, ne permet pas de méconnaître un fait : c'est qu'en outrant dans toutes choses ses goûts de magnificence, il entraîna les familles sur une pente fatale, et quant aux finances de l'État, qu'il fut le premier à creuser le gouffre

où la France se précipita jusqu'à la Révolution. Saint-Simon, avec son intarissable verve humoristique, en donne un exemple dans la comtesse de Fiesque. — « La comtesse de Fiesque mourut en 1699, extrêmement âgée. Elle avait passé sa vie dans le plus frivole du grand monde. Deux traits entre mille la caractérisent. Elle n'avait presque rien, parce qu'elle avait tout fricassé ou laissé piller par des gens d'affaire. Tout au commencement de ces magnifiques glaces, alors fort rares, fort chères, elle acheta un parfaitement beau miroir : — « *Eh ! comtesse,* lui dirent ses amis, *où avez-vous pris cela ? — J'avais une méchante terre qui ne me rapportait que du blé, je l'ai vendue, et j'ai eu ce miroir. Est-ce que je n'ai pas fait merveille ? Du blé ou ce beau miroir !...* »

Cette comtesse de Fiesque était, sous la plume de M^me^ de Sévigné, un sujet d'avertissement par lequel elle cherchait à faire réfléchir sa fille : « Il me paraît que vous êtes avec une douzaine de comtesses de Fiesque. Vous savez qu'elle ne comptait pour rien les petites terres où il ne vient que du blé, et croyait avoir fait une affaire admirable de l'avoir vitement donnée pour avoir des miroirs d'argent ou autres marchandises. Je n'emploierai pas ma raison simple et droite à vous persuader que de l'or vaux mieux que du vif argent, et que M^me^ Larson, bonne fermière, est plus solide qu'un papillon. » Il est curieux de noter que cet avertissement est de l'année même où Madeleine des Porcellets se trouvait, avec son mari, par les fautes de celui-ci certainement plus que par les siennes, à bout de ressources.

Or, en cette année 1689, un évènement imprévu acheva leur déconfiture.

Une révolution venait de porter au trône d'Angleterre Guillaume d'Orange, l'âme de la coalition que cet implacable ennemi de Louis XIV avait formé à Augsbourg contre la France ; et telle était la gravité des circonstances que Louvois, malgré les exemples d'indiscipline donnés par l'arrière-ban aux troupes actives dans la campagne de 1674, lui fit appel encore une fois pour l'employer seulement à l'intérieur du royaume. L'institution semblait à jamais condamnée ; il la ressuscita. Cette résurrection s'effectua avec une grande vigueur d'exécution, mais aussi dans des conditions qui devaient achever de la discréditer. C'était une nouvelle cause de ruine pour les familles.

Il faut entendre, à cet égard, les lamentations de M^me^ de Sévigné : « Toute l'Europe est en feu, écrit-elle le 13 avril 1689. Vous n'avez pas songé au prince d'Orange qui est l'Attila de ce temps. Enfin tout est en l'air, tout est entre les mains de Dieu..... » Trois mois après, n'ayant plus si peur du prince d'Orange, et presque rassurée sur les risques que peut courir son fils, elle sera mise au désespoir par les dépenses fabuleuses auxquelles celui-ci est tenu. La noblesse de Rennes et de Vitré l'a placé à sa tête : « Cela passe pour un grand honneur, mais ce sera une sotte dépense.... Il tiendra une table enragée. Enfin, Dieu le veut. »

Madeleine des Porcellets eût pu dire comme M^me^ de Sévigné, lorsque son mari, partant le 17 mai pour Cahors où l'arrière-ban du Languedoc était convoqué, emporta avec lui tout ce qu'elle avait d'argent disponible. Il fallait bien

qu'il y parût selon son rang, avec de grands équipages ; il se fit même accompagner par son intendant Sicard, pour les tenir, en sorte que sa jeune femme se trouva manquer presque du nécessaire.

Eh ! bien, c'est à cette date du 17 mai 1689 que Madeleine, commençant son journal, va nous offrir le spectacle à la fois le plus touchant et le plus instructif. Dieu merci, toutes les femmes d'abord n'étaient pas des comtesses de Fiesque. Au fond des provinces, chez ces vieilles races moralement si atteintes, il s'en rencontra une élite qui, supérieures aux hommes en esprit de devoir et d'abnégation, une fois averties de l'abîme où elles couraient, prenant leur cœur à deux mains, ne reculèrent devant aucun labeur, aucun sacrifice pour s'y arracher, pour en arracher avec elles leurs maris et leurs enfants.

## II.

La nature n'avait donné à Madeleine rien de ce qui fait la femme forte. Sa frêle santé avait concouru à la rendre insouciante et superficielle. Au fond, elle avait de la religion, mais avec une teinte de mélancolie qui allanguissait sa vertu ; et, dans les premiers éblouissements du mariage, cette mélancolie innée, elle ne l'avait secouée que pour suivre des entraînements tout mondains, se laissant et laissant les choses de son intérieur aller à la dérive, sans s'être rendu compte jusqu'alors des conséquences que cela devait avoir.

D'une condition où beaucoup de ses pareilles, selon le mot d'un contemporain, « par l'effet d'une certaine hauteur d'âme se ressentant de leur origine, s'étaient habituées à traiter un devoir comme une bassesse, » elle ne ressemblait certes pas à Armande des *Femmes savantes*. Elle n'eût pas dit :

> Mon Dieu ! que votre esprit est bas !
> Que vous jouez au monde un petit personnage,
> De vous claquemurer aux choses du ménage,
> Et de n'entrevoir point de plaisirs plus touchants
> Qu'un idole d'époux et des marmots d'enfants !

Par éducation, elle n'était pas étrangère aux choses du ménage ; en province, dans les meilleures maisons, elles y étaient préparées de bonne heure. Au siècle suivant, le chancelier d'Aguesseau écrivant à sa fille aînée Claire-Thérèse, qui fut plus tard M^me^ de Chastellux, ne la félicitait-il pas de sa science en ces matières, comme de sa passion pour la belle littérature ! « J'espère que vous humilierez par vos réponses la vanité de vos frères qui se croient d'habiles gens, et que vous leur ferez voir que la science peut être le partage des femmes comme des hommes..... Ce que je trouve de beau en vous, c'est que vous ne dédaignez pas de descendre des hauteurs de votre érudition pour faire tourner le fuseau. » Mais, semble-t-il, notre Madeleine, tout en ne pouvant se glorifier de l'érudition d'une d'Aguesseau, avait trop dédaigné, avec le fuseau, le soin de son intérieur et de ses nombreux domestiques.

Elle était, non tout à fait, mais tant soit peu, dans la

catégorie de ces femmes appartenant à la fine fleur du grand monde, que Fénelon venait de dépeindre dans son traité *De l'Éducation des filles :* « La plupart des femmes négligent l'économie comme un emploi bas, qui ne convient qu'à des paysans ou à des fermiers, tout au plus à un maître d'hôtel ou à quelque femme de charge. Surtout les femmes nourries dans la mollesse, l'abondance et l'oisiveté sont indolentes et dédaigneuses pour tout ce détail. Elles ne font pas grande différence entre la vie champêtre et celle des sauvages du Canada. Ne leur parlez pas de vente du blé, de culture des terres, des différentes natures de revenus... ; elles croient que vous voulez les réduire à des occupations indignes d'elles. Il faut, sans doute, un génie bien plus élevé et plus étendu pour s'instruire de tous les arts qui ont quelque rapport avec l'économie, et pour être en état de policer toute une famille qui est une petite république, que pour jouer, discourir sur des modes et s'exercer sur de petites gentillesses de conversation. C'est une sorte d'esprit bien méprisable que celui qui ne va qu'à bien parler. On voit de tous côtés des femmes dont la conversation est pleine de maximes solides, et qui, faute d'avoir été appliquées de bonne heure, n'ont rien que de frivole dans la conduite. »

Quel contraste entre ces mères de famille désœuvrées, ne sachant qu'être de belles parleuses, et celles tout entières au travail et à la peine, qui, aux débuts du siècle, du temps de Henri IV et de Sully, suivant et aidant leurs maris au ménage des champs, s'y faisant presque les disciples d'Olivier de Serres, avaient si puissamment concouru à la renaissance rurale de cette époque !

Et Fénelon de tracer le programme de la réforme. Je n'y insisterai pas ; il me suffira de constater que son appel est de 1687, que notre journal fut entrepris en 1689. D'un côté, tout un enseignement sur la voie à suivre pour le relèvement ; de l'autre, cette voie suivie de point en point.

Un mot de Fénelon avait dû frapper Madeleine des Porcellets : « Combien de femmes se savent bon gré d'épargner une bougie, pendant qu'elles se laissent tromper par leur intendant sur le gros de toutes leurs affaires ! »

Ses affaires, elle le comprit de suite, étaient un cahos, et, au premier instant, elle s'y trouva éperdue. Elle ne sut comment tenir tête à des fournisseurs armés de leurs comptes, lesquels étaient autant de dettes criardes, à des créanciers prêts à lancer contre elle des contraintes, à des fermiers faisant les fins et, dans le renouvellement des baux, voulant abuser de sa simplicité.

Le grand intérêt de notre journal est en ce qu'il nous permet, jour par jour, de suivre Madeleine dans les diverses phases et les moindres détails de sa tâche plus que difficile.

Son premier mouvement fut de s'adresser à Dieu. Tout à côté de Rochefort, sur un rocher séparé de celui où est construit le village, à vingt minutes de distance, s'élevait un antique prieuré dépendant de l'abbaye bénédictine de Saint-André de Villeneuve, et dont la chapelle consacrée à Notre-Dame-de-Grâce (Notre-Dame-de-Roque-Vermeille, disent de vieux actes), était un lieu de pèlerinage des plus populaires. C'est là que, pendant son séjour à Rochefort,

chaque matin la verra prosternée aux pieds des autels et se mêler aux pèlerins. Elle y prie, elle y fait prier pour M. de Rochefort et pour ses deux fils, dont le plus jeune est encore dans les langes.

Bientôt, ayant quitté son manoir pour Beaucaire, en proie à une véritable détresse morale, elle ira consulter à Saint-Rémy, dans un monastère d'Ursulines s'y consacrant à l'éducation des filles, une sœur Simone, jouissant d'une grande réputation de sainteté. Elle se fera même très-spécialement recommander auprès d'elle.

« Le 7 juin, j'ay vu le Père Rupé, gardien des Recollets d'Arles ; il m'a donné une lettre pour la sœur Simone, et, après, j'ay été ouïr la messe de M. l'abbé de Boche. Puis je suis partie pour Saint-Remy. Je ne pus y voir ce jour même la sœur Simone, parce qu'elle étoit malade, et, sans M. le prévost de l'Isle, qui s'y trouva heureusement pour moy, je n'aurois pas eu l'espérance de mieux réussir le jour suivant, ce qui m'obligea de rester jusqu'au lendemain.

« Le 8 juin, je me suis levée à cinq heures du matin, j'ay ouï la messe au couvent de la sœur Simone, et j'ay vu cette sœur qui m'a charmée. Elle m'a dit qu'il falloït songer à me convertir et Monsieur de Rochefort aussi. Elle m'a fort assurée que Dieu me le feroit revenir en santé et qu'il me conserveroit mes enfants. Elle me déclara ensuite que le mestier qu'il faisoit n'estoit pas propre pour un homme de son état et qu'il l'apprendroit à ses dépens. Elle m'exprima cela par trois fois différentes, me répétant toujours : « *Je*

*veux qu'il se convertisse, et Nostre-Dame-de-Consolation le préservera de tout danger.* »

« J'ay promis quelque chose à Nostre-Dame-de-Consolation qui est dans le couvent de la dite sœur, pour le retour de Monsieur de Rochefort. »

Ce que Madeleine, sur cette sommation d'en haut que lui signifiait la sœur Simone, fit plus tard pour la conversion de son mari, elle n'en dira rien, tant la chose était délicate ; mais, en ce qui la concerne, son journal, après avoir été le confident de ses moindres actions, en demeurera le témoin.

D'abord, la voilà qui, se rappelant le mot de S[t] François-de-Sales que *le lever matin sert à la santé et à la sainteté,* se trace comme première règle d'être matinale, de l'être, non en certaines circonstances et par intermittence, mais tous les jours, et de s'en faire une habitude. En cela, elle ne fera que suivre la pratique des bonnes ménagères. Dans combien de livres de raison, les maris célébrant les vertus de leurs femmes, les fils de leurs mères, n'ont-ils pas consigné ce trait comme caractérisant et expliquant l'ordre parfait, la merveilleuse tenue, dont la maison leur a été redevable ! Or, Madeleine se montrera si absolument et irrévocablement convertie à cet égard, que pas un jour ne se passera sans que, dans son journal, elle ne mentionne son lever matinal. « *Je me suis levée matin, de grand matin,* » ne sera pas sous sa plume une vaine formule. En juillet et août, lorsqu'elle sera à travers champs et en train de visiter ses domaines, ne la verrons-nous pas debout, même avant l'aube, dès trois heures !

Comment emploie-t-elle ses matinées ? Elle entend la messe dans sa chapelle particulière ou à la paroisse ; puis elle donne ses ordres au logis, elle range ses papiers, elle dresse un état de ses dettes, elle règle des comptes, elle écrit des lettres d'affaires, elle consulte et, au besoin, relance des procureurs s'occupant de ses intérêts à Toulouse, à Montpellier, à Nîmes, à Arles et ailleurs. Les jours de courrier, elle se réserve tout son temps pour expédier des dépêches à M. de Rochefort et à l'intendant Sicard, qu'elle tient au courant de tout. Grâce à Louvois, la poste fonctionnait avec une régularité qui ne la laissait presque jamais sans nouvelles. Lorsqu'elle en manquait, elle était dans les transes ; le prochain ordinaire ne tardait pas à la tranquilliser, et elle en avait, écrivait-elle, « un gros plaisir. »

L'état des dettes, ses comptes, nous entraîneraient trop loin. Arrêtons-nous cependant à un fait qui nous découvre une des conditions dans lesquelles fonctionnait l'arrière-ban, et dont le résultat était de suspendre, à l'égard des convoqués, l'exigibilité immédiate des créances, avec toutes poursuites et les actes de procédure. A cet effet, Madeleine est bien munie de ce qu'elle nomme ses *lettres d'État*. Elles lui constituent un moyen de défense en ce qui touche son mari, mais non quant à elle-même et à ses propriétés. Sa délicatesse l'empêchera d'en abuser pour les dettes de M. de Rochefort, et son journal la montrera prête aux derniers sacrifices, pour les siennes, lorsqu'on sera au moment des récoltes.

Comme il faut nous limiter, considérons-la simplement dans son office de ménagère. Ici, surtout, abondent les

traits précieux à recueillir et à rapprocher de ceux que nous fournissent beaucoup de livres de raison, sur le genre habituel de vie que la noblesse provençale menait à la ville et aux champs.

L'hôtel des Brancas, à Beaucaire, est plus qu'une habitation de luxe, dont les salons reçoivent la meilleure société du pays, où celle-ci trouve des divertissements, où se tirent des loteries alors fort à la mode. Il nous offre le type d'une grande demeure, munie de tout ce qui est nécessaire à un gros train de maison, avec basse-cour, celliers, greniers et même avec divers ateliers dans lesquels se pratiquent de petites industries domestiques.

Cet hôtel n'est-il pas même loué en partie à l'époque de la foire qui amène, dans l'étroite enceinte d'une ville de 10,000 âmes, au moins 100,000 étrangers! Ceci est très-particulier à Beaucaire, mais concourt à faire ressortir l'installation, à la fois mondaine et rustique, des familles les plus aristocratiques de ce temps.

## III.

Madeleine présidera au travail qui a pour théâtre cette ruche en quelque sorte centrale. Pour mieux l'y voir à l'œuvre, partons du bas et montons en haut par degrés, mais assez vite, en sorte que nous ne nous attardions pas.

Ainsi, à Beaucaire, elle a une belle basse-cour. Le 13 juin, avec elle, nous n'y comptons pas moins de cent vingt-huit poulets, quarante poules, un coq et dix dindons. Ce

sont les réserves venues d'innombrables métairies. Fermiers, métayers, rentiers, soit de Rochefort, soit d'Arles et de Camargue, sont les pourvoyeurs d'une maison qui doit suffire à l'entretien de bouche et aussi aux vêtements d'une multitude de serviteurs. Laine et chanvre sont cardés, filés et tissés sur place, à la campagne ; puis transformés en cadis, en serge, en cordat, en toile plus ou moins fine, et portés à Madeleine qui saura en faire le meilleur emploi.

« Le 28 may, j'ai pris un quintal de laine de mon rentier de Rochefort et un demi-quintal de ceux de la Bégude. Mon dessein est d'en faire vingt cannes de serge, une vingtaine de cadis, huit de crespon et autant de burate ou filoselle. »

Le cardage et le filage se feront sous la surveillance de Catin, une servante de confiance. Le blanchissage s'effectuera à Pernes, où se trouve un cours d'eau. Les étoffes une fois sorties du métier, Madeleine les coupera. « Le 4 juin, une pièce de cordat a été partagée en six grandes nappes, six petites et deux douzaines de sachets. J'ay moy-même découpé tout cela. » Il s'agit ici de la toile. Si elle avait toujours pris cette peine, la pensée ne lui serait pas venue d'écrire une chose pareille ; mais, ne perdant pas de vue ses bonnes résolutions, elle a quelque contentement à marquer que, pour son coup d'essai, elle s'est montrée bonne coupeuse. Elle fera de même pour le reste, et c'est sous ses yeux que se pratiquera le tissage de la soie. Quant à la lingerie, elle y veillera avec une sollicitude particulière. « Le 20 juin, j'employay une partie du jour à couper et à faire travailler du linge pour mes enfants. »

Ceci n'est qu'un jeu. C'en sera un encore de revoir tous ses meubles, de faire raccommoder avec eux ses belles tapisseries, ses points de France qu'elle avait laissés dépérir. Elle trouvera plus de fatigue à suivre maçon et charpentier, pour les réparations foncières de ses fermes. Cependant, elle ne reculera pas devant cette rude besogne ; s'étant promise de tout remettre en ordre, elle ira jusqu'au bout.

Son œuvre rurale demanderait une minutieuse et longue analyse. Ignorante des choses de l'agriculture, elle eut le bon sens de la commencer, en s'entourant de gens entendus ou, pour mieux employer son mot favori, de *connaisseurs*.

« Le 20 may, j'ay été à la Bégude avec ma sœur ; et, en m'en retournant, j'ay remarqué une terre en *hermas* (inculte) propre à être plantée en vignes. Pour cet effet, il faudra préparer la dite terre à la fin d'aoust par un labourage ; un connoisseur m'a dit que cela ne cousteroit pas davantage de cinquante escus.....

« Le 24 may, j'ay été à la Rouvière et j'y ay remarqué que, si j'avois un troupeau pour engraisser mes champs, ils me rendroient une fort grande quantité de grains. On m'a fait aussi remarquer qu'il y a, dans une combe, une très-belle source d'eau qui ne tarit jamais, et que là même se trouve un fonds de terre assez bon pour y faire un jardin. En construisant là un bâtiment, on pourroit, de tous les champs qui sont dans ce quartier, former un tène-

ment capable d'occuper un rentier, et qui seroit d'un plus grand rapport que ce que nous en percevons. »

Combien de fois, Sicard, l'intendant de la maison, a-t-il passé par là ? et il ne s'en est pas aperçu ! L'œil du maître engraisse la terre, dit un proverbe ; Madeleine est à une école où en peu de temps on apprend beaucoup, et elle ne tarde pas à voir que Sicard a négligé bien d'autres choses. Ainsi, pas un mûrier, ni un olivier à Rochefort, et l'on assure qu'ils y prospéreraient. Ailleurs, des vignes donneraient un excellent vin, comment n'a-t-on pas eu l'idée d'en planter ? Le 4 juillet, visitant une grande île qu'elle possède sur le cours du Rhône, elle observera encore que des réparations y sont de la dernière urgence, et qu'il y aurait là une belle opération de colmatage à entreprendre. « En faisant faire une petite paillière (digue) en teste de l'isle, nous gagnerions tout le long du rivage, pour le moins, quinze saumées d'étendue en terre bonne à produire des grains ou du bois ; et, faute de ces réparations, nostre isle, au lieu d'augmenter, dépérira et finira par être emportée dans les inondations du Rhône. »

La digue dut être faite, car la grande île a résisté depuis lors aux plus grandes crues du Rhône.

A propos de Sicard, elle eut pu s'appliquer à elle-même, simple femme, ce qu'Olivier de Serres avait écrit au sujet des fermiers :

> Quoique sans art, le maistre, avecques peu d'esprit,
> Conduira beaucoup mieux par soy son héritage
> Qu'aucun fermier qui soit, lequel, pour tout mesnage,
> N'a dans l'entendement que son propre profit.

Ce qu'un poète provençal de nos jours a traduit ainsi :

En vérité, je vous le dis,
Les grands dévorent les petits ;
Mais, qu'ils deviennent intendants,
Les petits dévorent les grands.

En fait de fermiers, Olivier de Serres eût trouvé chez elle une convertie. Quelles ne sont pas leurs finasseries, et, parce que M. de Rochefort n'est plus là, que ne se permettent-ils pas avec elle ! Mais elle a pris de l'assurance ; on ne sait pas ce dont elle est capable.

« Le 15 aoust, le baïle de la Bégude m'est venu dire que les rentiers ne vouloient pas me payer, et qu'ils vouloient même ne plus semer. J'ay escrit de m'en chercher d'autres, et qu'au besoin je suis résolue de tenir la métairie moy-même..... »

Ses fermiers, elle en a de toute importance, et, parmi eux, celui de Beaujeu notamment, un sieur Laugier, est un gros personnage, dont le fermage ne s'élève pas à moins de 5,000 livres. Entre elle et lui, il y a échange de politesses, et, lorsqu'il vient la voir, Madeleine, selon la coutume des grands propriétaires anglais, l'invite sans façon à s'asseoir à sa table. Or, cela ne l'empêchera pas de se montrer armée de toutes pièces, quand ses prétentions pour un renouvellement de bail seront trop fortes. Avec lui, encore, elle se déclarera prête à exploiter Beaujeu en personne.

Que ne nous dirait pas et où ne serions-nous pas menés par cette vaillante femme, s'il nous fallait la suivre à travers

ses domaines, faisant remarques sur remarques, qu'elle s'applique à consigner par écrit du mieux possible ? Le soleil de juillet peut être brûlant : elle a l'air de ne pas s'en apercevoir, s'il lui faut le subir ; mais telles sont ses nouvelles habitudes matinales que, d'ordinaire, elle le devance.

« Le 8 juillet, je suis allée au Mazet de Coquillade, dès trois heures du matin, pour voir mes maçons et mon aire. Ces gens-là m'auroient gasté mon bastiment, si je n'y eusse esté. Et, pour l'aire, j'ay ordonné qu'on passât mon bled dans un drageoir *espaussadou* (un van), afin qu'étant dépouillé de la terre, il fût d'une vente plus aisée. »

Encore une réforme qu'elle introduira dans toutes ses terres.

« Le 10 juillet, le rentier de Jonquières est venu me demander si je voulois mon bled. Je luy ay dit qu'auparavant il devoit estre mondé, et j'ay résolu de faire de même dans toutes mes métairies, afin que mon bled soit plus beau et plus marchand. »

Mais, avant qu'il soit passé au van, il doit être foulé et mesuré. C'est à quoi elle préside pour ses métairies des environs de Beaucaire.

« Le 11 juillet, je suis allée, dès l'aube du jour, au Mazet pour achever de faire fouler mes gerbes. Je passay tout le jour à faire travailler les maçons ; le soir, le bled fut mesuré devant moy. »

Enfin, dernier détail du ménage des champs : il s'agit des greniers de son hôtel de Beaucaire, où son blé doit

être porté pour être vendu en temps favorable au marché.

« Le 6 juillet, je me suis levée de bon matin pour faire préparer les greniers à recevoir les bleds nouveaux. Les rats ravageoient et gastoient nos grains, on m'a fait apercevoir qu'ils venoient par une cheminée ; le maçon l'a fermée. »

Et ce qu'elle fait pour ses greniers, elle le pratique assidument pour ses caves....: elle traite avec les marchands, pour la vente de son vin, un vin délicieux comme tous ceux de la côte du Rhône. Celui de Tavel a toujours été renommé.

Elle est bien chargée de soucis ; elle trouvera le temps de vaquer à d'autres soins, ceux-ci d'un ordre supérieur. Sa qualité de dame de Rochefort lui impose le devoir d'y redresser les abus que pourraient commettre ses officiers. « Le 26 juin, j'ay trouvé au logis Jean Lagier de Saint-Hilaire, lequel m'a porté plainte contre mes officiers de Rochefort, de ce qu'ils se sont taxés excessivement dans un inventaire de quelques effets appartenant au neveu du dit Lagier. Sur ce, j'ay mandé à Redon de surseoir à toutes poursuites et de m'instruire de quoy il s'agit, afin de le faire régler par personnes intelligentes. » — Ce Lagier est un homme difficultueux et processif ; une autre affaire l'amène auprès de Madeleine, qui voudrait la régler par un arbitrage : « Le 31 juillet, sur le soir, le baile de Rochefort arriva avec Lagier de Saint-Hilaire et Ricorde, du même lieu, que j'avois fait venir pour les accommoder,

au sujet de dépens que le baile a obtenus contre le dit Lagier. Mais je travaillay inutilement à cet accord, et aussi M. le procureur du roy que j'avois envoyé chercher pour cela. »

Si tous les grands seigneurs d'alors, au lieu de vivre en courtisans à Paris ou à Versailles, avaient suivi l'exemple de notre comtesse de Rochefort, demeurant les chefs et les protecteurs effectifs de leurs tenanciers, n'auraient-ils pas été plus réellement heureux? Et, comme les nations ses rivales ont réussi à le faire, la France ne se serait pas réformée pacifiquement, sans avoir à subir la terrible catastrophe révolutionnaire où se sont perdues beaucoup de ses meilleures traditions?

## IV.

Cette esquisse s'est bien allongée. Il est temps de la compléter par le trait final qui doit lui donner son plein relief.

Pendant cinq mois, Madeleine a soupiré après le jour où, son mari lui étant rendu, elle pourra se retrouver et se reprendre un peu elle-même. Cinq mois! quelle longue attente! Chacun d'eux est marqué dans le journal presque comme un siècle. Enfin, dans les premiers jours de septembre, arrive la nouvelle que l'arrière-ban va être licencié, puis, vers le 15, que M. de Rochefort est en route. Le 22, il rentre au logis, et voilà Beaucaire tout en mouvement pour l'y visiter; voilà fêtes sur fêtes. On n'y tuera pas le

veau gras ; mais un chevreuil, porté par les consuls de Saint-Hilaire, en tiendra avantageusement la place. Au sortir de ces fêtes données aux amis, Madeleine en aura d'autres mieux de son goût, celles-ci toutes intimes, où elle pourra montrer à son mari une femme toute transformée, et nous supposons que rien ne dut plus contribuer à la conversion de ce dernier. Le comte de Rochefort se rangea si bien, que, moins de trois ans après, il était élevé au consulat d'Aix et à la plus haute des magistratures électives de la Provence, la procuration du pays. En 1697, il était nommé gouverneur de Beaucaire, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort, en 1709.

Quant à Madeleine des Porcellets, telle avait été chez elle la tension de tous les ressorts que, bientôt après, leur détente lui causa une crise qui faillit devenir mortelle. Elle avait continué son journal ; le 10 novembre, la plume lui tomba des mains avec ces mots : « Je me trouvay incommodée. »

Elle ne la reprenait que le 30 mai 1690, près de sa sœur cadette, Louise, et de son beau-frère Henri de Brancas des barons de Villeneuve, au château de Lascours, où ils faisaient le plus heureux des ménages avec leurs enfants. Madeleine n'en avait que deux, sur la santé desquels elle était toujours inquiète ; Louise était en train d'en donner un, presque chaque année, à son mari, au point qu'ils finirent par être dix-sept, huit garçons et neuf filles.

A Lascours, dans un jour de rassérènement, Madeleine écrivit ce qui suit :

« *Depuis le 10 novembre 1689 jusqu'au 1er février 1690, j'ay été si fort accablée de mélancolie, à cause du mauvais état où se trouvoient mes affaires, que je ne mangeois et ne dormois plus. J'étois dans un dépérissement à tout craindre; j'avois fort maigri, l'insomnie et le dégoût avoient détruit ma santé. La mélancolie n'est bonne ni pour le corps, ni pour l'âme. Je ne souffrois de vivre que par raison; hors de là, je n'avois rien.*

« *Présentement, cela m'a un peu passé, je commence à revenir à moy et à travailler. Il n'y a rien de meilleur pour faire réussir les affaires que de les offrir à Dieu et de mener une vie réglée, mais surtout de servir Dieu. Là seulement est le solide, le monde n'étant qu'une pompe où l'on ne trouve qu'amertume. Aussi, le meilleur est-il de ne point tant s'attacher à luy.*

« *Enfin, le bon Dieu m'a fait la grâce de rémédier à mes affaires dans le temps où j'y pensois le moins. J'espère, moyennant sa protection, de les mettre en ordre dans quelques années; mais il faut pour cela, je le répète, que ma maison soit bien réglée.*

« *Espargner tout ce qu'on peut est un devoir; autrement on ne sauroit lier les deux bouts dans les mauvaises saisons. Et puis aussi, on est tenu de se priver de bien des choses, pour donner aux pauvres.* »

Bientôt, son fils aîné ayant atteint l'âge de six ans, elle écrivait : « *Maintenant, il faut songer à le bien élever,*

*car tout l'avenir des enfants est dans l'éducation.... C'est de bonne heure que les parents doivent offrir leurs enfants à Dieu.* »

Sans doute, la noble femme avait en vue ces chers enfants, lorsqu'elle avait confié à son journal ces secrets de son âme. Elle voulait qu'ils pussent un jour s'instruire par le meilleur des exemples, celui de leur bonne et vaillante mère. Tous deux devaient se montrer dignes d'elle et lui faire honneur.

Oubliée était-elle. J'ai essayé de lui donner, dans l'histoire de la famille provençale, la place qu'elle mérite. Il n'y a eu rien en elle d'éclatant, rien des précieuses de l'hôtel Rambouillet ni des brillantes héroïnes de la Fronde; mais elle a réalisé et elle représente pour nous quelque chose d'infiniment plus solide et qui est absolument nécessaire au relèvement moral de notre pays : l'esprit et la pratique du devoir, la réforme opérée sur soi-même comme la condition de toutes les vraies réformes.

# RAPPORT

SUR LES

# PRIX DE VERTU RAMBOT & REYNIER

Par M. J. DE SÉRANON

MESDAMES ET MESSIEURS,

A côté d'un monde, qu'on ne voit peut-être que trop, s'en trouve un autre qu'on ne voit pas assez.

L'un attire l'attention par le bruit et le tapage qu'il fait ; l'autre se cache sous un voile discret.

Dans celui-ci, l'Académie d'Aix a la bonne fortune de pénétrer chaque année. C'est pour elle comme un sanctuaire où elle entre avec respect, y trouvant une divinité devant qui tous les hommes s'inclinent : celle de la VERTU.

On ne soupçonne pas souvent tout ce qu'il y a de dévouements, de sacrifices, de courage, de résignation au

fond de cette masse profonde d'existences humaines qui échappent à notre regard.

Quand on cherche pourtant on en trouve, à milliers, de ces existences humbles, modestes, ignorées, consacrées tout entières à l'accomplissement du devoir. Vue de ce côté, la vie a des aspects admirables.

S'élevant bien au-dessus du niveau commun, où, trop souvent, on ne l'aperçoit que pénétrée d'égoïsme et de mollesse, sans énergie pour le bien, entraînée vers les défaillances de toute sorte, elle devient alors un grand exemple et le plus utile des modèles.

Mais nous ne sommes pas appelés seulement à voir de près ce spectacle réconfortant. Par rapport à ceux qui en sont les acteurs, il faut nous ériger en juges et c'est ici que la difficulté commence.

Bien souvent, on parle de la balance de la justice ; mais, où est celle qui permette de peser la vertu ?

Ailleurs, il y a des règles tracées et recueillies. Les commentaires n'y manquent pas ; des dictionnaires même facilitent la tache. Dalloz et Sirey, je vous demande pardon de les citer ici, sont, pour la remplir, de précieux auxiliaires.

Pour accomplir la nôtre, tout nous manque et nous n'avons à notre aide que ce sentiment intime qui fait discerner la supériorité d'une vertu sur une autre.

Il peut nous arriver de ne pas voir exactement de quel côté penche la balance, où se placent les mérites qui se disputent nos suffrages ; mais si nous pouvons nous

tromper, jamais au moins nous ne voulons que cette balance soit faussée entre nos mains.

Avec cette ferme résolution, le cœur haut, nous pouvons rendre la justice dans notre tribunal exceptionnel. Notre conscience nous guide, et nous ne ménageons pas non plus nos efforts pour accomplir notre difficile mandat, comme il convient, et comme nous le devons aux autres et à nous-mêmes.

Mandat difficile, avons-nous dit ! Comment en serait-il autrement ? Ainsi, cette année, treize mémoires ont été soumis à notre examen. Quatre nous venaient des précédents concours comme ayant été réservés ; neuf nous étaient présentés pour la première fois.

Tous mettaient en lumière des existences modestes, vouées au bien et à la pratique de la vertu. Devant elles nous nous inclinions avec respect et souvent avec émotion. Le tableau, qu'elles nous offraient, saisissait tout à la fois notre cœur et notre esprit.

Et pourtant nos fondations, qui nous viennent de MM. Rambot et Reynier, deux noms qui nous sont chers, ces fondations étant limitées, il nous fallait choisir. C'était là que nous éprouvions un embarras sérieux ; nous avions à le surmonter.

Après examen et discussion, voici, Mesdames et Messieurs, le résultat de la décision à laquelle l'Académie s'est arrêtée :

Trois des Mémoires ont été éliminés et seront placés avec honneur dans nos archives.

L'Académie a jugé, par rapport à eux, que, quelques louables que fussent ceux dont ils étaient l'objet, rien ne les élevait et ne pourrait jamais les élever au-dessus de tant d'autres qui nous sont habituellement signalés ; qu'ainsi il était inutile de les laisser dans des concours où ils ne pourraient avoir un premier rang.

Elle a réservé, pour ses futurs concours, six des Mémoires présentés. Elle souhaite pouvoir les couronner à l'heure la plus prochaine. Elle adresse, au surplus, aux vaincus du moment l'hommage qui leur est dû.

Quant aux vainqueurs, à ceux à qui l'Académie a, cette année, décerné ses prix, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous dire qui ils sont et ce qu'ils ont fait :

Mlle Marie Boutière habite Aix, à la rue des Suffrens, n° 11. Elle est âgée de 56 ans.

Le Mémoire la concernant figura au concours de l'an dernier et fut réservé.

La vie de Marie Boutière, depuis sa première jeunesse, a été constamment consacrée au dévouement et à la charité.

Elle renonça à la vie religieuse, où l'appelait sa vocation, pour se vouer aux soins de sa famille.

Son père mourut sans lui laisser aucunes ressources. A l'aide de son métier de repasseuse et de couturière, elle pourvut à tout. Aujourd'hui encore elle soutient sa mère

aveugle et son frère incapable, par son état maladif, de se livrer à aucun travail.

Toute à tous, les soins de son intérieur ne l'absorbent pas exclusivement. Le jour, la nuit, à toute heure, elle accourt vers les malheureux, les pauvres, les abandonnés, pour leur porter les secours de sa charité. On ne compte plus ceux qu'elle a ainsi soutenus, soignés et consolés.

Entre les nombreux traits de dévouement qu'on cite d'elle, il en est un, plus touchant peut-être que les autres, et que vous me permettrez de détacher ici :

Une malheureuse fille se mourait dans l'abandon et le dénuement. Sa conduite équivoque avait fait l'isolement autour d'elle. Marie Boutière, la sainte fille qui est toujours au travail et au pied des autels, accourt auprès de la pécheresse délaissée. Elle la soutient, la fortifie, la réhabilite en quelque sorte à ses propres yeux. Elle lui montre ainsi que les mains d'un chrétien sont pleines de pardon et, par ses soins, ses derniers moments sont soulagés et ils sont adoucis par sa réconciliation avec Dieu.

Dans les temps d'épidémie, Marie Boutière se prodigue encore pour les autres. Lors du choléra de 1884, elle était auprès des malades ; elle les soignait de ses mains, cherchant à conjurer la mort foudroyante qui les menaçait et, quand ses efforts avaient été impuissants, elle veillait elle-même aux soins d'une sépulture qui eût rebuté des âmes moins vaillantes que la sienne.

Ce ne sont pas seulement ses parents qu'elle soigne dans sa modeste demeure. Elle y avait recueilli un jour un vieux serviteur de l'Église ; il y est mort, après une longue maladie, ayant eu auprès de lui, jusqu'à ses der-

niers moments, cette sœur de charité. Pendant un mois encore elle a rempli le même office auprès d'une pauvre femme, atteinte d'une cruelle maladie ; elle en avait fait également sa pensionnaire, sans que jamais elle ait reçu la moindre récompense pour ces actes de dévouement exceptionnel.

Marie Boutière est considérée comme une sorte de providence dans la paroisse de la Madeleine. Son héroïsme dans la vertu et ses sacrifices pour ses semblables sont de ceux que l'Académie est heureuse de pouvoir couronner.

C'est encore à Aix que nous trouvons Mlle Victorine Pascal. Elle demeure à la rue d'Italie, nº 43 ; elle est âgée de 40 ans. Le mémoire dont elle est l'objet avait été réservé au concours de l'an dernier.

Mlle Victorine Pascal est également une simple ouvrière. Sa santé est délicate ; ses ressources ne lui viennent que de son travail. Sa vie n'est qu'un long acte de dévouement.

Avant ou après le labeur de chaque jour, elle va prodiguer ses soins à de plus pauvres qu'elle. Les malades la voient accourir auprès d'eux avec un empressement qui ne se lasse jamais. Elle veille à leur chevet et les maladies les plus répugnantes ne la rebutent pas.

Dans un pauvre ménage la femme est infirme, le mari est cancéreux. Victorine Pascal les soigne, les console ; souvent même elle leur apporte le pain nécessaire à leur reste d'existence. Elle l'a épargné sur le salaire de la journée !

On la voit même auprès d'eux pendant des nuits d'hiver, dans une mansarde, sans feu, mal abritée contre une bise glacée. Rien ne la décourage. L'esprit de charité la soutient.

Aux cholériques encore, en temps d'épidémie, elle donne son secours comme elle ne l'épargne pas aussi aux malheureux atteints de maladies infectieuses et dont personne n'ose approcher.

A ces mérites exceptionnels Victorine Pascal joint les vertus familiales. Son père, devenu infirme, ne recevait aucun aide des siens ; sa fille, seule, pendant de longues années, l'a soigné avec un touchant et infatigable dévouement.

Elle n'oublie même pas un oncle, retenu dans une maison de santé et elle trouve le temps de lui montrer parfois qu'il n'est pas abandonné. Ses neveux, et ils sont nombreux, sont également l'objet de sa sollicitude et elle sait le leur témoigner dans les circonstances mémorables de leur vie.

Victorine Pascal accomplit tous ces actes d'un vrai mérite avec une modestie qui s'ignore elle-même. La pauvre et sainte fille a presque honte de parler du bien qu'elle fait, et c'est en quelque sorte en lui faisant violence qu'il nous a été révélé pour recevoir une récompense qui, à coup sûr, lui est bien due.

Mme Marie-Eugénie Fabre, veuve Faure, est née en 1839 à Saint-André, dans les Basses-Alpes. Le destin de son existence la fixa un jour dans la commune de Fos.

L'an dernier elle fut signalée à l'attention de l'Académie qui réserva le mémoire la concernant pour un prochain concours. Elle obtient cette année ce qu'elle mérite ; vous allez en juger :

Marie Faure a éprouvé toutes les vicissitudes de la vie ; elle les a supportées avec un grand courage et elle a toujours pratiqué la vertu.

Fort jeune encore, elle perdit sa mère, mais elle eut pour la remplacer une tante, femme accomplie, et qui se montra toujours la providence des pauvres.

Elle-même, dès sa plus tendre enfance, manifesta la plus touchante compassion envers les malheureux, avec qui, littéralement, elle partageait son pain.

Mariée à l'âge de dix-neuf ans, elle fut d'autant meilleure épouse que le sort lui avait réservé une plus large part dans l'exercice du dévouement conjugal.

Auprès d'un mari atteint d'un mal ne lui laissant aucun repos, ni le jour ni la nuit, elle fut la compagne la plus attentive.

Souvent le désespoir s'emparait du pauvre malade. Il demandait la mort et plus d'une fois il avait essayé de se la procurer. Sa femme lui enseignait la résignation, elle l'encourageait, le soutenait et le fortifiait ; elle faisait luire à ses yeux les espérances du chrétien, et sa vie s'est terminée ainsi, adoucie par des soins constants et des pensées religieuses.

Devenue veuve, elle éleva ses enfants avec une sollicitude de chaque instant. Elle se faisait dans la maison leur institutrice, les envoyait pourtant régulièrement à l'école où ils n'arrivaient qu'après une heure de chemin. Préparés

déjà par une mère soigneuse et d'un esprit relativement cultivé, ces enfants charmaient le maître et les écoliers par leur bonne tenue, leurs excellentes habitudes, et la facilité avec laquelle ils apprenaient.

Les soins de la pieuse mère ne furent pas inutiles. Une de ses filles s'est vouée au service de Dieu, et quant aux autres enfants ils se ressentent, à l'heure actuelle, des bienfaits d'une éducation morale dont la religion a été la base fondamentale.

Cette éducation, elle n'a pas voulu la donner seulement à ceux que son sein a portés, elle a voulu l'étendre à d'autres encore, et, allant de cabane en cabane dans les vastes solitudes de La Crau, elle cherchait les enfants qui lui étaient étrangers pour leur apprendre à connaître Dieu, à l'aimer et à le servir.

Là encore on voyait la pauvre veuve quitter les siens, soit le jour, soit la nuit, pour porter, souvent au loin, ses secours à de plus malheureux qu'elle. Elle se rapprochait également volontiers des familles étrangères à la localité, dont la vie et les habitudes laissaient à désirer ; c'était par la douceur et la persuasion qu'elle cherchait à les ramener au bien.

Que vous dirai-je encore de la vie exemplaire de Marie Faure? Voici un de ses traits les plus touchants. Laissez-moi vous le faire connaître et, par rapport à elle, j'en aurai terminé :

Il y avait dans l'immense plaine de la Crau une chétive cabane qu'habitait un vieillard, ne la quittant jamais et que personne n'abordait. La nature et les hommes semblaient s'être conjurés pour faire le vide autour d'elle.

Marie Faure apprit que ce solitaire, sur qui semblait peser un secret redoutable, était malade et que, de plus, son indigence était extrême.

Un jour, s'armant d'un courage que sa charité pouvait seule lui inspirer, elle franchit la longue distance qui la séparait de la pauvre demeure où s'éteignait la vie de ce vieillard abandonné.

A la vue de l'étrangère, lui souffrant des douleurs du corps et peut-être aussi de celles de l'âme, lui dont la main depuis bien longtemps n'avait été serrée par personne, il eut pu dire comme le lépreux de la cité d'Aoste : « Qui est là et que me veut-on ? »

Marie Faure lui répondit et lui dit ce qu'elle voulait. Depuis ce jour le vieillard ne fut plus seul. Celle qui avait osé franchir le seuil de sa cabane y revint fréquemment. Elle apporta au malade ce dont il avait besoin ; elle le soigna avec une touchante sollicitude et elle le prépara à une fin chrétienne.

Ce ne fut qu'à sa mort qu'on apprit que le solitaire de la Crau n'était autre qu'un forçat libéré.

Par les soins et l'influence de Marie Faure, cet homme avait quitté ce monde, réconcilié avec Dieu, avec la société dont il avait méconnu les lois, avec les hommes dont il s'écartait et qui s'écartaient de lui comme par un sombre pressentiment.

Cette réhabilitation suprême était due à celle dont vous voyez maintenant les mérites, les hautes vertus et sur qui il n'y a plus rien à dire après avoir retracé ce dernier trait de son existence.

Mlle Agarithe Armand habite Aix, à la rue Grande-Horloge. Son mémoire avait été un de ceux réservés l'an dernier. Elle reçoit aujourd'hui l'honneur dû à ses vertus familiales.

Aux malheurs de sa vie elle a opposé un courage persistant, et sans songer un instant à elle, elle s'est constamment dévouée pour les siens en faisant régner dans son pauvre ménage l'ordre et les principes de moralité chrétienne.

Toute enfant elle avait vu son père s'éloigner du foyer domestique, qu'il n'a plus revu depuis, pour aller à Paris chercher une fortune qui lui a toujours échappé. Sa fortune il l'avait dans sa femme et les quatre enfants dont il s'était séparé. Cette fortune, il n'avait pas compris ce qu'elle valait !

Sitôt qu'Agarithe Armand fut en âge de raison, elle sentit le grand rôle qui lui incombait et elle l'a rempli avec une fermeté digne de tous les éloges.

Elle fut la consolatrice de sa mère affligée ; par le travail de ses mains elle l'aida à soutenir le ménage sans ressources.

Pour se consacrer à la tache qu'elle s'était imposée elle refusa, quand elle était jeune, des partis avantageux et qui eussent assuré pour elle un bonheur inespéré.

Ses efforts pour sa famille n'avaient pas été inutiles. Elle avait fait d'un de ses frères un excellent sujet, qu'une vocation prononcée appela au sacerdoce. La mort le lui enleva quand elle touchait au terme de ses espérances et de ses longs sacrifices.

Aujourd'hui, elle seule, par son travail de simple ouvrière, soutient sa mère infirme et âgée de 80 ans, une sœur maladive et pour comble d'infortune il faut qu'elle veille sur son frère comme on veille sur un enfant.

Celui-ci, soldat lors de la guerre de 1870, était parti intelligent, actif, laborieux ; il revint un jour, après une longue captivité, mais ce n'était plus qu'une ombre de lui-même. Les horreurs dont il avait été le témoin sur les champs de bataille avaient causé un tel trouble sur son esprit que, ne pouvant plus être d'aucun secours pour sa sœur, il ne lui est maintenant qu'un perpétuel sujet de soins et de sollicitude.

Agarithe Armand suffit à tous ses devoirs avec une constante résignation et un courage qui ne faiblit jamais.

Modeste autant qu'on peut l'être, elle cache ce qu'elle fait, et quand d'aventure on a l'occasion de la louer, sa réponse est celle-ci : Je n'ai fait que mon devoir.

Ce devoir, elle l'a si courageusement rempli que l'Académie n'a cru pouvoir mieux faire que de le récompenser.

Entre ces personnes, appartenant toutes quatre à ce que, dans un langage familier, on appelle le sexe faible et qui est, en réalité, le sexe fort quand il s'agit de dévouement, de sacrifices, de force morale et de vertu, voici les attributions qu'a fait l'Académie :

Le prix Rambot est partagé par égale part entre : M^lle^ Marie Boutière et M^lle^ Victorine Pascal.

Quant au prix Reynier il est distribué :

A concurrence de 450 francs à Mme Marie Fabre, veuve Faure ;

A concurrence de 250 francs à Mlle Agarithe Armand.

De plus, dans un instant, il va être remis à chacune d'elles un diplôme d'honneur qui sera, dans leur modeste demeure, le témoignage écrit et permanent de ces actes méritoires, devant lesquels on s'incline avec respect et souvent avec admiration.

Pour compléter l'œuvre de cette année, pour montrer à tous le caractère élevé des distinctions qu'elle est chargée de distribuer et qui sont non un profit, mais un honneur, l'Académie a à vous dire encore ce qu'elle a fait.

Ceci est venu de sa propre initiative et elle a agi, en cette circonstance, comme irrésistiblement entraînée par un de ces sentiments qu'on ne commande pas.

Que celle dont j'ai à vous parler maintenant et dont je vais troubler la profonde et inaltérable modestie, le pardonne à l'Académie et à son rapporteur, mais, d'une voix unanime, par une de ces acclamations spontanées, qui sera consacrée dans un instant par l'acclamation de la cité entière, nous sommes allés vers elle, pour saluer en elle la charité dans ce qu'elle a de plus noble et de plus touchant : l'amour des pauvres et la protection des enfants orphelins.

Nous avons à Aix une maison qui fut jadis habitée par l'un des nôtres, un des meilleurs de notre Compagnie. Aux connaissances profondes de son art, il joignait un esprit fin et délicat et une exquise urbanité. A côté de lui,

a eu toujours, jusqu'à la fin d'une longue et honorable carrière, sa fille prodigue à son égard des soins les plus attentifs.

Cette maison est à côté d'une église. Celle qui l'habite encore aujourd'hui va fréquemment chercher au pied des autels le réconfort de son ardente charité.

Cette demeure est ouverte aux pauvres et, à chaque heure du jour, ils y pénètrent pour demander les secours et les consolations qui leur sont nécessaires.

Là, dans un salon, qu'ils rencontrent tout près de la porte d'entrée, comme pour leur épargner une course plus longue, dans une simplicité qui ne peut choquer leur misère, à côté d'une chiffonnière de travail où l'ouvrage pour eux est toujours déployé, ils trouvent celle qui ne les repousse jamais.

Ils ne sont point, pour elle, des étrangers. Elle les connaît tous. Elle sait leur nom, le personnel de leur famille. Elle n'ignore pas aussi leurs habitudes, les bonnes comme les mauvaises. Parlant leur langue, qui a la bonne senteur du terroir, elle les loue des unes, les réprimande des autres et fait toujours entrer, dans ces pauvres âmes blessées par le dur destin de la vie, un surcroit de résignation ou des déterminations courageuses pour un retour au bien. Sa main bienfaisante est ouverte pour tous et l'on peut dire justement que cette maison n'est autre que la maison des pauvres.

Qui ne saluerait avec respect cet héroïsme dans la charité, cette persistance qui n'est pas d'un jour, mais de près de trois-quarts de siècle, et qui ne serait pas profondément touché par cette admirable façon de la pratiquer !

Après le soutien des pauvres est venu la protection des filles orphelines.

Une œuvre s'était fondée à Aix pour elles, il y a bien des années ; cette œuvre était celle des Dames de la Providence, un titre bien choisi pour le but qu'elle poursuivait. A côté de cette œuvre s'en trouvait une autre qui formait son complément : c'était celle des Demoiselles de la Providence.

Dans leurs rangs, nous voyons comme conseillère, vers l'année 1824, celle qui commençait, à l'âge de 18 ans, un noviciat de patronage des jeunes orphelines qu'elle n'a cessé d'exercer depuis avec une persistance qui ne s'est jamais démentie.

Ces œuvres, si louables pour les résultats qu'elles recherchaient, n'avaient pu pourtant se développer comme on l'espérait et leur avenir était encore incertain.

Il se trouva alors dans notre ville, il y a près d'un demi-siècle, un prêtre à l'âme de feu pour la charité, au cœur plein de tendresse pour les enfants déshérités de la vie et restant sans famille [1]. Aux efforts qu'il fit pour eux se joignirent les efforts de celle dont je parle. Par une entente commune, leur vie sembla se résumer dans la création et la prospérité de cette maison chrétienne, où l'enfance pauvre et sans soutien se trouve recueillie, élevée et protégée.

Longtemps ils ont marché de concert, apportant chacun à leur œuvre leur part de travail et de sollicitude. Ce

(1) M. le grand vicaire Reynaud.

[illegible] rompu un jour par la mort ; mais [illegible] ne redoutait plus rien pour l'avenir. [illegible] de voir toujours auprès d'elle celle [illegible] est encore l'âme, le soutien et

[illegible] remontait à 1842 ; vingt ans après, il [illegible] dans une nouvelle demeure construite tout [illegible] lui. Il avait alors de vingt-cinq à trente orphe- [illegible] compte aujourd'hui quatre-vingts.

[illegible] arriver à ce résultat, que d'efforts dépensés, [illegible] et d'inquiétudes de toute sorte. Celle qui a [illegible] providence de ces pauvres orphelines s'est faite pour [illegible] une quêteuse obstinée, et ses combinaisons se sont [illegible] à l'infini pour procurer à l'établissement les [illegible] qui lui sont nécessaires. Bien souvent elle a [illegible] de surmonter les difficultés se multipliant devant elle, mais Dieu lui est venu toujours en aide. Il ouvrait toutes les mains ; la mort même se faisait son auxiliaire, et qui de nous, au nom de nos chers défunts, ne lui a pas remis une offrande, témoignage pieux d'un souvenir ineffaçable.

Aujourd'hui les quatre-vingts jeunes orphelines sont dans une maison qui est la leur jusqu'à 21 ans. Elles avaient été privées, pour la pluspart, des caresses de leur mère ; elles en trouvent d'adoptives qui les ont remplacées. Elles n'auraient eu, dans le présent, que la misère en partage ; leur existence est assurée. Elles auraient grandi dans l'abandon, sans guides, sans conseils, sans être prémunies contre les séductions du monde ; on les a formées pour le travail ; on a fait entrer dans leur âme l'amour et la crainte

de Dieu, et elles pourront ainsi passer pures et honnêtes à travers les dangers de la vie.

Cette grande famille d'orphelines est comme la famille de celle qui l'a créée. Elle considère ces enfants comme lui appartenant. S'ils habitent encore la maison, elle les visite fréquemment, en santé ou en maladie ; elle veille à ce qu'ils ne manquent de rien ; elle songe constamment à leur corps comme à leur âme.

S'il faut les déplacer, elle cherche les communautés où elles peuvent trouver un asile. S'il est nécessaire qu'elles rentrent auprès des parents pauvres qui leur restent, elle leur vient largement en aide et, ainsi, celles qui ont été ses enfants d'adoption ne sont jamais abandonnées.

Et quand arrive l'âge où, le cœur toujours ému et plein de reconnaissance, elles doivent quitter la maison qui a abrité leur enfance, leurs maîtresses attentives et dévouées, les compagnes qui ont été pour elles des sœurs, elles retrouvent partout la même sollicitude éveillée pour leurs intérêts.

C'est à leur protectrice qu'elles doivent la place choisie où elles font le travail qui leur a été appris. Elle veille constamment sur leur vie et cette vigilance seule, à leur égard, est une sauvegarde. Son bonheur est de les voir sages et heureuses et, pour que le lien qui les unit ne soit pas entièrement rompu, elle a fait construire, il y a trois ans, une salle particulière où celles qui sont à Aix peuvent se retrouver le dimanche.

Quelques-unes de ces orphelines se sont consacrées à Dieu dans diverses communautés. Deux d'entr'elles sont restées dans notre ville, et celle à qui elles doivent tout

a assisté à leur prise de voile, comme si elle faisait partie de leur propre famille.

Aucune ne l'oublie du reste et, quand elles le peuvent, elles viennent la visiter, la rencontrant heureuse et presqu'honorée de leur souvenir.

Elle s'intéresse à leur sort, elle apprend volontiers les détails de leur existence, elle ne leur ménage pas également les recommandations. Il en est une surtout à laquelle elle s'attache de préférence : « Mes enfants, leur dit-elle toujours, soyez simples dans votre mise. » Peut-être cette sage recommandation n'est pas toujours observée? Mais elle la renouvelle sans cesse, se souvenant sans doute de cet avis de saint François-de-Sales à M^me^ de Chantal, que vous me pardonnerez de rappeler ici : « A toutes, ôtez la vanité de l'âme, elle croît presqu'avec le sexe. »

A toutes ces œuvres admirables de charité pour les pauvres, de soutien et de patronage pour de jeunes orphelines, celle dont je viens de vous parler, si rapidement et si incomplètement encore, a attaché un nom qu'il sera impossible de jamais oublier.

Ce nom, vous l'avez déjà prononcé ; il est ici sur toutes les lèvres et aurai-je besoin de le dire à mon tour ? Si j'ai à le proclamer, que celle qui le porte si dignement veuille bien me le pardonner. Il ne trouvera place, au surplus, qu'une fois dans ce rapport.

Mais, en présence de tant de vertus, d'une vie si admirablement consacrée au bien, où la grande et sainte charité a tenu et tient encore une si large place, l'Académie d'Aix

n'a pu résister à un élan spontané et irrésistible ; élevant bien haut la valeur des fondations dont elle est la distributrice, s'honorant elle-même par cet acte, tout nouveau dans son histoire, elle offre à Mlle Hilarie d'Astros une grande médaille d'honneur.

Qu'elle veuille bien la recevoir comme un témoignage de notre respect, j'ose dire de notre admiration, pour tout le bien qu'elle n'a cessé de faire dans le cours d'une longue existence, dont le terme n'est point marqué et qui nous servira toujours d'exemple et de modèle.

Cette médaille et le diplôme d'honneur qui en est le complément, je crois pressentir la destination qu'ils vont avoir. Avec l'esprit de suprême modestie qui distingue celle qui voudra bien les agréer comme un hommage à la charité chrétienne, si ce n'est à la sienne propre, ils iront tout droit à cette maison hospitalière où, au moins, ils ne seront pas constamment sous les yeux de celle qui l'a fondée. Leur vue les blesserait, sans doute.

Mais là, au moins, leur exposition n'inquiètera personne et elle réjouira tous les cœurs. Ces pieuses religieuses qui exercent les devoirs d'une sainte maternité, ces jeunes filles, que le sort avait privé d'une famille et qui en ont retrouvé une prévoyante, soigneuse, attentive pour le présent et pour l'avenir, toutes seront heureuses de posséder ces signes de respect et de reconnaissance envers une grande bienfaitrice des pauvres et des orphelins.

Quant à l'Académie d'Aix, elle marque en lettres d'or, dans ses annales, l'acte qu'elle a accompli de sa propre initiative et que j'ai eu la joie et le devoir de vous faire connaître.

Avais-je raison, Mesdames et Messieurs, de vous dire, en commençant ce rapport, qu'il y avait un monde qu'on ne voyait pas assez.

Nous venons d'y pénétrer un instant et, j'en atteste les émotions que vous avez ressenties, vous avez été heureux de vous trouver en contact avec lui.

Il y a là, en effet, des révélations qui produisent un véritable enchantement. On dirait d'un vase caché d'où s'échappent les senteurs les plus suaves. Elles vous enveloppent et l'on se demande d'où elles viennent.

Qui de nous soupçonnait, avant qu'elles fussent mises en lumière, ces vertus qui ont frappé notre regard ? Qui se doutait que trois simples ouvrières, M^lles^ Marie Boutière, Victorine Pascal, Agarithe Armand, remplissaient à Aix leur existence de mérites de toute sorte ? Avions-nous jamais suivi une pauvre veuve, M^me^ Marie Faure, dans ses courses à travers les plaines sauvages et caillouteuses de la Crau pour y exercer comme un apostolat de charité ? Avions-nous même regardé d'assez près cette longue et admirable vie qui s'écoule sous nos yeux et qui est consacrée tout entière à un ministère de soutien, de protection pour les pauvres et les orphelins ?

A leur heure, ces mérites ignorés jusqu'alors éclatent tout-à-coup. La renommée s'en empare, non pour faire briller des vertus qui voudraient rester cachées, mais pour montrer à tous ce qu'est l'empire du bien sur la terre.

Le bien ! il a sa puissance ici-bas ; elle est grande, elle est souveraine et l'on s'incline avec respect devant elle. C'est qu'elle s'exerce au profit des faibles, des pau-

vres, de ceux qui souffrent, et qu'elle prend là sa gloire et son honneur.

Mais qu'elle apparaisse aussi toujours dans sa sereine majesté, avec ces réserves de vertu dont on ne peut sonder la profondeur, avec ces trésors de charité qui ne s'épuisent jamais.

En se montrant ainsi, elle produit la contagion du bien. A la vue de ce qu'elle fait et de ce qu'elle peut, chacun est comme entraîné par elle, et qui que nous soyons, à son approche nous sentirons toujours le rayonnement de sa douce influence. Jamais, au moins, nous n'aurons rien à regretter de celle-là.

Cette influence est celle qu'exerce le souvenir de ceux dont les hautes vertus ont été placées sous nos yeux.

Aussi conservons tous avec une soigneuse sollicitude ces noms qui rappellent des mérites éclatants, supérieurs à tous les autres, ainsi que les plus généreux sacrifices.

Conservons-les pour nous, si ce n'est pour ceux qui les portent avec la plus extrême modestie et le plus grand honneur.

Ils sont un exemple, le plus salutaire de tous, et c'est bien au sujet de ces noms, souvent bien obscurs pour les hommes et si grands devant Dieu, que nous pouvons justement répéter ces vers d'un illustre poète :

> Ils sont notre trésor, dans nos moments de honte,
> Dans nos abaissements et dans nos abandons ;
> C'est vous qui les portez, c'est nous qui les gardons.

On a lu :

*Deux Sonnets français, — Une Idylle en provençal,* par M. le Premier Président Rigaud.

---

L'Académie d'Aix a décerné ensuite une grande médaille d'honneur à Mademoiselle Hilarie d'Astros, pour ses nombreux actes de charité et ses fondations d'éducation et de protection pour les jeunes orphelines.

---

# LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

## DEPUIS SON INSTITUTION

1861-1862. Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862-1863. Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863-1864. Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864-1865. Marie Antoine, de la commune de Martigues.

1865-1866. François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866-1867. Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867-1868. Térèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868-1869. Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869-1870. Émilie Massel, de la commune d'Aix.

1870-1871. Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871-1872. Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise Baud, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire Faure, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne Cayol, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Elisabeth Vidal, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna Maurin, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine Arnaud, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie Mille, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs Bonfillon, de la commune d'Aix.

1880-1881. Justine Michel, veuve Doucloufet, du hameau des Milles, commune d'Aix.

1881-1882. Jean-Laurent Franc, de la commune de Martigues.

1882-1883. Alexandrine Durand, de la commune d'Aix.

1883-1884. Joséphine Finaud, de la commune de Trets.

1884-1885. Véronique Flory, de la commune d'Aix.

1885-1886. Louise Jove, du hameau de Luynes, commune d'Aix.

1886-1887. Rose Laurent, de la commune d'Aix.

1887-1888. Marie Boutière, de la commune d'Aix.

» Victorine Pascal, de la commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

*D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de* **1,000** *francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.*

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.

» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.

» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.

» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.

» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.

» Virginie BLANC, de la commune d'Aix.

» Julie BAUDOIN, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette Gueyrard, de la commune d'Aix.

» Marie Jean, épouse Michel, de la commune d'Aix.

» Julie Court, épouse Ricard, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper Théric, de la commune d'Aix.

» Marie-Victorine Deyme, de la commune d'Aix.

» Rose Lahaus, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine Last, de la commune de Meyrargues.

» Marie Dorlande, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse Chavet, de la commune d'Aix.

1879. Virginie Mille, de la commune d'Aix.

» Veuve Ricard, née Tempier, de la commune d'Aix.

» Pauline Long, de la commune d'Aix.

1880. Lucien Daumas, de la commune d'Aix.

» Cécile Lapierre, de la commune d'Aix.

1881. Lucien Bardey, de la commune d'Aix.

1882. Pélagie Aillaud, de la commune de Rognac.

» Marie Bastard, de la commune d'Aix.

» Thérèse Bonnet, veuve Martel, de la commune d'Aix.

1883. Virginie Castinel, veuve Coulon, de la commune d'Aix.

» Marie Gouiran, de la commune de Jouques.

1884 Camille-Louise Nouveron, de la commune d'Aix.

1884. Florine MICHEL, veuve GIRARD, de la commune d'Aix.

» Marguerite RASTEL, épouse BERONI, de la commune d'Aix.

1885. Époux MICHEL, de la commune d'Aix.

» Marie HERMITTE, de la commune d'Aix.

1886. Virginie RECORDIER, de la commune d'Aix.

» Louise SAUVAT, épouse PÉLISSIER, de la commune d'Aix.

» Louise GUYOT, de la commune d'Aix.

1887. Époux Louis DECORIS, de la section de Puyricard, commune d'Aix.

» Anaïs VALBELLE, de la commune d'Aix.

» Baptistine ROUGIER, de la commune d'Aix.

1888. Marie-Eugénie FABRE, veuve FAURE, de la commune de Fos.

» Agarithe ARMAND, de la commune d'Aix.

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

| | |
|---|---|
| *Président*..... | M. Charles DE RIBBE ✻. |
| *Vice-Président*..... | M. Georges GUIBAL. |
| *Secrétaire perpétuel*.. | M. le Marquis DE SAPORTA ✻. |
| *Secrétaire annuel*.... | M. Hipp. GUILLIBERT ✠ O. ✠. |
| *Archiviste*..... | M. DE BERLUC-PERUSSIS ✠ O. ✠. |
| *Archiviste adjoint*.... | M. DE MAGALLON C. ✠ O. ✻. |
| *Trésorier*..... | M. MOURAVIT. |

# ACADÉMIE D'AIX

## 69me SÉANCE PUBLIQUE

1er Juin 1889

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

## D'AIX

AIX-EN-PROVENCE
GARCIN ET DIDIER, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Rue Manuel, 20
1889

# ACADÉMIE D'AIX

## 69me SÉANCE PUBLIQUE

Le Samedi 1er Juin 1889, la soixante-neuvième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à quatre heures, dans la grande salle de l'Université, à la Faculté de Droit.

M. le général de division commandant d'armes, M. le maire d'Aix, M. le recteur de l'Université, MM. les vicaires-généraux représentant Mgr l'archevêque, M. le doyen de la Cour, des membres du clergé, de la magistrature, de l'armée, de l'université et du barreau, un grand nombre de dames, les lauréats des prix de vertu et leurs amis, parmi lesquels on remarquait une délégation des ouvriers d'Aix, assistaient à cette réunion.

M. Charles DE RIBBE, président de l'Académie, a ouvert la séance par un discours sur « *Le paysan*

*provençal au temps du Roi René*, » dont la publication, accompagnée de documents justificatifs, se trouvera au tome XV des Mémoires.

Cette remarquable étude présente un tableau, absolument neuf et plein d'intérêt, des mœurs rurales de la Provence au quinzième siècle.

# RAPPORT

SUR LES

# PRIX DE VERTU RAMBOT & REYNIER

Par M. Ch. SOUBRAT.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est une mission bien délicate qui m'a été confiée. Je ne sais en effet rien de plus difficile, même pour un académicien et devant un auditoire tel que celui qui m'entoure, que de parler de la Vertu. Pourquoi dissimulerais-je mon embarras et mon hésitation ? La matière n'est-elle pas bien épuisée, depuis quatre mille ans que les philosophes parlent du Devoir, depuis surtout que les Académies distribuent des prix de vertu ? Et tout n'est-il pas dit, quand on l'a présentée comme la loi souveraine et nécessaire de nos actions, la condition de la paix sociale, du bonheur des foyers, de la tranquillité comme de la noblesse du cœur ? Chacun le sait, chacun le sent, parce qu'il n'est

pas une âme qui ne perçoive quelque rayon de la lumière d'en haut. Aussi ne pourra-t-on jamais appliquer à la morale ce que Fontenelle disait en souriant de la métaphysique : « J'étais bien jeune quand on me l'apprit, et déjà je commençais à n'y rien comprendre ! »

Non, tout est clair, tout est lumineux dans le Principe comme dans les Préceptes du Bien. Il n'est personne qui ne respecte et n'admire la Vertu. Mais, il faut bien le reconnaître, on n'aime guère en parler, si ce n'est dans les réunions académiques, à l'exception toutefois de celui à qui en échecoit la mission. C'est un bien lourd fardeau, c'est la montagne à soulever, et la foi la plus robuste y renonce !

C'est à quoi je me détermine, et je préfère m'entretenir un instant avec vous, non pas de la vertu en général, mais de cette vertu particulière dont nous sommes chargés de louer et de récompenser les hauts faits, au nom des généreux donateurs dont le souvenir doit revivre plus que jamais aujourd'hui : MM. Rambot et Reynier.

On peut définir d'un mot son vrai caractère. Cette vertu commence où finit la stricte obligation morale. Dans l'ordre purement humain, elle peut s'élever jusqu'à l'héroïsme ; sous l'influence de la foi et des inspirations religieuses, jusqu'à la sainteté. Mais quelles qu'en soient les manifestations, à quelque hauteur de dévouement et d'exemplarité qu'elle atteigne, il est absolument vrai de dire qu'elle découle d'une source unique. Cette vertu est toute abnégation et tout amour : c'est la surabondance de la charité chrétienne.

Où en est l'inspiration première, quelle est la force qui

provoque et soutient ces sublimes renoncements, quelle est la flamme qui avive ces tendresses, quel est le ressort, quel est le secret de cette vertu surabondante dont je vais tout à l'heure vous citer de si nobles exemples? MM. Rambot et Reynier l'ont dit avant moi, en précisant les conditions qu'ils mettaient à l'attribution de leurs legs. Il ne faut pas les chercher ailleurs que dans le cœur, mais dans le cœur vivifié par l'amour de Dieu et du prochain. C'est de lui seul que viennent cette puissance d'efforts et de sacrifices, cet oubli complet de soi, qui suppose pourtant un empire absolu sur soi-même, sur les instincts les plus naturels, sur les passions même et les affections les plus respectables.

Quel habile pinceau, quelle riche palette ne faudrait-il pas, pour peindre dignement le caractère intime, les traits extérieurs et les délicatesses infinies de cette vertu, qui la font se dérober à tous les hommages et souvent s'ignorer elle-même dans sa noble et modeste simplicité ! — Elle est, ai-je dit, abnégation, effort sur soi-même ; mais on n'y doit point deviner l'effort. Toute rudesse, toute humeur chagrine enlèvent à la vertu son charme et son parfum. — Cette vertu est amour ; mais il doit être doux et inépuisable. Toute réserve, toute limite le rapprochent de l'amour de soi, de l'égoïsme. — Cette vertu est sacrifice ; mais on n'y doit point sentir l'amertume. Il doit être et paraître simple et facile, franc et joyeux, sous peine de ressembler à une immolation subie, plutôt qu'à un don volontaire et gracieux de ce que nous avons de meilleur en nous : le dévouement et l'affection.

Saint-François-de-Sales ne pensait-il pas à ces mérites

divers, à ces dispositions de l'âme, lorsque, en son vieux style si charmant, il parlait à Mme de Chantal des vertus « où l'on va rondement, naïvement, à la vieille française, « avec liberté et à la bonne foi ! »

Oui, c'est bien ainsi que je me figure la vertu chrétienne chez nous, dans ce cher et bon pays de France. N'y voyez, si vous le voulez, qu'une boutade empreinte de chauvinisme ; mais je ne pourrai jamais croire que la vertu, au moins dans ses caractères extérieurs, puisse être en France un article d'importation anglaise. Cet air triste ou contrit, apprêté, cette sécheresse, cette raideur, le côté pharisaïque de ce cant, de cet orgueil insulaire, qui se mêle à tout chez nos voisins, qui s'y infiltre en toutes choses pour les altérer et les corrompre, oh ! comme tout cela sied mal à la vertu ! Comme tout cela choque nos yeux et notre goût et l'idée que nous nous faisons par exemple de la femme chrétienne et charitable !

La femme chrétienne ! quel type admirable, dans sa perfection ! — La voyez-vous marcher dans la vie, avec cette simplicité d'allures, cette modestie, cette joie que donnent la possession de la vérité morale, la pureté du cœur, le sentiment du devoir accompli, et qui rayonne sur tout son être ?

Fille, elle porte gravé au fond de l'âme le commandement de Dieu : « Tu honoreras ton père et ta mère ! » Elle n'est pas savante ; mais combien les commentaires des plus grands moralistes pâlissent à côté de celui qu'en donne à toute heure sa tendresse ! Incarnation d'un amour béni de Dieu, tous les battements de son cœur vont droit

à ceux qui soulagèrent ses premières souffrances, qui séchèrent sous leurs baisers ses premières larmes, qui la formèrent à sourire, à aimer, à prier. Elle ne lit pas encore ; pour elle, son livre d'Heures et l'Evangile résument toute sagesse, toute vérité, toute poésie. Mais son cœur a deviné le poète. Elle comprend d'instinct quelle chose triste et douloureuse ce serait de voir

L'été sans fleurs vermeilles,
La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,
La maison sans enfants !

Et elle se donne tout entière, elle prodigue ses soins, ses attentions délicates, son respect attendri, sa beauté, sa joie, ses chants, son sourire !

Épouse, elle est l'ornement, la fleur embaumée, l'âme, la vie, la grâce du foyer ! Son affection est sans bornes comme son dévouement. Loyale, attentive à ses devoirs, soucieuse de l'avenir et du bonheur de la famille, sachant bien que la plus grande force de ce monde est encore la bonté, elle prend plus que sa part des tribulations et des amertumes de la vie. Cachant ses larmes, quand le malheur la touche de son aile, elle sait montrer un front toujours serein ; elle relève les courages abattus, panse toutes les blessures, et, maîtresse des cœurs, elle y fait renaître l'espérance !

Mère, elle entoure de respect autant que de tendresse ces jeunes âmes que Dieu lui a données, pour en faire comme autant de ses temples sacrés, où rien de profane ne pénètre, où brûle le pur encens de la prière, virginités

inviolées, anges venus du ciel et qu'elle doit, qu'elle veut conserver pour le ciel !

Femme charitable enfin, pénétrée de l'esprit évangélique, sachant que c'est le Christ, que c'est son Dieu lui-même qu'elle assiste dans les pauvres qu'elle visite, dans les malades auxquels elle apporte, avec son obole, ses soins et ses encouragements, elle se fait toute à tous. Amie des humbles et des petits, elle les aborde toujours le sourire aux lèvres ; sobre d'admonestations, prodigue des trésors de son cœur, elle ennoblit l'aumône et la misère, et, par la résignation qu'elle inspire comme par sa douce pitié, elle fait oublier et presque bénir la douleur !

Je viens de parler de la femme chrétienne, et je n'ai tout d'abord pensé qu'à elle, dans le tableau que je devais tracer des inspirations et des dehors nécessaires de la vertu. C'est un hommage que nous lui devions, mais c'est aussi un effet de l'habitude.

Depuis bien des années, l'Académie ne décerne ses prix qu'à des femmes, à d'humbles ouvrières de la ville ou des champs, à de pauvres et saintes filles, à des mères qui, chargées de famille et presque sans ressources, trouvent encore le temps et les moyens de secourir les malheureux, de soigner les malades, leurs parents d'abord, et bientôt, par une pente insensible et douce, des étrangers qui deviennent leurs frères, par cela seul qu'ils souffrent. — Cependant j'aurais eu le droit cette année de choisir un autre modèle. Car, s'il y a quelque chose de nouveau dans cette solennité, outre l'ennui d'entendre si mal parler d'un tel sujet, c'est l'attrait de la distinction que l'Académie

accorde et des hommages que je dois rendre à un représentant de notre sexe, à un homme. C'est chose rare, elle a d'autant plus de prix, et j'avoue que ma fierté se réveille. Il ne sera plus vrai de dire que la femme a le privilège de ces dons divins du cœur, de cette puissance d'abnégation et de dévouement poussés jusqu'au sacrifice, de cette constance dans la charité qui caractérisent le sexe faible ; car je suppose qu'on ne l'appelle ainsi que pour justifier nos lois et les mœurs qui le soumettent à l'autre, à celui qui trop souvent vaut moins que lui, quand il serait si vrai de dire que la femme est la meilleure moitié de nous-mêmes.

Un homme s'est rencontré, dans cette ville d'Aix, un simple ouvrier, dont l'existence tout entière présente un magnifique résumé des perfections morales, ferme attachement à l'honneur, droiture inébranlable, esprit de famille qui ne s'est jamais démenti, et qui lui a suggéré pour son père toutes les tendresses de la fille la plus aimante, pour sa sœur l'affection et les sollicitudes d'une mère. Mais ici, j'aime mieux me taire et laisser la parole aux auteurs du mémoire qui nous l'a recommandé, mémoire dans lequel je ne sais ce qu'il faut le plus admirer des vertus qu'il signale, ou des sentiments et du noble langage qu'elles inspirent à ses rédacteurs. — Écoutez, Messieurs, comment parlent de cet homme ses camarades, simples ouvriers comme lui :

Édouard Fabry, modeste ouvrier marbrier dans l'atelier de MM. Pécout et Bastard, a accompli, avec une simplicité touchante, des actes de dévouement que nous croyons,

disent ces braves gens, devoir signaler à l'Académie, dans la pensée qu'ils auront à ses yeux le mérite que leur reconnaissent ceux qui en ont été les témoins.

De 1850 à 1862, Fabry a pratiqué la piété filiale d'une façon exemplaire, en soignant son père atteint d'une hernie, qui lui rendait tout travail impossible. Pendant ces douze années, ce fils modèle s'est oublié lui-même, étouffant dans son cœur toute préoccupation d'intérêt et d'avenir, pour donner à son père l'assistance et les soins auxquels il sacrifiait son salaire de chaque jour.

A la mort de celui qu'il avait soulagé dans la mesure de ses moyens, Fabry, cédant à ce sentiment d'honneur qui distingue le travailleur chrétien, a voulu payer tous les frais d'une opération chirurgicale très coûteuse. Pour cela, il s'était imposé des privations telles, qu'il avait pu réaliser mille francs d'économies. C'était tout son avoir ; il y a renoncé avec une admirable abnégation, et, ce que ne dit pas le mémoire, mais que j'ai appris dans l'enquête à laquelle j'ai dû me livrer au nom de l'Académie, il a renoncé par cela même à un projet de mariage honorable et avantageux pour lui.

Depuis 1862, Fabry multiplie ses attentions et les témoignages de son dévouement à sa sœur, âgée de 76 ans et tombée dans un état voisin de la démence. Ce qu'il fit autrefois pour son père, il le continue pour cette infortunée, à laquelle il donne, dit le mémoire, non seulement le nécessaire, mais encore l'agréable, répondant, dans la mesure du possible, aux exigences d'un esprit peu capable d'apprécier et de reconnaître, ne fut-ce que par un sourire d'intelligente affection, les sacrifices qu'il s'impose.

Dans quelles conditions Fabry peut-il subvenir à des besoins si nombreux et si urgents, depuis plus de trente ans ? Avec l'unique et modeste rétribution de son travail, payé 3 fr. 25 c. par jour. Et le mémoire ajoute : Fabry n'est-il pas un parfait exemple de la sagesse qui permet à l'ouvrier de faire de grandes choses, en gagnant relativement si peu ?

Agé aujourd'hui de 67 ans, Fabry, toujours fidèle aux devoirs de famille et d'atelier, est une leçon vivante pour ses compagnons, qui le prennent pour juge et pour conseil en toutes choses. Ses fatigues accumulées, une maladie grave qu'il néglige pour d'autres soucis et d'incessants devoirs, ne diminuent en rien sa ponctualité méthodique, son ardeur infatigable et sa sollicitude pour la malade dont il gagne le pain.

Fabry a 48 ans de service dans le même atelier. C'est à coup sûr, dit le mémoire, l'heureux effet d'une invariable fidélité aux traditions du travailleur aixois. C'est aussi une preuve éclatante de la sympathie que témoignent à leurs ouvriers des patrons sincèrement chrétiens. A ce sujet, que de choses intimes et touchantes je pourrais dire, mais que leur modestie, comme celle de Fabry, ne consentirait jamais à laisser divulguer !

Enfin, Messieurs, en vertu d'une loi récente, qui récompense et présente comme modèles les ouvriers fidèles au même atelier, Fabry a reçu une médaille d'honneur, la première qui ait été décernée dans la ville d'Aix. « Cette « médaille, disent ses camarades, est la constatation d'un « simple fait, l'attachement de Fabry à ses patrons. Mais « ce fait ne révèle-t-il pas les grandes qualités morales,

« sans lesquelles une pareille persévérance serait impos-
« sible ? La fixité aux devoirs professionnels peut-elle
« s'expliquer autrement que par la fixité aux devoirs de
« la vie de famille ? »

Ne voilà-t-il pas, Messieurs, résumées dans une exacte et belle formule, les conditions du bonheur et de la dignité de l'ouvrier ? Ces honnêtes gens n'ont certainement pas lu le livre de M. Le Play sur l'*Organisation du travail ;* mais par une sorte d'intuition qu'expliquent la droiture de leur conscience et leur ferme bon sens, ils ont compris que la stabilité de l'atelier, cette grande force, cet élément nécessaire des progrès et de la vitalité de notre industrie, est intimément liée à la stabilité du foyer domestique, au respect de tous les devoirs qu'elle suppose et dont la patrie, la grande famille, doit bénéficier.

L'Académie ne pouvait penser autrement que les amis de Fabry. Elle lui décerne, avec un diplôme dont l'honneur rejaillira, suivant leur vœu si bien exprimé, sur toute la corporation des ouvriers de notre ville, la totalité du prix Rambot, 545 francs.

Le prix Reynier, destiné à récompenser les nobles exemples de vertus familiales et d'éducation chrétienne, nous a permis cette année de faire d'heureuses et très satisfaisantes attributions.

Au premier rang et *ex-æquo*, l'Académie a couronné deux pauvres mais bien dignes femmes, la dame Marie Richaud, d'Istres, et la demoiselle Joséphine Tournel, d'Aix.

Marie Richaud, épouse de Maxime Gautier, cultivateur, âgée aujourd'hui de 63 ans, a, suivant l'attestation des personnes les plus honorables, au nombre desquelles figurent M. le curé d'Istres et le docteur, témoins de son dévouement, donné les soins les plus intelligents et les plus persévérants à ses trois frères, Hilaire, Jean et Henri Richaud, affligés de graves maladies, et ce simultanément.

Hilaire Richaud, à son retour du service militaire, est resté huit mois malade. Jean Richaud dut, pendant une maladie de deux ans, avoir recours à la bonne volonté de sa sœur, et reçut d'elle les soins les plus empressés. Henri Richaud, privé de l'usage de ses membres par une paralysie générale, fut, durant l'espace de six ans, à la charge de sa sœur Marie. C'est dans sa maison, à la campagne, que Marie Richaud recueillit ces pauvres infirmes ; et pendant cette longue et douloureuse période, elle ne recevait aucun secours pécuniaire, aucune aide des autres membres de la famille. Seul, son mari, Maxime Gautier, simple métayer, prenait sa part et très généreusement des dépenses relativement excessives que nécessitaient des soins quotidiens, doublés en quelque sorte par l'espoir d'une guérison qui semblait toujours possible.

Deux autres personnes, également chères à son cœur, ont reçu de Marie Richaud les mêmes soins dévoués, mais avec plus de tendresse encore : sa mère, Julie Richaud, qui fut pendant neuf ans frappée d'idiotisme, et sa belle-mère, Marianne Dol, infirme pendant dix-huit ans. Elle les a toujours gardées avec elle, et cette pauvre maison de paysans, où avaient vécu, souffert et où étaient chrétien-

nement décédés les trois frères Richaud, fut aussi l'asile de ces deux mères infortunées.

A la voir si complètement appliquée auprès de tant de malheureux, on pourrait croire que cette digne épouse, cette pauvre infirmière n'avait pas d'autres devoirs à remplir. On se tromperait. Dieu lui avait donné la mission d'élever huit enfants, cinq garçons et trois filles, dont six ont survécu. Formés dans un milieu où la plus grande des vertus chrétiennes, la Charité, tient la place d'honneur, ils ont grandi, imbus des principes d'une saine morale et fortifiés par de nobles exemples. Frères et sœurs, tous ont trouvé leur voie, et, à défaut de richesses, ils ont du moins apporté une dot inappréciable, l'amour du travail et une parfaite honorabilité.

La femme Richaud compte déjà les années d'une vieillesse maladive, et, malgré ses forces amoindries, elle seconde encore son mari, âgé de 74 ans, dans l'exploitation d'un mince patrimoine rural, dont les revenus suffisent à peine à leurs besoins.

Joséphine Tournel, modeste couturière, est née à Aix en 1846 ; elle n'a jamais quitté cette ville, où la retenaient des devoirs impérieux.

Dès qu'elle eut atteint l'âge de raison et qu'elle put travailler, elle commença, avec une louable abnégation, à se dévouer, à se sacrifier à sa famille, comme à tous ceux qui purent avoir besoin des secours de son inépuisable charité.

Son père, atteint, dès l'âge de 47 ans, d'une maladie incurable, bien répugnante et douloureuse (un cancer au

pied), a été pendant vingt ans l'objet de ses soins assidus. Joséphine Tournel a accompli cette tâche de dévouement filial avec une délicatesse infinie, sans bruit, sans se plaindre, d'une humeur toujours égale, consacrant à son père tout ce qu'elle gagnait et tout le temps dont elle pouvait disposer en dehors de son travail. En vain des personnes respectables, témoins émus de tant de misères et de nobles sacrifices, et craignant pour sa santé, insistaient-elles auprès de la pauvre fille pour la décider à faire admettre son père à l'Hospice, alléguant même, pour vaincre sa résistance, qu'il y serait peut-être mieux soigné. Joséphine n'a jamais voulu y consentir, et le bonheur ressenti par ce malheureux de vivre auprès de sa fille a, sans aucun doute, prolongé sa triste existence.

Cependant, l'amour filial ne peut faire des miracles. Son père finit par succomber. Mais le dévouement de Joséphine ne devait pas rester longtemps inactif. Son frère, atteint d'épuisement prématuré, avait, même avant la mort du père, dû renoncer à tout travail. Elle l'a recueilli, soigné, secouru avec le même zèle et la même tendresse. Pendant dix ans, elle a disputé à la mort ce corps affaibli, passant ses nuits à travailler, se contentant d'un morceau de pain, pour procurer à son frère une alimentation réconfortante. Joséphine Tournel ne put vaincre la mort, et, malgré des prodiges de dévouement, elle perdit son frère.

Ici se placent les épisodes les plus remarquables de cette existence bien humble par la condition, mais bien grande par la charité.

En 1870, une épidémie de petite vérole éclate à Aix. Joséphine a 24 ans. Surmontant la répulsion instinctive

que cette affreuse maladie inspire même aux plus résolus, elle se prodigue et donne ses soins et ses veilles à la famille Payan, dont plusieurs membres étaient atteints par le fléau, à la famille Tassy, à la famille Pissin, qu'elle n'hésite pas à aller soigner à la campagne, travaillant le jour, veillant la nuit. — Un jeune homme, ami de sa famille, est mortellement atteint et abandonné par les siens épouvantés. Cette jeune fille de 24 ans s'installe à son chevet, soulage ses dernières souffrances, et, courageuse jusqu'au bout, elle l'ensevelit de ses mains. Elle avait du reste rendu les mêmes devoirs à plusieurs membres des familles que je viens de nommer, victimes de l'épidémie.

Mais on ne s'expose pas impunément à tant de dangers. Vaincue par la fatigue et les émotions, Joséphine Tournel offrait une proie facile au mal. Elle paya son tribut à la maladie qu'elle avait si vaillamment combattue et dont elle porte les traces glorieuses. Son dévouement, tout désintéressé, faillit lui coûter la vie. Poussée si loin et si haut, la charité change de nom : c'est de l'héroïsme chrétien.

Joséphine Tournel n'a pas cessé, depuis lors, de rechercher toutes les infortunes pour les soulager et les secourir. Elle a, pendant de longues années, donné ses soins à un malheureux épileptique, dont les accès effrayaient par leur violence et que tout le monde fuyait.

Enfin, elle continue actuellement cette belle vie d'abnégation en prodiguant à sa vieille mère, âgée de 82 ans, les soins les plus tendres et les plus délicats, pourvoyant à ses besoins avec son modeste salaire, et se privant de tout pour remplir le plus sacré des devoirs.

L'Académie a pensé qu'elle pouvait placer ces deux saintes femmes, Marie Richaud et Joséphine Tournel, l'une à côté de l'autre, dans la récompense comme dans son admiration, et leur a accordé, sur le legs Reynier, un prix égal de 350 francs.

C'est encore une existence toute d'abnégation et de charité, d'amour de la famille et du prochain, que j'ai à résumer devant vous, en rappelant les vertus et le pieux dévouement d'une honnête fille, bien connue à Aix, dans le quartier de Saint-Jean, où elle habite.

Joséphine Fabre est née dans cette ville en 1839. A peine âgée de 7 ans lorsqu'elle perdit son père, elle était l'aînée de quatre enfants, dont le plus jeune avait six jours au moment de cette triste épreuve. Elle se mit résolument au travail, et son petit salaire vint aider la pauvre mère, écrasée par les fatigues de l'allaitement et un labeur de tous les instants, à faire vivre et élever cette jeune famille, sans recourir aux œuvres de bienfaisance.

En 1855, lorsque le choléra vint décimer la population d'Aix, Joséphine Fabre, qui avait alors 16 ans, vit son grand-père et sa grand'mère emportés par le fléau. Elle aida sa mère à les soigner, avec un parfait oubli de soi-même, et un dévouement dont le contact de la terrible maladie ne put provoquer la moindre défaillance.

Peu de temps après, Joséphine Fabre entre au service. Elle est désormais à l'abri du besoin ; mais sa vigilance affectueuse pour les siens ne s'endort pas, et bientôt elle

a l'occasion d'en donner de nombreux et touchants témoignages.

Un de ses frères, ouvrier boulanger, est frappé, à l'âge de 17 ans, d'une fièvre typhoïde, dont les suites graves ébranlent sa santé et ses forces pour la vie. Cependant, au cours d'une période d'amélioration, il est mobilisé et fait la campagne de 1870. Il en revient épuisé, brisé, asthmatique, incapable de reprendre son métier, s'il n'était soutenu par les soins dévoués de sa sœur. Il doit même y renoncer bientôt, et il serait réduit à chercher un refuge à l'hospice, sans les sacrifices et l'assistance journalière de Joséphine Fabre.

Puis, c'est sa mère devenue à son tour impotente et sans ressources, qu'elle soigne, qu'elle nourrit, et à qui elle procure cette suprême consolation de mourir chez elle, c'est-à-dire dans le modeste logement où la pauvre femme a vécu, où elle a souffert et qu'elle devrait abandonner si Joséphine n'en payait tous les frais.

Son second frère, longtemps militaire, blessé à Gravelotte, revient aussi au foyer, et sa constitution affaiblie réclame des soins que Joséphine lui prodigue avec le même dévouement.

Joséphine Fabre a donc assumé la charge de tous ses proches malades ou appauvris, sachant concilier avec une parfaite exactitude les obligations de son service et ses devoirs de famille. Et dans quelles conditions les a-t-elle remplis ? En prenant sur son sommeil, en y consacrant tous ses loisirs de la journée, allant, venant sans cesse, même de la campagne où habitaient ses maîtres, ne reculant devant aucun obstacle, devant aucune intempérie, le jour,

la nuit, et cela pendant de longues années, toujours souriante, toujours empressée à ce pénible ministère qu'elle accomplit comme une chose toute simple, ne se doutant même pas qu'elle y pût avoir quelque mérite.

Mais sa charité ne s'est pas seulement étendue à tous les membres de sa famille. Il n'est pas une circonstance où elle ait pu secourir son prochain, qu'elle ne l'ait fait avec cet élan du cœur qui double la valeur du service rendu. C'est tantôt une vieille servante, qu'elle veille dans sa dernière maladie et à qui elle ferme les yeux ; tantôt une jeune fille, qu'une affection grave menace d'emporter, et au chevet de laquelle elle vient prendre la place de la mère épuisée. C'est encore un vieillard, auquel elle prodigue des soins désintéressés, avec tout le dévouement de la fille la plus affectueuse.

Un concert unanime d'éloges, les témoignages de ses maîtres et de tant de personnes honorables qui l'ont vue à l'œuvre recommandaient Joséphine Fabre à nos suffrages. L'Académie est heureuse de pouvoir lui accorder, avec une somme de 300 francs prise sur le legs Reynier, un diplôme qui attestera qu'il n'est rien d'impossible à un cœur vraiment chrétien.

Les libéralités dont dispose l'Académie ne lui permettaient pas d'aller plus loin, et ce n'est pas sans regret qu'elle a dû renoncer à récompenser cette année d'autres actes bien méritoires, d'autres exemples de vertus exceptionnelles, consignés dans de très intéressants mémoires. Elle les a réservés, avec la certitude consolante qu'elle pourra les couronner l'an prochain.

Je devrais peut-être clore ici ce trop long rapport. Mais je croirais trahir la confiance de l'Académie et mal répondre à ses désirs, si je n'essayais de tirer des nobles existences que je viens de retracer, la conclusion logique, la grande leçon qui s'en dégage. Bien aveugle qui ne saurait la voir, bien fou qui ne pourrait la comprendre ! Pour moi, il ne me déplaît pas de la proclamer hautement.

L'inspiration religieuse, les sentiments que fait éclore dans l'âme humaine et qu'alimente sans cesse un ferme attachement à la loi de Dieu et à ses suprêmes enseignements, renferment en eux la solution de tous les problèmes de cette triste vie, le baume et le remède à toutes les souffrances, le plus sûr garant de la paix sociale, la lumière qui doit guider les individus et les peuples dans la voie de leurs destinées.

Lorsque, dans un pays comme le nôtre, l'ancienne coutume a disparu du foyer domestique, quand les liens traditionnels en sont brisés ou relâchés, lorsque les mœurs enfin y ajoutent leur contingent d'influences délétères, quelle est la barrière qui pourra s'opposer à la destruction totale de l'esprit de famille, quelle est la force qui pourra conserver dans la société, à la patrie des fils pieux, des pères exemplaires, des citoyens disciplinés au devoir ? — Je n'en vois qu'une, celle du sentiment religieux.

N'est-il pas profondément douloureux que, dans la patrie de Jeanne d'Arc, de S$^{t}$ Louis, de S$^{t}$ Vincent-de-Paul, après quinze siècles d'une civilisation chrétienne dans son essence comme dans ses plus magnifiques résul-

tats moraux et intellectuels, on puisse encore voir cette influence méconnue ?

Et cependant, quel admirable équilibre règnerait en toutes choses, si la loi morale gouvernait tous les cœurs ! Avec elle, plus de rivalités envieuses, plus de guerres sourdes ou de révoltes, plus de pauvres abandonnés, plus de riches égoïstes ou insolents, plus d'ouvriers opprimés, plus de patrons haïs et persécutés, plus d'enfants insoumis ou ingrats, plus de frères désunis, plus de pères injustes ou dépouillés de leur auguste couronne !

C'est un idéal, je le sais bien, et la perfection n'est pas de ce monde. Mais il ne faut pas se lasser de le montrer, de le faire briller aux regards des hommes. Et, à ce sujet, qu'il me soit permis, en terminant, de rappeler ici un souvenir qui assiège mon esprit et mon cœur reconnaissant.

Entre tous les professeurs distingués que j'ai connus au lycée de Montpellier, s'en trouvait un plus spécialement chargé de nous faire comprendre et apprécier les chefs-d'œuvre de Platon, d'Aristote et de l'ancienne philosophie.

A propos de stoïcisme, de la haute mais froide doctrine de Zénon, il n'oubliait jamais de finir ses leçons par une exhortation morale. Ce maître excellent aurait cru manquer à sa mission, qu'il appelait un sacerdoce, sans crainte d'empiéter sur le rôle de l'aumônier, avec lequel il faisait du reste très bon ménage. Et quand il nous parlait des besoins de l'âme humaine, il nous disait : « Montrons-lui « toujours les sommets, afin qu'elle puisse parcourir « fermement la voie simple et droite du devoir, même « ordinaire ! »

Oui, montrons-lui les sommets ! Remercions surtout avec effusion ceux qui les atteignent, au prix de tant d'abnégation et de sacrifices, et rappellent à notre faiblesse qu'il y a autre chose dans la vie que les satisfactions de l'ambition, de l'amour-propre ou de la fortune. Comme l'humanité serait attristante et vulgaire, si elle ne produisait parfois des héros et des saints ! Leurs exemples sont bien propres à fortifier les âmes. Et puisque le monde chrétien semble faire assaut de générosité, de vertu, d'héroïsme, ne soyons avares ni de nos louanges, ni de notre admiration, ni de nos sympathies. Ne voyons surtout en lui que ce qu'il est en réalité : une grande ligue du Bien ! Son drapeau peut rallier toutes les opinions raisonnables, comme toutes les consciences honnêtes ; car on n'y lit point d'autre devise que celle-ci : Dévouement et Charité !

---

On a lu :

*Il faut savoir vieillir,* poésie par M. Dorlhac de Borne.

# LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

## DEPUIS SON INSTITUTION

1861-1862. Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862-1863. Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863-1864. Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864-1865. Marie Antoine, de la commune de Martigues.

1865-1866. François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866-1867. Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867-1868. Térèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868-1869. Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869-1870. Émilie Massel, de la commune d'Aix.

1870-1871. Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871-1872. Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise Baud, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire Faure, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne CAYOL, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth VIDAL, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna MICHON, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine ARNAUD, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs BONFILLON, de la commune d'Aix.

1880-1881. Justine MICHEL, veuve DIOULOUFET, du hameau des Milles, commune d'Aix.

1881-1882. Jean-Laurent FRANC, de la commune de Martigues.

1882-1883. Alexandrine DURAND, de la commune d'Aix.

1883-1884. Joséphine FINAUD, de la commune de Trets.

1884-1885. Véronique FLORY, de la commune d'Aix.

1885-1886. Louise JOYE, du hameau de Luynes, commune d'Aix.

1886-1887. Rose LAURENT, de la commune d'Aix.

1887-1888. ex-æquo. Marie BOUTIÈRE, de la commune d'Aix. Victorine PASCAL, de la commune d'Aix.

1888-1889. Édouard FABRY, de la commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

*D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de* **1,000** *francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.*

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.
» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.
1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.
» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.
» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.
1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.
» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.
» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.
1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.
» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.
1874. Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.

1874. Virginie Blanc, de la commune d'Aix.

» Julie Baudoin, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette Gueyrard, de la commune d'Aix.

» Marie Jean, épouse Michel, de la commune d'Aix.

» Julie Court, épouse Ricard, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper Théric, de la commune d'Aix.

» Marie-Victorine Deyme, de la commune d'Aix.

» Rose Lahaus, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine Last, de la commune de Meyrargues.

» Marie Dorlande, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse Chavet, de la commune d'Aix.

1879. Virginie Mille, de la commune d'Aix.

» Veuve Ricard, née Tempier, de la commune d'Aix.

» Pauline Long, de la commune d'Aix.

1880. Lucien Daumas, de la commune d'Aix.

» Cécile Lapierre, de la commune d'Aix.

1881. Lucien Bardey, de la commune d'Aix.

1882. Pélagie Aillaud, de la commune de Rognac.

» Marie Bastard, de la commune d'Aix.

» Thérèse Bonnet, veuve Martel, de la commune d'Aix.

1883. Virginie Castinel, veuve Coulon, de la commune d'Aix.

» Marie Gouiran, de la commune de Jouques.

1884 Camille-Louise NOUVERON, de la commune d'Aix.

» Florine MICHEL, veuve GIRARD, de la commune d'Aix.

» Marguerite RASTEL, épouse BERONI, de la commune d'Aix.

1885. Époux MICHEL, de la commune d'Aix.

» Marie HERMITTE, de la commune d'Aix.

1886. Virginie RECORDIER, de la commune d'Aix.

» Louise SAUVAT, épouse PÉLISSIER, de la commune d'Aix.

» Louise GUYOT, de la commune d'Aix.

1887. Époux Louis DECORIS, de la section de Puyricard, commune d'Aix.

» Anaïs VALBELLE, de la commune d'Aix.

» Baptistine ROUGIER, de la commune d'Aix.

1888. MÉDAILLE D'HONNEUR EXCEPTIONNELLE à Mademoiselle Hilarie D'ASTROS, d'Aix.

» Marie-Eugénie FABRE, veuve FAURE, de la commune de Fos.

» Agarithe ARMAND, de la commune d'Aix.

1889. Marie RICHAUD, épouse GAUTIER, de la commune d'Istres.

» Joséphine TOURNEL, de la commune d'Aix.

» Joséphine FABRE, de la commune d'Aix.

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

| | |
|---|---|
| *Président*..... | M. Charles DE RIBBE ✻. |
| *Vice-Président*..... | M. DORLHAC DE BORNE ✻ ✠. |
| *Secrétaire perpétuel*.. | M. le Marquis DE SAPORTA ✻. |
| *Secrétaire annuel*.... | M. Hipp. GUILLIBERT ✻ O. ✠. |
| *Archiviste*..... | M. DE BERLUC-PERUSSIS ✻ O. ✠. |
| *Archiviste adjoint*.... | M. DE MAGALLON ✻ ✻ C. ✠. |
| *Trésorier*..... | M. MOURAVIT. |

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

## ET BELLES-LETTRES

## D'AIX

AIX

GARCIN ET DIDIER, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE,

*Rue Manuel*, 20.

« à la Cour, je n'ai fait qu'acheter une petite loge pour voir

# ACADÉMIE D'AIX

## 70me SÉANCE PUBLIQUE

Le Samedi 28 Juin 1890, la soixante-dixième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à quatre heures précises, dans la grande salle de l'Université, à la Faculté de Droit.

Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, Arles et Embrun, et M. Belin, recteur de l'Université, récemment nommés membres d'honneur de l'Académie d'Aix, un grand nombre de dames, plusieurs membres du clergé, de l'Université, de la magistrature et du barreau, les lauréats des prix de vertu et de nombreux amis les accompagnant, assistaient à cette réunion.

M. Alfred JOURDAN, doyen de la Faculté de Droit, président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

J'ai tant de choses à vous dire en peu de temps que, sans autre préambule, je vous conduis à Versailles, en l'année 1695, dans un petit entresol situé au-dessus du logement de Madame, belle-sœur de Louis XIV, la mère du futur régent. Cet entresol est occupé par l'abbé de Saint-Pierre, qui vient d'acheter la charge d'aumônier de la princesse. Il écrit à la marquise de Lambert : « En prenant une charge « à la Cour, je n'ai fait qu'acheter une petite loge pour voir

« de plus près les acteurs. Je vois d'autant mieux que je « ne joue moi-même aucun rôle, que je vais partout et « qu'on ne me remarque nulle part. Je vois d'ici notre « gouvernement dans sa source, et j'entrevois déjà qu'il « serait facile de le rendre beaucoup plus honorable pour « le Roi, beaucoup plus commode pour ses ministres et « beaucoup plus utile pour les peuples. » — C'est bien du bon abbé de Saint-Pierre qu'il s'agit ; de celui que, de son vivant, on n'appelait pas autrement que *le bon abbé ;* et dont, aujourd'hui encore, il suffit de prononcer le nom pour qu'un bienveillant sourire s'épanouisse sur toutes les lèvres, car ce nom est demeuré comme le symbole de la bonté unie à l'esprit le plus chimérique. Il n'y a, tout au plus, que la moitié de vrai dans ce jugement des contemporains et de la postérité. L'abbé de Saint-Pierre ne fut pas seulement le meilleur des hommes, ce fut un grand et noble esprit ; rêveur sans doute à ses heures, mais toujours observateur fin et attentif, passionné pour le bien de son pays et de l'humanité, et qui mourut en se rendant à lui-même ce juste témoignage : « J'ai été toute « ma vie le solliciteur de l'intérêt public, hélas, solliciteur « sans crédit ! »

Par sa naissance, l'abbé de Saint-Pierre est du meilleur monde, cousin germain du maréchal de Villars et du maréchal de Bellefonds. Il a un pied à Paris et un pied à Versailles. A Paris, il est de l'Académie Française, et, honneur peut-être encore plus envié, il est de la société de la marquise de Lambert. C'est à regret que je ne vous introduis pas dans ce salon que tous les contemporains se plaisent à nous représenter comme le modèle de la société

polie de leur temps ; le seul salon de Paris où on ne jouât point ; où, sous le regard d'une femme aussi distinguée par la grâce de ses manières que par la noblesse et l'élévation de ses sentiments, on parlait de vertu sans pruderie ; on était spirituel sans recherche, digne sans raideur, réservé sans contrainte ; un salon qui, de plein pied, conduisait la plupart de ses habitués à l'Académie Française, un peu comme nous l'avons vu de nos jours pour l'Abbaye-aux-Bois sous le règne de M^me^ Récamier, avec cette différence pourtant que, chez la marquise de Lambert, personne ne trônait dans la majesté d'une vieillesse morose, aucune gloire trop éclatante n'imposait aux nouveaux-venus la fatigue d'une admiration qui reste toujours au-dessous de l'attente de celui qui en est l'objet. Mais je me hâte de quitter ce salon où on ne fait pas assez de politique, ni d'économie politique ; retournons à Versailles.

A Versailles, quelle est la société habituelle de l'abbé de Saint-Pierre ? Qui voit-il ? Qui reçoit-il parfois dans son entresol, dans ce petit observatoire politique qu'il s'est ménagé ? Les pieux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, Fénelon, Saint-Simon, Catinat, Vauban, Racine et Pierre de Boisguilbert, lieutenant-général au bailliage de Rouen. On n'y est pas toujours au complet, bien entendu : Fénelon va bientôt partir pour son archevêché de Cambrai ; Catinat quitte peu sa retraite de S^t^-Gratien ; lorsque la guerre, les soins de l'inspection générale des fortifications laissent un peu de répit à Vauban, il s'enfuit volontiers à son château de Bazoche dans le Morvan bourguignon ; quant à Boisguilbert, il ne peut faire que de rares apparitions à Versailles. Quoiqu'il en soit, je veux vous faire

assister à un de ces colloques, vous faire entendre ce qui s'y est dit. Cette sorte d'évocation m'est facile, car ce qui a été dit alors, a été écrit tout au long par ceux-là même qui ont prononcé les redoutables paroles que je vais reproduire.

Et d'abord, d'une façon générale, quel est l'unique objet de leurs conversations, de leurs lettres quand ils sont séparés? la profonde misère de la France. N'oubliez pas que nous sommes en 1695. Colbert est mort depuis douze ans : Colbert, le bon génie de Louis XIV, qui, par des prodiges d'habileté financière, avait pu suffire aux folles dépenses de la paix et de la guerre. Louvois est mort depuis quatre ans. Louvois, le mauvais génie de Louis XIV, un mauvais homme, un mauvais citoyen, mais un habile ministre. A cette heure la Cour et la France sont livrées à l'intrigue et à l'incapacité.

C'est Fénelon qui prend le premier la parole. « Les « ministres, depuis trente ans, ont détruit toute règle, « toute loi, pour tout soumettre au bon plaisir du souve- « rain, comme si la grandeur de la royauté ne reposait « que sur les ruines de toutes les conditions de l'État... « Tout est anéanti..., la France entière n'est plus qu'un « grand hôpital désolé et sans provisions. Les peuples « meurent de faim ; ils ne vivent plus en hommes ; il n'est « plus permis de compter sur leur patience, tant elle est « mise à une épreuve outrée ; comme ils n'ont plus rien « à espérer, ils n'ont plus rien à craindre. On ne peut « plus faire le service qu'en escroquant de tous côtés ; « c'est une vie de bohème et non pas de gens qui gouver- « nent. Il paraît une banqueroute universelle de la nation.

« On ne vit plus que par miracle ; c'est une vieille ma-
« chine qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné
« et qui achèvera de se briser au premier choc. » Ce n'est point un révolutionnaire, un détracteur de la royauté qui parle ainsi, car, si nous l'interrogeons sur les remèdes qu'il prétend appliquer, il nous renverra aux utopies sociales dont il s'est plu à nous tracer le tableau enchanteur en divers endroits de son Télémaque, à cette cité de Salente fondée par Idoménée, un roi vertueux qui, appuyé sur une noblesse non moins vertueuse, gouverne un de ces peuples heureux qui n'ont pas d'histoire, un peuple divisé en castes immuables dont chacune porte un vêtement distinctif. Voilà qui répondait peut-être assez aux conceptions sociales et politiques de la fraction de notre groupe de réformateurs représentée par Fénelon, Chevreuse, Beauvilliers et Saint-Simon.

Outre l'incertitude du remède, car on hésite à prendre au sérieux les utopies de Fénelon, la critique que vous venez d'entendre a le défaut d'être conçue en termes vagues, généraux : elle ne précise pas la nature et ne remonte pas aux causes du mal. Un autre va s'acquitter de cette tâche : le maréchal de Vauban. Le maréchal de Vauban ! Je ne puis prononcer ce nom sans attendrissement : il rappelle à lui seul tant de talents et de vertus, tant de patriotisme, un si profond amour pour le peuple ! Écoutons-le : « La
« vie errante que je mène depuis tant d'années m'ayant
« donné occasion de voir et visiter plusieurs fois la plus
« grande partie des provinces de ce royaume, tantôt seul
« avec mes domestiques, tantôt en compagnie de quelques
« ingénieurs, j'ai souvent eu occasion de donner carrière

« à mes réflexions, et de remarquer le bon et le mauvais « des pays, d'en examiner la situation et l'état, et celui « des peuples, dont la pauvreté ayant souvent excité ma « compassion, m'a donné lieu d'en rechercher la cause. Il « m'a paru que la principale cause est dans notre système « de contributions publiques, non pas précisément que le « chiffre total de l'impôt soit excessif, mais l'arbitraire le « plus odieux préside à sa répartition et la perception est « un véritable pillage. Monsieur le cardinal de Richelieu, « qui n'était pas plus tendre que de raison pour le pauvre « peuple, qui estimait même qu'on ne saurait trop le « charger d'impôts, car c'est un moyen de le rendre plus « docile, entendait que la levée des impôts, si accablante « qu'ils fussent, se fit avec un certain ordre, et que le peuple « ne fut pas abandonné à l'arbitraire et à l'avidité des « traitants. Mais, disait-il, *le peuple n'est pas imposé, il « est pillé*. Il n'en est pas autrement aujourd'hui. Les aides « (les impôts indirects), les douanes intérieures de province « à province, jointes au mauvais état des routes, ont rendu « tout transport, toute circulation des denrées si difficiles « et si dangereux que le cultivateur s'applique à ne rien « produire au-delà de sa consommation, en sorte que, « si vous considérez deux provinces limitrophes, dans « l'une c'est une abondance stérile, dans l'autre une disette « irrémédiable. En Normandie, on a arraché beaucoup de « vignes ; on commence à arracher des pommiers. — « Mais la grande iniquité fiscale, c'est la taille [un impôt « de répartition comme l'est aujourd'hui la contribution « foncière.] 1re iniquité : dans la répartition entre les « différentes provinces ; on ménage les pays d'États qui

« ont une représentation, des États provinciaux, lesquels « sont censés octroyer l'impôt au roi. Quant aux pays « d'élection, ou pays conquis, ils sont réputés taillables « à merci et miséricorde. 2me iniquité : la répartition « entre les paroisses. Une personne puissante qui a des « biens dans une paroisse, la fait exonérer de la plus « grande partie du contingent qui lui incomberait et qu'on « reporte sur les paroisses voisines. On obtient ainsi un « fermage plus élevé. Je connais des fermes qui ne payent « que 1 pour cent de leur revenu, lorsque, dans la pa- « roisse voisine, on paye 25 pour cent. — Mais c'est dans « la troisième répartition, celle entre les membres de la « même paroisse, que se produisent les iniquités les plus « révoltantes. Là c'est l'arbitraire pur. Les contribuables « se dénoncent réciproquement comme riches. Un taillable « paye-t-il l'impôt sans difficulté, l'année d'après sa cote « est augmentée ; le malheureux taillable est obligé de « préférer la pauvreté à l'aisance. Est-ce assez d'iniquités « fiscales ? Non, il y a mieux. Je ne vous ai parlé jusqu'à « présent que d'une mauvaise répartition, mais que dire « du nombre infini de personnes qui sont exemptes de la « taille ? J'ai dressé un rôle de ces exempts, et quand on « l'a parcouru, on se demande : mais qui donc paye cette « taille ? Naturellement la partie la plus misérable de la « population. Sont exempts de l'impôt : la cour, les « ministres, le clergé, les ordres de chevalerie, toute la « noblesse, toute la robe, parlements, cours des aides et « des comptes, baillis, sénéchaux, leurs commis et servi- « teurs ; tous les officiers, nobles ou non ; tous les fonc- « tionnaires de l'ordre administratif. J'en passe et de pires.

« J'appelle votre attention sur deux dernières catégories « d'exempts. Ce sont ceux que je qualifierai d'*exempts « par industrie*, c'est-à-dire qui trouvent le moyen de se « racheter en tout ou en partie des charges publiques, « par des présents ou par le crédit de leurs parents et « autres protecteurs. Viennent enfin les titulaires de charges « ou offices créés et vendus uniquement en vue de se pro- « curer de l'argent, car ces officiers, ou bien n'ont abso- « lument rien à faire, comme les secrétaires du Roi ; ou « bien ils ont quelque chose à faire, soi-disant dans « l'intérêt du public, de l'industrie, du commerce ; mais « ce quelque chose est, non seulement inutile, mais encore « une gêne et une charge : à quoi peuvent servir des « mesureurs de pierres de taille, des compteurs de bottes « de foin, des contrôleurs de perruques ? Aussi que fait-on ? « on remercie ces messieurs de leurs services en les leur « payant. Quand une ville est menacée de la création de « quelques-uns de ces offices, elle représente tout d'abord « au gouvernement l'inutilité et les inconvénients de cette « création ; à quoi le gouvernement répond naïvement : « Nous savons tout cela, c'est uniquement pour en tou- « cher le prix que nous créons ces offices ; à quoi la ville « réplique : qu'à cela ne tienne : ne créez pas ces offices, « nous allons vous en payer le prix. — Ces offices trouvent « toujours acheteurs ; ils confèrent une sorte de noblesse « qui affranchit de l'impôt. Aussi M. le chancelier de Pont- « chartrain a-t-il dit au Roi : *Toutes les fois qu'il plaît « à Votre Majesté de créer un office, il se trouve un sot « pour l'acheter.* — On considère donc que ne pas payer « l'impôt est un signe de noblesse. Eh bien non, il ne faut

« plus qu'il en soit ainsi. Il faut que tous ceux qui profitent « des services que rend l'État en maintenant la paix, « l'ordre, la sécurité, contribuent de leurs deniers aux « dépenses qu'entraînent ces services. C'était une maxime « de notre vieux droit public que le clergé contribue de « ses prières, la noblesse de son sang, le tiers-état de ses « biens. L'un n'empêche pas l'autre, et il n'y a plus « aucune raison de maintenir ces distinctions. Donc, plus « de privilèges, plus d'exemptions, égalité de tous les « citoyens devant l'impôt, chacun payant en proportion « de ses revenus, voilà la justice. » Le maréchal de Vauban a fait preuve d'un grand sens pratique par la manière dont il a entendu son rôle de réformateur. On dirait vraiment que l'illustre ingénieur a mis à profit son expérience comme preneur de villes. Quand on veut s'emparer d'une ville fortifiée, on n'attaque pas tous les points de l'enceinte à la fois ; on concentre ses feux sur un point déterminé, on y pratique une brèche et on pénètre par là dans la place. Il en est de même de ce qu'on pourrait appeler la forteresse des abus. Il ne faut pas s'attaquer à tous à la fois, mais à un seul, à l'abus le plus criant. Quand on sera venu à bout de celui-là, les autres seront ébranlés. Vauban avait admirablement choisi le point d'attaque. Il avait compris que la réforme de l'impôt en entraînerait bien d'autres : c'était la réforme politique et sociale, la réforme dans la justice, dans l'administration, dans les finances.

Pierre de Boisguilbert, c'est Vauban plus complet, plus ardent, touchant à tout, soulevant toutes les questions économiques : la richesse, ses sources, la solidarité de

toutes les industries, les fonctions de l'argent, le crédit, la monnaie de papier, les impôts, les douanes, la liberté du commerce. Boisguilbert personnifie l'économie politique naissante. Ce n'est point encore une science méthodique ; ce n'est pas une personne aux ajustements irréprochables... C'est une rude ménagère, qui, justement effrayée du désordre qui règne dans la maison, crie et tempête, dit à chacun son fait, n'épargne pas les dures vérités. Boisguilbert a bien couronné sa carrière d'écrivain par une dissertation sur la nature des richesses, mais ce n'est point par là qu'il a débuté. On sent, en le lisant, qu'il a saisi la plume comme une arme, poussé à bout par l'ineptie des gouvernants et par le triste état dans lequel ils avaient mis la France. Nulle part on n'en trouve un tableau aussi fidèle, aussi complet, aussi poignant. J'en arrache au hasard quelques lambeaux que je couds ensemble tant bien que mal. Ce n'est pas moi qui parle, c'est Boisguilbert ; ce ne sont pas seulement ses idées que j'expose ; c'est son langage que je reproduis, langage souvent incorrect, bizarre parfois, mais toujours saisissant et qui illumine d'un mot toute une perspective de pensées vraies, justes, profondes. Écoutons-le donc :

« Que faut-il faire pour que la France soit ce qu'elle est « naturellement destinée à être, le plus riche pays du « monde ? Il n'est pas question d'agir, il est seulement « nécessaire de cesser d'agir, c'est-à-dire qu'il ne faut pas « faire violence à la nature. La nature ne respire que la « liberté, donc liberté de l'agriculture, de l'industrie, du « commerce. La richesse, ce n'est pas l'or, c'est l'en- « semble des choses propres à satisfaire nos besoins. La

« pièce d'or que je vous donne en échange d'un objet que « vous me livrez, n'est que le gage de la tradition future « de n'importe quel autre objet de pareille valeur que vous « pourrez réclamer, où, quand et de qui vous voudrez ; « mais cette fonction peut être également bien remplie « par la lettre de change qu'un marchand tire sur ses « correspondants. La richesse, c'est l'abondance de la « production, de la consommation et, par conséquent, de « la circulation, c'est-à-dire de l'échange ; nul n'est son « propre ouvrier à lui-même, on travaille, on produit « pour échanger et se procurer ainsi les mille objets qu'on « n'a pas produit soi-même. Et voilà qu'on semble pren- « dre à tâche d'entraver les échanges, la circulation, le « commerce. M. le maréchal de Vauban vous a assez sou- « vent entretenus des effets désastreux de notre système « d'impôts, de cette armée de collecteurs et de sergents « sous les pas desquels croît le néant, dont la main « consume comme le feu. Voici maintenant des entraves « apportées à la circulation des blés : le blé est cher, « défense de l'exporter, non seulement hors du royaume, « mais hors de la province, hors du village ! Songez donc : « on ne peut pourtant pas affamer une population ! — « Insensés que vous êtes, mais c'est là le plus sûr moyen « d'amener ce résultat, de transformer les disettes en « famines ! Croyez-vous que ces laboureurs, que vous « empêchez de vendre leur blé à son véritable prix, conti- « nueront à en produire, à l'apporter sur un marché faussé « par des lois de maximum ? non. Ce sont les hauts prix « qui sèment et engraissent les terres. C'est la cherté qui « engendre le bon marché, c'est-à-dire l'abondance ; c'est

« en effet en voyant les hauts prix qui en révèlent le « besoin, que le laboureur songera à produire plus de blé « à l'année suivante ! »

Voilà Boisguilbert, un vrai économiste, car il a du premier coup mis le doigt sur l'un des principaux objets de l'économie politique, qui est de montrer la vérité, la réalité des choses derrière de fausses apparences de fournir une juste explication des phénomènes économiques, comme c'a été l'objet des sciences de la nature de montrer que l'eau ne monte pas dans un corps de pompe par horreur du vide ; que, malgré les plus trompeuses apparences, le soleil ne tourne pas autour de la terre.

Je donne une dernière fois la parole à l'un des meilleurs de notre groupe de réformateurs, à celui dont le modeste entresol semble avoir été la première Académie des sciences morales et politiques, comme le salon de Conrart fut le berceau de l'Académie Française. Écoutons l'abbé de Saint-Pierre : « On pourra bien donner au roi Louis XIV le nom « de Louis-le-Puissant, de Louis-le-Redoutable ; mais « les moins habiles ne lui donneront jamais le surnom « de Louis-le-Grand tout court, et ne confondront jamais « la grande puissance avec la véritable grandeur. La grande « puissance qui n'a pas été employée à procurer de grands « bienfaits aux hommes, ne fait pas un homme estimable, « un grand homme. » J'imagine que les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers étaient quelque peu portés à mettre la sourdine à de telles paroles, mais certainement elles réjouissaient les cœurs de Saint-Simon et de Fénelon.

Il est permis, on a le droit de se demander si on n'a pas chargé les couleurs du tableau qui vient de nous être

tracé du triste état de la France. A cet égard, vous pouvez vous rassurer. Écoutez plutôt. En 1697, au mois de septembre, Louis XIV vient de signer la paix de Ryswick, paix onéreuse pour la France, alors que rien ne semblait faire prévoir un pareil dénouement, car les armées françaises étaient triomphantes. Ce fut un étonnement en France et en Europe, et, le 13 septembre, Vauban écrivit à Racine : « De la manière qu'on nous promet la paix « générale, je la tiens pour plus infâme que celle de « Cateau-Cambrésis qui déshonora Henri Second. » Madame de Maintenon en fait honneur à la générosité du Roi. Nous savons maintenant la vérité sur les raisons qui déterminèrent Louis XIV à conclure la paix de Ryswick. Aux frontières, les armées faisaient encore bonne figure. Mais le pays était ruiné ; la France était épuisée d'hommes et d'argent ; il était impossible de faire un nouvel effort. Le duc de Beauvilliers, qui avait toute la confiance de Louis XIV, qui était ministre d'État et chef du conseil des finances, fit comprendre au roi qu'il fallait à tout prix accorder une trêve à ses peuples et essayer de relever la prospérité publique. Sur le conseil de Beauvilliers, le roi ordonna une vaste enquête sur la nature et les causes des maux dont souffrait le pays. Les intendants durent parcourir les provinces, interroger les habitants, les autorités locales, et transmettre les procès-verbaux en y joignant leurs propres observations. On peut être assuré que ces intendants n'ont pas exagéré le mal, et cependant quels tristes aveux on recueille dans ces procès-verbaux, qui nous ont été conservés ! L'intendant de Rouen disait : « Le peuple est réduit à un état de misère qui fait

« compassion. Sur 700,000 âmes dont la généralité est « composée, s'il en reste ce nombre, on peut affirmer que « plus de 650,000 ne mangent pas du pain à leur aise et « couchent sur la paille. » Le mal était donc évident, il était impossible de le nier, et les hommes dont je viens de vous entretenir n'ont eu que l'impardonnable tort d'avoir trop raison, et d'avoir osé indiquer les causes du mal et proposer les remèdes. On le leur fit bien voir.

Tous furent frappés. Fénelon fut exilé dans son archevêché de Cambrai. Louis XIV ayant surpris chez Madame de Maintenon un mémoire sur l'état du royaume rédigé par Racine, se borna, il est vrai, à dire : « Parce qu'il fait « bien les vers, croit-il donc tout savoir, et veut-il être « ministre ? » Racine n'en fut pas moins sensible à cette diminution de la faveur royale et en conçut un chagrin profond qui abrégea ses jours. Mais il faut surtout lire dans Saint-Simon le récit vraiment épique de la disgrâce du maréchal de Vauban et des persécutions auxquelles furent en butte Boisguilbert et l'abbé de Saint-Pierre.

Je crois fort que Saint-Simon a quelque peu dramatisé le mauvais accueil que Louis XIV fit au maréchal de Vauban lorsqu'il lui présenta son livre de la *Dîme royale*, dans lequel était exposé son système d'impôts. Je ne crois pas que Vauban soit mort uniquement pour avoir perdu les bonnes grâces de son maître. Les valets, et j'entends par là le chancelier de Pontchartrain et le lieutenant de police d'Argenson, furent plus durs que le maître ; ils sont les véritables auteurs de l'arrêt de condamnation rendu le 14 février 1707 par le conseil privé, et ils tinrent rigoureusement la main à son exécution. Cet arrêt portait qu'il

serait fait recherche du livre de Vauban, et que tous les exemplaires qui s'en trouveraient seraient saisis, confisqués et mis au pilon....., et notez les considérants de l'arrêt : Attendu qu'il s'y trouve plusieurs choses contraires à l'ordre et à l'usage du royaume ! Vous savez quels étaient cet ordre et cet usage.

Le même arrêt fut rendu, la même année, contre le livre de Boisguilbert. De plus, on l'arracha de son siège, on l'exila en Auvergne. On le laissa revenir, un peu ruiné, mais pas corrigé du tout de sa manie du bien public.

Et l'abbé de Saint-Pierre ? Il avait bien publié en 1713 son fameux projet de paix perpétuelle ; mais il n'y avait rien là de compromettant. C'est seulement après la mort du roi, en 1718, que parut le livre dont je vous ai lu le passage où il conteste à Louis XIV le nom de Grand. Comment expia-t-il ce crime ? « Personne, dit Saint-Simon, « ne se scandalisait d'un ouvrage qui n'exposait que des « vérités dont tout ce qui vivait avait été témoin. Ce fut le « maréchal de Villeroy qui se signala avec un vacarme « épouvantable et ameuta de force toute la vieille cour. « Du fond de sa retraite de Saint-Cyr, Madame de Main- « tenon excita ses amis. La cour de Sceaux, où le duc du « Maine, le fils de Louis XIV et de Madame de Montespan, « dévorait les affronts que lui avait infligés le Régent, « suscita le cardinal de Polignac, son grand pontife, qui « présida à l'exécution du malheureux abbé. Bref, l'Aca- « démie Française prononça l'exclusion de l'abbé de « Saint-Pierre. Elle décida toutefois qu'il ne serait pas « remplacé de son vivant, ce qui parut énorme à ses furi- « bonds persécuteurs. » L'abbé de Saint-Pierre mourut

en 1743. On défendit à Maupertuis, son successeur à l'Académie Française, de prononcer son éloge.

La postérité n'en a pas moins ratifié le jugement de l'abbé de Saint-Pierre ; et je n'entends point parler ici d'une postérité plus ou moins révolutionnaire, mais de ceux même auxquels la foi monarchique est restée chère, soit comme un pieux regret, soit comme une espérance. Ceux-là surtout ne pardonnent point à Louis XIV d'avoir forcé, jusqu'à les briser, les ressorts de l'autorité royale, le respect, l'admiration, la crainte ; d'avoir compté pour rien ce qui en était le véritable ciment, l'amour des peuples ; d'avoir été infidèle à cette tradition monarchique qui avait donné à la France un grand roi dans Henri IV, et, dans Saint Louis un grand roi et un grand saint.... Ceux-là pensent que Louis XIV a bien pu être l'incomparable acteur d'un drame arrangé pour sa gloire, qu'il a merveilleusement joué les rois, mais qu'il n'a pas été véritablement un grand roi, un grand homme.

Ce qui n'est assurément ni d'un grand cœur, ni d'un grand esprit, c'est que le principal grief de Louis XIV contre des hommes tels que Boisguilbert et le maréchal de Vauban, fut l'hommage éclatant qu'ils ont rendu, dans leurs écrits, à Henri-le-Grand et à son grand ministre, Sully. Faire, sous Louis XIV, l'éloge d'Henri IV, c'était un crime de lèse-majesté. En 1686, Louis XIV ne craignit pas d'autoriser cet acte d'insigne courtisanerie du maréchal de La Feuillade, qui fit ériger à ses frais, sur la place des Victoires, une statue du Roi, couronné par la Victoire et tenant sous ses pieds quatre esclaves enchaînés représentant autant de nations vaincues. Le régiment des Gardes fut

commandé pour assister à la cérémonie de l'inauguration. Le marquis Antoine de Mirabeau, l'aïeul du grand orateur, y avait une compagnie. En passant sur le Pont-Neuf, devant la statue d'Henri IV, il fit faire halte à sa troupe et, se découvrant : « Messieurs, dit-il à ses soldats, saluons celui-ci, il en vaut bien un autre ! » On lui ordonna de se démettre de sa compagnie. Il demanda à remettre lui-même sa démission entre les mains du roi. On pensa qu'il voulait y joindre quelques excuses, quelques regrets. « Sire, dit-il, « j'ai l'honneur de remercier Votre Majesté de ce que, « après l'avoir servie pendant quarante ans, elle me dis- « pense de la reconnaissance. »

Saluons celui-ci ; il en vaut bien un autre !... Ventre-saint-gris, comme il disait, je le crois bien ! Et Louis XIV ne soutient pas un parallèle avec son aïeul. Il eut tous ses défauts, et de pires, aucune de ses héroïques vertus. Henri IV conquit son royaume sur les factions, il le trouva ruiné ; il le laissa pacifié, riche, florissant. Louis XIV trouva son lit fait par la victoire, par les victoires de Turenne et de Condé ; et Bossuet, célébrant dans un magnifique langage ce merveilleux triomphe de Rocroy, en fera intrépidement un hommage retrospectif à ce roi de quatre ans : « Laissez-le croître ce roi chéri du ciel ; tout cèdera à ses « exploits. Supérieur aux siens comme aux ennemis, il « saura, tantôt se servir, tantôt se passer de ses plus « fameux capitaines ; et, seul sous la main de Dieu qui « sera continuellement à son secours, on le verra l'assuré « rempart de ses états. » Oui, laissez-le croître, et surtout vieillir, et il fera si bien qu'il laissera la France plongée dans la plus affreuse misère, la royauté aux abois. Henri IV

voulait la noblesse aux champs, vivant au milieu des populations qu'elle devait commander en temps de guerre ; Louis XIV l'amoindrit autant qu'il le put, en la transformant en une brillante domesticité de cour. Henri IV fut l'âme de tout ce qui se fit sous son règne, dans la guerre comme dans la paix ; Louis XIV dut tout aux généraux et aux ministres que la fortune lui donna, lui imposa, et dont il prit toujours ombrage ; quand il choisit lui-même, ses prédilections furent invariablement pour les incapables ou les médiocres, les Pontchartrain, les Chamillart, les La Feuillade, les Villeroy. Louis XIV accabla, pour le moins de ses dédains, l'homme qui, sous son règne, rappelle le plus Henri IV : le maréchal de Vauban. Que de traits communs entre Henri IV et Vauban ! Même amour pour le peuple, même préoccupation de ses besoins. Tandis que la vie de Louis XIV s'est écoulée entre Versailles et Marly, les deux autres avaient, pendant trente et quarante années, parcouru la France en tous sens, s'informant familièrement auprès des cultivateurs de leur condition, de leurs travaux, du prix des choses, des impôts. La mort d'Henri IV excita une immense douleur ; celle de Louis XIV fut un soulagement pour tous. Le peuple insulta son cercueil sur la route de Saint-Denis. Louis XIV, à son lit de mort, dit à son successeur : « *J'ai trop aimé la guerre, mon fils ; ne m'imitez pas.* » J'ai trop aimé la guerre !... passe encore s'il avait été un batailleur de sa personne, un vaillant... mais sa grandeur l'attacha généralement au rivage. Henri IV, qui se battait bien, faisait la paix dès qu'il le pouvait, achetait, au besoin, un ennemi. Nous avons un admirable plaidoyer du maréchal de Vauban contre la révo-

cation de l'Édit de Nantes : Louis XIV a répudié la plus noble partie de l'héritage de son illustre aïeul, lequel fut le héros, le représentant couronné, et enfin le martyr de la tolérance religieuse.

Il me semble que Henri IV eût été à l'aise dans la société des grands citoyens dont je viens de vous entretenir, car il eut comme eux la passion du bien public ; et, dans ma pensée, l'objet essentiel de ce discours était de montrer que, si on la considère dans ses origines et dans ses premiers représentants, nulle science ne mérite mieux que l'économie politique d'être appelée la science du bien public, car le premier signe de vie qu'elle a donné a été, en quelque sorte, un cri de douleur arraché au patriotisme par l'aspect de la misère publique et privée.

# RAPPORT

SUR LES

# PRIX DE VERTU RAMBOT & REYNIER

Par M. Albert DELIGNE.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Je ne connais pas, a dit Sénèque, de plus beau spectacle que la vue de l'honnête homme luttant courageusement contre l'adversité..... Il en est un plus admirable pourtant : celui de l'homme de bien secourant l'infortune..... Et ce tableau, l'Académie l'a toujours sous les yeux, grâce à MM. Rambot et Reynier.

Lorsque ces généreux fondateurs de prix de vertu confiaient à votre Compagnie le soin de distribuer leurs bienfaits, ils lui léguaient, en réalité, la plus douce de toutes les missions. Rechercher les belles actions, les découvrir, les comparer, les mettre en lumière, ce sont là des plaisirs aussi vifs que délicats, dont l'Académie leur

est redevable et dont elle ne saurait leur être assez reco naissante.

Depuis trente-huit ans que l'Académie se livre à cet noble recherche, elle n'a jamais eu, grâce à Dieu, qu l'embarras du choix à établir entre les mérites sollicita ses suffrages.

Cette année même, treize mémoires vous ont été pré sentés. Plusieurs concurrents sont définitivement écartés D'autres, qui nous paraissent dignes d'encouragements e d'éloges, devront se soumettre l'année prochaine à l'exa men d'une commission nouvelle. Votre commission d l'année 1890 vous a proposé de décerner quatre prix e vous avez unanimement adopté ses conclusions.

Mme Sophie Rouvière, veuve Gabriel, est inscrite e tête sur cette liste d'honneur. Elle compte aujourd'hu soixante-quatorze ans d'âge, et sa longue existence n'a été qu'une suite non interrompue d'actes de vertu et d dévouement. Nous avons rarement vu une telle persistanc et, pour ainsi dire, un tel acharnement dans le bien.

Née en 1816 à Aubenas, d'une famille honorable e très aisée, Sophie Rouvière se distingue dès son enfanc par son amour filial, sa piété sincère, son précoce espri de charité.

A l'âge de 22 ans, elle épouse un riche entrepreneu de travaux publics, et pendant plusieurs années, nul souc ne vient troubler le jeune ménage, qui goûte, avec une joi sans mélange, tout le bonheur que l'on peut trouver ici-bas. Mais la Providence, dans ses desseins impénétrables

réserve à Sophie Rouvière les dures épreuves qui sont le plus souvent l'apanage des élus destinés à de plus hautes félicités.

En quelques jours, la ruine complète, puis la misère noire, une maladie incurable de l'époux affectionné, puis de cruelles infirmités auxquelles la mort seule devait mettre un terme de longues années plus tard, détruisent à jamais tout ce bonheur.

Après une heureuse exécution des travaux de diverses sections de voies ferrées, M. Gabriel avait entrepris celle de Saint-Gervais-sur-Marne, à charge de faire lui-même les avances d'argent que nécessitait la mise en activité des chantiers. Confiance bien mal placée : puisque, quelques mois plus tard, le gérant de la compagnie fuyait à l'étranger, laissant un passif considérable, et emportant les sommes extorquées à la bonne foi de l'entrepreneur.

Dans cette pénible épreuve que fait Mme Gabriel ?

Se désintéresse-t-elle de la situation délicate où s'est si bénévolement placé son mari ? Ne songe-t-elle, ainsi que tant d'autres le feraient à sa place, qu'à sauvegarder son bien propre, abandonner la partie, chercher une entreprise plus prospère, et se fixer ailleurs, afin de jouir paisiblement encore du bien-être et du luxe, si appréciables pour une jeune femme, que lui assure sa fortune personnelle ?

Non, non. Pour un cœur aussi droit, une âme aussi fortement trempée, il n'est pas avec la conscience de transaction possible.

Ce que veut Sophie Rouvière, c'est que son mari satisfasse aux engagements contractés vis-à-vis des fournisseurs, qu'il puisse payer surtout les nombreux ouvriers qu'il

occupe dans ses chantiers, et qui vont se trouver sans travail. Sans hésiter un seul instant, elle sacrifie, en conséquence, toute sa dot qui s'élève à 70,000 francs ; elle vend ses meubles, son argenterie, ses bijoux, tout ce qu'elle possède enfin, jusqu'à son linge de corps et de table.

Et lorsque dénuée de tout, mais satisfaite du témoignage de sa conscience, elle se livre aux travaux les plus pénibles pour gagner le pain du ménage, elle consacre, avec un dévouement sans bornes, tout le temps dont elle peut disposer aux soins que nécessite l'état de son mari, maintenant atteint d'une maladie des plus graves, conséquence fatale des émotions qu'il a ressenties et des chagrins qui le minent !

Pendant dix-huit ans, cette courageuse femme lutte ainsi, en désespérée, à la fois contre la misère qui l'étreint et contre la mort qui guette, à son chevet de douleur, l'infortuné compagnon de sa vie.....

Devenue veuve, Sophie Rouvière ne donne que plus de cours encore aux élans de désintéressement et de charité qui caractérisent son noble cœur. C'est à des étrangers que désormais elle va prodiguer ses soins et ses trésors de dévouement.

Elle prend d'abord à sa charge, pendant huit ans, une dame Estourneau, à laquelle elle apporte chaque soir une part de son modique salaire, ne la quittant qu'après lui avoir elle-même préparé ses aliments et prodigué tous les soins nécessaires.

Après le décès de cette pauvre femme, dont sa sollicitude a prolongé l'existence, la charité de Sophie Rouvière, sans cesse en éveil, toujours en quête de maux à soulager, de

misères à adoucir, n'interrompt point ses généreux élans. Tour à tour elle s'exerce sur une dame Olivier, que pendant neuf ans elle entoure des soins les plus dévoués, pour une maladie aussi horrible que répugnante ; sur une dame Segond que les siens ont laissée dans le plus complet dénuement et avec laquelle elle partage le prix du travail de sa rude journée ; sur une dame Etienne enfin, qu'elle veille gratuitement de longues nuits à son chevet de souffrances.

Et combien de pauvres secourus, combien de malades assistés encore, que la modestie de Sophie Rouvière n'a pas laissé divulguer, et que Dieu seul connaît !

L'Académie est heureuse de donner en exemple une existence aussi longuement consacrée à l'amour du prochain, et de la signaler à l'admiration publique en décernant le prix Rambot, de 545 francs, à Sophie Rouvière, veuve Gabriel.

---

A Bienvenu Gras, âgé de 46 ans, méger au quartier de Patheron près Aix, nous accordons ensuite un prix de 400 francs sur les mille francs de rente que nous a légués M. Reynier.

En Bienvenu Gras nous récompensons un serviteur actif et dévoué, un fermier consciencieux jusqu'aux scrupules dans ses rapports avec le propriétaire dont ses parents cultivaient les biens il y a plus d'un demi-siècle, et chez lequel il travaille lui-même depuis 32 ans.

En lui nous récompensons un brave paysan donnant à ses trois enfants, ainsi qu'à un neveu orphelin qu'il élève à ses frais depuis quinze ans, « une éducation chrétienne, honnête et laborieuse, » selon l'expression même dont s'est servi M. Reynier dans sa disposition testamentaire, et s'attachant à leur transmettre, comme un dépôt sacré, cette tradition de probité, d'honneur et de travail qu'il a lui-même reçue de ses parents.

Mais en Bienvenu Gras nous honorons surtout un fils modèle, entourant de tout son respect, de toute son affectueuse sollicitude, son vieux père aveugle et sa mère infirme et septuagénaire, qu'il garde pieusement auprès de lui ; s'efforçant de leur adoucir les tristes ennuis de la vieillesse et des infirmités ; s'oubliant lui-même, et donnant ainsi l'exemple de ces vertus antiques dont la décadence des mœurs emporte chaque jour quelques lambeaux....

Quoi de plus naturel que de soigner ses vieux parents et de subvenir à leurs besoins, pourrait-on nous objecter.

Mais quoi de plus rare, nous empresserons-nous de répondre.

Combien de malheureux vieillards qui, après avoir réparti entre des enfants ingrats leur petit héritage, ne peuvent en obtenir une pension alimentaire que par la protection de la justice et l'intervention de l'huissier! Dans les campagnes surtout, combien de parents qui ne reçoivent de leurs enfants que le plus triste réduit de la ferme pour logement, et pour nourriture, qu'un peu de pain rendu plus amer par la mauvaise grâce, le manque de respect, et des impatiences à peine déguisées, qui semblent accuser la mort d'oublier ces vieillards, « les vieux, » ainsi que

disent, dans leur langage « fin de siècle, » ces fils ingrats qui ne savent plus aimer.

Aussi, lorsqu'à la pratique de l'obligation stricte imposée aux enfants de nourrir ceux dont ils ont reçu le jour, se joignent ces procédés affectueux, ces soins délicats, cette tendresse vigilante qui sont la seule joie des vieux parents, quand disparaissent pour eux tous les charmes de la vie, l'amour filial s'élève presque jusqu'à une vertu sublime.

C'est pénétrée de ce sentiment que l'Académie décerne à Bienvenu Gras la première médaille du prix Reynier.

---

Une seconde part de 300 francs sur le prix Reynier est dévolue à une pauvre femme de ménage, Béatrix Maillet, veuve Pourret.

Béatrix Maillet recherche toutes les souffrances, essaie de les soulager toutes. Elle vit pour tous, s'immole pour tous, et dépense sa vie à secourir toutes les infortunes. Il n'est aucune misère humaine qu'elle n'affronte. Dans les soins gratuits qu'elle donne aux malades, pauvres ou riches, ce qu'elle préfère, c'est le poste le plus périlleux, celui qui fait fuir tout le monde. La maladie contagieuse l'attire de préférence ; plus il faut exposer ses jours, plus cette âme généreuse éprouve de charmes.

Pendant de longues années, Béatrix, tout en s'adonnant, avec une admirable sollicitude, aux soins que nécessitent et la triste situation d'un mari sujet à d'incessantes crises

d'épilepsie, et l'éducation de sa fille unique, consacre gratuitement au chevet de malades étrangers tout le temps dont elle peut disposer.

En 1887, deux pauvres orphelins, de 17 et de 15 ans, sont atteints de la variole noire; leurs amis, leurs plus proches parents même les abandonnent, fuyant la contagion. Béatrix accourt auprès d'eux, les soigne, les console, les veille comme une mère, les assiste pieusement dans leur agonie, et ne les quitte qu'après avoir elle-même procédé à leur ensevelissement.

Lors de la récente épidémie de grippe, Béatrix, suivant l'impulsion de sa nature généreuse, ne manque pas de se prodiguer encore. Elle soigne successivement plusieurs familles réduites à la plus complète misère, et dont tous les membres sont frappés en même temps. Pendant plus d'un mois, elle entoure particulièrement de sa sollicitude deux pauvres vieillards, les époux Bourelly; pas un seul jour elle ne manque de traverser toute la ville pour leur apporter, avec une part de son modique salaire, ses services dévoués, ses soins et ses consolations.

Que cette vaillante femme reçoive ici, avec la deuxième médaille du prix Reynier, ce témoignage public de satisfaction, qui vienne s'ajouter à ceux de sa propre conscience!

---

Enfin une troisième et dernière part de 300 francs sur le prix Reynier est décernée à Madeleine Arquier, veuve

Auquier. Nous couronnons en elle des vertus modestes qui, depuis déjà quatre ans, ont été signalées à notre attention.

Devenue veuve à 45 ans après avoir perdu tous ses enfants, laissée presque sans ressources, elle se trouve contrainte d'exercer la profession peu lucrative de garde d'accouchées. Elle vivait ainsi depuis cinq ans, gagnant à peine de quoi se suffire, lorsque vient à mourir une de ses sœurs, laissant dans la plus complète misère trois enfants de 7, de 11 et de 14 ans. Des nombreux parents auxquels leur situation de fortune permettait de venir en aide à ces malheureux orphelins, aucun ne consent à les prendre.

Madeleine Arquier seule, malgré sa situation précaire, ne recule pas devant ce sacrifice. Elle recueille les pauvres déshérités. Contrainte d'abandonner une profession incompatible avec les nouveaux devoirs qui lui incombent, elle se soumet aux travaux les plus pénibles, aux plus dures privations pour les nourrir et les élever.

Et lorsque trois ans plus tard, survient le décès d'une autre de ses sœurs, qui laisse à son tour deux petites filles en bas-âge, Madeleine n'écoute que les suggestions de son noble cœur ; elle prend sans hésiter cette nouvelle charge.

Pour satisfaire à toutes les exigences, elle semble se multiplier. Elle s'oublie elle-même. On dirait que son dévouement suffit pour alimenter les forces dont elle a besoin. Sa sollicitude ne se borne pas aux soins purement matériels, elle s'attache surtout à développer les facultés morales des neveux et des nièces qu'elle a si généreusement recueillis.

Actuellement les trois plus âgés gagnent honnêtement leur vie ; mais la touchante tendresse de leur tante ne s'est

point démentie. Elle leur tient toujours lieu de mère, et son unique ambition est d'assurer encore à ses deux plus jeunes nièces une existence modeste, mais honnête.

—

Tel est, Messieurs, le compte exact que l'Académie vous devait de l'emploi qu'elle a fait cette année des prix de Vertu mis à sa disposition. Son rapporteur n'éprouve qu'un regret, celui de n'avoir peut-être point placé sous leur vrai jour les caractères qu'il était chargé de peindre.

Mais la vertu dissimule toujours une partie de ses actes ; sans cesse elle se dérobe par quelque côté. Aussi l'éloge en est-il aussi difficile qu'incomplet.

Une pensée nous console cependant. Malgré l'imperfection de notre travail, le rayonnement des actes couronnés aujourd'hui par l'Académie suffira certainement, et pour faire bénir la mémoire des généreux fondateurs qui ont voulu les récompenser, et pour entretenir une sainte émulation dans les cœurs qui en entendront le récit.

---

On a lu :

*Aux Lauréats*, poésie, par M. Xavier DE MAGALLON.

# LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

## DEPUIS SON INSTITUTION

---

1861-1862. Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862-1863. Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863-1864. Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864-1865. Marie Antoine, de la commune de Martigues.

1865-1866. François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866-1867. Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867-1868. Térèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868-1869. Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869-1870. Émilie Massel, de la commune d'Aix.

1870-1871. Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871-1872. Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise Baud, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire Faure, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne CAYOL, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth VIDAL, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna MICHON, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine ARNAUD, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs BONFILLON, de la commune d'Aix.

1880-1881. Justine MICHEL, veuve DIOULOUFET, du hameau des Milles, commune d'Aix.

1881-1882. Jean-Laurent FRANC, de la commune de Martigues.

1882-1883. Alexandrine DURAND, de la commune d'Aix.

1883-1884. Joséphine FINAUD, de la commune de Trets.

1884-1885. Véronique FLORY, de la commune d'Aix.

1885-1886. Louise JOYE, du hameau de Luynes, commune d'Aix.

1886-1887. Rose LAURENT, de la commune d'Aix.

1887-1888. *ex-æquo.* Marie BOUTIÈRE, de la commune d'Aix. — Victorine PASCAL, de la commune d'Aix.

1888-1889. Édouard FABRY, de la commune d'Aix.

1889-1890. Sophie ROUVIÈRE, veuve GABRIEL, de la commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

*D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de* **1,000** *francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.*

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.

» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.

» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.

» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.

» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.

» Virginie BLANC, de la commune d'Aix.

» Julie BAUDOIN, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette GUEYRARD, de la commune d'Aix.

» Marie JEAN, épouse MICHEL, de la commune d'Aix.

» Julie COURT, épouse RICARD, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper THÉRIC, de la commune d'Aix.

» Marie-Victorine DEYME, de la commune d'Aix.

» Rose LAHAUS, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine LAST, de la commune de Meyrargues.

» Marie DORLANDE, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse CHAVET, de la commune d'Aix.

1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

» Veuve RICARD, née TEMPIER, de la commune d'Aix.

» Pauline LONG, de la commune d'Aix.

1880. Lucien DAUMAS, de la commune d'Aix.

» Cécile LAPIERRE, de la commune d'Aix.

1881. Lucien BARDEY, de la commune d'Aix.

1882. Pélagie AILLAUD, de la commune de Rognac.

» Marie BASTARD, de la commune d'Aix.

» Thérèse BONNET, veuve MARTEL, de la commune d'Aix.

1883. Virginie CASTINEL, veuve COULON, de la commune d'Aix.

» Marie GOUIRAN, de la commune de Jouques.

1884 Camille-Louise NOUVERON, de la commune d'Aix.

» Florine MICHEL, veuve GIRARD, de la commune d'Aix.

1884. Marguerite RASTEL, épouse BERONI, de la commune d'Aix.

1885. Époux MICHEL, de la commune d'Aix.

» Marie HERMITTE, de la commune d'Aix.

1886. Virginie RECORDIER, de la commune d'Aix.

» Louise SAUVAT, épouse PÉLISSIER, de la commune d'Aix.

» Louise GUYOT, de la commune d'Aix.

1887. Époux Louis DECORIS, de la section de Puyricard, commune d'Aix.

» Anaïs VALBELLE, de la commune d'Aix.

» Baptistine ROUGIER, de la commune d'Aix.

1888. MÉDAILLE D'HONNEUR EXCEPTIONNELLE à Mademoiselle Hilarie D'ASTROS, d'Aix.

» Marie-Eugénie FABRE, veuve FAURE, de la commune de Fos.

» Agarithe ARMAND, de la commune d'Aix.

1889. Marie RICHAUD, épouse GAUTIER, de la commune d'Istres.

» Joséphine TOURNEL, de la commune d'Aix.

» Joséphine FABRE, de la commune d'Aix.

1890. Bienvenu GRAS, de la commune d'Aix.

» Béatrix MAILLET, veuve POURRET, de la commune d'Aix

» Mad[illegible] AUQUIER, de la com-

# ACADÉMIE D'AIX

---

## 71me SÉANCE PUBLIQUE

—

27 Juin 1891.

1875. Augustine-Henriette GUEYRARD, de la comm d'Aix.
» Marie JEAN, épouse MICHEL, de la commune d'A
» Julie COURT, épouse RICARD, de la commune Jouques.
1876. Antoine-Prosper THÉRIC, de la commune d'Aix
» Marie-Victorine DEYME, de la commune d'Aix.
» Rose LAHAUS, de la commune d'Aix.
1877. Madeleine LAST, de la commune de Meyrargues
» Marie DORLANDE, de la commune d'Aix.
1878. Clarisse CHAVET, de la commune d'Aix.
1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.
» Veuve RICARD, née TEMPIER, de la commune d'A
» Pauline LONG, de la commune d'Aix.
1880. Lucien DAUMAS, de la commune d'Aix.
» Cécile LAPIERRE, de la commune d'Aix.
1881. Lucien BARDEY, de la commune d'Aix.
1882. Pélagie AILLAUD, de la commune de Rognac.
» Marie BASTARD, de la commune d'Aix.
» Thérèse BONNET, veuve MARTEL, de la commu d'Aix.
1883. Virginie CASTINEL, veuve COULON, de la commu d'Aix.
» Marie GOUIRAN, de la commune de Jouques.
1884 Camille-Louise NOUVERON, de la commune d'Aix
» Florine MICHEL, veuve GIRARD, de la commune d'Ai

1884. Marguerite RASTEL, épouse BERONI, de la commune d'Aix.

1885. Époux MICHEL, de la commune d'Aix.

» Marie HERMITTE, de la commune d'Aix.

1886. Virginie RECORDIER, de la commune d'Aix.

» Louise SAUVAT, épouse PÉLISSIER, de la commune d'Aix.

» Louise GUYOT, de la commune d'Aix.

1887. Époux Louis DECORIS, de la section de Puyricard, commune d'Aix.

» Anaïs VALBELLE, de la commune d'Aix.

» Baptistine ROUGIER, de la commune d'Aix.

1888. MÉDAILLE D'HONNEUR EXCEPTIONNELLE à Mademoiselle Hilarie D'ASTROS, d'Aix.

» Marie-Eugénie FABRE, veuve FAURE, de la commune de Fos.

» Agarithe ARMAND, de la commune d'Aix.

1889. Marie RICHAUD, épouse GAUTIER, de la commune d'Istres.

» Joséphine TOURNEL, de la commune d'Aix.

» Joséphine FABRE, de la commune d'Aix.

1890. Bienvenu GRAS, de la commune d'Aix.

» Béatrix MAILLET, veuve POURRET, de la commune d'Aix

» Mad AUQUIER, de la com-

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

| | |
|---|---|
| *Président*..... | M. Alfred JOURDAN ✻ I. P. ✠. |
| *Vice-Président*..... | M. SOUBRAT. |
| *Secrétaires perpétuels*. | MM. le Marquis DE SAPORTA ✻ (pour les Sciences), et Charles DE RIBBE ✻ (pour les Lettres). |
| *Secrétaire annuel*.... | M. Hipp. GUILLIBERT ✻ O. ✠. |
| *Archiviste*..... | M. DE BERLUC-PERUSSIS ✻ O. ✠. |
| *Archiviste adjoint*.... | M. DE MAGALLON ✻ ✻ C. ✻. |
| *Trésorier*..... | M. MOURAVIT. |

...e la commune de ...

...ise NOUVERON, de la commune d'Aix.

» Florine MICHEL, veuve GIRARD, de la commune d'Aix.

# ACADÉMIE D'AIX

## 71me SÉANCE PUBLIQUE

27 Juin 1891.

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

## ET BELLES-LETTRES

## D'AIX

AIX-EN-PROVENCE
GARCIN ET DIDIER, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
RUE MANUEL, 30
1891

# ACADÉMIE D'AIX

## 71me SÉANCE PUBLIQUE

Le Samedi 27 Juin 1891, la soixante-onzième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à quatre heures précises, dans la grande salle de l'Université, à la Faculté de Droit.

*M. le maire d'Aix, MM. les vicaires généraux, M. l'inspecteur d'Académie, un grand nombre de dames, des membres du clergé, de l'Université, de la magistrature et du barreau, les lauréats des prix de vertu, leurs parents et amis assistaient à cette solennité.*

M. SOUBRAT, vice-président de l'Académie, ouvre la séance et prononce le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

L'honneur qui m'est dévolu de présider cette séance et les circonstances auxquelles je le dois, me causent un trouble trop profond et m'inspirent de trop légitimes regrets, pour que ma première parole n'en soit pas l'expression. C'est l'honorable doyen Jourdan, c'est notre éminent et cher président qui devrait, à cette heure, occuper la place où je

la maladie seule a pu l'éloigner. Nous
[illegible] une étude magistrale, où, sans sor
[illegible]ure de ses travaux, mais sous la for
[illegible]rs, qu'il sait orner de toutes les grâ
[illegible] développé, devant un auditoire digne de l
[illegible] fondamentales d'une science qui n'a po
[illegible] secret ; science qui, malgré son aridité et s
[illegible] apparentes, prend une ampleur étonnante et of
[illegible] vif attrait, lorsque, comme lui, on peut y fai
[illegible] les lumières de l'histoire, de la philosophie et
[illegible], et mettre à profit, pour la solution des plus délic
[illegible] de l'économie sociale, les ressources d'une lar
[illegible]. Ce n'est plus alors seulement la doctrine d
[illegible] matériels et du travail, de la richesse et du bie
[illegible] ; mais, comme il le disait ici-même l'an dernier, ce
[illegible] public.

Pourquoi faut-il que le zèle de son enseignement l'
[illegible] à entreprendre des travaux presque surhumains,
[illegible] n'eussent rien ajouté à l'éclat de son talent ? La natu
[illegible] quelquefois d'une façon terrible, et le mal
[illegible]. Mais, Dieu merci ! nous pouvons aujourd'h
[illegible] à nos regrets une expression moins attristée,
[illegible] aller à l'espérance. Bientôt, sans doute, no
[illegible] au milieu de nous, mes chers confrères, sin
[illegible] jeune, du moins plus dispos et raffermi dans s
[illegible] natives, dont cette dure épreuve lui aura appris
[illegible] économe. C'est mon vœu le plus che
[illegible] ne doute pas qu'il n'éveille en vos cœurs un écl
[illegible].

M. le Recteur Belin, membre d'honneur de l'Académie, a bien voulu accueillir favorablement notre prière, et, pour ajouter à l'intérêt de notre séance annuelle, détacher et lire devant vous un fragment de son *Histoire de l'Université d'Aix*. Nous en connaissons déjà quelques-uns ; car il a daigné en accorder les prémisses à l'Académie, au cours de nos séances hebdomadaires, et je me plais à répéter ici combien ses lectures nous ont intéressés. Appuyée sur des documents inédits et puisés aux sources les plus variées, riche de détails historiques locaux ou d'ordre général, son histoire constituera un des travaux les plus remarquables que renferment les Annales de l'Enseignement en France, et, qu'il me soit permis de l'ajouter, un monument élevé à la gloire de notre cité. La ville d'Aix lui en gardera une éternelle reconnaissance ; car son livre met en lumière, non seulement quelques-unes de ses traditions les plus mémorables, mais encore l'attachement qu'elle a toujours eu pour les multiples institutions qui lui formaient une si belle couronne, et en particulier pour son Université.

Moins ancienne peut-être qu'on ne le suppose généralement, puisque la charte comtale de sa fondation ne date que des premières années du XV^me^ siècle, l'Université d'Aix peut cependant se rattacher, dans un passé beaucoup plus lointain, à l'institution d'un corps d'enseignement spécial dû, suivant certains historiens, à l'initiative des Rois d'Aragon, comtes de Provence, peut-être à celle de la municipalité d'Aix. Il est d'autant moins permis d'en

douter que l'histoire cite les noms de quelques-uns de maîtres qui y professèrent le Droit. La spécialité même d cet enseignement n'a rien qui puisse surprendre ; ell s'explique naturellement par la persistance des coutume et de la législation romaine dans notre Provence, qui fu la province par excellence de l'Empire.

Ce que devint notre vieille Université, grâce à la protection de nos Comtes et plus tard des Rois de France grâce aussi au savoir ou même au génie de plusieurs de ses maîtres, M. le Recteur nous le dit dans son histoire, avec un réel talent d'exposition. Ses privilèges égaux à ceux de l'Université de Toulouse, presque à ceux de Paris, la célébrité de ses professeurs en avaient fait un des centres universitaires les plus importants de notre patrie. Cette gloire et ces grands intérêts, tout s'évanouit, tout fut englouti dans l'effondrement de la France monarchique, et, lorsqu'elle essaya de combler l'abîme qu'avait creusé la Révolution, la nouvelle organisation impériale fut loin de nous rendre, sous ce rapport, tout ce que nous avions perdu.

Il en fut d'ailleurs de cette institution comme de tant d'autres. Nous aimons un peu trop, en France, les changements à vue, les coups de théâtre, les grands œuvres révolutionnaires ; et notre tempérament s'allie mal avec les idées de sages et lentes réformes, d'évolution et de transformation progressives. Peuple à l'imagination vive, impressionnable à l'excès, nous nous laissons facilement emporter vers un idéal à peine entrevu, souvent mal conçu, et ces élans, d'autant plus brusques et rapides qu'un mobile plus généreux en apparence les provoque et semble les

justifier, sont la plupart du temps suivis de chûtes lamentables. Prompts à nous engouer de doctrines nouvelles, nous aimons les appliquer jusque dans leurs dernières conséquences ; l'absurde, l'iniquité ne nous arrêtent pas toujours. Innover, chez nous, c'est tout d'abord détruire, c'est faire table rase. Aujourd'hui encore, et malgré les dures leçons de l'expérience, n'est-ce pas le caractère et la tendance des prédications, des tentatives de nos modernes réformateurs, des utopistes dangereux contre lesquels notre patrie est obligée de soutenir des luttes sans cesse renouvelées, au milieu de quelles angoisses et de quelles convulsions toujours plus violentes, des faits récents ne le disent que trop ? Il est vrai que nous faisons école, et rares sont les peuples où ces idées de renversement absolu de toutes choses, ces visées anarchiques, ces plans de refonte sociale ne se fassent jour quelquefois. Il est vrai encore que nous avons de brusques retours, et que si nous brûlons volontiers aujourd'hui ce que nous adorions hier, nous sommes prêts encore à l'adorer demain.

Après l'extrême division de l'enseignement supérieur, je dirais presque après son émiettement sur toute la surface du territoire, ne voyons-nous pas aujourd'hui tous les esprits et le gouvernement lui-même, en cela observateur exact des tendances de l'opinion publique, s'éprendre à nouveau des grandes universités ? Comment s'adapteront-elles aux circonstances, à nos institutions et à nos mœurs ? Où cherchera-t-on des modèles ? Sera-ce dans les centres universitaires de l'Allemagne ou de l'Angleterre ? Ou bien voudra-t-on imiter, plus ou moins, ceux dont l'histoire nous révèle l'organisation, les coutumes et les privilèges

dans notre passé national ? Ce sont là tout autant de qu tions auxquelles il serait difficile de répondre dès à prése On peut être certain que plusieurs grandes villes s'en dis teront le siège et les avantages. Mais, étant données la d trine dominante et les idées que l'on se fait de plus en p sur le rôle et les droits de l'État, autoritaire et centrali teur, absorbant toutes les initiatives, empiétant sur tous domaines, réglant et administrant tous les intérêts, s'i misçant à toutes les manifestations de l'activité humain au lieu de se borner à en surveiller ou contrôler l'exerci n'est-il pas permis de craindre que la liberté n'y gag rien ?

Combien d'autres exemples pourrais-je citer de ce reto à des idées, à des principes ou des institutions qui avaie fleuri dans les siècles passés, dont la société avait reti d'inappréciables bienfaits, et qu'on aurait pu conserver les amendant, en les adaptant aux mœurs et aux besoi nouveaux ? Leur inévitable décadence et les abus auxqu elles avaient donné lieu n'étaient pas une raison suffisan pour les faire condamner d'une façon absolue. Elles n'e furent pas moins emportées dans la tourmente révolutio naire, au grand détriment du bien public et de la pa sociale.

Qu'en fut-il par exemple des associations ouvrières, do le fonctionnement et les tendances éveillent aujourd'hui d si graves appréhensions ? Comment les générations ant rieures avaient-elles résolu ce difficile problème de l'orga nisation professionnelle ? L'histoire nous apprend que l corporations, intimément liées dès l'origine aux confrérie religieuses, avaient admirablement réussi à sauvegarder

à concilier des intérêts souvent contraires. Pourquoi ? Parce que en adaptant leur organisation, leurs statuts, les conditions de leur vie intérieure aux circonstances, au milieu où ils se trouvaient placés, à l'ensemble des institutions sociales dont ces corporations formaient un élément harmonique, nos pères les avaient soumises, comme d'instinct et sous l'inspiration de leurs croyances dont les mœurs générales étaient alors imprégnées, à la loi de l'assistance mutuelle et de la solidarité. Jusqu'au XIV^me^ ou XV^me^ siècle, les corporations furent exemptes des nombreux et graves abus que l'on put constater dans la suite. L'ouvrier y jouissait d'une liberté relative et incomplète selon nos idées actuelles, mais presque absolue pour l'époque, dans l'autonomie du corps. Sa dignité, ses droits, sa vie morale et matérielle y étaient assurés et respectés. Il était protégé par l'association contre la faiblesse qui découle invinciblement de l'individualisme et de l'isolement ; il l'était contre la pauvreté, la vieillesse et la maladie. Les statuts de son métier, qu'il acceptait et jurait, lui parlaient de Dieu, élevaient son âme, lui enseignaient et lui rendaient facile la résignation, comme ils prescrivaient et imposaient au maître la justice et la fraternité.

Sans doute, ce fut un idéal dont les temps modernes s'éloignèrent de plus en plus. L'esprit de monopole qui tient à l'essence même de toute corporation, aggravé jusqu'à ses dernières limites par l'insatiable fiscalité et la bureaucratie de certains règnes, devait à la longue produire ses plus funestes effets. Plus on approche de la Révolution, plus aussi l'altération des mœurs familiales de la corporation se manifeste. Le lien religieux qui unit tous ses membres

se relâche. Les vieilles coutumes, les fêtes et les banque fraternels, les cérémonies marquées par les statuts, to cela disparaît peu à peu, en même temps que l'espi d'assistance, de protection, de charité. L'esprit philosoph que, qui a perverti les classes supérieures, s'infiltre dai les masses, qui seront cependant les dernières à perdi leur foi. En même temps que, sous l'influence des idé du jour et de l'exemple d'en haut, les classes ouvrière perdent le sens et l'amour de leurs vieilles croyances, elle perdent aussi le sens et les mœurs de la liberté. Dès l commencement du XVIII^me^ siècle, on voit se former de coalitions entre les ouvriers pour forcer les maîtres à aug menter les salaires. Les patrons se syndiquent à leur tou pour les contraindre et les opprimer, et les arrêts de justic ne parviennent pas toujours à rétablir la paix et la con· corde. Enfin la corruption des mœurs vient se greffer sur le tout ; le jeu, le cabaret absorbent le temps et les salaire du travailleur. Le foyer de la famille est déserté comme l chapelle de la corporation ; et l'on peut dire que l'ouvrier dans cette fin d'un régime qui eut ses gloires comme ses abus et ses vices, était mûr pour la servitude.

En haine des abus du monopole, mais au mépris des droits naturels les plus évidents, les législateurs de 1791 crurent devoir prohiber l'association pour la défense des intérêts professionnels et détruire tous les patrimoines corporatifs. Ainsi que le fait remarquer M. Claudio Jannet dans son beau livre sur *le Socialisme d'État*, les législateurs idéologues de la Constituante étaient, comme les Physiocrates, imbus de cette fausse idée qu'entre l'individu et l'État, il ne doit y avoir aucun intermédiaire, et que le

droit de propriété ne peut résider que dans l'individu. L'isolement absolu de tous les membres de la classe ouvrière et la destruction de tous les patrimoines collectifs, ceux de l'église d'abord et des corporations, ceux des hospices et des pauvres, furent la conséquence directe et l'application logique de ces théories [1].

Comme toujours on les pousse à l'extrême. Non seulement on dénie à l'homme le droit de s'associer avec ses semblables pour atteindre en commun les buts qu'il peut légitimement poursuivre individuellement, et par exemple pour produire, pour perfectionner ses procédés, pour défendre son salaire, pour lutter aussi contre les exigences exagérées des travailleurs [2]. On va plus loin, et, par une étrange confusion entre l'ordre économique et l'ordre politique, on impose à l'État « l'obligation de donner du travail à ceux qui en ont besoin pour leur existence, et des secours aux infirmes. » — « Les secours publics sont une dette sa- « crée, dit la Déclaration des Droits de l'Homme. La société « doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur

---

(1) Il est juste toutefois de rappeler que, en ce qui concerne les corporations, la Révolution de 1789 ne fit que renouveler et parachever la tentative de Turgot. Le remarquable édit de 1776, qui supprimait les maîtrises et les jurandes, ne se bornait pas à proclamer que le droit de travailler, loin d'être un droit royal que le prince pouvait vendre et que les sujets devaient acheter, était au contraire la propriété sacrée et imprescriptible du pauvre. Le gouvernement s'emparait aussi des effets et des recettes des corporations, et s'engageait à payer leurs dettes. Les oppositions violentes que souleva l'exécution de cet édit et la disgrâce de Turgot empêchèrent cette réforme d'aboutir. Les maîtrises furent rétablies ; mais les biens des communautés avaient été vendus, et aucune dette n'était payée. Il fut ordonné aux corporations de faire de nouveaux fonds pour les acquitter.

(2) Claudio Jannet, loc. cit.

« procurant du travail, soit en assurant des moyens d'exis-
« tence à ceux qui sont hors d'état de travailler. » Aux
yeux de la bourgeoisie jacobine et des doctrinaires de la
Révolution, le travail cessait d'être une obligation person-
nelle ou de famille, pour devenir une fonction sociale,
créant entre la société et l'individu des droits et des devoirs
réciproques.

De déplorables erreurs, qu'on est étonné d'entendre
encore, encore de nos jours, et par les meilleurs esprits,
n'aurait pas eu à les déplorer, si, moins violents
dans leurs absolus, plus respectueux des droits acquis et des
enseignements d'une expérience séculaire, les nouveaux
législateurs avaient, tout en proclamant la liberté du tra-
vail, conservé les corporations au moins comme cadre poli-
tique, s'ils avaient en même temps, suivant la judicieuse
observation de M. Jannet, « assuré la conservation et le
développement de leur patrimoine, pour en faire la base des
œuvres d'assistance mutuelle. Par là, on eût soustrait les
masses populaires à l'isolement et à l'esprit d'anarchie. »

Ce furent des erreurs de principes et de doctrines. Mais,
passant du domaine de la spéculation dans les mœurs et
dans les lois, elles ne devaient pas tarder à produire tous
les fruits de désorganisation et de discorde sociale dont
elles contenaient le germe.

En effet, à mesure qu'on s'approche des temps actuels,
quelle transformation dans les conditions générales de
l'industrie et de la classe ouvrière, mais aussi quelle éclosion
d'abus nouveaux, quelle aggravation parfois dans sa dé-
tresse ! Comme les vices anciens vont se perpétuer sous de
nouvelles formes ! Quel besoin inéluctable d'union, d'as-

sociation, de groupement va surgir, pour le peuple des métiers, pour les ouvriers citoyens, devenus politiquement et par le droit de suffrage les maîtres de la chose publique, mais plus désarmés, plus faibles que jamais, s'ils ne trouvent pas un correctif à l'isolement où les confine l'individualisme moderne, en face d'un État plus centralisé encore qu'autrefois et d'une concentration financière et industrielle presque exorbitante ! Certes, un grand bienfait est résulté de l'ordre nouveau. L'initiative individuelle a été stimulée, le travail émancipé, délivré d'une foule d'entraves. Mais cette liberté nouvelle, si absolue, comme elle sera lourde et accablante pour les travailleurs, s'ils ne retrouvent pas, sous une forme nouvelle aussi, cet appui, cette protection que leur donnait autrefois la corporation, la confrérie du moyen-âge, fondée sur la base de la défense commune, de l'assistance mutuelle et d'une égale charité ! Ne deviendra-t-elle pas, ainsi que je le disais tout-à-l'heure, la pire des servitudes, et, comme l'esclave antique, l'ouvrier moderne ne sera-t-il pas quelquefois poussé à la révolte et tenté de se soulever et de tout détruire, écrasé qu'il sera entre un Pouvoir, un État qu'il aura contribué lui-même à rendre, comme aujourd'hui, impersonnel et irresponsable, un crédit et une industrie de plus en plus impersonnels et anonymes? Et si les classes qui détiennent l'influence, le crédit, la richesse se laissent gagner toujours davantage par les préoccupations égoïstes ; si l'action dissolvante des mauvaises mœurs et de l'incroyance exerce ses ravages au sein du peuple ouvrier ; enfin si des causes d'ordre économique viennent écraser le travail national, rendre ses efforts impuissants et la condition de l'ouvrier incertaine et misé-

rable, n'ira-t-il pas, délivré qu'il est de tout frein modérateur, tel que la foi ou de fortes convictions morales, mots désormais vides de sens à ses yeux, chercher dans le mystère des sociétés secrètes et bientôt dans une fédération internationale, opérant au grand jour, ouverte, menaçante et tolérée, les moyens de renverser brutalement un ordre de choses auquel il attribue toutes ses souffrances ? Ne rêvera-t-il pas, sur la foi des prétendus réformateurs qui le trompent et l'exploitent, un ordre nouveau, où il puisse être le maître du monde économique et social, comme il l'est déjà, par le nombre, au point de vue politique !

Ces prévisions ne sont pas chimériques, Messieurs, car elles constituent les réalités et les dangers de l'heure présente. Pour y parer, il a bien fallu restaurer le principe et remettre en vigueur le droit d'association. Mais que de tâtonnements, que d'erreurs nouvelles, que de parti-pris et de préventions dans la réglementation de ce droit ! Combien de graves lacunes, que les lois seules ne pourront combler, parce que les intérêts qu'il s'agit de satisfaire et la paix sociale relèvent avant tout des mœurs et des croyances, des sentiments et des dispositions réciproques des ouvriers et des patrons, de tous les éléments d'ordre supérieur qui formaient autrefois et forment encore aujourd'hui, suivant de nobles exemples, l'essence du patronage chrétien ! Nos Codes seront bientôt encombrés de lois, décrets et règlements, qui ne sont pas autre chose, sauf de rares exceptions, que des concessions toujours plus larges aux doctrines trop en faveur du socialisme d'État. Après la loi sur la

liberté des coalitions, loi juste en principe, mais inopportune parce qu'elle était incomplète et qui ne fit que déchaîner les grèves, sans mieux assurer pour cela la liberté du travail, une loi de 1884 sur les syndicats professionnels a vainement essayé d'enrayer ce mouvement, et de prévenir, d'apaiser tout au moins la lutte de la classe ouvrière contre le patronat. Elle a échoué, et les efforts du législateur, contrariés par de funestes courants d'opinion et des influences anarchiques, n'ont abouti qu'à créer deux armées hostiles, dont l'une accroît sans cesse ses exigences, et l'autre résiste autant qu'elle le peut, parfois, il faut bien l'avouer, avec trop d'indifférence pour le sort de l'ouvrier, mais souvent aussi au nom des plus légitimes intérêts et des nécessités économiques les plus impérieuses.

On n'a peut-être pas assez encouragé la formation des syndicats mixtes et des conseils d'arbitrage, composés de patrons et d'ouvriers, pour trancher toutes les difficultés qui peuvent naître du conflit des intérêts, en les combinant avec le principe souverain de la liberté du travail et de l'industrie. Mais ce n'est là qu'une lacune dans les formes, et, dans de pareilles questions qui tiennent aux conditions les plus essentielles de la vie sociale, les formes ne sont rien ou presque rien. C'est le fonds qui est important, ce sont les mœurs. Or, il n'est pas douteux que le trouble, que cette sorte de désorientation qui s'est emparée de tous les esprits, à propos de la question ouvrière, est le corollaire d'une perturbation autrement grave, celle qui s'est produite depuis longtemps dans les mœurs sociales, et de l'oubli, du mépris où sont tombées les vérités morales les plus hautes comme les plus élémentaires.

C'est bien là qu'est la source des difficultés que soulève cette inquiétante question du prolétariat, des souffrances et des maux que l'on cherche à calmer et des dangers que l'on s'efforce de prévenir. C'est là aussi qu'est le remède, c'est de la réformation des mœurs et des caractères par l'éducation, c'est d'une conception plus haute, disons le mot, plus chrétienne du travail, de ses droits et de ses devoirs, de la richesse et de ses obligations premières, c'est de la fraternité des classes et non d'une égalité chimérique et impossible, que doivent naître, sous la libre expansion de l'initiative individuelle, la paix sociale, le relèvement et le salut.

On peut d'ailleurs, je m'empresse de le dire, noter de sérieux indices d'un retour de l'opinion vers ces idées fondées sur le bon sens et l'expérience. Les publicistes, les philosophes, les hommes d'État, d'écoles et de tendances souvent bien opposées, commencent à reconnaître que la question ouvrière est avant tout une question morale et religieuse. Ce ne sont pas seulement les économistes de pure école catholique qui l'affirment, et à leur tête la haute autorité dogmatique de Léon XIII. Des moralistes, des hommes politiques éminents, qui n'ont d'autre lien avec l'Église que le spiritualisme de leurs doctrines, le répètent tous les jours avec autant de courage que de netteté. M. Jules Simon, par exemple, n'a-t-il pas proclamé solennellement, l'an dernier, dans la séance de clôture du congrès de Berlin, que la paix sociale et le bonheur de l'ouvrier reposaient uniquement sur une restauration nécessaire, sur le raffermissement, dans les deux classes que sépare aujourd'hui un si regrettable antagonisme, de la morale

publique et privée. Il confirmait ainsi les conclusions de M. Perrin, dans son livre remarquable sur *la Richesse dans les sociétés chrétiennes*, à savoir : « Qu'aucune société, « quelles que soient ses institutions, ne peut fonctionner « sans une certaine somme de vertus individuelles. » Or, peut-on admettre que ces vertus si nécessaires, la modération, la tempérance, l'esprit de justice, de charité, de concessions mutuelles, la résignation soient possibles, sans de fortes convictions morales et sans croyances religieuses ?

M. Ravaisson, dans une étude justement remarquée sur *l'Éducation*, disait aussi, à propos de la question ouvrière et des mesures proposées pour l'amélioration du sort des ouvriers : « Le mal dont ils souffrent me paraît résider « non pas tant dans l'inégalité, quelquefois pourtant exces- « sive, des conditions que dans les sentiments fâcheux « qui s'y joignent, surtout depuis des évènements qui ont « rompu les liens par lesquels se rattachaient les unes aux « autres les classes différentes et s'établissait entre eux une « solidarité à divers égards bienfaisante. Par conséquent « le remède à ce mal doit, à mon avis, être cherché princi- « palement dans une réforme morale, qui rétablisse entre « les classes l'harmonie et la sympathie réciproques, « réforme qui est surtout affaire d'éducation. » Il ajoutait : « Depuis la Révolution, qui a fait disparaître ce que les « institutions qu'elle a trouvées en décadence et dont elle « a achevé la ruine, maintenaient encore, entre les classes, « de réciprocité, et qui, en proclamant avec l'égalité l'in- « dépendance de tous, a allumé chez les classes inférieures, « dégagées des liens d'autrefois, toutes les ambitions, en « même temps qu'elle suggérait aux classes élevées la

…quiéter que de leurs intérêts propres, …pu que s'accroître. » Et M. Ravaisson …veux « un enseignement qui renouvelât …e cela est possible parmi tant de dis… donnent naissance les complications …ce soin d'un intérêt supérieur dont fut …simplicité des âmes antiques, et qui dominât …l'on peut appeler *l'esprit social.* » — Quel …enseignement ? Le mot n'y est pas, mais il …toutes ces lignes, de toutes ces pensées si justes …et, pour ma part, je n'en vois pas d'autre …que l'enseignement chrétien.

…donc, prononcée par tous, en dépit des principes …accrédités de la Révolution sur cette matière, la …condamnation absolue, irréfutable de l'individualisme …moderne, dans son idée théorique comme dans ses consé…quences les plus directes ou les plus éloignées, telles que …l'antagonisme des classes, l'oubli des premiers devoirs …sociaux, les rivalités, les convoitises, l'égoïsme, la méconnaissance des conditions de la vraie liberté, de la dignité et des droits de l'ouvrier, l'impossibilité pour la société industrielle et, par voie de conséquence, pour la société politique de fonctionner, dans l'ordre et la paix, sur une base si fragile, si incertaine, et sans le secours d'un lien moral et religieux.

Vainement recourt-on, par un hommage forcé à la vérité, mais avec une confiance trop absolue, au principe de l'association, et à toutes les institutions de détail qui peuvent en assurer le développement et les bienfaits. Sans

doute, l'association ouvrière est dans tous les temps, dans tous les milieux, sous tous les régimes, une nécessité sociale, et plus encore sous le régime de la liberté individuelle absolue en opposition avec la centralisation du pouvoir, et une force de concentration financière et industrielle telle que nous la voyons de nos jours, que sous le régime de la discipline et de la hiérarchie à tous les degrés, se combinant, comme au moyen-âge, avec l'autonomie municipale, la division infinie de l'industrie et du travail, et la rareté, l'étroitesse du crédit. Mais, pas plus que les Bourses du travail, pas plus que les prédications des internationalistes et que les théories décevantes du socialisme d'État, les syndicats professionnels n'assureront à l'ouvrier le bonheur auquel il aspire et qu'il veut conquérir à tout prix, fut-ce par la violence.

Je dois reconnaître du reste que si, sous la pression des circonstances et d'incidents malheureux, l'opinion se laisse parfois emporter vers des solutions extrêmes, le bon sens, qui ne perd jamais ses droits en France, la ramène tôt ou tard à une plus juste appréciation des nécessités sociales. C'est ainsi que la juste cause de la liberté, de l'indépendance des patrons, en opposition avec la prétention des syndicats ouvriers à les dominer d'une façon absolue, vient de remporter, il y a trois jours à peine, au sein du Parlement, une victoire signalée.

Il est donc admis aujourd'hui et démontré que toute contrainte de l'État, dans le régime du travail, doit tourner au détriment de la société générale, des ouvriers comme des patrons, parce que, en dehors des réglementations qui ont trait à la police et à la justice, dans leurs relations et

leurs conflits d'intérêts, à l'hygiène, à la conservation et à la vitalité de la race, dans les conditions matérielles du travail, elle constitue une erreur économique et politique grossière, et que l'ordre social, comme la prospérité industrielle, ne peut avoir d'assise solide que dans la liberté.

Mais ce qui domine ce débat et caractérise le retour d'opinion que j'analyse en ce moment, c'est la conviction de plus en plus générale que l'association ouvrière ne peut, aujourd'hui comme en tout temps, atteindre son but et obtenir la juste rémunération du travailleur, l'indispensable soulagement de ses misères, le respect de sa dignité et de ses droits, que par une connaissance plus exacte chez lui de ses obligations personnelles et des nécessités économiques de l'industrie moderne, mais aussi par les concessions larges et spontanées des classes élevées, de celles qui détiennent l'influence et le crédit, par leur esprit de solidarité bienfaisante et tutélaire, d'assistance et de protection, en un mot par le patronage chrétien.

Il a fallu cent ans d'épreuves, de discussions et de souffrances, pour que la société française en revint à ce qui fut ses convictions généreuses d'autrefois et l'honneur de son passé. Estimons-nous heureux que, sous le coup des assauts qu'elle subit, les obscurités où s'égarait sa raison se dissipent, et qu'elle perçoive enfin de lumineuses clartés.

Si je ne craignais, Messieurs, d'abuser de votre patience, je signalerais volontiers, dans un autre ordre d'idées, un de ces retours salutaires de l'opinion vers des principes qu'il était de mode, depuis quelque temps, de honnir et de

combattre.— En matière d'art et de croyances par exemple, quel spectacle navrant notre siècle n'a-t-il pas eu sous les yeux ? La gloire des lettres françaises avait toujours résidé dans le respect, la préoccupation et la recherche de l'idéal. C'était un dogme incontesté que le beau n'est et ne peut être que la splendeur du vrai et du bien. Mais on a voulu du nouveau, et, grâce au matérialisme des idées et des mœurs, le roman et le théâtre n'ont pas tardé à descendre une pente glissante, qui les a conduits au dernier degré de l'abaissement et de la turpitude. Cela se vend, pourtant, et se lit ; car l'attrait de certains talents a fini par triompher des plus nobles instincts de l'âme, et la perversion du goût a fait oublier la pudeur.

Eh ! bien, il semble, à de certains indices, et si l'on tient compte des tendances de quelques œuvres récentes, que ce genre commence à lasser le goût du public ; et un maître du théâtre, à coup sûr un peu sceptique, mais d'un esprit bien français, vient de donner un sanglant démenti au dogme de l'abject et de l'ignoble. Écoutez, Messieurs, le *sursum corda* que vient de formuler M. Alexandre Dumas, dans la préface d'un livre dont l'auteur a voulu chercher le succès et exciter l'intérêt autrement que par les procédés scientifiques et naturalistes : « La génération « qui va venir, dit-il, ceux qui jouent aux barres à l'heure « où j'écris, vont, dès que le duvet estompera leur lèvre, « donner une telle poussée dans le spiritualisme, qu'on « n'aura peut-être jamais vu la pareille. — Persévérez ! Il « n'y a pas de société possible sans croyances ; il n'y a « pas de littérature sans idéal. Il ne restera rien ni des « actes, ni des œuvres de ceux qui n'auront pas eu cons-

[illegible] [illegible] [illegible] [

la France chrétienne. Aussi je doute fort que ce Dieu fin de siècle, le Dieu des poètes décadents et des romanciers psychologues, fût-il une nouvelle et parisienne incarnation de Boudha, soit capable d'inspirer des actes de vertu pareils à ceux que nous allons couronner tout à l'heure. Je doute qu'il ait autant de puissance sur les âmes que le Dieu du Sermon sur la Montagne, le Dieu des pauvres et des déshérités, celui qui sut faire émerger de la décrépitude païenne et de la barbarie, vingt siècles de dévouement, d'abnégation, de charité, et créer, par le seul ascendant de sa parole et de son sacrifice, une civilisation, toujours rayonnante et toujours jeune, dont aucune secte, aucune science, si libre soit-elle, ne peut nier sérieusement la pureté, la gloire et la grandeur !

Vous voudrez bien excuser, Messieurs, et ce trop long discours et les critiques, trop sévères peut-être, que j'ai cru pouvoir, avec l'indépendance qui est dans le droit et le devoir de tous, diriger contre la versatilité et les entraînements de l'esprit français. Je ne voudrais pas cependant qu'on me prêtât des idées trop pessimistes. L'avenir seul dira ce que ces transformations incessantes et ce perpétuel recommencement de notre histoire réservent encore de tribulations et de mécomptes à notre patrie. — On a soutenu que depuis la Révolution, qu'on a bien le droit de ne pas accepter en bloc, mais dont on ne saurait condamner l'œuvre entière, la France a fait fausse route. De grands penseurs l'affirment. Je dirai simplement : peut-être ! Ce qui est certain, c'est que, sous bien des

rapports, elle paraît vouloir en changer. Elle veut se reprendre et restaurer les institutions, l'ordre économique ou social, bornées dans l'oubli et le mépris. Seulement, dans ce travail d'évolution qui s'opère au sein des esprits et dans les masses populaires, elle rencontre des difficultés, qui résultent des ruines mêmes qu'elle a amoncelées et d'une trop longue désaffection. Espérons, quand même, que cette rénovation des esprits et des cœurs se traduira par d'heureuses et pacifiques réformes, dans notre organisme social, dans nos lois, dans les mœurs générales et dans les dispositions que l'on affecte envers les plus augustes croyances. Espérons, malgré notre incurable mobilité, et quelles que soient nos discordes politiques, que la France s'attachera plus que jamais à des principes qui sont comme le résumé et le cri de son histoire, et qu'elle demeurera ce qu'elle a toujours été, ce qu'elle a du moins toujours voulu être, à travers bien des vicissitudes, au prix de mille souffrances, et en dépit de toutes les erreurs et de toutes les tyrannies, la terre classique de la liberté, de la charité et de la justice.

# RAPPORT

SUR LES

# PRIX DE VERTU RAMBOT & REYNIER

Par M. le Chanoine **FIGUIÈRES.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Appelé à l'honneur quelque peu périlleux de parler, après les intéressantes lectures que nous venons d'entendre, je dois vous dire d'abord que l'Académie a toujours tenu en haute estime la mission de décerner des prix de vertu, selon l'intention des deux généreux fondateurs, Messieurs Rambot et Reynier. Le culte des lettres, sciences et arts, auquel elle est spécialement vouée, lui fait déjà une assez belle part dans les choses qui intéressent les travaux de l'esprit ou les intérêts communs. Cependant la mission de récompenser les actes les plus vertueux est d'un ordre plus élevé encore. C'est une sorte de magistrature morale, à laquelle elle attache avec raison le plus grand prix.

En effet, après l'accomplissement même des actes de

vertu, peut-on exercer une plus belle mission que celle de rechercher ces actes, de les constater par des preuves convenables et de les sanctionner par des récompenses, qui sont à la fois l'éloge du passé et l'encouragement de l'avenir ?

Oui, Messieurs, cette mission de notre Académie est grande et belle, et nous en sommes justement fiers. Mais je me hâte d'ajouter qu'elle est en même temps difficile et délicate.

Les actes que nous avons à couronner ne sont pas ordinairement éclatants. Ils se cachent le plus souvent dans la pénombre de la vie domestique, comme la violette sous l'herbe des champs. Nous avons à les découvrir dans ces ombres, à les apprécier dans leur vrai jour, à nous méfier des apparences qui peuvent ou les exagérer ou les amoindrir ; à les peser consciencieusement dans les plateaux d'une balance intelligente et impartiale. Enfin quand, après de longues et minutieuses enquêtes, nous sommes arrivés à nous faire sur ces actes un jugement qui nous paraît fondé, nous avons, en les récompensant, le regret de ne pouvoir à côté en couronner d'autres qui, sans les égaler, les suivent quelquefois de très près.

Sans doute les mémoires qui nous sont présentés chaque année, nous fournissent la base de nos appréciations. Mais ces documents, écrits par des plumes bienveillantes, tournent ordinairement au panégyrique, et ne peuvent être tenus que pour plaidoyers d'avocats. J'ajoute que les signatures qui suivent ces mémoires, si honorables qu'elles soient, ne nous présentent souvent que des garanties insuffisantes. Il arrive, en effet, que la plupart sont des signatures de complaisance, au point, nous l'avons

souvent constaté, que les signataires nous avouent ne connaître qu'imparfaitement, souvent même ne connaître pas du tout les personnes recommandées.

Voilà quelques-unes des difficultés au milieu desquelles nous avons à nous mouvoir. Encore sommes-nous heureux quand nos jugements, précédés des plus sévères enquêtes, restent à l'abri de la critique, et ne sont pas démentis un jour par ces défaillances de la nature, toujours possibles, mais dont nul ne saurait être responsable.

Une autre circonstance contre laquelle nous avons à nous tenir en garde, c'est la situation généralement peu fortunée des personnes qui concourent à nos prix.

Sans doute, il y a lieu de reconnaître que certains dévouements sont plus méritoires, quand ils sont pratiqués par des personnes peu aisées, que par d'autres qui le seraient davantage. Il est évident, en effet, que celui qui, pour faire du bien à ses semblables, est obligé de s'imposer des privations, quelquefois même de cruels sacrifices, intéresse plus, toutes choses étant égales d'ailleurs, que celui qui pratique, sans en trop souffrir, les mêmes actes de vertu.

Nous tenons compte, Messieurs, dans une très large mesure de cette circonstance. Aussi la situation peu fortunée des personnes dont nous signalons les vertus, nous émeut très vivement en leur faveur. Si nous ne consultions que notre cœur, nos récompenses iraient tout droit, et très largement, du côté où se trouvent les plus grands besoins. Ce point de vue cependant ne peut être que secondaire dans nos appréciations, puisque nous devons, avant tout, nous conformer aux intentions des fondateurs des prix de

vertu. Sans doute, ces hommes généreux n'ont pas exclu de leur programme une pensée de bienfaisance charitable, puisqu'ils ont jugé bon de donner aux prix institués par eux la forme d'une subvention pécuniaire, forme que nous leur maintenons, à moins d'un désir contraire exprimé par la personne intéressée. Mais on ne saurait méconnaître qu'ils se sont proposé surtout, moins de soulager l'infortune, que de récompenser la vertu. Leur intention à ce sujet ne saurait faire un doute. C'est ce qu'oublient quelquefois des personnes au cœur sensible, qui verraient volontiers dans l'Académie une succursale du Bureau de Bienfaisance, plutôt qu'un tribunal d'équité, ayant pour mission de récompenser et d'encourager les actes les plus vertueux.

Je dis les actes *les plus vertueux*. Il est clair en effet que, pour mériter ces récompenses, les actions soumises à notre jugement, sans arriver à l'héroïsme, doivent atteindre un niveau moral assez élevé. On nous signale, dans beaucoup de mémoires, des personnes qui ont soigné leurs parents, voire même rendu des services à des étrangers. Cette conduite est certainement très belle. Au milieu de la décadence morale qui nous envahit de plus en plus, il faut se réjouir que les actes de piété filiale, fraternelle ou sociale, soient encore si nombreux. Nous félicitons de grand cœur ces excellentes personnes et nous voudrions pouvoir les signaler et les récompenser toutes. Mais nous ne le pouvons pas. Notre devoir est évidemment de faire un choix judicieux parmi ces actes de vertu, en récompensant, non pas précisément le devoir accompli, mais le devoir accom-

pli dans des circonstances de dévouement particulièrement exceptionnelles ; ou mieux encore, le devoir dépassé par des sacrifices tout-à-fait hors de pair. L'écueil à éviter serait de confondre une vertu hors ligne, avec une vertu simplement médiocre ou ordinaire.

Tels sont, Messieurs, les principes qui ont constamment guidé l'Académie, dans l'appréciation des mémoires soumis à son jugement.

Cette année ces mémoires se sont élevés au nombre de treize, dont six représentés des années précédentes, et sept se référant à la présente année 1891.

Ces treize mémoires nous signalent des actes qui, sans atteindre tous le même niveau moral, attestent cependant, au sein de notre population, des aspirations vers le bien, dont il y a lieu de se féliciter. C'est une moisson de laquelle il n'y a point d'ivraie à élaguer, quoique les épis qui la composent n'aient pas tous la même beauté.

Pourquoi faut-il que nous ayons deux regrets à formuler à propos de ces mémoires !

Le premier, c'est que les personnes qui en sont l'objet appartiennent uniquement à la commune d'Aix, alors que toutes les communes de l'arrondissement, sont appelées à concourir à nos prix. On ne comprend pas trop ce cantonnement exclusif de la vertu dans l'enceinte de notre ville.

Le second regret que nous suggèrent les treize mémoires, c'est de constater que pas un seul homme ne figure parmi les lauréats à nos prix. Ces lauréats, sans exception, sont des femmes. Sans doute, ce résultat n'est ni anormal ni étonnant, quand on sait quels trésors de délicatesse dans le

[illegible] la générosité dans le sacrifice, la Providence [illegible] plus à accumuler dans le cœur de la femme. [illegible] pas à Aix, où tant d'œuvres diverses, [illegible] admirables les unes que les autres, sont instituées ou fécondées, Mesdames, par votre inépuisable et intelligente charité, sous l'inspiration de notre [illegible] archevêque.

[illegible] comme, après tout, Dieu n'a pas accordé à la [illegible] le monopole de la vertu, et que les hommes ont [illegible] part dans les dons du ciel, il est à souhaiter que [illegible] fort se ravise quelque jour, et ne se laisse pas [illegible] devancer, dans la candidature à nos prix, par le [illegible] faible. C'est le vœu et l'espérance de l'Académie.

Je reviens à nos treize mémoires :

Après examen consciencieux, l'Académie a dû, pour diverses raisons, en mettre à l'écart huit, dont quelques-uns rejetés définitivement comme insuffisants, et quelques autres réservés pour l'année prochaine.

Les cinq mémoires restant, après cet élagage, sont ceux dont j'ai maintenant à vous parler.

Mlle Julia Boutillon, à laquelle se rapporte le premier de ces mémoires, fut de bonne heure privée de son père qu'une mort prématurée lui ravit, et de sa mère qu'un second mariage éloigna d'elle.

Jeune et sans ressources, elle fut élevée généreusement par les religieuses de la Visitation d'Aix. Un brevet pour l'enseignement qu'elle conquit à leur école, lui permit de

bonne heure de suffire à ses besoins, tout en faisant très large la part des pauvres. Ceux qui l'ont connue intimément, pourraient seuls dire les œuvres de charité auxquelles elle se livra pendant ces premières années de sa jeunesse, avec une modestie qui les dérobait à tous les regards. Séparée de sa mère par des circonstances douloureuses, elle ne l'avait pas oubliée. Aussi, quand cette mère, devenue deux fois veuve et dépouillée de sa fortune, fut atteinte d'une cruelle et incurable maladie, Julia n'eut pas de repos qu'elle ne l'eût appelée auprès d'elle. Dès ce moment, M^lle^ Boutillon partagea son temps entre les soins les plus tendres prodigués à sa chère malade, les labeurs de l'enseignement et les œuvres de charité, qu'elle ne sépara jamais des autres objets de sa sollicitude. Ce n'étaient là cependant que les débuts de sa belle existence.

Depuis la mort de sa mère, Julia Boutillon s'est consacrée silencieusement, mais avec une persévérance que j'appellerai obstinée, à cette vie de labeur et de charité qui a signalé sa première jeunesse. Sous-maîtresse dans un pensionnat de notre ville, elle trouve, dans son cœur d'abord, puis dans les très modiques ressources que ses fonctions lui procurent, le moyen de faire un bien infini. C'est un vieillard indigent auquel elle prodigue, jusqu'à sa mort, des secours et des attentions presque filiales. Ce sont de petits enfants qu'elle prépare, avec une sollicitude de mère, à recevoir les bienfaits de l'instruction. C'est une vieille amie très éprouvée, qu'elle soutient tous les jours par ses largesses, et console par sa meilleure affection. Toujours prête à se porter où les besoins du prochain l'appellent, on la trouve auprès du lit des malades qu'elle

soigne, à côté du chirurgien qu'elle assiste dans des opérations douloureuses, au milieu des petits enfants pauvres, auxquels elle prodigue ses ressources et son amour. C'est une vraie sœur de charité, moins le costume et la profession religieuse.

Cette vie de dévouement dont Dieu seul, qui en est l'inspirateur, connaît les secrets, dure depuis plus d'un demi-siècle, relevée, j'aime à le dire, par une humilité et un oubli de soi-même incomparables. Aussi Julia Boutillon a-t-elle ignoré, jusqu'au dernier jour, les démarches faites par ses amis pour lui faire obtenir un prix de vertu. Aujourd'hui encore, on est presque à redouter pour sa modestie l'honneur que lui fait l'Académie de lui décerner, sous la forme d'une médaille d'or, le prix Rambot, qu'elle nous semble à tous avoir si bien mérité.

A côté de Julia Boutillon, l'Académie est heureuse de signaler Mlle Virginie Reboul.

Née à Aix en 1836, dans une famille peu fortunée, mais honnête et chrétienne, Virginie Reboul fut la troisième de dix enfants. Dès l'âge de douze ans, elle commença avec sa sœur Madeleine le pénible et assujettissant métier de coiffeuse, pour aider son excellente mère à élever cette nombreuse famille. Sorties à une heure matinale tous les jours et par tous les temps, les deux sœurs ne rentrent à la maison que pour vaquer aux soins du ménage et des enfants. Tout va bien pendant quelque temps. Mais la maladie arrive. Trois enfants meurent en bas âge. Madeleine subit une douloureuse opération, et reste longtemps

infirme. Le père Reboul ne peut, pour raison de santé, continuer son état de vannier. Il obtient une petite place de chantre. Mais, au bout de quelques années, il devient aveugle et tout-à-fait impotent. Tout le poids de la maison retombe sur Virginie et sur ses frères. De ceux-là, l'un meurt à vingt ans, au moment où il commençait sérieusement à aider les siens. L'autre va s'établir à Cannes, loin de sa famille. Un troisième, enrôlé en 1870 dans les francs-tireurs, est blessé et revient estropié au foyer paternel. Un quatrième frère, sur lequel on comptait, s'engage dans la ligne. Tous les appuis manquent à la fois à Virginie, qui, par la mort de sa sœur Madeleine survenue en 1874, reste absolument seule en face de tant de détresses et de douleurs.

Ce n'est pas tout. Le franc-tireur de 1870 demande à passer en Afrique, pour y entreprendre un petit commerce. Virginie, n'écoutant que son cœur, met à son service sa modeste épargne. L'entreprise ne réussit pas. Une faillite emporte bientôt, sans retour, et les économies de la sœur et les espérances du frère. Celui-ci veuf, malheureux, avec un enfant sur les bras et le regret d'avoir dévoré les avances de sa sœur, revient auprès de ses vieux parents. Virginie est là. Sans rancune, sans aigreur, toujours admirable dans son dévouement, elle assume le soin de cette nouvelle infortune. Mais un malheur n'arrive jamais seul.

L'autre frère, le soldat de la ligne, revenu après un long service, est aussi séduit par le mirage d'Afrique, et veut y tenter fortune. Il part, il se marie ; mais un an est à peine écoulé qu'à la suite d'une insolation, il est atteint

d'épilepsie, en même temps que de troubles cérébraux. De retour à Aix, il trouve asile parmi les siens, et c'est encore Virginie qui, pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, l'assiste de ses ressources et de son dévouement.

Voilà en abrégé l'histoire de cette intéressante famille. Voilà en même temps l'éloge de cette vaillante fille qui, au prix de sacrifices que vous soupçonnez mieux que je ne puis les dire, n'a cessé d'être auprès d'elle comme l'ange du dévouement, et la main visible de la Providence.

Faut-il ajouter qu'en dehors même des soins donnés à sa famille, Virginie sait aussi, quand il le faut, et il le faut assez souvent, s'occuper des pauvres malades étrangers aux siens? Membre de l'association de la Sainte-Famille, elle consacre une partie de ses nuits à la garde des malheureux, pour lesquels on la réclame.

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, qu'il y a dans tout cet ensemble une vie véritablement digne de nos éloges et de notre admiration? Pour moi, quand je vois un dévouement si constant, prodigué à un père aveugle et à tant d'infortunes diverses, je songe, s'il est permis de comparer les temps présents aux temps anciens, et les petites choses aux grandes, je songe à cette Antigone païenne que les Grecs ont célébrée par tant de beaux vers. Je bénis en même temps la piété catholique, d'inspirer à une fille du peuple tant de grandeur dans le sacrifice, et à la fois tant de modestie et d'humilité. Car je dois vous dire encore que Virginie Reboul, comme Marie Boutillon, ignore le mérite de ses œuvres. Sans les amis qui nous l'ont signalé, son nom même ne serait pas venu jusqu'à nous.

L'Académie, mettant à peu près sur la même ligne les vertus de ces deux nobles filles, les admet *ex æquo* aux honneurs du prix Rambot de 545 francs.

Le prix Reynier, de mille francs, a été également partagé entre plusieurs personnes.

La première est une pauvre servante du nom de Dorothée VIGUIER.

Vous le savez, Messieurs, dans les temps troublés que nous traversons, toutes les classes de la société sont et demeurent plus ou moins atteintes. Mais la classe des servantes, il faut bien le reconnaître, est une des plus éprouvées. Qu'est devenue, au milieu de nous, la vieille servante d'autrefois, cette servante si chère à nos pères, dont le nom signifiait sagesse, honnêteté, discrétion, fidélité, désintéressement, dévouement ? — Cette servante qui tenait à ses maîtres, non par le salaire, mais par l'affection, qui vivait avec eux et de leur vie, qui partageait leur bonne et leur mauvaise fortune, qui s'identifiait en un mot avec la famille qu'elle servait, et en était comme le prolongement ? — Qu'est-elle devenue cette bonne et patriarcale servante ? S'est-elle évanouie pour toujours comme les neiges d'antan ? Ne devons-nous plus la retrouver que dans les légendes de nos ancêtres, ou dans les contes des *Mille et une Nuits* ? — C'est une question que nous nous faisons ou que nous pouvons nous faire tous ; vous surtout, Mesdames, qui savez par expérience ce que valent, pour le repos et le

bonheur des familles, les bonnes, les mauvaises ou les médiocres servantes.

Les bonnes, car je crois, pour l'honneur du temps présent, qu'il en surnage bien encore quelques-unes,

*Apparent rarœ nantes in gurgite vasto* (Virgile).

Les bonnes pourraient prendre pour type et pour modèle Dorothée Viguier.

Dorothée Viguier, pour ne vous faire qu'en abrégé son histoire, est fille de pauvres cultivateurs. Elle serait restée avec eux attachée à la vie des champs, si malheureusement et si sottement délaissée aujourd'hui, n'était le faible état de sa santé, qui l'obligea à chercher ailleurs une occupation moins fatigante. Servante à Aix depuis l'âge de 18 ans, elle l'est encore aujourd'hui qu'elle a atteint sa soixantième année. Dans ce long espace de 42 ans, chose rare dans l'histoire des servantes, elle n'a servi que trois maîtres. La famille très honorable de notre ville dans laquelle elle est encore, n'a jamais eu à lui adresser une plainte et ne parle qu'avec attendrissement de ses loyaux services. A Aix, comme à Paris où elle dut suivre ses maîtres, c'est elle qui a élevé les enfants dont elle fut comme la mère. C'est elle qui a soigné ses maîtres dans leurs maladies, qui a partagé leurs joies et leurs peines, et qui, constamment investie de la confiance la plus entière, a montré toujours dans leur service une fidélité, et une délicatesse à toute épreuve.

Tandis que les servantes du temps présent ne font que passer, comme des étoiles filantes, dans les familles qui les accueillent, Dorothée Viguier demeure attachée depuis 27 ans, je dis 27 ans Messieurs, à la famille qui la regarde

comme sienne. Les économies qu'elle a faites pendant cette longue période ont été, en majeure partie, cédées à sa famille. Une part lui en restait comme ressource pour ses vieux jours. Écoutez bien, je vous prie, car c'est ici que la conduite de Dorothée n'est plus seulement admirable, mais héroïque.

Il y a quelques années à peine, ses maîtres sont atteints dans leur commerce par une catastrophe imprévue. Leur fortune va sombrer dans une faillite, si l'on ne trouve pas le moyen de la conjurer. Une somme importante est absolument nécessaire, et il est à peu près certain que cette somme sera perdue. Elle est au moins étrangement compromise. Dorothée Viguier n'hésite pas. Elle possède six mille francs. C'est sa fortune et son suprême espoir d'avenir. Simplement, spontanément, elle abandonne cette somme à ses maîtres, heureuse de conjurer à ce prix la ruine qui les menace.

En même temps, elle renonce à toute espèce de gages, et continue gratuitement son service.

Je n'ajoute rien, Messieurs. Car cette conduite est si belle, si chrétiennement héroïque, que tout commentaire est inutile.

L'Académie félicite Dorothée Viguier, et lui accorde 400 francs sur le prix Reynier.

La demoiselle Marie-Joseph Olive, la quatrième de nos lauréats, nous représente à peu près les mêmes vertus que nous avons admirées jusqu'ici. Abnégation, désinté-

ressement, sacrifice, zèle passionné pour faire le bien autour d'elle : voilà sa vie.

Jetée à douze ans, par un second mariage de son père, hors de sa première famille, elle y revient bientôt, pour répondre, comme une chrétienne des anciens jours, aux mauvais traitements dont elle est victime. Nouvelle Ruth, elle se dévoue dès-lors, comme elle continue à le faire encore, à la Noémi, auprès de laquelle les circonstances l'ont placée, et cela avec une générosité d'autant plus méritoire qu'elle ne rencontre là, assure-t-on, ni l'affection ni la reconnaissance qui encourageaient si heureusement la Moabite de nos livres saints. Avec sa belle-mère aujourd'hui octogénaire, Marie-Joseph a eu encore à soigner son père infirme de bonne heure, une sœur morte entre ses bras d'une maladie contagieuse, et trois orphelines, filles d'un de ses frères. C'est elle qui a dû nourrir et élever tout ce monde. Elle y a réussi par un travail opiniâtre, et un désintéressement au-dessus de tout éloge.

A côté de ce dévouement à sa famille, qui dépasse de beaucoup, vous le voyez, la stricte limite du devoir, Marie-Joseph a pensé que le cœur d'une vierge chrétienne doit réserver une part de ses trésors, pour ceux auxquels elle ne tient que par le simple lien de la charité. Les jeunes filles qui fréquentent à Aix le patronage des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, l'ont particulièrement intéressée. Elle a trouvé là comme une nouvelle famille, à laquelle, depuis très longtemps, elle consacre les soins les plus assidus. Apprendre à ces jeunes personnes le catéchisme, les guider de ses conseils, les entourer de sa vigilance, les éloigner des dangers qui menacent leur inexpérience, en

un mot seconder auprès d'elles, de tout son pouvoir, les bonnes religieuses qui les dirigent : Voilà une faible idée du bien que fait Mlle Olive, en dehors même de son dévouement pour les siens.

Aussi, l'Académie reconnaissante l'admet-elle à une fraction de 300 francs sur le prix Reynier.

J'arrive enfin à la cinquième et dernière de nos lauréats, et je le fais avec d'autant plus de plaisir que c'est une mère de famille dont le mérite, dans l'éducation chrétienne de ses enfants, répond spécialement aux intentions de M. Reynier, le généreux fondateur du prix qui porte son nom.

Le testament de cet homme de bien porte ces propres paroles : « *Une partie de la somme léguée par moi à « l'Académie sera réservée pour les pères et mères qui « élèveront le mieux leurs enfants, c'est-à-dire d'une « manière chrétienne, honnête et laborieuse.* »

La dame Rose Samat, épouse Sauvat, remplit parfaitement ce programme.

Je ne vous dirai pas, Messieurs, que dénuée de toute fortune, elle a su trouver, dans le produit de travaux à l'aiguille, et d'œuvres ménagères continués sans relâche, les ressources suffisantes pour entretenir très convenablement son mari, ancien ouvrier frappé d'une longue infirmité, ainsi qu'une nombreuse famille de sept enfants.

Je ne dirai pas non plus que, constamment occupée des siens, sans en être cependant absorbée, elle est toujours prête à se tenir gratuitement, avec une obligeance sans pareille, au service des personnes qui, de jour ou de nuit,

en santé comme en maladie, réclament son assistance. Ce sont là les vertus ordinaires des personnes qui méritent nos prix. Ce qui est spécial à la femme Sauvat, c'est d'avoir donné aux quatre garçons que le ciel lui a laissés, après la mort de ses autres enfants, cette éducation chrétienne, honnête et laborieuse réclamée par M. Reynier. Ne pouvant laisser à ses enfants les biens de la fortune, elle a voulu leur procurer le plus précieux des héritages, celui d'une éducation solidement vertueuse et chrétienne. C'est pour cela, qu'elle a voulu les faire passer tous par l'école, si parfaitement conduite aujourd'hui comme autrefois, de notre Maîtrise métropolitaine. D'autres s'empressent de retirer leurs enfants des écoles de suite après leur première communion, afin de bénéficier plus tôt de leur travail. Rose Sauvat les y a laissés jusqu'à treize ou quatorze ans, pour leur donner le temps de former le caractère, et d'acquérir une instruction relativement complète pour leur condition. Femme de tête et de cœur, elle a compris aussi que l'éducation de l'école est imparfaite, si elle n'est complétée par celle de la famille. C'est pourquoi, tout en laissant aux maîtres le soin d'instruire ses enfants, elle a, par une sage discipline domestique, secondé leurs efforts, pour les rendre bons et moraux. Aussi ses enfants, devenus, sauf le plus jeune qui termine son éducation, des hommes et de bons ouvriers, font honneur à leur mère. On nous affirme, détail aussi rare que touchant, qu'arrivés à l'âge où tant d'autres se désolent de ne pas gagner assez pour leurs plaisirs, eux donnent régulièrement à leur mère le prix de leurs journées, se contentant de ce qu'elle veut bien elle-même leur laisser entre les mains.

Telle a été, Messieurs, l'éducation donnée par Rose Sauvat à ses enfants. A ceux qui pourraient dire qu'elle n'a fait en cela que son devoir, nous répondrons que le devoir est chose vraiment méritoire et digne d'éloges, quand il est accompli avec tant de suite et d'intelligence ; quand, pour y rester fidèle, il faut lutter contre le besoin, la maladie, toutes sortes de déceptions, et remonter, pour ainsi dire, avec un courage viril, le courant funeste qui porte tant de parents à négliger l'éducation de leurs enfants.

L'Académie en a jugé ainsi. C'est pourquoi, elle accorde à Rose Sauvat 300 francs sur la troisième partie du prix Reynier.

J'ai fini, Mesdames, cette énumération peut-être un peu longue de vertus. Mais peut-on être trop long, quand on rapporte de belles et nobles actions !

Tout le monde, à l'heure actuelle, depuis le glorieux Pontife qui siège à Rome jusqu'au plus humble moraliste, cherche à résoudre la question ouvrière, si agitée et si menaçante aujourd'hui. A côté des solutions diverses proposées pour cette grande question, laissez-moi vous donner la mienne, qui est aussi celle de l'Académie. Ce sera, si vous le voulez, comme la moralité à retirer de ce rapport. Placez dans le foyer de l'ouvrier, des mères, des filles, des sœurs, des servantes, comme celles que nous couronnons aujourd'hui. Permettez à ces humbles femmes de faire entendre leur voix, à travers les excitations de l'alcool, de l'absinthe et des paradoxes politiques qui troublent trop

souvent ce foyer. Permettez à ces voix amies de parler aux ouvriers malheureux ou trompés, de tempérance, d'économie, de modération, de patience et d'espérance chrétienne. Faites cela, si vous le pouvez, Messieurs, et la question ouvrière, je le crois et vous le croirez avec moi, sera, sinon résolue, au moins bien près d'une solution satisfaisante.

---

On a lu :

1° *L'Université d'Aix dans le premier siècle de son existence*, par M. le Recteur BELIN, membre d'honneur.

2° *Poésie en l'honneur du poète provençal Roumanille*, par M. J.-B. GAUT.

# LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

## DEPUIS SON INSTITUTION

1861-1862. Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862-1863. Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863-1864. Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864-1865. Marie Antoine, de la commune de Martigues.

1865-1866. François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866-1867. Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867-1868. Térèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868-1869. Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869-1870. Émilie Massel, de la commune d'Aix.

1870-1871. Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871-1872. Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise Baud, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire Faure, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne Cayol, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth VIDAL, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna MICHON, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine ARNAUD, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs BONFILLON, de la commune d'Aix.

1880-1881. Justine MICHEL, veuve DIOCLOCFET, du hameau des Milles, commune d'Aix.

1881-1882. Jean-Laurent FRANC, de la commune de Martigues.

1882-1883. Alexandrine DURAND, de la commune d'Aix.

1883-1884. Joséphine FINAUD, de la commune de Trets.

1884-1885. Véronique FLORY, de la commune d'Aix.

1885-1886. Louise JOYE, du hameau de Luynes, commune d'Aix.

1886-1887. Rose LAURENT, de la commune d'Aix.

1887-1888. *ex-æquo.*
- Marie BOUTIÈRE, de la commune d'Aix.
- Victorine PASCAL, de la commune d'Aix.

1888-1889. Édouard FABRY, de la commune d'Aix.

1889-1890. Sophie ROUVIÈRE, veuve GABRIEL, de la commune d'Aix.

1890-1891. *ex-æquo.*
- MÉDAILLE D'OR, M^lle^ Julia BOUTILLON, de la commune d'Aix.
- Virginie REBOUL, de la commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

*D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de* **1,000** *francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.*

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.
» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.
» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.
» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.
» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.
» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.
» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.
» Virginie BLANC, de la commune d'Aix.
» Julie BAUDOIN, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette GUEYRARD, de la commune d'Aix.
» Marie JEAN, épouse MICHEL, de la commune d'Aix.

1875. Julie COURT, épouse RICARD, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper THÉRIC, de la commune d'Aix.
» Marie-Victorine DEYME, de la commune d'Aix.
» Rose LAHAUS, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine LAST, de la commune de Meyrargues.
» Marie DORLANDE, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse CHAVET, de la commune d'Aix.

1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.
» Veuve RICARD, née TEMPIER, de la commune d'Aix.
» Pauline LONG, de la commune d'Aix.

1880. Lucien DAUMAS, de la commune d'Aix.
» Cécile LAPIERRE, de la commune d'Aix.

1881. Lucien BARDEY, de la commune d'Aix.

1882. Pélagie AILLAUD, de la commune de Rognac.
» Marie BASTARD, de la commune d'Aix.
» Thérèse BONNET, veuve MARTEL, de la commune d'Aix.

1883. Virginie CASTINEL, veuve COULON, de la commune d'Aix.
» Marie GOUIRAN, de la commune de Jouques.

1884 Camille-Louise NOUVERON, de la commune d'Aix.
» Florine MICHEL, veuve GIRARD, de la commune d'Aix.

1884. Marguerite RASTEL, épouse BERONI, de la commune d'Aix.

1885. Époux MICHEL, de la commune d'Aix.
» Marie HERMITTE, de la commune d'Aix.

1886. Virginie RECORDIER, de la commune d'Aix.
» Louise SAUVAT, épouse PÉLISSIER, de la commune d'Aix.
» Louise GUYOT, de la commune d'Aix.

1887. Époux Louis DECORIS, de la section de Puyricard, commune d'Aix.
» Anaïs VALBELLE, de la commune d'Aix.
» Baptistine ROUGIER, de la commune d'Aix.

1888. MÉDAILLE D'HONNEUR EXCEPTIONNELLE à Mademoiselle Hilarie D'ASTROS, d'Aix.
» Marie-Eugénie FABRE, veuve FAURE, de la commune de Fos.
» Agarithe ARMAND, de la commune d'Aix.

1889. Marie RICHAUD, épouse GAUTIER, de la commune d'Istres.
» Joséphine TOURNEL, de la commune d'Aix.
» Joséphine FABRE, de la commune d'Aix.

1890. Bienvenu GRAS, de la commune d'Aix.
» Béatrix MAILLET, veuve POURRET, de la commune d'Aix.
» Madeleine ARQUIER, veuve AUQUIER, de la commune d'Aix.

1891. Dorothée VIGUIER, de la commune d'Aix.
» Marie-Joseph OLIVE, de la commune d'Aix.
» Rose SAMAT, épouse SAUVAT, de la commune d'Aix.

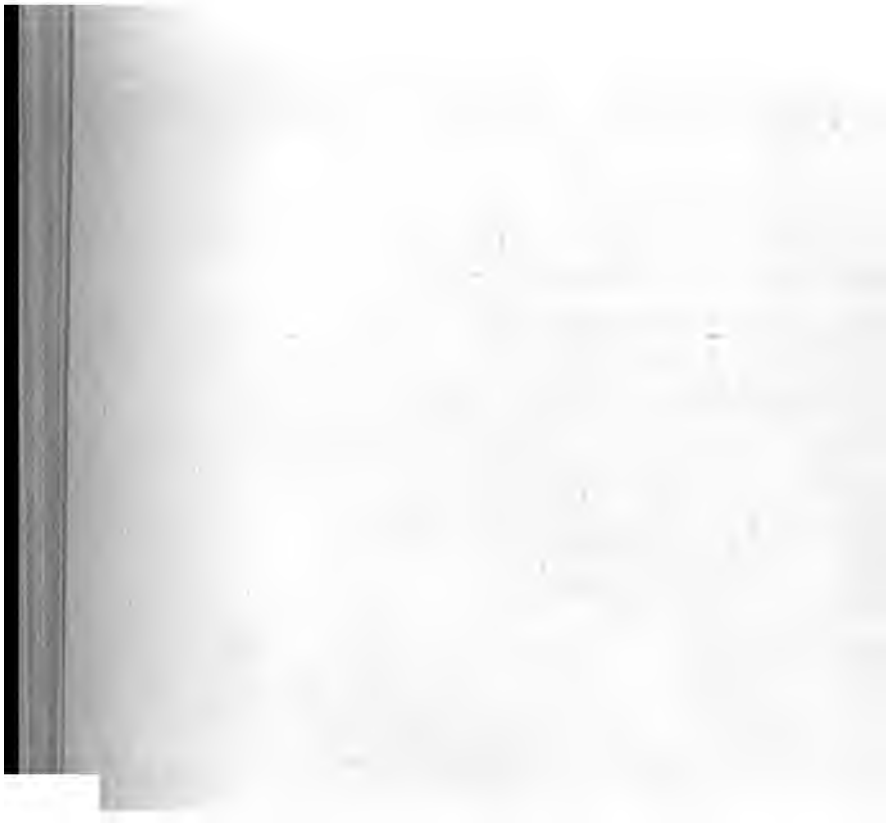

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

| | |
|---|---|
| *Président*..... | M. Alfred JOURDAN ✻ I. P. ✠. |
| *Vice-Président*..... | M. SOUBRAT. |
| *Secrétaires perpétuels*. | MM. le Marquis DE SAPORTA ✻ (pour les Sciences), et Charles DE RIBBE ✻ (pour les Lettres). |
| *Secrétaire annuel*.... | M. Hipp. GUILLIBERT ✻ O. ✠. |
| *Archiviste*..... | M. DE BERLUC-PERUSSIS ✻ O. ✠. |
| *Archiviste adjoint*.... | M. DE MAGALLON ✻ ✻ C. ✻. |
| *Trésorier*..... | M. MOURAVIT. |

# ACADÉMIE D'AIX

## 72me SÉANCE PUBLIQUE

8 Juillet 1892.

# SÉANCE PUBLIQUE

DE

# L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

## ET BELLES-LETTRES

## D'AIX

AIX

GARCIN ET DIDIER, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Rue Manuel, 20

1892

# ACADÉMIE D'AIX

## 72me SÉANCE PUBLIQUE

Le Vendredi 8 Juillet 1892, la soixante-douzième Séance publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à quatre heures et demie précises, dans la grande salle de l'Université, à la Faculté de Droit.

*M. le maire d'Aix, MM. les vicaires généraux, M. le vice-président de la commission des Hospices, un grand nombre de dames, des membres du clergé, de l'Université, de la magistrature et du barreau, les lauréats des prix de vertu, de nombreux lettrés assistaient à cette solennité.*

M. le chanoine FIGUIÈRES, vice-président de l'Académie, ouvre la séance et prononce le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Je dois à mon titre de vice-président de l'Académie l'honneur de présider cette séance solennelle, et d'y prendre le premier la parole. Si je n'ai pas l'avantage d'intéresser votre attention, j'aurai du moins celui de ne pas la fatiguer trop longtemps, c'est-à-dire d'être court. Dans toutes les rhétoriques du monde, être court, lorsqu'on le peut, est un principe essentiel de l'art de parler.

L'Académie des belles-lettres d'Aix partage, avec toutes les Académies ses sœurs, la noble mission d'entretenir,

dans la mesure de ses forces, le culte des lettres, des sciences, des arts, en un mot de toutes les choses de l'esprit. Cette mission, qui n'est pas toujours comprise du peuple, a, pour les hommes intelligents, une véritable importance.

La société contemporaine est dévorée, plus que jamais, de la fièvre des intérêts matériels. La finance, l'industrie, la politique, le plaisir : voilà ce qui la passionne. La vapeur, l'électricité, l'agiotage, la presse légère, le théâtre, l'occupent au-dessus de tout.

Et cependant, Messieurs, s'il est vrai que l'homme ne vit pas seulement de pain, il est vrai également que la société, qui n'est qu'une agrégation d'hommes, a besoin pour vivre, j'entends d'une vie glorieuse et durable, de se nourrir elle aussi de ce pain de l'âme, ou, si vous voulez dans un langage plus laïque, de ce pain de l'esprit que rien absolument ne peut suppléer. Une nation matériellement prospère ne peut être grande et heureuse qu'à la condition d'accorder aux choses intellectuelles l'importance qu'elles réclament.

Or, après la religion qui domine tout dans l'ordre moral, je ne connais rien de plus propre à ennoblir l'esprit d'un peuple que le culte des lettres, des sciences et des arts. C'est par ce culte que les idées s'élèvent, que les mœurs se policent, que les préjugés s'effacent, que le patriotisme s'exalte, que les victoires se complètent, en un mot que s'immortalisent les destinées d'une nation.

Que resterait-il des Grecs et des Romains, ces anciens maîtres du monde, si leur littérature n'avait consacré leur grandeur ? Louis XIV et le premier Napoléon ne seraient-

ils pas oubliés, ou à la veille de l'être, si leur souvenir n'était attaché qu'à leurs conquêtes, et non aux chefs-d'œuvre littéraires et aux travaux législatifs, qui ont à jamais illustré leurs règnes ?

Il est donc incontestable, et je crois incontesté, que le culte des lettres et des arts de l'esprit est un élément essentiel de la gloire nationale.

De là, l'importance reconnue de tout temps aux sociétés littéraires, grandes ou petites, qui ont pour mission d'entretenir, autour d'elles, le feu sacré de l'éloquence, de la poésie et du savoir.

L'Académie d'Aix, depuis qu'elle existe, n'a jamais failli à cette tâche : témoin les divers travaux dont on va tout à l'heure vous donner un aperçu.

Mais ce culte des lettres, considéré en général, n'est qu'une part des attributions d'une société littéraire.

La fonction spéciale, je dirai presque la vocation d'une Académie comme la nôtre, est le culte des études locales, en tant qu'elles touchent au domaine de l'intelligence et de l'art.

Oui, Messieurs, placés au centre de la Provence, dans la vieille capitale de ce beau et noble pays, nous nous reconnaissons la mission de l'étudier, de l'explorer sous toutes ses faces. Je suis homme, disait le poète de l'antiquité ; rien de ce qui touche à l'homme ne m'est étranger,

*Homo sum ; humani nihil a me alienum puto.*

L'Académie d'Aix pourrait dire : Je suis provençale, je suis aixoise. Rien de ce qui intéresse la Provence et sa vieille capitale ne saurait m'être étranger ou indifférent : histoire, science, géologie, beaux-arts, littérature, archéo-

logie, agiographie, poésie, agriculture, en un mot tout ce qui de près ou de loin a constitué dans le passé ou intéresse encore dans le présent la vie provençale ; tout cela en un sens est à moi, tout cela forme mon domaine et comme le cercle de ma juridiction littéraire.

Voilà, Messieurs, le large programme que nous avons la prétention de remplir.

Je vous le demande, quelle étude plus vaste, plus féconde, plus intéressante, plus agréable et en même temps plus utile, peut-elle être offerte à la curiosité de l'esprit, que celle qui a pour but d'explorer à tant de points de vue ce beau pays, de déchiffrer ses antiquités, de faire revivre ses souvenirs, de ressusciter son passé et de consoler, pour ainsi dire, la modestie de ses destinées présentes par le rayonnement rajeuni de ses fastes d'autrefois !

On l'a remarqué avec raison. La Provence et la ville d'Aix en particulier ont produit tant d'hommes illustres dans tous les genres, que peu de régions ou de villes au monde, peuvent lui disputer l'honneur d'une si glorieuse fécondité.

Laissant de côté les temps anciens pour ne rappeler que les modernes, que penser d'un pays qui nous présente, en ne rappelant que les sommités, des orateurs comme Massillon, Mirabeau, Manuel ; des historiens comme Bouche, Papon, Raynouard, Thiers, Mignet ; des hommes d'Etat, des jurisconsultes, des philosophes comme Saurin, Siméon, Portalis, Vauvenargues, Pastoret, Charles Giraud ; des évêques comme Grimaldi, Belzunce, Brancas, Boisgelin, Dulau, de Cicé, d'Isoard, d'Astros, et tant d'autres qui

revivent, nous le savons tous à Aix, dans leurs illustres successeurs ?

Que penser d'un pays qui peut ajouter à cette liste d'hommes célèbres, liste interminable s'il ne fallait l'abréger, des savants comme Peyresc, Gassendi, Thomassin, Adanson, Tournefort ; des érudits comme Fauris de Saint-Vincens, Méjanes, Roux-Alphéran, Rouard ; des artistes en tout genre, peintres, sculpteurs, graveurs, musiciens, comme Puget, Vanloo, Chastel, Daret, Ramus, Granet, Constantin, Balechou, Reynaud, Campra, Félicien David, Reynier ; des hommes de guerre tels que Forbin, Suffren, Du Muy, Miollis ; enfin des poètes comme Brueys, Esménard, Autran, Méry, tous enrôlés avec des talents divers sous la bannière des muses, depuis les troubadours du moyen-âge jusqu'à leurs gracieux continuateurs, les félibres du temps présent, dont Roumanille, Aubanel et Mistral, forment sous nos yeux l'incomparable couronne ?

Au souvenir de tant d'hommes célèbres ou illustres qui font l'honneur de notre patrie et dont je suis loin d'avoir épuisé la nomenclature, ne serait-ce pas le cas de s'écrier avec le chantre des grandeurs romaines : Salut glorieuse Provence ! Salut mère féconde de célébrités et de héros !

*Salve, magna parens virûm !*

Et cependant, Messieurs, il faut le dire non sans tristesse, tous ces grands hommes qui ont illustré la Provence ne sont pas connus et appréciés comme ils devraient l'être par les générations présentes. Ceux-là même qui les admirent peut-être un peu de confiance, savent-ils assez ce qu'ils furent, ce qu'ils voulurent, ce qu'ils accomplirent ?

Leurs livres ne dorment-ils pas ignorés dans la poudre de nos bibliothèques ? Leur mémoire à peine conservée ne nous arrive-t-elle pas trop souvent comme un écho vague et presque incertain du passé !

Telle est ici, comme à peu près partout, le sort des grands hommes. Après l'éclat passager qu'ils ont jeté, leurs noms se précipitent dans l'oubli, si la curiosité d'un religieux, patriotisme ne vient les en préserver ou les en retirer.

Eh ! bien, Messieurs, en présence de cette situation dont nul ne peut contester la fâcheuse réalité, n'est-il pas bon, n'est-il pas heureux qu'au centre même du pays illustré par ces hommes célèbres, au milieu des livres qu'ils ont écrits, au pied des monuments qu'ils ont élevés, il existe des hommes de bonne volonté qui consacrent leurs loisirs à la recherche des illustrations du passé ? Des hommes qui, par le seul amour de l'étude, se donnent la mission de défricher ce vieux sol de notre histoire locale et d'en ressusciter les principales figures pour les donner en exemple à leurs contemporains ?

Cette tâche est celle des Académies littéraires locales. C'est celle que remplit avec plus ou moins de succès, mais avec une bonne volonté incontestable, notre Académie.

Que d'autres, à côté de nous, prennent en main les intérêts religieux ou politiques de la Provence ; qu'ils défendent les institutions séculaires de notre chère cité contre des avidités mal fondées ; qu'ils conservent ou restaurent nos monuments, qu'ils embellissent nos rues, qu'ils achèvent nos splendides boulevards, qu'ils élargissent les flancs trop resserrés de la ville du bon roi René ; qu'ils sillonnent

notre sol de voies nouvelles ou de canaux féconds : tout cela a son prix et un très grand prix. Mais ce n'est pas là notre œuvre. Notre œuvre à nous, Académiciens, est de demander à l'histoire, à la littérature, à la poésie, à la science, aux beaux-arts, les secrets de l'antique gloire de notre pays. C'est là notre ambition et notre idéal.

Je ne sais si nous l'atteignons toujours. Mais ce qui est sûr, c'est que cette étude se fait chez nous avec le calme et la conscience qui doivent présider aux travaux sérieux. Notre culte pour le passé n'est pas de l'engouement. Ce n'est pas un culte exclusif qui nous rende dédaigneux, tant s'en faut, du présent et de l'avenir. Étrangers, comme le veulent nos statuts, à toute discussion *touchant la religion, la politique et les personnes*, nous serions heureux si, toujours placés sur le terrain littéraire et provençal, nous pouvions contribuer pour notre faible part à établir entre tous les bons esprits, si malheureusement divisés aujourd'hui, une harmonie qui est plus que jamais le besoin et le problème de l'heure présente.

Vous comprenez ce rôle de notre Académie, M. le Maire, et vous l'appréciez avec le grand sens et le bon goût qui vous caractérisent. Aussi, nous donnez-vous de l'intérêt que vous nous portez des preuves non équivoques. Nos modestes finances l'ont éprouvé l'an dernier en recouvrant, par vos bons offices, une partie de la subvention qui nous était autrefois allouée.

Un vœu nous reste à former. C'est celui de pouvoir prochainement installer dans un local plus digne d'elle notre bibliothèque. Elle est riche, bien composée et s'augmente

chaque année d'ouvrages précieux qui nous sont adressés de toutes les parties du monde par les nombreuses sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en rapport. Tout le monde gagnerait à cette meilleure installation. La science d'abord, puis, avec nous, le public lettré qui pourrait être admis à profiter de nos richesses littéraires.

Aussi, espérons-nous, M. le Maire, que vous voudrez bien nous seconder dans les projets que nous formons à cette occasion.

# COMPTE-RENDU

DES

# TRAVAUX SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES

## DE L'ACADÉMIE

PENDANT LES ANNÉES 1886-1892

**Par le Marquis DE SAPORTA,**

*Secrétaire-perpétuel pour les Sciences.*

---

MESSIEURS,

Au risque de lasser votre attention ; mais en invoquant l'appui de votre bienveillance, je viens rendre compte des travaux scientifiques de l'Académie, à partir de 1887, date de mon dernier rapport. — L'Académie, comme le temps, a marché depuis cette époque, qui semble pourtant si rapprochée : ses membres résidants, associés régionaux ou correspondants ont communiqué en séance ordinaire ou livré à la publicité bien des études qui méritent à coup sûr soit une mention, soit une analyse raisonnée, selon les cas. J'ai également à vous entretenir de ce qui tient au régime intérieur de l'Académie, en dressant le bilan de ses pertes

et de ses acquisitions, puisque sa destinée est de se renouveler, en gardant précieusement la mémoire de ceux que la mort lui arrache et saluant la bienvenue à ceux qu'elle appelle à combler des vides, hélas ! trop prompts à se faire et parfois irréparables.

Abordons immédiatement cette revue funèbre ; elle justifiera l'amertume de nos regrets. — En mars 1887, nous perdîmes M. Léon de Garidel notre président d'honneur, notre fidèle trésorier, associé depuis tant d'années à nos travaux et dont nous venions à peine de célébrer le cinquantenaire. Il a du moins laissé à un héritier de son nom les traditions d'honneur et de charité qui en étaient inséparables. — En 1890, un de nos membres d'honneur, M. le premier président Rigaud nous a été enlevé. Je n'ai pas à apprécier ici sa longue carrière comme maire, comme député, comme chef de la Cour d'appel ; je rappellerai seulement ses titres académiques, justifiés, en dehors même de sa haute valeur professionnelle, par un talent réel pour la poésie, dont il donna des preuves en publiant une traduction en vers français, élégants et fidèles, de « Mireio », traduction dont l'auteur voulut bien nous accorder la primeur et dont les principaux passages excitèrent nos applaudissements.

En 1891, nous avons à déplorer une double perte, vivement senties l'une et l'autre, bien qu'à des points de vue très distincts vis-à-vis de ceux qui en ont été l'objet : esprit délié, appliqué et tenace, opérateur habile, ayant acquis par son dévouement, la confiance et l'attachement de sa nombreuse clientèle, M. le docteur Bourguet, un de nos membres les plus assidus, était encore un érudit des plus

éminents. Ses recherches sur le mode de propagation du choléra, sur les anciennes épidémies historiques et bien d'autres travaux ou communications faites en séance à ses collègues attesteront toujours sa valeur et transmettront son souvenir. Il n'est pas mort tout entier, puisqu'avant de disparaître il nous a laissé la meilleure partie de lui-même, dans son gendre, M. Guibal ; pourtant après avoir nommé celui-ci, si j'insistais trop sur la valeur de l'historien que que nous sommes fiers de posséder, j'encourrais le reproche de vouloir pénétrer dans un domaine séparé du mien, et dont je dois respecter les limites. — M. J.-B. Gaut n'a pas été moins regretté que M. Bourguet. Il s'était élevé par le travail au premier rang des « Félibres » ; il représentait effectivement parmi nous la littérature provençale, avec une souplesse de talent, une franchise de ton, pleine d'originalité. Aixois dans l'âme, attaché aux traditions et aux souvenirs de la vieille cité, il a présidé jusqu'à la fin à notre Bibliothèque Méjanes dont il connaissait les trésors, toujours affable envers ceux qui recouraient à lui et dont il aimait à favoriser les recherches. Son nom est inséparable de celui d'un autre « Félibre », correspondant de l'Académie, je parle de Roumanille dont le nom seul implique la grâce, la finesse, la douceur de notre idiôme provençal, si harmonieux sous sa plume. Qui de nous n'a été ému en entendant réciter ou chanter les vers de Roumanille : les strophes des « Margaridetto » attendrissent tous les cœurs ; c'est notre pays lui-même qui se trouve personnifié et idéalisé. Délégué spécial à ses obsèques, M. de Berluc-Perussis prononça sur sa tombe un discours provençal très applaudi, et M. Gaut qui devait le suivre de si près lut des

vers à sa mémoire. L'Académie s'empressa de souscrire au monument qui doit lui être élevé.

Malgré tant de tristesses, nous sommes loin d'en avoir fini avec les pertes qui nous furent infligées en 1891. C'est à Bonnet et avant tout M. le doyen Jourdan dont la fin prématurée entraîne dans nos rangs un vide difficile à combler. — Entré à l'Académie en 1882 en remplacement du regrettable M. Bonafous, M. Jourdan s'était présenté avec des titres surabondants. Plusieurs de ses ouvrages sur l'Economie politique avaient reçu la sanction de l'Académie des sciences morales et politiques qui les avait couronnés. Quelques jours après son élection, il était nommé correspondant de cette même Académie. Je ne puis oublier que, par une coïncidence assurément flatteuse, j'avais été appelé à le recevoir successivement à Aix, puis à Marseille, en qualité de membre des Académies de ces deux villes, dont j'étais le président. Maître accompli dans l'art d'exprimer clairement des théories abstraites, M. Jourdan, sans se perdre dans les labyrinthes de la science économique, en connaissait les détours les plus écartés ; il conservait en elle une foi entière ; l'excès même de son dogmatisme et les arguments subtils qu'elle invoque n'étant pas fait pour lui déplaire.

L'ordre que nous suivons nous amène à mentionner la mort de M. Jules de Séranon, un de nos plus anciens membres résidants, des plus zélés et dévoués aussi. Sa mémoire reste présente à tous : sa franchise, sa bonhomie non sans finesse, son éloquence soit au barreau soit dans les réunions publiques, soit enfin comme président de notre compagnie, ses excursions variées dans les divers domaines du

savoir, récemment encore son étude sur un de ses oncles, intrépide marin de la première République, honneur de nos escadres aux derniers jours d'audace et de succès, l'amiral de Richery ; tous ces travaux de M. de Séranon, comme aussi le charme de son esprit vif et animé, large et tolérant vivent encore devant nous et ne s'affaceront pas de longtemps. Adressons-lui par ma voix un suprême adieu.

La plus récente de nos pertes a été celle de notre vénéré doyen d'âge, M. Achintre, mort en février dernier, dans un âge des plus avancés. Ancien professeur au collége d'Aix, entouré de l'estime et de l'affection de tous, M. Achintre réunissait tous les genres d'érudition, et son intelligence ouverte, son esprit incisif et pénétrant, la rectitude de son jugement lui rendaient faciles les études les plus diverses. Notre président, M. Soubrat, a prononcé sur sa tombe un discours qui résume les traits et trace l'historique d'une carrière des mieux remplies. Ici, je tiens surtout à signaler en M. Achintre le naturaliste : de concert avec le conseiller A. de Fonvert, puis en compagnie de M. Bérard, comme lui ancien professeur au collége d'Aix, il consacra des années à parcourir nos environs et à recueillir toutes les plantes du terroir d'Aix, région classique que Tournefort et Garidel, plus tard Adanson et Gérard de Cottignac, récemment Castagne et d'autres encore ont successivement explorée et toujours avec fruit. C'est ainsi qu'Achintre lui-même put rectifier des erreurs, accroître nos richesses phytologiques et rédiger un *Catalogue des plantes vasculaires qui croissent naturellement aux environs d'Aix*, inséré dans nos Mémoires, en collaboration avec Amédée

de Fonvert, en léguant à la ville l'herbier où se trouvent réunies et classées les espèces observées par eux.

Plusieurs de nos associés régionaux ont également disparu. Je mentionnerai en première ligne M. Louis Rostan, de Saint-Maximin, doyen de nos membres non résidants, puisqu'il appartenait à nos rangs depuis le 1er mars 1853. On sait la place que tenait dans le monde savant ses remarquables travaux historiques. Après le marquis de Clapiers et son gendre le vicomte Olivier de Carné, M. du Revel du Perron nous a été également enlevé.

Il a fallu combler tant de vides, et j'ai du moins la confiance que les noms de ceux sur lesquels l'Académie a porté son choix auront des droits à votre approbation. — Nous avons élu membres d'honneur, distinction toujours rarement accordée, en janvier 1890, Mgr Gouthe-Soulard, notre archevêque, et M. le recteur Belin ; le premier en remplacement de son prédécesseur, dont il fait revivre les grandes qualités et l'ardente charité envers les pauvres et les malades ; le second pour remplacer une de nos gloires éteintes, M. Mignet. C'est en séance solennelle qu'a eu lieu la réception de ces deux membres. M. le recteur Belin ne pouvait nous remercier d'une façon plus délicate, en nous faisant part de ses recherches sur l'ancienne Université d'Aix, tombée dans une sorte d'oubli et dont il a restitué les titres, décrit les origines et suivi la marche à travers les âges. Nos Mémoires s'enrichiront ainsi d'une série d'actes et de documents par lesquels les traditions du passé se trouvent heureusement reliées, dans notre ville, aux institutions actuelles, héritage précieux, parfois menacé de nous être ravi.

Le fauteuil de M. de Garidel est échu à M. d'Ille, d'abord associé régional, bien connu par son zèle pour la langue et la littérature provençales, auteur d'une foule de recherches sur l'histoire locale et l'un de nos membres les plus dévoués. Son discours de réception, en retraçant la vie et les travaux de son prédécesseur et le suivant dans sa longue carrière, lui permit de nous présenter un tableau attrayant et fidèle de la société d'Aix, dans des temps déjà éloignés et différents du nôtre.

La place laissée vide par le décès de M. le docteur Bourguet a été remise à un honorable et sympathique magistrat, jeune, actif, dont les succès précoces et justement mérités étaient faits pour attirer sur lui la faveur de l'Académie. Je veux parler de M. Louis Proal, conseiller à la Cour d'Aix, dont le livre récent : *Le Crime et la Peine*, a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Dans ce livre, écrit avec une grande élévation d'âme, une philosophie sérieuse et des doctrines spiritualistes fortement prononcées, M. Proal établit, à l'encontre de certaines théories malsaines, propagées par les tendances positivistes, appuyées par l'école des criminalistes italiens, l'existence de la responsabilité humaine. Le crime n'est pas, à de rares exceptions près, l'acte d'un fou, d'un névrosé qui devrait être traité par les mêmes procédés curatifs que tout autre malade. Il est au contraire, le plus souvent, la conséquence directe d'une déviation de l'âme, entraînée vers le mal par des instincts pervers, cédant à un penchant qui la pousse sur une pente plus ou moins rapide, soit par passion, soit par intérêt. C'est bien là, en effet, une maladie réelle, mais une maladie morale, contre laquelle la liberté

humaine peut et doit réagir et qui mérite d'être réprimée par la peine. Celle-ci, la société est en droit de l'appliquer à titre de châtiment et de réparation ; mais la peine, pour atteindre son but, doit être à la fois coercitive et moralisatrice, n'excluant ni le repentir, ni même la réhabilitation[1].

En mars dernier, pour combler le vide laissé dans nos rangs par la mort de M. le doyen Jourdan, l'Académie a élu membre résidant M. Lanéry d'Arc, associé régional depuis 1887. Voué par son nom au culte de la grande héroïne française, M. Lanéry lui a consacré plusieurs études d'une érudition de bon aloi, puisant aux sources de pré-

---

(1) Ces théories saines et pures de tout alliage, ennemies du matérialisme et franchement hostiles à ceux qui ne voient au crime d'autre cause qu'une innéité héréditaire, transmissible au même titre que d'autres névroses ou la plupart même des facultés inhérentes à chacun de nous, n'ont rien à débattre, comme l'auteur éminent du livre que j'analyse, semble l'admettre, avec le « Darvinisme » ou plus exactement avec l' « Evolution. » La doctrine évolutioniste, toute d'observation, se borne en effet à ne pas reconnaître l'existence, en s'appuyant sur les données scientifiques les plus légitimes, d'une création des êtres organisés, opérée brusquement et de toutes pièces. Les êtres ainsi créés n'auraient ensuite jamais changé. Or, on établit au contraire que ceux qui peuplent notre globe, quelle que soit leur origine première, ont réellement varié ; ils se sont modifiés plus ou moins ; beaucoup d'entre eux se sont compliqués graduellement, d'une façon et dans des directions très diverses, avant d'aboutir enfin aux combinaisons morphologiques que nous avons sous les yeux. — L'homme lui-même a donné ce spectacle et, des différentes races qui composent son espèce, les unes ont suivi une marche ascensionnelle, partant de l'état sauvage pour arriver peu à peu aux découvertes les plus merveilleuses, aux méthodes intellectuelles les plus sûres et les plus subtiles, tandis que d'autres races, demeurant plongées dans une sorte d'enfance, ne manifestaient que des facultés rudimentaires, incapables qu'elles étaient de parvenir à un niveau de connaissances tant soit peu élevé. Mais en se perfectionnant ainsi, l'homme n'a assumé, il faut le dire, que de plus grands devoirs et une responsabilité plus étendue ; en un mot, si la peine est proportionnelle à la gravité de la faute, son application sera d'autant plus sévère, d'autant plus justifiée, que le coupable est plus intelligent, en possession par cela même d'une responsabilité plus explicite.

cieux détails demeurés jusqu'à lui inédits et qui complètent ou rectifient heureusement l'histoire de Jeanne d'Arc, particulièrement celle de son séjour dans le Berry. Nous comptons sur le zèle de notre nouveau collègue, dont le sérieux ouvrage sur le Franc-Alleu a constitué le brillant début.

Enfin, en remplacement de M. Gaut, nous avons choisi M. Henri Pontier, artiste distingué, directeur du Musée d'Aix et de l'Ecole municipale de dessin ; sculpteur du plus grand mérite, M. Pontier a encore celui, aux yeux de l'Académie, d'appartenir à une famille qu'elle peut revendiquer avec orgueil et dont il continue les traditions d'honneur, de sciences et de goûts élevés. Elève de Dumont, admis à plusieurs reprises aux honneurs du Salon, M. Pontier a donné la mesure de son talent plein de force, d'élévation et toujours équilibré. Son œuvre est représentée dans notre ville par un Ixion sur la roue qui orne le Musée et un buste vivant de Mignet, à la Bibliothèque Méjanes. Adonné au culte des gloires locales, après avoir modelé une statue de Vauvenargues, qui rend avec une rare justesse l'expression, la pensée, la finesse d'observation et le sentiment de tristesse, caractéristiques de notre grand moraliste, il prépare une figure de Marius qui ne serait nulle part mieux en place qu'aux environs d'Aix, sur les lieux mêmes où se livra la fameuse bataille.

En dehors des membres résidants, l'Académie s'est adjoint en qualité d'associés régionaux :

En 1890, M. Charles de Mougins-Roquefort, dont le livre sur la « Solution juridique des conflits internationaux », avec une préface de M. Frédéric Passy, doit être

signalé comme l'appel généreux d'un esprit ouvert aux plus nobles inspirations. C'est un essai de réaction contre les tendances qui, de nos jours, condamnent les peuples à s'incliner devant la force brutale, en leur refusant tout moyen de s'y soustraire. M. de Mougins a justifié notre choix par son assiduité à nos séances.

En 1891, après avoir décerné à M. le marquis de Brémond d'Ars, auteur estimé de plusieurs études historiques, le titre de correspondant, l'Académie a admis au nombre des associés régionaux M. l'abbé Gombert, directeur du collége Belzunce et lauréat de l'Académie de Marseille, dont un volume sur *les Poëtes de la foi* avait attiré notre attention ; puis M. Pelissier, professeur à la Faculté de Montpellier, auteur de savantes recherches historiques, à qui revient l'honneur d'avoir découvert, dans notre Bibliothèque Méjanes, de précieux documents, inconnus jusqu'à lui, tels que les cahiers du capitaine Laugier sur les guerres de la République et de l'Empire.

En 1892, le cadre de nos associés régionaux continue à s'agrandir. — C'est d'abord M. l'ingénieur Dayme, président de la Société littéraire et scientifique des Basses-Alpes, directeur du Musée départemental de Digne ; esprit ouvert, éclairé, naturaliste éminent, après avoir formé et enrichi les collections d'histoire naturelle qui composent ce musée, il en communique libéralement les raretés à ceux de ses confrères, et j'en suis un exemple, qui voudraient en faire l'objet d'une étude spéciale. — Puis, c'est M. Louis Collot, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Dijon, un Aixois d'origine et de cœur qui honore notre pays dont il a publié la carte géologique, en poursuivant une longue

série de recherches et de travaux justement appréciés. — Après M. Collot, je dois nommer mon propre fils, Antoine de Saporta, et il m'est doux de le faire, non-seulement parce que ses études sur les notations chimiques, la chimie des vins, l'économie viticole, l'altération des denrées alimentaires, l'histoire des mathématiques, etc., ont pris place dans les grandes revues ; mais encore parce qu'il représente la cinquième génération en ligne directe d'une famille dont l'affiliation à l'Académie, à partir de sa fondation, n'a jamais cessé d'avoir lieu. Le fait est assez rare pour que vous m'excusiez de vous l'avoir signalé.

En qualité de correspondant et par une décision qui se trouve en pleine harmonie avec les anciennes et constantes relations de la Provence et des Echelles du Levant, nous avons accueilli en dernier lieu et sur un rapport très explicite de notre secrétaire annuel, Son Exc. Sawas-Pacha, ancien ministre de l'empire Ottoman. Penseur, historien, jurisconsulte, homme de science, Sawas-Pacha, un des premiers chrétiens qui ait été appelé en Turquie à faire partie du ministère, est l'auteur d'un livre important sur les *Origines du droit musulman*. Toutes les questions intéressant les peuples soumis aux lois islamiques s'y trouvent abordées et résolues. Sawas-Pacha honore la ville d'Aix d'une affection spéciale. Il y a séjourné de préférence et à plusieurs reprises ; il a bien voulu témoigner sa satisfaction des liens nouveaux le rattachant à notrecité, rendus plus étroits par une nomination aussi flatteuse pour tous.

L'agriculture a toujours tenu le premier rang dans les préoccupations de l'Académie d'Aix et l'absence de notre honoré président à la séance d'aujourd'hui entraîne un vide

d'autant plus sensible, à ce point de vue, que les questions agricoles sont justement celles dont il aime plus particulièrement à nous entretenir, et à propos desquelles il possède une compétence et des notions pratiques, dont nous reconnaissons tous la portée.

C'est ainsi que nous devons à M. Soubrat une « Causerie agricole sur la vigne » et plus récemment une étude magistrale sur le blé et les progrès dont sa culture serait susceptible dans notre pays, afin de parvenir à la rendre rémunératrice. M. Soubrat insiste dans ses conclusions sur la nécessité de restituer au blé les éléments indispensables à la nutrition de la plante et qui sont l'azote, l'acide phosphorique, la potasse et la chaux. — Nous devons encore à M. Soubrat de précieuses données sur la culture des légumineuses, basées sur la propriété qu'auraient ces plantes de fixer l'azote et de restituer par cela même au sol les éléments nutritifs, qui lui auraient été enlevés, en proportion suffisante pour que les céréales, succédant aux légumineuses, puissent en profiter.

M. de Ribbe, dont il suffit de prononcer le nom à titre d'éloge, nous a communiqué en dernier lieu les éléments essentiels d'une curieuse étude sur la « Provence pastorale » et la « transhumance » au moyen-âge. L'auteur établit dans ce travail l'importance prise dans nos pays par l'exploitation des troupeaux transhumants, considérés aux quatorzième et quinzième siècles comme une source inépuisable de richesse et le déclin graduel et inévitable de cette industrie dans les siècles suivants et encore plus de nos jours, par l'épuisement des pâturages alpins. Cette œu-

vre, d'un intérêt historique très-marqué, aura, nous l'espérons, sa place dans nos Mémoires.

Dans le domaine des séances pures, nous devons à M. de Fouvert, notre doyen d'âge, communication d'une note sur une curieuse propriété de la ligne cycloïdale. — Notre confrère, M. Deligne, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers, nous a fait hommage d'un ouvrage de lui intitulé « Notions complémentaires de mathématiques, d'après les nouveaux programmes des Ecoles des Arts et Métiers. » Avant de quitter l'établissement si bien dirigé par notre savant collègue, je mentionnerai une étude récente sur le but, le mode d'enseignement, l'organisation intérieure et les résultats de ces sortes d'institutions, dont il n'existe que deux en France, en dehors de l'Ecole d'Aix. Cette étude, dont mon fils a donné un résumé dans une de nos séances, avant de l'insérer dans « la Revue des Deux Mondes, » à laquelle son auteur la destine, doit beaucoup aux encouragements de M. Deligne et n'aurait pu être terminée sans son concours.

En ne sortant pas du cercle de la pédagogie, je signalerai avec le plus grand éloge l'historique et les détails précieux qui nous ont été communiqués par M. de Salve sur le Lycée français qu'il avait été appelé à fonder à Constantinople et qui, témoignage assuré de notre influence et destiné à la propager, tomba plus tard sous la jalousie et la concurrence étrangères, lorsque la prépondérance française fut elle-même atteinte en Orient, après nos désastres. Il y a là tout un ensemble de documents inédits, dont la place est indiquée d'elle-même dans nos Mémoires.

De son côté, Messieurs, le secrétaire perpétuel pour les sciences n'a pas abandonné la paléontologie végétale, région immense où tant de recherches restent à poursuivre et à compléter. Sa franchise l'oblige pourtant à ne pas vous dissimuler, à titre d'excursion épisodique dans un domaine différent du sien, son étude sur « la famille de M^me^ de Sévigné en Provence », publiée en un volume en 1889. Si je le mentionne ici, c'est que les souvenirs dont il est plein, étroitement liés à l'histoire de notre ville, atténuent et expliquent l'infidélité passagère de l'auteur, trop Aixois de cœur pour ne pas en obtenir le pardon de ses concitoyens. — Dans la même année, ce doit être mon excuse, par les *Dernières adjonctions à la flore fossile d'Aix*, j'ai complété mes recherches antérieures et achevé de décrire toutes les plantes, au nombre de 500 espèces, dont les restes ont été en divers temps recueillis, soit dans nos plâtrières, soit dans les lits attenant à elles. Cette flore, qui nous reporte à un âge où les palmiers, les lauriers et camphriers, les mimosées et d'autres types devenus exotiques peuplaient les environs d'Aix, se trouve dès maintenant la plus nombreuse de celles qu'il ait été donné, jusqu'à ce jour, d'explorer à l'état fossile. Le gisement d'Aix, si riche qu'il soit, n'est pas le seul de nos pays qui mérite l'attention du paléontologue. Il existe près de Manosque des lits tout aussi féconds en empreintes végétales, que des explorations récentes ont mis en pleine lumière. C'est à décrire et à figurer ces empreintes que je me suis appliqué dernièrement, en publiant d'abord les nénuphars, puis les palmiers, ensuite les bouleaux, les charmes, les hêtres, les ormes et les peupliers de cette localité. A l'époque où

nous reporte cette ancienne flore, il existait aux environs de Manosque, comme partout ailleurs dans l'Europe du temps, un mélange singulier, une association en apparence insolite d'arbres pareils à ceux que nous avons sous les yeux et de végétaux, comme les palmiers, que nous n'observons à l'heure actuelle que dans des régions plus méridionales que les nôtres. Pourtant, il faut le dire, de hardis explorateurs, des missionnaires auxquels la science est redevable d'admirables découvertes ont récemment rencontré, dans l'intérieur de la Chine, des associations végétales présentant le même caractère que celles de nos terrains tertiaires. Les changements que l'Europe a subis ne se seraient pas prononcés partout de la même façon et d'autres contrées garderaient mieux que la nôtre une image encore vivante de ces paysages d'autrefois, qui pour nous ne se montreraient plus qu'à l'état de vision rétrospective. Au lieu de me laïsser entraîner à vous entretenir d'autres plantes fossiles, recueillies en Portugal et se rattachant à une période plus reculée encore, que j'ai été appelé à déterminer et à décrire, je préfère ajouter, pour expliquer mon irrésistible penchant, que je suis loin d'être seul à poursuivre de semblables études, et sans sortir du cercle de notre Société, M. le professeur Collot et M. Marion, correspondant de l'Institut, tous deux Aixois, tous deux associés régionaux, un autre encore de nos associés, M. Philippe Matheron, à Barcelonnette M. Arnaud, à Digne M. Dayme ont à leur actif des découvertes analogues et réunissent des documents qu'ils sauront mettre en œuvre ou qu'ils transmettront à leurs successeurs, si le temps leur fait défaut.

M. Collot a déjà publié sur la géologie des environs d'Aix une carte et des travaux, fruits de ses recherches personnelles. M. Marion tient de son ami, M. Vasseur de la Faculté des sciences de Marseille, toute une flore extraite de la craie turonienne des Martigues. Enfin, M. Matheron, doyen des géologues de France, s'applique à la reconstitution des grands reptiles qui, dans un âge coïncidant ou un peu postérieur à celui des lignites de Fuveau étonnent nos regards par la dimension gigantesque de leurs ossements. Les uns sont des crocodiliens ; mais d'autres appartiennent à la classe des mégalosaures ou grands reptiles marcheurs, que rien ne représente à notre époque. Le corps lourd et massif de ces animaux, qui mesuraient parfois plus de vingt mètres de long, portait sur des jambes érigées en forme de courts piliers, tandis que leurs dents broyaient les écorces coriaces, les amandes dures, les fruits charnus dont ces animaux faisaient leur nourriture. Dépourvus d'agilité, sans autre défense que l'épaisse cuirasse dont ils étaient revêtus, leur destinée fut de disparaître devant des êtres plus souples, plus vivaces, plus petits, mais doués par cela même de moyens d'attaque plus variés, de mouvements plus agiles et sans doute aussi d'une intelligence plus nette disposant d'organes plus perfectionnés.

Une note que M. le docteur Chavernac a bien voulu nous communiquer a eu pour objet l'étude d'une nouvelle maladie, nommée par lui « mésocéphalite aiguë » et dont il a été parlé dans le « Marseille médical » sous le nom de « localisation cérébrale. »

Parmi ceux de nos correspondants déjà anciens dont l'activité scientifique mérite une mention, je signalerai

M. Albert Falsan, de Lyon, dont le livre récent sur « les anciens glaciers et la période glaciaire », résumé de tous les phénomènes d'un âge qui coïncide, en Europe, avec l'apparition de l'homme contemporain du mammouth et du rhinocéros, a reçu l'accueil le plus flatteur des hommes compétents aussi bien que des gens du monde, double catégorie auxquelles il est également destiné. L'auteur, vivement encouragé, malgré des souffrances physiques courageusement surmontées, prépare un nouvel ouvrage sur les « Alpes françaises », en vue duquel l'appui de notre éminent confrère, M. de Ribbe, et le mien propre, en ce qui touche la paléontologie, l'histoire locale et la transhumance de la région Alpine, lui ont été pleinement acquis.

Il nous reste à parcourir le domaine des Beaux-Arts. J'ai déjà parlé de M. Pontier et de ses œuvres ; il aura trouvé des collègues dignes de les apprécier. M. de Magallon, un de nos membres les plus zélés, nous a donné des preuves répétées de son talent d'aquafortiste : ses vues du baptistère de Saint-Sauveur, du clocher de cette église, de celui de Saint-Jean-de-Malte ; son portrait de Mgr Forcade attestent la franchise, la netteté, la vigueur de son talent. Distribuées libéralement, ces œuvres charmantes demeurent pour chacun de nous un précieux souvenir. M. de Magallon a encore offert à l'Académie une Notice sur N.-D. du Lau, qui renferme plusieurs gravures de lui, exécutées avec le même mérite de dessinateur et d'aquafortiste.

M. Vidal a communiqué une Notice sur Marius Reinaud, graveur aixois, dont l'œuvre a figuré avec honneur à l'exposition des Beaux-Arts, lors du centenaire franco-pro-

vençal. — M. de Gantelmi d'Ille, en rendant compte des travaux de la Société académique de Brest sur l'œuvre de Philibert Delorme, nous a entretenu avec à propos de celle non moins remarquable des sculpteurs provençaux et, de son côté, M. de Fonvert, en présentant le bel ouvrage de M. Parrocel sur l'ancienne Académie de peinture et de sculpture de Marseille a complété les notions fournies par l'auteur par de précieux détails dûs à sa propre érudition et concernant plusieurs artistes d'Aix, entr'autres Dandré-Bardon dont il existe, dans certaines maisons, des tableaux d'une finesse d'exécution et d'une facilité pleine de vie et d'originalité, parfois très remarquables. — Enfin, tout récemment, M. Mouttet, membre correspondant, a donné lecture en séance d'une note fort curieuse relative à un buste de la Saint-Huberti, actrice célèbre de la fin du siècle dernier, venue à Aix où elle obtint un grand succès et laissa de nombreux adorateurs. Ce buste porte la signature de « Lucas de Montigny », propre bisaïeul de M. Gabriel de Montigny, en possession de qui une sorte de hasard l'a fait arriver. Une lettre inédite de l'époque signale Mirabeau comme un fervent de la Saint-Huberti et c'est peut-être par son intermédiaire que le buste de la grande artiste aura été expédié à Aix et probablement offert par elle à Grégoire en souvenir de l'hospitalité empressée et chaleureuse qu'elle en avait reçue. L'influence de Grégoire s'exerça effectivement et se traduisit en démarches vis-à-vis du public aixois, qui contribuèrent à accroître l'enthousiasme de celui-ci. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que la maison de Grégoire, où demeura la Saint-Huberti, située près de la Platefortme, touchait

presque à l'enclos au fond duquel son buste était resté oublié et méconnu jusqu'à ces derniers temps.

L'Académie n'a pas à enregistrer seulement des travaux et des communications de tous les genres, elle a encore reçu des dons ; elle a été enfin l'objet de mesures gracieuses et de bienfaits effectifs, dont il me reste à rendre compte. C'est la partie de ma tache la plus agréable et la plus facile, celle à propos de laquelle je n'ai à interroger que mon cœur. — Elle a reçu, en 1887, de M. le doyen de la Faculté des sciences de Paris, la collection des thèses de doctorat, soutenues en 1886, précieux documents qui s'ajoutent aux riches séries de même nature possédées par sa Bibliothèque. — Elle a encore reçu de M. le maire de Marseille le catalogue des fonds de Provence existant à la Bibliothèque de cette ville ; de M. le marquis de Forbin d'Oppède, associé régional, sa « Monographie de Saint-Marcel, » ouvrage rédigé avec soin et accompagné de planches nombreuses, d'après des dessins de l'auteur ; de M. Alfred Bovet, président de la Société d'Émulation de Montbéliart, son très bel ouvrage reproduisant une longue suite d'autographes collectionnés par lui. — Mais le don le plus précieux, fait à l'Académie, est dû à l'un de nos membres résidants, demeuré tel, bien que de hautes fonctions l'aient appelé à Paris ; M. Feraud-Giraud, avec une générosité sans pareille, s'est dessaisi en notre faveur d'une Iconographie provençale ou collection de portraits d'hommes célèbres ou de simples notoriétés, soit politiques, soit littéraires ou artistiques, appartenant, à quelque titre que ce soit, à la région provençale, classés par ordre alphabé-

tique. Le donateur avait mis plus de vingt ans à former cette collection dont il espère que des dons partiels et successifs combleront graduellement les lacunes. Au moment de la donation, la série de M. Féraud-Giraud ne comprenait pas moins de 337 portraits accompagnés chacun d'une notice biographique. Ce nombre est déjà bien dépassé et nous ne saurions trop engager les amateurs et connaisseurs à suivre l'exemple de ceux qui se sont empressés d'apporter leur obole en vue de l'accroissement du trésor confié à la garde de l'Académie et libéralement ouvert aux personnes qui voudraient l'interroger.

Cliente de l'administration municipale, l'Académie était redevable à l'un des prédécesseurs de notre maire actuel, l'honorable M. Bédarride, de l'hospitalité qu'elle reçoit à l'Hôtel-de-Ville ; mais elle est maintenant redevable à l'initiative de M. Abram, à qui elle offre par ma voix des remerciements publics, du rétablissement de la subvention annuelle, longtemps supprimée, et qui l'aidera à hâter la publication d'un nouveau volume de ses Mémoires déjà en voie de préparation et que le défaut de ressources empêchait seul de paraître.

Il semble que M. Abram ait été promptement récompensé d'avoir ainsi tendu à la noble délaissée une main secourable. Dans deux circonstances où l'intérêt de la ville, étroitement liée comme toujours à celui de la science, se trouvait en jeu, il a su prendre l'initiative et mériter l'approbation de tous ceux qu'anime un profond dévouement à notre vieille cité. — Lorsqu'une intelligente et généreuse personne, sous l'impulsion des sentiments les plus élevés, a manifesté récemment l'intention d'abandonner à la ville de

riches collections d'histoire naturelle, en les combinant avec les séries déjà existantes et constituant ainsi un musée municipal digne de nous, c'est un des secrétaires perpétuels de l'Académie, celui qui vous parle en ce moment, sur lequel cette personne que je ne nomme pas, mais que vous connaissez tous, voulut bien jeter les yeux. Il me fut donc permis de juger de l'empressement avec lequel M. Abram accueillit la proposition, avec quel zèle il écarta les obstacles, facilita toutes les mesures et rendit promptement définitif un acte qui, pour donner lieu à toutes les conséquences qu'il comportait, devait être compris et réalisé sans retard et sans défaillance. Cette donation est venue ainsi compléter le nombre de celles, toujours d'une importance majeure, auxquelles nous devons de posséder l'inestimable bibliothèque Méjanes, le musée Granet, la galerie Bourguignon. Nous aurons bientôt le musée Rostan d'Abancourt, et l'Académie, dans une certaine mesure, n'aura pas été étrangère à cette fondation.

Messieurs, lorsque, en septembre dernier, l'Association française pour l'avancement des sciences est venue visiter notre ville, l'Académie eut sa place d'honneur à la tête du cortège et dans le banquet solennel par lequel se termina la réception. Là encore, M. Abram a agi comme devait le faire le chef de notre municipalité aixoise. La réception fut large et digne. Dans les courtes heures que l'auteur anonyme du programme de l'exécution nous avait parcimonieusement dispensées, l'activité de chacun de nous s'ingénia pour faire voir et admirer aux visiteurs les merveilles d'art, les principaux monuments, les collections et les éta-

blissements qui sont l'honneur de la cité. Au théâtre, il nous fut donné d'entendre des paroles rassurantes et autorisées sur son avenir constamment menacé. — Mais ce qui, plus que tout le reste, ouvrit les yeux des savants étrangers et leur montra que nous méritions encore le titre d'ancienne capitale de la Provence, ce fut l'attitude de notre population, attitude de bon goût, d'empressement discret, d'applaudissements gracieux et contenus. Rien de bruyant, aucune houle, des sourires aimables, des souhaits de bienvenue. — Non, je n'oublierai jamais, lorsque de la gare à l'hôtel-de-ville où nous attendait le maire, nous traversâmes le cours Mirabeau, entre deux rangées de visages avenants et courtois, à la vue de ces charmantes Aixoises dont les traits fins et la taille élégante accusent la race dans ce qu'elle a de pureté native, je n'oublierai jamais la surprise et l'admiration du membre de l'Institut, président de l'Association française, M. Dehérain, de l'Académie des Sciences, professeur de chimie agricole au Muséum de Paris, près de qui je marchais et qui, se retournant vers moi, laissa échapper cette exclamation : « Quelle gracieuse population ! » — « Oui, Monsieur le président, lui dis-je aussitôt, fier que j'étais de la remarque, elle est naturellement gracieuse et de plus intelligente ; elle a pour elle la finesse, la distinction et la beauté ; elle se souvient de sa devise, elle la justifie pleinement et d'elle on peut toujours dire : *Generoso sanguine parta !*

# RAPPORT

SUR LES

# PRIX DE VERTU RAMBOT & REYNIER[1]

**Par M. F. VIDAL**

*Bibliothécaire de la Méjanes.*

La vertu nous fait mépriser la fausseté.

VAUVENARGUES.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il est d'usage annuellement, au Capitole de Toulouse, dans une fête littéraire depuis grand temps célèbre, de solenniser Clémence Isaure et la Gaie Science, et cette fête a toujours un parfum de renouveau. Ici, en la grande salle de l'Université Sextienne, depuis quelque trente ans, notre Compagnie se complaît, clôturant l'année académique,

(1) La Commission des prix de vertu est composée, pour 1892, de MM. le chanoine Cherrier, rapporteur en 1874 et 1884 ; E. Guibal, doyen de la Faculté des Lettres, et F. Vidal, chargé du Rapport.

à l'éloge de la vertu et allie ainsi avec joie les choses de l'esprit et du cœur, sans affaiblir jamais, de même, l'attrait de cette solennité.

Il sera certainement bien au-dessous de sa tâche, celui qui a l'honneur de vous entretenir aujourd'hui des faits vertueux récompensés par la munificence des Rambot, des Reynier, deux noms à jamais inséparables du bien et du beau. Malheureusement empêché, l'éminent collègue à qui cette tâche incombait, un des maîtres de nos Facultés, nous l'a avec trop de bienveillance dévolue.

Nous essayerons de suppléer à notre insuffisance en nous efforçant, par la simplicité même du récit, de vous présenter dans sa plus grande vérité le tableau aussi touchant que varié des « belles et bonnes actions modestes et obscures, » ainsi que celui de l'éducation morale exemplaire et des actes modèles soumis à notre jugement.

Puissions-nous vous trouver indulgents, chers auditeurs qui venez applaudir à tous ces courages, et répondre aux vœux des inoubliables bienfaiteurs de la cité par l'interprétation la plus fidèle des termes de leur donation, dont nous venons de reproduire un extrait.

## I.

Avec le Bonhomme, établissons en commençant un parallèle, si vous le voulez bien :

*Les vertus devraient être sœurs,*
*Ainsi que les vices sont frères.*

Alors que nombre de statisticiens, de moralistes, de criminalistes travaillent sans cesse à dresser le bilan du mal, nous vous offrons un contraste dans ce simple inventaire annuel du bien. Quelle n'est pas la satisfaction, pour la Commission spéciale chargée de l'étude des dossiers, de signaler à l'Académie et de présenter à vos suffrages des actes de dévouement qui consolent quelque peu des tristesses de la Cour d'assises !

Pour nous, nous n'aurons pas à disserter longuement sur la vertu, quoique ce soit un sujet vraiment inépuisable, comme les élans de générosité qu'elle trouve, comme les rayons bienfaisants qui irradient autour de tant de nobles âmes. Cet attrayant sujet, avec toutes ses fleurs de rhétorique, toutes les pensées de philosophie qu'il comporte, avec toutes ses ciselures de style et le charme d'une littérature exquise, il faut l'ouïr traiter dans une autre enceinte par un Cherbuliez, par un Léon Say.

Dans la nôtre, Messieurs, si loin de la coupole de l'Institut, — groupe d'hommes voués à l'étude des choses du foyer, — il suffirait d'entendre comme un écho des rapports des confrères, hélas absents, ayant nom Achintre, de Berluc-Perussis, nous n'en citerons que deux, pour pouvoir goûter complètement le bonheur que l'on ressent à comparer l'art de bien dire à celui de bien faire.

Aussi, ne nous attarderons-nous pas à cette source de jouissance morale, de large bienfaisance, de grande humanité, où l'abnégation et le sacrifice sont poussés parfois jusqu'à l'extrême limite ; où la pitié agissante des uns, la charité inépuisable des autres, font qu'en présence de mille infortunes, certaines natures passionnées pour le bien, dans

un oubli absolu d'elles-mêmes, s'approprient les maux d'autrui et croient n'avoir jamais assez fait pour venir en aide aux déshérités de ce monde, ou aux heureux de jadis qu'une catastrophe plonge soudain dans la misère.

Ah ! quel livre d'or forment nos trente précédents Rapports, et combien rassurent tant de dévouement, de désintéressement ; combien sont consolantes ces généreuses tendresses, ces expansions charitables de la pauvreté même secourant la pauvreté ! C'est là la plus parfaite expression, aussi ferme que spontanée, de la fraternité fille de Dieu, de l'égalité évangélique, ce que nous avons sous les yeux ; c'est le baume le plus efficace aux souffrances de la malheureuse race d'Adam, qu'un vent funeste semble continuellement agiter, mais qu'un souffle éthéré vient visiter aussi, maintes fois, grâce à ces vaillants, à ces modestes héros de la vertu.

Et ce n'est pas sans une vive émotion que nous vous présentons aujourd'hui ces quelques privilégiés qui ont reçu du Ciel « l'influence secrète », non pas ce don sacré pour les luttes charmantes, les tournois félibréens, où fleurs et couronnes vont à l'heureux vainqueur, mais pour le rude combat de la vie où cet autre inspiré, la main dans la main, soutient son semblable, souvent avec la palme du martyre pour tout prix, sublime récompense.

Nous entrerons vite en matière, sans lasser davantage votre attention, et vous donnerons une analyse rapide des quatre mémoires qui nous ont plus particulièrement frappés, regrettant vivement, faute d'un plus grand nombre de prix, d'être forcés d'ajourner provisoirement quatre ou

cinq candidats classés en seconde ligne, et qui viendront en concurrence avec ceux de l'an prochain.

Hâtons-nous de le dire, ce n'est pas chez nous une cérémonie analogue à celle du couronnement de la Rosière. Quelque intéressante que soit cette fête, comme celle des Jeux Floraux, à laquelle nous faisions allusion au début, nous croyons, nous, la nôtre bien supérieure à ces différentes manifestations. La mission de nos lauréats, que nous pourrions qualifier presque de mission divine, est autrement plus élevée, puisqu'elle plane au-dessus de tout par cet esprit de charité chrétienne prodigant le bien aux déshérités d'ici-bas.

## II.

Des neuf mémoires reçus par l'Académie d'Aix, se détache tout d'abord, pour l'obtention du prix Rambot (545 fr., produit des 12,000 légués à si louable intention), celui ayant trait aux actes constants, prolongés et vraiment remarquables de M^lle^ Sophie Chevillon.

Pour mieux retracer ce caractère de femme de bien, dans la plus franche acception du terme, nous ne saurions résister au désir de reproduire deux ou trois alinéas du mémoire la concernant ; nous y remarquons, en même temps, les témoignages les plus sérieux, entre autres les signatures de deux supérieures de l'hôpital et des membres de la Commission des hospices, ces administrateurs dévoués on ne peut mieux placés pour attester de tels états de service.

« Sophie-Marie CHEVILLON-BICHARET est née à Aix le 9 avril 1835. Depuis le mois de septembre 1851, c'est-à-dire depuis quarante ans, elle est employée à l'hôtel-Dieu, remplissant, avec une fidélité et un dévouement qui ne se sont jamais démentis, des fonctions d'autant plus méritoires qu'elles coûtent beaucoup et ne rendent presque rien.

« Douce envers les malades, qu'elle a toujours entouré des soins les plus délicats et les plus empressés, Sophie Chevillon ne s'est montrée dure qu'en face du mal lui-même, qu'elle a fièrement bravé sous chacune de ses formes, même sous la plus terrible de toutes : l'épidémie.

« .... Son âme pénétrée d'une vertu solide, autant que d'une piété éclairée, ne lui a jamais découvert d'autres horizons que cette existence d'abnégation et de sacrifices.

« Sophie Chevillon a bien trahi, d'ailleurs, le mobile qui l'inspire en étendant à d'autres infortunés que les malades de l'hospice son infatigable charité ; et comme si les salles de l'hôtel-Dieu n'étaient pas, hélas ! un champ assez fécond pour son zèle, elle n'a jamais cessé de consacrer ses rares loisirs au soulagement de tous ceux qu'elle pouvait, en ville, entourer de ses soins charitables.... »

La Commission et l'Académie ont été unanimes à décerner le grand prix à cette modeste servante des pauvres malades, qui honore ainsi ses obscures et pénibles fonctions. Nous voudrions pouvoir mieux encore récompenser la fidélité, le désintéressement, la charité, l'héroïsme même dont Sophie Chevillon a fait preuve dans les campagnes meurtrières de tant de contagions ; cette générosité de cœur, cette persévérance, aujourd'hui proclamées par notre première médaille, en font l'auxiliaire la plus utile des saintes

et courageuses filles luttant sur le même champ d'honneur, et nous lui appliquons volontiers ces alexandrins d'un poète :

*Le pauvre trouve en vous sa sœur et son amie :*
*Vous réveillez en lui l'espérance endormie,*
*Ange du bien venu dans le séjour du mal.* (1)

## III.

Quatre mémoires, sur les neuf analysés avec la plus scrupuleuse attention, ont été particulièrement remarqués, dont trois ont fait l'objet d'une sorte de classement *ex-æquo* comme répondant le mieux aux larges intentions de M. Reynier ; il a voulu, l'académicien regretté, qu'on partage le prix en plusieurs fractions, et c'est encore trois parts à distribuer, trois couronnes qui orneront des fronts dignes de récompense.

La première de nos élues, Marie Martin, veuve Giroux, possède des qualités à un très haut degré.

Née d'une famille nombreuse et sans ressource, dont le père devint aveugle peu de temps après son mariage, Marie Martin vint se fixer à Aix pour entrer au service.

Mariée à 22 ans, elle perdit son mari et son unique enfant après quelques années de mariage ; elle a vu mourir sa mère infirme qu'elle a nourrie et soignée pendant dix

(1) *Athénée de Forcalquier*, séance du 9 novembre 1890. « La Sœur de charité », par Célestin Roche.

ans, n'ayant pour y subvenir que son modique salaire de domestique ou de femme d'affaires, et soigné aussi plusieurs proches, pour lesquels elle s'est sacrifiée au point d'être forcée d'engager quelques hardes au mont-de-piété. Ses soins se prodiguent actuellement, sans relâche (car son tempérament est de faire toujours le bien), à d'autres personnes dans le besoin, parents ou non.

Notons le cas suivant à l'actif de ses œuvres de prédilection : un jeune maréchal-ferrant, Laroque, eut la jambe broyée à la suite d'une chute de cheval ; Marie Martin offre ses services, et c'est elle qui, pendant deux mois, a pansé journellement les plaies répugnantes de ce malheureux. Dans ces circonstances, elle a même sacrifié son repos de la nuit pour donner les soins que réclamait l'état du pauvre Laroque.

Mais, ajoute le mémoire relatant ces faits méritoires, chez cette femme, ce qui excite encore plus l'admiration, c'est qu'elle a donné l'argent qui provenait de ses faibles gages ; elle a donné son travail, elle a épuisé ses forces au service d'autrui, malgré sa délicate complexion.

Les douleurs, les souffrances n'ont pu l'arrêter ; pour elle, il n'est point de poste périlleux quand il s'agit de secourir ceux qui souffrent : elle a toujours été sur la brèche, et elle y reste.

Une pareille conduite est attestée par de nombreux témoignages, par le docteur Vadon, tout particulièrement, qui écrit : Auprès de tous ces malades, j'ai toujours trouvé M^me^ Giroux qui les a soignés avec un dévouement au-dessus de tout éloge. Bien souvent elle a poussé l'abnégation et l'esprit du sacrifice au point de négliger sa santé et de se

rendre malade elle-même. Cette personne dévouée a non-seulement prodigué ses soins aux membres de sa famille, mais encore elle a saisi toutes les occasions de prouver son grand cœur et son humanité en soignant des malades qui lui étaient étrangers.

De tels faits, de longues années consacrées volontairement à soulager l'infortune ne pouvaient qu'être offerts en exemple, et, à l'unanimité, l'Académie attribue à la veuve Giroux la première fraction du prix Reynier, la somme de 400 francs.

## IV.

La deuxième des parts est une récompense, une faible récompense, si nous nous en rapportions au chiffre seulement, pour les longs et loyaux services de la demoiselle Elisabeth Auquier, — un de ces modèles, encore, comme nous avons le bonheur, de temps en temps, d'en rencontrer sur notre route ; c'est-à-dire que l'Académie a eu à couronner, précédemment, des servantes dont la conduite exemplaire a bien de l'analogie avec cette seconde lauréate.

Elle a beaucoup de protecteurs, la bonne femme, à en juger par les attestations de notables au bas de son mémoire, et surtout une protectrice, M^me^ veuve Rouard (un nom vénéré) ; écoutons-la, puisque, dit-on, c'est elle qui, dans ses dernières pensées, a voulu rédiger cette page émue :

« Elisabeth a atteint sa 65e année, elle est infirme et après avoir consacré toute son existence à servir la famille de son unique et excellente maîtresse, elle se trouve sans aucune ressource. Douze mille francs, fruit de ses économies, avaient été confiés par elle à ses maîtres ; ils ont été engloutis dans une crise commerciale, qu'Elisabeth regrette surtout, parce qu'elle l'a éloignée de ceux qu'elle aurait suivis, sans salaire, jusqu'au bout du monde.

« Maintenant encore, elle vient de se dévouer, pendant deux ans, auprès d'une pauvre femme malade et paralytique, et elle reste au service de tous ceux qui réclament gratuitement ses veilles et ses soins, et que son propre épuisement et le labeur quotidien de femme de ménage lui permettent d'accorder très généreusement encore.

« Après avoir servi trente-huit ans dans une même famille, lui prodigant dévouement, affection, sans rétribution, la voilà aujourd'hui dans une absolue nécessité où elle ne se trouverait pas, si elle n'avait été si généreuse pour ses maîtres qu'elle a tant aimés et qu'elle aime toujours de tout son cœur. »

Cet autre modèle de fidélité, de désintéressement et de charité, l'Académie est heureuse de le couronner en la personne d'Elisabeth Auquier ; nous insistons sur sa charité, lorsqu'elle poussait le dévouement jusqu'à avancer à la famille malheureuse dans ses entreprises toutes ses économies (un véritable abandon), étant certaine qu'elle ne serait jamais remboursée.

La somme de 300 fr. est affectée à cette seconde médaille ou fraction de prix.

## V.

Nous quittons maintenant la ville pour les champs ; les grandes cités, les ports de mer, Cicéron le disait déjà (on ne le voit que trop d'assez près), abondent en vices de tous genres ; heureusement, et nous venons d'en voir la preuve par tout ce qui précède, « cette fleur du ciel qui a nom la vertu » éclot constamment à côté des mille faiblesses humaines.

C'est dans le gracieux vallon des Pinchinats que naquit le 20 novembre 1859 Marie-Joséphine Camp. Ses parents, d'honnêtes cultivateurs, tenaient le four de la Mignarde. Jeune encore, elle perdit son père, et sut par-là même que l'épreuve est inséparable de la vie de l'homme.

En 1878, elle épousait Justin Palanque, au même quartier, et dans la même ferme depuis quarante ans. Nouvelle épreuve ; après huit années de mariage, elle restait veuve, avec deux fillettes, dont l'une âgée de huit ans à peine et l'autre de vingt et un mois, ayant, de plus, à soigner son vieux beau-père infirme depuis dix ans.

Voilà donc Marie Camp obligée de quitter la ferme qu'elle ne pouvait gérer toute seule et de s'en aller demander à un oncle la charité d'une petite maison isolée. Là, pendant plus de trois ans, le dévouement de cette malheureuse veuve est apparu dans tout son éclat ; c'est là que, seule, et sans ressource aucune que son travail et les bontés d'une tante, elle a pourvu à la subsistance de tous ; c'est là enfin qu'elle se multipliait, travaillant nuit et jour, se donnant

à tous, et soignant son beau-père avec une patience inaltérable et une douceur angélique, allant du berceau d'une enfant à laquelle elle s'efforçait de sourire au chevet d'un infirme que la maladie rendait parfois exigeant.

Ajoutons encore, avec tous ceux qui connaissent cette jeune et vertueuse mère de famille, que le mari avait eu pendant la dernière année de sa vie un côté du corps complètement paralysé, cloué dans un lit de douleur, comme son vieux père alité, survivant onze ans à tant de maux.

C'est pour Marie Palanque, qui aurait pu, certes, comme bien d'autres, faire appel à l'assistance publique, une vie de labeur ingrat pendant de longs jours, prélevés sur une existence de trente ans à peine. La précocité dans le malheur n'a fait qu'accroître ses sentiments d'épouse, de mère, et un dévouement vraiment filial ; elle se rend digne ainsi de la récompense spéciale établie, dans ses libéralités posthumes, par celui à qui nous devons de vous présenter ici un bon tableau des vertus familiales.

En récompensant ce nouvel exemple de devoirs envers les vieux parents, parfois malheureusement délaissés (les fils indignes ne sont, hélas ! que trop nombreux), nous croyons donner un encouragement on ne peut plus mérité à l'excellente population de nos campagnes, dont la famille Palanque est un des types vertueux.

## VI.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la moisson de lauriers faite ces douze derniers mois, moisson relativement abon-

dante, dans ce champ restreint, tout local, où nous agissons avec tant de bonheur ; la semence jetée en terre par MM. Rambot et Reynier, disait le regretté docteur Bourguet, il y a une douzaine d'années, ne restera pas stérile, mais elle germera, au contraire, et donnera des fruits de plus en plus abondants.

On regrettera avec nous, sans doute, deux choses qui manquent à l'ensemble de notre œuvre pieuse, charitable ; c'est, d'abord, que nos investigations n'aient guère dépassé, ces temps derniers, la ville d'Aix ou sa banlieue ; ensuite, qu'aucun des candidats appartenant au sexe fort (qu'on nous permette l'antithèse), ne soit venu sérieusement disputer la palme à l'autre moitié, toujours si largement représentée à nos solennités.

Si le courage viril n'a pas souvent l'occasion propice pour s'affirmer, en dehors des grands événements ou des catastrophes terribles, les trésors de tendresse, de vertu sous ses mille formes que recèle un cœur de femme ont sans cesse à se produire, et les neuf dixièmes de nos couronnes sont pour ces anges de charité que la terre enfante chaque jour, quoi qu'on dise de cette triste fin de siècle.

Ah ! ils ne manquent pas, grâce à Dieu, ces bons patriotes, ces pères de famille qui pourraient briguer le public hommage que nous leur rendons si volontiers, Mesdames et Messieurs, par nos chaleureux applaudissements. Chacun fait le bien pour le bien ; chacune de ces natures d'élite accomplit, sans faste, sans bruit, sa mission charitable, partant patriotique, pour équilibrer par ces efforts soutenus dans le bien ce que les statistiques nous montrent d'effrayant dans la constante progression du mal. N'est-ce pas

là un moyen de l'enrayer, par l'exemple, par la persuasion ?

Puisque, selon le mot de Vauvenargues, la vertu nous fait mépriser la fausseté, n'est-ce pas ce contraste du bien persistant, s'élargissant aussi, qui atténue quelque peu toutes ces horreurs dont nous sommes témoins ? Autant l'un est saisissable, pompeusement étalé par la presse et les tribunaux, autant l'autre est ignoré presque, mais son suave parfum finit par pénétrer les cœurs.

Et combien, en notre bonne ville d'Aix, n'aurions-nous pas de ces exemples à citer, s'il incombait à nous, juges, de faire tel réquisitoire ? A côté de tant d'œuvres charitables, asiles pour la vieillesse, pour l'enfance, en concurrence bien louable avec notre Miséricorde ou bureau de bienfaisance, où l'on voit les édiles et les recteurs se multiplier en tout temps, en tout temps aussi des anges veillent sur l'humanité souffrante ; ces nobles âmes, avec une délicatesse égale à leur générosité, continuent dans nos murs les saintes traditions de la doyenne des dames de charité, M^lle^ Hilarie d'Astros, que nous voulûmes récompenser, malgré elle, il y a quatre ans, par une grande médaille d'honneur, — bien infime, mais aussi rare témoignage d'admiration ratifié par la Provence tout entière.

Il ne nous serait donc pas difficile de proclamer aujourd'hui d'autres noms à la suite de ceux des quatre humbles et si vertueuses femmes que vous connaissez ; ces noms de personnes de distinction, autant par leur rang élevé que par leurs procédés, sont gravés dans le cœur du pauvre dont ils ont été l'égide, comme dans le nôtre, où ils reflètent douceur bienfaisante.

Que cet admirable faisceau de forces vives se maintienne en France, en Provence surtout, autour de l'Académie d'Aix, au milieu des défaillances, des misères de notre époque troublée, et toutes ces nobles âmes, nos modèles, notre espoir, notre consolation, auront bien mérité de la Patrie et de la Cité.

On a lu :

1° *Vers français,* sonnets, par M. de Saint-Marc ;

2° *Vers provençaux*, sonnet et trioulet sus *Mirèio,* par M. Guillibert.

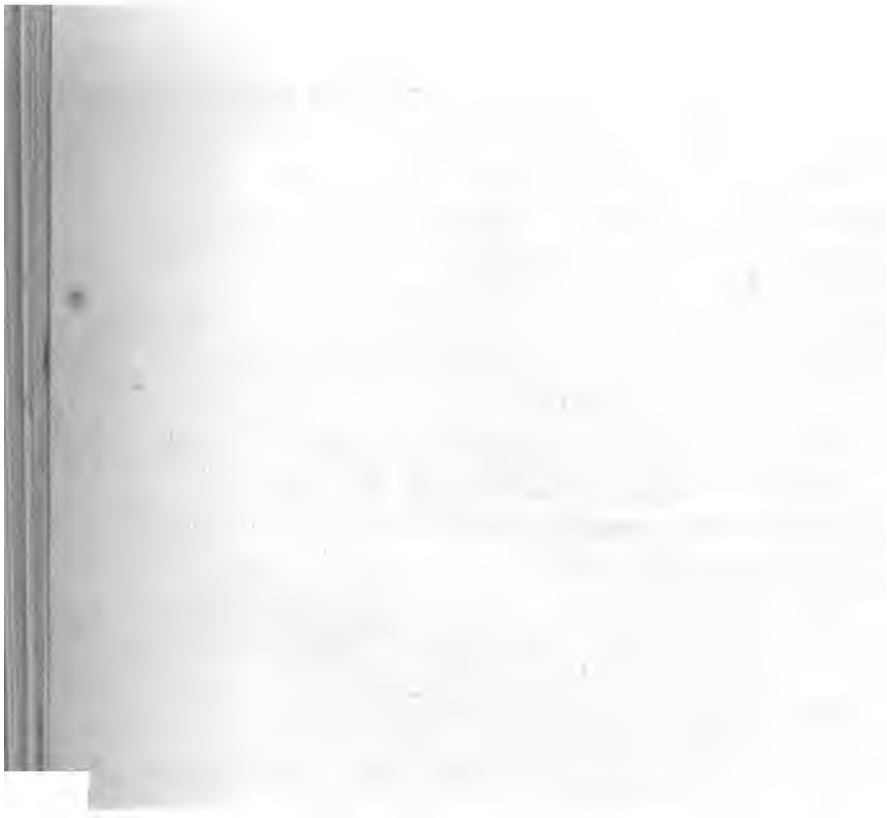

# LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

## DEPUIS SON INSTITUTION

1861-1862. Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862-1863. Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863-1864. Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864-1865. Marie Antoine, de la commune de Martigues.

1865-1866. François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866-1867. Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867-1868. Térèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868-1869. Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869-1870. Émilie Massel, de la commune d'Aix..

1870-1871. Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871-1872. Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872-1873. Françoise Baud, de la commune d'Aix.

1873-1874. Victoire Faure, de la commune d'Aix.

1874-1875. Marguerite-Anne Cayol, de la commune de Saint-Chamas.

1875-1876. Élisabeth Vidal, de la commune d'Aix.

1876-1877. Anna MICHON, de la commune d'Aix.

1877-1878. Joséphine ARNAUD, de la commune d'Aix.

1878-1879. Virginie MILLE, de la commune d'Aix.

1879-1880. Anaïs BONFILLON, de la commune d'Aix.

1880-1881. Justine MICHEL, veuve DIOULOUFET, du hameau des Milles, commune d'Aix.

1881-1882. Jean-Laurent FRANC, de la commune de Martigues.

1882-1883. Alexandrine DURAND, de la commune d'Aix.

1883-1884. Joséphine FINAUD, de la commune de Trets.

1884-1885. Véronique FLORY, de la commune d'Aix.

1885-1886. Louise JOYE, du hameau de Luynes, commune d'Aix.

1886-1887. Rose LAURENT, de la commune d'Aix.

1887-1888. *ex-æquo.* Marie BOUTIÈRE, de la commune d'Aix. — Victorine PASCAL, de la commune d'Aix.

1888-1889. Édouard FABRY, de la commune d'Aix.

1889-1890. Sophie ROUVIÈRE, veuve GABRIEL, de la commune d'Aix.

1890-1891. *ex-æquo.* MÉDAILLE D'OR, M^lle^ Julia BOUTILLON, de la commune d'Aix. — Virginie REBOUL, de la commune d'Aix.

1891-1892. Sophie-Marie CHEVILLON-BICHARET, de la commune d'Aix.

# LAURÉATS DU PRIX REYNIER

*D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de* **1,000** *francs, doit être divisé : une partie de la somme est, en outre, réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.*

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.
» Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.
» Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.
» Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.
» Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.
» Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.
» Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.
» Virginie BLANC, de la commune d'Aix.
» Julie BAUDOIN, de la commune de Cornillon.

1875. Augustine-Henriette GUEYRARD, de la commune d'Aix.
» Marie JEAN, épouse MICHEL, de la commune d'Aix.

1875. Julie COURT, épouse RICARD, de la commune de Jouques.

1876. Antoine-Prosper Thériс, de la commune d'Aix.
» Marie-Victorine Deyme, de la commune d'Aix.
» Rose Lahaus, de la commune d'Aix.

1877. Madeleine Last, de la commune de Meyrargues.
» Marie Dorlande, de la commune d'Aix.

1878. Clarisse Chavet, de la commune d'Aix.

1879. Virginie Mille, de la commune d'Aix.
» Veuve Ricard, née Tempier, de la commune d'Aix.
» Pauline Long, de la commune d'Aix.

1880. Lucien Daumas, de la commune d'Aix.
» Cécile Lapierre, de la commune d'Aix.

1881. Lucien Bardey, de la commune d'Aix.

1882. Pélagie Aillaud, de la commune de Rognac.
» Marie Bastard, de la commune d'Aix.
» Thérèse Bonnet, veuve Martel, de la commune d'Aix.

1883. Virginie Castinel, veuve Coulon, de la commune d'Aix.
» Marie Gouiran, de la commune de Jouques.

1884 Camille-Louise Nouveron, de la commune d'Aix.
» Florine Michel, veuve Girard, de la commune d'Aix.

1884. Marguerite Rastel, épouse Beroni, de la commune d'Aix.

1885. Époux Michel, de la commune d'Aix.
» Marie Hermitte, de la commune d'Aix.

1886. Virginie Recordier, de la commune d'Aix.
» Louise Sauvat, épouse Pélissier, de la commune d'Aix.

1886. Louise GUYOT, de la commune d'Aix.

1887. Époux Louis DECORIS, de la section de Puyricard, commune d'Aix.

» Anaïs VALBELLE, de la commune d'Aix.

» Baptistine ROUGIER, de la commune d'Aix.

1888. MÉDAILLE D'HONNEUR EXCEPTIONNELLE à Mademoiselle Hilarie D'ASTROS, d'Aix.

» Marie-Eugénie FABRE, veuve FAURE, de la commune de Fos.

» Agarithe ARMAND, de la commune d'Aix.

1889. Marie RICHAUD, épouse GAUTIER, de la commune d'Istres.

» Joséphine TOURNEL, de la commune d'Aix.

» Joséphine FABRE, de la commune d'Aix.

1890. Bienvenu GRAS, de la commune d'Aix.

» Béatrix MAILLET, veuve POURRET, de la commune d'Aix.

» Madeleine ARQUIER, veuve AUQUIER, de la commune d'Aix.

1891. Dorothée VIGUIER, de la commune d'Aix.

» Marie-Joseph OLIVE, de la commune d'Aix.

» Rose SAMAT, épouse SAUVAT, de la commune d'Aix.

1892. Marie MARTIN, veuve GIROUX, de la commune d'Aix.

» Elisabeth AUQUIER, de la commune d'Aix.

» Marie-Joséphine CAMP, de la commune d'Aix.

# BUREAU DE L'ACADÉMIE

| | |
|---|---|
| *Président*..... | M. Soubrat. |
| *Vice-Président*..... | M. le Chanoine Figuières. |
| *Secrétaires perpétuels*. | MM. le Marquis de Saporta ✻ (pour les Sciences), et Charles de Ribbe ✻ (pour les Lettres). |
| *Secrétaire annuel*.... | M. Hipp. Guillibert ✻ O. ✠. |
| *Archiviste*..... | M. de Berluc-Perussis ✻ O. ✠. |
| *Archiviste adjoint*.... | M. de Magallon ✲ ✻ C. ✲. |
| *Trésorier*..... | M. Mouravit. |

3 9015 04849 3756

Filmed by Preservation Oil 2000